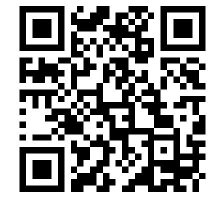
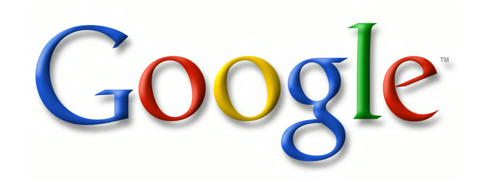
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



H. misc. 172 b/14-7

Investigateur

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

TOME VII — IVe SÉRIE

386e Livraison. — Janvier 1867
387e Livraison. — Février 1867



PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE
DE FRANCE

47, RUE BONAPARTE, 47

1867

Digitized by Google

TABLEAU

DES JOURS DE SÉANCE DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE DE 1867.

Classes et Assemblée.

	Janv.	Févr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1re Classe. Histoire générale, Histoire de France....... 2e Classe. Histoire des langues et des littératures...... 3e Classe. Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques......... 4e Classe. Histoire des beaux-arts.	9	13	13	10	8	12	10	14	11	9	13	11
Assemblée générale..............	25	27	29	26	24	28	26	30	27	25	29	27

TABLE DES MATIÈRES DES 386e ET 387e LIVRAISONS

Janvier 1867.

Février 1867.

Digitized by Google

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

DE FRANCE

Digitized by Google

Imprimerie L. Toinon et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME VII. — IVe SÉRIE

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE,

RUE BONAPARTE, 47

1867

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

Digitized by Google

MÉMOIRES

GUILLAUME POYET, CHANCELIER DE FRANCE.

> Tout mortel porte au front, comme un bélier mutin,
> Un signe blanc ou noir frappé par le Destin.

Dans le modeste manoir des Granges, près de Saint-Rémy-la-Varenne, en Anjou, naquit, au mois d'avril 1474, le chancelier de France Guillaume Poyet.

Ce savant légiste, l'une des illustrations de la magistrature française, appartenait à une ancienne famille originaire de la ville d'Angers. Son père, Guy Poyet, sieur de Jupilles, y remplissait les fonctions d'avocat, d'échevin perpétuel, ainsi que celles de juge de la mairie et police de la ville; sa mère était Marguerite Hellaud, dame de Vallières. Il avait pour frère aîné Pierre Poyet, sieur des Granges, d'Escharbot et des Hoges, lieutenant général du sénéchal d'Anjou, qui décéda le 21 février 1543, en occupant pour la quatrième fois les honorables fonctions de maire d'Angers. Une de ses sœurs, Guillemine Poyet, avait épousé sire Jean Bouvery, sieur de Lausserie, connétable de la ville d'Angers, promu également au mairat, et duquel elle eut plusieurs enfants. L'aîné, Gabriel Bouvery, fut évêque d'Angers et se signala par ses persécutions contre les protestants (1).

(1) Par ses alliances, la famille Poyet se rattachait à un grand nombre de maisons nobles de l'Anjou. On peut encore suivre sans interruption la généalogie des ancêtres du chancelier Poyet, jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Ces principaux représentants furent :

1o Georges Poyet, écuyer, époux de Marie de la Rivière, dont il eut :

2o Christophe Poyet, écuyer, qui partagea avec son frère l'héritage paternel, le 14 août 1345. De son mariage vint :

3o Jamet Poyet, maître d'hôtel du duc d'Anjou. Il eut pour héritier :

4o Perrin Poyet, époux de Perrine Guibert. De leur union naquirent cinq enfants :

a Macé Poyet, auteur de la branche de la Guilberderie et du Pineau.
b Guy Poyet, auteur de la branche de Jupilles.
c Pierre Poyet, curé de Saint-Aubin du-Pavoil.
d Catherine Poyet, mariée à Jean Ernault.
e Jeanne Poyet, épouse de Guillaume Peu.

Digitized by Google

La fortune de Guillaume Poyet devint plus brillante, plus rapide que celle des autres membres de sa famille ; mais elle fut aussi moins durable. Après avoir étudié dans les plus célèbres universités du royaume, il parut avec éclat d'abord au barreau d'Angers (1), puis à celui du Parlement de Paris, où son éloquence, son esprit « ardent, subtil et même, dit-on, très-raffiné dans tous les détours de la science du palais, » le firent promptement remarquer (2). C'est ce qui lui valut la confiance de Louise de Savoie, mère de François Ier, qui le choisit en 1521, pour soutenir ses prétentions dans le procès qu'elle avait intenté au connétable de Bourbon. Cette cause, où il déploya une habileté remarquable, devint l'origine de sa haute fortune.

Des haines de femmes, la jalousie d'un roi, surexcitée par un cardinal ministre, furent l'âme de ce procès mémorable, dont la question d'héritage n'était que le palliatif.

Le connétable Charles de Bourbon était le second fils du comte de Bourbon-Montpensier et de Claire de Gonzague, de la maison de Mantoue. Privé fort jeune de ses parents et de son frère aîné, il épousa Suzanne de Bourbon, fille du duc Pierre, deuxième du nom, et d'Anne de France.

Cette illustre fille de Louis XI avait vu avec douleur la royauté sortir de sa famille et l'autorité de ses mains, à la mort de Charles VIII, son frère ; mais la branche des Valois-Orléans allait s'éteindre, et la branche seule des Valois-Angoulême séparait du trône sa fille et son gendre.

Ces successions fréquentes tenaient en éveil les espérances, excitaient

5o Guy Poyet, sieur de Jupilles, fils puîné de Perrin Poyet, eut de Marguerite Helland, qu'il épousa en 1485 :

- *a* Pierre Poyet, sieur des Granges, etc., lieutenant général de la sénéchaussée d'Anjou.
- *b* Gilles Poyet, sieur d'Escharbot, prêtre, mort en 1519.
- *c* *Guillaume Poyet*, baron de Beine, chancelier de France.
- *d* Etiennette Poyet, mariée à Pierre du Tour, sieur de Champdoiseau.
- *e* Guillemine ou Guillemette Poyet, épouse de Jean Bouverie, sieur de Lausserie.
- *f* Marguerite Poyet, mariée à Thomas Gaultier, écuyer.

Le blason de la famille Poyet était : *d'azur, à trois poyets, ou colonnes d'or, rangés en pal.*

(1) Il se distingua par ses brillants plaidoyers en faveur du chapitre de l'Église d'Angers contre l'évêque François de Rohan. Cet évêque d'Angers était le second fils de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France. Il avait été promu à l'épiscopat à l'âge de dix-neuf ans, avant d'être entré dans le sacerdoce. Il passa sa vie à plaider contre son chapitre et sa famille.

(2) Les plaidoyers de Guillaume Poyet ont été imprimés dans la *Bibliothèque* ou *Trésor du Droit français* de Laurent Bouchel. Il en existe un recueil manuscrit à la Bibliothèque impériale, dans le département des manuscrits, fonds Colbert, no 9486/3.

Digitized by Google

les ambitions, ouvraient un libre champ aux prévisions, donnaient créance aux horoscopes dont se prévalait chaque famille.

Déjà, en unissant Charles à sa fille, Anne de France avait prévenu toute contestation entre les branches de Beaujeu et de Montpensier : elle avait réuni les forces de la maison de Bourbon.

Restait à rendre son gendre digne de sa naissance et capable de profiter des événements. La princesse se chargea de ce soin. Cette éducation, donnée dans une pensée de jalousie, d'attente et d'orgueil, devait porter ses fruits.

Charles devint le plus redoutable adversaire de la royauté par son faste et ses brillantes qualités. Aussi Henri VIII d'Angleterre disait-il au cardinal Wolsey : « Mon frère de France a dans M. le connétable un sujet dont » je ne voudrais être le maistre. Dans tous les cas, fera-t-il bien de ne pas » trop serrer le mords à ce fier coursier : car c'est un vassal qui aimera » toujours mieux sentir la main d'un ami que celle d'un maistre. » François Ier n'eut pas la prudence d'agir ainsi. Poussé par le chancelier Duprat, il froissa l'orgueil du connétable, afin de courber sa tête superbe qui portait l'un des plus grands noms de la chrétienté. Charles de Bourbon résista vigoureusement aux ombrageuses entreprises du roi et du cardinal légat. Mais sur ces entrefaites sa femme, Suzanne de Bourbon, décéda et sa mort devint le prétexte des longues procédures dont Guillaume Poyet fut l'un des défenseurs.

En mourant, Suzanne de Bourbon n'ayant point laissé d'enfant, Louise de Savoie, comme étant sa plus proche parente (1), revendiqua, d'après le conseil du cardinal Duprat, son immense succession. En même temps le roi intervint au procès et réclama les biens donnés en apanage à la maison de Bourbon. Le but de cette double attaque était de détruire la puissance du connétable en lui enlevant ses richesses.

Avant d'entamer le procès, la mère de François Ier déclara à Charles de Bourbon la vive passion qu'elle ressentait pour lui, et lui offrit de l'épouser (2), comme moyen de pacification. Le connétable refusa avec dédain la main de Louise de Savoie qui avait treize ans de plus que lui.

Cet affront exaspéra la duchesse qui ne songea plus dès lors qu'à se venger. Le procès commença. Il s'agissait de la succession des duchés de Bourbonnais et d'Auvergne ; des comtés de Clermont en Beauvoisis, de Forez, de la Marche, et de Clermont en Auvergne ; des vicomtés de Car-

(1) Louise de Savoie était fille de Philippe II, duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon.

(2) Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 160.

Digitized by Google

lat et de Murat; de la principauté de Dombes; des seigneuries de Beaujolais, Combrailles, Mercœur, Annonay, la Roche en Régnier et de nombreux héritages.

Au mois d'avril 1522, la cause fut appelée devant le Parlement de Paris (1). Guillaume Poyet soutint chaleureusement les prétentions de Louise de Savoie. « La donation, dit-il, faite au connétable par sa femme est nulle ; les héritiers naturels ne peuvent être dépouillés des biens-fonds. Louise de Savoie est nièce du dernier représentant de la branche aînée, qui se trouve éteinte; elle est donc la plus proche héritière, la succession lui appartient. »

François de Montholon parla pour le connétable et soutint la validité de la donation faite par contrat de mariage, renouvelée par testament. Il s'appuya d'autre part sur le droit féodal, et ajouta : « En France, le fief ne tombe pas en quenouille et se transmet de mâle en mâle par substitution de ligne collatérale, quand la ligne directe vient à faillir. »

A ces arguments Poyet répliqua que la loi salique dont on voulait se prévaloir, n'était point applicable à la maison d'Archembaud (2), qu'elle n'y avait été nullement observée avant que Béatrix apportât dans sa famille le comté de Bourbon.

L'avocat du roi, Lizet, revendiqua à son tour la succession apanagère au nom de François Ier. Il rappela le testament de Jean, duc de Berry, aïeul maternel des Bourbons, et reproduisit la clause qui, à défaut de descendants mâles, réservait ses possessions au roi et à ses successeurs rois. Il insista sur le contrat de mariage de Pierre de Bourbon et d'Anne, fille de Louis XI. Ce souverain prévoyant avait exigé que dans le cas d'extinction des conjoints sans postérité masculine et directe, il y eût retour des grands fiefs au domaine de la couronne.

Anne de France qui était intervenue au procès, étant morte à Chantelle, le 14 novembre 1522 (3), la cause fut suspendue jusqu'au 22 février 1523. Pendant ce temps d'arrêt, Guillaume Poyet appuya non-seulement de tout son talent les droits de sa célèbre cliente ; mais, dit-on, il eut recours

(1) Dès le commencement du procès, tous les biens du connétable furent mis sous séquestre. (*Original du procès criminel fait à Charles de Bourbon.* — Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds de Colbert, nº 9719/3.)

(2) Dans son savant ouvrage, ayant pour titre : *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, a donné des preuves que la loi salique n'était pas observée dans la maison des Archembaud et des Bourbon-Dampierre.

(3) De Saincte-Marthe, *Hist. généalogique de la maison de France*, t. II, l. xv, p. 62, in-fol.

Digitized by Google

aussi à l'intrigue. Suivant Varillas, il promit aux juges de leur faire rembourser 12,000 écus qu'ils avaient payés pour leur charge ; puis il employa toutes les ressources de son esprit afin de traîner l'affaire en longueur, selon les désirs de Louise de Savoie, qui espérait fléchir le cœur du connétable.

En voyant la marche que suivait son procès, Charles de Bourbon comprit que sa cause était de la nature de celles qui sont jugées d'avance ; il n'en attendit point l'issue. Au lieu de briser son épée, il alla la mettre au service de l'empereur Charles-Quint, devint traître à sa patrie et trouva la mort sous les murs de Rome, où ses funérailles furent célébrées au milieu de l'incendie, de la dévastation et du pillage de la ville des papes (1).

Les poursuites criminelles dirigées contre le duc de Bourbon recommencèrent après sa mort. Au mois d'août 1527, François I[er] tint un lit de justice dans lequel fut prononcé l'arrêt qui déclarait : Que Charles de Bourbon était atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, rebellion et félonie ; que les armes et les enseignes personnelles audit Bourbon seraient brisées et effacées ; qu'il serait privé de la cognomination de ce nom de Bourbon, comme ayant notoirement dégénéré des mœurs et fidélité des antécesseurs de ladite maison de Bourbon ; que sa mémoire serait damnée et abolie à perpétuité, et que tous ses biens féodaux tenus de la couronne de France médiatement ou immédiatement retourneraient à icelle, et tous les autres biens meubles confisqués (2).

Une transaction entre François I[er] et sa mère suivit de près l'arrêt rendu au Parlement contre le duc de Bourbon. Il fut stipulé : que le duché d'Auvergne demeurerait au roi comme apanage de la maison de France, et qu'après le décès de Louise, duchesse de Savoie et d'Anjou, les autres biens de Bourbon qui étaient échus à cette princesse reviendraient à la Couronne et y seraient incorporés.

Le procès du connétable avait eu un si grand retentissement au palais et à la cour, qu'il fit la réputation des deux illustres avocats qui l'avaient plaidé ; tous deux lui durent, par la suite, d'être appelés aux premières charges de l'État.

En témoignage de sa satisfaction, Louise de Savoie fit nommer, par lettres patentes données à Troyes, le 4 janvier 1529, Guillaume Poyet

(1) Du Bellay, *Mémoires*, l. VII. — De Sandoval, *Vita Carol. V, imp.* — Guichardin. — Paul Jove.

(2) *Procez criminel fait à Charles de Bourbon, connétable de France*, en 1527. — Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds de Colbert, nº 9719. — *Registre des arrêts prononcés contre Charles de Bourbon*, même fonds, nº 9719/3.3.


Digitized by Google

avocat du roi au Parlement en remplacement de Jean de Nisé. Peu d'années après, le 31 décembre 1534, il succéda à Denis Poillot dans sa charge de président à mortier au Parlement de Paris (1). Vers la même époque il était premier président au Parlement de Bretagne (2), et le roi l'appela dans son Conseil privé.

Esprit souple, insinuant, doué de vastes connaissances, Poyet, dans ces différentes fonctions, sut captiver les faveurs et la confiance de François Ier, qui le chargea de plusieurs missions politiques. En 1533, il assista à l'entrevue du roi avec le pape Clément VII à Marseille. L'année suivante, il fut chargé avec le comte de Busançois, amiral de France, d'une négociation en Angleterre. En 1535, il accompagna le même amiral à Calais pour conférer avec le duc de Norfolk, ambassadeur de Henri VIII (3). Peu de

(1) Blanchard, *Les Présidents au mortier du Parlement de Paris*, p. 159. — Paris, 1647, in-fol.

(2) La charge de premier président au Parlement de Bretagne que Poyet occupait en 1535 (*Recueil des édits, etc., de la Chambre des comptes de Bretagne*, t. II, p. 289, in-fol.), ne l'empêcha sans doute pas de remplir celle de président à mortier au Parlement de Paris dont il avait été pourvu en 1534; car, le 3 août 1535, le roi François Ier lui écrivit de Reims pour lui ordonner de faire enlever les papiers d'État qui se trouvaient dans l'hôtel de feu le chancelier Duprat. La lettre est conçue en ces termes :

« Monsieur le président, pour autant que vous sçavez de combien il importe pour
» ceux à qui se peut, et pourra toucher par cy-après, de garder les papiers et re-
» gistres de la légation, pour esviter les abus et procez qui se pourroient mouvoir,
» pour raison des expéditions qui ont été cy-devant faites en icelle légation du temps
» de monsieur le légat. A cette cause, je vous prie et ordonne, que incontinent la
» présente receue vous ayez à retirer des mains des enfants dudit feu légat ou autres,
» qui ont eu la charge ou maniement d'iceulx registres et papiers, pour après les mettre
» par inventaire en lieu seur, tel que adviserez, dont l'on les pourra retirer quand be-
» soin sera. Au demourant, je crois qu'il vous souvient très-bien du propos que je
» vous tins dernièrement touchant les traitez, et autres papiers d'importance, qui
» estoient ès mains dudit feu légat et de combien je désire les recouvrer. Par quoi
» vous les retirerez tous, et en ferez pareillement un inventaire, lequel vous m'en-
» voirez incontinent par homme seur et exprès avec tous iceux traictez, sans autre-
» ment vous mettre en peine de les faire doubler, et après qu'ils seront en mes mains,
» j'ordonneray ce que je voudray qu'il soit fait, en quoi faisant, vous me ferez service
» très-agréable, priant Dieu, Monsieur le président, qu'il vous ait en sa sainte garde.
» Écrit à Rheims, le troisième jour d'aoust 1535.

» *Signé :* FRANÇOIS.

Et plus bas :

» LE BRETON. »

La suscription porte :

« *A monsieur le président Poyet.* »

(François du Chesne, *Histoire des chanceliers de France*, pp. 585-586, in-fol.)

(3) Anselme, *Hist. généalogique et chronologique de la maison de France*, t. VI, p. 464, in-fol.

Digitized by Google

temps après, il fut chargé de faire valoir les droits du roi sur une partie des états du duc de Savoie. Puis il signa, en 1537, la trêve de Baumi avec le gouvernement des Pays-Bas.

Lorsque le chancelier de France, Antoine Du Bourg, mourut à Laon, au commencement du mois de novembre 1538, des suites d'une chute de sa mule, François Ier choisit Guillaume Poyet pour le remplacer. Les lettres patentes qui l'élevèrent à cette haute dignité, furent données à Nanteuil le Haudouin, le 12 novembre 1538 (1). Ce sont les dernières qui se trouvent expédiées en latin sur les anciens formulaires. Le fils aîné du roi, Henri, dauphin de Viennois, duc de Bretagne et de Normandie, lui conféra en même temps l'office de chancelier de Bretagne.

La nomination d'un chancelier étant soumise à de longues formalités, les sceaux du roi furent tenus, en attendant que Poyet eût reçu ses provisions, par Mathieu de Longuejoue, seigneur d'Iverny, évêque de Soissons et conseiller d'État.

En prenant possession de la chancellerie, Poyet modifia aussitôt son blason, afin de lui donner une signification héraldique en harmonie avec sa nouvelle position. Il conserva intact l'écu des Poyet; mais il remplaça le *griffon* des Helland, dont il écartelait ses armes, par un *lion*. Dès lors il porta: *écartelé au premier et quatrième d'azur, à trois colonnes d'or, rangées en pal; au deuxième et troisième de gueules, au lion d'or*. L'écu surmonté d'un casque, taré de front, avec ses lambrequins, et d'un mortier de drap d'or, rebrassé d'hermine. Pour cimier: une femme à mi-corps, représentant la France, vêtue royalement; tenant dans sa main droite le sceptre et dans sa gauche les sceaux du roi. Pour supports: les deux masses en vermeil de la chancellerie, passées en sautoir. Le tout posé sur un manteau ducal écarlate, orné de rayons d'or et fourré d'hermine. Enfin, Poyet, pour faire allusion à ses armes et à ses nouvelles fonctions, prit pour devise: *Justitiæ columnam sequitur leo* (2). Il paraît que les Angevins, en apprenant l'élévation de leur concitoyen aux éminentes fonctions de chancelier de France, ressentirent une si grande joie, qu'ils firent à Angers, le 15 novembre, une procession générale pour sa prospérité (2).

La cour de France était alors la plus somptueuse de l'Europe; Poyet suivit facilement l'impulsion donnée par le roi. Une des premières céré-

(1) *Archives de l'Empire*, vol. M, fol. 145. — Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 18 novembre 1538.

(2) Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, *Hist. de l'Université d'Angers*, fol. 2, r°. — Manuscrits de la Bibliothèque d'Angers.

Digitized by Google

monies dans lesquelles il parut avec éclat, fut à l'entrée de Charles-Quint à Paris, le 1er janvier 1539. Malgré son ressentiment envers l'empereur, le roi avait voulu qu'on fît à l'hôte illustre de la France une réception digne de son rang. L'armée, la magistrature, le clergé et le commerce s'étaient plu à l'envi les uns des autres à déployer dans cette circonstance un luxe sans égal. Les jeunes nobles surtout « estoient si richement vestus » et magnifiquement montez que c'estoit une grande et admirable excel- » lence de les veoir en leurs habits tous d'une parure, qui estoit une ca- » saque de velours noir enrichie d'orfevrie et de passemens d'or; une » manche couppée de drap d'or frisé et de broderie, et dessoubs le pour- » point de satin jaune paillé, avec leurs bonnets si très-remplis de dia- » mans, rubis, esmerauldes, perles, marguerites et aultres pierres pré- » cieuses, et boutons d'or esmaillez, que quatre d'iceulx bonnets ont été » estimez la somme de cinquante mil escus d'or au soleil (1). » François du Chesne, dans la relation qu'il a publiée de cette solennité, n'a point omis la place occupée par la chancellerie dans le cortége impérial : après les audienciers et les contrôleurs qui se drapaient dans leurs manteaux écarlates, fourés de *lectices*, « venoit une hacquenée blanche couverte de drap » d'or, portant le coffret auquel estoient les grands séels du roy, ledit » coffret couvert d'un voile de crespe et estoit menée ladite hacquenée par » deux laquais nüe teste, et d'un costé et d'autre de ladite hacquenée » alloient après les quatre chauffes-cires de ladite chancellerie, vestus de » velours cramoisy, nuds teste; alloit après à cheval l'huissier vestu de » velours violet, portant masse dorée, nud teste; entra après monsieur le » chancelier de France, messire Guillaume Poyet, vestu de robe de velours » cramoisy figurée et par dessus un manteau d'escarlate fourré d'hermine, » monté sur une mule houssée et enharnachée de velours cramoisy (2). »

Si Poyet se laissa éblouir par le faste d'une cour légère et voluptueuse, il n'oublia pas cependant les obligations qui lui étaient imposées par sa charge. Au contraire, il se montra l'un des plus ardents réformateurs de la législation française, en détruisant de nombreux abus et en créant des lois en harmonie avec les besoins de son siècle.

Le 12 janvier 1539, Poyet publia un édit pour mettre un terme aux viles spéculations de certains ordres religieux qui faisaient le trafic des indulgences. Cet édit porte : « François, etc. Comme nous ayons esté ad- » vertis de plusieurs grands abus et malversations que aucuns eux disans » questeurs, procureurs et serviteurs des maisons de Nostre-Dame de

(1) Félibien et Lobineau, *Hist. de la ville de Paris*, t. V, p. 355, in-fol.
(2) François du Chesne, *Hist. des chanceliers de France*, p. 585, in-fol.

Digitized by Google

» Jérusalem, Saint-Lazare dudit lieu, Sainte-Catherine du Mont-Sinaï, » Saint-Sébastien hors Rome et autres lieux ultramontains, commettent » chacun jour, en nos royaume, pays, terres et seigneuries, publiant en » iceux, sans nos congé, licence et permission, divers pardons et indul- » gences qu'ils disoient avoir esté donnés et octroiés par nos saints pères » papes, et que par importunité ou autrement ils trouvent moyen obte- » nir, pour avoir couleur de les publier en nos dits royaume, pays et » seigneuries.

» Par le moyen desquels pardons et indulgences, ils exigent de nos » sujets grandes sommes de deniers... Et pour plus facilement faire les- » dites exactions, baillent à ferme lesdites questes à gens nos subjets, par » les diocèses de nos dits royaume, pays et seigneuries, sans, comme dit » est, obtenir de nous aucunes permissions pour faire ladite publication, » queste et exaction (1). »

Deux édits en faveur de la police du royaume furent dressés par le chancelier et rendus exécutoires le 9 mai 1539. L'un défendait de loger aucun étranger sans en avertir les officiers des localités (2), et l'autre interdisait les assemblées illicites et l'usage de porter des masques (3). Dans le même mois parut un nouvel édit en faveur de la création en France de la loterie. Cet édit est le premier sur cette matière, et on voit dans le *Traité de la Police* que c'est le besoin d'argent qui en donna l'idée au roi (4). Ce qui n'empêcha pas qu'on voulut plus tard en faire un grief contre les actes du chancelier.

Dans cet édit, émanant de la volonté de François Ier, on lit : « Comme » de la part de certains bons et notables personnages de nostre royaume, » nous ait esté dit, remontré et donné à entendre, que plusieurs nos » sujets tant nobles, bourgeois, marchands qu'autres, enclins et désirans » jeux et ébattemens, se sont souventes fois à faute de jeux honorables » permis ou mis en usage, appliquez par cy devant et s'appliquent encore » à plusieurs autres jeux dissolus, en telle sorte et obstination que les » aucuns y ont consommé et consomment tout leur temps, délaissans par » tels moyens toute œuvre et labeur vertueux et nécessaire.

» Les autres tous leurs biens et substance, et les autres commis et com- » mettent blasphèmes envers Dieu, injures et excez faits envers les per-

(1) *Ordonnance*, M. 139. — Archives de l'Empire.

(2) Fontanon, t. I, p. 673. — Isambert, *Recueil général des anciennes Lois françaises*, t. XII, p. 556.

(3) *Registre de la Chambre des comptes de Grenoble.*

(4) Delamarre, *Traité de la Police*, t. I, l. III, tit. IV, chap. VII, p. 470.

Digitized by Google

» sonnes, tant à l'occasion des obstinations des joueurs que des contra-
» dictions et dénégations des uns envers les autres.

» Et que pour faire cesser lesdits inconvénients, et abolir et éloigner
» l'usage pernicieux dont ils ont procédé et procèdent, ne se trouverait
» meilleur moyen que de permettre et mettre en avant quelques autres
» jeux et ébattements, esquels nous, nosdits sujets et choses publiques ne
» pussent avoir ne recevoir aucun intérêt.

» Nous proposons entre autres celui de la blanque, longtemps permis
» ès villes de Venise, Florence, Gennes et autres villes et citez bien poli-
» cées, fameuses et de grandes renommées. »

Suivent les statuts qui se terminent par la création d'un maître de la loterie. « Et par ces présentes faisons, commettons, constituons, establis-
» sons et ordonnons pour maistre et facteur de ladite blanque en icelle
» nostre dite ville et citez de Paris, notre très-cher et bien-aimé Jean Lau-
» rent, lequel, suivant nostre présent édit et permission, y fera, éri-
» gera et conduira dorénavant ladite blanque, toutes et quantes fois que
» bon lui semblera, en *Nous* payant par chacun an aux termes et ainsi
» que dit est cy-dessus, ladite somme de deux mille livres tournois (1). »
Cet édit, donné à Château-Renard, était revêtu de la signature du cardinal de Tournon et du connétable Anne de Montmorency.

Cette somme, quoique importante pour l'époque, était bien insuffisante pour remplir le Trésor royal, épuisé par les folles dépenses du roi, ainsi que par l'abandon des domaines de la couronne donnés aux grands officiers de sa maison et à ses courtisanes. Ce fut pour remédier à cette pénurie des finances que le chancelier Poyet soumit, le 30 mai 1539, à la sanction royale, un édit « portant qu'au décès de ceux qui possèdent des terres dépendant du domaine de la couronne en vertu de donations, ces terres seront réunies audit domaine, et qu'ils n'en pourront transmettre la possession à leurs enfants (2). » Par cette sage mesure, Poyet voulait rendre au Trésor des revenus qui n'auraient dû jamais en être aliénés, et soulager le peuple, qui seul était pressuré sans cesse pour subvenir aux fastueuses prodigalités de la cour.

Afin de purger la France des bandes dangereuses de Bohémiens, qui infestaient les campagnes, Guillaume Poyet leur défendit, le 24 juin 1539, l'entrée du royaume et enjoignit à ceux qui y étaient d'en sortir.

Craignant sans doute que l'édit du 30 mai n'arrêtât pas suffisamment

(1) *Bannières du Châtelet*, t. III, p. 138. — Isambert, *Recueil général des anciennes Lois françaises*, t. XII, p. 560-561.

(2) *Mémorial de la Chambre des comptes*, 2. J, fol. 139.

Digitized by Google

les dilapidations causées au Trésor royal par la privation des biens de l'État, il publia, le 30 juin, un nouvel édit pour rendre inaliénable le domaine de la Couronne (1).

Dans sa double carrière de légiste et de magistrat, Poyet avait apprécié les abus, pour ne pas dire les vices, qui entravaient en France l'action de la justice et la rendaient impuissante à réprimer le crime. Pour obvier à une situation qui discréditait les tribunaux, il fit rendre par le roi une ordonnance sur la juridiction du Grand Conseil (2). Malgré qu'il s'efface dans cet acte, c'est lui cependant qui a peint au vif les griefs imputés aux magistrats et aux jurisconsultes, et qui fait dire à François I[er] : « Que sur » les plaintes et clameurs de nostre peuple, qui journellement recourt à » Nous en grande et pitueuse exclamation, que les procez estant intentez » et pendans en nos cours et juridictions sont immortels et mesmement » en nostre Grand Conseil..... avons fait... les ordonnances qui s'en- » suyvent. »

Après avoir rappelé aux juges leurs devoirs, il s'adresse aux procureurs et aux avocats « pour ce qu'aucuns advocats de l'industrie desquels (ainsi que porte l'ancienne ordonnance) dépend principalement l'abréviation des » causes..... Nous leur défendons d'alléguer, ne mettre en avânt aucuns » faits superflus, impertinens ou non véritables, sur peine de quarante » sols parisis d'amende, ou autre plus grande amende, à la discrétion du » Conseil. En laquelle les transgresseurs de cette présente défense seront » condamnez sur le champ, et sera levée sur eux sans aucun déport, ne » dissimulation (3). »

Aux ruses de la chicane ne se bornent pas les griefs imputés aux jurisconsultes ; l'ordonnance leur reproche également une grande négligence dans leur maintien et dans leurs paroles.

« Et pource qu'aucuns desdits advocats, mentionne l'article XL, ne » plaident modestement et gravement, selon l'honneur et la révérence » qu'ils doyvent à la justice souveraine le requièrent, et par contentions et » exclamations par trop disconvenables à leur estat, troublent le silence » qui doit estre en l'expédition de justice, s'eslevant légèrement, parlant » plusieurs ensemble, sans aucune modestie, honneur, ne révérence de » justice : aussi plaident à diverses fois et à hocquets : et aucuns procu- » reurs font semblable : nous leur défendons sur peine de quarante sols

(1) Antoine Fontanon, *les Édits et Ordonnances des roys de France, depuis saint Louis jusqu'à présent*, etc., t. II, p. 348. Paris, 1580. 4 vol. in-fol.

(2) Cette ordonnance fut enregistrée au Grand Conseil, le 16 juillet.

(3) *Article* XXVIII.

Digitized by Google

» parisis d'amende pour la première fois : de cent sols pour la seconde et » interdiction d'exercer l'estat d'advocat ou procureur, à tel temps que le » Conseil verra estre à faire..... (1). »

Au mois d'août 1539, parut la fameuse ordonnance sur le fait de la justice, datée de Villers-Cotterets (2). Cette ordonnance, dit Isambert, est l'acte le plus important du règne de François Ier. Une partie de ses dispositions ont été insérées dans les ordonnances de 1667 et 1670. Il en existe même plusieurs articles qui, dans le silence des lois nouvelles, servent de base aux jugements des tribunaux, et plusieurs arrêts de la Cour de cassation ont décidé d'après cette ordonnance. C'est elle qui a déterminé les limites précises entre la juridiction séculière et ecclésiastique ; qui a établi les registres civils pour constater les naissances et les décès ; qui a ordonné que les actes notariés, procédures et jugements seraient écrits en français ; qui en matière criminelle a décidé que l'accusé répondrait lui-même aux interpellations qui lui seraient faites, qu'il pourrait entendre les dépositions avant de proposer ses reproches, etc. Le secret de la procédure, établi par cette ordonnance, fut maintenu par celle de 1670. La loi du 3 novembre 1789, sur la réforme des abus de la jurisprudence criminelle, l'abrogea en introduisant en France la publicité des débats et l'assistance d'un défenseur. Malgré les ordonnances de 1539 et de 1670, plusieurs parlements s'étaient maintenus dans l'usage de juger publiquement les procès criminels ; rarement on refusait un défenseur : ce refus ne pouvait avoir lieu que dans les cas spécifiés par l'ordonnance de 1670 (3).

L'impression que produisit l'ordonnance de Villers-Cotterets fut si profonde que les contemporains du chancelier la surnommèrent *la Guillelmine*. Cette ordonnance suscita contre Poyet bien des haines occultes. Le clergé ne lui pardonna jamais d'avoir porté atteinte à son influence en défendant aux ecclésiastiques de s'immiscer dans les affaires civiles. Le Parlement lui-même se montra peu satisfait des réformes, parce qu'elles bouleversaient sa routine judiciaire : il s'en plaignit amèrement, et ne les accepta qu'à regret.

Le mécontentement que souleva l'ordonnance de Villers-Cotterets ne put arrêter ni le zèle ni la prodigieuse activité du chancelier Poyet. Le 23 no-

(1) Fontanon, *les Édits et Ordonnances des roys de France*, t. II, p. 348.

(2) Le Parlement l'enregistra le 6 septembre de la même année.

(3) L'ordonnance de Villers-Cotterets contient cent quatre-vingt-douze articles. Un de ces articles ordonne la suppression de toutes les confréries de gens de métier, ainsi que les réjouissances qui accompagnaient la réception à la maîtrise : « ne se feront au- » cunes disnées, banquets, ni convis, ni autres despenses quelconques. »

Digitized by Google

vembre, il fit signer au roi un édit pour obliger les juges à résider dans leur juridiction (1). Peu de temps après, par un autre édit, il réunit au domaine de la Couronne toutes les justices seigneuriales de la ville de Paris et régla les indemnités dues aux seigneurs qui les possédaient (2).

La sollicitude de Poyet pour la prospérité de la nation ne se borna pas à ces réformes. Sachant que l'industrie et le commerce constituent principalement la richesse nationale, il s'efforça de remédier aux abus qui pouvaient entraver leur marche. Déjà par son ordonnance de Villers-Cotterets il avait supprimé les confréries des marchands et des artisans, ainsi que les fêtes et les libations qui accompagnaient la réception d'un compagnon à la maîtrise; au mois d'avril 1540, il publia un édit pour rendre l'aunage uniforme dans le royaume. Cet édit fut suivi de plusieurs ordonnances sur les droits d'importation en France des draps d'or, d'argent et de soie, dont les étrangers, principalement les Vénitiens, avaient le monopole (3). Le blé, l'épicerie et d'autres marchandises furent l'objet de semblables mesures.

Tandis que Poyet réformait l'État, Luther et les disciples d'Ulric

(1) Antérieurement à cet édit, Guillaume Poyet, étant premier président au Parlement de Bretagne, avait rédigé, en vertu des lettres du roi du 4 septembre 1535, un règlement pour obliger les juges de la Chambre des comptes de Bretagne à résider et à remplir les obligations de leur charge. Ce règlement porte la date du 2 octobre 1535. (*Recueil des édits, ordonnances et règlements concernant les fonctions ordinaires de la Chambre des comptes de Bretagne,* t. II, p. 289-293. Nantes, 1721, in-fol.)

(2) Delamare, *Traité de la Police,* t. I, liv. I, tit. IX, chap. I, p. 140.

(3) Les ordonnances de François Ier en faveur du commerce des draps de soie et d'or fabriqués en France, ne sont pas les premiers actes émanant de l'autorité royale en faveur de cette industrie originaire de l'Orient. Au XIVe siècle, Paris possédait déjà des artisans qui tissaient la soie; Henri VI, roi d'Angleterre, qui se qualifiait de roi de France, confirma par ses lettres patentes, du mois de décembre 1425, les statuts du métier de tisseurs de soie en la ville de Paris (*Ordonnances des rois de France,* t. XIII, p. 108). Plus tard, en 1470, Louis XI établit aux environs de Tours des plantations de mûrier et des fabriques d'étoffe de soie. En 1480, il enleva à la Grèce et à l'Italie des ouvriers qui implantèrent dans ses états les procédés de Milan, de Gênes, de Venise, de Pistoie, et pour la première fois la France eut des ateliers de draps d'or, de brocart, de gros de Naples et de damas. Par des lettres du mois d'octobre de la même année, Louis XI accorda de nombreux priviléges aux *tissutiers* de soie et d'or de la ville de Tours (*Ibid.,* t. XX, p. 592). Charles VIII confirma par ses lettres patentes du mois de mai 1497 les priviléges accordés par son père aux fabricants de draps d'or et de soie à Tours. François Ier marcha sur les traces de ses prédécesseurs pour affranchir entièrement la France d'un tribut onéreux qu'elle payait à l'étranger, en agrandissant et en multipliant le nombre des fabriques de soieries. Comme Louis XI, il adopta un système prohibitif, afin de donner à l'industrie nationale des avantages qu'elle n'aurait pu obtenir si ses produits avaient été mis en concurrence avec ceux de la Grèce et de l'Italie.

Digitized by Google

Zwingle s'efforçaient de réformer l'Église. C'était la régénération de l'esprit humain qui s'annonçait au monde. Une fiévreuse anxiété dévorait peuples et despotes. François I[er] hésita entre le rôle de sauveur et d'oppresseur. Rome intervint, elle le fit trembler. Ni les grâces séduisantes, ni les spirituels plaidoyers de Marguerite de Valois, sa sœur bien-aimée, ne purent gagner auprès de lui la cause du protestantisme (1) naissant. Au lieu de le protéger, il s'en fit le bourreau.

Dès l'année 1523, François I[er], ce roi aux mœurs si dissolues, avait montré son zèle pour la religion dans une ordonnance qui condamnait les « regnieurs de Dieu » à avoir « la gorge ouverte avec un fer chaud, et » la langue tirée et coupée par le dessoubs » avant d'être étranglez et pen» dus. » Il ne traita pas les luthériens avec de plus grands ménagements. Poyet, qui avait peut-être un respect trop grand pour les abus de l'Église, ou qui ambitionnait certaines dignités ecclésiastiques, partagea les idées de son maître et l'aida à les réaliser. En 1540, le 10 avril, il scella les lettres patentes du roi qui autorisaient un moine mendiant de l'ordre de Saint-Dominique à exercer en France les fonctions d'inquisiteur de la foi. On connaît le mauvais accueil que reçut cette institution diabolique, qui, malgré les efforts des papes et des dominicains, ne put implanter en France de profondes racines. Toutefois, on eut le temps d'apprécier le zèle des moines inquisiteurs par les tortures atroces qu'ils inventèrent et par le nombre de victimes qui expièrent dans leurs lugubres auto-da-fé.

Mais ni le sang que l'Église fit répandre, ni les bûchers qu'elle fit allumer par ses odieux satellites, ne purent arrêter la marche de l'intelligence, qui s'était révélée à l'humanité par le grand acte de la Réforme. Semblable au phénix légendaire, le protestantisme, outragé, banni, persécuté, livré aux flammes, se régénéra de ses propres cendres, avec une vie plus forte, plus puissante, que ne purent détruire ni la haine des papes, ni les cruautés des dominicains, ni le fanatisme aveugle des rois.

Sous l'inspiration des idées religieuses de François I[er], le chancelier Poyet rédigea un édit que le roi approuva, le 1[er] juin 1540, pour enjoindre expressément à tous baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi, etc., sous peine de suspension et privation de leurs offices, de rechercher et poursuivre les luthériens, et de les livrer au jugement des cours souveraines.

Cet édit, comme ceux qui lui succédèrent, fit des victimes, et ce fut son

(1) Le mot *protestant*, d'où dérive celui de *protestantisme*, est venu de la protestation que les partisans de Luther opposèrent, en 1529, aux résolutions de la diète de Spire.

Digitized by Google

unique résultat. Il n'empêcha pas les doctrines de Luther de faire le tour du vieux monde et de pénétrer ensuite, avec la civilisation, jusqu'aux dernières limites du nouveau continent.

Tandis que Poyet opprimait les protestants, contrairement à l'édit de Milan de l'an 712, qui avait établi le principe de la liberté des cultes, il se trouvait engagé en même temps dans une autre lutte plus dangereuse pour lui. Une secrète jalousie tenait depuis longtemps en échec Charles-Quint et François Ier. Lorsque l'empereur traversa la France et séjourna à la cour, avant de se rendre auprès des habitants de la cité de Gand alors en révolte, il étudia, avec sa lucide perspicacité, les endroits vulnérables de son rival. Il vit facilement que les destinées de la France reposaient entre les mains de deux femmes qui s'arrachaient mutuellement une autorité ébranlée : c'était la duchesse d'Etampes et Diane de Poitiers, maîtresses l'une du roi, l'autre du dauphin. Charles-Quint sut habilement se ménager des intelligences dans les deux camps, afin de soulever des dissensions au sein même de la cour. Toutefois, François Ier finit par s'apercevoir des ruses de l'empereur. Il rompit avec lui l'alliance dont le connétable Anne de Montmorency (1) s'était fait l'entremetteur. Cette rupture amena une

(1) Anne, duc de Montmorency, premier baron, pair, maréchal, grand-maître et connétable de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Languedoc, comte de Beaumont-sur-Oise et de Dammartin, avait gagné par son mérite et sa bravoure les hautes dignités dont il fut revêtu. Quoique habile politique, il trouva son maître dans Charles-Quint, qui savait allier le parjure au fanatisme le plus exalté. Lorsque ce souverain voulut traverser la France pour aller réprimer la sédition des habitants de Gand, il envoya des ambassadeurs auprès de François Ier pour lui demander de passer sur ses États; en même temps, il promit à Georges de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur du roi, de rendre à François Ier le Milanais. Satisfait de cet engagement, le roi de France reçut l'empereur Charles-Quint avec de grands honneurs. Celui-ci avait renouvelé en entrant sur le territoire français sa promesse au connétable de Montmorency, qui en répondit pour lui au roi. Mais lorsque l'empereur fut à Valenciennes et que l'évêque de Lavaur lui demanda de remplir ses engagements, il se servit d'abord de prétextes fallacieux pour éluder la question; puis il refusa entièrement de satisfaire sa promesse. De là, la disgrâce du connétable, que Charles-Quint paraissait avoir gagné à son parti. — Le connétable Anne de Montmorency était le second fils de Guillaume, seigneur de Montmorency, d'Ecouen, de Chantilly, etc., chevalier d'honneur de Louise de Savoie, mère du roi, gouverneur et bailli d'Orléans et capitaine des forteresses de la Bastille, du bois de Vincennes et de Saint-Germain en Laye. Il avait eu pour mère Anne Pot, de la maison des comtes de Saint-Paul, seigneurs de la Rochepot. En 1526, Anne de Montmorency avait épousé Madeleine de Savoie, fille de René, légitimé de Savoie, comte de Villars, grand-maître de France, et d'Anne de Lascaris, comtesse de Tende, dont il eut cinq fils et sept filles. L'aîné de ses enfants, François de Montmorency, fut maréchal de France; le second, Henri, duc de Montmorency, devint connétable; le troisième, Charles, duc de Damville, fut amiral de France; le quatrième, Gabriel de

Digitized by Google

révolution parmi les grands dignitaires de la Couronne. Le connétable tomba en disgrâce; mais avant de se retirer de la cour, il voulut entraîner dans sa chute l'amiral de France, Philippe Chabot de Brion, comte de Charny et de Busançois, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, gouverneur de Bourgogne et de Normandie (1).

L'affection un peu trop tendre que la duchesse d'Etampes (2) témoignait à l'amiral, fut le prétexte dont Montmorency se servit pour le perdre dans l'esprit du roi. Irrité de cet amour, François I[er] ordonna au chancelier Guillaume Poyet, protégé du connétable, de prendre secrètement des informations sur la conduite du comte de Busançois, comme amiral et gouverneur de province. Poyet prétendit avoir découvert, dans les actes de l'amiral, vingt-cinq délits dignes de mort. Chabot de Brion, menacé par le roi d'un procès criminel, répondit avec trop d'assurance qu'il n'en redoutait pas l'issue, sa conscience étant irréprochable (3). François I[er]

Montmorency, baron de Montheron, périt à l'âge de vingt et un ans à la bataille de Dreux, et le cinquième, Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, fut colonel général de la cavalerie légère de Piémont.

(1) Philippe Chabot, seigneur de Brion, était le second fils de Jacques Chabot, seigneur de Jarnac, de Brion, d'Aspremont, etc., conseiller et chambellan du roi, et de Madeleine ou Marguerite de Luxembourg. Au mois de janvier 1526, il avait épousé Françoise de Longuy, dame de Pagny et de Mirebeau, fille de Jean de Longuy, seigneur de Givry, etc., et de Jeanne, *bâtarde* d'Angoulême, sœur *naturelle* du roi. De cette union naquirent : 1° Léonor Chabot, comte de Charny et de Busançois, grand écuyer de France et lieutenant général au gouvernement de Bourgogne; 2° François Chabot, marquis de Mirebeau, baron de Chaumont et de Charroux, chevalier des Ordres du roi; 3° Françoise Chabot, mariée à Charles de la Rochefoucauld, baron de Barbézieux; 4° Antoinette Chabot, épouse de Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France; 5° Anne Chabot, unie en 1559 avec Charles de Halluyn, seigneur de Piennes; 6° Jeanne Chabot, abbesse du Paraclet, qui se fit protestante, et conserva cependant son abbaye où elle entretint le service religieux sans y assister, et où elle décéda.

(2) Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, était une des trente enfants qu'avait eus des trois mariages qu'il contracta, Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilly, etc., capitaine de mille hommes de pied de la légion de Picardie. Élevée à la cour en qualité de fille d'honneur de Louise de Savoie, Anne de Pisseleu sut captiver par sa beauté et surtout par son esprit les faveurs de François I[er], qui en fit sa maîtresse. Après l'avoir enrichie, ainsi que sa famille, son royal amant voulut qu'elle occupât à la cour un rang digne de l'amour qu'il lui portait. Dans ce but, il lui fit épouser Jean de Brosse, quatrième du nom, dit de Bretagne, qu'il fit duc d'Etampes, comte de Penthièvre, gouverneur du Bourbonnais, puis de Bretagne, dont elle n'eut pas d'enfant.

(3) Jamais un seigneur, dit Étienne Pasquier, qui pour avoir eu bonne part en la faveur du roi son maistre a esté employé aux grandes affaires, tombant en son indignation, ne doit permettre, s'il lui est possible, de tomber ès mains de la justice et qu'on luy fasse son procez, quelque innocence qu'il pense résider en luy. D'autant que ce qu'il estimoit, pendant sa vogue, un peccadille, venant devant les yeux des juges, est non-seulement estimé péché mortel, ains criminel. (*Les Recherches de la France*, liv. VI, p. 552.)

Digitized by Google

ordonna, le 16 février 1539, l'arrestation et la mise en accusation de l'amiral. On le conduisit au château de Melun, où on l'emprisonna; mais ce fut seulement le 3 novembre 1540 que des lettres patentes soumirent son procès à une commission extraordinaire, composée de maîtres des requêtes choisis arbitrairement dans les divers parlements du royaume. Guillaume Poyet, en sa qualité de chancelier, c'est-à-dire de chef de la justice en France, voulut présider la commission. Pour ses épices, il se fit donner d'avance par le roi les biens qui seraient confisqués sur l'accusé. Ce ne fut pas le seul scandale de ce grand procès : François I[er] ne rougit pas de déposer lui-même contre l'amiral, son ancien ami d'enfance, et d'influencer directement les juges; cependant la commission ne se laissa pas arracher l'arrêt de mort que le roi souhaitait avoir entre les mains, mais qu'il n'eût peut-être pas fait exécuter.

La conduite de l'amiral n'était point irréprochable; mais à cette époque il n'existait guère d'hommes puissants, à commencer par Montmorency, qui n'eussent abusé de leur autorité pour commettre des exactions semblables aux siennes. Les reproches les plus graves imputés au comte de Charny étaient d'avoir, comme amiral, haussé à son profit les droits perçus en Normandie sur les pêcheurs de harengs et de s'être servi de son autorité de gouverneur de Bourgogne pour spéculer sur les grains. Une sentence aussi irrégulière que la procédure fut rendue contre lui. On le condamna à un million cinq cent mille livres d'amende et dommages-intérêts envers les provinces et les particuliers lésés, au bannissement et à la confiscation de sa fortune. Après que la sentence eut été rédigée par les juges, François I[er] la promulgua le 8 février 1541, sous forme de lettres patentes entremêlées de dispositions légales, afin d'empêcher que les abus imputés à l'amiral se reproduisissent.

Tandis que le roi et le chancelier Poyet mettaient tout en œuvre pour perdre le comte de Charny, une amie qui lui était restée fidèle, la duchesse d'Etampes, employait pour lui les charmes séducteurs de son génie pour arrêter l'effet de sa condamnation, et lui faciliter une entrevue avec son royal accusateur.

La haine de François I[er] fit bientôt place à un sentiment plus noble quand parut devant lui son ancien camarade d'adolescence, Philippe Chabot de Brion, dont il avait rempli le cœur d'angoisses et empoisonné la vie sous un futile prétexte de jalousie. Il ordonna qu'on revisât immédiatement son procès. Une nouvelle procédure eut lieu; elle motiva un arrêt définitif en date du 24 mars 1541, qui déclara l'amiral Chabot innocent. L'année suivante, le 23 mai, François I[er] compléta la réhabilitation

Digitized by Google

du comte de Charny en le rétablissant dans ses fonctions de gouverneur et d'amiral.

Ces exorbitantes et capricieuses variations, dignes des despotes de l'Orient, étaient, selon l'expression d'un judicieux historien, aussi pernicieuses à la morale publique que dégradantes pour l'autorité royale et pour la justice. Le chagrin ayant miné l'amiral, il ne survécut à sa complète réhabilitation qu'un an environ, étant décédé le 1er juin 1543 (1).

Du fond de ses splendides retraites de Chantilly et d'Ecouen, le connétable de Montmorency avait suivi d'un œil anxieux toutes les péripéties de cette inique procédure, dont il avait été le principal instigateur. En voyant la grande renommée de l'amiral mise en lambeaux par la justice, sa tête altière et superbe avait éprouvé un rayonnement de bonheur, qui fut, il est vrai, de courte durée, car une profonde déception lui succéda bientôt, lorsque les larmes d'Anne de Pisseleu, *la plus belle des savantes et la plus savante des belles*, selon le langage de ses contemporains, arrachèrent de la clémence royale le pardon du comte de Charny.

ARMAND PARROT,
Membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT *sur le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy, procès-verbaux de la visite des feux, publiés pour la première fois par M. Rossignol, conservateur des archives de la Côte-d'Or.*

Messieurs,

Notre collègue, M. Rossignol, a publié, pendant qu'il remplissait encore les fonctions d'archiviste du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne province de Bourgogne, un volume fort curieux contenant le relevé de documents inédits sur l'état des feux du bailliage de Dijon en 1643.

Dans une lettre qui sert de préface au recueil composé par les soins de M. Rossignol, l'auteur explique qu'il a voulu comparer la prospérité du pays de Bourgogne à l'état malheureux et désolé qui affligeait cette contrée vers le commencement du règne de Louis XIV.

En juin 1643, les administrateurs de cette province firent connaître au

(1) Il fut inhumé dans la chapelle d'Orléans de l'église des Célestins, à Paris, où l'on voyait sur son tombeau sa statue en marbre blanc que le roi y fit placer. (Brantôme, *Mémoires*. — Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, l. VII, p. 617, in-fol.).


Digitized by Google

prince de Condé que les guerres, la contagion, la famine ayant tari les finances dans leur source, besoin était d'asseoir l'impôt sur des bases nouvelles; le roi prescrivit une enquête et, le 10 septembre de la même année, les représentants du pays se partagèrent la Bourgogne pour la visiter.

L'authenticité des documents contenus dans les procès-verbaux officiels, mis au jour par M. Rossignol, ne saurait être révoquée en doute; ces renseignements, après avoir été recueillis par des commissaires investis d'une mission spéciale, furent rédigés, sur place, en présence de témoins assermentés.

Le président de cette enquête fut le Maieur de Dijon; sa tournée d'inspection, commencée le 16 septembre 1644, se continua jusqu'au 7 avril 1645; reprise le 22 octobre de la même année par le maître en la Chambre des comptes, elle ne parvint à son terme qu'au mois de juin 1646.

Les explications données par M. Rossignol montrent que les investigations furent poursuivies avec méthode et régularité; mais qu'il nous soit permis de regretter que notre collègue, qui avait à sa disposition des sources précieuses d'information, n'ait pas cru devoir compléter son travail par une double recherche.

Il eût été d'un grand intérêt d'établir l'état des feux du bailliage de Dijon avant les ruines du XVII[e] siècle et de montrer aussi comment ces communes s'étaient relevées depuis 1644, par quelles causes politiques ou économiques elles sont devenues les florissants villages de nos jours.

Nous ne vous donnerons pas, Messieurs, une analyse des deux cent douze procès-verbaux que les commissaires bourguignons parvinrent à dresser, non sans grandes peines, et parfois dans des conditions qui mirent en péril leur sûreté personnelle, dans un pays sillonné par des coureurs d'aventures profitant du désordre de la guerre pour se livrer au brigandage; nous reproduirons seulement deux ou trois de ces procès-verbaux, choisis parmi ceux qui contiennent des constatations s'appliquant, du reste, à la généralité des feux du bailliage.

Les habitants du village d'Athée se plaignent qu'ils ont été ruinés et saccagés par les ennemis, lesquels emmenèrent l'année passée (1643), à la fête Saint-Michel, tout leur bétail et généralement tout ce qu'il y avait dans le village, ainsi que grand nombre de prisonniers, qui moururent presque tous des mauvais traitements dont ils eurent à souffrir.

Dans la petite ville d'Auxonne, les commissaires constatent que sur quatre cent dix-sept habitations, cent vingt et plus sont abandonnées. « En » beaucoup desquelles on voit des toiles d'araignées aux serrures et aux

Digitized by Google

» gonds, des billets au devant qui contiennent comme elles sont exposées » en vente ou à louage. Estant entrés en plusieurs des dites maisons, disent » les commissaires, nous avons recogneu qu'il n'y a pas de meubles pour » une valeur de dix livres. »

Les délégués sont requis par les habitants de venir constater les ruines que les entreprises et les courses des ennemis leur ont faites. Et, en effet, ils reconnaissent que le pont est à moitié détruit, que les moulins tombent en ruines; les rues de la ville sont dépavées, elles sont si remplies de boue et de fumier qu'il est presque impossible d'y passer. La communauté est tellement endettée à cause de la guerre, qu'elle a dû emprunter 156,000 livres. Au mois de juillet de l'année précédente, l'ennemi avait enlevé tout le bétail des villages voisins, la peste et la maladie emportèrent plus de trois mille cinq cents personnes; beaucoup de ceux qui restaient quittèrent la ville pour aller habiter à Dijon, à Verdun et ailleurs.

— A Mailly-l'Église, les chevaux, vaches, pourceaux, mouches à miel, les grains, les fourrages ont été pris par l'ennemi, qui pilla l'église, vola les ornements, mit en pièces les coffres et meubles que les habitants avaient portés dans le saint lieu, choisi comme refuge.

— Les troupes françaises elles-mêmes ajoutent à ces désastres; ainsi, à Gevrey, bien que le village eût appartenu ci-devant au cardinal de Richelieu et depuis au prince de Conti, le château avait été brûlé par le régiment de Corcelles et toutes les habitations mises au pillage.

— A Fontaine-Française, les commissaires reçoivent les dépositions de plusieurs habitants qui ont payé les sommes, énormes pour le temps, de 750 et 800 livres pour leur rançon; les maisons sont en grande partie abattues et ruinées.

Telles sont, Messieurs, les conclusions des deux cent douze procès-verbaux réunis par l'enquête : villes et villages dévastés, dettes énormes, terres incultes, absence de bras pour conduire les rares charrues qui ont échappé aux *bruslements* des ennemis.

Ces désastres rappellent à M. Rossignol l'éloquente peinture que la Bruyère fait de la malheureuse condition du paysan de son temps.

« Quelle différence, s'écrie l'auteur, entre ce que nous sommes et ce qu'étaient les hommes de la Bruyère! Quelle leçon! lorsque nous découvrons sur les pas d'Henri IV, derrière la tombe de Richelieu, sous les lauriers de Condé et de Turenne, presque tous nos villages en ruines; et au lieu de la grande et de la riche population d'aujourd'hui, quelques malheureux mourant de faim, se disputant une charrue dans de vastes terres en friche. »

Digitized by Google

Certes, notre collègue a raison sous bien des rapports; si nous ne considérons que le progrès matériel, il est immense, et tout à l'honneur des temps modernes; mais soyons modestes, et surtout soyons justes, l'aimable qualité de la modestie n'a jamais rien gâté, et la justice est le premier devoir de l'historien.

Soyons modestes! Qui sait, dans un siècle peut-être, l'archiviste de ce temps-là du département de la Côte-d'Or s'écriera-t-il, lui aussi, dans une apostrophe dédaigneuse :

— « Quelle différence entre ce que nous sommes et ce qu'étaient les » Bourguignons de 1864!

» Croirait-on qu'en ces jours d'abominable dépravation la cour d'as» sises de notre département prononçait, en une seule année, plus de » quarante condamnations pour des crimes qui font frémir d'horreur; que » les tribunaux du ressort réprimaient 3,590 délits, 6,000 contraventions; » et la faiblesse morale était si grande qu'on enregistrait quarante-neuf » suicides dans le seul arrondissement de Dijon! Combien nous sommes » plus vertueux que nos ancêtres de 1864! »

Souhaitons, Messieurs, que les écrivains du XXe siècle soient autorisés par le progrès des mœurs à dresser des comparaisons aussi favorables et aussi consolantes pour leur temps; mais quant à nous, sachons faire la part des circonstances et des conditions politiques et sociales au milieu desquelles s'accomplissaient les actes qui excitent notre pitié pour les victimes et notre indignation contre les maîtres d'alors.

La guerre au XVIIe siècle se faisait sur place, pour ainsi dire; de nos jours, elle n'a sans doute pas cessé d'être un fléau, mais elle touche à peine les pays qu'elle traverse, portée sur les ailes de la vapeur; au XVIIe siècle, la guerre durait longtemps : celle dont M. Rossignol a constaté les lamentables désastres s'était prolongée pendant trente ans; aujourd'hui les campagnes commencent et finissent en quelques semaines, une bataille termine la lutte et décide la paix. Quel homme, si puissant qu'eût été son génie, si ardent qu'eût été son amour de l'humanité, eût pu, s'élevant au-dessus des nécessités et des préjugés de son époque, doter du premier coup l'Europe de ces habitudes meilleures qui se sont introduites bien lentement par l'adoucissement des mœurs, le développement de l'instruction, les progrès de la science! Et combien ces habitudes seraient préférables encore, si les sociétés modernes avaient une bonne fois la sagesse de renoncer à la guerre, à ses pompes et à ses œuvres.

Soyons justes, aussi.— Peut-on, avec M. Rossignol, dire que nous découvrons les ruines du bailliage de Dijon sur les pas d'Henri IV, derrière le tombeau de Richelieu, sous les lauriers de Condé et de Turenne?

Digitized by Google

L'énumération de notre collègue n'est pas entière; pourquoi n'ajoute-t-il pas l'ennemi?

Surtout quand cet ennemi est l'Espagnol; l'Espagnol, maître de la Franche-Comté, incorporé dans l'armée des impériaux, portant dans le bailliage de Dijon, comme partout, l'âpreté, la férocité de son caractère, l'habitude de la dévastation et des sanglantes exécutions.

Comment cette armée n'aurait-elle pas laissé des monceaux de ruines en Bourgogne?

N'avait-elle pas recueilli les traditions qui nous montrent l'Espagnol comme un conquérant dévastateur, obéissant à cette éducation de guerre qui, commencée dans la vieille Espagne des rois Maures, continuée dans les Amériques du Sud, transportée dans les Flandres, est venue dire son dernier mot dans le duché de Bourgogne?

Les victoires de Condé et de Turenne ont fait reprendre à ces bandes aguerries et impitoyables la route de l'Espagne; certes ce ne sont pas les lauriers cueillis par ces deux grands capitaines sur les champs de bataille de Rocroy, de Nordlingen et de Lens qui ont coûté des larmes aux braves Bourguignons; n'est-ce pas plutôt à l'ombre de cette gloire que le paysan de la Bruyère commence à relever sa taille courbée vers le sol? L'abaissement de la maison d'Autriche, le traité de Westphalie marquent une glorieuse étape dans le mouvement d'unité et de consolidation de la nationalité française.

Que notre collègue nous permette de le lui dire : Henri IV, Richelieu, Condé, Turenne ne sauraient être aussi vertement blâmés de n'avoir pas été visités par les rêves heureux des harmonies économiques : ils ont fait l'œuvre de leur temps; puissions-nous éprouver la félicité de voir s'accomplir avec autant de puissance et de grandeur l'œuvre de nos jours : « la paix au sein de la civilisation. »

Gabriel Joret-Desclosières,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1867.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 janvier 1867. M. Cénac-Moncaut, président de la première



classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

Notre honorable collègue, M. Patin, de l'Académie française, élu président de l'Institut historique, adresse ses remercîments à l'assemblée.

Notre honorable collègue, M. Épailly, offre à la Société son ouvrage intitulé : l'*Honneur de la famille*. M. Folliet rapporteur.

M. Duché, notre honoré collègue à Lagny, l'un des plus anciens membres de l'Institut historique, désire quitter la Société à cause d'une maladie d'yeux qui le prive de tout travail littéraire et de toute lecture. L'assemblée décide que M. Duché est autorisé à garder le diplôme et à prendre le titre de membre de l'Institut historique.

M. de Riaille, membre résidant, donne sa démission. L'assemblée décide que M. de Riaille sera invité par l'administrateur à rendre son diplôme et à cesser de prendre le titre de membre de l'Institut historique, conformément à l'article 67 des statuts de la Société.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à cette classe, leurs titres seront imprimés dans le journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la même présidence, M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. La lecture des rapports portés à l'ordre du jour est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. J. Desclosières pour lire son rapport sur les *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France* (année 1864), par S. Exc. M. le ministre de la justice. Après la lecture de ce travail intéressant, plusieurs observations sont adressées au rapporteur par MM. de Berty, Breton, Cénac-Moncaut et Barbier; le rapport est renvoyé au comité du journal. Un autre rapport sur les *Bulletins de l'académie royale des sciences de Belgique*, par M. Masson absent, est lu par M. Breton; même renvoi au comité du journal.


Digitized by Google

M. Ernest Breton s'excuse de ne pouvoir faire un rapport sur la brochure de notre collègue, M. Greco de Cosenza, relative à la *Tentativa dei Carbonari* en Calabre, en 1813; cet ouvrage, très-intéressant d'ailleurs, donnant lieu à des appréciations politiques interdites à notre société par son règlement.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 JANVIER 1867.

⁂ La séance est ouverte à neuf heures; M. de Pongerville, de l'Académie française, président honoraire de l'Institut historique de France, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

M. Patin, de l'Académie française et président de l'Institut historique, retenu par une sérieuse indisposition, regrette de ne pouvoir présider cette séance.

Lettre de M. Dufour, avocat à la cour impériale, par laquelle il demande à faire partie de l'Institut historique; sa demande est suivie des titres imprimés requis par nos statuts; ses présentateurs sont MM. Tanc et Vavasseur, avocats à la cour impériale.

Une autre lettre, écrite d'Alger par notre honoré collègue, M. Depoisier, contient des détails intéressants sur les tremblements de terre à Alger et sur les dégâts qu'ils ont causés (renvoi au comité du journal).

L'Institut historique vient de faire deux pertes douloureuses dans la personne de nos honorables collègues M. Ingres, peintre, membre de l'Académie des beaux-arts (Institut), sénateur; et de M. Larevellière, savant naturaliste et ancien député de Maine-et-Loire.

Après cette communication, M. le président nomme une commission pour examiner les titres de M. Dufour; elle se compose de MM. Gauthier la Chapelle, de Berty et Desclosières, rapporteur.

L'administrateur fait connaître à M. le président que la salle, pour la tenue de la séance publique annuelle, sera mise à la disposition de l'Institut historique le dimanche 28 avril prochain; l'assemblée décide : 1° que les membres correspondants, français et étrangers, qui désirent faire des lectures dans cette séance, seront invités par l'organe de notre journal à envoyer leurs travaux au siége de la Société avant le *dix* avril; 2° que les

Digitized by Google

membres résidants seront également invités à faire connaître les titres de leurs travaux à la même époque, pour être portés à l'ordre du jour des lectures à faire devant la commission qui sera ultérieurement nommée.

On communique à l'assemblée la liste des livres offerts à la société; des remercîments sont votés aux donateurs.

Notre honorable collègue, M. Greco, secrétaire perpétuel de l'académie Cosentine, offre à l'Institut historique plusieurs volumes des travaux de cette savante compagnie; M. E. Breton est nommé rapporteur.

M. de Pongerville propose à l'assemblée de substituer un annuaire à la publication de la liste des membres. Cet annuaire devrait être de format in-18 et portant la date d'admission de chaque membre et l'indication de son domicile. Cette proposition est adoptée.

On fait connaître à l'assemblée que plusieurs membres ont été rayés de la liste; l'assemblée décide qu'une circulaire sera adressée aux démissionnaires pour les inviter à restituer leurs diplômes, aux termes de l'art. 67 de nos règlements publié dans le journal. (*Couverture, 3e page et liste, p.* 13.)

Lectures. — M. Folliet donne lecture d'un rapport de M. Desclosières absent, sur un travail de M. Nigon de Berty, relatif à l'administration de la justice civile commerciale et criminelle en France.

M. Breton lit ensuite la *Description de Palerme*, fragment d'un *Voyage en Sicile;* et M. Barbier donne lecture d'un fragment du 1er livre de l'*Iliade* en vers français; ces lectures ont été vivement applaudies.

M. Barbier, vice-président, remplace au fauteuil M. de Pongerville.

M. Rossignol donne lecture d'un rapport sur cette question : *Des Allobroges à propos d'Alesia,* par M. Ducis; ce rapport intéressant est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE

Alger, 17 janvier 1867.

Très-cher monsieur Renzi,

J'ai reçu votre longue et aimable lettre de décembre. Mais que pensez-vous de mon silence? Vous croyez que je suis resté enseveli sous les ruines qu'a faites le tremblement de terre du 2 janvier? Non; Dieu a bien voulu me laisser dans le monde des survivants. Je puis dire : Petit bonhomme


Digitized by Google

vit encore! Oui, petit bonhomme vit encore, mais il conserve le souvenir d'avoir été secoué d'une vigoureuse façon. J'habite un appartement qui fait saillie sur les terrasses du Palais du Gouvernement. Je suis donc logé très-haut : c'est un avantage que j'ai sur ceux qui habitent les étages inférieurs et le rez-de-chaussée, puisqu'il m'a été donné de voir à mon aise un va-et-vient peu agréable, je vous assure, avec la perspective moins agréable encore d'être écrasé par le plafond et de dégringoler brusquement dans la rue en compagnie d'un tas de plâtras. Mettez une poignée de blé dans un crible et criblez avec violence; les mouvements brusques que vous lui ferez faire vous représenteront assez exactement le va-et-vient brusque et violent de ma chambre pendant 15 ou 16 secondes, le 2 janvier, à 7 heures 15 minutes du matin. Deux arceaux de voûte ont été fendus, ma cheminée coupée en deux, et tout le pourtour de mon toit-terrasse lézardé. Il était temps, je crois, que ça finît. Je suis persuadé que si la secousse avait duré 3 ou 4 secondes de plus avec la même violence, il y aurait eu de grands malheurs à Alger. Il n'y a pas eu d'accidents graves en ville; mais l'effroi a été grand et général. On commençait à reprendre courage, quand, à 9 heures 30 minutes, deux nouvelles secousses courtes mais violentes ont renouvelé la panique : ça a été un sauve-qui-peut impossible à décrire. Les journaux vous ont appris les désastres de Blidah et des villages de la plaine de la Mitidja. Ils n'ont rien exagéré. Je ne vous les décrirai donc pas. Les jours suivants, nous avons ressenti d'autres secousses, mais inoffensives. Alger a repris son allure ordinaire. Mais à Blidah, où peu de maisons sont restées intactes, on vit sous la tente en dehors de la ville. Il en est de même, à plus forte raison, dans les villages de la Mitidja, puisque, à quelques rares exceptions près, pas une maison n'a résisté à la première secousse. C'est un grand désastre à ajouter aux désastres causés par les sauterelles de l'an dernier et aux incendies du mois d'août 1865. Le tremblement de terre a été tout local. Il ne s'est pas fait sentir dans les provinces de Constantine et d'Oran. C'est Mouzaïaville, paraît-il, qui en a été le centre, et de là, il a rayonné au nord vers Alger, à l'ouest vers Cherchell, au sud vers Milianah, et au sud-est vers Médéah. Toutes ces villes ont été fortement ébranlées. Mais là, comme à Alger, on en a été quitte pour la peur. Un rapport constate qu'à Alger, la mer a été soulevée d'un mètre dans le port, au moment de la secousse de 7 heures 15 minutes : l'eau a été tout à coup au niveau du quai.

Je ferai la petite notice que vous désirez avoir sur l'astronome Calandrelli. Cette notice est commencée. J'ai aussi à finir un rapport sur les *Miscellanea di storia italiana* (3 vol. assez gros et compactes).

Digitized by Google

M. Mac-Carthy m'a dit que son travail sur le tombeau de la chrétienne, qu'il destine à l'Institut historique, allait être achevé et qu'il me le remettrait pour vous l'envoyer, etc.

J. Depoisier,
membre de la 1re classe.

A M. Renzi, membre administrateur de l'Institut historique de France.

CHRONIQUE.

ALLOCUTION MIMIQUE de M. Ferdinand Berthier, sourd-muet, doyen en retraite du corps des professeurs de l'institution impériale de Paris, membre de l'*Institut historique de France*, à l'occasion du 154e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, que les anciens élèves ont célébré le dimanche 25 novembre 1866, sous sa présidence, dans un banquet confraternel.

JEUNES ET VIEUX AMIS.

La première et la plus douce émotion que j'éprouve en vous voyant rassemblés autour de moi, de plus en plus nombreux, est celle de la joie, de l'espérance. Notre route, naguère si hérissée d'épines, le devient chaque jour moins, et un soleil radieux et brillant éclaire notre marche.

Pourquoi, en effet, la foi, cette vertu surnaturelle que notre divin Maître déclare capable de transporter les montagnes, chancellerait-elle chez nous?

Ne sommes-nous pas redevables, après Dieu, d'une chance aussi merveilleuse à des influences inespérées, parmi lesquelles il faut citer, à bon droit, en première ligne la protection de notre Impératrice bien-aimée, à qui son auguste Époux vient de confier récemment le soin de veiller, comme une seconde providence, à toutes les positions sociales malheureuses?

Mais c'est peu pour nous de rappeler, par nos soins, la France et même le monde civilisé au culte de l'un des principaux bienfaiteurs de l'humanité, si nous n'en tirons des motifs pour aider, instruire nos pauvres frères; agir enfin avec cet ensemble qui seul mène à l'entier accomplissement de nos vœux tant de fois manifestés!

Le moment est venu de remettre à l'ordre du jour la question de cours publics gratuits, appropriés aux divers besoins de nos malheureux frères, laquelle, il vous en souvient sans doute, fut soulevée dans une de no premières agapes fraternelles, en 1835. Mais je crois inutile de dérouler

Digitized by Google

à vos yeux les obstacles que cette proposition éminemment philanthropique a eus à rencontrer entre cette époque et l'année dernière.

Que les plus capables d'entre nous se mettent, de ce pas, à l'œuvre (leur bonheur, leur gloire n'y sont-ils pas intéressés?) avec quelques partants dévoués, qui s'empresseront de nous apporter leur concours! Qu'ils se présentent dans une réunion générale préparatoire, où chacun proposera son plan sans crainte qu'on leur en préfère d'autres! Et qu'il ne soit plus dit dorénavant que ce sont les ouvriers qui manquent à notre moisson!

Il n'est point permis, grâce à Dieu! de croire qu'un tel projet reste désormais à l'état de lettre morte, d'autant plus que la tendance générale de notre Société de patronage, dont nous avons le bonheur de voir assis à nos côtés quelques-uns des membres honorables, et, à leur tête, le zélé et excellent président, M. Genreau, est de favoriser et d'étendre, autant qu'elle le pourra, l'instruction de ces malheureux.

Non moins jaloux de votre dignité personnelle, je suis fermement résolu à sacrifier mon présent, comme j'ai sacrifié mon passé, au service d'une grande famille humaine, et tout ce que je demande de votre dévouement de frères, est de faciliter ma tâche en secondant mes efforts.

A la mise en œuvre, dans le moindre délai possible, de la belle idée de cours pour les sourds-muets adultes!

Et à la mémoire impérissable de l'abbé de l'Épée, dont l'existence tout entière doit rester comme un si sublime exemple à ses successeurs et à ses disciples, comme elle est pour nous un si juste sujet de reconnaissance et de vénération!

Notre honorable collègue, M. Charles de Savigny, auditeur au conseil d'État, ancien chef du cabinet de S. E. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.



MÉMOIRES

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU DOMINIQUIN.

Zampieri (*Domenico*) dit le Dominiquin, peintre et architecte de l'école bolonaise, naquit à Bologne, le 21 octobre 1581, et mourut à Naples, le 15 avril 1641. Il était le second fils de Giovanni-Pietro Zampieri, simple cordonnier, qui par son activité et sa bonne conduite, avait su amasser une honnête aisance qui lui permit de donner une éducation libérale à ses fils, Gabriele et Domenico, qu'il destinait à la prêtrise ou au doctorat; mais les dispositions précoces du plus jeune prévalurent sur ses projets ambitieux. Dès son enfance, en effet, Domenico se montra plus porté à l'étude de la peinture qu'à celle des lettres, et son père lui ayant permis de suivre sa vocation, il entra à l'âge de 12 ou 13 ans dans l'atelier du peintre flamand Denis Calvart, où sa jeunesse et sa petite taille lui valurent le surnom du petit Dominique, *Domenichino*, qu'il devait immortaliser.

Calvart, jaloux de la réputation des Carraches, ayant un jour surpris son élève copiant un de leurs dessins, le maltraita rudement. Cette conduite brutale et les exhortations de l'Albane, avec lequel Zampieri avait déjà contracté une amitié qui ne devait finir qu'avec la vie, décidèrent le jeune artiste à passer à l'école des Carraches.

Il était gros, mal fait, et de tournure assez ridicule; il travaillait lentement et péniblement; ses dessins étaient lourds, et son humeur taciturne paraissait fort éloignée de l'activité que demande la peinture; aussi devint-il la risée de ses camarades qui disaient qu'il traînait la charrue et l'appelaient *le bœuf;* mais Annibal Carrache, qui déjà avait su l'apprécier, leur dit « que ce bœuf labourait un champ très-fertile qui nourrirait un jour la peinture. »

Toujours mécontent de ce qu'il faisait, Domenico effaçait, refaisait sans cesse; ne parvenant pas à exécuter ce qu'il avait conçu, il s'affligeait, mais ne se décourageait pas. Enfin, son esprit se développa peu à peu et son assiduité au travail le fit parvenir à être de tous ses condisciples le dessinateur le plus exact et le plus expressif. Louis Carrache avait l'habitude de

proposer à ses élèves un sujet historique et mythologique à composer, et celui dont le dessin était préféré était proclamé le premier ou le *prince* de l'école. Trois fois le Dominiquin avait, en gardant l'anonyme, exposé ses compositions parmi les autres, et trois fois elles avaient été préférées, quand enfin Annibal découvrit que leur auteur n'était autre que le modeste Dominiquin.

Sa première entreprise de quelque importance paraît avoir été la décoration de la chapelle de la noble famille Nolfi, dans la cathédrale de Fano. Il y peignit à fresque quelques sujets évangéliques, qui malheureusement ont été fort altérés par un incendie. Le séjour qu'il fit alors à Fano fut le temps le plus heureux de sa vie, et ce souvenir de sa jeunesse reparaît souvent dans sa correspondance, où il appelle cette ville *son paradis terrestre et sa terre promise.*

L'Albane était parti pour Rome, jaloux de voir la galerie Farnèse, à laquelle travaillait encore Annibal Carrache, et dont la renommée commençait déjà à se répandre. Dominiquin, séparé de son ami, voyagea pendant six mois, étudiant les œuvres des grands maîtres de Parme et de la Lombardie; puis il se décida à aller rejoindre l'Albane à Rome, où il arriva vers 1604 (1). Il n'avait pas encore tiré grand parti de ses œuvres, et il fut heureux de trouver dans la maison de son ami une hospitalité dont il profita pendant près de deux années. Il fut également bien accueilli par Annibal Carrache, qui se fit aider par lui dans ses travaux de la galerie Farnèse. On attribue spécialement au pinceau du Dominiquin une *jeune femme caressant une licorne*, animal qui sert de support aux armes des Farnèse. Nous sommes forcés de convenir que cette peinture assez médiocre ne fait pas pressentir la *Communion de saint Jérôme.*

On croit que c'est à cette époque que, grâce aux démarches d'Annibal, Dominiquin fut chargé par le cardinal Scipion Borghèse de peindre, dans la chapelle attenant à Saint-Grégoire du mont Cœlius, une fresque faisant face au *Saint André adorant sa croix*, peint par le Guide. La *Flagellation de saint André,* du Dominiquin, a plus souffert que la fresque du Guide; la partie supérieure du corps du bourreau, figure qui avait reçu de grands éloges, a dû être refaite entièrement. Cette œuvre pèche par un peu d'inexpérience de composition; les personnages qui se pressent autour du juge manquent d'espace, et les figures du dernier plan, sous le portique du temple, sont assez médiocres et communes. En revanche, le groupe du saint est magni-

(1) La galerie Farnèse fut exécutée de 1599 à 1607, et Annibal Carrache mourut en 1609.


Digitized by Google

fique d'expression, et rien de plus animé et de plus vrai que la foule repoussée par un licteur.

Cette œuvre, malgré son incontestable valeur, n'avait pas encore suffi à poser son auteur; heureusement il fut présenté au majordome du cardinal Aldobrandini, Giovanni-Battista Agucchi. Ce prélat avait un frère cardinal, Girolamo Agucchi, dont il eût bien voulu obtenir la protection pour le jeune artiste, mais qui avait conçu contre lui certaines préventions qu'il fallait avant tout détruire. Il commanda au Dominiquin un tableau représentant la *Délivrance de saint Pierre*, tableau d'un effet de lumière étonnant, aujourd'hui dans la sacristie de *Santo Pietro in vincoli*, et le fit placer secrètement dans la chambre du cardinal. Celui-ci le fit examiner par des connaisseurs, qui s'accordèrent tous à en faire les plus grands éloges. L'auteur étant connu, le cardinal lui demanda de peindre à fresque trois lunettes du portique de l'église de Saint-Onuphre, dont il était titulaire. Le Dominiquin y représenta des sujets tirés de l'histoire de saint Jérôme, *le baptême du saint*, *le saint vainqueur du démon* et *le saint adorant Jésus-Christ*. Une quatrième fresque, placée au-dessus de la porte de l'église, est une *Madone* d'une beauté merveilleuse et d'une meilleure conservation; je la croirais volontiers peinte à une époque postérieure. Ces quatre fresques sont aujourd'hui sous verre, et on a grand soin de leur conservation.

Par malheur pour le Dominiquin, le cardinal Agucchi vint à mourir, non pas cependant avant que l'artiste reconnaissant n'ait eu le temps de faire son portrait; nous verrons qu'il donna aussi les dessins de son tombeau. G.-B. Agucchi lui continua sa protection, le logea chez lui et lui facilita les occasions d'étudier et de produire. Ce fut pendant son séjour chez ce prélat que le Dominiquin peignit la *Suzanne au bain* que l'on admire au palais Corsini, un de ses nombreux *saint Jérôme*, le *Ravissement de saint Paul*, petit tableau sur cuivre, aujourd'hui au musée du Louvre, et le *saint François en extase*, dont il fit cadeau à l'église des Capucins, chef-d'œuvre d'expression qu'on admire encore à sa place primitive, et qui a été reproduit en mosaïque dans Saint-Pierre.

G.-B. Agucchi proposa au cardinal Pietro Aldobrandini dont il était, comme nous l'avons dit, majordome, d'employer le Dominiquin à la décoration de sa villa de Frascati, dite *le Belvédère*. L'artiste y peignit à fresque, dans la salle du Parnasse, dix paysages avec des sujets tirés de la fable d'Apollon. Quelques-uns sont encore en place, mais les plus estimés ont été sciés et portés à Rome au palais Borghèse, où ils sont aujourd'hui.

Peu de temps avant sa mort, Annibal Carrache avait recommandé le Dominiquin au cardinal Odoardo Farnèse, qui voulait faire entourer de

Digitized by Google

fresques une grande chapelle de son abbaye de Grotta Ferrata. En 1610, le Dominiquin se mit à l'œuvre, empruntant ses sujets à l'histoire de saint Nil, fondateur de l'abbaye, et d'un saint Barthélemy, son compagnon, qu'il ne faut pas confondre avec l'apôtre.

Les fresques sont au nombre de six : 1° *Saint Nil recevant l'empereur Othon III*, composition riche et pompeuse. Le groupe principal est admirable et la tête du saint est surtout d'une vigueur surprenante. Un jeune page tenant le cheval de l'empereur est, dit-on, le portrait d'une jeune fille de Frascati, dont le peintre était amoureux; ses parents, irrités de la voir ainsi peinte dans un lieu public et exposée à tous les regards, ne se contentèrent pas de la refuser au Dominiquin, mais lui firent encore des menaces qui, dit-on, hâtèrent son retour à Rome. On vante beaucoup la différence d'expression de trois trompettes à cheval indiquant les tons divers de leurs instruments. « On croit vraiment, dit Valery, entendre cette étonnante peinture. » 2° *Construction de l'église.* Saint Nil soutient d'une main une colonne prête à tomber sur des ouvriers. On peut reprocher à l'auteur de n'avoir placé le miracle qu'au second plan; le sujet principal semble être saint Barthélemy examinant le plan de l'édifice. La perspective n'est pas non plus irréprochable. 3° *Saint Nil et saint Barthélemy apaisant une tempête par leurs prières.* 4° *Saint Nil prosterné devant un crucifix qui étend le bras pour le bénir.* 5° *Le saint exorcisant un jeune possédé.* Cette fresque est la plus célèbre de toutes; la tête du possédé et celle du religieux qui prend de l'huile dans la lampe de la madone, offrent une admirable expression. Les figures des évêques sont superbes de couleur et de caractère. 6° Enfin la dernière fresque représente la *Vierge dans une gloire, offrant une pomme d'or aux deux saints agenouillés.* Ces fresques sont généralement bien conservées. On attribue aussi au Dominiquin les camaïeux de la coupole, représentant des stucs d'une complète illusion.

C'est à son retour de Frascati, et à l'âge de 33 ans, que le Dominiquin exécuta pour l'église *San-Girolamo della Carità*, où il est remplacé par une copie de Camuccini, son chef-d'œuvre, la fameuse *Communion de saint Jérôme* qui, après avoir pendant 18 ans, fait partie du musée Napoléon, est aujourd'hui l'un des joyaux les plus précieux du musée du Vatican. A Saint-Pierre en est une excellente copie en mosaïque, exécutée par P.-P. Cristofori. Ce tableau était regardé par le Poussin comme l'un des trois meilleurs de Rome, avec la *Transfiguration* de Raphaël, et la *Descente de croix* de Daniel de Valterre. Cette merveille fut payée 50 écus (environ 325 fr. d'aujourd'hui) au Dominiquin, qui eut la douleur de voir payer le double une copie commandée à un médiocre artiste français.

Digitized by Google

Déjà l'envie qui devait empoisonner toute la vie du Dominiquin, se déchaînait contre lui et malheureusement, il faut l'avouer, ses détracteurs eurent ici beau jeu. Le sujet de la *Communion de saint Jérôme* avait déjà été traité par Augustin Carrache pour la Chartreuse de Bologne, et jusqu'à un certain point, Lanfranc, en faisant graver ce tableau à l'eau-forte par Perrier, put avec vraisemblance accuser le Dominiquin de plagiat. Évidemment celui-ci s'est inspiré de la composition de son prédécesseur. Dans les deux tableaux, le saint nu, décharné et mourant, est agenouillé à gauche, soutenu sous les bras et recevant l'hostie des mains de saint Ephrem, revêtu de riches ornements sacerdotaux ; dans tous deux, le fond du tableau est occupé par une grande arcade ouverte, décorée d'une élégante architecture ; dans tous deux, enfin, un groupe d'anges plane au-dessus de la scène ; mais quelle supériorité de noblesse et d'expression, quelle unité de composition dans l'œuvre du Dominiquin ! Ici les personnages sont de pieux pasteurs assistant à la communion d'un saint ; là on ne trouve que des moines indifférents administrant le viatique à un vieillard mourant. Le Dominiquin a copié Carrache, comme la Fontaine a copié Esope et Phèdre ; copier ainsi, c'est créer.

Ces critiques n'empêchèrent pas pourtant les véritables connaisseurs d'apprécier la *Communion de saint Jérôme* à sa juste valeur ; aussi le Dominiquin fut-il immédiatement chargé de la décoration de la chapelle consacrée à sainte Cécile dans l'église de Saint-Louis des Français. Il y peignit sur les parois deux admirables fresques : l'une représente la sainte distribuant des vêtements aux pauvres ; l'autre, le martyre de la sainte. La première de ces compositions étonne par la vérité de l'expression, la pantomime de ceux qui reçoivent ou qui vendent les effets qu'ils ont reçus ; on remarque surtout un Juif, dont la tête est parlante. Peut-être le réalisme est-il ici poussé trop loin et l'artiste eût-il pu se dispenser de peindre cette mère donnant un soufflet à un enfant qui en a renversé un autre pour lui prendre le vêtement qui lui était échu.

La *Mort de sainte Cécile* est un chef-d'œuvre de dessin et d'expression ; cette peinture est sublime sous tous les rapports. Rien de frappant comme le contraste des deux enfants placés au premier plan à gauche ; le petit garçon recule épouvanté ; la petite fille, plus âgée, s'avance et regarde entraînée par la curiosité ; la compassion la plus vraie est peinte sur les traits de leur mère. A la voûte de la chapelle sont deux autres traits de la vie de la sainte, et au milieu *son élévation au ciel, sa gloire*, comme on dit en Italie.

Vers le même temps, le Dominiquin peignit, pour l'église de Saint-

Digitized by Google

Pétrone des Bolonais, une ***Madone sur un trône entouré d'anges jouant de divers instruments, avec saint Jean évangéliste et saint Pétrone, évêque***. Ce tableau est à Milan au musée de Brera. Malgré tout son mérite, cette œuvre ne fut encore pas épargnée par la critique, et le Dominiquin, mortifié de se voir préférer non-seulement le Guide, mais encore des artistes bien inférieurs, tels que Lanfranc ou le chevalier d'Arpin, résolut de quitter Rome et de retourner tenter la fortune dans sa ville natale. Il paraît qu'il ne reçut pas de ses compatriotes l'accueil qu'il espérait, car arrivé à Bologne le 18 avril, il repartait pour Rome le 18 mai de la même année.

C'est à son retour qu'il peignit à fresque, à un plafond du palais Costaguti, une belle composition allégorique, *le Temps découvrant la vérité*, et qu'il exécuta à l'huile la magnifique *Assomption de la Vierge*, qui occupe le centre du plafond de l'église de *Santa-Maria in Trastevere*. Cette composition est aussi remarquable par le coloris que par la perspective; elle *plafonne* merveilleusement. Dans la même église on attribue au Dominiquin un petit enfant peint à fresque au pendentif d'une chapelle à droite du chœur.

Nous le voyons encore à cette époque peindre à la voûte d'un vestibule du Casino de la villa Ludovic, huit *Vertus*, huit *Anges sonnant de la trompette*, les *Quatre-Saisons*, et au centre de la voûte une sorte de mascaron qui présente une tête de quelque côté qu'on le regarde, enfin à une voussure d'une salle du rez-de-chaussée deux paysages bien réussis.

Voici encore que nous rencontrons sur notre route l'une des œuvres les plus célèbres du Dominiquin dans un autre genre, le merveilleux tableau de la galerie Borghèse, connu sous le nom de la *Chasse de Diane*, bien qu'en réalité il représente Diane au milieu de ses nymphes s'exerçant au tir de l'arc sur une colombe attachée au sommet d'un mât. Cette composition est, sous tous les rapports, l'une des plus charmantes qui soient sorties d'un pinceau italien, et les détails en sont aussi variés que gracieux. Au premier plan, deux jeunes nymphes, presque des enfants, se baignent dans un ruisseau. D'un groupe de nymphes viennent de partir deux flèches; l'une a coupé le lien qui retenait la colombe; la seconde l'a arrêtée dans son vol; elle tombe, la tête percée par le trait, et une nymphe s'efforce de retenir un limier qui veut s'élancer vers l'oiseau. Diane, debout sur un tertre, élève dans ses mains l'arc, le carquois et la couronne prix de la victoire. Le paysage est charmant, la scène est partout animée, et même au dernier plan on aperçoit deux nymphes rapportant une biche qu'elles ont frappée.

Au palais Mattei, le Dominiquin peignit à un plafond *Jacob* et *Rachel*; puis il fit le portrait de Paolo Spada, trésorier de la Romagne.

Digitized by Google

A ces travaux succéda le *Martyre de saint Pierre dominicain*, peint par ordre du marquis Giacomo Spada, fils de Paolo, pour les religieuses dominicaines de Brisighella, tableau frappant qui, après avoir fait partie du musée Napoléon, est aujourd'hui à la pinacothèque de Bologne, où il n'est pas écrasé même par le voisinage du même sujet traité par le Titien.

C'est après avoir peint ce beau tableau qu'en 1519 il retourna pour la seconde fois à Bologne, où, sur la commande de Mgr Batta, il peignit pour l'église de *San-Giovanni in monte* la grande page mystique désignée sous le nom de la *Madone du Rosaire*. On peut reprocher à cette composition comprenant de nombreux personnages le manque d'unité; ce n'est, à proprement parler, qu'un beau poëme en plusieurs chants ; mais ce défaut est amplement compensé par l'énergie de certaines figures, la pureté de la Vierge, le charme de l'enfant Jésus, la piété de saint Dominique, la dégradation et la vérité des plans, la beauté générale de la couleur. Ce tableau fut le premier qui ait valu au Dominiquin une juste rémunération; il lui fut payé 500 écus, somme assez considérable pour l'époque. Il est vrai qu'il lui avait coûté près de deux années de travail. Du musée Napoléon, il est revenu à Bologne en 1815 prendre place à la pinacothèque.

Ce fut pendant ce séjour à Bologne que le Dominiquin, âgé de 38 ans, épousa une jeune fille d'une grande beauté et d'une honnête fortune, nommée Marsibilia Barbetti, qui souvent lui servit de modèle. Il en eut deux fils qui moururent en bas âge, et une fille qui lui survécut et après sa mort épousa un gentilhomme de Pesaro.

Sur ces entrefaites, le cardinal Ludovisi qui étant légat à Bologne avait connu le Dominiquin, l'avait déjà employé à Rome et possédait de lui la belle *Sainte Cécile* aujourd'hui au Louvre, étant monté sur le trône pontifical en 1621 sous le nom de Grégoire XV, le maître qui désespérait de pouvoir dans sa patrie lutter de réputation avec le Guide, le Guerchin, et plusieurs autres artistes en faveur, prit le parti de retourner à Rome, où il fut en effet bien accueilli par le nouveau pontife, qui lui donna le titre d'architecte du palais pontifical. Le premier ouvrage peint dont il fut chargé à son retour à Rome, fut la décoration de la chapelle des Bandini, à l'église Saint-Sylvestre sur le Quirinal. Il peignit aux pendentifs de la petite coupole quatre médaillons encore très-bien conservés et d'une grande beauté : *Judith montrant au peuple la tête d'Holopherne*, *David dansant devant l'arche*, *la Reine de Saba visitant Salomon* et *Esther devant Assuérus*. Quelques connaisseurs mettent ces médaillons, pour la composition et les draperies, au-dessus de toutes les autres fresques du maître.

Digitized by Google

Le Dominiquin avait peint pour le cardinal Alessandro Montalto un charmant tableau aujourd'hui au musée du Louvre, représentant *Timoclée amenée devant Alexandre*. Ce prélat faisant continuer l'église de *Sant' Andrea della Valle*, commencée en 1591 par le cardinal Alfonso Gesualdo, chargea le maître bolonais de peindre la coupole et le plafond de l'église. Le Dominiquin composa d'abord pour les pendentifs de la coupole les esquisses des *Quatre Évangélistes*, que possède la galerie Rospigliosi; puis les exécuta d'une manière large et facile, et dans le plus grand style auquel il se soit jamais élevé. C'est que ces fresques sont le fruit d'une longue et sérieuse méditation. On raconte que les religieux de Saint-André ne l'ayant pas vu paraître chez eux pendant un mois entier, lui en firent des reproches : « J'ai, dit-il, toujours travaillé pour vous, quoique vous ne m'ayez pas vu, et j'ai plus peint pendant ce temps-là avec l'esprit que je ne l'eusse fait avec les pinceaux. »

Il peignit ensuite à la voûte du chœur cinq sujets tirés de la *Vie de saint André; sa vocation*, *le saint adorant sa croix*, *sa flagellation*, *sa mise en croix*, et sa *réception au ciel*, où il est présenté à Dieu par saint Jean Baptiste. Au-dessous, entre les fenêtres, sont six *Vertus*, figures colossales devenues classiques; enfin au-dessus d'autres fenêtres, il a peint encore quelques figures d'enfants pleines de grâce.

Ces fresques désignaient tout naturellement le Dominiquin comme le plus capable d'exécuter des travaux du même genre à l'église de *San Carlo ai Catinari*. Il en fut chargé et ne montra pas moins de science et de grandeur dans les quatre *Vertus* colossales qu'il y peignit aux pendentifs de la coupole.

Dans une chapelle, à *Santa Maria della Vittoria*, plusieurs fresques du même maître représentent des traits de la *Vie de saint François*, et un beau tableau à l'huile offre la *Madone et ce même saint*.

A la même période de la vie du Dominiquin appartiennent deux de ses œuvres capitales, le *Martyre de saint Sébastien* et celui de *sainte Agnès*.

Le *Martyre de saint Sébastien* fut peint à fresque dans la basilique de Saint-Pierre; en 1636, il fut enlevé avec la muraille même par Niccolo Zabaglia et porté, comme les autres peintures de Saint-Pierre, à l'église de Notre-Dame des Anges; il fut remplacé par une copie en mosaïque exécutée par P.-P. Cristofori. Cette composition, bien qu'elle ait un peu souffert, est admirable de grandeur et de dessin. Rien de plus sublime que l'expression du saint, qui en expirant lève les yeux vers le Christ qui l'attend dans le ciel.

La *Sainte Agnès* du musée de Bologne, composition toute dramatique

Digitized by Google

et pleine d'expression, fut peut-être le seul tableau du Dominiquin qu'il ait eu la satisfaction de voir apprécier à sa juste valeur. Pietro de Carli, qui l'avait commandé pour en faire cadeau aux religieuses de Sainte-Agnès de Bologne à l'occasion de la prise d'habit de ses deux filles, déclara qu'il en donnerait tout ce qu'exigerait le peintre; celui-ci s'en rapporta au jugement du Guide qui, après avoir exprimé avec enthousiasme son admiration pour cette belle œuvre, en fixa le prix à 1,200 écus (environ 5,000 fr.), somme considérable pour le temps. La sainte est poignardée par le bourreau sur le bûcher qui doit la consumer, et dans le haut du tableau un chœur d'anges entoure la sainte Trinité; le Christ remet une palme à un ange chargé de la porter à la jeune martyre. Ce magnifique tableau, qu'on vit au Louvre de 1797 à 1815, n'a rien perdu de ses brillantes qualités; sa couleur toujours belle et vigoureuse, l'expression de chaque figure, que le temps n'a pas altérée, le mettent au rang des plus beaux ouvrages du maître.

Malgré les cabales des envieux, le Dominiquin commençait à être apprécié à sa juste valeur, et il eût pu terminer tranquillement sa carrière à Rome où les commandes ne lui eussent pas fait défaut; malheureusement il céda au désir d'attacher son nom à une entreprise plus considérable encore que tout ce qu'il avait fait jusqu'alors, et il accepta, malgré les instances de tous les siens, la charge de décorer à Naples la chapelle de la cathédrale, dite le *Trésor de Saint-Janvier*, que les Napolitains venaient d'ériger pour satisfaire à un ancien vœu fait dans la peste de 1527. Les avertissements, les exemples ne lui avaient cependant pas manqué; mais la fatalité sembla le pousser à sa perte. Les directeurs de l'œuvre du Trésor, sur le refus de Fabrizio Sante-Fede, alors fort avancé en âge, avaient d'abord résolu d'en confier les peintures au chevalier d'Arpin, mais celui-ci avait été forcé de s'enfuir devant les menaces de Belisario Correnzio, de l'Espagnolet et du Carracciolo. L'ouvrage avait alors été donné au Guide, mais peu de temps après deux inconnus avaient presque assommé son valet, le chargeant de dire à son maître de partir sur-le-champ ou de se préparer à mourir, et le Guide s'était empressé d'obéir. Le Gessi, son élève, ayant demandé et obtenu à son tour cette importante commission était arrivé à Naples avec deux aides, G.-B. Ruggieri et Lorenzo Messini, et bientôt ces deux jeunes gens attirés sur une galère avaient disparu sans que jamais depuis on ait eu de leurs nouvelles; le Gessi effrayé s'enfuit à son tour.

« Les directeurs de l'entreprise, dit Lanzi, perdant l'espoir de voir leur mission achevée, avaient commencé à céder à la cabale en chargeant

Digitized by Google

B. Corenzio et G.-B. Carracciolo du travail à fresque et donnant à l'Espagnolet l'espérance de faire les tableaux, lorsque tout à coup se repentant de leur résolution, ils firent effacer tout ce que les peintres de fresque avaient fait, et confièrent la peinture de toute la chapelle au Dominiquin, promettant de lui payer pour chaque figure entière cent ducats, cinquante pour chaque demi-figure et vingt-cinq pour chaque tête. Ils pourvurent en outre à sa tranquillité en obtenant du vice-roi (le comte de Monterey) que les factieux fussent sévèrement menacés. »

Ces précautions devaient être vaines et contribuer encore à irriter les peintres napolitains, furieux de voir une entreprise de cette importance passer dans des mains étrangères. Le Dominiquin, arrivé à Naples en 1629 avec sa famille, se mit cependant à l'œuvre. Après avoir longtemps médité ses compositions, il prit le pinceau, et un jour de grande fête, il découvrit deux des pendentifs de la coupole représentant, l'un *saint Janvier reçu au ciel par Jésus-Christ*, et au-dessous *la Foi*, *l'Espérance et la Charité*, l'autre *saint Janvier assisté du Christ et des anges protégeant Naples contre ses ennemis*, et au-dessous *la Force*, *la Confiance* et *la Munificence de Naples*. Cette exhibition fut le signal d'un nouveau déchaînement des ennemis du Dominiquin ; les critiques injustes, les calomnies, les lettres anonymes, les menaces redoublèrent, et le pauvre artiste cédant à la tempête, s'enfuit secrètement, laissant aux soins de ses amis ses biens, sa femme et sa belle-fille, et arriva à Rome accablé de chagrins et de fatigues. Ce fut alors qu'il trouva dans la protection du cardinal Aldobrandi quelque soulagement à ses peines, et qu'à sa villa du *Belvedère*, à Frascati, il peignit pour ce prélat un plafond représentant *Judith rapportant la tête d'Holopherne*, et, dans la chapelle, *quatre saints* et trois sujets tirés de la *Vie de saint Sébastien, son martyre et ses funérailles* et *son apparition à l'empereur*. Ces fresques sont en général au-dessous de la réputation de leur auteur, et les persécutions semblent avoir altéré et découragé son talent. Le cardinal lui fit faire aussi un assez grand nombre de portraits, et entre autres ceux de ses trois neveux réunis dans un même cadre.

Cependant les directeurs des travaux de Saint-Janvier sollicitaient vivement son retour, et enfin rassuré par leurs promesses et par la protection du cardinal Buoncompagni, archevêque de Naples, et les lettres de recommandation que lui donna le cardinal Aldobrandini pour le vice-roi, duc de Medina, successeur du comte de Monterey, le Dominiquin se décida à partir pour Naples où il arriva au printemps de 1636. Il commença par peindre les deux autres pendentifs de la coupole représentant, l'un la *Vierge suppliant son Fils prêt à foudroyer les Napolitains*, et au-dessous *la*

Digitized by Google

Prière, *la Pénitence et le Zèle*, et l'autre *le Rédempteur et les saints protecteurs de Naples* et au-dessous *la Piété, la Charité et la Pénitence*. Couleur vraie, dessin irréprochable, exécution large, noblesse d'expression, richesse de conception, toutes les qualités en un mot qui constituent la grande peinture sont réunies dans les quatre compositions des pendentifs du Trésor; et cependant, elles ne désarmèrent pas les ennemis du pauvre artiste qui n'en furent que plus acharnés à sa perte. Le Dominiquin, peignit ensuite les lunettes et les médaillons des trois grands arcs qui soutiennent la coupole empruntant les sujets à la *vie du saint protecteur*.

Les tableaux des autels sont peints à l'huile sur cuivre argenté; ils représentent : 1° *Un jeune homme ressuscité par le contact d'une couverture portant l'image de saint Janvier;* 2° *la Décapitation du saint;* 3° *les Malades guéris sur son tombeau à Bénévent;* 4° *le même miracle renouvelé à Naples après la translation de ses reliques*; 5° *le saint guérissant une possédée*. Le Dominiquin n'eut pas le temps d'achever le premier de ces tableaux, et un sixième, représentant le *saint sauvé des flammes d'un bûcher*, dut être peint après sa mort par l'Espagnolet, qui, on doit le dire, montra qu'il eût été capable de remplir dignement la tâche qu'on avait refusé de lui confier. On ne peut accorder le même éloge à Lanfranc, qui peignit la coupole que le Dominiquin avait à peine commencée; la composition en est belle, mais le coloris est bien inférieur à celui des pendentifs.

Pendant toute la période de sa vie consacrée aux travaux du Trésor, le Dominiquin n'eut point un moment de repos. Ses ennemis avaient été jusqu'à corrompre les ouvriers qui préparaient l'enduit pour les fresques, les engageant à y mêler de la cendre pour lui ôter sa solidité; ils détruisaient la nuit ce qu'il avait fait le jour; enfin il n'était pas jusqu'à ses deux beaux-frères qui, venus de Bologne, ne l'accablassent de persécutions et de menaces. Craignant sans cesse quelque embûche, il ne travaillait que la dague au côté; n'osant se fier à personne, pas même à sa femme, il apprêtait lui-même sa nourriture, qu'il achetait également lui-même et variait tous les jours, et pourtant, lorsqu'il mourut, peut-être seulement de chagrin, à cinquante-neuf ans et demi, l'opinion générale fut que sa fin avait été hâtée par le poison. Il fut honorablement enterré dans la cathédrale de Saint-Janvier, et à Rome, l'Académie de Saint-Luc lui fit faire un service magnifique, pendant lequel son oraison funèbre fut prononcée par G.-B. Passeri.

L'envie dont il avait si cruellement éprouvé les effets ne l'épargna pas même au delà du tombeau. Lanfranc fit abattre tout ce qu'il avait fait de

Digitized by Google

la coupole du Trésor et, par une injustice criante, on força sa fille unique, qui avait hérité de 20,000 écus si péniblement gagnés par ses longs travaux, de restituer une partie de l'argent qu'il avait reçu pour les peintures du Trésor.

Aux ouvrages du Dominiquin, que nous avons pu énumérer dans l'ordre chronologique de leur exécution, nous devons joindre la liste de ceux dont la date est inconnue et que nous trouvons dans les diverses villes de l'Europe :

Italie, Rome, Palais Chigi : *Conversion de saint Paul*. — Palais Doria trois *paysages*. — Palais Rospigliosi : *Triomphe de David*, *Adam et Ève*, *Sainte Cécile*. — Palais du Quirinal : *Ecce homo*, demi-figure, et *Saint Ignace en prière*. — Palais Borghèse : *Sybille de Cumes*, célèbre, et un beau *Paysage*. — Palais Barberini : *Dieu reprochant à Adam et Ève leur désobéissance*. — Académie de Saint-Luc et Musée du Capitole, deux autres *Sybilles de Cumes*. — Villa Albani : un *Portrait de cardinal* et divers grands cartons esquissés au crayon noir et fort altérés de plusieurs de ses tableaux, entre autres du *Saint Sébastien*. — Marino, près Rome : *Saint Roch* à la *Madonna della grazia*.

Pérouse, Palais Cenci : *Jésus enfant et des anges*. — Palais Bracceschi, *Sainte Barbe*, demi-figure. — Palais Donini : *David vainqueur*. — Palais Penna : *Saint François*, *Trois enfants dans une barque*.

Naples, Musée : *Saint Jean évangéliste*, *L'Ange gardien défendant l'Innocence contre les embûches de Satan*, délicieuse composition que surmontait une *Gloire* que des mains barbares ont arrachée.

Florence, Galerie publique : *Portrait du peintre*, *Portrait de Girolamo Agucchi*, étonnant d'expression ; *Baptême de Jésus-Christ*, et un paysage avec *la Prédication de saint Jean Baptiste*. — Palais Pitti : Deux paysages avec *Diane au bain* et *Vénus*, *l'Amour et des satyres*, une demi-figure de *la Madeleine*. — Palais Capponi : *Portrait d'un cardinal*. — Palais Poccianti : Paysage avec la *Madeleine tentée par le démon*, *Portrait du cardinal Caracciolo*.

Volterra, cathédrale : *Conversion de saint Paul*.

Lucques, Palais Royal : *Trois saints*, et dans le haut *la Translation de la Santa-Casa*.

Fano, Collége : *David*, superbe figure de grandeur naturelle qui, dit Lanzi, suffirait pour éterniser le nom d'un artiste.

Bologne, Palais Malvezzi-Bonfioli, un *Portrait de Girolamo Agucchi*.

Gênes, Palais Durazzo, *Saint Sébastien*, *Mort d'Adonis*, vantée par Lanzi. — Palais Brignole : *Saint Roch priant pour la cessation de la peste*, petite

Digitized by Google

composition pathétique et pleine d'expression. — Palais Spinola : *Elisabeth et Zacharie*. — Palais Royal : *Samson et Dalila*.

Turin, Musée : *Les Arts. Saint Jérôme écrivant.*

France, Paris, Louvre : *Dieu reprochant à Adam sa désobéissance* (gravé par Et. Baudet, 1687, et F. Chéreau); *David jouant de la harpe* (gravé par Gilles Rousselet), *Sainte Famille*, connue sous le nom de *Vierge à la coquille* (gravée par Muller); *Apparition de la Vierge à saint Antoine de Padoue; Ravissement de saint Paul*, déjà cité (gravé par G. Rousselet, Massard père et Leblond); *Sainte Cécile s'accompagnant sur la basse* (gravé par Et. Picart, J. Gottard et Muller); deux paysages avec le *Combat d'Hercule et d'Achéloüs*, et *Hercule venant de tuer Cacus; Timoclée devant Alexandre*, tableau déjà cité; le *Triomphe de l'Amour*, entouré d'une guirlande de fleurs attribuée à Mario de Fiori (gravé par Ch. Randon et Potrelle); *Renaud chez Armide* (gravé par Croutelle); *Herminie chez le Berger*, tableau qui a été attribué à Annibal Carrache, un paysage avec des *musiciens dans une barque*.

Tours, Musée : *Ecce homo*.

Angleterre, Galerie nationale : *Tobie et l'ange Raphaël*, *Saint Georges tuant le dragon*, paysage; *Lapidation de saint Etienne*, *Saint Jérôme*. — Château de Vindsor, *Sainte Agnès*, tête d'une grande beauté. — Collection Edwards, *Saint Jean évangéliste*, et un paysage. — Galerie Wilworth, *Mort de Cléopâtre*, composition magnifique de couleur et d'expression.

Allemagne, Munich, Pinacothèque : *Hercule filant près d'Omphale tourné en dérision par ses compagnes*, *Hercule furieux tuant Mégare et ses enfants*, *Suzanne au bain*, *l'Apparition d'un ange à saint Jérôme*, et un paysage au bord de la mer avec *l'Enlèvement d'Europe*.

Dresde, Musée : *la Charité*.

Berlin, Musée : Deux *saint Jérôme*, portrait du célèbre architecte Scamozzi, *le Déluge*, *Saint Jacques le mineur*, *Saint Jean évangéliste* et *Saint Thomas*.

Darmstadt, Musée : *Saint Pierre reniant le Christ*, *la Charité*, *Nathan reprochant à David ses péchés*.

Espagne. Madrid, Musée : *Sacrifice d'Abraham*, *Saint Jérôme écrivant*.

Russie. Saint-Pétersbourg, Musée de l'Ermitage : Treize tableaux dont peu sont authentiques; les meilleurs sont un *Amour* et une *Sainte Hélène entourée des instruments de la passion*, qui passe pour être le portrait de la fille du peintre.

Le Dominiquin, si peu apprécié dans sa vie, est généralement regardé comme le meilleur élève des Carraches, et le comte Begaretti va jusqn'à l'élever au-dessus des Carraches eux-mêmes. Bien plus, le Poussin et Passeri le proclament le premier des peintres après Raphaël, et Raphaël

Digitized by Google

Mengs ne trouve rien à désirer en lui qu'un peu plus d'élégance dans l'ensemble de son style.

Le Dominiquin composait difficilement, et ce n'était pas sans quelque raison qu'un de ses principaux rivaux, Lanfranc, opposait ses inventions toujours neuves et faciles aux conceptions pénibles de son rival. Celui-ci, en effet, méditait longtemps ses sujets avant de les exécuter; on le voyait marchant toujours enveloppé dans son manteau et se livrant à de profondes réflexions. Il cherchait à exciter en lui-même tous les mouvements des passions qu'il voulait exprimer; aussi réussit-il plus que la plupart des maîtres à rendre leur expression avec vérité. Il étudiait sans cesse la nature, s'efforçant de la prendre, pour ainsi dire, sur le fait. Il allait dans les places, dans les marchés, partout où la foule se réunissait, observant les jeux des enfants, la faiblesse des vieillards, la tendresse des femmes, les actes de force et le mouvement des hommes; il dessinait tout au crayon, et rentré dans son atelier, la mémoire encore fraîche de ce qu'il venait de voir, il en faisait des esquisses pour s'en servir au besoin; c'est ainsi qu'il arrivait à la vérité d'expression qui peut être placée au premier rang parmi les qualités qui le distinguent. Il s'enfermait pour peindre et ne travaillait qu'avec une lenteur extrême, suite de la haute idée qu'il avait de son art; il croyait qu'un peintre ne devait rien négliger pour faire un ouvrage également achevé dans toutes ses parties. Quelqu'un lui reprochant cette scrupuleuse exactitude qui lui faisait perdre beaucoup de temps « C'est pour moi seul, répondit-il, et pour la perfection de l'art que je travaille. »

Nous ne savons jusqu'à quel point on doit admettre ce jugement de Lanzi : « Quel que soit, dit-il, le charme du Dominiquin dans ses tableaux à l'huile, il est toujours plus moelleux et plus harmonieux dans ses peintures à fresque.» Nous avons peine à accorder que, quelque parfaites que soient les fresques de *Saint Nil* ou de *Sainte Cécile*, elles aient plus de douceur, de charme et d'harmonie que la *Communion de saint Jérôme* ou la *Chasse de Diane*.

Son coloris, l'un des meilleurs de l'école bolonaise, tient à la fois de la délicatesse du Guide et de la force du Guerchin; seulement on trouve généralement dans ses ouvrages peu d'entente du clair-obscur, et il en résulte parfois un peu de sécheresse. Par une habile combinaison, les figures sont généralement disposées de manière à ce que la lumière tombe plus prononcée et plus vive sur les visages les plus beaux, afin qu'ils soient les premiers à attirer les yeux et à exciter l'intérêt.

Le Dominiquin fut, de toute son école, le dessinateur le plus parfait; en cela, il égala presque Raphaël. Dans la pose de ses figures on peut

Digitized by Google

reconnaître une imitation sensible de la manière du Corrége, que rappellent surtout les délicieux groupes de petits anges qu'il aimait à placer dans la partie supérieure de ses compositions religieuses. Enfin, mettant à profit ses connaissances architecturales, il embellissait presque toujours la scène de quelques monuments d'un style pur et noble, moins pompeux que ceux de Paul Véronèse et se rapprochant plutôt de ceux du Poussin. Il excella dans la peinture de portraits. Ses paysages sont dans le goût de ceux des Carraches, moins légers de touche, mais d'un ensemble plus complet. Quant à ses dessins et aux études qu'il a faites à la pierre noire et à la plume, le travail s'y fait trop sentir, la touche en est pénible et leur médiocrité ferait quelquefois douter de leur auteur.

Le Dominiquin eut le talent de l'enseignement aussi bien que celui de l'exécution ; mais son goût pour la solitude fut cause qu'il ne forma qu'un petit nombre d'élèves ; on ne peut guère citer qu'Alessandro Fortuna, qui mourut jeune après l'avoir aidé à peindre la *Fable d'Apollon* à Frascati ; G.-B. Ruggieri qui l'abandonna pour servir d'aide au Gessi, ingratitude qu'il paya bien cher, ainsi qu'on l'a vu plus haut ; Antonio Barbalunga et Giovanni di Maria, Siciliens; Andrea Camassei de Bevagna, et le Calabrais Francesco Cozza qui, resté fidèle à son maître, acheva ses ouvrages après sa mort.

Le Dominiquin pratiqua aussi l'architecture, et nous avons vu que Grégoire XV lui avait donné la direction des palais apostoliques; malheureusement pour l'artiste, le règne de ce pontife ne dura que deux ans et cinq mois (1621-1623), et à sa mort le Dominiquin perdit son emploi au moment où il pouvait espérer le titre d'architecte de Saint-Pierre.

C'est à Rome et dans ses environs qu'il faut chercher presque toutes ses œuvres en ce genre. La plus importante entre toutes fut l'église Saint-Ignace, commencée en 1626, peu de temps après la canonisation du saint. Il avait fourni au cardinal Ludovisi, neveu de Grégoire XV, deux projets, dont un jésuite, le P. Grassi, ne fit qu'un seul, et de cette combinaison naquit le monument qu'on voit aujourd'hui. « Si l'on en considère le plan, dit Quatremère de Quincy, où l'on trouve un ensemble aussi correct que régulier et bien entendu, on est tenté de croire que c'est là qu'il faut chercher particulièrement l'idée originale du Dominiquin. » Il paraît que celui-ci, voyant qu'on dénaturait sa pensée, se retira de l'entreprise qui fut terminée par l'Algarde.

Pour le même prélat, il construisit l'un des casins de la villa Ludovisi. Ce fut peu de temps après avoir peint à Saint-Onuphre, que le Dominiquin éleva dans l'église de *San Pietro in Vincoli* le mausolée du cardinal

Digitized by Google

G.-B. Agucchi ; le monument se compose d'un portrait peint du prélat, et d'un sarcophage en marbre blanc, aux angles duquel il sculpta lui-même deux têtes de béliers ; car il paraît avoir aussi parfois manié le ciseau, et l'on rapporte que, découragé par la critique, il eut un moment la tentation d'abandonner la peinture pour la sculpture. On lui attribue aussi, à *San Pietro in Vincoli,* le tombeau d'un autre prélat, le cardinal Maragotti.

Lorsque mourut Girolamo Agucchi, son premier protecteur à Rome après Annibal Carrache, le Dominiquin reconnaissant fournit le dessin du tombeau qui lui fut élevé dans *San Giacomo Maggiore* de Bologne ; les statues et les bas-reliefs furent sculptés par Gabriele Fiorini.

L'église *Santa Maria in Trastevere* à Rome doit au Dominiquin, outre sa magnifique *Assomption,* les dessins de son riche plafond et ceux de la chapelle dite de la *Madonna di Strada cupa.*

La porte du palais Lancilotti est encore au nombre de ses ouvrages ; elle est flanquée de deux colonnes d'ordre ionique soutenant un balcon dont les balustres ont une forme élégante. Les colonnes posent sur des bases circulaires afin de faciliter l'entrée aux voitures. Quatremère de Quincy blâme avec raison la forme carrée donnée à l'ouverture de la porte, forme qui ne s'accorde pas avec l'intérieur de la cour entourée d'arcades. Enfin, quelques parties de la villa Aldobrandini, de Frascati, furent encore élevées sur ses plans.

Le Dominiquin s'occupa aussi de musique, mais selon toute apparence d'une manière plus théorique que pratique, à en juger d'après cette lettre adressée à l'Albane : « N'ayant aucune société ni aucune distraction, je me suis adonné, il y a quelque temps, à la musique, afin de me procurer un peu de plaisir ; et, afin d'en entendre, j'ai fait quelques instruments, entre autres un luth et une cymbale ; je fais faire en ce moment une harpe avec tous ses genres, diatonique, chromatique et harmonique, chose qui jusqu'à présent n'a pas encore été inventée. Mais, les musiciens de notre siècle n'en ayant aucune idée, je n'en ai pu trouver aucun qui sût en tirer des sons harmonieux. Je suis fâché qu'Alessandro ne soit plus en vie ; il avait dit que je n'en viendrais pas à bout, puisque Luzzasco l'avait cherché inutilement. Le prince de Venosa et le Stella qui passent pour les premiers musiciens de ce pays sont venus à Naples, et ils n'ont pu s'en servir. Si je vais à Bologne, je veux faire faire un orgue de cette manière.

» D° Zampieri. »

Le Dominiquin parlait savamment sur toute matière ; il consacrait tous ses loisirs à la lecture des saintes Écritures et des livres d'histoire et de

Digitized by Google

mythologie. Il était affable et mesuré dans ses discours, et il est difficile d'expliquer comment cet artiste doux, modeste, de mœurs irréprochables et ne disant jamais de mal de personne, put s'attirer par son seul mérite un grand nombre d'ennemis, tandis que tant d'autres ont joui tranquillement de leur réputation. L'amour de la solitude lui était naturel; la malignité de ses envieux la lui rendit encore plus chère. Il crut par là se mettre à l'abri de leurs coups, mais ils vinrent encore le chercher dans sa retraite. Il prit enfin le parti de leur abandonner ses ouvrages, ne s'embarrassant plus ni de leurs éloges ni de leurs critiques; et un jour qu'un de ses amis, pensant lui faire plaisir, lui rapportait des louanges données à un de ses ouvrages, il répondit, comme l'orateur grec : j'ai bien peur d'avoir fait quelque faute.

ERNEST BRETON,
membre de la 4e classe.

GUILLAUME POYET, CHANCELIER DE FRANCE.

(*Suite et fin.*)

Après la disgrâce de Charles de Bourbon, du connétable Anne de Montmorency et de l'amiral Chabot de Brion, vint celle du chancelier Poyet. Ses relations avec Montmorency et sa conduite dans le procès de l'amiral (1) lui avaient attiré de nombreuses inimitiés à la cour. Parmi ses adversaires les plus redoutables étaient : la puissante duchesse d'Etampes; Henri d'Albret, roi de Navarre; sa femme, Marguerite de Valois, sœur du roi; le dauphin et le cardinal de Tournon. Le roi, dont les finances étaient fort obérées par ses fastueuses dépenses, entra facilement dans le complot, pour reprendre au chancelier la fortune dont il l'avait gratifié (2).

(1) Il avait opiné pour la mort de Philippe Chabot.

(2) La vie de François Ier offre un étrange contraste de cupidité et de prodigalité. Ce qu'il donnait d'une main à ses ministres, il le retirait de l'autre. La dernière phase de l'existence du chancelier Duprat, comme celle de l'amiral Chabot et de Poyet, en est une preuve. Le vieux cardinal-légat, auquel la fortune avait toujours souri, éprouva, en 1534, l'ardent désir de succéder au pape Clément VII, qui était allé dans l'éternité rejoindre ses prédécesseurs. Quoique téméraire, ce projet semblait possible à Duprat, qui s'empressa de le communiquer au roi. « Cette élection coûterait trop cher, s'écria François Ier; l'appétit des cardinaux est insatiable : je le connais, et je ne saurais l'assouvir. — Sire, répondit Duprat, la France ne supportera pas cette dépense, j'y saurai personnellement pourvoir : 400,000 écus sont prêts à cet effet. — Où avez-vous pris tout cet argent ? » dit le roi avec mécontentement. Et il lui tourna le dos. Le lendemain, une partie des biens du cardinal-ministre était saisie. Duprat avait soixante-

Digitized by Google

Un vain prétexte, comme toujours, fut le prélude de la lutte dans laquelle Guillaume Poyet succomba. La reine de Navarre le sollicitait un jour pour un de ses domestiques qui avait enlevé une riche héritière; ce qui, aux yeux de la spirituelle auteur de l'*Heptameron*, n'était qu'une peccadille. Tandis qu'elle plaidait chaleureusement la cause de son valet, entra la Renaudie, un des protégés de la duchesse d'Etampes. Cet homme avait entamé une procédure injuste contre le savant Jean du Tillet, greffier en chef du Parlement de Paris. Appréciant les droits de son subordonné, Poyet s'était déjà opposé à les sacrifier à des intrigues de cour. Cette fois, la Renaudie remit au chancelier, avec un ordre de François I[er], des *lettres royaux*, qu'il avait antérieurement refusé de sceller, à moins qu'on y apportât certaines modifications. En voyant cet ordre, Poyet ne put contenir son indignation. Prenant les lettres du roi, il les montra à Marguerite de Valois en lui disant : « Voilà le bien que les dames font à la cour; elles » ne se contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent même » de violer les lois et de faire des leçons aux magistrats les plus consom- » més dans l'exercice de leur charge. » Ce langage sévère blessa l'amour-propre de la sœur du roi, qui prit pour elle les reproches à l'adresse de la duchesse d'Etampes, et aussitôt la perte de Poyet fut jurée. Comme François I[er] résistait rarement aux paroles séductrices des femmes, la reine de Navarre profita de l'influence qu'elle avait sur son frère, pour lui persuader qu'il était dangereux de maintenir le chancelier dans ses hautes fonctions après l'avoir froissé, pouvant perdre la France en révélant à l'empereur Charles-Quint, par un sentiment de vengeance, les grands secrets d'État auxquels il était initié. Cette subtile dénonciation est peut-être le seul reproche de ce genre qu'ait mérité la sentimentale et infortunée Marguerite de Valois.

Guillaume Poyet fut arrêté par le sieur de Nancy, le 2 août 1542, à Argilly (1), en Bourgogne, où était la cour, « pour les plaintes de pille- » ries, et grandes exactions, que l'on disait avoir été faites par ledit chan-

douze ans, il était malade ; sa disgrâce l'affecta singulièrement et aggrava sa maladie. « Voilà donc, s'écriait-il, peu d'heures avant sa mort, la gratitude du roi et la récompense accordée au ministre dévoué qui l'a servi de corps et d'âme! » François I[er], instruit de cette plainte amère, se contenta de dire en riant : « Le cardinal a-t-il à se plaindre? Je ne lui fais que ce qu'il m'a toujours conseillé de faire aux autres. » Paroles qui doivent être à jamais flétries, car elles révèlent l'ingratitude jointe à la légèreté. Le chancelier Antoine Duprat avait longtemps et utilement servi François I[er]. (Cf. M. Édouard Faye de Brys, *Trois Magistrats français du* XVI[e] *siècle*.) Mais ce n'était pas aux yeux de ce souverain un titre suffisant à sa reconnaissance. Seules, ses maîtresses eurent le privilége d'obtenir ses faveurs et de les conserver.

(1) Argilly est situé à 12 kilomètres de Beaune (Côte-d'Or).

Digitized by Google

» celier (1). » On l'emprisonna d'abord dans la forteresse d'Argilly, puis on le conduisit à Bourges et de là à Paris, où on l'enferma dans la fameuse bastille Saint-Antoine.

Comme les fonctions de chancelier de France étaient inamovibles et que le titulaire ne pouvait en être dépossédé que par jugement solennel, le roi ne put enlever à Poyet son titre de chancelier, mais il reprit les sceaux, dont il confia la garde le 9 août, étant à Lyon, à François de Montholon, seigneur du Vivier et d'Aubervilliers, président au Parlement de Paris (2). Montholon était l'ancien adversaire de Poyet dans l'affaire du connétable de Bourbon. François Ier avait apprécié ses talents oratoires, ayant assisté incognito aux débats de cette mémorable affaire. Pressé de se rendre en Italie pour y faire la guerre, il ne put avant son départ, recevoir le serment du nouveau garde des sceaux. Toutefois, il chargea le cardinal de Tournon, qui était son lieutenant général à Lyon, de le représenter dans cette circonstance. Ce fut entre ses mains qu'il prêta le serment d'usage.

A cette époque, la charge de chancelier de France était non-seulement la première dignité de la magistrature, mais de l'État (3). Toute l'administration intérieure et extérieure rentrait dans ses attributions. C'était un cercle immense au centre duquel tous les ressorts du royaume convergeaient. Malgré sa vaste étendue qui comprenait les États conquis en Italie, l'ambition de Guillaume Poyet en avait trouvé les limites encore trop étroites. Il s'était fait recevoir prêtre (4), pour revêtir la pourpre ro-

(1) François du Chesne, *Hist. des Chanceliers de France*, p. 586.

(2) En 1539, *les Grands-Jours d'Angers* avaient été présidés par François de Montholon. Le 25 août, lorsqu'il fit son entrée dans la ville avec les officiers du Parlement de Paris qui l'accompagnaient, il fut reçu par Guy Pierre, chancelier de l'Université d'Angers et par trois chanoines de la cathédrale, délégués par le chapitre de l'Église d'Angers. Ils lui offrirent, ainsi qu'aux autres membres du Parlement qui étaient avec lui, les prières de l'Église et un logement dans la cité. (Brossier, l'*Ami du secrétaire*, t. II. — Manuscrits de la Bibliothèque d'Angers.)

(3) Le chancelier de France était président-né du grand Conseil. Les cours souveraines lui rendaient les premiers honneurs après le roi, et il avait seul le droit d'y présider. Sa maison était ornée de fleurs de lys comme représentant la personne du roi. Dans les conseils, il opinait le premier après les princes du sang, et au Parlement, lorsque le roi y tenait un lit de justice, il précédait le connétable et était assis à gauche devant le souverain, dans une chaise à bras, couverte de l'extrémité du tapis, semé de fleurs de lys, qui était sous les pieds du roi.

(4) Hugues du Tems dit que Guillaume Poyet fut abbé de Notre-Dame de Bardoues, diocèse d'Auch, avant de se marier. (*Le Clergé de France*, t. I, p. 428.) C'est une erreur, il vécut toujours dans le célibat. Dans *les Antiquités d'Anjou* (p. 484), Jean Hiret affirme que le chancelier Poyet avait eu un fils nommé René Poyet, qui fut brûlé

Digitized by Google

maine, comme ses prédécesseurs Georges d'Amboise et Duprat, voulant dominer non-seulement dans les affaires de l'État, mais dans celles de l'Église. Le roi avait paru accéder à ses désirs ; déjà il lui avait donné deux riches abbayes, auxquelles il voulait ajouter l'archevêché de Narbonne (1) avec le chapeau de cardinal, qu'il sollicitait pour lui à Rome, quand survint sa disgrâce.

Après l'incarcération du chancelier, Pierre Rémond, conseiller d'État et Nicolas Hurault, conseiller au Parlement de Paris, saisirent ses papiers par commission scellée du grand sceau. Lorsqu'ils eurent été examinés, on rapporta au Trésor des Chartes les titres originaux et les papiers du trésor qu'on plaça avec ceux trouvés chez les chanceliers Duprat et Du Bourg, dans quinze grands coffres, appelés depuis *les coffres des chanceliers* (2).

François Ier étant à Évreux, le 5 avril 1543, il adressa au Parlement de Paris des lettres pour lui ordonner de poursuivre sans délais le procès de Guillaume Poyet et en même temps il nomma des commissaires pour l'instruction de ce procès. Le scandale et les abus qui avaient déshonoré la justice dans la procédure intentée contre l'amiral Chabot de Brion, allaient se renouveler dans le procès du chancelier. Le roi, qui à tout prix voulait sa ruine, choisit pour son procureur général, Pierre Rémond, président au Parlement de Rouen, une des créatures de la duchesse d'Étampes. A ce servile adulateur le roi adjoignit comme substitut Bourgeois, président des requêtes du Parlement de Dijon, et pensionnaire de l'amiral Chabot. En faisant connaître ce choix au Parlement de Paris, il ordonna que Rémond et Bourgeois assisteraient au rapport du procès, jusqu'au moment de la délibération. Le Parlement protesta contre cette innovation attentatoire; mais il se désista bientôt de son opposition par la menace de lettres de cachet, ainsi que l'atteste une missive du roi au cardinal de Meudon.

Lorsqu'on soumit à Poyet la liste des magistrats désignés pour juger son procès, il en récusa un grand nombre. François Ier eut égard à ces récusations et composa une nouvelle commission. Par ordonnance du lundi 7 avril, il nomma pour juges : André Guillard, premier président au Parlement de Paris; François Laage, Autoine Minart, Jean de Goüy et

vif à Saumur, en 1552, parce qu'il était luthérien. Cette assertion de Hiret ne se trouve confirmée par aucun titre de la maison Poyet. Si réellement René Poyet a eu pour père le chancelier, il n'a été que son *fils naturel.*

(1) Garnier, *Hist. de France,* t. XXV, p. 284.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. XXX, p. 718.

Digitized by Google

André Baudry, présidents aux enquêtes au Parlement de Paris; Nicole Sanguin, Nicole Hennequin, Nicole Molé, Robert Berzeau, Pierre Bardin, Guillaume Abot, Jacques de Ligneris, rapporteur, Claude le Voix, Nicole le Sueur, Jacques de Varade, Louis Allegrin, Étienne Saulcier, Pierre Grasin, Anger Pinterel, Jean de Longuejoue, Guillaume Lhuillier et Jean Boisleve, conseillers au Parlement de Paris, Pierre de Saignes et Jean de Ausone, conseillers au Parlement de Toulouse; Pierre Boucher et Briant de Vallée, conseillers au Parlement de Grenoble; Louis Petremol, conseiller et enquêteur au Parlement de Rouen; Louis de l'Estoile, grand rapporteur en la chancellerie de France; enfin, Claude Grachet, Jean de Morvilliers, Claude Thomas et Pierre Parpas, conseillers au Grand Conseil (1).

Le même jour, les commissaires Guillard et Baudry, ainsi que le procureur général Rémond et son substitut Bourgeois, se rendirent dans l'après-midi à la Bastille, afin de soumettre au chancelier les noms des nouveaux commissaires. Poyet comparut devant eux, assisté de Pierre de Masparant, greffier de Guienne, qui était le mandataire de ses intérêts. Le chancelier écouta attentivement la lecture de l'ordonnance, et répondit : « qu'il » n'avait quant à présent cause de recusation à l'encontre des dessus- » dits, nonobstant que par cy-devant il ait baillé causes de recusation par » écrit à l'encontre dudit Sanguin, pour estre oncle dudit Rémond, pré- » sident desquelles; quand audit Sanguin il se desiste et depart, voulant » et requerant qu'il soit en son dit procez. » Puis il ajouta : « Toutefois » que ou cy-après il luy viendroit de nouveau à connaissance causes de » recusation à l'encontre des dessusdits en nombre de trente-quatre, ou » aucuns d'eux, de les pouvoir proposer et alléguer, suppliant très-hum- » blement d'estre reçue (2). »

Dès lors la procédure commença, elle fut longue et minutieuse. François Ier en suivit avec une certaine anxiété les différentes péripéties. A peine avait-il fait incarcérer Poyet qu'au mois d'août 1542, il publiait de Valence une déclaration, portant que les chanceliers ne pourraient à l'avenir pourvoir à aucun office, ni prétendre aux confiscations opérées sur les faussaires du sceau (3). Cette ordonnance, qui ne fut pas observée, avait pour but de dégager la culpabilité du roi dans les reproches de concussion

(1) *Procez fait à messire Guillaume Poyet, chancelier de France, ès années* 1543 *et* 1544, f° 1 et 2, v°. — Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds de Harlay, n° 58.

(2) François du Chesne, *Hist. des Chanceliers de France*, p. 587-588.

(3) *Chanceliers et gardes des sceaux de France*, f° 629. — Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds de Harlay, n° 73.

Digitized by Google

imputés au chancelier. Ces reproches portaient principalement sur la vente des offices judiciaires qui relevaient de sa charge. En prêtant son concours à ce trafic, en faveur du trésor royal, Poyet n'avait fait que suivre les errements de ses prédécesseurs. Car c'était le cardinal Duprat qui le premier, en France, avait introduit la vénalité des charges de la magistrature pour remédier à la pénurie des finances de l'État, épuisées par les revers militaires et les fastueuses dépenses du roi. En conférant les offices de judicature aux plus grands enchérisseurs, Antoine Duprat n'avait pas cru abaisser la dignité de la justice, mais faire tourner au profit du trésor une spéculation dont les hauts seigneurs tiraient un immense avantage, par la vente qu'ils faisaient de leur appui. Ce n'était pas détruire le mal, c'était le déplacer ; toutefois on ne peut nier que ce déplacement ne fût utile et profitable. Aussi Du Bourg et Guillaume Poyet se gardèrent-ils d'y remédier, se trouvant comme Duprat, en présence d'un trésor vide dont les ressources étaient d'avance compromises.

A ce reproche de vénalité illégale on s'efforça d'en joindre d'autres contre Poyet, dont le procès offrit les mêmes scandales que celui de l'amiral Chabot. Car François I[er], pour rendre plus certaine la condamnation du chancelier, avait donné d'avance au président de la commission judiciaire, comme dans le procès du comte de Charny, les biens qui seraient confisqués sur l'accusé.

Le garde des sceaux Montholon, qui de concert avec le roi, dirigeait la procédure intentée contre le chancelier, n'eut pas la satisfaction d'en voir le dénoûment étant décédé à Villers-Cotterets le 12 juin 1543 (1). Le même jour, François I[er] choisit pour succéder à Montholon un habile jurisconsulte, originaire de l'Anjou, François Errault, chevalier, seigneur de Chemans, près de Durtal (2). Avant d'avoir la garde des sceaux, ce magistrat distingué avait été nommé conseiller au Parlement de Paris en 1532, puis président au Parlement de Turin, enfin maître des requêtes en 1532, après la mort du savant helléniste, Guillaume Budé, l'un des amis les plus dévoués de Poyet.

François Errault ne tint pas longtemps les sceaux. Peut-être que la sympathie qu'il éprouvait pour son compatriote, le chancelier, ne fut pas étrangère à sa destitution, qui eut lieu en 1544. Il survécut peu de temps à cette disgrâce, étant mort le 3 septembre de la même année (3). Ma-

(1) Son corps fut rapporté à Paris et inhumé dans une chapelle de l'église de Saint-André des Arcs.

(2) François Errault était fils d'Antoine Errault, seigneur de Chemans, et de Roberte de Bouillé, fille de Louis de Bouillé, seigneur du Bourgneuf.

(3) Ses armes étaient : *d'azur, à deux chevrons d'or.*

Digitized by Google

thieu de Longuejoue, évêque de Soissons, qui avait été déjà pourvu de la garde des sceaux après la mort d'Antoine Du Bourg et en attendant que Guillaume Poyet eût reçu ses lettres de provision, succéda à François Errault. Le roi lui retira les sceaux, l'année suivante, pour les donner à François Olivier, chevalier, seigneur de Leuville.

Pendant ces mutations, le procès du chancelier suivait lentement son cours. Le 28 avril 1544, Guillaume Poyet fut transféré de la Bastille dans la chambre de la Tour Carrée du palais, avec quatre valets pour le servir. En même temps, on plaça auprès de lui sept gardiens, sous les ordres de l'huissier Nicolas Carat. Ils avaient pour mission de veiller jour et nuit sur sa personne et sur celle de ses serviteurs. Cette active surveillance coûtait chaque jour à l'État soixante-quatre sols parisis (1).

Le lendemain de l'incarcération de Poyet au palais, la veuve de l'amiral Chabot, Françoise de Longuy, présenta une requête pour être admise à faire valoir ses griefs contre le chancelier, ainsi qu'elle y était autorisée par lettres du roi, datées du 6 avril. La cour admit son intervention. Le 7 mai, on commença à recevoir la déposition des témoins. Huit jours plus tard (15 mai), on fit subir à Poyet un premier interrogatoire. Le roi vint après déposer, en personne, que le chancelier avait falsifié le sceau pour s'approprier les deniers de l'audience de la chancellerie. D'autres fautes furent articulées contre lui dans le cours des débats, notamment d'avoir créé à prix d'argent de nouvelles érections d'offices, d'avoir dépouillé les titulaires, de s'être approprié des biens appartenant à des condamnés, de s'être fait donner par le Pape l'archevêché de Narbonne, d'avoir altéré de sa main la minute du jugement rendu contre l'amiral Chabot, etc. Ce fut dans le cours de cette affaire que Poyet, malgré son habileté consommée dans la procédure, demanda l'assistance d'un conseil pendant les interrogatoires; ce qui lui fut refusé par les commissaires, en vertu de l'article 162 de l'ordonnance de 1539; on le priva même de toute autre communication, hormis celle du greffier Pierre de Masparant, en lui disant : *Patere legem quam ipse tuleris.*

Dans l'isolement de sa longue captivité préventive, le chancelier put apprécier ce qu'attirent d'inimitiés sur leurs auteurs les meilleures réformes. Car tout le monde en voulait à Poyet, dit M. Michelet, pour ses belles ordonnances qui fermaient le trésor aux courtisans Son procès reprit son cours en 1545. Il se plaida dans la salle de Saint-Louis, au palais. Martin Berruyer, notaire et secrétaire du roi, l'un des quatre notaires du

(1) *Procez fait à messire Guillaume Poyet*, etc. — Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds de Harlay, nº 58, fº 190, vº et rº.

Digitized by Google

Parlement, rédigea la procédure (1). Enfin le 24 avril, Poyet fut tiré de sa prison et conduit au Parlement pour entendre sa sentence. Ce n'était plus le temps, où, entouré d'honneurs, il se rendait dans cette salle célèbre pour accompagner le roi lorsqu'il y tenait son lit de justice, ou pour y siéger lui-même en souverain. Tous les membres des chambres réunies, vêtus de robe et de chaperon écarlates (2), occupaient leurs places respectives. Quand l'accusé fut introduit on ouvrit à la foule les portes de la salle (3). Guillaume Poyet se plaça alors au milieu du prétoire ; une de ses mains était appuyée sur le bureau du greffier. Il avait pour vêtement une robe de taffetas fourrée de martre, avec la cornette de même. Sa belle tête, ornée d'une longue barbe blanche (4), était nue ; sa physionomie impassible. Il écouta sans émotion visible la lecture que fit Martin Berruyer, de l'arrêt conçu en termes très-vagues (5), qui le dégradait de son office de chancelier, le déclarait inhabile à tenir jamais office royal et le condamnait à cent mille livres parisis d'amende envers le roi.

Après la lecture des longs considérants de cet arrêt, Guillaume Poyet s'inclina et dit avec calme : « *Je remercie Dieu de sa bonté, et le roy de la* » *sienne* ; *Dieu luy doint tenir ses affaires en bonne prospérité, et à moy* » *grâces de faire prières à Dieu qui luy soient agréables* (6). » Puis un huissier lui enleva les insignes de sa charge et jeta sur ses épaules un manteau court. On le remit ensuite, par ordre du roi, à Christophe de Bargory, lieutenant du capitaine de la Bastille, pour qu'il fût détenu dans cette prison (7), en vertu de l'arrêt qui le condamnait à être « confiné durant le

(1) *Procez fait à messire Guillaume Poyet*, etc. — Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds de Harlay, nº 58.

(2) *Ibid.*, fº 188, vº.

(3) François du Chesne, *Hist. des Chanceliers de France*, p. 588.

(4) Il n'existe pas de portrait authentique de Guillaume Poyet. Dans le département des estampes, à la Bibliothèque impériale, il s'en trouve trois qui diffèrent notablement les uns des autres, et donnent une très-médiocre idée de l'homme illustre qu'ils représentent. Deux de ces portraits sont gravés sur bois et le troisième sur cuivre. Ce dernier fait partie de la collection de portraits d'Angevins célèbres que Claude Menard avait fait exécuter, longtemps après la mort de Poyet, pour orner son *Peplus Andegavensis*, ouvrage qui est resté manuscrit. Les cuivres gravés de Claude Menard sont maintenant au Musée des Antiquités d'Angers.

(5) Malgré le zèle des commissaires, aucun des griefs imputés au chancelier Poyet n'avait pu être suffisamment prouvé. A défaut de grandes concussions, on lui reprocha d'avoir reçu illicitement d'Angers des ardoises, lorsqu'il faisait construire son hôtel près du quai des Augustins, nommé depuis hôtel de Nemours.

(6) Abraham Tessereau, *Hist. chronologique de la chancellerie de France*, t. I, liv. II, p. 99.

(7) *Procez fait à messire Guillaume Poyet*, etc., fº 189, vº. — Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds de Harlay, nº 58.

Digitized by Google

temps et espace de cinq ans, en telle ville et sous telle garde qu'il plaira au roi ordonner (1), » en garantie du payement de l'amende.

François Ier témoigna une vive colère en apprenant que Poyet, contre lequel il avait déposé, n'était pas condamné à mort. Il dit aux commissaires qui lui communiquèrent l'arrêt : « Dans ma jeunesse j'avais ouï » dire qu'un chancelier perdant son office devait perdre la vie. » Alors, il donna des ordres pour que le jugement fût annulé et le procès recommencé. Toutefois il finit par se calmer et rendit la liberté à Guillaume Poyet, avant qu'il n'eût complétement satisfait au paiement de l'amende.

L'âme profondément blessée, l'ex-chancelier de France alla cacher les amertumes de son cœur dans l'hôtel qu'il avait fait construire près du quai des Augustins (2), où il vécut triste, abandonné, comme il arrive aux grandes illustrations frappées par l'adversité.

Tous les magistrats, les jurisconsultes qui lui devaient leur fortune et se courbaient devant lui quand il était au pouvoir, lui tournèrent le dos avec mépris. Malgré ces insultes, le grand et infortuné législateur Poyet éprouvait une secrète consolation en allant dans le sombre palais de la justice, témoin des succès oratoires de sa jeunesse, pour y donner des conseils aux opprimés qui avaient recours à la vaste étendue de ses connaissances juridiques.

De même que l'amiral Chabot de Brion, Guillaume Poyet ne put longtemps survivre à ses infortunes. L'air impur des prisons avait empoisonné sa vigoureuse constitution. Il décéda obscurément, au mois d'avril 1548, à l'âge de 74 ans, et fut inhumé, sans honneurs, dans l'église des Grands-Augustins à Paris (3).

Telle fut l'existence de l'homme célèbre, qui, dans l'intérêt de l'humanité, avait essayé de remédier aux lenteurs de la justice, de rogner les griffes des procureurs, de leur ôter les faux-fuyants et l'obscurité du latin. A ces bienfaits il avait encore ajouté celui d'avoir limité la justice ecclésiastique et supprimé ces appels fantasques du plaideur qui, sentant

(1) Abraham Tessereau, *Hist. chronologique de la chancellerie de France*, t. I, liv. II, p. 99.

(2) Guillaume Poyet ne mourut pas dans l'indigence, comme quelques auteurs l'ont prétendu. De son aveu, il lui restait en sortant de la Bastille 10,000 livres de rentes. Dans ce chiffre étaient sans doute compris son hôtel et le revenu de ses deux abbayes qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il ne fut donc pas obligé de faire l'école aux petits enfants pour subvenir à son entretien, ainsi qu'on l'a avancé.

(3) François Ier étant descendu quelques mois avant Poyet dans la tombe, le connétable de Montmorency avait repris aussitôt à la cour ses hautes fonctions. On ne voit pas qu'il se soit souvenu alors de l'ex-chancelier.

Digitized by Google

sa cause mauvaise, la tirait du bailliage royal pour la porter devant l'évêque.

Ces grandes réformes étaient plus qu'il n'en fallait pour susciter contre leur auteur de nombreux ennemis. Mais, ni l'ingratitude du roi, ni le mépris de ses courtisans, n'empêchèrent point les belles ordonnances de Guillaume Poyet de survivre à sa disgrâce et son nom de passer à la postérité.

ARMAND PARROT,
membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT *sur l'histoire de l'école épiscopale et de l'Université d'Angers au moyen âge*, *par M. Armand Parrot.*

Messieurs,

Notre collègue, M. Armand Parrot, vient d'offrir à l'Institut historique une notice sur l'école épiscopale et l'Université d'Angers au moyen âge.

Cet écrit, rempli d'indications précieuses, fruit de recherches bien dirigées, conduites dans les profondeurs même des plus anciens et des plus authentiques documents, restitue, avec art, la physionomie de l'école épiscopale dont il retrace l'histoire.

Après avoir raconté la création et le développement de l'Université d'Angers déjà parvenue, en 1096, sous la direction de Robert d'Arbrissel, à un haut degré de prospérité, M. Parrot nous dépeint en ces termes l'importance que cette école avait prise en France au XIe siècle.

— « La renommée de l'école d'Angers avait, depuis longtemps, franchi l'enceinte de son humble sanctuaire. Elle était devenue pour l'ouest de la France une source féconde où toutes les intelligences allaient puiser des connaissances sérieuses.

» Les professeurs y étaient nombreux et l'enseignement varié. Parmi les sciences que l'on y professait, celles qui se rattachaient au droit étaient les plus estimées. Aussi maîtres et élèves se portaient-ils instinctivement vers cette étude. L'Anjou avait la réputation d'être un pays *coutumier* par excellence. Longtemps avant que le midi de la France n'eût fixé par écrit ses premières coutumes sorties de la féodalité, l'Anjou avait ses *Formules* rédigées, croit-on, par un moine, vers l'an 578, sous le règne de Childebert II.

» Outre l'attrait que pouvait avoir pour la jeunesse la connaissance des


Digitized by Google

lois, un certain intérêt la poussait à en approfondir l'application. Depuis le règne de Lothaire, les comtes d'Anjou avaient été investis des fonctions de *grand sénéchal de France*. Cet office était le plus important de la couronne. Il comprenait l'administration des finances, de l'armée et de la justice. Comme magistrat judiciaire, le grand sénéchal était juge en dernier ressort. Il avait sous ses ordres plusieurs sénéchaux d'une classe inférieure. Ses conseillers étaient les légistes les plus renommés.

» Cette position exceptionnelle des comtes d'Anjou eut une salutaire influence sur l'étude du droit dans leurs États, par la perspective brillante qu'elle offrait à la jeunesse. Il en fut de même des nombreuses juridictions ecclésiastiques établies dans la province de Tours, avant le concile tenu à Châteaugontier en 1231.

» Non-seulement les clercs et les laïques affluaient dans l'école épiscopale, mais encore les moines que les abbés y envoyaient afin d'étudier les raffinements de la jurisprudence dont ils faisaient un grand usage.

» Parmi les étudiants, les moines étaient les plus heureux; rien ne leur manquait dans leurs collèges qui étaient suffisamment rentés. Il n'en était pas de même de la plupart des laïques, qui s'imposaient de rigoureuses privations pour parvenir à l'état de clerc si ardemment ambitionné. Une nourriture grossière, une robe et un chaperon de bure brune, un haut-de-chausses de toile et une paire de sabots : telle était la partie matérielle de leur existence.

» En 1143, l'usurpateur Étienne, roi d'Angleterre, ayant anéanti toute la législation anglaise, avec défense d'en conserver même des compilations, les juristes, qui enseignaient le droit à Oxford, se trouvant sans emploi, vinrent à Angers, auprès de Mathilde, comtesse d'Anjou, leur légitime souveraine, qui les fit admettre dans l'école épiscopale, où ils répandirent les trésors de leur expérience. »

Ce fut surtout après l'interdiction d'enseigner le droit à Paris, prononcée par le pape Honorius III, vers le commencement du XIIIe siècle, que l'école d'Angers reçut, en même temps que celle d'Orléans, un accroissement considérable par l'adjonction des étudiants parisiens.

Cette défense avait été sollicitée par les rois, qui voyaient avec inquiétude enseigner les lois civiles si près du trône.

« D'abord l'Université d'Angers ne posséda qu'une faculté, celle de droit » civil et de droit canon. Ce ne fut que plus tard, à la fin du XIVe siècle, » ou même au commencement du XVe siècle, qu'elle eut des facultés de » théologie, de médecine et des arts.

» L'affluence des étudiants était si grande, qu'avant l'année 1383, on


Digitized by Google

» avait été obligé de les diviser en dix nations; à cette époque elles furent » réduites à cinq : la première était celle d'Anjou, qui comprenait les étu- » diants de l'Anjou, de la Touraine et des pays étrangers; les quatre » autres étaient celles de Bretagne, du Maine, de Normandie et d'Aqui- » taine. En 1398, on ajouta une sixième nation, celle de France. »

M. Parrot nous donne des détails fort curieux sur les mœurs des étudiants de cette époque, sur les conditions imposées aux médecins; il retrace la liste des professeurs célèbres qui occupèrent les chaires de droit canon et de droit civil à l'Université d'Angers.

« On suivait, nous dit l'auteur, à Angers, comme dans toutes les écoles de France, la philosophie d'Aristote. L'étude des lettres se réduisait, au moyen âge, à des définitions; on ne connaissait, on ne cultivait en fait de langue que le latin. La licence se conférait dans la salle synodale de l'évêché, et la remise du bonnet de docteur était toujours accompagnée de fêtes brillantes. Les étudiants célébraient également la fête de leur patron, le jour par des cérémonies religieuses, et la nuit par des scènes de désordre dignes des saturnales antiques.

» Comme les abus s'introduisaient facilement parmi ce peuple aux gais ébats, on fut fréquemment obligé de réformer ses statuts pour en faire revivre la discipline. Une de ces réformes eut lieu le 7 juillet 1373, dans l'église Saint-Maurille, sous l'épiscopat d'Hardouin de Beuil. Le 28 avril 1494, Nicole de Hacqueville, président des enquêtes, et Jacques Daniel, conseiller, réformèrent aussi l'Université d'Angers par ordre de Charles VIII. »

La découverte de l'imprimerie produisit, comme on peut le concevoir, une profonde sensation dans cette Université. La Rhétorique de Cicéron et la Coutume d'Anjou, furent les deux premiers livres sortis des presses angevines.

Associée au mouvement intellectuel de la renaissance, l'école d'Angers ne cessa de se développer heureusement, jusqu'à ce que la révolution française, dont les tendances étaient contraires à l'esprit d'autorité et d'originalité provinciale, eût fait disparaître l'école de Poitiers dans le mouvement unitaire qui emporta, par la force même des nécessités de l'époque, les bonnes et les mauvaises institutions de l'ancien régime.

» De la vieille école épiscopale et de l'Université d'Angers, nous dit en terminant M. Parrot, il ne reste plus que le souvenir des services qu'elles rendirent à l'humanité en formant des savants tels que Marbolde et Geoffroy de Vendôme, René Choppin et Pocquet de Livonnière, Huygens et Buffon.

» Après avoir reçu la vie intellectuelle de l'école angevine, ces illustra-

Digitized by Google

tions, et beaucoup d'autres, lui léguèrent en échange, une part de leur immortalité. »

Vous le voyez, Messieurs, M. Armand Parrot a fait œuvre d'érudit et acte de bon citoyen, en écrivant l'histoire de l'Université dont le souvenir honore sa ville natale.

Mentionnons, en terminant, une carte de Tours à Nantes au moyen âge, qui vous a été offerte au mois de juillet dernier, par M. Parrot. Ce travail élégamment dessiné indique le cours de la Loire et de ses affluents, le tracé, sur les deux rives du fleuve, des voies romaines, ainsi que les postes militaires occupés par César. Cette étude géographique, qui fut communiquée à notre assemblée générale, mérita ses suffrages.

Gabriel Joret-Desclosières,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1867.

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*). L'assemblée le 13 février à 9 heures du soir.

M. Cenac-Moncaut, président de la première classe, occupe le fauteuil. M. Folliet, secrétaire de la même classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. l'administrateur annonce à la classe que M. le chevalier Berchet de Venise désire faire partie de l'Institut historique. M. le chevalier Muoni, notre honoré collègue, de Milan, par sa lettre du 30 janvier, les recommande à la bienveillance de nos collègues. M. Renzi appuie, avec M. Muoni, cette candidature. Les titres imprimés de M. Berchet sont plusieurs ouvrages touchant l'*Histoire de Venise et ses rapports avec la Perse*.

M. le président nomme une commission pour examiner ces lettres; elle se compose de MM. Carra de Vaux, Rossignol et Breton, rapporteur.

Plusieurs livres ont été offerts à l'assemblée dont les titres sont : *Polygénisme* et *Monogénisme*, considérations générales par notre honoré collègue, M. de Bellecombe. M. Folliet est nommé rapporteur.

Révolution française, période de création, 1789-1792, par notre honoré collègue, M. Carnot; rapporteur, M. Cenac-Moncaut.

Melza et Gorgonzola e loro Dintorni, études historiques de notre honoré collègue, M. le chevalier Muoni. M. Breton est nommé rapporteur. *Annales de la Société d'agriculture, des sciences*, etc., *du département d'Indre-*

Digitized by Google

et-Loire, et *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., d'Angers.* M. MASSON rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront publiés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est assemblée le même jour sous la même présidence; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. La lecture des mémoires et rapports est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. L'ordre du jour appelle à la tribune M. Bonnet Belair, pour donner lecture du CHANT NUPTIAL, traduit en vers français de la deuxième poésie latine de Catulle. Cette lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Desclosières donne lecture du rapport sur la candidature de M. Dufour, avocat à la cour impériale; l'avis de la commission étant favorable au candidat, la troisième classe, au scrutin secret, admet M. Dufour membre résident, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. Folliet lit son rapport (deuxième partie) sur les *Annales de l'Italie,* par M. A. Coppi. Ce travail est renvoyé par le scrutin au comité du journal. Un membre fait observer que le travail (le *Chant nuptial*) dont il a donné lecture ne rentre peut-être pas dans la spécialité des travaux de l'Institut historique. M. le président répond que cette communication rentre parfaitement dans la nature des travaux de la Société (*Classe des langues et des littératures*). MM. de Berty, Rossignol et Carra de Vaux prennent la parole, ainsi que M. Desclosières, qui pense que l'admission des traductions comme éléments historiques ne saurait être contestée, sous la réserve cependant de l'appréciation de chaque lecture par l'assemblée qui vote sur le renvoi au comité du journal.

La séance est levée à onze heures, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1867.

⁂ La séance est ouverte à neuf heures du soir. M, Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique de France, occupe le fauteuil.


Digitized by Google

M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. l'administrateur communique d'abord à l'assemblée les lettres de nos honorables collègues MM. Barbier, Breton et Cenac-Moncaut, qui s'excusent auprès de leurs collègues de ne pouvoir pas assister à cette séance, et ensuite un fort volume in-8° intitulé *la Réforme en Italie*, que notre honoré collègue M. Cantu offre à l'Institut historique. M. le président nomme M. FOLLIET rapporteur.

On donne lecture de la liste des livres offerts à la Société; des remercîments sont votés aux donateurs.

Dans la dernière séance, M. Dufour, avocat à la cour impériale de Paris, ayant été admis comme membre résident de la troisième classe, M. le président invite les membres présents à prendre part au scrutin. L'admission de M. Dufour est approuvée à l'unanimité des suffrages.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Folliet pour lire son rapport sur l'ouvrage de notre honoré collègue, M. de Bellecombe, intitulé : *Polygénisme et Monogénisme;* ce travail intéressant est renvoyé au comité du journal.

M. Masson lit ensuite un rapport sur les *Annales de la Société des Sciences*, etc., d'Indre-et-Loire, et sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences*, etc., d'Angers; même renvoi au comité du journal.

M. Folliet lit pour M. Renzi la biographie de Salfi, continuateur de l'*Histoire littéraire de l'Italie*, par Ginguené. Cette lecture sera continuée à la prochaine séance.

Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

La Société impériale d'agriculture d'Angers, qui continue l'ancienne Académie, vient de nous envoyer sa dernière publication. C'est un mémoire sur le *château d'Angers au temps du roi René*, dit *le Bon*, et sur les *manoirs* de ce prince *à Chanzé, Laménitré* et *Reculée*, d'après quatre inventaires inédits provenant des archives de l'Empire. M. Vallet de Viriville, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, reçoit à cette occasion de l'auteur de ce mémoire un témoignage honorable et affectueux de bons services. Ces inventaires, divisés sous quatorze

Digitized by Google

chapitres, n'indiquent pas des richesses vénales; cela rappelle en quelque sorte le luxe hospitalier de l'Arcadien Evandre dans l'Énéide. Toutefois, chaque article demanderait une dissertation. L'auteur du rapport, M. Godard-Foultrier, l'a enrichi de remarques utiles. Il y a de nombreuses études à faire dans ces vieux écrits pour les philologues et pour les artistes. Le volume est orné de sept planches de dessins inédits avec leurs explications et observations scientifiques.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire à Tours, nous adresse aussi ses derniers numéros publiés, octobre, novembre et décembre. Elle a pour secrétaire perpétuel M. l'abbé Chevalier, et pour président M. Houssard. Elle s'est recrutée de beaucoup plus de membres qu'elle n'en a perdus. Ces numéros sont remplis de documents agricoles, d'une enquête, de calendriers mensuels, d'observations météorologiques et géologiques, enfin de rapports sur les comices, où j'aime à voir, entre autres récompenses plus honorifiques encore que lucratives, celles qui sont données aux serviteurs, hommes et femmes, pour leurs longs attachements. Ainsi s'honore la qualification affectueuse de *domestique*, en latin *puer*, *familiaris*, et qui leur permet de dire, en parlant de leur maître, *chez nous*, καθ' ἡμᾶς.

P. MASSON.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Travaux de l'Académie impériale de Rouen* pendant l'année 1865.

— *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, à Nice, 1865.

— *Mémoires de la Société archéologique de Turenne*, à Tours, 1864.

— *Travaux de la commission des monuments et documents historiques et bâtiments civils du département de la Gironde*. Bordeaux, 1865.

— *Bulletin de la Société de géographie* Paris, janvier 1867.

— *Revue de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes*. 1866.

— *Revue artistique et littéraire*, par M. Auvray, directeur. Paris, 1866.

— *Assunzione corporea della ma dredi Dio al Cielo*, vol. in-32, par monseigneur Cerri. Turin, 1866.

— *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*. Tours, 1865.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

HISTOIRE ANCIENNE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.

D'après Sahagun, Torquemada, Gomara, Clavigero, Herréra, Humboldt, Pritchard, Brasseur de Bourbourg, depuis les temps les plus reculés jusqu'au onzième siècle de l'ère chrétienne.

I

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Rien n'est assurément plus ténébreux que l'histoire des temps fabuleux et mythiques des premiers peuples du Mexique, du Yucatan et du Guatemala. Bien des efforts honorables dirigés vers ce but intéressant n'ont malheureusement été suivis d'aucun résultat favorable.

M. Brasseur de Bourbourg, dans son excellente Histoire des nations civilisées du Mexique, avant l'arrivée de Christophe Colomb, histoire écrite avec un talent et une érudition incontestables sans doute, a parfaitement éclairci, il est vrai, les mystères qui pouvaient exister dans l'esprit des savants, à partir de la période historique qui commence à la chute de la dynastie toltèque vers le milieu du XIe siècle de notre ère, jusqu'à l'arrivée de Cortez et des Espagnols dont il raconte les conquêtes et les expéditions guerrières avec une verve et un entrain qui élèvent souvent son récit à la hauteur des formes épiques et poétiques.

Mais son ouvrage n'a nullement éclairé l'histoire des temps primitifs et primordiaux.

Nous lui reprocherons, en outre, une absence complète de méthode chronologique et synchronique, dans les faits et dans les événements historiques, absence occasionnée, sans doute, par la confusion et le désordre des matériaux qui lui ont servi pour la rédaction de son œuvre, mais néanmoins fâcheuse et déplorable pour ceux qui veulent étudier et s'intruire.

Digitized by Google

Il eût été sans contredit, à notre avis du moins, plus commode et plus profitable pour le lecteur, que la longueur, la prolixité et la multiplicité des noms propres et des surnoms appliqués souvent au même personnage, plongent dans un embarras et une confusion impossibles à décrire, de lui présenter d'abord un résumé chronologique comparatif des traditions plus ou moins sérieuses, adoptées par les Aztèques, les Tzendales, les Quichés ou les autres peuples ou tribus des contrées centrales du Nouveau Monde.

M. Brasseur de Bourbourg ne l'a point fait, et nous le regrettons vivement, car plus que tout autre, et mieux que tout autre, il aurait réussi à nous guider avec le précieux fil d'Ariane que son expérience pratique lui permet de posséder mieux que personne au monde, dans ce nouveau labyrinthe bien plus sinueux et bien plus inextricable encore, que celui du fameux *Minotaure*.

Mais ses recherches et ses travaux nous conduisent le plus souvent du connu à l'inconnu, ou des temps historiques aux temps antéhistoriques, quand il eût été plus simple de suivre une marche toute chronologique, perpendiculaire, qui n'eût obligé ceux qui lisent son histoire qu'à descendre périodiquement et graduellement des faits mythiques aux faits authentiques et prouvés, au lieu de remonter par bonds et par soubresauts, pour redescendre et pour remonter ensuite dans le temps les plus obscurs et les plus nuageux de l'histoire.

C'est ainsi, par exemple, qu'après nous avoir raconté la chute de la fameuse tour pyramidale de Chulullan, il nous indiquera, plusieurs chapitres après, le nom de son fondateur présumé, le géant Xelhua; et qu'après nous avoir longuement parlé de Tollan ou de Téotihuacan et en avoir rappelé les révolutions successives et postérieures, il finira par en expliquer l'origine et la source. Nous pourrions multiplier à l'infini les citations qui attestent ce manque d'ensemble et de méthode qui signale l'Histoire des nations civilisées de l'Amérique centrale, et les écarts imprévus et subits du narrateur et de l'historien (1).

Nous avons été également frappé de la grande prédilection de l'auteur pour l'un des personnages semi-divins, où l'un des héros demi-dieux de l'Anahuac, le grand Quetzaltcohuatl, qu'il veut nous représenter à la fois comme le même prophète-roi qui civilisa tour à tour les Aztèques,

(1) M. Brasseur de Bourbourg, que nous avons consulté d'ailleurs à ce sujet, nous a fait franchement l'aveu de ses embarras chronologiques. Il serait donc injuste de montrer à son égard un antagonisme trop vif qui n'est pas dans nos idées, car nous professons pour lui la plus haute estime et la plus grande considération.

Digitized by Google

les Quichés, les Mixtèques et le Yucatan. Cette assimilation, basée sur les ressemblances des noms de Quetzaltcohuatl avec ceux de Cukulcân et de Gukumatz, dont l'adoption ferait retomber toutes les populations de l'Amérique centrale sous le joug de la même école civilisatrice et régénératrice, l'a entraîné aussi dans de grandes erreurs et dans de singulières contradictions avec les auteurs indigènes Tézozomoc et Ixtliltxotchilt entre autres.

Nous ne discuterons pas cependant, avec M. Brasseur de Bourbourg, sur la signification de ces trois noms différents de formes, qui veulent dire, ou à peu de chose près, serpent oiseau ou serpent couvert de plumes, ou serpent ailé, et nous ne nierons pas l'analogie frappante qui doit exister entre ces trois législateurs, nominativement du moins.

Mais de là à en faire un personnage unique et identique, il y a loin toutefois, et nous n'en tirerons pas avec lui cette conclusion un peu trop sévère et trop rigoureuse peut-être.

Quetzaltcohuatl ne serait d'ailleurs, selon nous, qu'un surnom et non un nom véritable, et aurait été appliqué successivement ou porté par plusieurs personnages, vivant à différentes époques, ainsi que les surnoms de Tezcatlipopoca et d'Huitzilopochtli, que M. Brasseur de Bourbourg ne donne qu'à deux souverains plus modernes et plus rapprochés de nous.

En adoptant l'unification de ces surnoms qui nous semblent devoir être répartis entre plusieurs hommes, M. Brasseur de Bourbourg aurait-il eu pour but de rajeunir l'antique histoire de l'Anahuac, et de placer toutes les réformes religieuses ou administratives indiquées par les traditions, à des époques postérieures à l'apparition de Jésus-Christ et à la prédication du divin Évangile, ce qui permettrait de rejeter sur des missionnaires chrétiens l'honneur et la gloire d'avoir civilisé ou réformé les nations indigènes du Mexique?

D'après les idées exprimées dans son ouvrage, en effet, les principales réformes religieuses existant dans l'Anahuac à l'époque de la conquête espagnole se seraient accomplies dans le IXe ou le Xe siècle de l'ère chrétienne.

Les dieux Quetzaltcohuatl, Tezcatlipopoca et Huitzilopochtli ne seraient tout simplement que des souverains de Tollan et de Culhuacan, contemporains de Louis le Débonnaire ou de Charles le Chauve.

L'origine des sacrifices sanglants chez les Aztèques ou chez les Toltèques, qui se contentaient d'adorer le tapir ou l'*apis* institué par les Votanides, serait donc excessivement rapprochée de nos jours et de notre époque.

Digitized by Google

Et par conséquent, les religions mexicaine, guatemalienne et yucatanaise, qui sont à peu près identiques et semblables, seraient moins vieilles encore que la religion prêchée par Mahomet.

Nous ne partageons en aucune façon à cet égard l'opinion personnelle du savant américaniste.

Le Topiltzin Céacatl du IXe siècle, qui porta le surnom de Quetzaltcohuatl, ne saurait être le grand Quetzaltcohuatl des temps fabuleux et mystiques, indiqué par Ixtliltxotchitl, Tézozomoc, et les autres auteurs mexicains indigènes.

Topiltzin, prince des plus ordinaires et des plus médiocres, selon Ixliltxotchitl, ne saurait être identifié en aucune façon et soutenir la moindre comparaison avec le célèbre réformateur des temps primordiaux du Mexique.

Nous connaissons au moins trois Quetzaltcohuatl, en y comprenant ce Topiltzin qui aurait ajouté à son nom celui de l'illustre prophète.

Le premier Quetzaltcohuatl fut le septième fils du vieux Iztac Mixcohuatl, dont nous constaterons l'apparition dans l'Anahuac pendant le second âge des Mexicains appelé le soleil de la guerre (Tlachitonatiuh).

Le second Quetzaltcohuatl n'apparaît qu'à la fin du troisième âge des Aztèques, c'est-à-dire vers le premier siècle qui précéda notre ère. Ce fut ce second Quetzaltcohuatl qui réforma et civilisa les Aztèques. Le troisième Quetzaltcohuatl fut enfin le Topiltzin du neuvième siècle, sur la tête duquel M. Brasseur de Bourbourg a réuni l'illustration de ses prédécesseurs.

Il en est de même de l'Huémac Teztcalipopoca et de l'Huitzilopochtli du moyen âge, dont nous retrouvons les noms dans les dynasties bien plus anciennes des tribus aztèques contemporaines des Votanides de Palenqué, et antérieures à la venue de Jésus-Christ. Comme nous l'avons dit récemment dans un article intitulé : « le Mexique et ses sacrifices, » tout nous porte à croire, en résumé, à l'antiquité reculée de la religion primordiale du Mexique moderne. Les ruines de Cholullan, de Palenqué, de Papantla et de Téotihuacan sont là d'ailleurs pour nous l'apprendre.

Il est certain que l'adoration du tapir ne pouvait suffire à des hommes assez vains et assez prétentieux pour se composer un véritable Olympe tout aussi complet et tout aussi bien habité que l'Olympe des Grecs, comme nous le dirons, d'après M. Brasseur de Bourbourg lui-même, dans le chapitre consacré aux religions mexicaine, quichéenne et yucatanaise.

Et l'on sait très-bien qu'un Olympe ne se fabrique pas en quelques mois et en quelques années.

Digitized by Google

Nous rappellerons encore une fois, d'après Ixtliltxotchitl, dont nous avons analysé les croyances et les traditions historiques dans un de nos mémoires lu à la séance générale du Comité d'archéologie américaine, le 8 juin 1864, que les révolutions primitives de l'empire aztèque ou mexicain se résument, comme on le sait, dans les quatre âges suivants :

1° L'Atonatiuh, commençant à la création du monde, composé d'une période de 1716 ans environ, comme la période biblique, et finissant par un déluge semblable à celui de Noé.

2° Le Tlachitonatiuh, aussi de 1715 ans environ, terminé par un tremblement de terre.

3° L'Ehcatonatiuh, d'une durée de 1866 ans, dont le dénoûment fut un vent destructeur, et où les débris de la race aztèque furent sauvés par Quetzaltcohuatl ;

4° Et le Tlatonatiuh, enfin, dans lequel nous sommes encore et qui doit se terminer par le feu.

Or, le commencement de ce quatrième âge étant fixé par les chronologistes au premier siècle de l'ère chrétienne, il en résulterait que le monde primitif des Aztèques serait plus ancien que le monde hébreu, d'environ mille deux cent quatre-vingt treize années, les trois premières périodes précédant l'ère chrétienne formant ensemble un total de 5297 ans !

Ce sont là, il est vrai de le dire, toutes les premières données chronologiques d'une histoire qui n'a pas de chronologie et dont les monuments et les inscriptions hiéroglyphiques, non encore connus et déchiffrés, ne permettent nullement de marcher avec sûreté dans les voies sûres, positives, authentiques et irrécusables.

Nous prions donc les savants de nous tenir compte de ces difficultés insurmontables au premier abord, mais que nous avons néanmoins cherché à surmonter et à vaincre dans l'intérêt des études futures de l'histoire américaine.

II

OBSERVATIONS PRIVÉES.

Ce qui nous paraît plus clair et plus positif toutefois que les quatre âges d'Ixtliltxotchitl, ce sont les émigrations multiples accomplies à des époques éloignées et indéterminées par des peuples ou par des tribus venus des pays étrangers.

Il serait difficile de limiter le nombre de ces émigrations qui s'accomplirent, sans doute, selon les nécessités et les besoins des temps et des

Digitized by Google

époques. Il suffit de savoir qu'elles furent fréquentes, qu'elles portent entre elles un même cachet d'origine et de point de départ, et se composèrent souvent des mêmes éléments distinctifs. Ainsi, il y eut plusieurs émigrations successives de Nahoas et de Toltèques, de Chichimèques et de Téochichimèques, tous plus ou moins Aztèques, comme il y eut dans la Sicile et le Latium plusieurs émigrations pélasgiques.

D'où venaient ces populations? du Nord et de l'Orient, sans doute, d'après toutes les traditions indigènes et locales; de cet Atzlan que M. Brasseur de Bourbourg croît être la Sonora, de cette Tollan, que Schæbel et d'autres américanistes croient être la Thulé des Romains ou l'Islande; de ce Chicomoztoc, qui serait l'Asie, l'Europe ou l'Afrique, selon le caractère des émigrations et les conjectures des savants catholiques; qui serait enfin, selon nous, comme nous le dirons plus tard, tout simplement l'Amérique du Nord, dans la partie qui forme les monts Apaluches.

Nous ne nierons pas toutefois qu'il n'y ait de grands rapprochements à faire entre le Téotl de l'Anahuac et des Quichés, avec le Théos des Grecs ou le Deus des Latins; entre le Wotan de Palenqué et l'Odin scandinave; entre la race de Chan (le serpent) et celle du Cham hébraïque ou biblique; les Beni-Xono du Mixtecan et les Béni Mérinis de l'Afrique ou de l'Arabie.

Mais cela ne peut amener, d'après nous, aucune conclusion absolue et définitive sur la véritable origine européenne ou asiatique de l'Anahuac. En fait de rapprochements historiques, l'histoire de tous les peuples a toujours entre elle de nombreux points de rapport et de comparaison, et pour ne parler que de l'Amérique centrale seulement, nous retrouvons à la fois l'histoire de David dans celle de Nézahualtcoyotl; Moïse dans le grand Quetzaltcohuatl; la tour de Babel dans la pyramide de Cholullan; la prise de Troie dans la conquête d'Atzcapotzalco, racontée par Tézozomoc; les Amazones d'Hercule ou de Thésée dans les Amazones citées sous le règne de Nonohualtcatl, en même temps que la Kahba de Palenqué rappelle la Kaâba de la Mecque; et que la pierre noire de Mahomet se retrouve dans le Yucatan et chez les Quichés.

Il y a malheureusement des fables et des légendes presque semblables et uniformes, ce qui prouve beaucoup d'affinité entre l'esprit de tous les poëtes, de tous les conteurs et de tous les historiens.

Ceci admis, nous tâcherons de mettre d'accord Ixtliltxotchitl, Tézozomoc, Humboldt et M. Brasseur de Bourbourg, dont les travaux de statistique sur les mœurs, les coutumes, les beaux-arts, la religion et l'histoire moderne de l'Amérique centrale sont avant tout vraiment précieux et

Digitized by Google

dignes des plus grands éloges, avec nous-mêmes et les autres américanistes, et nous essayerons de reconstruire l'ancienne histoire de l'Anahuac sur des bases chronologiques plus sûres et plus concordantes que celles que nous avons sous les yeux. Exposons donc quelles sont les sources historiques à étudier et à consulter pour cette partie de l'histoire.

III

SOURCES PRINCIPALES INDIQUÉES PAR M. BRASSEUR DE BOURBOURG.

Les sources historiques indiquées par M. Brasseur de Bourbourg sont nombreuses et considérables, mais la majeure partie se compose de rares manuscrits nahuatls, tarasques, mayâs et quichés, ou cakchiquels, que nous n'avons pas sous les yeux, et dont nous ne pouvons par conséquent présenter aucune analyse sérieuse et raisonnée. Ces manuscrits sont cependant les documents les plus importants et les plus graves à consulter pour les études historiques de l'ancienne Amérique centrale, et nous espérons que des traductions exactes les mettront quelque jour à la portée de ceux qui ont le malheur, comme moi, d'ignorer complétement les langues indigènes américaines.

Nous citerons donc les principaux de ces manuscrits pour mémoire et nous désignerons notamment :

1° L'Historia Tulteca, annales peintes et manuscrites en langue nahuatl, en 50 feuilles, ornées de figures représentant les faits les plus illustres et les personnages les plus marquants de l'histoire toltèque (Ce manuscrit fait partie de la collection de notre savant collègue, M. Alexis Aubin, membre de la Commission du Mexique).

2° Le Mémorial de Culhuacan, par Domingo Chimalpaïn, comprenant, en langue nahuatl aussi, jusqu'en 1591, l'histoire des royaumes de Culhuacan, de Mexico, etc. (même collection) ;

3° Essais d'histoire mexicaine en langue nahuatl, par le même Chimalpaïn, depuis l'an 1064 jusqu'en 1521 (même collection) ;

4° Annales historiques de la nation mexicaine, sur papier indien, en nahuatl, relié avec des cordelettes d'ichtli, écrites en 1528, et comprenant l'histoire mexicaine depuis les temps fabuleux jusqu'à la conquête (id.) ;

5° Histoire des rois et États souverains d'Acolhuacan, avec la généalogie des empereurs chichimèques, en nahuatl (id.) ;

5° Histoire de la nation mexicaine, partie en figures et en caractères, par-

Digitized by Google

tie en prose nahuatl, écrite en 1576 par un anonyme et continuée jusqu'en 1608 (id.);

7° Historia de los reynos de Culhuacan y Mexico, ou Codex Chimalpopoca, composée en 1563 et 1579, par un écrivain de Quauhtitlan, remontant, année par année, jusqu'à l'an 751 de Jésus-Christ au moins (Coll. Brasseur de Bourbourg);

8. Le manuscrit de San Juan Huetxotxinco, d'environ 300 feuillets, contenant le rôle des seigneurs et des habitants des villes et des villages de l'ancienne république de Huetxotxinco, près de Tlaxcallan. (Bibliothèque impériale);

9° Le manuscrit quiché de Chichicaztenango, contenant la religion des Quichés et l'histoire antique du Guatemala et des rois quichés, découvert à Saint-Thomas de Chichicaztenango par le père François Ximénès au commencement du XVIIe siècle, et traduit par lui en espagnol (Coll. Brasseur de Bourbourg);

10. Le Xakoh Tun, drame historique en langue quichée, concernant les rivalités et les querelles des princes du Quiché et de Rabinal, vers le XIIe siècle (id.);

11° Calendrier en langue quichée, traduit en espagnol, retraçant les lieux des sacrifices des Quichés, etc. (id.), découvert à Itzlavacan en 1854 (id);

12° Manuscrit Kakchiquel de Tecpan-Atitlan, par F. Ernandès Arana Xahila, petit-fils du roi Hunyg, de Guatemala, mort de la peste en 1519, et continué par F. Diaz Gebutaqueh de la même famille des Ahpotzotziles, jusqu'en 1597 (id.).

Nous arrêterons là cette citation, qui est de la plus haute importance pour l'histoire future de l'Anahuac et de l'Amérique centrale.

Parmi les ouvrages imprimés, indiqués par M. Brasseur de Bourbourg, et malgré les fables et les absurdités qui se rencontrent dans la plupart de ces volumes historiques, nous avons consulté avec fruit les auteurs indigènes suivants :

1° Ixtliltxotchitl, descendant des anciens rois du Mexique, mort vers le milieu du XVIIe siècle de notre ère et auteur d'une histoire du Mexique et des Chichimèques, traduite par M. Ternaux-Compans, en 95 chapitres, formant 2 vol. in-12. Paris, 1848 et 1849;

Et 2° Alvaro Tézozomoc, contemporain d'Ixtliltxotchitl, auteur d'une histoire du Mexique, traduite et publiée par le même. Paris, 1848 et 1849; un vol. in-12.

Et les auteurs espagnols ou européens, dont les noms suivent :

Digitized by Google

1° Gomara, Chronica della nueva Espana, 1554, traduite en français par Martin Fumée. Paris, 1606, 1 vol. in-8°;

2° Las Casas, Brevissima relacion de la destruycion de las Indias, traduite en français par Jacques de Miggrode. Anvers, 1649, in-4°;

3° Barradère et Warden, Antiquités Mexicaines. Paris, 1834, 2 vol. in-folio;

4° Torquemada, Monarchia Indiana, 3 vol. in-folio. Madrid, 1733;

5° Garcia, Origen de los Indios del Nuevo Mondo, 1 vol. in-folio, 1729;

6° Sahagun, Historia de la Nueva Espana, en espagnol dans le 5e et le 7e volume de la collection d'Augustin Aglio, intitulée : Antiquités Mexicaines, et publiée par lord Kingsborough, en 1829.

7° Juan de Gavarrète, Histoire du Guatemala;

8° F. Ximénès, Histoire des rois quichés, en espagnol (peut-être la même que la traduction du Codex chimalpopoca);

9° F. de Burgoa, Histoire de Guaxaca, publiée à Mexico en 1671, 12 vol. in-folio;

10° F. de Cogolludo, histoire du Yucatan, Merida et Campêche, 2 vol. in-8°;

11° Remesal, Historia della provincia de San Vicente de Chiapas y Guatemala, 1 vol. in-folio. Madrid, 1620;

12° Bernal Diaz del Castillo, Historia de la conquista de la Nueva Espana. Madrid, 1633;

13° Garcia Pelaëz, archevêque de Guatemala, Memorias para la historia del antiquo regno de Guatemala, 1852; 3 vol. in-8°;

14° Enfin M. Brasseur de Bourbourg lui-même, le plus utile de tous!

IV

ORIGINES DES TRIBUS DE L'ANAHUAC.

Premier et second âge des indigènes (5297 *à* 1866 *ans av. Jésus-Christ*).

Et d'abord, commençons par le commencement, c'est-à-dire par les origines.

Peu de renseignements nous sont parvenus sur le premier âge des Mexicains, l'Atonatiuh ou le soleil des eaux, comprenant la création du monde par le Jéhovah aztèque, le Teotloque Nahuaque Itachiguale d'Ixtliltxotchitl, le dieu souverain et suprême, et se terminant après une durée de 1716 ans par un déluge universel où tous les hommes périrent à quel-


Digitized by Google

ques exceptions près. Les débris de ces hommes furent sans doute les géants Quinamés, ou Quinametzin Trocuilhioxime, subdivisés en tribus sauvages ou agricoles, telles que les Opas, les Opatas, les Pimas, les Quiquimas, les Chipanèques, les Towas et les Guaymas que nous retrouvons dans le second âge et qui paraissent avoir été les premiers peuples indigènes ou autochthones.

Ces Quinamés ou habitants primordiaux du Mexique, ne sont autre chose, comme nous l'avons indiqué ailleurs, que les géants de la Bible, vivant de préférence sur le plateau aztèque de Tabasco, aux bords de l'Uzumacinta, l'un des plus grands fleuves de l'Amérique, dit M. Brasseur de Bourbourg. Ils sont, ce qui est incontestable d'après les traditions, les premiers habitants de l'Amérique centrale, probablement nés et originaires de l'Amérique, puisqu'on ne nous a jamais dit qu'ils fussent venus d'autre part et peut-être issus de l'Amérique du nord.

Dans le second âge apparurent pour la *première fois*, dans des canots ou des bateaux venus de l'Orient, des pays de Tollan ou d'Atzlan dans le nord, selon les uns, ou de Chicomoztoc, où des sept grottes, selon les autres, de nombreux étrangers sous la conduite du vieillard Iztac Mixcohuatl, de sa femme Ilancueitl, de ses six fils Xelhua, Tenuch, Olmecatl, Xicalancatl, Mixtecatl et Otomitl, et d'un septième fils appelé Quetzalcohuatl, qu'Iztac Mixcohuatl aurait eu de Chimalman, sa maîtresse ou sa concubine.

Nous donnerons à ces premiers étrangers le nom générique d'Aztèques, en l'honneur du pays d'Atzlan dont ils étaient issus, pour les distinguer des Toltèques, des Nahoas ou Chichimèques survenus plus tard dans l'Anahuac, probablement toutefois de même race que les précédents et ayant avec eux une communauté de formes physiques, de couleur et de langage qui font de cette origine commune un fait admissible et incontestable.

Débarqués dans le pays de Potonchan et suivant la rivière d'Atoyac jusqu'aux environs de la ville appelée de nos jours Puebla de los Angeles, ces Aztèques furent soumis par les Quinamés, qui en firent leurs serfs et leurs esclaves, et s'en servirent utilement pour cultiver leurs champs et défricher leurs terres sauvages, incultes et abandonnées.

Mais les Quinamés, selon les traditions, s'étant corrompus et dégénérés, et s'étant adonnés à l'orgueil, à la paresse et à la luxure, les nouveaux venus se révoltèrent bientôt contre leurs tyrans et leurs oppresseurs, massacrèrent leurs chefs dans un grand festin où ils les avaient invités et réduisirent les indigènes à se disperser à leur tour dans les montagnes ou dans les forêts voisines.

Digitized by Google

Maîtres du territoire où ils avaient été d'abord proscrits et persécutés, les enfants d'Iztac Mixcohuatl qui était mort sans doute, puisque les légendes ne parlent plus de lui, se dispersèrent aussi avec leurs compagnons dans toutes les régions de l'Amérique centrale et y fondèrent des établissements, des colonies et des villes.

C'est ainsi que Xelhua, fils aîné d'Iztac Mixcohuatl, et son frère Olmecatl, que l'on assimile aussi aux géants qu'ils avaient soumis et terrassés, s'établirent sur les bords de la rivière Atoyatl et y fondèrent Téotitlan, Cozcatlan, Tecpantlan, Téotihacan, Yepallan, Itzocan, Quahquehollan et Huitzilapan (la Puebla de los Angeles moderne), construisirent la fameuse pyramide de Chollullan (la tour de Babel du Mexique) (1) et donnèrent leur nom aux tribus renommées des Culhuas et des Olmèques.

Tenuch, le second fils du vieux chef des Aztèques, serait le père des Totonaques et des Xulpanèques. C'est à lui que l'on attribue la fondation de Téotihuacan (la cité des dieux ou la ville sainte), dans l'Anahuac, où l'on retrouve encore aujourd'hui plusieurs vestiges remarquables de la domination des Aztèques, tels que les pyramides du soleil et de la lune, et plusieurs autres petites pyramides moins estimées comme monuments (2), et de la cité de Xolpan, qui serait même antérieure à celle de Téotihuacan, si l'on ajoute foi aux traditions, qui prétendent que les Totonaques ne descendirent dans la vallée de l'Anahuac qu'après la construction de cette dernière ville.

Xicalancatl, autre frère de Xelhua, s'établit à Temoanchan et à Xicalanco, d'où la tribu des Xicalanques tira son nom et son origine. Les indigènes se réjouirent fort d'une inondation qui renversa les premiers édifices de cette colonie et causa la mort d'un grand nombre d'Aztèques. Mais les Xicalanques se relevèrent bientôt de leurs désastres et se fortifièrent dans leur nouvelle résidence.

Mixtecatl, cinquième fils d'Iztac Mixcohualt, donna naissance aux Tapotèques et aux Mixtèques, habitant le Tlalocan dont nous raconterons plus tard l'histoire privée.

Les Othomis, peuples agrestes et sauvages à la langue rude et grossière, regardés comme les parias du Mexique, durent leur origine à Otomitl, qui leur enseigna à révérer Okha ou le dieu saint entouré du bon et du mauvais génie (Atetzin et Yoxippâ), et fonda la ville d'Otompan où

(1) Cette pyramide de 439 mètres de long sur 54 de haut et composée de quatre rangs d'assises pyramidales fut construite par Xelhua lui-même, qui passait pour un architecte célèbre et ingénieux. Cholullan signifie ville de l'exilé.

(2) Aujourd'hui San Juan, près de Mexico.

Digitized by Google

il fit construire un temple en l'honneur de l'esprit du mal dont il voulut se concilier la protection et les bonnes grâces. Les Otomis ou Othomis occupèrent ensuite le plateau de Tlaxcallan dans l'Anahuac, et y fondèrent Manhéni ou Tollan.

Quetzaltcohuatl Ier, le septième fils d'Iztac-Mixcohuatl, enfin, apparut dans les contrées voisines des Cordillères, et rencontra à Paxil Cayalâ ou Tonacatepec des Quinamés gouvernés par le chef Utiuh (le chacal), descendant des anciens souverains indigènes. Bien accueilli par ce dernier, il s'installa avec les siens à Paxil, s'empara bientôt de la ville après une querelle avec ses hôtes, tua Utiuh dans la mêlée et demeura maître du pays, d'où les Aztèques se répandirent sur les plateaux de Chiapas et dans le Guatemala (1).

Aux premières tribus aztèques que nous venons de mentionner on peut joindre encore les tribus des Huastèques, des Cuitlaltèques, des Zacatèques, des Yaqui, des Wabi, des Chalcas, des Cores, des Matlalzincas, des Cuitlahuacas, des Tzendales, des Tlatcloquoques, des Malinalcas, des Tarrasques, des Zapotèques, des Huexotzincas et des Acolhuas, dont l'extrait de naissance paraît se rapporter aussi aux enfants ou aux successeurs des enfants d'Iztac Mixcohuatl.

Le monde mexicain était ainsi amplement habité, et la postérité de Xelhua et de ses frères était parvenue à son plus haut degré de puissance, lorsque les éléments terrestres se réunirent contre les hommes pour les détruire et les anéantir; un tremblement de terre ébranla tout l'univers dans sa base; les montagnes se renversèrent sur les hommes et les écrasèrent à peu près tous. Ce fut le second âge des Mexicains appelé Tlachitonatiuh ou le soleil de la guerre. (Vers l'an 1866 avant Jésus-Christ.)

Il est consolant de penser que toute la race aztèque ne fut pas engloutie dans ce second cataclysme, car les Xicalanques, les Olmèques, les Othomis leurs alliés et même une partie des Quinamés échappèrent à la destruction générale et conservèrent les villes qu'ils avaient construites et les monuments ou les édifices qu'ils y avaient érigés.

(1) M. Brasseur de Bourbourg qui recule dans le VIe siècle l'apparition d'Iztac Mixcohuatl et de ses enfants, donne le nom de Nahoas ou Toltèques à ses compagnons. Mais la tour de Cholullan, renversée dans le sixième âge de l'ère mexicaine, avait été probablement construite dans le second et ne pouvait subsister dans le quatrième.

Digitized by Google

V

TROISIÈME AGE DES MEXICAINS.

Votan et ses réformes (1866 *av. J.-C., au* Ier *siècle de l'ère chrétienne*).

Enfin parut Votan, originaire de Valum Votan; Votan le descendant d'Imos, ou de la race de Chan (le serpent) (1), venant peut-être de Chirim le pays des Hévéens, d'après Ordonnéz; Votan le père et le législateur des Tzendales; Votan, que l'on pourrait assimiler avec quelque raison à Quetzaltcohuatl, quoiqu'il soit son aîné d'environ huit à dix siècles, si nous nous en rapportons à M. Brasseur de Bourbourg, qui place sa venue vers l'an 945 avant l'ère chrétienne.

Porteur, comme Quetzaltcohuatl, d'une barbe blanche et majestueuse, revêtu aussi comme lui d'une tunique blanche et resplendissante, monté comme son futur successeur sur une barque légère et suivi de nombreux compagnons, Votan longea les côtes de la péninsule, s'avança dans les lagunes ou les îles de Terminos, y aperçut des oiseaux et des bêtes fauves, remonta le cours de l'Uzumacinta, s'établit sur les bords de ce fleuve qui sépare les terres de Palenqué du pays des Lacandons, fonda la ville de Nachan (habitation des serpents), la Palenqué moderne, sur l'Otulum et aux pieds des monts de Tumbala, soumit les Tzendales, originaires, comme on le sait, de la grande famille des Aztèques, les attira près de lui, les poliça et les disciplina, et fit épouser leurs filles à ses amis et à ses lieutenants connus sous le nom de Tzéquiles.

Tzendales et Tzéquiles vécurent en paix et s'accrurent et se multiplièrent sous la protection du législateur, qui accomplit, à ce qu'il paraît, plusieurs voyages dans son pays natal, mais en revint toujours plus attaché que jamais à son pays d'adoption. On est réduit à penser que ce Votan avait éprouvé de cruelles déceptions dans sa patrie véritable.

Quoi qu'il en puisse être, Votan divisa l'empire palanquéen en quatre royaumes ou gouvernements distincts dont il confia la direction à quatre de ses principaux officiers et s'établit lui-même dans la ville de Tulhâ (eau de lapins), de l'autre côté du Tumbalâ, communiquant avec Palenqué par un souterrain aboutissant dans le vallon de Zaqui (2). C'est dans cette ville

(1) Les étymologistes peuvent assurément faire un grand rapprochement de cette race de Chan avec celle de Cham, fils de Noé.

(2) On voit encore les ruines de Tulhâ, qu'il ne faut pas confondre avec Tollan, près d'Ococingo, dans le Chiapas.


Digitized by Google

qu'il établit sa résidence définitive et qu'il institua la religion nationale ou plutôt qu'il modifia l'ancien culte des Aztèques d'après ses propres inspirations. Nachan Palenqué ou Xibalba demeura ainsi la capitale des quatre royaumes; Tulhâ fut la cité des dieux ou la cité prophétique, la Médine de cet autre Mahomet.

Dans les environs de Tulhâ, sur une éminence située près de l'océan Pacifique, au milieu des forêts qui l'entouraient et la couronnaient, s'éleva bientôt en effet un temple en l'honneur de la divinité suprême sous le nom de Maison-Ténébreuse, où des vieillards, des prêtres et des prêtresses qui en furent institués les gardiens et les conservateurs, se prosternaient devant le tapir, animal très-répandu dans les environs et qui remplissait chez les Tzendales de Tulhâ le rôle joué par le bœuf Apis à Memphis ou à Thèbes. Votan composa en outre en l'honneur de ce dieu ou de ce simulacre de la divinité, le ballet national dit du Tapir ou Tayi, exécuté encore aujourd'hui par les indigènes du Yucatan et inventa le teponaztli ou tambour mexicain en bois creux connu dans le Yucatan sous le nom de Tumkul (1).

Plein de prévoyance et de sollicitude pour ses Tlaplianes ou ministres des autels, Votan fit plus tard construire pour eux la ville de Huhuétan (cité des vieillards), la Tlazoaloyan moderne, capitale du Soconuzco.

On attribue aussi à Votan la fondation de plusieurs autres villes, entre autres d'Huey Zacatlan (en Nayatl la ville des grandes herbes), ou Ghowell, dans une vallée au bord d'un lac entre les montagnes actuelles de Ciudad Réal, dominant les plaines de Chiapas et du Tabasco; de Chiquimulâ dans les Cordillères, et peut-être aussi de Mayâpan dans le Yucatan, dont on revendique aussi la fondation par un prophète postérieur, appelé Zamnâ, dont nous parlerons par la suite.

Le grand législateur, après avoir formé une sorte de confédération offensive et défensive entre toutes les villes ou royaumes fondés ou érigés par lui, mourut à un âge avancé et indéterminé, à une époque incertaine et inconnue. Ses successeurs, car il fut le père et le chef d'une grande dynastie royale et théocratique, l'honorèrent comme un dieu et lui consacrèrent plusieurs temples célèbres, entre autres celui du mont Excuruchan sur les bords de la rivière Maytol, et dans le désert des Lacandons.

Ajoutons, en passant, que le nom de Votan, fils d'Imos ou de Dieu, ou Ik (l'esprit, l'âme ou la vie), le nom de Votan qui signifie cœur du peuple ou du royaume, rappelle involontairement celui de Wodan ou de l'Odin des Scandinaves dont le fils Thor se trouve aussi représenté, par hasard

(1) A cause de cette invention, il fut surnommé le seigneur du Tambour sacré.

Digitized by Google

sans doute, par le héros demi-dieu Toras ou Mixcohuatl (le serpent ténébreux), que nous retrouverons dans notre analyse historique.

Bien que l'empire palenquéen, fondé par Votan, ne puisse pas être complétement confondu avec l'empire aztèque de l'Anahuac, nous n'avons pas hésité à le placer à son rang dans la chronologie mexicaine. Il est certain, en effet, que les Tzendales soumis par Votan provenaient de l'antique race aztèque des enfants d'Iztac Mixcohuatl, qu'ils parlaient la même langue que les autres tribus de l'Amérique centrale, et professaient avant l'arrivée de Votan un culte identique et unique. Pour ce qui concerne Votan lui-même et ses compagnons, les Tzequiles, nous n'avons aucun doute qu'ils n'appartinssent à la même race étrangère, ainsi que les Nahoas, les Toltèques et les Chichimèques qui émigrèrent plus tard dans les mêmes régions du Nouveau Monde.

Quelle est en résumé notre opinion sur ce pays mystérieux et inconnu d'Atzlan ou de Tullan, de Valum Votan ou des sept grottes, d'où vinrent successivement tous ces aventuriers ou réformateurs de l'Anahuac ou de l'ancien Mexique?

C'est qu'ils étaient sortis, comme nous l'avons déjà dit dans notre discours d'ouverture du comité d'archéologie américaine de France (1), des montagnes de l'Amérique du nord, et appartenaient ainsi à la célèbre et puissante tribu des Apalaches de la Floride dont les enfants se répandirent aussi sur le territoire actuel du Canada, de l'Orégon, de la Californie, des États-Unis, de toute l'Amérique en un mot.

A. DE BELLECOMBE,
Membre de la 1re classe.

(*A suivre.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

1. *De l'unité de la législation civile en Europe.* — 2. *Des droits successifs des enfants naturels dans les différentes législations de l'Europe*, par M. Ernest MOULIN, avocat à la Cour impériale de Paris.

RAPPORT.

Ces deux études appartiennent à une même pensée, ainsi que leurs titres l'indiquent. La seconde est un complément de la première. Le but de l'auteur, dans ces deux publications, en esquissant à grands traits les

(1) Voir mon discours d'ouverture inséré dans la *Revue orientale et américaine*, n° 51. Challamel, 1864.

Digitized by Google

dispositions législatives des principales nations sur le droit civil, est de mettre en lumière les ressemblances qui existent entre elles, et de démontrer ainsi la facilité d'établir en Europe une législation civile uniforme.

M. Moulin reconnaît volontiers que cette idée n'est pas nouvelle; on la trouve énoncée dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : « Une de mes grandes pensées, disait Napoléon Ier en 1816, avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique. Ainsi l'on compte en Europe, bien qu'épars, plus de 30 millions de Français, 15 millions d'Espagnols, 15 millions d'Italiens, 30 millions d'Allemands; j'eusse voulu faire de ces peuples un seul et même corps de nation. C'est avec un tel cortége qu'il eût été beau de s'avancer dans la postérité et la bénédiction des siècles. Je me sentais digne de cette gloire ! Après cette simplification sommaire, il eût été plus possible de se livrer à la *chimère du beau idéal* de la civilisation; c'est dans cet état de choses qu'on eût trouvé plus de *chance d'amener partout l'unité des Codes, celle des principes, des opinions, des sentiments, des vues et des intérêts*... Alors, peut-être, à la faveur des lumières universellement répandues, devenait-il permis de *rêver*, pour la grande famille européenne, l'application du congrès américain ou celle des amphictyons de la Grèce; et quelle perspective alors de force, de grandeur, de jouissance, de prospérité ! Quel grand et magique spectacle ! »

Ce sont là, en effet, des vues généreuses, des aspirations élevées; et leur application serait assurément une œuvre de civilisation et de progrès. Voir tous les peuples soumis à une même loi civile; leurs conventions et leurs traités interprétés et appréciés selon une règle unique; les mariages, la puissance paternelle, l'état des personnes, tous ces grands faits de la vie civile des hommes, régis en tout lieu par des dispositions semblables; des lois identiques pour fixer le droit successoral et les conventions matrimoniales, quelle belle et grande perspective !

Ce serait, ainsi que le fait remarquer M. Alloury dans un article critique publié dans le *Journal des Débats* sur l'ouvrage de M. Moulin, ce serait un grand pas que les peuples feraient en avant vers cette ère de paix, de concorde et d'union que notre auteur entrevoit comme la terre promise de la civilisation moderne.

Mais que de difficultés, que d'obstacles à vaincre (pour ne rien dire de plus), avant d'arriver à cette législation unique des peuples ! Les mœurs de chacun, ses traditions et ses origines, sa religion, ses intérêts, la nature de son climat et sa situation géographique, ses préjugés enfin sont autant de barrières que cette idée généreuse doit franchir avant de pouvoir se convertir en une réalité.

Digitized by Google

Ces difficultés immenses ne nous empêchent pas de rendre hommage à la pensée qui a guidé l'auteur dans ses travaux. Appeler l'attention sur ces grandes idées qui touchent au bonheur des nations, et dont la réalisation *partielle* et *progressive* est loin d'être une chimère, c'est travailler au rapprochement et à l'union des hommes, et ajouter ainsi sa pierre à l'édifice de la civilisation.

Si nous quittons ces hauteurs spéculatives, pour examiner l'application que fait M. Moulin de l'idée générale que nous venons d'examiner, nous nous trouvons en présence de l'étude de toutes les parties du droit privé aujourd'hui en vigueur en Europe. C'est assez dire qu'il nous est impossible de suivre l'auteur dans l'examen critique qu'il fait des trente-cinq titres de notre code Napoléon, comparés aux dispositions analogues des codes russe, autrichien, bavarois, etc.

Il est deux sujets cependant qui ont spécialement occupé l'attention de l'auteur, et qu'il a développés avec complaisance, le divorce et la situation des enfants naturels.

L'étude *sur le divorce* s'étend, suivant le mot de M. Alloury dans l'article précité, de Moïse à M. Crémieux ! Du Deutéronome, l'auteur arrive en effet, après une longue étude historique, aux inutiles tentatives faites par M. Crémieux en 1848 pour obtenir de l'Assemblée nationale le rétablissement du divorce. Cette tentative, M. Moulin regrette qu'elle n'ait pas réussi ; suivant lui, le divorce est un besoin de la société actuelle ; c'est un mal, ajoute-t-il, mais un mal nécessaire.

Le divorce est-il en effet secourable aux imperfections de l'humanité ? Nous ne le pensons pas, et ses conséquences nous semblent être de nature à troubler profondément l'ordre social. Mais cette question comporterait des développements auxquels nous ne pouvons nous livrer quant à présent.

Une question d'intérêt public domine également la situation faite aux enfants naturels dans la succession de leurs père et mère. Est-ce avec raison que la loi leur fait un sort moins favorable qu'aux enfants légitimes ? Doivent-ils au contraire être placés avec ceux-ci sur un pied d'égalité absolue ? De telle sorte qu'après avoir relâché le lien du mariage par l'admission du divorce, on affaiblisse encore la famille en assimilant à ses membres légitimes ceux qui y sont légalement étrangers, et en conférant aux uns et aux autres, sans distinction, les mêmes prérogatives ? M. Moulin nous apprend que toutes les législations modernes, sans exception, ont repoussé cette assimilation, tout en différant entre elles sur le degré de protection accordé à la moralité publique. Mais en constatant cet accord

Digitized by Google

unanime des peuples sur cette grave question, l'auteur proteste contre la solution qu'ils ont adoptée. Il proteste au nom de l'équité qui défend de punir l'innocent, et ne comprend aucune considération assez puissante pour justifier ou même excuser une pareille rigueur. Ces restrictions, dit-il, ne garantissent même pas les droits de la famille légitime, et n'ont le plus souvent pour effet que de forcer les père et mère à recourir à des moyens détournés et frauduleux, pour assurer à leurs enfants illégitimes la portion de biens que leur cœur ou leur conscience croit devoir leur attribuer.

O. **Muray**,

Avocat à la Cour impériale, membre de la 3e classe.

NOVALÈSE-EN-SAVOIE EST-ELLE L'ALESIA DE VERCINGÉTORIX?

Quelqu'un disait un jour que si l'on ne plaçait pas près de Salins l'*oppidum* de Vercingétorix, il y avait quelque part un lieu où on l'établirait solidement. Cette plaisanterie n'aurait-elle pas été une semence d'*Alesia*? Le Jura était à peine dépossédé que le département de l'Ain mit en avant son Izernore; et, après la chute d'Izernore, la Savoie, sa voisine, s'est hâtée de proclamer son candidat. Dans cette dernière hypothèse, *Alesia* se trouverait sur la voie romaine d'*Augusta* à *Lemincum*, c'est-à-dire entre le Rhône et Chambéry, en pleine Allobrogie ; ce serait *Novalaise*.

Rien n'est perfide comme un mot, quand on reste à sa surface. Une homophonie avait séduit le promoteur de l'*Alesia* des Francomtois; un mirage semblable a égaré celui de Novalaise; mais cette fois, ce n'est plus sur un mot *entier* qu'on s'appuie; on le voit, l'auteur hisse son *oppidum* sur une *fraction* de mot, à l'extrémité d'une expression relativement moderne, Nov*alis*, sans s'apercevoir qu'il prend l'accident pour l'essentiel, une flexion grammaticale pour le corps d'un mot.

On ne pouvait rien élever de solide sur une base si branlante; aussi bien, un des correspondants les plus distingués de l'Institut historique, l'archiviste de la Haute-Savoie, plus touché des intérêts de la science que de toutes les prétentions locales, M. Ducis, dans une dissertation intitulée : — *Les Allobroges à propos d'Alesia*, — s'est courageusement élevé contre Nov*alaise;* il ne croit point à l'identité de cette bourgade et d'*Alesia*.

Digitized by Google

Au lieu de s'arrêter à des considérations étymologiques souvent ridicules et rarement concluantes, il va de suite chercher son adversaire dans de plus sérieuses retraites.

Pour faire de la *Novaliase* allobrogique, l'*Alesia* de Vercingétorix, on avait été obligé d'affranchir les Allobroges de la domination romaine, de dire que la *Provincia* ne comprenait pas la Savoie, que l'Isère et non le Rhône formait la limite septentrionale de la Gaule romaine quand César y arriva.

Cette hypothèse est en opposition flagrante avec tous les textes du proconsul qui, au début de la guerre, en détermine le théâtre. Ce qui appartient à Rome, la *Provincia*, s'étend de la Méditerranée au nord, jusqu'à Genève et à la Séquanie, jusqu'à la Suisse et au département de l'Ain : « Cum Sequanos à Provincia nostra Rhodanus divideret (1). » Cela est clair : « C'est le Rhône, dit-il, qui sépare notre province de la Séquanie. »

Il l'avait déjà fait remarquer un peu plus haut : « ... Lacu Lemano et » flumine Rhodano, qui provinciam nostram ab Helvetiis dividit (2). » Comprend-on qu'en présence de dépositions si formelles et si authentiques, on ait retiré les limites de la *Provincia* jusqu'à l'Isère, qui n'est pas même nommée dans César?

Quand les Helvètes veulent émigrer, ils se donnent rendez-vous près de Genève, et s'arrêtent à leurs frontières sur les bords du Rhône. A qui demandent-ils la permission de le franchir? Est-ce aux Allobroges? Ils adressent leur requête à J. César, gouverneur de la *Provincia;* elle était de l'autre côté du fleuve.

En effet, c'est sur sa rive gauche que se portent les Romains pour arrêter l'invasion; et l'on sait qu'un officier d'ordonnance de l'Empereur y a récemment reconnu les vestiges des retranchements du proconsul.

Les Allobroges se seraient-ils affranchis après la guerre des Helvètes? Et auraient-ils obligé les légions à se retirer sur l'Isère? Tout prouve que, huit ans après cette campagne, lors du blocus d'Alesia, la situation n'avait pas changé; c'est toujours le Rhône qui sert de limites; les Allobroges sont restés romains pendant toute la guerre des Gaules.

A l'apogée de sa puissance, Vercingétorix emploie tout pour engager cette peuplade à s'affranchir; mais elle resta fidèle aux Romains; ses sentinelles et ses troupes couvrirent les bords du Rhône et conservèrent à César par leur attitude cette ligne stratégique, d'une importance majeure :

(1) Caesar, I, 33.
(2) *Ibid.*, I, 2. — I, 10, *et passim.*

Digitized by Google

« Allobroges, crebris ad Rhodanum dispositis præsidiis, magna cura et » diligentia fines suos tuentur (1). »

Si les Allobroges n'avaient pas été romains, se seraient-ils armés contre Vercingétorix triomphant? contre Vercingétorix qui leur envoyait, pour les séduire, de l'or, des promesses de puissance et, pour les attaquer ou les contenir au besoin, un corps d'armée de 18,000 hommes, sous les ordres du frère d'Éporédirix?

C'était le moment de secouer le joug; la Gaule était soulevée; elle avait à sa tête un homme habile et plein de vigueur; l'Allobrogie était séparée des légions romaines par les Séquanes, peuplade considérable, entraînée dans le mouvement et défendue par ses forêts, ses cours d'eau et ses montagnes. De plus, dans l'hypothèse d'une révolte, les Allobroges se trouvaient sous la protection de l'armée qui venait à eux et qui, le cas échéant, leur eût servi d'avant-garde. Cependant les Allobroges furent inébranlables; ils dédaignèrent l'or et bravèrent l'armée de Vercingétorix?

D'un autre côté, si, dans ce moment critique, J. César cherche à pénétrer chez les Séquanes, voisins des Allobroges, c'est pour être à portée de les secourir, s'ils sont attaqués : « Quo facilius subsidium Provinciae ferri » posset (1). » Donc les Allobroges, situés entre l'Isère, le Rhône et le Léman, faisaient partie de la *Provincia romana,* à l'époque du blocus d'Alesia, absolument comme à l'entrée de César dans la Gaule ; donc elle commençait au Rhône, comme il le dit lui-même : « Initium capit a flumine » Rhodano (1); » donc enfin Alesia ne peut être chez les Allobroges de la Savoie.

La *Provincia romana* ne se forma pas d'un coup. Le consul Sextus y fit les premiers établissements; c'est lui qui est le fondateur d'Aix, *Aquæ Sextiæ;* à cette époque, le territoire de Rome ne dépassait pas la Durance.

Les victoires de Domitius Ahénobarbus et de Fabius Maximus en 122 et en 121 en portèrent les limites aux bords de l'Isère.

Enfin la destruction de l'armée des Allobroges par le préteur Pontinus, en 61, permit aux Romains de s'avancer jusqu'à Genève et au confluent de la Saône et du Rhône. Quand donc Vercingétorix occupait Alise, il y avait dix ans que l'Allobrogie, dont la Savoie est une fraction, faisait partie de la *Province.*

Qu'est-ce qui a donc déterminé le créateur d'*Alesia*-Nov*alaise* à séparer les Allobroges de la Province romaine, contre l'évidence, malgré J. César,

(1) Ceasar, VII, 65.
(2) Caesar, VII, 65.
(3) Caesar, I, 1.

Digitized by Google

en dépit de la plus haute autorité qu'il soit possible d'invoquer dans cette question? C'est, ce semble, l'existence de trois inscriptions qui font du proconsul le vainqueur des Allobroges. Deux de ces documents ont été trouvés de l'autre côté des Alpes; le troisième appartient à Nîmes; il est cité par Graeter et Guichenon; c'est le plus complet :

C. IVL. CAESAR DE GALLEIS
ET ALLOBROGIBVS ET ARECOMICIS
TRIVMPHAVIT

L'authenticité de cette inscription paraît incontestable, appuyée qu'elle est d'ailleurs par les inscriptions presque identiques d'Asti et de Turin. Mais de ce que César a soumis les Allobroges, s'ensuit-il qu'il les a soumis à l'époque de la prise d'Alesia? Non, assurément; car, d'après les Commentaires, l'Allobrogie faisait alors partie de la *Provincia*. Ce n'était point en vertu de quelque victoire remportée sur elle par le conquérant dans le cours de ses expéditions antérieures; ce fait d'armes aurait été assez notable pour n'être pas oublié dans le journal de guerre, puisque l'épigraphie contemporaine s'en est fait l'écho. Ce n'était point non plus avant son entrée dans la Gaule; avant d'agir, il faut être. Si César a battu et soumis les Allobroges, c'est après les victoires racontées dans la *Guerre de la Gaule*, après l'an 52, époque du soulèvement général, avant l'an 46, date de ces inscriptions triomphales; c'est entre ces deux limites qu'il faut de nécessité placer la révolte des Allobroges et la victoire qui valut à l'illustre capitaine les honneurs du triomphe.

Or, c'est précisément dans cet intervalle que se trouve la lutte mémorable de J. César et de Pompée; parmi les officiers de l'armée de César qui, après le passage du Rubicon, quittèrent le parti du conquérant pour suivre Pompée, son rival, se trouvaient deux hommes distingués, deux Allobroges, Roscillus et Aegus. J. César avait cru se les attacher en leur donnant des terres et de l'or, en leur confiant de hautes fonctions et en les honorant de sa faveur. Ils lui furent utiles pendant les guerres de la Gaule; mais après la conquête, en 48, ces officiers de cavalerie passèrent au parti de Pompée avec un grand nombre de leurs compatriotes, *magno comitatu* (1). L'influence de ces grands personnages, qui avaient été longtemps à la tête de l'administration allobrogique, le contre-coup de leur défection, l'éloignement et les embarras de César, la guerre civile, les provocations de la Gaule qui rongeait son frein, le voisinage de Marseille qui

(1) Caesar, *De bello civili*, III, 59, 60, 61.

Digitized by Google

avait osé fermer ses portes à César et résister avec énergie à son lieutenant, tout fait supposer qu'il y eut à cette époque, dans la province, une réaction pompéienne dont César triompha, et dans laquelle se firent remarquer les Allobroges et les Arécomices, alliés, ici comme dans le procès de *Fonteius* (1), que plaida Cicéron : « *De Allobrogibus et Arecomicis.* »

Enfin, dit Chorier, l'auteur des *Recherches sur les antiquités de son pays*, c'est alors que les Allobroges chassèrent de la colonie de Vienne les citoyens romains que César y avait établis (2). Le châtiment ne dut pas se faire attendre ; je ne sache pas qu'on puisse expliquer d'une manière plus positive ces mots : *De Allobrogibus triumphavit.*

En résumé l'Allobrogie faisait partie de la Province romaine avant et pendant le blocus d'Alesia. Donc Nov*alaise*, qui se trouve en pleine Allobrogie, ne peut être une des principales places fortes de Vercingétorix.

Si l'on ne peut reconnaître chez les Allobroges, c'est-à-dire à Nov*alaise*, l'*Alesia* de Vercingétorix, où doit-elle se trouver dans l'opinion de l'archiviste de la Haute-Savoie ? Est-ce dans le voisinage de cette contrée, à *Alaise*, dans le Jura, près de Salins, ou bien à Izernore, dans le département de l'Ain ? — Pas plus d'un côté que de l'autre, nous dit M. Ducis ; les marches et les textes de J. César n'ont rien qui puisse autoriser ces assimilations. Au contraire, textes et marches convergent vers l'*Aulsois*, le *pagus alesiensis* qui avait *Alise* (Côte-d'Or) pour chef-lieu, sur les confins des Lingons, *per extremos Lingonum fines* (3), comme a dit J. César. C'est là en effet que le relief des lieux est conforme aux textes de César, là que convergent les marches des armées belligérantes, là que des fouilles récentes, faites sur une immense échelle, ont mis au jour les travaux du siége mémorable, d'importants débris d'armes gauloises et romaines, enfin des centaines de monnaies, toutes antérieures au blocus d'Alesia, ayant toutes appartenu aux légions ou aux peuplades confédérées.

Cette question d'Alise, Dieu merci, terminée, et dans laquelle se sont rencontrés, comme dans une grande bataille, des hommes de tous les rangs, a fait perdre bien des heures précieuses et excité de regrettables saillies ; mais la lutte n'a pas été stérile. Les combattants se sont habitués à plus de sang-froid, à plus de courtoisie, à une discipline plus sévère, à une tactique souvent irréprochable. J. César a été mieux étudié ; les tra-

(1) Les Allobroges et les Arécomices avaient déjà conjuré ensemble. (Voir Cicéron, *Pro Fonteio*, XI.)

(2) Chorier, *Rech. sur les Antiq. de Vienne, Dissert.* II. — Mermet, *Hist. de Vienne*, I.

(3) Caesar, VII, 66.

Digitized by Google

ductions se sont purifiées ; le théâtre de la guerre, jusqu'ici à peine remué, a été, grâce à l'intervention de l'Empereur, sondé dans ses entrailles, et sur tous ses points ; enfin le jalon qu'on voulait arracher s'est enfoncé plus profondément à tous les assauts qu'on lui a livrés.

La dissertation de M. Ducis restera dans le dossier du procès comme un modèle de style, de méthode, de critique et d'érudition.

ROSSIGNOL,
membre de la 4e classe.

RAPPORT SUR L'ARMORIAL DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS.

Je viens un peu tard vous rendre compte d'une très-importante publication périodique, entreprise par M. George Bertrand, avec la coopération notamment de M. l'abbé Denys, curé de Saint-Éloi, notre collègue, et de M. Taupin d'Auge, lequel s'occupe spécialement de la partie héraldique. Et d'abord, pourquoi ce titre : *Armorial de l'épiscopat ?* Répond-il bien à la nature de l'ouvrage, à la sainte mission du sacerdoce chrétien, à l'esprit et aux tendances de l'époque actuelle ? Peut-être n'aurais-je pas fait d'observations si, au lieu du mot *armorial*, on avait employé l'expression *blasons de l'épiscopat*. Le titre aurait pu être obscur pour un grand nombre de lecteurs peu familiarisés avec le langage héraldique ; mais du moins il aurait eu le mérite, aux yeux des érudits, de présenter un sens exact et satisfaisant. En effet, les armoiries étaient les caractères emblématiques et distinctifs que des chevaliers avaient coutume de reproduire sur leur armure, ordinairement avec des devises, pour se signaler entre eux et aux regards de la foule ; un tel usage est bien antérieur à la féodalité ; on le trouve dans les anciennes républiques grecques et romaines. Même les évêques, qui, lors de leur sacre, quittent leur nom de famille pour ne conserver, dans leur signature, que leur nom de baptême, prennent, pour se distinguer entre eux, un sceau avec une devise ; le sceau ou scel offre l'image d'un objet sacré, ordinairement une croix, une représentation de la Vierge, à quoi ils peuvent ajouter l'armoirie héréditaire, quand ils sont de famille noble. — Le blason a une signification plus étendue. Il viendrait, dit-on, d'un mot allemand qui signifierait sonner du cor, parce que le héraut d'armes qui, à l'entrée des tournois ou carrousels, avait coutume, avec la science qui lui était propre, et qui pour cela aurait pris le nom de science héraldique, de décrire les armes du chevalier qui allait en-

Digitized by Google

trer en lice, après l'avoir annoncé à son de trompe, ne se bornait pas à cette simple proclamation, mais faisait l'éloge de ses vertus. Le blason a donc un sens plus complet que l'armorial, il ne comprendrait donc pas seulement les armoiries mais les qualités personnelles et distinctives de celui qui lesportait. En conservant à ce mot ce sens de distinction justifiée par la vertu, je l'admets comme titre d'un ouvrage sur l'épiscopat français; et, je suis heureux de le dire, tel est bien en réalité l'objet de la publication de MM. Taupin d'Auge, abbé Denys, et Georges Bertrand; car les armoiries n'en sont que les étiquettes illustrées : le fond, la substance, la valeur de l'ouvrage se trouvent dans une série de notices biographiques, souvent du plus haut intérêt, et auxquelles un remarquable article du *Moniteur* a déjà rendu un éclatant hommage.

J'essaierai d'en donner une idée par un seul exemple. J'ouvre la première série : j'y rencontre la vie de Mgr de Latour d'Auvergne, évêque d'Arras. — Il entre dans les ordres au moment où la révolution menaçante fait du sacerdoce la plus périlleuse des carrières, en juin 1792; il n'émigre pas et deux fois est arrêté, la première fois comme noble, la seconde fois portant sur lui le très-saint Sacrement. — La tourmente apaisée, il sollicite une cure de village, lui de la famille de Turenne et des ducs de Bouillon; mais son protecteur, l'abbé Emery, juste appréciateur de ses vertus, le fait nommer évêque d'Arras et le présente au premier consul qui en le voyant si jeune (il n'avait pas encore 34 ans), s'écrie : « Vous êtes bien jeune, monsieur l'évêque. » — « Avec une année de moins que moi, lui répondit l'abbé de Latour d'Auvergne, le premier consul gouverne l'Europe; j'espère, avec l'aide de Dieu, pouvoir gouverner mon diocèse. » Depuis cette entrevue, Napoléon eut toujours une haute estime pour l'évêque d'Arras. Cette estime était bien placée, car si, en traversant les révolutions, il fut en bonnes relations avec les divers gouvernements qui se succédèrent, ce ne fut pas par faiblesse de caractère, car il se montra toujours ferme dans le devoir. Entrant pour la première fois dans sa cathédrale, où figuraient encore les emblèmes de la terreur, il aperçoit le bonnet rouge, se tourne vers le préfet et lui dit : « Je ne ferai pas un pas de plus si vous ne faites enlever à l'instant cet emblème de sang qui profane le sanctuaire. » — Un jour que Napoléon se plaignait à lui du souverain Pontife, dans une conversation, il se borna à répondre : « Sire, Pie VII est un saint. » Sous Louis-Philippe, ayant eu vivement à se plaindre de la propagande protestante faite par la femme du premier fonctionnaire du département, il prépara la publication d'un mandement pour prémunir ses diocésains contre de telles séductions; le préfet en fait saisir les épreuves. L'évêque part

Digitized by Google

pour Paris, et muni d'une consultation de MM. Charles Comte, Crémieux, Cormenin et Duveyrier, il obtient de M. Guizot, ministre protestant, pleine justice. Nommé en 1830 archevêque d'Avignon, il refusa ; en 1839 archevêque de Lyon, il refusa; peu de temps après, le roi lui proposa le siége de Paris vacant par la mort de Mgr de Quélen; MM. de Chateaubriand, de Ravignan, Lacordaire le pressèrent d'accepter, il refusa ; quand on rétablit l'archevêché de Cambrai, on pensa qu'il ne résisterait pas au désir de succéder à Fénelon, mais il ne voulut pas être infidèle à son siége d'Arras, où il mourut après 49 ans d'épiscopat. — Avec ces mœurs simples et cette humilité, malgré l'illustration de sa naissance, Mgr de Latour d'Auvergne était le père des prêtres de son diocèse ; il n'affectionnait pas moins les derniers desservants d'une commune rurale que les chanoines de sa cathédrale. Devant un jour dîner au château d'un village où il avait donné la confirmation, il s'aperçut au moment de se mettre à table qu'il n'y avait pas de prêtres dans le salon. Où sont donc les ecclésiastiques? demanda-t-il avec surprise. — Monseigneur, répondit avec un visible embarras le maître de la maison, ils dînent probablement au presbytère. — Ah ! ils dînent au presbytère, reprit vivement le cardinal, eh bien, je vais les rejoindre ; un bon père doit être au milieu de ses enfants. » C'est sous ces traits sublimes et touchants, qu'un de ses grands vicaires, l'abbé Robitaillé, s'est plu à retracer cette grande figure dans l'*Armorial du clergé*.

Parmi les notices largement esquissées par notre collègue le curé de Saint-Éloi, je dois signaler, comme des travaux de premier ordre, les notices sur le cardinal Maury, sur le cardinal Fesch, sur Mgr Miollis, évêque de Digne, sur Mgr Darbois, archevêque actuel de Paris.

Je terminerai ce rapport en citant quelques paroles de l'archevêque actuel de Paris, Mgr Darbois, que nous trouvons dans la notice qui le concerne et qui sont comme le programme, jusqu'ici si bien justifié, de son administration ; elles seront le dernier trait d'un tableau qui retrace à nos yeux les éminentes qualités d'un clergé où l'on admire combien le sentiment des devoirs élève, ennoblit les caractères; elles feront comprendre ce qu'il faut entendre par l'*Armorial* d'un épiscopat dont chaque membre blasonne son écu par de tels faits et gestes. Voici les paroles de Mgr Darbois : « Il y a deux choses que nous tenons à cœur de réussir :
» avoir raison et faire agréer que nous avons raison. Nous voulons amener
» les esprits incomplétement renseignés à reconnaître qu'ils se méprennent
» sur le véritable caractère du catholicisme en le regardant comme hostile
» à ce qu'il faut nommer civilisation et progrès. »

Carra de Vaux,
membre de la 3e classe.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1867.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 12 mars, à 9 heures du soir. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique de France, occupe le fauteuil. M. Folliet, secrétaire de la première classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'administrateur communique à l'assemblée les lettres suivantes : M. Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique, annonce qu'il ne peut pas se rendre à cette séance; M. Guerrier de Dumast, l'un des plus anciens membres, donne sa démission; M. Delaunay envoie sa démission, suivie de son diplôme, motivée par l'impossibilité de prendre part à nos travaux. Ces démissions sont acceptées.

M. Conti, de Cosenza (Italie), fait hommage à l'Institut historique d'un ouvrage médico-pratique sur la maladie des yeux, du Dr Martin, traduit par lui en italien.

La commission chargée d'examiner les titres de M. Berchet, de Venise, dépose son rapport sur le bureau; M. Breton, rapporteur, en donne lecture à la classe, avec vote favorable au candidat, qui est admis au scrutin membre correspondant de la 1re classe, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société Impériale d'agriculture, sciences, d'Angers, offre à l'Institut historique ses *Mémoires* 1865 et 1866. M. Masson est nommé rapporteur.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

La Société des sciences et arts d'Indre-et-Loire offre à l'Institut historique ses *Annales*. M. Masson, rapporteur.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Cenac-Moncaut pour lire son

Digitized by Google

mémoire ayant pour titre : *De la Cansos de la Croxada*, poëme provençal du XIIIe siècle.

Après quelques observations de MM. Barbier, de Berty, Breton et Renzi, ce très-curieux travail est renvoyé, par le scrutin, au comité du journal.

M. Breton lit ensuite un rapport sur l'ouvrage de M. Berchet, de Venise, intitulé : *La République de Venise et la Perse*. Cette analyse pleine d'intérêt est renvoyée au comité du journal.

Biographie de Salfi (suite), par M. Renzi, lecture faite par M. le président. Cet intéressant mémoire, après quelques observations de MM. de Berty, Barbier, Folliet, Ranzi et Muray, est renvoyé, par le scrutin, au comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 29 MARS 1867.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique de France, occupe le fauteuil. M. Joret-Desclosières, secrétaire de la 3e classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. le président lit une lettre de M. Dufour, par laquelle il remercie l'Institut historique de l'avoir admis comme membre résidant.

M. l'administrateur communique à l'assemblée une lettre de notre honoré collègue M. Dérisoud, par laquelle il envoie à la Société une poésie intitulée : *L'Opéra dans les bois*, pour être lue dans la séance publique annuelle.

L'Institut historique vient de faire la perte douloureuse de deux membres distingués, MM. l'abbé Badiche, et Hittorf, architecte et membre de l'Académie des Beaux-Arts (Institut). L'assemblée nomme deux membres pour rédiger des notices biographiques, savoir : M. Foulon sur M. Badiche, et M. Breton sur M. Hittorf. On lit la liste des livres offerts à l'Institut historique; des remercîments sont votés aux donateurs.

L'assemblée approuve ensuite l'admission faite par la première classe du candidat M. Berchet, de Venise, comme membre correspondant.

Un ouvrage intéressant est offert à la Société par notre honoré collègue M. Albrespy; il a pour titre : *Influence de la liberté et des idées religieuses et morales sur les beaux-arts*. M. Desclosières est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Barbier, pour lire le rapport de

Digitized by Google

la commission chargée de décerner les médailles aux auteurs des meilleurs mémoires et rapports qui ont paru dans l'*Investigateur* en 1866.

Il résulte de ce rapport que la commission propose à l'assemblée de décerner cinq médailles aux auteurs dont les noms suivent :

1° M. de Bellecombe, — *Le Mexique et ses sacrifices.*

2° M. E. Breton, — *Découverte des restes du Dante.*

3° M. Joret-Desclosières, — *Procès de Jacques Cœur.*

4° M. de Pongerville, — *Invasion du roi d'Angleterre* (1356).

5° Nigon de Berty, — *Rapport sur l'histoire du Barreau de Paris.*

M. le président invite l'assemblée à procéder au scrutin individuel.

L'assemblée approuve à l'unanimité la distribution des médailles aux membres ci-dessus nommés, suivant le rapport de la commission.

M. Barbier continue la lecture du premier chant de l'*Iliade,* traduit en vers français. Cette lecture a été accueillie par de vifs applaudissements.

M. Folliet lit la pièce de poésie de M. Dérisoud, absent, intitulée : *L'Opéra dans les bois,* destinée à la séance publique du 28 avril. Cette pièce est renvoyée à la commission chargée d'arrêter l'ordre du jour des lectures pour cette réunion.

M. Masson, traducteur de plusieurs tragédies grecques en vers français, a la parole pour en lire un fragment. Cette lecture intéressante a été fort bien accueillie par l'assemblée.

M. Carra de Vaux fait un récit en vers fort intéressant de la bataille de Montmirail.

Il est onze heures ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

LA CICINDÈLE.

Je suis la Cicindèle !
Ainsi que l'hirondelle,
J'arrive à tire-d'aile,
O saison des amours !
Sitôt que la nature
S'habille de verdure,
Quand toute créature
Renaît à tes beaux jours !

Digitized by Google

Ma liberté m'est chère :
De plaine en plaine j'erre,
Vagabonde sur terre,
Vive comme l'espoir ;
J'habite sur la grève ;
La brise qui m'enlève
M'emporte comme un rêve
Dans la tiédeur du soir.

Comme l'oiseau qui passe,
Je vole dans l'espace,
Je me nourris de chasse,
M'enivre de chaleur.
Du lac je bois l'écume ;
Je plais par mon costume;
Et je charme et parfume
L'air ainsi qu'une fleur.

Le soir, je vole alerte
Vers quelque île déserte :
De ma cuirasse verte
Je m'enveloppe alors :
Au bruit du chant sauvage
S'élevant du rivage,
Au bruit du doux ramage
De l'oiseau je m'endors.

Dans la nuit je m'éveille :
Vite je tends l'oreille
Et plus d'une merveille
M'attire aux alentours.
Je vois de rares choses :
J'entends, à peine écloses,
Les plus candides roses
Raconter leurs amours.

Leur doux parfum s'exhale !
Et le peuplier mâle
Plein d'ardeur conjugale
Tend ses bras infinis

Digitized by Google

A ses blanches femelles,
Et leurs feuilles entr'elles
Se disent les querelles
Des oiseaux dans leurs nids.

J'entends le vent qui gronde
Une pauvre fleur blonde,
Et le jaloux vers l'onde
La pousse sans pitié.
J'entends des cris sans nombre,
Et le hibou dans l'ombre
A sa compagne sombre
Gémit son amitié.

Au cri de l'alouette,
Je quitte ma couchette
Et je fais ma toilette
Sur le bord d'un ruisseau.
Puis l'aurore s'avance
Et, près du lac immense,
Aussitôt je m'élance
Au sommet d'un roseau.

La colline verdoie,
L'eau murmure de joie,
Le lis embaume et ploie
Sous les baisers du vent.
Mais quand l'homme s'approche,
Aux branches je m'accroche,
Redoutant la filoche
Qu'agite le savant.

Et cette tombe triste
Où le naturaliste
Plein d'un zèle égoïste
Nous pique sans remord :
Plus que le ciel colère,
Pauvre coléoptère,
Crains le roi de la terre
Qui joue avec la mort.

Digitized by Google

Je suis la cicindèle !
Ainsi que l'hirondelle,
J'arrive à tire-d'aile,
O saison des amours !
Sitôt que la nature
S'habille de verdure,
Quand toute créature
Renaît à tes beaux jours.

Ch.-J. Dérisoud,
membre de la 2e classe.

CHRONIQUE

Il est venu à l'Institut historique, par suite d'échanges avec d'autres Sociétés scientifiques, en l'année 1866, une masse de publications dont l'*Investigateur* donne la liste dans la dernière page de sa publication mensuelle. Une analyse en serait trop longue. Je crois cependant utile de recommander à l'attention des amateurs de nos antiquités, le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1866, no 2; les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. x, 1864, où l'on remarquera les origines d'une quantité de noms de lieux et de personnes, par ordre alphabétique, et le livre tout entier *servis majoris monasterii* (*Marmoutier*), comprenant 127 chartes de ventes, échanges, engagements et asservissements volontaires pour causes pieuses, ou de dettes ou d'amendes. A quoi il faut ajouter un mémoire de M. Grandmaison, archiviste, sur *le servage en Touraine* et un *appendix libri de servis* comprenant le texte de 66 autres chartes suivies d'un index monasticus et d'un autre géographique. Ce travail et ces pièces font connaître cette espèce de *quatrième état civil* en France dans les xie xiie et xiiie siècles.

Nous mentionnerons quelques autres publications :

Les six premières feuilles d'un volume intitulé *le vieux Saint-Amand*, ville fondée dans la première moitié du vie siècle, au confluent de la Scarpe et de l'Elnon ; *Recherches sur la maison où naquit Ducange et sur celle où naquit Voiture*, ou plutôt *Voicture*, *à Amiens*. M. Dubois, secrétaire de la mairie, a rectifié la double erreur faite par l'autorité municipale à cet égard. Enfin une notice nécrologique de M. *Creton* avocat, par M. Hardouin, notre collègue, président du tribunal de Béthune.

Digitized by Google

Ajoutons une publication nouvelle, le Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1re année, 3e livraison, où l'on remarque, entre autres, un mémoire sur le *passage d'Annibal* par les Alpes, de M. Guillemmel, professeur. Sur quoi l'auteur observe préliminairement qu'il n'y a pas moins de 89 opinions, qui se décomposent ainsi : Pour le petit Saint-Bernard ; pour le mont Genèvre ; pour le grand Saint-Bernard ; pour le mont Cenis ; pour le mont Viso ; à quoi l'auteur ajoute la sienne, qu'il démontre.

La Société d'émulation de Montbéliard envoie aussi une livraison de son premier volume et promet la suite.

Monuments et documents historiques des bâtiments civils de la Gironde. C'est une Société qui se fonde sous la protection de M. le préfet. La 1re livraison contient 138 pages. Elle énumère et décrit historiquement nombre de bâtiments.

Trois livraisons de la *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique* de Valenciennes ; Société impériale.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale, pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, avril, mai et juin 1866.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, 104e et 105e années 1865 et six premiers mois de 1866. Cette Société compte 140 membres titulaires et une quarantaine de correspondants.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. Ier, à Nice ; Société fondée en 1861 et approuvée en 1862. Elle est, au dire de ses fondateurs, le premier lien intellectuel de l'annexion de Nice à la France. Elle compte 25 membres résidants, le volume contient 16 morceaux et 272 pages.

La *Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, séante à Perpignan, nous a envoyé son 14e volume. Il est bon de lire le résumé des travaux de la Société. Il y a des études sur les vins de la contrée, sur nombre d'inscriptions du pays et sur des légendes, superstitions et usages locaux, avec des pièces de vers dont quelques-uns très-spirituels.

P. M.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

Digitized by Google

MÉMOIRES

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE. — SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 28 AVRIL 1867.

DISCOURS D'OUVERTURE PAR M. LE PRÉSIDENT.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Au mois de septembre de l'année dernière, une vieille cité normande, ville d'Argentan, dans laquelle est né Mézeray, consacrait, par un monument public, la mémoire du père de notre histoire nationale, et l'Académie française, qui l'a compté au nombre de ses plus anciens membres, de ses premiers secrétaires perpétuels, s'associait à ce légitime et tardif hommage par l'organe de son directeur. Une autre présidence, celle dont m'a honoré, cette année, l'Institut historique, m'appelle à glorifier de nouveau l'histoire, non plus dans quelqu'un des écrivains excellents qu'elle nous a donnés, mais dans une compagnie savante qui tient d'elle son nom d'historique, et qui, comprenant les devoirs qu'un tel nom lui impose, s'efforce de s'en montrer digne par la spécialité et, en même temps, la diversité de ses travaux.

L'histoire, depuis Mézeray, n'a jamais été sans représentants, et sans représentants illustres, dans l'Académie française. Une section particulière lui est attribuée dans l'Académie des sciences morales et politiques. Elle s'expose, se discute, s'élabore, prépare ses instruments d'investigations et de découvertes dans mainte chaire du collége de France, des Facultés, de l'École des chartes; dans les dépôts de nos archives départementales, auxquels l'École des chartes a déjà donné tant de zélés et doctes conservateurs; dans les sociétés savantes des départements, vouées, la plupart, à des études locales, qui sont comme des provinces de la science historique. Chaque année, l'Académie des inscriptions et belles-lettres récompense, par des médailles vivement disputées, les recherches poursuivies de toutes parts en France sur nos antiquités. Enfin, à la publication, à la reproduction des monuments, soit encore ignorés, soit antérieurement ren-

Digitized by Google

dus publics, mais altérés ou devenus rares, qui intéressent les annales françaises, président, comme de concert, et le *Comité* officiel *des documents inédits sur l'histoire de France*, et la *Société* privée *de l'histoire de France*. Si vaste, si complet que dût paraître l'ensemble de ces institutions, un zèle toujours croissant pour des études qui reçoivent elles-mêmes de constants accroissements, a fait penser, non sans raison, dès l'année 1833, à laquelle nous remontons, qu'il y avait place encore pour une association d'amis de l'histoire, qui se consacreraient à la suivre, à la seconder dans tous ces développements si féconds, si variés, si nouveaux, par lesquels, en ce siècle, elle s'est élevée si haut.

De nos jours, en effet, par suite de nos préoccupations politiques et de l'épuisement de notre littérature, un mouvement général a porté, de préférence, vers l'histoire les efforts des écrivains; l'ambition de la renouveler, en lui rendant certaines qualités que paraissaient lui avoir retirées les travaux des époques antérieures, a produit des écoles historiques, distinguées entre elles par la recherche, plus ou moins exclusive, d'une de ces qualités. Nous avons l'école érudite et critique, qui, par l'étude courageusement reprise des documents originaux, se propose de vérifier, d'éclaircir, de compléter les faits déjà connus, et, s'il se peut, d'en découvrir qui ne le soient pas encore; l'école pittoresque, qui s'applique à reproduire la physionomie des temps et des lieux; l'école philosophique, enfin, qui s'occupe moins des événements eux-mêmes que de leurs causes, de leurs effets, de leur succession nécessaire, des institutions, des mœurs, des idées, en un mot des états de la civilisation qu'ils expriment, des lois qui les régissent, des formules générales auxquelles on les peut rapporter. A vrai dire, une excellente histoire serait celle qui résulterait de la conciliation des trois écoles; or, cette conciliation difficile, de grands talents l'ont tentée et opérée dans quelques œuvres d'élite, honneur de notre âge, que recommandent à la fois l'étendue, l'exactitude, l'intelligence pénétrante des informations, la vivacité dramatique, la couleur vraie des récits et des tableaux, la profondeur des vues. Cette noble tâche a occupé, entre autres, bien glorieusement, dans les loisirs que leur ont faits les vicissitudes de la vie publique, nos hommes d'État les plus considérables; et la souveraine puissance elle-même, nous avons un titre particulier pour nous permettre de le rappeler, n'a pas dédaigné de la mêler aux soins du gouvernement.

D'autres conquêtes de l'histoire, ce sont tous ces genres d'ouvrages dont elle a fait comme des genres nouveaux, en leur imposant sa forme. La critique, par exemple, je prends ici ce mot dans son acception la plus

Digitized by Google

générale et la plus haute, la critique, de dogmatique qu'elle était, est devenue surtout historique; elle a tout raconté : les systèmes des philosophes, les découvertes des savants et des érudits, les inventions des poëtes, les créations des artistes ; elle ne s'est plus contentée de rapporter chaque production de l'esprit, chaque œuvre de l'art, pour la condamner ou l'absoudre, aux principes du beau, aux lois du goût; elle en a cherché curieusement la relation avec l'intelligence qui l'a conçue, avec les circonstances qui l'ont fait naître, avec la patrie et le temps de l'auteur, avec les mœurs, les institutions, les événements qui ont influé sur sa pensée, et dont cette pensée, à son tour, est devenue l'expression ; elle y a vu, elle y a fait voir des images où se réfléchissaient les hommes, les lieux, les temps, où se reproduisait le passé, écrit en toutes sortes de caractères. A cette universelle influence de l'histoire n'ont pas échappé les productions même qui relèvent de l'imagination, les fictions du roman et du drame : heureux commerce où, toutefois, il a pu arriver à l'histoire de perdre de sa vérité plus qu'elle n'en communiquait !

On le voit, une bien vaste et bien libre carrière est ouverte à l'activité de l'Institut historique. Que de grands travaux de toute nature à étudier, à discuter ! que d'intéressants sujets de controverse ! que d'occasions favorables d'intervenir dans le débat par des efforts personnels ! C'est la mission qu'il s'est donnée, et il la remplit avec zèle, dans la mesure de ses forces, encouragé, soutenu par le sympathique intérêt dont, chaque année, au retour de sa réunion publique, une assistance amie lui apporte le témoignage.

PATIN,
de l'Académie française, membre de la 2e classe.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT HISTORIQUE EN 1866.

Par M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire de la 3e classe, avocat à la Cour Impériale.

Messieurs,

L'année 1866 tiendra dans les souvenirs de l'Institut historique une place toute particulière.

Pour la première fois, depuis les années déjà nombreuses que compte otre Société, vous avez éprouvé l'heureuse fortune de voir, en même

temps, à la tête de votre compagnie comme président et président honoraire deux membres de l'Académie Française : MM. Patin et de Pongerville.

En acceptant les suffrages qui les convient à diriger vos travaux, nos savants collègues nous disent assez la sympathie que leur inspirent vos productions continuées depuis trente-quatre ans avec honneur et dignité.

Leur renommée est pour vous un appui, en même temps que la perfec tion de leur goût et de leur expérience dans toutes les choses qui tiennent au domaine des lettres exerce une heureuse influence sur vos études.

Certes, vous constituez une Société libre, où nul ne relève que de ses idées personnelles, acceptant l'entière responsabilité de sa manière de penser et de dire ; mais peut-on méconnaître que les rapports fréquents entretenus dans vos séances particulières établissent naturellement un niveau moyen de saines pensées et de bon langage, règle toute confraternelle qui n'impose aucune abdication, mais qui tracerait au besoin le point exact à connaître pour conserver la mesure dans l'indépendance des appréciations historiques.

Ce mérite, nous le retrouverons, si je ne me trompe, Messieurs, dans les travaux que votre Société a publiés l'année dernière et dont j'aborde l'analyse.

La lecture de l'histoire nous fait éprouver, bien souvent, la douce consolation de vivre dans un temps où les habitudes sont généralement empreintes d'un sentiment réfléchi de justice et d'humanité. Nul récit ne peut être plus capable d'exciter en nous de semblables satisfactions que la description des sacrifices humains au Mexique, à l'époque qui précéda la conquête des Espagnols conduits par Fernand Cortez. M. André de Bellecombe, en détachant du manuscrit de son grand ouvrage sur l'histoire universelle, la page qui retrace les scènes dramatiques et sanglantes accompagnant, chez les Mexicains, l'immolation des victimes humaines, vous a, Messieurs, par cette communication, fait assister aux horreurs d'un culte providentiellement renversé par les conquêtes du christianisme.

Elles étaient d'une bien autre nature, ces aimables coutumes dont M. Barbier vous a fait l'élégante et vive peinture dans le mémoire intitulé : *Cours et arrêts d'amour*. Qui n'aimerait à se reporter en imagination au milieu de ces plaids et jeux se tenant sous l'ormel, parlements de gentillesse et de courtoisie où se vidaient les querelles de galanterie ?

Ne doit-on voir dans ces aimables juridictions que purs jeux d'esprit et de poétique badinage, peu dignes d'arrêter l'attention de l'historien ?

Digitized by Google

Ce serait méconnaître le rôle que les Cours d'amour remplissaient au moyen âge. M. Barbier n'omit pas de demander à cette ancienne institution l'enseignement qu'elle peut nous offrir : « La rudesse des guerriers bardés de fer ne respirant que les luttes sanglantes, dut singulièrement s'adoucir au contact des femmes polies et gracieuses, dans ces tournois de l'esprit, terminés par des arrêts que dictaient le goût et la gaîté. »

Que ne s'étaient-ils instruits à l'école des Cours d'amour, ces rudes compagnons du roi Edouard III d'Angleterre, qui envahirent, en 1346, les plus riches provinces de notre belle France et portèrent partout l'incendie, le pillage et la ruine ! M. de Pongerville, dans un mémoire étendu que vous avez proclamé vous-mêmes, Messieurs, par un scrutin particulier, être une des premières entre toutes les études communiquées l'année dernière à votre Société, M. de Pongerville, disons-nous, s'est proposé de rappeler comment l'invasion anglaise du XIVe siècle fut l'un des événements qui ont le plus contribué, pendant tant d'années, aux discordes du nord de l'Europe. Cet épisode, funeste pour notre pays, commença ce long enchaînement des luttes sanglantes qui désolèrent la France. Au récit animé des combats, à la description, tracée de main de maître, de la bataille de Crécy et du siége de Calais, M. de Pongerville a mêlé une judicieuse critique des historiens anglais et français qui ont vu les mêmes événements sous des aspects bien différents. Les causes politiques des revers de la France, à cette époque, sont signalées par l'auteur avec une sûreté d'appréciation qui fait de son travail un modèle d'étude historique.

Un siècle après l'invasion anglaise, l'héroïsme de Jeanne d'Arc et le noble désintéressement de Jacques Cœur chassaient l'ennemi de notre territoire. L'oriflamme du roi de France flottait sur les murs de Rouen, tombeau de la vierge martyre; la Normandie était reconquise. Pourquoi faut-il que ce triomphe soit assombri par le triste reflet de l'ingratitude de Charles VII, malheureusement trop prouvée par le traitement qu'il fit subir à Jacques Cœur? Je ne puis oublier, Messieurs, l'accueil que vous avez bien voulu faire au récit du procès de l'argentier du roi, à cette esquisse d'une des grandes erreurs judiciaires que l'histoire ait enregistrées; qu'il me soit permis de vous exprimer ici toute ma gratitude pour votre bienveillante appréciation.

Sur les bords des rivages que Jacques Cœur avait couvert de ses factoreries vivait, au IVe siècle, un philosophe épicurien et stoïcien tour à tour, mêlant dans ses écrits quelque badinage à beaucoup de sérieux. Ce penseur et ce poëte avait nom Ausone. Son originale et vive physionomie vous a été retracée par M. Cénac-Moncaut, dans un portrait excellent

Digitized by Google

intitulé : *Un Gascon du IVᵉ siècle*. Notre collègue a rattaché, par d'ingénieux rapprochements, le Gaulois de cette époque au Gascon du temps de Henri IV, héritier des mêmes instincts, des mêmes qualités, et qui n'a pas, suivant la spirituelle expression de M. Cénac-Moncaut, oublié au fond du coffret de famille certaine exagération de faconde, d'indiscrétion et de forfanterie qui en ternit un peu l'éclat.

Le poëte Ausone, qui n'avait pas entièrement délaissé les souvenirs du paganisme, mais qui cependant avait reçu le baptême et faisait acte de chrétien, aurait applaudi le sentiment qui dirigea M. Marcellin, architecte, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, dans ses recherches sur l'histoire de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Que d'hommes de génie ont contribué à la construction de ce monument incomparable ! M. Marcellin nous a fait assister à cette succession de travaux et nous a montré la part qui revient à chacun des grands architectes qui les ont dirigés. — Pendant que nous sommes à Rome, n'oublions pas de mentionner le persévérant et consciencieux travail de M. Berry sur la biographie des familles consulaires romaines. Il est bien rare de voir, de nos jours, les savants se plonger ainsi dans l'aridité de recherches qui tiennent aux origines anciennes et cela dans le seul but d'asseoir une preuve historique sur de patientes déductions. La démonstration qui ressort des études de M. Berry, c'est que la forte constitution de la famille romaine assurait la durée et l'influence d'une même descendance pendant des siècles. Certes, il y avait plus d'un représentant de ces familles célèbres dans le camp de César fortement établi aux portes d'Angers, et dont M. Renzi vous a donné une description remplie de curieux détails.

On ne peut demeurer un instant sous le beau ciel de l'Italie sans souhaiter d'y rester plus longtemps encore. N'avons-nous pas d'ailleurs, Messieurs, de bonnes raisons de ne pas nous presser de revenir à Paris ? M. Ernest Breton est là qui nous convie de l'accompagner à Ravenne, pour nous faire assister aux fêtes célébrées à l'occasion de la découverte des restes du Dante. Voyager avec M. Ernest Breton est toujours une bonne fortune qu'on se garderait bien de refuser, surtout quand il s'agit de rendre hommage « *au plus grand des poëtes*. »

En sortant de Ravenne, vous êtes allés admirer, sous la conduite du même guide, la galerie des œuvres de Paul Véronèse, et vous vous seriez bien difficilement résignés à reprendre le chemin de la France, si vous n'aviez dû trouver au retour, dans la grande salle du Palais-de-Justice, M. Achille Jubinal, qui vous attendait pour vous raconter le dénoûment de la cause célèbre du petit Solar, le sourd-muet de l'abbé de l'Épée. —

Digitized by Google

Dans ce récit dramatique et rapide, fidèle au précepte du poëte : « *Hâte-toi sans cesse vers le dénoûment*, » M. Jubinal nous a montré, tout en réservant au saint abbé de l'Épée ce qui lui est dû de respect et de vénération, combien il importe que le zèle le plus louable soit, en toute affaire, tempéré par une prudence vigilante et par la recherche bien dirigée des preuves décisives.

Ainsi, Messieurs, nous venons de parcourir d'un pas trop rapide hélas ! l'ensemble des mémoires publiés par votre Société dans le cours de l'année 1866. Ces travaux ainsi que les nombreux et savants rapports qui les accompagnent, mériteraient certainement un plus long examen ; mais des convenances de plus d'un genre nous rappellent, sans cesse, ce mot qui semble avoir été dit tout exprès pour les écrits destinés aux séances publiques :« *Glissez, mortels, n'appuyez pas.* »

Laissez-moi cependant, avant de finir, rappeler tant de noms chers à l'Institut historique, et que vous trouvez en première ligne, à côté de ceux que nous avons déjà cités : MM. Bonnet-Belair, Depoisier, Carra de Vaux, Calfa, Folliet, de Saint-Albin, Laveïs, Masson, Minoret, de Montaigu, Nigon de Berty, Parrot d'Angers, Renzi, Trompeo, Vavasseur, Virmercati Sozzi, Sclopis et M. le comte Reinhard ; ouvriers du matin et du soir, toujours prêts et qui ne songent pas à menacer votre administrateur de se mettre en grève.

L'attrait qu'inspirent les études auxquelles vous vous livrez, continue de faire des prosélytes, et vous avez, en 1866, augmenté par l'admission de dix candidatures le nombre de vos collaborateurs. Ces nouveaux venus ne peuvent vous faire oublier ceux de vos regrettés collègues que la mort ne cesse de ravir à vos sympathies, à vos regrets, à votre admiration. — Fidèles à vos usages, toujours religieusement respectés, des essais biographiques ont été et seront consacrés dans votre journal, au jeune talent si plein d'espérance de M. Antonin de Campagnolles, au modeste et profondément érudit abbé Badiche, à l'éminent architecte M. Hittorff, au peintre célèbre dont les arts portent encore le deuil. — J'ai nommé M. Ingres.

Dans le récit de ces existences consacrées au culte des nobles inspirations et marquées par des proportions si diverses, nous trouvons cependant, Messieurs, un lien commun ; l'amour du vrai et du beau, et quelles que soient les différences que mettent, dans les productions de l'esprit, les inspirations heureuses du talent ou les dons du génie, vous estimez avec raison qu'il n'est pas sans honneur d'être, ne fût-ce même qu'un seul jour, l'indépendant et consciencieux serviteur de la science historique.

Digitized by Google

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 28 AVRIL 1867.

Une lettre d'invitation pour assister à cette séance, un programme, et des cartes d'entrée avaient été adressés aux membres résidant à Paris, aux Sociétés savantes, à toutes les administrations publiques nationales et aux ambassades des puissances étrangères.

Le *Moniteur universel*, ainsi que les autres journaux, avaient annoncé la tenue de cette séance, rue Bonaparte, 44, dans l'hôtel de la Société d'encouragement.

La lettre d'invitation était signée par tous les membres du grand bureau de l'Institut historique, savoir :

MM. le comte Reinhard, ministre plénipotentiaire, et de Pongerville, de l'Académie française, présidents honoraires;
Patin, de l'Académie française, président;
Barbier, conseiller à la cour de cassation, vice-président;
E. Breton, archéologue, vice-président adjoint;
Jubinal, secrétaire général;
Renzi, administrateur;
Et Gauthier la Chapelle, secrétaire-général adjoint.

Onze lectures étaient portées sur l'ordre du jour :

1° Ouverture de la séance, par M. Patin, président;

2° Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1866, par M. Joret-Desclosière, secrétaire de la 3e classe, avocat à la cour impériale;

3° Un chapitre de l'histoire des associations, la mainmorte, par M. Vavasseur, avocat à la cour impériale;

4° Souvenirs de l'ancienne Rome, par M. Marcellin, architecte;

5° Etude sur Claude Gaultier, avocat au parlement de Paris (1617-1666), par M. J. Barbier;

6° Conte en vers, par M. de Saint-Albin, conseiller à la cour impériale;

7° Pèlerinage de Notre-Dame de Vassivière, par M. E. Breton;

8° Pérugin, sa vie et ses œuvres, par M. A. Jubinal, député au Corps législatif;

9° Frédéric Barberousse au siége de Tortone, par M. Ranzi, homme de lettres;

10° Jongleurs et Trouvères, par M. Cénac-Moncaut;


Digitized by Google

11° L'opéra dans les bois, par M. Derisoud, avocat à la cour impériale.

La séance a été ouverte à une heure par un savant discours de notre honorable président, M. Patin, devant une assemblée nombreuse et empressée. Analyser ce discours serait lui faire perdre le charme du beau langage et de l'érudition que tout le monde pourra y remarquer en le lisant en tête de cette livraison.

Cette lecture a été couverte d'applaudissements unanimes et prolongés.

M. Joret-Desclosières, chargé de rendre compte des travaux exécutés par l'Institut historique pendant l'année 1866 s'est acquitté, avec autant d'esprit que de talent, de cette tâche assez difficile par la nature variée des sujets dont il a fait l'analyse claire et succincte. Cette lecture a été fort applaudie.

La parole est donnée à notre collègue, M. Vavasseur, pour lire un mémoire sérieux, très-intéressant, intitulé :

La mainmorte! Ce mot caractérise, au moyen âge, l'état des serfs attachès à la glèbe, qui pouvaient posséder des biens pendant leur vie, mais qui n'avaient pas droit de faire un testament et dont la succession appartenait au seigneur, à l'exclusion même des descendants. Il n'en était autrement qu'en formant, par familles, des groupes d'associations qui avaient une durée perpétuelle.

C'est en recherchant les origines du contrat de société, qui semble être pour lui un objet de prédilection toute particulière, que M. Vavasseur a trouvé dans ces temps reculés ce qu'il appelle « un rudiment informe, un embryon à peine organisé » de l'association volontaire et libre de nos jours.

Après la lecture de ce savant mémoire, M. Vavasseur a reçu de l'assemblée des marques unanimes de bienveillante sympathie.

Les souvenirs de l'ancienne Rome avaient excité une certaine curiosité dans l'assemblée, lorsque M. Marcellin est venu la satisfaire, par la description du Colysée. Il nous a fait assister aux somptueuses fêtes et aux jeux cruels que donnaient dans cet amphithéâtre les dominateurs du monde. Notre honoré collègue est resté à la hauteur du sujet qu'il s'était proposé. Son travail, écrit en termes poétiques et élevés, a reçu plus d'une fois les applaudissements de l'auditoire.

M. J. Barbier a lu une Etude sur Claude Gaultier, avocat au parlement de Paris. Son nom s'est rencontré sous la plume de Boileau, alors que, dans la neuvième satire, notre grand critique reproche plaisamment à

Digitized by Google

son esprit d'être dans ses discours... plus aigre et plus mordant qu' « une femme en furie ou Gaultier en plaidant. »

M. Barbier restitue à cet avocat célèbre du XVIIe siècle sa véritable figure; il raconte sa longue et laborieuse carrière, ses luttes pendant plus de cinquante ans à la barre du parlement, où il eut à se mesurer contre les Le Maître et les Patru. Il constate, avec le témoignage de tous les contemporains de Gaultier et de ses rivaux, que, s'il eut la parole véhémente et caustique, elle fut toujours courageuse, pleine de droiture et de probité. Il le montre dans les procès fameux auxquels il a été mêlé, attaquant sans hésiter les violences et les injustices des puissants, et ne se passionnant que pour ce qu'il croyait être le bon et le vrai. Il analyse quelques-uns des principaux travaux de Gaultier, notamment ses plaidoyers dans la célèbre affaire de Rohan-Chabot, dans celle du comte d'Harcourt et dans la cause relative à la validité du mariage d'un aveugle, et il fait voir que si Gaultier ne s'est pas plus préservé que ses célèbres émules de la contagion du mauvais goût de l'époque qui ternissait les plus belles plaidoiries, il a su néanmoins conquérir et conserver jusqu'à l'extrême vieillesse une belle place au barreau, s'élever parfois à la véritable éloquence et mériter toujours qu'on admire en lui l'alliance d'un beau talent et d'un noble caractère.

Cette lecture, écoutée avec intérêt, a été vivement applaudie par l'auditoire.

Après la lecture des savants mémoires que nous venons d'analyser, M. H. de Saint-Albin a, comme chaque année, déridé l'auditoire en lisant, avec l'accent sympathique qu'on lui connaît, un conte en vers intitulé : *Le tailleur et le confesseur*. Il a trouvé le moyen d'introduire dans le conte un épisode piquant sur la grève des tailleurs, qui a excité à diverses reprises les applaudissements de l'assemblée. Ce morceau, remarquable par l'esprit et l'à-propos, occupera une place dans la nouvelle édition des *Tablettes d'un rimeur*.

Un pèlerinage à Notre-Dame de Vassivière (Puy-de-Dôme), a offert à M. E. Breton l'occasion de donner d'intéressants détails sur les mœurs et les costumes de l'Auvergne et sur les principales curiosités naturelles de cette contrée, *le Creux de Soucy* et *le lac Pavin*.

Cette lecture descriptive a été écoutée avec plaisir et fort applaudie.

Un épisode sanglant de la grande histoire, *le siége de Tortone* (1155), par l'empereur Frédéric Barberousse, a été lu par M. Ranzi. Par ses recherches consciencieuses, l'auteur de ce mémoire nous fait connaître des faits historiques de la plus haute importance, inconnus jusqu'à présent,

Digitized by Google

Il raconte en même temps les divisions des partis ainsi que l'état des mœurs à cette époque.

Cette lecture a été écoutée avec des marques de bienveillante sympathie.

— M. Jubinal nous dit dans son mémoire, *Pérugin, sa vie, ses œuvres*, qu'il y avait jadis dans la cathédrale de Lyon, parmi d'autres richesses artistiques, un vieux et gothique tableau (suivant les expressions du cicerone qui conduisait les voyageurs à travers l'église), devant lequel passaient, sans le regarder, la plupart des visiteurs ordinaires ; quelques artistes seulement et les véritables amateurs consacraient quelques instants à l'examen de cette toile qui constitue aujourd'hui le *diamant du musée de Lyon*.

L'auteur de cette toile vénérable, qui appartient à la grande époque de l'art italien, est le Pérugin, le maître de Raphaël. Né à Città della Pieve, le Pérugin se transporta avec sa famille, à Pérouse, où il reçut ses premières leçons de Pierre della Francesca, dit *Borghèse*. Le jeune artiste entendait toujours que son maître vantait les priviléges, les honneurs et les profits qui attendent un artiste de distinction; ce qui excitait beaucoup son imagination. Un jour que le maître lui dit que la meilleure école de l'art était à Florence, le Pérugin lui en demanda la raison. Il y a trois choses, lui répondit le maître, qui peuvent former à Florence un grand artiste. La première est la critique, qui repousse la médiocrité; la seconde est la nécessité qui, à Florence, force l'artiste à être industrieux ; la troisième est la gloire, car à Florence l'émulation est si forte que personne ne veut rester en arrière des célébrités.

Le Pérugin ne tarda pas à profiter de la leçon en se rendant à Florence. Il fut un des premiers à donner de la grâce et un charme inconnus avant lui, aux têtes de ses personnages; avant lui, en Italie, on avait cherché à *faire vrai*, et à représenter la nature physique et matérielle, mais à partir du Pérugin, l'art s'élève et arrive d'un seul coup à l'idéal.

En quelques années ses ouvrages étaient accueillis en Italie et en France; ce n'était pas seulement les grands seigneurs qui firent sa fortune, la spéculation des marchands s'enmêla aussi.

Nous ne pouvons pas suivre la description que M. Jubinal a faite de toutes les toiles, de toutes les fresques qui furent les œuvres de cet artiste doué du génie de la forme et d'une imagination sans égale, et qui sut jeter à profusion sur ses toiles ces beaux fonds d'azur qui communiquent tant de relief aux figures.

A propos d'azur, nous prenons la liberté de reproduire en entier l'anecdote suivante, rapportée par le savant et spirituel auteur du mémoire.

Digitized by Google

Le prieur du couvent des Jésuites, qui prisait si fort le talent de Pietro, avait par malheur un faible contre lequel s'attaquait souvent l'esprit thésauriseur de notre artiste. Si Pietro, par l'admiration qu'il provoquait chez son Mécène, faisait justice de l'avarice qui était la passion dominante du prélat, ce dernier possédait un autre travers contre lequel Pietro eut à lutter longtemps. Le prieur était très-habile, d'après Vasari, à composer le bleu d'outremer, et il était aussi vain de son secret que Pérugin était fier de son pinceau. Par une manie qui était incompatible avec son esprit parcimonieux, le prieur voulait que Pietro mît du bleu d'outremer dans toutes ses peintures; mais esprit avare et défiant, il exigea que notre artiste ne s'en servît qu'en sa présence. Ce procédé blessa surtout la fierté de Pietro; il résolut de s'en venger. Chaque fois qu'il avait besoin d'outremer, le prieur, malgré son désir de voir sa couleur favorite s'étaler sur la muraille, exhalait un profond soupir; il tirait à contre cœur un petit sachet qu'il avançait lui-même contre une fiole en couvant des yeux ce qu'il y versait; mais Pietro en avait à peine appliqué une ou deux touches sur la muraille qu'il trempait son pinceau dans un godet rempli d'eau; et le fond du godet s'enduisait plus d'outremer qu'il n'y en avait en réalité sur le tableau. Le prieur, en voyant son sachet se vider sans profit pour la peinture, soupirait de plus belle; il s'écriait à chaque demande de l'artiste : « Oh! quelle quantité d'outremer cette chaux dévore! — Vous le voyez! » répondait Pietro de l'air le plus tranquille et en redemandant une nouvelle provision de la précieuse couleur. Le prieur parti, notre artiste mettait de côté l'outremer débordant de son godet, et le lendemain il forçait le prélat à se munir de nouveaux sachets. Lorsqu'il jugea le moment favorable pour terminer cette plaisanterie, il rendit au prieur son outremer tant regretté, et il lui dit : « Mon père, ceci vous appartient; apprenez à vous fier aux gens de bien; agissez franchement envers celui qui a foi lui-même en la probité des hommes d'honneur; sachez que, s'il le voulait, il lui serait facile de tromper les gens soupçonneux. »

La lecture de ce mémoire, faite d'une voix sonore par l'auteur, a été fort applaudie.

M. Cénac-Moncaut nous a dit comment *les Jongleurs et les Ménestrels* furent les aides, les serviteurs des *Troubadours* et des *Trouvères*, les acteurs, les metteurs en scène de l'œuvre poétique de ces derniers. Leur rôle, moins noble, moins distingué, sans doute, que celui de ces derniers, ne fut pas néanmoins sans importance. Enfants du peuple, vivant au milieu de lui, allant de village en village, de castel en castel, ils initiaient les masses tout comme la noblesse au mouvement des esprits,

Digitized by Google

traitaient même des questions politiques et de religion dans ces fines satires de nos fabliers qui constituèrent à toutes les époques le côté le plus saillant, le plus aimable de la littérature française. Ils prirent ainsi une part très active au développement des idées chevaleresques, généreuses et galantes et à tous les autres progrès de la civilisation, qui malheureusement se traduisirent, trop souvent, en révolutions insolentes. Ils furent les gazetiers, les pamphlétaires d'une époque qui ne connaissait ni les journaux ni l'imprimerie.

Cette lecture a été accueillie par les démonstrations les plus sympathiques de l'assemblée.

Enfin la séance a été close par la lecture d'une charmante poésie de M. Ch.-J. Dérisoud, intitulée : *L'opéra dans les bois*. Dans cette pièce, empreinte d'une riante et gracieuse fantaisie, notre poëte assiste au sublime concert de la nature, il prend

. . . . Une stalle de mousse
Dans la clairière du grand bois ;
. . . .
Le chef d'orchestre est un vieux merle ;
Du bec il donne le signal,
Aussitôt un rossignol perle
Une chanson à l'idéal.
. . . .
Ils sont mille au gosier sonore.
Qui chantent. . . . .
Les sylphides sur l'herbe assises,
En silence écoutent leurs voix ;
Car ces paroles sont comprises
Des esprits, hôtes des bois !

Des applaudissements unanimes ont éclaté à plusieurs reprises et ont redoublé à la fin de ce petit poëme, où l'auteur décrit en beaux vers la nature à son réveil.

La séance est levée à quatre heures et demie.

L'Institut historique est très-reconnaissant envers le public nombreux qui a persisté avec bienveillance jusqu'à la fin à entendre tant de lectures pleines d'intérêt, ayant le double avantage d'être courtes et très variées.

Il doit des remercîments à tous les journaux, au *Moniteur* surtout, qui ont donné de la publicité à cette séance, dont ils ont annoncé le programme.

Digitized by Google

Nos nombreux et honorables collègues se sont réunis, comme tous les ans, le soir, dans un banquet fraternel, où la joie la plus franche a régné.

Le premier toast porté par notre honorable président, M. Patin, à S. M. Napoléon III, premier protecteur de l'Institut historique, a été accueilli avec enthousiasme.

Parmi nos collègues, M. de Saint-Albin a improvisé un quatrain en l'honneur de notre digne président. Nous aimons à le reproduire.

Buvons à la santé de l'illustre Patin !
Son discours restera modèle des harangues ;
On voudrait le lui dire en français, en latin,
En sonnets de Pétrarque et dans toutes les langues.

RENZI,
membre de la 1re classe.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

(*Deuxième article.*)

VI.

4. — LES VOTANIDES. — LEURS TRAVAUX ET LEUR RELIGION.

(xe *siècle avant Jésus-Christ au* 1er *siècle de l'ère chrétienne.*)

Les calendriers de Chiapas, de Soconusko et d'Oaxacâ, cités par M. Brasseur de Bourbourg, se bornent à mentionner les noms de dix-sept successeurs de Vôtan, qui régnèrent dans une grande partie de l'Amérique centrale, mais qui portèrent de préférence les titres de rois des Tzendales et de Palenqué.

Voici les noms des douze premiers par ordre chronologique :

1° Chanan où Ghanan (le serpent de la terre), le Chanaan biblique, prince guerrier et conquérant mais dont on ignore absolument les conquêtes ;

2° Abagh ;

3° Tox ;

4° Moxic ;

5° Lambat ;

6° Muluc où Molo (le Moloch Phénicien) ;

7° Élab ;

8° Batz ;

9° Ewob ;


Digitized by Google

10° Been, autre conquérant célèbre dont le nom est gravé sur l'obélisque de Comitan;

11° Hix;

12° Tziquin;

Nous nous arrêterons à ce dernier, dont le règne fut probablement signalé par la fin du troisième âge mexicain où le troisième cataclysme historique des Aztèques. Avant de raconter la chute de cette première dynastie royale et l'invasion des nouveaux conquérants qui se distribuèrent à leur tour sur la surface de toute l'Amérique centrale, disons en quelques mots quels furent les travaux et les croyances religieuses des successeurs du législateur des Tzendales, que nous confondrons collectivement sous leur nom générique de rois Votanides.

Nous ne connaissons guère d'autres travaux attribués aux premiers souverains de Xibalba, que les ruines et les monuments que l'on peut voir encore de nos jours sur l'antique emplacement des villes de Mayâpan, de Tullâ, de Palenqué et du Lacandon.

Dans la crainte des inondations fréquentes des fleuves et des rivières, les Votanides où Tzendales établissaient de préférence leurs cités au sommet ou sur le versant des collines, les rues en pente et verticales, les maisons en amphithéâtre, couronnées par les temples des dieux où les palais des empereurs.

Le palais des rois de Palenqué, dit M. Brasseur de Bourbourg, qui en a vu les vestiges, situé sur un rocher escarpé, est bâti sur une assise pyramidale formant un parallélogramme de 180 pieds de circonférence sur 60 de haut. On y monte par un escalier colossal, dont les marches sont d'un pied de haut chacune, bâties en pierres à chaux et à sable et dont l'extrémité supérieure vient déboucher sur la terrasse du palais, percée de cinq portes extérieures, dont deux, l'une à main gauche et l'autre à main droite, conduisent dans une grande cour et dans l'intérieur de l'édifice royal.

L'étendue du palais proprement dit est de 240 pieds de long sur 145 de diamètre et 36 de hauteur (1). Deux galeries, l'une extérieure et l'autre intérieure, forment plusieurs appartements aux ouvertures de 6 pieds de hauteur, séparés entre eux par des piliers et par des voûtes reposant sur des murs d'une épaisseur prodigieuse à plus de vingt pieds au-dessus du sol et réunis à leur sommet par des dalles épaisses représentant une espèce d'angle tronqué. A l'extérieur de l'édifice on distingue une large frise encadrée dans deux corniches doubles, représentant des figures et des per-

(1) Cette hauteur jointe à celle de l'assise pyramidale en forme une totale de 96 pieds.

Digitized by Google

sonnages et des hauts reliefs en stuc (1), placés entre les portes, représentant aussi des figures d'une grande dimension et des cartouches d'écriture sculptée.

A l'intérieur, on remarque des cours somptueuses pavées en stuc dur et fin, des portiques et des péristyles imposants et majestueux, aux piliers de granit et aux personnages gigantesques. Un second escalier conduit enfin de la plate-forme du palais à une tour de huit étages superposés, au haut de laquelle l'œil du visiteur pourrait se promener au loin sur la ville, la campagne et la mer.

Des inscriptions multiples, gravées en relief sur des tablettes de pierre et disposées en petits quadrangles se répétant, se trouvent dans les assises pyramidales qui forment la base d'autres édifices en tout semblables et analogues à celui dont nous venons de faire une rapide description. Mais ces inscriptions sont indéchiffrées et indéchiffrables. Le bois a complétement disparu dans les monuments. Des arabesques représentant des oiseaux, des fruits, des fleurs et des bêtes coloriées attestent un certain perfectionnement dans le dessin et dans la peinture dont les couleurs les plus employées étaient le vermillon d'une couleur minérale naturelle et la couleur analogue à celle connue chez nous sous le nom de bleu de Prusse. Dupaix cite un bas-relief de cartouches hiéroglyphiques de forme carrée, sculpté sur une dalle encadrée dans la muraille, dont le revers représentait l'ébauche coloriée des sculptures extérieures, sans doute ménagée et appliquée ainsi pour leur conservation.

On attribue aussi à cette dynastie primitive des Tzendales-Aztèques, un autre édifice placé sur une double terrasse pyramidale, remarquable par le fameux bas-relief simulant une croix entourée de plusieurs personnages étranges et fantastiques, dont l'un tient dans ses bras un enfant dans une position à peu près identique à celle de l'offrande chrétienne et catholique. Mais notre collègue le comte Frédéric de Waldeck, l'un des plus savants américanistes de notre époque, nous a démontré que cette croix, dont l'effigie se trouve d'ailleurs sur plusieurs autres monuments aztèques, était considérée comme le signe des quatre points cardinaux et l'emblème spécial de la pluie.

On cite enfin, comme monuments aztèques ou votanides primordiaux, les tombeaux ou hypogées des rois de Palenqué, un pont construit en

(1) Ce palais, ajoute M. Brasseur de Bourbourg, est surtout remarquable par la simplicité de sa construction, dont les seuls décors sont des stucs et des reliefs; mais les têtes au nez aplati et les pieds de profil ne présentent au coup d'œil rien de bien gracieux ni de bien artistique.


Digitized by Google

pierres de taille, cassées et ajustées sans ciment, pont sans parapet, long de 60 pieds de long sur 45 de large, élevé de 12 pieds au-dessus du niveau de l'eau, à une arche unique, *convexe* et non *concave* (dit M. Brasseur de Bourbourg), et carrée par le haut, sur la rivière de Michol : — et un canal de 180 pieds de long sur 6 de large et 12 d'élévation à une lieue à l'est de la même ville.

La religion des Votanides, adorateurs du tapir sacré, n'avait pas fait de grands progrès depuis la mort du prophète. Ils reconnaissaient comme lui un dieu suprême et omnipotent, depuis appelé Tloque Nahuaque et Ipalne moaloni par les Mexicains, Hurakan ou le cœur du ciel par les Quichés du Guatemala, nommé Téotl (le Théos des Grecs ou le Teutatès des Gaulois), par les Tzendales, qui créa le ciel et la terre, les hommes, les animaux, les oiseaux, les poissons, les insectes, les arbres et les plantes.

Il y a lieu de supposer toutefois que les sacrifices humains, appliqués à cette époque dans l'Anahuac, furent ajoutés aux prescriptions religieuses ordonnées par Votan, par ses successeurs, quelque temps après la fin de sa mission providentielle et réformatrice.

VIII.

EMPIRE AZTÈQUE DE L'ANAHUAC CONTEMPORAIN DES VOTANIDES. APPARITION DE QUETZALTCOHUATL ET FIN DU TROISIÈME AGE MEXICAIN.

(x^e^ *siècle avant Jésus-Christ au* Ier *siècle de l'ère chrétienne.*)

Vers le même temps où Votan établissait à Palenqué son empire théocrato-monarchique, un empire semblable, nous apprend Tézozomoc, était fondé dans l'Anahuac par d'autres Aztèques étrangers survenus également du pays fabuleux d'Atzlan sous la conduite d'un chef appelé Chichimécatl, dont les Chichimèques adoptèrent plus tard le nom pour désigner leur tribu respective.

Toutefois nous n'adopterons pas avec l'historien indigène la durée de deux siècles qu'il assigne à chacun des souverains de cette première dynastie, et sans nous prononcer définitivement à cet égard, nous ferons remarquer que l'empire aztèque de l'Anahuac fut non-seulement contemporain et synchronique de l'empire de Xibalba ou de Palenqué, mais encore que la liste chronologique de ses souverains renferme une série conforme de dix sept personnages, dont les douze premiers régnèrent également depuis le xe siècle avant Jésus-Christ, jusqu'à la fin du troisième âge du Mexique.

Digitized by Google

L'empire aztèque de l'Anahuac fut-il l'un des quatre royaumes secondaires qui relevaient de l'empire votanide?

Nous ne le pensons pas toutefois, car les souverains de l'Anahuac nous semblent avoir formé une dynastie libre et indépendante; mais nous nous bornons à indiquer ce nouveau point d'analogie et de similitude dans les annales aztèques ou tzendales, sans en tirer d'autres conclusions.

Les noms de ces douze premiers rois étaient :

1. Chichimecatl.
2. Mixcohuatl.
3. Huitzilopochtli.
4. Huémac Ier.
5. Nauhyotl Ier.
6. Quauhtexpotla,
7. Nohualcatl.
8. Huetzin Ier,
9. Quauhtonal.
10. Maratzin ou Mazatzin.
11. Quetzal.
12. Xiuhcostatzin, sous le règne duquel apparut le grand Quetzaltcohuatl, et qui fut le contemporain de César et d'Auguste.

Nous n'avons presque rien à dire sur la plupart de ces rois, dont les actions sont demeurées assez obscures et assez mystérieuses. Toutefois quelques-uns d'entre eux nous semblent mériter une attention particulière et spéciale.

Mixcohuatl, fils ou successeur de Chichimecatl, est sans doute le même que le Mixcohuatl, surnommé Mazatzin, que M. Brasseur de Bourbourg fait naître seulement dans la ville de Culhuacan chez les Culhuas, vers l'an 635 de Jésus-Christ.

Grand guerrier et chasseur intrépide, mais sauvage et inculte, suivi de compagnons aussi sauvages que lui, vêtus de peaux de bêtes, traînant leurs femmes et leurs enfants portés par ces dernières dans des boîtes d'écorces dans leurs expéditions militaires, il s'empara d'Ocuillun, de Malinalco, de Tlacotepec et après dix ans de combats et de guerres, fonda ou colonisa les villes de Mizquiz, d'Ocopetlaynoa, de Cohoyuacan, d'Atlacuécuayan, de Chimalhuacan, et de Catlénichco, plus connue sous lenomde Texcuco. Il prit ensuite Comatlan, soumit Tecoma, Maquitzli, seigneur d'Otempan et la vallée de Tenochtitlan et fit construire ou plutôt réédifia Tollan, d'où dérive peut-être le nom distinctif des Tollèques, et où il fit construire le temple de Quilaztli.

Digitized by Google

Mixcohuatl mourut à l'âge de cent quatre-vingt-deux ans, ce qui nous permet assurément de le regarder comme un héros fabuleux et mythique, et de l'assimiler au premier souverain de ce nom mentionné par Tezozomoc, vivant dans le IXe siècle avant l'ère chrétienne. Il est vraisemblable qu'il y eut d'ailleurs plusieurs Mixcohuatl ou serpents ténébreux, de même qu'il y eut plusieurs Quetzalcohuatl ou serpents ailés, et que le roi de Tollan du VIIe siècle fut l'homonyme du successeur de Chichimécatl. Le premier Mixcohuatl fut en effet adoré comme un dieu par les Aztèques, et ses enfants ou ses successeurs après la conquête de la ville de Cuitlahuac, l'ensevelirent dans cette cité, lui érigèrent un temple particulier et instituèrent en son honneur une fête qui se célèbre dans le quatrième mois des Aztèques appelé Quecholli.

Huitzilopochtli, deuxième successeur de Chichimecatl, fut assurément l'instituteur des sacrifices humains de l'Anahuac et le roi demi-dieu que M. Brasseur de Bourbourg relègue dans le IXe siècle de notre ère.

Il en est de même de son descendant Huémac Ier qui fut le dieu Tezcatlipopoca des Aztèques. Plus barbare encore que le précédent, il égorgea les prêtres de l'être suprême à Cholullan, brisa les statues qu'on avait érigées pour sa glorification, força les villes de Qauhquehollan, d'Itzyncan, d'Atlixco, de Tépeyacac, de Tecamachalco, de Quecholac et de Téohucan à l'adorer comme un dieu, et se fit ériger à son tour des autels, des temples et des statues. On l'adora sous le nom de Telpochtli Tezcatlipopoca Huémac, ou de Yaotzin, le prince du mal de la guerre et des discordes. Son sépulcre fut surmonté de hautes pyramides, des victimes humaines furent sacrifiées quotidiennement en son honneur ainsi qu'en celui de son prédécesseur Huitzilopochtli, assimilé bientôt aussi à la divinité qu'il avait arbitrairement usurpée pour lui-même.

Les noms de Nauhyotl, d'Huetzin et de Nohualcatl nous porteraient par la même raison à confondre et à rejeter les rois plus modernes qui en furent décorés dans les temps semi-historiques. Toutefois, comme la vie et les actions de ces derniers princes n'ont rien de surhumain et d'extraordinaire, nous leur conserverons la place chronologique qui leur est indiquée par M. Brasseur de Bourbourg, et nous nous contenterons de mentionner leurs homonymes cités par Tézozomoc en les désignant simplement sous les titres de Nauhyotl Ier, d'Huetzin Ier, etc., comme les Louis ou les Charles multiples de nos dynasties françaises.

Les rois Votanides de Palenqué, ou Aztèques de l'Anahuac, s'étaient donc corrompus et dégénérés à leur tour lorsque de nouveaux étrangers, guidés par la divinité Opu (l'Invisible) et par Yohualli-Éhecatl (le Vent de la nuit),

Digitized by Google

et appelés Nahoas ou Toltèques, se montrèrent tout à coup sur sept barques à Panuco, près de Tampico, non loin des Cordillières et de la Sierra-Nevada.

Le chef de ces Nahoas était le grand Quetzaltcohuatl, qui nous est représenté comme un homme bien fait et de haute taille, à la figure belle, avenante et majestueuse, à la peau blanche et colorée, aux cheveux blonds, à la barbe épaisse et touffue.

Ses vêtements étaient longs et flottants, et l'on remarquait surtout sa robe blanche ou tunique aux larges manches, semées de fleurs noires qui en faisaient ressortir la blancheur. Ses compagnons ou amis venant comme lui du pays des Sept-Grottes ou d'Atzlan, étaient des savants, des ingénieurs, des architectes, des orfévres et des artistes habiles et intelligents. Quant à Quetzaltcohuatl lui-même, à la fois astronome, médecin, législateur et prophète, il est regardé comme la personnification de toutes les vertus et de toutes les connaissances humaines.

Accueilli par les anciennes tribus de l'Amérique centrale comme un astre lumineux et comme un être supérieur et divin, Quetzaltcohuatl leur annonça la troisième révolution qui devait bouleverser la terre et leur promit son aide et son intervention auprès du Téotl irrité.

Un vent terrible s'éleva bientôt selon ses prédictions, et renversa les arbres les rochers et les édifices, la fameuse pyramide de Cholullan, elle-même, qui fut anéantie et détruite de fond en comble. Presque tous les Aztèques trouvèrent la mort dans cette troisième catastrophe qui fut appelée le soleil de l'air ou Ehcatonatiuh. La commotion de ce vent destructeur fut si forte et produisit des effets si surprenants, ajoutent les traditions indigènes, qu'on supposa qu'on grand nombre de singes furent changés en hommes. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous n'adoptons nullement cette étrange métamorphose.

Cependant Quetzaltcohuatl, selon sa promesse, rassembla les débris survivants de l'espèce humaine et les dirigea comme Moïse, avec lequel sa ressemblance est singulière et frappante, à travers les marais, les montagnes et les précipices et par des routes *connues* de lui seul, jusqu'à la ville de Cholullan, dans la vallée de l'Anahuac, sorte de terre promise de Chanaan, où il les établit sous la protection d'une croix qu'il planta lui-même et qu'il appela Quauhcahuitzcotl-Chicahualicteitl, ou Tonacaquehuitl (Dieu des pluies ou de la santé, ou arbre de la nourriture et de la vie), l'arbre de la science du bien et du mal du paradis terrestre des Hébreux !

Digitized by Google

VIII

COMMENCEMENT DU QUATRIÈME AGE DES AZTÈQUES. — TRAVAUX ET MISSION DE QUETZALTCOHUATL.

(1er *siècle de l'ère chrétienne.*)

Alors commença le quatrième âge des Aztèques ou Tlatonatiuh (soleil de feu), parce qu'il doit se terminer, selon les prédictions de Quetzaltcohuatl lui-même, mais dans une époque indécise et illimitée, par un embrasement général et complet de la terre.

Nous ne savons si ce dernier élément sera moins bénin que les trois autres éléments qui l'ont précédé, la terre, l'eau et l'air, mais il faut avouer que ces grands cataclysmes ne furent pas aussi effrayants que les traditions se plaisent à le dire, puisque les empires contemporains de Palenqué et de l'Anahuac survécurent à la destruction plus ou moins générale de l'espèce humaine. Il faut donc se garder de prendre à la lettre la missiont providentielle de Quetzaltcohuatl conduisant tous les hommes qui avaien survécu, à la terre promise de Cholullan.

Il n'y conduisit seulement que ceux qui voulurent bien le suivre, séduits et attirés par ses discours persuasifs et par sa sublime éloquence.

Quetzaltcohuatl, après avoir érigé un temple en l'honneur de Téotl à Cholullan, qu'il appela la ville de l'exil, se dirigea de là dans les campagnes du Cuextlan, où il excita l'enthousiasme des tribus indigènes en construisant un pont en pierre sur le fleuve Uzumacinta. Il visita ensuite la Huaztèque et vint résider à Tollantzinco, qu'il embellit d'un monastère et du temple de Mitzlancaltco (cité des morts), palais souterrain construit dans le mont Metztitlan.

Il fit graver dans cette ville un zodiaque sur une pierre sacrée, y composa le calendrier des Aztèques et le Tonalamatl, ou livre du soleil, ouvrage d'astrologie judiciaire expliquant les songes, les horoscopes, les accidents fortuits et imprévus et les présages célestes, fit exécuter de nombreux travaux d'art, donna des lois à ses sujets volontaires ou plutôt à ses disciples et à ses admirateurs, et institua chez eux une sorte de gouvernement purement théocratique ou religieux.

Quetzaltcohuatl ne fut pas en effet un roi-prophète comme on aime à le représenter ; il fut tout simplement un juge-prophète comme Moïse chez les Israélites après la fuite d'Égypte. Il forma les compagnies sacrées et fit dresser de nouveaux temples et de nouveaux autels en l'honneur du

Digitized by Google

cœur ou du centre du ciel appelé Citlallatonac ou Citlallycüé; de Tonacacihuatl et de Tonacateuchtli; de Tecolliquequi; d'Yutlaquenqui; de Tlallamanac et Tlallichtutli ou Omecihuatl et Ometeuchtli, considérés comme les maîtres du ciel habitant l'Omméyocan ou le séjour des neuf degrés dispensateurs de l'ouragan, de l'éclair et de la foudre; du soleil appelé aussi Téotl ou Tonatiuh; de Tlaloc, dieu protecteur des moissons; de Quitzaltcuat, dieu des vents et de la pluie, en l'honneur duquel furent dressées la croix de Cholullan et une croix de pierre sur le mont Metztitlan, pour en obtenir les eaux nécessaires pour l'irrigation et la fertilité de la terre.

La mission de Quetzaltcohuatl fut, comme celle de Jésus-Christ, une mission de paix et de miséricorde, de charité et de fraternité. Son nom rappelle le plus beau type des annales ou des traditions aztèques ou mexicaines. Ennemi du sang et du carnage, il proscrivit les sacrifices humains qui avaient été introduits par Huitzilopochtli et Texcatlipopoca dans la cité du soleil ou de Théotihuacan, remplaça les anciens prêtres de ces demi-dieux par des gardiens ou ministres sacrés appelés Téopixqui, dont quatre étaient ses lieutenants ou vicaires principaux, permit seulement le sacrifice d'un lapin, d'un serpent ou d'un daim comme les offrandes les plus agréables aux maîtres et aux souverains du ciel et de la terre, et établit pour les prêtres futurs un célibat rigoureux et sévère.

Quetzaltcohuatl visita enfin Tollan Culhuacan, où il rétablit le temple de Quilatchi; Huitzilapan, où il fonda des colléges et des couvents des deux sexes, où l'on vivait dans la chasteté la plus scrupuleuse et la plus accomplie, et donna le premier l'exemple de se purifier aux fontaines sacrées d'Atecpan Amohco (1).

Après des travaux aussi nombreux et aussi variés, Quetzaltcohuatl annonçant à ses disciples plusieurs choses qui s'accomplirent en effet par la suite, et leur faisant espérer son retour pour une époque vague et indéter-

(1) Quetzaltcohuatl fut il l'inventeur du maïs et du pulqué chez les anciens Aztèques? En ce cas, il faudrait renoncer à l'intéressante, mais très-mythologique légende de la découverte du froment et du maïs par la fourmi Azcatl, tradition mexicaine dont l'équivalent se trouve aussi dans les légendes Quichées. Chez les Mexicains, la fourmi, après sa précieuse découverte, en porta des échantillons aux dieux de Tamoanchan Ceux-ci en firent manger aux héros demi-dieux Apanteuchtli (le chef des fleuves), Huitzollinqui (le laboureur de la terre), Tlallamanac (le président de la terre) et Tzontemoc (le père des cheveux), qui, ayant été fort satisfaits de la trouvaille, communiquèrent aux hommes les secrets de l'ingénieuse fourmi.

Quel était donc le pain des Aztèques avant cette fourmi inventrice, plus savante que les hommes et les dieux, ou avant Quetzaltcohuatl, s'il faut reculer la découverte du maïs jusqu'à la venue du prophète?

Digitized by Google

minée, prit congé des Atzèques de Cholullan et de Tollantzinco, et accompagné de quatre de ses élèves privilégiés, se dirigea avec eux sur Ahuillacopan, s'embarca ensuite à Cuetlatlan, et disparut du côté de l'Orient vers la côte de Coatzacoalco.

Les Aztèques ne revirent plus ce maître illustre et sublime. Reconnaissants toutefois de ses bienfaits, ils l'adorèrent bientôt comme le dieu de l'air en souvenir de leur délivrance, et construisirent plus tard un temple pour éterniser sa mémoire sur les ruines même de la célèbre pyramide de Cholullan.

Quetzaltcohuatl fut, selon nous, le dernier demi-dieu des Aztèques et termina la série de leurs légendes mythiques et anté-historiques. Après lui commencent en effet pour les Mexicains les temps semi-historiques qui se terminent dans le XIe siècle de notre ère.

Et c'est là une époque de démarcation qu'il ne faut pas oublier pour l'intelligence de notre analyse historique !

A. DE BELLECOMBE,
Membre de la 1re classe.

(*A suivre.*)

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. INGRES.

Jean-Auguste-Dominique Ingres naquit à Montauban, le 15 septembre 1780. Son père, peintre, sculpteur et musicien, professait le dessin dans cette ville, et cependant il dirigea de préférence son fils vers la carrière musicale, dans laquelle ses premiers pas semblèrent en effet lui promettre de brillants succès, car, tout enfant, il se fit applaudir en exécutant d'une manière vraiment supérieure un concerto de Viotti sur le théâtre de Toulouse. Plus tard, Ingres ne négligea jamais cet art qui avait eu ses premières amours, et jusqu'à la fin de sa vie, il fut, dit-on, plus fier de son archet que de son pinceau, semblable en cela à nos deux grands poëtes contemporains qui veulent à toute force être surtout des hommes d'Etat. Heureusement pour lui et pour la postérité, une autre vocation entraîna le jeune Ingres. Sans ajouter foi à une légende qui lui fait copier à cinq ans une madone de Raphaël, il faut reconnaître que ses premiers jouets furent des crayons et que s'amusant à copier des gravures, il manifesta tout d'abord ses prédilections pour l'art sérieux en choisissant les Raphaël et les Poussin plutôt que les Boucher, les Fragonard ou les Van-Loo alors si fort à la mode.


Digitized by Google

Ces essais furent assez remarquables pour que son père se décidât à ne pas contrarier ses penchants, et à le confier aux soins de Roques, membre de l'Académie de peinture de Toulouse, chez lequel il vit une bonne copie de la Vierge à la chaise, qui ne contribua pas peu à le confirmer dans ses tendances. A onze ans, Ingres obtint à l'Académie de Toulouse le grand prix de dessin et les honneurs de l'ovation au Capitole. Bientôt Roques et le paysagiste Bruyant dont il paraît qu'il reçut aussi quelques leçons, n'eurent plus rien à lui apprendre et vers 1796, le jeune Ingres vint à Paris où il entra dans l'atelier de David. En 1800, un *Antiochus renvoyant à Scipion son fils prisonnier*, lui valait le second prix, et en 1861, le grand prix lui était décerné pour un *Achille recevant dans sa tente les envoyés d'Agamemnon*, tableau, il faut bien le dire, encore plus médiocre que l'Antiochus. Ces deux ouvrages sont certainement au nombre des plus faibles qui soient sortis de l'école de David.

L'Académie de Rome était supprimée depuis 1793 et le voyage d'Italie était remplacé par une pension de 1,000 fr. Ingres dut donc rester à Paris où il peignit en 1802 deux portraits de femme et en 1804, son propre portrait, aujourd'hui appartenant au prince Napoléon, ce chef-d'œuvre qu'on ne peut mieux comparer pour la vie et l'exécution qu'à la fameuse tête d'Antonello de Messine, payée si cher par le Musée du Louvre. C'est pourtant la même date que porte le portrait médiocre du premier consul, propriété de la ville de Liége, qui l'envoya à l'Exposition universelle de Paris en 1855.

L'Académie de Rome ayant été rétablie en 1804, Ingres, après avoir exécuté pour l'hôtel des Invalides, un portrait de l'empereur en grand costume qui est au nombre de ses plus médiocres ouvrages, partit en 1800 pour Rome où il trouva Menjaud, Granger et Pierre Guérin. Il ne passa que deux ans à l'école et en sortit en 1808, mais sans quitter Rome où il se fixa pour longtemps et se maria en 1813. Ce fut dans cette année 1808 qu'il exposa son *Œdipe expliquant l'énigme du sphinx.*

De nombreux ouvrages remplirent les quatorze années qu'il passa à Rome. Le pape le chargea de deux commandes importantes pour le palais de Saint Jean-de Latran, le *Sommeil d'Ossian*, plafond à l'huile, et *Romulus vainqueur d'Acron*, vaste composition qui fut peinte à la détrempe et dont le pape Pie IX vient de faire don à l'empereur.

En 1810, Ingres peignit une première *Chapelle Sixtine*, où l'on voit un chef d'ordre religieux baisant les pieds au Saint-Père, tableau en hauteur, et en 1814, *le pape Pie VII officiant dans la chapelle Sixtine*, cette œuvre que popularisa la grande et belle lithographie de Pierre Sudre. Dans ce

Digitized by Google

tableau en largeur et de médiocre dimension, il n'y a point place pour la critique, on ne peut qu'admirer. Qu'on se figure un intérieur et des personnages d'une couleur et d'un effet dignes de Granet, dessinés par le crayon d'Ingres, rendus presque avec le fini des maîtres flamands, on n'aura qu'une faible idée de ce chef-d'œuvre qui pourtant ne fit pas encore admettre son auteur à son véritable rang.

On peut expliquer peut-être le tardif succès d'Ingres par l'inégalité de ses œuvres ; si parmi les ouvrages qu'il exécuta pendant cette période de sa vie, on compta quelques peintures d'une valeur incontestable, comme la *Chapelle Sixtine*, l'excellente étude de la *Baigneuse*, *Roger délivrant Angélique*, *Philippe V donnant l'ordre de la Toison d'Or au maréchal de Berwick après la bataille d'Almanza* et plusieurs excellents portraits, on en trouve aussi quelques-uns qui, comme l'*Œdipe*, la *grande Odalisque* et *Virgile lisant son poëme devant Auguste*, furent justement discutés malgré de grandes qualités, d'autres ne s'élevant pas au-dessus de la médiocrité comme *Raphaël et la Fornarina*, *don Pedro de Tolède baisant l'épée de Henri IV*, *le cardinal Bibiena fiançant sa nièce à Raphaël*, etc., et d'autres enfin qu'il faut bien reconnaître tout à fait indignes de son pinceau, comme la *Françoise de Rimini* et surtout la *Thétis implorant Jupiter*, cette composition ridicule que le musée d'Aix a le malheur de posséder.

Après avoir en 1820 achevé son *Christ remettant les clefs à saint Pierre,* qui destiné d'abord à la Trinité-du-Mont de Rome, y a été remplacé par une copie et appartient au musée du Luxembourg, Ingres quitta Rome et vint passer à Florence quatre années qui ne furent pas sans influence sur son talent. A son arrivée il y peignit le beau portrait de son illustre ami, le grand sculpteur Lorenzo Bartolini, et ce fut de là qu'il envoya au salon de 1822, l'*Entrée de Charles V à Paris après l'expulsion du duc de Bourgogne*, et en 1824, plusieurs portraits, *Henri IV jouant avec ses enfants*, *François Ier recevant les derniers soupirs de Léonard de Vinci* et enfin le *Vœu de Louis XIII* qui devait le mettre en possession du rang auquel il avait droit, et qui est aujourd'hui le plus précieux joyau de la cathédrale de Montauban. Ce tableau jusqu'alors son œuvre la plus importante, est resté l'un des meilleurs, malgré le reproche mérité fait à l'auteur de s'être trop visiblement inspiré de la *Madone de Saint-Sixte* de Raphaël.

Le Vœu de Louis XIII ouvrit à Ingres en 1825 les portes de l'Académie des Beaux-Arts, où il succéda à Denon, et lui valut en même temps la croix de chevalier. Ce succès l'avait rappelé en France où, après avoir exposé, en 1826, le beau portrait de M. de Pastoret, il peignit en 1827, pour le plafond de l'une des salles du musée Charles X, son œuvre capitale, l'*Apo-*

Digitized by Google

théose d'Homère, qui le plaça au premier rang parmi ses contemporains. On se rappelle le succès qu'obtint au Salon de 1833, le portrait de M. Bertin aîné, ce portrait si parlant, si vrai, si saisissant, malgré une pose commune, presque triviale.

En 1834, avec le beau portrait de M. Molé, Ingres exposa son *Martyre de saint Symphorien,* que possède la cathédrale d'Autun. Cette fois, le succès de cette œuvre considérable fut vivement contesté, et nous sommes forcés d'avouer que ce ne fut pas sans raison. La tête du saint est merveilleuse d'inspiration, c'est le sublime de l'idéal religieux ; mais à côté que d'imperfections ! Quelle absence de coloris ! Que de vices de perspective aérienne ou linéaire ! Que de fautes même de dessin inexcusables chez un aussi grand dessinateur ! Malgré l'enthousiasme de ses partisans et peut-être même à cause de leur fanatisme, les critiques furent nombreuses et souvent trop acerbes ; les erreurs mêmes d'un grand artiste doivent être respectées sinon admirées et acceptées sans réserve. Ingres fut très-sensible à ces critiques ; il s'en irrita, et de ce jour il cessa d'exposer ses œuvres au Salon.

En 1835, il fut nommé directeur de l'Académie de Rome, en remplacement d'Horace Vernet; pendant les cinq années qu'il y passa, il peignit, pour M. Marcotte, *l'Odalisque et son esclave,* tableau d'une couleur superbe, et la *Stratonice* qui, sortie de la galerie du duc d'Orléans, fut acquise en 1853 par le prince Demidoff, et revendue en 1863 au duc d'Aumale, 63,000 fr. Malgré la pose peu réussie de la figure principale dont tout un côté forme une ligne verticale, se confondant avec les cannelures d'une colonne, cette œuvre n'en reste pas moins une des plus précieuses de l'auteur par sa merveilleuse exécution, le fini des détails et l'entente de l'architecture des intérieurs antiques Ingres en a fait deux répétitions avec changements, une en 1860 et une en 1866. Celle-ci est retournée, faible de couleur, et son principal intérêt est d'être la dernière œuvre du maître.

Rentré en France, Ingres rouvrit son atelier d'où sortirent Mottez, Lehman, Chasseriau, Amaury-Duval, et Hippolyte Flandrin, le plus illustre et le plus chéri de ses élèves, qui devait le précéder si prématurément dans la tombe.

En 1842, Ingres peignit le beau portrait de *Cherubini inspiré par la Muse,* aujourd'hui au Luxembourg, et en 1843, le portrait du duc d'Orléans peu de mois avant la mort de ce malheureux prince. Ces œuvres furent suivies en 1848 de deux tableaux tirés de l'*Histoire de l'Arétin;* en 1853, de l'*Apothéose de Napoléon* qui, placée d'abord à l'Hôtel-de-Ville, est aujourd'hui à Saint-Cloud, mais qui est bien inférieure à l'*Apothéose*

Digitized by Google

d'Homère; en 1854, de la *Jeanne d'Arc assistant au sacre de Charles VII*, de la *Vierge à l'hostie*, du *Lesueur chez les Chartreux*, et de la *Vénus Anadyomène*. En 1856, Ingres termina la plus délicieuse figure qui soit sortie de sa main, la *Source*, commencée à Rome vers 1814, qui obtint un succès si brillant et si mérité, et peignit le *Molière dînant avec Louis XIV* dont il fit don au foyer des acteurs du Théâtre-Français; enfin en 1862, il exposa dans la salle du boulevard des Italiens, son *Jésus au milieu des docteurs*, grande composition qui, malgré un coloris parfois criard si opposé à la manière ordinaire du maître, montrait encore des qualités bien extraordinaires et une énergie prodigieuse dans un vieillard de quatre-vingt-deux ans. Il a été légué par l'auteur à la ville de Montauban.

M. Ingres a vécu encore quatre années sans abandonner sa palette ni son archet; il est mort à Paris le 14 janvier 1867, à l'âge de quatre-vingt-six ans et quatre mois.

Le talent de cet artiste est, avec celui d'Eugène Delacroix son antipode, celui qui, de notre temps, a été le plus exalté par les uns, le plus contesté par les autres.

. . . . Mais il n'a mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Cherchant surtout la beauté dans la ligne, Ingres professait pour la couleur un mépris systématique que rien ne justifiait, puisqu'il a prouvé dans sa *Chapelle Sixtine*, dans l'*Odalisque et la négresse*, le *Christ donnant les clefs à saint Pierre*, le *Philippe V*, plusieurs têtes d'études, dans *le Vœu de Louis XIII*, et dans plusieurs portraits, qu'il eût su être coloriste s'il l'eût voulu. On conçoit qu'avec un tel parti pris, sa manière dut être antipathique à tous ceux qui, avec raison, placent le coloris au nombre des principaux charmes de la peinture. Mais que de qualités rachetaient ce défaut volontaire! Quelle recherche souvent heureuse de la beauté idéale! Quelle perfection de dessin en général, malgré des erreurs parfois inexplicables! Ingres fut incontestablement un des plus grands artistes de notre temps; il est difficile de décider à quel rang le placera la postérité, mais les honneurs ne lui auront pas fait défaut de son vivant. Chevalier de la Légion d'Honneur et membre de l'Institut en 1825, directeur de l'Académie de Rome en 1835, officier de la Légion d'Honneur en 1841, commandeur en 1845, il obtint à l'Exposition universelle de 1855, une des grandes médailles décernées par le jury international et fut nommé grand officier; il entra au Sénat le 25 mai 1862, fut membre du conseil de l'Instruction

Digitized by Google

publique, et lorsque la mort ferma ses yeux, le plus illustre de nos collègues adressa à sa veuve cette lettre qui prouve une fois de plus qu'aucune des gloires de la France ne lui est indifférente :

« A Madame Ingres.

» Palais des Tuileries, 16 janvier 1867.

» Madame

» J'ai pris une part bien sincère à votre douleur, l'Impératrice s'y est associée, et la France entière la partage.

» Recevez, avec mes condoléances, l'assurance de mes sentiments.

» NAPOLÉON. »

Une statue va être élevée par la ville de Montauban à celui qu'elle est fière de compter parmi ses enfants, comme nous le sommes nous-mêmes de l'avoir compté parmi nos collègues depuis le 25 septembre 1834. Une décision ministérielle rendue sur la proposition de M. le surintendant des Beaux-Arts, a autorisé les élèves de l'école à ouvrir une souscription ayant pour objet d'ériger un monument à sa mémoire dans la cour même de l'école. M. le comte de Nieuwerkerke a permis en outre d'ouvrir, le 1er avril, dans les salles de l'école, une exposition presque complète de son œuvre, qui n'a cessé d'attirer la foule intelligente.

Enfin dernier hommage, et non moins significatif, dans la vente qui a eu lieu après le décès du maître, le 27 avril, dix-sept ouvrages, la plupart ébauches, esquisses ou réductions, ont produit la somme énorme de 145,730 fr.; quatre œuvres seulement avaient une sérieuse importance; elles ont été vendues : *l'Age d'or*, réduction d'une grande composition qu'Ingres devait exécuter au château de Dampierre, 27,000 fr; une répétition de la *Vierge à l'hostie*, 17,000 fr.; une réduction du *saint Symphorien*, 12,600 fr. la belle *Odalisque* de la collection Marcotte, qui avait été introduite dans la vente, la somme énorme de 44,000 fr.

Enfin une seconde vente qui a eu lieu dans les premiers jours de mai, en rapportant plus de 250,000 francs, a prouvé de nouveau, en quelle haute estime les œuvres d'Ingres étaient tenues par ses contemporains.

Ernest BRETON,
membre de la 4e classe.



Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1867.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 10 avril, à neuf heures du soir. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil; M. Joret-Desclosières, secrétaire de la troisième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Lettre de notre honorable président, M. Patin, de l'Académie française, par laquelle il exprime ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance. Notre honorable collègue, M. Tola, de Gênes, fait hommage à l'Institut historique d'un ouvrage intitulé : *Notizie storiche della università degli studi di Sassari* (Sardaigne). M. Ranzi est nommé rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe; leurs titres seront imprimés dans le journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Notre honorable collègue M. l'abbé Boitel, par une lettre adressée à l'administrateur, remercie l'Institut historique d'avoir fait publier son mémoire sur Guillaume I[er] le Vénérable, dit de Champeaux, dans *l'Investigateur*.

Il envoie, en même temps, à la Société un nouveau mémoire intitulé : *Jeanne Darc*. L'Assemblée décide, après en avoir pris connaissance, qu'il sera renvoyé au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Ranzi, pour lire son mémoire intitulé : *Frédéric Barberousse au siége de Tortone* (1155). Ce mémoire est renvoyé à la commission du programme des lectures destinées à la séance publique.

M. Vavasseur donne lecture d'un mémoire intitulé : *Un chapitre de l'Histoire des associations : la mainmorte.*

Digitized by Google

Après quelques observations adressées à l'auteur par M. de Berty, cet intéressant travail est renvoyé à la même commission; sont également renvoyés à cette commission les mémoires suivants :

1° *Souvenir de l'ancienne Rome*, par M. MARCELLIN.

2° *Étude sur Claude Gaultier*, par M. BARBIER.

3° *Conte en vers*, par M. DE SAINT-ALBIN.

4° *Pèlerinage de Notre-Dame de Vassivière*, par M. E. BRETON.

5° *Pérugin, sa vie et ses œuvres*, par M. JUBINAL.

6° *Jongleurs et Trouvères*, par M. CÉNAC-MONCAUT.

7° *L'opéra dans les bois*, poésie de M. DÉRISOUD.

Il est minuit; la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 26 AVRIL 1867.

⁂ La séance est ouverte à neuf heures. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil, M. Folliet, secrétaire de la première classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. l'Administrateur communique une lettre de notre honorable collègue, M. l'abbé Methivier, sur un passage du mémoire de notre collègue, M. Parrot, relatif au chancelier de France Poyet. La lecture que M. le Président a faite de cette lettre à l'Assemblée a été suivie d'une discussion à laquelle ont pris part plusieurs membres.

On communique à l'Assemblée la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des remerciements sont votés aux donateurs.

Les ouvrages suivants sont également offerts à la Société :

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. M. Masson est nommé rapporteur. *Notice historique sur Serves* (*Drôme*), par notre honoré collègue M. l'abbé Vincent; même rapporteur. *La gran pioggia delle stelle cadenti nel mattino del* 14 *novembre* 1866, par Mme Scarpellini, de Rome. La *Correspondance scientifique* à Rome, par M. Scarpellini, astronome au Capitole ; rapporteur, M. Depoisier. *Notizie storiche e biografiche intorno à G. F. Fiochetto*, par notre honoré collègue M. le Dr Commandeur Trompeo. M. Folliet est nommé rapporteur.

Volume des travaux de la Société impériale des antiquaires de France.

L'ordre du jour appelle M. Cénac-Moncaut à la tribune pour lire son

Digitized by Google

mémoire intitulé : *Jongleurs et Trouvères*. Cet intéressant mémoire est renvoyé à la commission du programme.

M. Barbier lit ensuite un intéressant travail, qui a pour titre : *Étude sur Claude Gaultier, avocat au Parlement de Paris ;* même renvoi à la même commission.

Il est onze heures; la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

Société académique de Maine-et-Loire.

Angers, le 27 mars 1867.

Monsieur et honorable administrateur,

J'ai l'honneur de vous exprimer, au nom de la Société académique de Maine-et-Loire, l'agréable impression que lui a causée votre remarquable travail sur le camp romain de *Frémur*. Mes collègues m'ont chargé de vous féliciter principalement pour le talent avec lequel vous avez retracé l'expédition mémorable du célèbre Dumnacus.

Ils m'ont confié également l'agréable mission de vous remercier pour le rapport bienveillant que vous avez inséré dans l'*Investigateur*, sur les mémoires de l'Académie d'Angers, publiés en 1866.

J'espère assister, comme les années précédentes, à la séance publique de l'Institut historique.

En attendant que j'aie le plaisir de vous serrer la main, recevez, monsieur et honoré collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

A. PARROT.

A monsieur Renzi, administrateur de l'Institut historique de France.


Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Revue artistique et littéraire*. Directeur, L. Auvray, statuaire. Plusieurs livraisons. Paris, 1867.

— *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*. Une livr. 1866.

— *Rivesta tremensal*, Revue trimestrielle de l'Institut historique et géographique du Brésil. 3 livraisons. Rio de Janeiro, 1866.

— *Bulletin des Antiquaires de France*, 3me série, t. IX. Paris, 1866.

— *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*. 28e et 29e vol. Angers, 1866.

— *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Broch. Angers 1866.

— *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours*. Trois livraisons. 1866.

— *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*. 3 livraisons, 1867.

— *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. 3 livr. Amiens, 1867.

— *Bulletin de la Société française de photographie*. 3 livr. Paris, 1867.

— *Bulletin de la Société de géographie*, 4 livr. Paris, 1866-1867.

— *Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*. Livraison de février. Rouen, 1867.

— *L'Industrie indienne dans le bassin de la Plata, à l'époque de la découverte, et de l'état social de la population à cette époque*, par M. le docteur Martin de Moussy. Brochure. Paris, 1866.

— *Un buon pensiero, pour chaque jour de l'année, Ricordino morale*. Petit souvenir moral, par le chanoine Aristide Sala. Pinerolo, 1866. Vol. in-32 en italien:

— *Cenno genealogico della famiglia Torriani*, par M. Damiane Muoni. Broch. en italien. Milan, 1866.

— *Discours sur la Dermatologie dans l'hôpital de Saint Louis*, par M. Gibello. Broch., Turin, 1866.

— *Notice sur M. Creton*, par M. Henri Hardouin Broch, à Amiens, 1866.

La gran pioggia delle stelle cadenti, observée de la station météorologique à Rome, à Civita-Vecchia et ailleurs, dans la matinée du 14 novembre 1865, relation par Mme Caterina Scarpellini, Broch. Rome, 1866.

— *Bulletin des observations azométriques météorologiques* faites dans Rome par Mme Caterina Scarpellini. Rome, 1866.

A. RENZI,	ACHILLE JUBINAL,
Administrateur.	*Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

HISTOIRE DE JULES CÉSAR

PAR S. M. L'EMPEREUR NAPOLÉON III

Rapport fait à l'Institut historique de France sur le tome deuxième comprenant la guerre des Gaules.

Des occupations impérieuses ont retardé le rapport que nous nous proposions de faire à l'Institut historique sur le deuxième volume de *l'Histoire de Jules César*, par l'empereur Napoléon III. Dans un précédent rapport, consacré au premier volume, nous avons présenté l'analyse de la relation que l'auguste auteur a donnée au public des temps antérieurs à César, puis de la vie de César lui-même jusqu'à son départ pour les Gaules, l'an de Rome 696, au moment où les intrigues de Clodius avaient amené l'exil de Cicéron. Nous arrivons au récit des faits accomplis par César, dans le cours de ses glorieuses campagnes.

L'historien détermine d'abord le caractère de l'expédition de César dans les Gaules, à son principe, et les immenses difficultés qu'il dut vaincre pour parvenir à son but. Il s'agit de préserver la Gaule, province romaine, d'un envahissement réalisé déjà par cent vingt mille Germains et que s'apprêtent à tenter les Helvètes en bien plus grand nombre. En même temps, il faut ménager l'esprit d'indépendance des Gaulois eux-mêmes, que peut effaroucher l'occupation permanente de leur territoire par une armée romaine. Enfin, César est appelé à lutter avec des forces très-médiocres contre plus de trois cent mille ennemis. Confiant dans son génie, il n'hésite pas à opposer l'ascendant de la civilisation à ces hordes barbares.

L'auteur a adopté, pour la composition de ce deuxième volume, un double plan que nous devons signaler au début de cette analyse, parce qu'il nous semble d'une lumineuse simplicité et qu'il offre un moyen facile de lire et d'étudier avec fruit toute cette importante partie de l'histoire de César.

Le volume se divise en deux livres. Les événements de la guerre des Gaules, présentés dans l'ordre des *Commentaires*, remplissent le premier de ces deux livres, qui est le troisième de l'ouvrage pris dans son ensem-

Digitized by Google

ble. Le livre quatrième comprend le récit des événements de Rome pendant le cours de la guerre des Gaules. Ces deux ordres de faits différents sont comparés l'un à l'autre au moyen des réflexions et des appréciations que leur rapprochement fait naître. Il suit de là que le lecteur voit tour à tour et sans confusion se dérouler sous ses yeux ce qui se passe à l'armée et ce qui se passe à Rome. L'histoire de l'expédition a des divisions qui lui sont propres, mais qui correspondent exactement à celles de l'histoire des événements accomplis au sein de la cité. Aussi, la meilleure manière de lire ce volume, c'est, selon nous, de suivre, année par année, les faits du dehors et ceux de l'intérieur : en passant ainsi, graduellement et par une marche logique, du livre 3 au livre 4, on embrasse tout entière la pensée de l'historien, et l'on se rend un compte exact de tous les faits et de tous les mobiles auxquels tient la grande existence que l'empereur Napoléon III a voulu remettre en lumière.

Nous resterons fidèle à ce plan, dans tout le cours de notre rapport.

§ 1er. — *An de Rome* 696.

I. Deux campagnes distinctes remplissent la première année des opérations militaires : celle contre les Helvètes et celle contre les Germains commandés par Arioviste.

On apprit à Rome, vers le printemps de l'année 696, que les Helvètes se préparaient à envahir la province romaine : ils annonçaient l'intention de traverser une partie de la Gaule pour aller s'établir dans le pays des Santons (la Saintonge). César partit précipitamment de Rome, au mois de mars, et se rendit en huit jours à Genève. Il fortifia à la hâte la rive du Rhône, et, avec dix ou onze mille hommes environ, il disputa le passage de ce fleuve aux Helvètes qui composaient une agglomération de plus de trois cent soixante mille individus : il s'y trouvait, il est vrai, un grand nombre de femmes et d'enfants ; ils traînaient en outre après eux une quantité considérable de chariots et de bêtes de somme, qui rendaient leur marche très-lente et très-difficile. Repoussés dans les tentatives qu'ils avaient faites pour franchir le Rhône de vive force, les Helvètes songèrent à passer par les défilés de la Franche-Comté, et ils y réussirent au moyen des intelligences qu'ils s'étaient ménagées avec les habitants de ce pays. Mais ce passage leur demanda un temps dont César avait su calculer la durée et qu'il mit à profit pour repasser les Alpes et aller chercher les renforts qui lui étaient nécessaires. Deux mois après, il est de retour. Sur les bords du Rhône, au confluent de ce fleuve et de la Saône, c'est-à-dire à peu près à

Digitized by Google

l'emplacement actuel de la ville de Lyon, il établit son camp sur les hauteurs de Sathonay, et, de là, il peut observer les mouvements des Helvètes. Ceux-ci, pendant l'absence de César, s'étaient avec lenteur avancés jusqu'à la Saône, et ils en effectuaient péniblement le passage sur des radeaux et des barques jointes entre elles, à peu près à la hauteur de Trévoux. César se porta rapidement sur ce point et attaqua à l'improviste un quart de l'immigration helvète, demeurée sur la rive gauche, pendant que le reste de cette immense troupe avait déjà traversé la rivière. La défaite des Helvètes fut complète, et le général romain réduisit ainsi notablement le nombre de ses ennemis. Il repassa ensuite la Saône et suivit quelque temps, en la harcelant, l'armée qui essayait de se diriger vers la Saintonge. A Bibracte (le mont Beuvray), une grande bataille s'engage et César remporte une éclatante victoire. Les débris de l'armée en déroute se trouvent bientôt privés de vivres. César les poursuit jusqu'à Tonnerre, et là il reçoit la soumission des Helvètes et les force à retourner dans leur pays : mesure sage et politique, fait observer l'historien de César, car il empêchait ainsi les Germains de s'établir dans les contrées abandonnées par l'immigration des Helvètes : « Or, l'Helvétie devait être un boulevard contre l'invasion du Nord, et il importait, alors comme aujourd'hui, à la puissance assise sur le Rhône et les Alpes d'avoir sur ses frontières orientales un peuple ami et indépendant. »

Cette victoire produisit une profonde impression dans les Gaules. L'influence romaine y était rétablie avec éclat ; les Gaulois sentirent que c'était près de Rome et de César qu'ils allaient trouver un appui contre les invasions et les oppressions des Germains. Ils implorèrent en effet le secours du proconsul contre Arioviste, roi des Germains, qui avait pénétré sur leur territoire avec cent vingt mille hommes, pendant que, d'un autre côté, les Suèves menaçaient les bords du Rhin. Arioviste avait été déclaré, sous le consulat de César, allié et ami du peuple romain. César crut donc devoir lui adresser des propositions conciliatrices, que le chef barbare repoussa avec arrogance. Aussitôt, César ayant appris qu'Arioviste se portait sur Besançon, le devança par une marche rapide et occupa cette ville, position stratégique importante ; puis, il marcha vers la vallée du Rhin, à la rencontre d'Arioviste. Une entrevue sans résultat entre le chef germain et César décida celui-ci à presser les événements de la campagne. On était au mois de septembre ; les deux armées campaient en face l'une de l'autre dans les plaines de l'Alsace. César apprit par quelques prisonniers que les mères de famille chargées chez les Germains de consulter le sort, avaient recommandé aux guerriers de ne tenter aucun coup décisif avant la nou-

Digitized by Google

velle lune. Il les forcera à accepter le combat, et il profitera ainsi de leurs craintes superstitieuses. Il marche résolûment avec toutes ses forces contre le camp ennemi, qu'il attaque avec vigueur sur tous les points. Les Germains sont obligés de se défendre : leurs femmes et leurs filles échevelées les animent au combat du haut des chariots rangés en bataille et contre lesquels s'appuie la dernière ligne des barbares. La mêlée devient générale, et les légions romaines doivent déployer toute leur valeur pour triompher de ces masses d'hommes formées en phalanges et pareilles à des tortues sous l'amas de boucliers qui couvrent les têtes; mais enfin la victoire reste à César : les Germains en déroute, poursuivis, taillés en pièces, repassent le Rhin : et les Suèves, qui étaient postés sur l'autre rive du fleuve, terrifiés par cette victoire, renoncent à leur projet d'invasion et opèrent leur retraite.

En six mois, du commencement de mars au commencement de septembre, César avait glorieusement terminé deux grandes guerres. Il met ses troupes en quartiers d'hiver, laisse le commandement à Labiénus, et, obligé comme proconsul de présider les assemblées provinciales, il part pour la Gaule Cisalpine et se rapproche ainsi du théâtre des événements qui s'accomplissaient à Rome.

II. Ces événements ne consistaient guère que dans une série de dissensions et de luttes intestines que le Sénat, c'est-à-dire le seul corps auquel appartînt légalement la direction politique, était devenu impuissant à prévenir ou à réprimer. Pendant que les armées de la République se couvraient de gloire, sous la conduite de César, Rome suivait fatalement cette pente de déchéance où nous l'avons vue glisser depuis les sanglantes querelles de Marius et de Sylla. Dans l'intérieur de la cité, nulle force publique ne garantissait l'ordre et la sécurité des citoyens. Les plus influents armaient leurs esclaves et des gens stipendiés pris au sein de la multitude. C'est ainsi que se recrutaient les bandes de Clodius, aussi bien que celles de Milon ; le récit de leur inimitié et des sanglantes émeutes soulevées par ces deux agitateurs, voilà le triste et monotone tableau que présente l'histoire intérieure de Rome à cette époque. Pompée, sur lequel avait compté César, en quittant Rome, pour maintenir l'équilibre entre l'immobilité résistante du Sénat et les impatiences de la démagogie, Pompée était toujours l'homme dominant la situation, quoiqu'il n'eût aucun pouvoir légal : mais son influence fut minée d'abord par les sourdes manœuvres et bientôt combattue par les attaques directes de Clodius. « Je suis bien aise d'apprendre, avait-il dit, jusqu'où va le crédit du grand homme. » Les bons citoyens demandaient déjà le rappel de Cicéron, et Pompée était à la tête

Digitized by Google

de cette œuvre réparatrice. Mais Clodius parvint à faire ajourner la motion faite à ce sujet dans le Sénat. Vers le même temps, un esclave de Clodius, qui s'était posté, le poignard à la main, sur le passage de Pompée, fut arrêté, interrogé, et avoua qu'il avait reçu de son maître l'ordre d'assassiner *le grand Pompée.*

§ 2. — *An* 697.

« I. Les victoires de César (nous citons ici textuellement son illustre historien) avaient éveillé parmi les Gaulois des sentiments d'admiration, mais aussi de défiance ; ils ne voyaient pas sans crainte qu'il avait suffi de six légions pour disperser deux invasions comptant chacune cent mille combattants. Il y a des succès qui, par leur éclat, inquiètent même ceux qui en profitent. Presque toute la Gaule assiste avec jalousie à des événements qui prouvent la supériorité des armées permanentes sur des populations sans organisation militaire... Les Belges surtout, fiers d'avoir été jadis les seuls à repousser l'invasion des Cimbres et des Teutons, sentent se réveiller leurs instincts belliqueux... La plus grande partie des peuples compris entre le Rhin, l'Escaut, l'Océan et la Seine, s'agitent, se coalisent et mettent sur pied une armée de trois cent mille hommes. »

Dès que César fut informé de cette ligue des Belges, il quitta l'Italie, et, après avoir levé deux nouvelles légions, il rejoignit son armée en Franche-Comté et se porta sans tarder vers le pays des Belges. Nous devons nécessairement renvoyer au livre lui-même pour les détails de cette campagne. Nous nous bornons à en signaler les principaux incidents et les résultats. César va camper sur les bords de l'Aisne, en un point qui, d'après les démonstrations de l'auteur, doit être Berry-au-Bac. C'est près de là qu'il remporte une première victoire sur les Belges ; puis il s'empare e deux citadelles importantes, Soissons et Breteuil, et se rend maître de tout le pays d'Amiens. Mais le plus fort de sa tâche reste encore à accomplir. Il marche contre les Nerviens et se dirige vers le Hainaut qu'ils habitent. Sur les bords de la Sambre se livre une bataille où la fortune de Rome et celle de César semblent prêtes à succomber. Les légions romaines, surprises par l'ennemi, ont à lutter contre des difficultés presque insurmontables. César comprend qu'en ce moment décisif le général en chef doit redevenir soldat : l'épée à la main, il se jette dans la mêlée, ranime tous les courages par son exemple et ramène à lui la victoire. Les péripéties diverses de cette bataille, qui fut livrée vers la fin de juillet 697, et dans laquelle périrent soixante mille hommes, sont racontées avec

Digitized by Google

ce caractère de vérité saisissante qui fait assister le lecteur à la lutte et qui semble ne pouvoir appartenir qu'à un écrivain homme de guerre autant qu'annaliste. La victoire de la Sambre fut suivie de la prise de Namur et de la soumission des Nerviens. A ce moment, la plus grande partie de la Gaule reconnut l'autorité de la république.

II. La nouvelle de ces glorieux faits d'armes parvint à Rome vers la fin de l'année 697. Le sénat ordonna quinze jours d'actions de grâces, et le peuple témoigna la joie la plus vive. Cependant l'anarchie continuait à régner dans Rome. Cicéron, rappelé à la suite d'un plébiscite, que les menées de Clodius et les sanglantes émeutes dont il était l'âme, avaient fait longtemps ajourner, Cicéron reparut au mois d'août dans la cité, aux acclamations de la foule. Il consacra à Pompée l'influence de sa parole, toujours puissante sur le peuple. Il y avait alors des soulèvements à l'occasion de la disette dont souffrait l'Italie; et, comme c'est l'usage de tous les temps, la multitude rendait le Sénat, qui personnifiait le gouvernement, responsable de cette calamité publique. Cicéron parvint à calmer le peuple par une proposition qui fut adoptée et qui eut pour résultat de confier à Pompée le soin d'assurer les approvisionnements, en lui conférant pour cinq ans des pouvoirs proconsulaires d'une immense étendue.

Le calme n'était qu'à la surface et ne devait pas durer; l'agitation, entretenue par des ambitieux subalternes, continuait à subsister au fond des esprits. Aussi l'année 697 s'acheva sans qu'il fût possible, en présence des séditions sanglantes qui se renouvelaient chaque jour, de procéder aux élections pour l'édilité et la questure. Cet état de choses inspire à l'auteur une réflexion par laquelle il résume l'exposé de cette situation si troublée et si peu digne : « Alors on put dire, comme à de certaines époques de notre révolution, que l'honneur national s'était réfugié sous les drapeaux. »

§ 3. — *An* 698.

I. La soumission de toutes les Gaules ne pouvait pas être l'œuvre d'un jour. Chez ces peuplades vaincues survivait le sentiment de l'indépendance et le besoin de secouer le joug. César eut à combattre, dans le cours de l'année 698, une nouvelle ligue formée entre les contrées maritimes qui s'étendent depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de l'Escaut. Les plus puissants de ces peuples, les Vénètes, qui habitaient le Morbihan et se montraient justement fiers de leurs forces navales, avaient, contre le droit des gens, arrêté des préfets et des tribuns militaires envoyés par les lieutenants de César pour demander des vivres. D'autres peuplades

Digitized by Google

avaient suivi l'exemple des Vénètes. César résolut d'abattre cette formidable puissance maritime, liée par des intérêts politiques et commerciaux avec l'île de Bretagne : il projetait déjà une descente dans cette île et il voulut y préluder par la défaite des Vénètes et des autres peuplades répandues sur les côtes et engagées dans l'insurrection.

Il donna l'ordre de construire des navires sur la Loire, et il envoya d'Italie Decimus Brutus avec des galères et des matelots. Au printemps, il se rendit sur les lieux qui devaient être le théâtre de la guerre, et il répartit les forces dont il disposait avec une sagesse qui devait porter ses fruits. Le commandement fut ainsi divisé entre les lieutenants de César : Labiénus devait, à l'est, contenir les Germains; Publius Crassus fut chargé de soumettre l'Aquitaine, et Sabinus la Normandie; pendant ce temps, César lui-même se réservait de diriger les opérations du Morbihan et de combiner les efforts de ses troupes de terre avec ceux de l'armée navale que Decimus Brutus amenait contre les Vénètes Ce plan, si prudemment conçu, eut une entière réussite. On vit un jour déboucher de la Loire et se diriger vers la baie de Quiberon les vaisseaux conduits par Decimus Brutus : c'était la première flotte romaine qui paraissait sur l'Océan. Elle se rangea en face de celle des Vénètes, et la bataille s'engagea sous les yeux mêmes de César et de ses troupes qui occupaient les hauteurs de la côte. Grâce à l'habileté des manœuvres et à l'intrépidité des soldats romains, qui, après avoir désemparé au moyen de crocs et de gaffes les vaisseaux gaulois, montaient résolument à l'abordage, la victoire, longtemps disputée, se décida en faveur de Rome, et la flotte des Vénètes fut presque entièrement capturée ou détruite. Cette éclatante victoire termina la guerre des Vénètes et des peuples maritimes de l'Océan. Malheureusement, César ternit l'éclat de cette belle journée, par des cruautés envers les vaincus, et démentit, en cette occasion, toutes ses habitudes de clémence. Les Vénètes, réduits à l'impuissance, s'étaient rendus corps et biens. César fit mettre à mort tout le sénat et vendre à l'encan le reste des habitants. L'histoire a flétri ce châtiment cruel : en ratifiant le jugement de l'histoire, l'illustre biographe de César rappelle en quels termes la conduite du général romain avait été appréciée par Napoléon Ier : « Ces peuples avaient donné lieu à César de leur faire la guerre, sans doute, mais non de violer le droit des gens à leur égard et d'abuser de la victoire d'une manière aussi atroce. Cette conduite n'était pas juste, elle était encore moins politique. »

Pendant que la Bretagne était vaincue sur mer, Sabinus réduisait les peuplades de la Normandie, et Publius Crassus soumettait l'Aquitaine.

Digitized by Google

L'auteur résume ainsi les importants résultats de la guerre : « Dans cette campagne de 698, la plupart des contrées qui s'étendent depuis l'embouchure de l'Adour jusqu'à celle de l'Escaut, avaient senti le poids des armes romaines. La mer était libre : César pouvait tenter une descente en Angleterre. »

II. Les élections pour l'édilité, si souvent retardées par l'émeute, avaient enfin eu lieu à Rome, et Clodius, au moyen de beaucoup d'intrigues et d'argent répandu, avait été nommé édile. Il usa immédiatement de son pouvoir pour diriger des poursuites contre Milon, son irréconciliable ennemi, en l'accusant d'attentat à main armée, accusation banale à cette époque et que les principaux agitateurs de Rome pouvaient se renvoyer de l'un à l'autre avec une égale justice. L'issue de cette lutte judiciaire devant le peuple n'était guère douteuse. Milon fut acquitté. Mais comme Pompée assistait Cicéron dans la défense de Milon, Clodius saisit cette occasion pour livrer Pompée aux clameurs et aux huées de la multitude qu'il avait ameutée contre lui. Pompée ne put se faire entendre : à la première séance, le 12 janvier 698, le procès de Milon, qui ne semblait qu'un prétexte, dut être ajourné, les deux partis en présence ayant fait succéder aux invectives, suivant leur coutume, les plus sanglantes violences.

Les esprits étaient alors livrés dans Rome à une étrange confusion. Les citoyens les plus considérables se poursuivaient d'injures et de calomnies odieuses. Même entre Crassus et Pompée s'était glissée la mésintelligence. Si bien des regards se portaient vers César, dont la gloire militaire avait grandi l'importance politique, d'un autre côté il comptait à Rome de puissants ennemis. Cependant, il était évident que son étoile montait à l'horizon. Ce qu'on a appelé *l'entrevue de Lucques* en fournit la preuve. Citons, à cet égard, quelques lignes remarquables du livre dont nous présentons l'analyse : « Pompée, qui devait s'embarquer à Pise pour la Sardaigne, afin de hâter l'approvisionnement de blé, arriva à Lucques, où il se rencontra avec César et Crassus. Une foule nombreuse accourut également dans cette ville : les uns étaient attirés par le prestige de la gloire de César, les autres par sa générosité bien connue, *tous par ce vague instinct qui, dans les temps de crise, indique où est la force et fait pressentir de quel côté viendra le salut.* » Le peuple romain lui envoya une députation de sénateurs. Tout ce que la ville avait de personnages illustres vint lui témoigner la plus vive admiration et invoquer son appui. »

L'entrevue de Lucques eut pour résultat de réunir dans les mêmes sentiments les hommes les plus importants de la république. César en profita

Digitized by Google

pour réconcilier Crassus et Pompée et leur persuader que leur commune entente importait au bien de l'État. Il fut convenu que Crassus et Pompée emploieraient tous les moyens pour parvenir au consulat : César s'engagea à les y aider de toute sa puissance.

§ 4. — *An* 699.

1. La campagne contre les Usipètes et les Teuctères, puis la première descente en Bretagne, telles sont les opérations militaires accomplies par César, au cours de cette année. On sait comment se termina la première de ces deux expéditions, que, dans son impartialité, l'historien qualifie un fait d'armes peu glorieux, et où la bonne foi de César fut mise en doute. Les Usipètes et les Teuctères, peuplades germaines, au nombre de quatre cent mille environ, guerriers, femmes, enfants, vieillards, avaient envahi le pays de Liége, et cherchaient des terres pour s'y établir. César marcha contre eux et les joignit non loin des rives de la Niers. Ils lui envoyèrent alors des députés et une courte trêve fut convenue. Par malheur, et pendant le temps même de cette trêve, la cavalerie d'avant-garde de César fut attaquée par celle des Germains et se replia vers l'armée. César se considère alors comme délié de tout engagement envers un ennemi déloyal; et, lorsque, le lendemain, les députés viennent pour se justifier d'une agression qui tenait peut-être à quelque déplorable malentendu, César les fait arrêter, tombe à l'improviste sur le camp des Germains et leur inflige la plus sanglante défaite. De là il remonte la vallée du Rhin, qu'il franchit pour la première fois avec son armée, après avoir construit en dix jours un pont de pilotis sur le fleuve, en face du pays des Ubiens. Toutefois, César ne pénétra pas loin dans les terres. Il jugea imprudent de s'engager à la poursuite de l'ennemi, que le passage du Rhin, au moyen de ces ouvrages improvisés, avait frappé d'étonnement et d'effroi; il revint sur la rive gauche et fit rompre le pont.

César résolut alors de mettre à exécution le projet qu'il méditait depuis longtemps et de se transporter en Angleterre. Des bords du Rhin, il conduisit, à travers la Gaule, son armée jusqu'à Boulogne; puis, rassemblant sa flotte du Morbihan et tous les navires des côtes voisines, il partit dans la nuit du 24 au 25 août, et prit terre à Deal, à sept ou huit milles de Douvres. Les Bretons, stupéfaits à cette audacieuse apparition d'une flotte étrangère, envoyèrent des députés pour demander la paix. Mais bientôt ils relevèrent la tête, la tempête ayant brisé une partie des vaisseaux romains, et ils engagèrent, après quelques escarmouches, un combat

Digitized by Google

général où la victoire resta à César. Les Romains firent des prodiges pour réparer et remettre à flot leurs navires; puis, sans attendre l'équinoxe, qui pouvait rendre la traversée plus périlleuse, César repassa sur le continent. Sa première expédition en Bretagne n'avait duré que dix-huit jours; elle n'avait pas eu de grands résultats; cependant la nouvelle en excita dans Rome un vif enthousiasme, et l'amour-propre national fut flatté d'apprendre que les légions romaines avaient pénétré dans un pays jusqu'alors inconnu et auquel les récits prêtaient une sorte d'aspect romanesque et légendaire.

II. Pendant ce temps-là les arrangements conclus à Lucques recevaient à Rome leur exécution. Crassus et Pompée étaient proclamés consuls, malgré les efforts de Caton, qui patronait la candidature de son beau-frère, Domitius Ahenobarbus, et qui soutenait une lutte aussi persistante qu'inutile contre les efforts combinés des triumvirs. Chef du parti populaire, César, quoiqu'absent, avait mis son influence au service des nouveaux consuls. Aussi semblaient-ils les maîtres de la situation. Cicéron lui-même et Clodius se rapprochaient un moment, grâce à l'entremise de Pompée et de Crassus. Trebonius, qui obéissait aux inspirations de César, proposa au peuple le projet de loi qui devait distribuer les commandements militaires aux premiers magistrats de la république. Ce projet passa, malgré la très-vive opposition de Caton; mais ce ne fut qu'à force d'intrigues, de sommes jetées avec une profusion proportionnée à la vénalité des votes, et aussi de luttes violentes dans lesquelles coula le sang des citoyens. Le but des triumvirs était atteint. Pompée eut les Espagnes, et fut autorisé à séjourner à Rome après son consulat, en faisant gouverner sa province par ses lieutenants. Crassus eut la Syrie et les états voisins. César conserva le commandement des Gaules, bien que Caton eût proposé de le livrer aux Germains, à l'égard desquels il l'accusait d'avoir violé le droit des gens. Voici les paroles que Caton prononça, bien en pure perte, à cette occasion, et que rapporte Plutarque. Nous les empruntons à la naïve traduction d'Amyot : « Caton dit en plein sénat qu'il était d'advis que l'on devait livrer César entre les mains de ceulx qu'il avait à tort oultragés, pour en faire telle punition que bon leur semblerait, afin de rejeter sur luy seul tout le péché de la paix violée et ne le recevoir point sur la ville qui n'en pouvait mais. Toutefois (ajouta-t-il), bien devons-nous faire sacrifices aux dieux, pour leur rendre grâces de ce qu'ils n'ont pas tourné la vengeance de la fureur et témérité du capitaine sur nos pauvres soudards (soldats), qui n'en sont point coulpables, mais ont pardonné à la chose publique. »
Cette motion de Caton, où semblait percer plus d'inimitié personnelle que

Digitized by Google

de véritable patriotisme, ne produisit aucun effet. « Quelque chose qu'il sçût dire, ajoute le même auteur, il ne gagna rien hors du sénat, à cause que le peuple favorisait César, et voulait toujours qu'il demeurât très-grand, et, quant au sénat, il adjoutait bien foy à son dire (celui de Caton) mais il redoubtait le peuple. »

§ 5. — *An* 700.

I. César avait résolu de faire une seconde expédition dans la Grande-Bretagne, mais avec des forces plus considérables que l'année précédente. En effet, quand la saison propice fut revenue, il se rendit à Boulogne, où il trouva huit cent navires prêts à prendre la mer : il partit avec cinq légions et deux mille chevaux et débarqua de nouveau près de Deal, sans éprouver de résistance. Bientôt eut lieu un premier engagement avec les Bretons ; le résultat en fut favorable aux Romains. Mais cette fois encore la tempête s'éleva et détruisit une partie de la flotte. César fit tirer à terre tous les vaisseaux, de manière que l'enceinte même du camp leur servît de retranchement; puis il marcha vers la Tamise. Les légionnaires eurent à lutter contre des obstacles nouveaux pour eux : les Bretons avaient à leur disposition des chariots de guerre, qu'ils manœuvraient fort habilement, et qu'ils lançaient contre les lignes ennemies pour les rompre, tantôt combattant du haut de ces chars, tantôt sautant à terre et se transformant en fantassins armés de toutes pièces : ils réussirent ainsi plusieurs fois à jeter le désordre parmi les légions : néanmoins la discipline et la tactique romaines triomphèrent de toutes ces difficultés. Les Bretons furent vaincus dans deux combats; César alla attaquer leur citadelle située près de Saint-Albans et défendue par Cassivellaunus, celui des chefs bretons auquel avait été déféré le commandement suprême, et il s'en empara de vive force. Plusieurs peuplades firent alors leur soumission; mais l'équinoxe approchait, et César repassa le détroit.

La plus grande partie de la Gaule était en fermentation. César ne dut pas songer à regagner Rome, comme il avait coutume de le faire à cette époque de l'année. Il partagea ses troupes en différents quartiers d'hiver ; cette dislocation de l'armée, rendue nécessaire par la difficulté de la nourrir, eut de fâcheuses conséquences. Sabinus et Cotta, lieutenants de César, occupaient un camp dans le pays des Éburons, entre la Meuse et le Rhin, là sans doute où est aujourd'hui située la ville de Tongres; ils s'y étaient retranchés avec quinze cohortes. Les peuples de Liége, conduits par Ambiorix, vinrent attaquer ce camp avec des forces considérables; ne

Digitized by Google

pouvant l'enlever, ils usèrent de ruse, attirèrent les Romains dans une embuscade et massacrèrent les cohortes dans le défilé de Lowaige où elles ne pouvaient se défendre. Excité par ce succès, Ambiorix court à Charleroy pour attaquer un autre camp romain, commandé par Quintus Cicéron, frère de l'illustre orateur. Ce général ne se laissa pas prendre, comme Sabinus, aux propositions insidieuses de l'ennemi. Il lui tint tête pendant longtemps et trouva le moyen d'informer César, alors à Amiens, de la situation critique dans laquelle se trouvaient ses troupes assiégées et serrées de près par les Germains. César vint à leur secours en toute hâte : les assaillants, instruits de son approche, se retournèrent pour lui faire face. César les rencontra près du ruisseau de la Haine, les attaqua avec vigueur, les mit en pleine déroute, et dégagea le corps d'armée de Cicéron. Peu de temps après, Labiénus dut livrer combat aux habitants du pays de Trèves ; il les défit et cette défaite coûta la vie à leur chef Indutiomare.

II. A Rome, la lutte des partis se continuait, sans incident bien notable. Domitius Ahenobarbus était parvenu au consulat, à l'expiration des pouvoirs de Crassus et de Pompée. Pendant que César faisait la guerre en Bretagne, il eut le double chagrin d'apprendre la mort de sa mère Aurélie, et quelques jours après, celle de sa fille Julie, femme de Pompée. Ainsi fut brisé un des liens puissants qui unissaient les deux plus puissants citoyens de la république.

Du reste, l'importance de César grandissait chaque jour, et il ne négligeait aucun des moyens propres à assurer au sein de la cité la réalisation des vastes projets qu'il avait conçus. Il entretenait la correspondance et les relations les plus suivies avec les principaux personnages, notamment avec Cicéron, qui se déclarait hautement son ami, *en considération des grandes choses que César avait faites*. Il est certain que la gloire militaire de César lui avait conquis les plus vives sympathies dans le peuple romain : et ces sentiments étaient encore entretenus et développés par les libéralités de César qui, à ce moment même, faisait exécuter, sur l'emplacement du Forum, avec le butin pris sur l'ennemi, de magnifiques constructions d'utilité publique, qui excitaient l'admiration générale.

§ 6. — *An* 701.

I. César compléta son armée, et se retrouva à la tête de dix légions, au moyen de deux nouvelles qu'il leva dans la Cisalpine, et d'une troisième qu'il demanda à Pompée. D'abord, il marcha rapidement sur le Hainaut où il étouffa un commencement de révolte ; puis il convoqua l'assemblée

Digitized by Google

générale des Gaules à Amiens. Quelques-uns des peuples de la Gaule ne vinrent pas à cette réunion et se rendirent par là suspects à César ; de ce nombre, les Sénonais et les Orléanais. Il se porta vers Sens, et, à son approche les Gaulois se soumirent, aussi bien ceux de Sens que ceux d'Orléans. Mais il lui restait à venger sur Ambiorix le massacre de Sabinus et de ses cohortes. César songea d'abord à lui couper toute retraite, en réduisant les peuplades au sein desquelles Ambiorix comptait trouver un refuge. A cet effet, tandis que Labiénus allait de nouveau châtier les Trévires, César s'avança vers le Brabant qui rentra presque aussitôt dans l'obéissance. Cependant, à la nouvelle de ces événements, des Germains, qui avaient déjà franchi le Rhin, le repassèrent avec précipitation. César et Labiénus, qui venait d'opérer sa jonction avec le général en chef, se dirigèrent vers les bords de ce fleuve, décidés à aller sur l'autre rive poursuivre les Suèves et les combattre. Une seconde fois César jeta un pont sur le Rhin, en face la rive Ubienne et presque au même point où le premier avait été construit. Il s'engagea à la poursuite des Suèves et les chassa devant lui ; mais il ne voulut pas plus qu'en 699 s'avancer trop loin dans un pays inconnu où toute sa prudence pouvait être impuissante contre des embûches : il revint sur ses pas, traversa de nouveau le Rhin pour rentrer dans les provinces gauloises, et fit rompre le pont, mais seulement jusqu'à la moitié du fleuve : il éleva une sorte de tour sur cette partie de pont ainsi interrompue et il laissa une garnison respectable sur la rive gauche.

Il lui restait à punir les Eburons et leur chef Ambiorix. La punition fut cruelle. Avant de se mettre à la poursuite d'Ambiorix, César laissa la quatorzième légion, sous les ordres de Cicéron, dans ce même fort de Tongres où avait eu lieu la catastrophe de Sabinus : puis, il invita par des messagers tous les peuples voisins à venir piller et ravager le pays des Eburons. Cet appel ne fut que trop entendu. La dévastation de tout le pays de Liége, par le sac et l'incendie, s'accomplit avec une effrayante rapidité : mais l'armée romaine eut sa part du désastre. Des cavaliers sicambres qui, de l'autre rive du Rhin, avaient flairé le pillage, arrivèrent des derniers et tombèrent sur le camp de Cicéron, complétement abandonné par le reste des troupes qui poursuivaient Ambiorix : ces barbares ne doutaient pas qu'il n'y eût dans le camp des Romains un butin riche et facile à saisir. La surprise, le souvenir du désastre de Sabinus amenèrent d'abord dans la défense opposée par la garnison quelque hésitation et quelque faiblesse : mais les vétérans ranimèrent les courages, et, malgré des pertes sensibles, le camp dut son salut à leur énergique attitude.

Digitized by Google

César apprit cet incident lorsqu'il revint à Tongres : Ambiorix, protégé par quelques amis dévoués, avait pu se dérober à toutes les recherches; mais le pays était complétement ravagé, et César jugea que les mânes de Sabinus et de ses malheureux soldats avaient reçu une ample satisfaction.

II. La gloire que César conquérait dans les Gaules, et qui s'accroissait de jour en jour, fut encore mise en relief par l'épouvantable désastre de Crassus et de son armée. Avide et présomptueux, sans être dénué de talents militaires, Crassus n'avait vu dans l'expédition contre les Parthes qu'une proie facile et des trésors à recueillir. Il avait dédaigné tous les avertissements. C'est en vain qu'au moment où il s'apprêtait à quitter Rome, le tribun du peuple Ateius Capito avait essayé de l'arrêter en sacrifiant aux dieux infernaux et en saluant le départ du général des plus terribles imprécations. Crassus partit, et chacun sait comment l'armée romaine fut misérablement détruite près des bords de l'Euphrate. L'imprévoyance de Crassus, son aveugle confiance dans un Arabe nommé Abgar, qui le trahissait et qui l'attira dans un piége, le livrèrent aux coups de Suréna qui commandait la redoutable cavalerie des Parthes. Dans cette journée si fatale aux armes romaines, périt avec Crassus l'élite de la jeunesse guerrière, et à sa tête le fils même de Crassus, ce jeune Publius qui déjà s'était acquis tant de renommée dans les Gaules, en combattant sous les ordres de César.

Pendant ce temps, l'opinion publique se préoccupait, à Rome, des agitations perpétuellement entretenues par les ambitions individuelles : on commençait à dire que le remède à tant de maux pouvait bien ne se trouver que dans la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme; et le tribun Lucceius proposa formellement d'élire Pompée dictateur. Mais en présence de l'énergique opposition de Caton, Pompée, toujours irrésolu, se défendit de vouloir la dictature. Il se hâta de convoquer les comices pour la nomination des consuls : Messala et Calvinus furent élevés au consulat.

§ 7. — *An* 702.

I. Cette année se distingue entre toutes par la gravité des faits qui s'accomplirent, tant à Rome qu'au dehors. Le point de départ et comme le signal de tous ces événements fut le meurtre de Clodius. Les troubles qui le suivirent en Italie inspirèrent dans les Gaules la pensée d'une révolte générale, et jamais la domination romaine ne fut mise plus en péril.

« La campagne de 702, dit l'historien de César, est sans contredit la

Digitized by Google

plus intéressante, sous le double point de vue politique et militaire. A l'historien, elle offre la scène émouvante de peuplades, jusqu'alors divisées, s'unissant dans une même pensée nationale et s'armant afin de reconquérir leur indépendance. Au philosophe, elle présente, comme résultat consolant pour l'humanité, le triomphe de la civilisation contre les efforts les mieux combinés et les plus héroïques de la barbarie. Enfin, aux yeux du soldat, c'est le magnifique exemple de ce que peuvent l'énergie et la science de la guerre chez un petit nombre en lutte avec des masses sans organisation et sans discipline. »

A ce moment paraît sur la scène un chef qui fut pour les Gaulois le héros de la guerre de l'indépendance, Vercingétorix. Jeune, plein de courage et de génie, fils d'un père qui avait cru toucher au rang suprême, et qui avait payé de sa vie son ambition, Vercingétorix eut la noble pensée d'arracher sa terre natale à la domination étrangère, et ses efforts, s'ils n'ont pas réussi, l'ont du moins couvert de gloire. Il se met à la tête de la ligue nationale. Pour augmenter son prestige et son autorité, il se fait proclamer roi des Arvernes. Il envoie des députés à toutes les peuplades et détermine bientôt une insurrection générale.

César, qui se trouvait alors dans l'Italie, encore agitée à la suite de l'attentat et du procès de Milon, apprend la révolte des Gaules et se hâte, bien que la saison d'hiver dure encore, de se rendre à Narbonne, que menaçait Lucterius, lieutenant de Vercingétorix. Là, il ranime les courages et promet de venger le massacre des Romains par les habitants de Gien, triste nouvelle qui s'est promptement répandue dans toute la Gaule, au début de l'insurrection. César retrouve dans le Vivarais des troupes envoyées à l'avance : il franchit hardiment les Cévennes couvertes de neige et tombe au milieu des Arvernes étonnés. Vercingétorix, qui s'était porté dans le Berry, revient sur ses pas pour défendre son pays natal. César l'avait prévu : il laisse pour lui tenir tête le jeune Brutus ; il court à Vienne, où il trouve sa cavalerie, puis à Langres où étaient restées deux légions : le voilà à la tête de forces suffisantes pour parer aux événements.

Cependant, Vercingétorix avait mis le siége devant Gorgobina, oppidum des Boïens, alliés fidèles de Rome, et que César avait naguère transplantés de l'Helvétie sur le sol gaulois. César vole à leur secours. Sur sa route, et avec une étonnante rapidité, il assiége et prend d'assaut Vellaunodunum, place des plus importantes, et Genabum, qu'il saccage et réduit en cendres. Effrayés, les habitants de Noviodunum (Sancerre) lui ouvrent leurs portes. Les Gaulois, dans l'ardeur de leur patriotisme, n'hésitent pas à incendier les villes et les villages, pour affamer les Romains, les réduire, faute de

Digitized by Google

vivres, et arriver ainsi à leur entière destruction. La cité d'Avaricum (Bourges) est seule épargnée, malgré l'avis de Vercingétorix. Les habitants se flattaient de la pouvoir défendre. César fait le siége régulier de cette ville, pendant que tout brûle autour d'elle. Le siége traîne en longueur : campé non loin de là, Vercingétorix harcèle nuit et jour l'armée romaine; enfin, au moment où les assiégés, qui avaient perdu courage, se préparaient à fuir pendant la nuit, les Romains, par un suprême effort, enlèvent les portes, pénètrent dans la ville et font un affreux massacre de tout ce qu'ils y rencontrent, sans distinction d'âge ni de sexe. De quatre vingt mille hommes que contenait Avaricum, huit cents seulement purent se réfugier auprès de Vercingétorix. Celui-ci, bien qu'accusé de trahison par les siens, ne perd pas courage. Il se justifie aisément et rappelle qu'il a toujours repoussé la pensée de défendre Avaricum, parce qu'il connaît la fatale habileté des Romains dans l'art des siéges: il persuade à son armée que leur destruction est seulement retardée. Il gagne alors Gergovie, oppidum des Arvernes, ses compatriotes, que tous considéraient comme imprenable. En effet, César vient l'assiéger, mais il échoue devant Gergovie. L'auteur fait observer que César, dans ses *Commentaires*, s'est donné beaucoup de peine pour dissimuler cet échec : mais il est certain qu'à la suite d'un assaut infructueux, il abandonna la place, et que, jugeant sa situation critique au milieu des Gaules insurgées, il songea à se rapprocher de Labiénus qui, pendant ce temps, avait lutté contre les Parisiens, et remporté sur les bords de la Seine, une importante victoire où le vieux chef Camulogène avait trouvé une mort glorieuse. La jonction de César, qui marchait vers le pays des Lingons pour gagner Besançon, et de Labiénus qui remontait la Seine, paraît avoir eu lieu sur les rives de l'Yonne. Cependant, Vercingétorix avait poursuivi César : les intrépides cavaliers gaulois prêtèrent alors le serment, resté célèbre, de ne point revoir leurs foyers, leurs enfants et leurs femmes, avant d'avoir deux fois traversé les lignes romaines. A quelques kilomètres de Langres, dans la vallée de la Vingeanne, l'armée de César aperçoit tout à coup celle de Vercingétorix qui lui barre le passage. Le choc fut terrible, mais la victoire resta à César, qui fit prisonniers trois chefs Eduens : Vercingétorix courut s'enfermer dans Alesia, située à quelques lieues du champ de bataille.

Quelle est cette *Alesia* des *Commentaires?* Grave question qui a été longtemps débattue par les historiens et les stratégistes. Mais, à l'heure qu'il est, serait-il raisonnable de dire :

...DOCTI *certant et adhuc sub judice lis est?*

Digitized by Google

Nous ne le pensons pas; et, avec l'éminent historien de César, nous croyons que la question est aujourd'hui résolue et que l'oppidum désigné par le grand capitaine sous le nom d'Alésia était situé sur le sommet du *mont Auxois*, où est bâti aujourd'hui le village d'*Alise-Sainte-Reine*, dans le département de la Côte-d'Or (1). Le livre que nous analysons résume et clôt le débat sur ce point avec une grande autorité de science et de logique; et il paraît difficile de douter encore, après avoir lu, d'une part, les détails qu'il donne sur les fouilles exécutées, de 1862 à 1865, autour du mont Auxois, et qui ont fait retrouver, sur presque tous les points, les fossés des retranchements romains; et, d'autre part, l'appendice *C*, placé à la suite du volume, et contenant le catalogue général des monnaies antiques, gauloises et romaines, que ces même fouilles ont fait découvrir sur l'emplacement d'Alise.

On sait les travaux immenses que durent exécuter les Romains pour lutter tant contre les assiégés que contre l'armée, forte de deux cent mille hommes, qui vint au secours d'Alésia et qui enveloppa les légions romaines. César trace une ligne de contrevallation contre la place, une autre de circonvallation contre l'armée de secours, et à l'aide d'ouvrages qu'il se plaît à décrire en détail dans les *Commentaires*, il rend ces deux lignes presque imprenables. La fortune et le génie de César triomphent. Les auxiliaires des assiégés sont battus, mis en déroute : Alésia ouvre enfin ses portes, et Vercingétorix, après sa résistance héroïque, vient fièrement, armé de pied en cap, se livrer au vainqueur. Pourquoi César, si souvent magnanime, a-t-il fait étrangler ce noble vaincu, après en avoir orné son triomphe, après l'avoir tenu six mois dans une dure captivité? Éternel reproche qui s'attache à la mémoire du grand homme, et qui ne lui est point épargné par l'éminent historien !

Voici maintenant les réflexions que le dénouement de cette grande lutte inspire à l'auteur (2) :

« Auprès du coteau, si aride aujourd'hui, du mont Auxois, se sont décidées les destinées du monde. Dans ces plaines fertiles, sur ces collines maintenant silencieuses, près de quatre cent mille hommes se sont entrechoqués, les uns par esprit de conquête, les autres par esprit d'indépendance; mais aucun d'eux n'avait la conscience de l'œuvre que le destin lui faisait accomplir. La cause de la civilisation tout entière était en jeu.

(1) Voir sur la célèbre dispute scientifique touchant l'emplacement d'Alésia, les travaux de nos honorables collègues de l'Institut historique, MM. Rossignol et Valat. (*Investigateur*, années 1857, p. 161 ; et 1858, p. 321.)

(2) *Histoire de Jules César*, t. II, p. 458, 459.

Digitized by Google

» La défaite de César eût arrêté pour longtemps la marche de la domination romaine, de cette domination qui, à travers des flots de sang, il est vrai, conduisait les peuples à un meilleur avenir. Les Gaulois, ivres de leur succès, auraient appelé à leur aide tous ces peuples nomades qui cherchaient le soleil pour se créer une patrie, et tous ensemble se seraient précipités sur l'Italie; ce foyer des lumières, destiné à éclairer les peuples, aurait alors été détruit avant d'avoir pu développer sa force d'expansion. Rome, de son côté, eût perdu le seul chef capable d'arrêter sa décadence, de reconstituer la république, et de lui léguer, en mourant, trois siècles d'existence.

» Aussi, tout en honorant la mémoire de Vercingétorix, il ne nous est pas permis de déplorer sa défaite. Admirons l'ardent et sincère amour de ce chef gaulois pour l'indépendance de son pays, mais n'oublions pas que c'est au triomphe des armées romaines qu'est due notre civilisation; institutions, mœurs, langage, tout nous vient de la conquête. Aussi sommes-nous bien plus les fils des vainqueurs que ceux des vaincus, car, pendant de longues années, les premiers ont été nos maîtres pour tout ce qui élève l'âme et embellit la vie; et lorsque enfin l'invasion des barbares vint renverser l'ancien édifice romain, elle ne put pas en détruire les bases. »

II. Tout le monde connaît et le meurtre de Clodius et le procès de Milon, son meurtrier, ne fût-ce que par l'admirable plaidoyer de Cicéron: non par celui qu'il prononça, car troublé à la vue des soldats de Pompée, il hésita et perdit quelque peu la mémoire; mais celui qu'il a refait pour la postérité et dans lequel son client, condamné à l'exil, avait peine à reconnaître la défense présentée oralement en sa faveur. Clodius tué, tous les désordres se déchaînèrent sur la ville. Bientôt et sous le prétexte de rechercher les amis de Milon, qui, dans les premiers jours, avait jugé prudent de s'éloigner de Rome, des bandes armées se livrèrent au pillage, à l'assassinat et à l'incendie. Le sénat déclara la république en danger. Pompée fut nommé seul consul, sauf à s'adjoindre ultérieurement un collègue, s'il le jugeait convenable. En effet, après avoir, par des mesures énergiques, rétabli l'ordre et l'empire des lois, vers le mois d'août 702, Pompée associa au consulat, pour les cinq derniers mois, Metellus Scipion dont il avait, malgré son âge, épousé la fille Cornélie, brillante de jeunesse et de beauté, et veuve de Publius Crassus qui venait de périr chez les Parthes.

§ 8. — *An* 703.

I. La cause de l'indépendance des Gaules semblait avoir définitivement

Digitized by Google

succombé sous les murs d'Alésia. Cependant, cette année encore, des tentatives insurrectionnelles se manifestèrent sur divers points et forcèrent César à rentrer en campagne. Il eut à rétablir l'autorité romaine, dans le Berry, dans l'Orléanais, puis chez les Beauvaisins (Bellovaques) qui, sans se mêler à la précédente ligue, s'étaient réservé de combattre pour leur compte. Une bataille livrée dans la plaine de Choisy-au-Bac, au pied du mont *Gannelon*, près de Compiègne, entraîna la défaite des Gaulois et leur soumission. Pendant ce temps, des lieutenants de César étouffaient, sur divers points, les derniers germes de révolte. Enfin, la lutte se concentra au midi de la Gaule. Drappès et Lucterius, chefs des insurgés, se jetèrent dans l'oppidum d'Uxellodunum (le Puy d'Issolu) forteresse bâtie sur une haute montagne, non loin de la rive droite de la Dordogne, entre Vayrac et Martel. Là se reproduisirent ces mille incidents d'un siége, qui avaient déjà signalé l'investissement d'Alésia. César se porta lui-même sur les lieux et ne triompha de la courageuse résistance des assiégés, qu'en tarissant une source et en les privant absolument d'eau potable. Les malheureux Gaulois se rendirent à discrétion. Ici encore, nous trouvons une tache indélébile à la mémoire de César : Voici comment s'exprime son illustre biographe : « César infligea aux héroïques défenseurs d'Uxellodunum un atroce châtiment : il leur fit couper les mains ; cruauté impardonnable, quand même elle eût paru nécessaire ! » Après huit années de luttes sanglantes, la Gaule était enfin soumise.

II. Sulpicius Rufus et Claudius Marcellus avaient été nommés consuls. Le premier était un des adhérents de César, l'autre était son ennemi déclaré. Dès qu'il entra en fonctions, il manifesta l'intention de donner un successeur à César dans son commandement, avant même que le terme en fût légalement expiré. Pompée, après son consulat, s'était retiré à Tarente et semblait n'avoir quitté Rome que pour surveiller les événements, tout en se dispensant d'y prendre parti. On sentait instinctivement qu'une lutte formidable s'établirait bientôt entre les deux hommes importants de la république, qui personnifiaient l'un la cause du sénat et des grands, l'autre celle du peuple. Pompée, qui avait été longtemps à reconnaître dans la personne de César un aussi redoutable rival, ne semblait pas disposé à cesser d'être le premier citoyen de Rome, et plaçait son appui dans les sénateurs et la noblesse. César cachait encore ses desseins, mais il était préparé à tout, et il comptait sur l'amour du peuple, que lui attachaient ses victoires et ses largesses, et sur le dévouement de ses soldats, dont il était l'idole.

Digitized by Google

§ 9. — *An* 704 *et commencement de l'an* 705.

Nous touchons presque à l'heure de cette lutte suprême qui va décider des destinées de Rome; lutte dont les diverses péripéties seront plus tard racontées par l'illustre historien de César, et feront l'objet d'un troisième volume. Chaque jour, la situation se dessine de plus en plus. Une grave maladie de Pompée devient, au moment de sa guérison, l'occasion pour lui des ovations les plus magnifiques de la part du Sénat, et une partie même du peuple se joint à ces manifestations favorables. Pompée se trompa au sens vrai de ces démonstrations, s'il se crut l'homme du moment, désigné par l'enthousiasme et par la confiance de tous. « Pour se rendre un compte fidèle de l'opinion publique, fait justement observer l'auteur, il eût fallu, chose difficile au chef de la cause aristocratique, ne pas s'en tenir au jugement du monde officiel, mais interroger les sentiments de ceux que leur position rapprochait le plus du peuple. » Au sein du Sénat, Marcellus pose cette double question : César doit-il être remplacé dans sa province? Pompée doit-il être remplacé? L'une et l'autre reçoivent, à une immense majorité, une solution affirmative. Mais Curion, secrètement dévoué à César, exige la mise aux voix d'une troisième question, plus importante encore : Pompée et César devront-ils désarmer tous les deux? La même majorité impose aux deux généraux l'obligation du désarmement; et le consul Marcellus, troublé par ce vote, laisse échapper cette exclamation prophétique : « Vous l'emportez ! Vous aurez César pour maître ! » Il comprenait du même coup et que le parti de Pompée ne se soumettrait pas à la décision du Sénat et que César resterait le plus fort.

En effet, loin de désarmer, Pompée, sous l'incitation du consul, lève de nouvelles troupes pour aviser, dit-il, aux mesures nécessaires au salut de la république. Il avait redemandé deux légions à César, pour renforcer l'armée d'Orient, et César s'était exécuté. Au commencement de l'année 705, Cornelius Lentulus, nouveau consul, entraîne le Sénat à des décisions violentes contre César. A la suite d'une discussion des plus orageuses, l'assemblée décrète : « Que si César ne licencie pas son armée au jour prescrit, il est déclaré ennemi de la république. » En vain les tribuns ont voulu s'opposer à ce décret, leur autorité est méconnue et leur personne menacée. « Ah ! vous voulez des proscriptions, des massacres, des incendies ! s'écrie le tribun Marc-Antoine. Que tous ces maux que vous vous êtes attirés retombent sur vos têtes ! » Puis il s'échappe de la curie, suivi de son collègue Cassius, de Curion et de Cœlius : tous les quatre sortent la

Digitized by Google

nuit de Rome, cachés sous des habits d'esclaves, et ils gagnent les quartiers de César.

Rien ne peut plus conjurer le choc des partis. César attendait à Ravenne le résultat des événements. Il les apprend par les tribuns fugitifs. Il expédie des courriers au delà des monts, pour réunir autour de lui toute son armée ; il assemble la treizième légion et lui adresse une harangue, où rappelant leurs communs travaux et l'outrage commun qu'ils reçoivent en ce moment, il déclare : *Que tout ce qui a été fait sans le peuple est illégitime* (1). Il dirige ses troupes vers l'Italie. Arrivé à la rivière du Rubicon, dont les bords servaient de limite à son commandement, il s'arrête, il hésite. César avait-il lu dans une comète ou dans un rêve un sinistre présage? Non, mais son grand esprit embrassait d'un rapide coup d'œil tout le tableau de la guerre civile. Qui n'hésiterait devant une telle responsabilité? Ce fut l'affaire d'un moment. Le Rubicon est franchi et « le *sort en est jeté.* »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce trop long rapport. Dans ce volume, si plein de faits, l'historien a fait rayonner de nouveau ce qui semble être l'inspiration de son œuvre : la passion de la gloire généreuse, et le sincère amour du peuple.

J. Barbier,
membre de la 2e classe.

HISTOIRE ANCIENNE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

(*Troisième article.*)

IX

Décadence et chute des Votanides et de l'empire aztèque d'Anahuac, d'après les traditions tzendales, quichées et mexicaines (premier siècle de l'ère chrétienne au septième siècle).

Les cinq derniers rois votanides, dont le règne doit être placé au commencement du quatrième âge mexicain, portèrent les noms de Chabin, Chin, Chinax ou Wucub Caquix, Cahogh et Akbâl.

Les deux premiers régnèrent sans doute de longues années, puisque Wucub Caquix ou Chinax n'apparaît que dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne ; mais nous ne sommes encore que dans les temps demi-histo-

(1) L'auteur fait remarquer que ce sont là les paroles mêmes de la proclamation de l'empereur Napoléon débarquant au golfe Juan en 1815.


Digitized by Google

riques, et l'existence quelque peu patriarcale des derniers successeurs de Votan ne saurait nous surprendre et nous étonner.

Ce fut sous le règne de Wucub Caquix que débarquèrent pour la seconde fois dans l'Amérique centrale d'autres Nahoas ou Toltèques, chassés selon les uns de la Californie, venant d'Atzlan selon les autres, et assimilés aux compagnons du grand Quetzaltcohualt (387 de l'ère chrétienne).

Débarqués aussi sur les bords de l'Uzumacinta, ils visitèrent le roi de Palenqué dans sa capitale, et celui-ci les reçut, entouré des douze gouverneurs ou vice-rois des provinces impériales, désignés par les traditions quichées sous les noms de Ahalgana, Ahalmé, Ahalpuh, Ahaltocob, Chamiabak, Chamiaholom, Cuchumaquiq, Hunqamé, Oloman, Patan, Xic et Xiquiripât, et leur fit un accueil des plus gracieux. Quelque temps après, il permit, toutefois sous la condition de l'hommage et de la vassalité, aux principaux chefs nahoas ou toltèques, Oxemoco, Tlaltecuï et Xuchicoaca de s'établir à Ghowell et à Tulha, dont l'origine remontait à Votan lui-même, le fondateur de sa dynastie.

Oxemoco et Cipactonal, sa femme, qui sont le Xmucané et le Xpri Yacoc des Quichés (le premier homme et la première femme), astrologues savants et renommés, réglèrent le calendrier, fixèrent les jours, les nuits et les heures, ainsi que les différences des temps, expliquèrent les songes, et tinrent à Xibalba, nommée aussi Hue Hue Tlapallan, une assemblée d'érudits. Ils eurent toutefois deux méchants fils, Hunhunahpu et Wucub Hunahpu, qui furent mis à mort par ordre du conseil des douze vice-rois votanides pour avoir attenté à leurs jours.

Leur postérité n'en fut pas perdue pour cela. Hunhunahpu avait eu deux fils légitimes de sa femme Xbakiyalo ou Xmucané : Hunbatz et Hunchoven ; et deux fils naturels de sa maîtresse Xquiq, fille du vice-roi Cuchumaquiq.

Ces deux derniers, appelés Hunahpu et Exbalanqué, princes intelligents, hardis et résolus, et tout Nahoas de cœur et de caractère, mais entraînés par le but noble et élevé d'affranchir leurs compatriotes paternels de la domination des Tzendales, essayèrent de détrôner le roi palenquéen Wucub Caquix, qui avait généreusement accueilli leurs ancêtres.

Leur projet ne réussit pas toutefois, et après une lutte sanglante où périt Hunahpu, Exbalanqué s'enfuit dans le pays des Quichés, où il fonda la ville d'Utlatlan. Il y bâtit plus tard le temple de Kahbahâ ou Kahbâ (la Kahbâ des musulmans), fit construire auprès la fontaine de Tzutuhâ (la Zemzem de la Mecque) et apporta dans le temple une pierre noire et préservatrice (la pierre noire de Mahomet).

Digitized by Google

Devenu fort et indépendant après quelques années de règne, Exbalanqué, aidé par son ami et par son lieutenant Xhunahpu, déclara la guerre aux Tzendales, attaqua le roi Wucub Caquix qui régnait encore, le tua dans une bataille, soumit Palenqué (Xibalba) et tout l'empire votanide, établit à Tulhâ comme vice-roi son ami Xhunahpu, appelé aussi Hunahpuïl, et rendit les Tzendales ses vassaux et ses tributaires.

Toutefois la puissance formidable d'Exbalanqué ne fut pas de longue durée. Cahogh, fils et héritier de Wucub Caquix, le chassa de Palenqué à la suite d'une révolution nouvelle, vainquit Xunahpu, et l'expulsa pareillement de Tulhâ avec tous les Nahoas qui se dispersèrent dans de nouvelles contrées.

Chalcatzin et Tlacamitzin, fils de Xunahpu, se dirigèrent vers l'océan Pacifique, et y fondèrent Tlapallantonco. Leurs amis Cohuatzin, Mazacohuatl, Tlapalhuitz et Huitz, établirent divers royaumes ou principautés dans la Californie ou les régions voisines. D'autres Toltèques, connus sous le nom de Tutul Xius, rejoignirent Exbalanqué dans le Guatemala et arrivèrent dans le Yucatan. Nous verrons, dans le chapitre consacré aux traditions yucatanaises, que d'après la chronologie mayâ, des Nahoas, des Toltèques ou d'autres Tutul Xius seraient apparus dans la même contrée vers l'an 174 de J.-C.

Il résulte toutefois des traditions tzendales que tous les Toltèques ou Nahoas ne disparurent pas entièrement de l'empire palanquéen, qu'ils s'emparèrent de Tulhâ sous la direction des princes Acatl Tlacomihua et Ehcatl, et finirent par renverser Akbâl, dernier souverain de Palenqué, vers la fin du sixième ou le commencement du septième siècle.

C'est vers le commencement du septième siècle que s'écroula aussi l'empire aztèque de l'Anahuac, dont les cinq derniers rois sont appelés Itzcoatzin, Ycauhtzin, Tzcauhtzin, Moceloquitzin et Tlamalcatzin; et c'est sous le règne de Tzcauhtzin, qui occupe le même numéro d'ordre dans la chronologie des Aztèques que Wucub Caquix dans celle des Tzendales, que Tézozomoc et Ixtliltxotchitl placent l'apparition des Toltèques et des Nahoas dans l'Anahuac (vers 510 de l'ère chrétienne).

X

Traditions mexicaines depuis le sixième siècle jusqu'au milieu du dixième, d'après Ixliltxotchitl.

L'histoire s'éclaircit un peu après la chute des Votanides et celle des

Digitized by Google

Aztèques. Toutefois, il est difficile de concilier la liste des souverains toltèques mentionnés par Tezozomoc et par Ixliltxotchitl, avec ceux qui sont désignés par M. Brasseur de Bourbourg. Nous croyons toutefois, avant de passer outre, devoir présenter ces deux listes comparatives, jusqu'à la chute de la dynastie toltèque.

Voici ces deux listes :

1° *Première dynastie Toltèque de Tollan, d'après Ixliltxotchitl et Tézozomoc.*

510 de J.-C. Chalchiuch Tlauctzin.
562. Ixtlique Chahuac-Tlalchinotzin.
613. Huetzin.
664. Topeuch ou Chiquatzen-Tochtli.
716. Naxacoch.
768. Ilacomihua.
826. Xiuhquentzin, reine.
836. Iztacquauhtzin.
882. Topiltzin, détrôné par les Chichimèques en 950.

2° *Dynasties Toltèques, d'après M. Brasseur de Bourbourg.*

I. Rois de Tollan :
752 de J.-C. Mixcohuatl-Camixtli.
817. Huetzin.
845. Ihuitemal.
873. Topiltzin-Céacatl-Quetzalt-Cohualt III.
895. Huémac Tetzcatlipopoca.
930. Nauhyotl.
945. Xiuhtzaltzin, reine.
949. Matlaccoatl.
978. Tlilcoatzin.
994. Huémac II.
1029. Topiltzin Acxitl.
1062. Huémac III, détrôné par les Chichimèques en 1065.
II. Rois de Culhuacan :
717. Nauhyotl Ier.
767. Mixcohuatl-Nonohualcatl.
845. Yohuallatonac.
904. Quetzallacxoyatl.
953. Chalchiuch Tlatonac.

Digitized by Google

985. Totepeuch.
1025. Nauhyotl II, chassé par les Chichimèques en 1072.

Nous rappellerons d'abord le récit historique d'Ixtlitxotchitl, jusqu'à la dynastie toltèque, qui se trouve avancée de plus d'un siècle sur la chute de la même dynastie, d'après M. Brasseur de Bourbourg.

Débarqués en 503 dans le Hue Hue-Capallan (depuis la terre de Cortez), et arrivés à Tollantzinco dans l'Anahuac sous le règne de l'empereur aztèque Tzauhtzin, les Toltèques ou Nahoas s'établirent dans la ville de Tollan et élurent pour chef Chalchiuch Tlauctzin ou Chalchiuch Tlatonac Ier en 510. Ce premier roi régna cinquante-deux ans à Tollan et eut pour successeur Ixtlique Chahuac Tlalchinotzin, son fils, en 562. Ixtlique régna cinquante-deux ans comme son père, propagea les alliances des Toltèques, ses sujets directs, avec les indigènes, et mourut l'an 613 de l'ère chrétienne.

Selon les traditions toltèques adoptées par Ixtliltxotchitl, combattu et énergiquement démenti par Clavigéro, le règne de chaque souverain fut fixé à cinquante-deux années.

Si le roi régnant venait à mourir avant l'époque désignée, une sorte de gouvernement républicain était substituée au gouvernement monarchique pendant les années restant encore à parcourir, qui étaient ajoutées officiellement au règne du monarque défunt. Les cinquante-deux années écoulées, le fils ou l'héritier du mort prenait en main les rênes de l'État, et son règne commençait seulement à partir du nouveau cycle hiérarchique consacré.

Nous ajouterons toutefois que nous sommes entièrement de l'avis de Clavigéro à l'égard de cette tradition, et que l'opinion et l'autorité d'Ixtliltxotchitl nous paraissent improbables et inadmissibles.

Les rois Huetzin (613 à 664), Chiquazen Tochtli (664 à 716) et Naxacoch (664 à 668), accomplirent, du reste heureusement, s'il faut l'en croire, les prescriptions adoptées par leurs devanciers ; mais le roi Ilacomihua (668 à 826) régna cinquante-huit ou cinquante-neuf ans, en dépit des règlements royaux scrupuleusement observés jusqu'à lui. Ce souverain, qui fit construire un temple en l'honneur de la grenouille, considérée comme la déesse des eaux, et plusieurs édifices remarquables, laissa le trône à la reine Xiuhquentzin, sa femme, qui lui survécut seulement quatre années (826 à 830).

Les Toltèques furent plus sévères à l'égard d'Iztacquauhtzin, leur fils ou petit-fils, et l'obligèrent à abdiquer à la fin de la cinquante-deuxième an-

Digitized by Google

née de son règne, c'est-à-dire en 882. Iztacquauhtzin obéit en effet au désir manifesté par ses sujets, et déclara pour son héritier un fils naturel appelé Topiltzin, né de son commerce adultérin avec Quetzalxochitzin, femme de Papantzin, grand seigneur aztèque, qu'il fit assassiner pour posséder sa femme, comme David fit assassiner Urie pour posséder Bethsabée. Malgré la précaution prise par Iztacquauhtzin de faire prêter par les chefs aztèques, un serment solennel de fidélité à ce fils bien-aimé, le règne de Topiltzin fut bientôt agité par des révoltes partielles, des fléaux ou des présages de mauvais augure, et des prophéties sinistres qui annoncèrent la ruine des Toltèques et la fin de sa dynastie. Les grands vassaux Coanacotzin, Huetzin et Misotsin prirent les armes et se déclarèrent indépendants. La stérilité produite par une nuée de charançons et de vers qui rongèrent les grains, et par une sécheresse de vingt-quatre années, qui épuisa les lacs, les fleuves et les rivières ; la famine et une épidémie qui décima cruellement les tribus toltèques, sévirent dans l'Anahuac. On assure même qu'il y eut une pluie de feu dans le malheureux empire de Chalchiuch-Tlauctzin.

Les prophéties les plus sombres et les plus menaçantes étaient en même temps annoncées dans les villes et dans les campagnes. Les prêtres disaient publiquement que lorsqu'un roi ayant les cheveux hérissés en forme de panache, depuis le front jusqu'à la nuque (Topiltzin les avait ainsi, en effet), monterait sur le trône, les Toltèques seraient dispersés et anéantis. Conformément aux oracles antérieurs qui avaient annoncé la ruine de l'Anahuac, on trouva, dit-on, des lapins qui portaient des cornes comme des cerfs, et l'oiseau *huitzilin*, pourvu d'ergots comme les dindons.

Topiltzin ne pouvait ainsi se soustraire à sa malheureuse destinée. Des nouvelles hordes aztèques, connues sous le nom de Chichimèques, arrivèrent bientôt dans l'Anahuac, ayant à leur tête Xolotl et son frère Ahcautzin. Toltèques et Chichimèques se battirent avec un acharnement inouï pendant plusieurs années; mais le vieux Iztacquauhtzin et sa maîtresse Quetzalxochitzin, mère du roi, âgés de plus de cent cinquante ans, ayant été tués dans une bataille, les Chichimèques s'emparèrent de Tulhâ qui fut saccagée et incendiée. Le prince Maxtlatzin, fils aîné de Topiltzin, périt peu de temps après dans la province d'Ixtapalapan, qu'il défendait avec beaucoup de courage. Topiltzin disparut lui-même sans qu'on sût ce qu'il était devenu ; son second fils Pocholt, encore au berceau, fut sauvé par sa nourrice Tocheneil, qui l'emporta dans un désert éloigné ; et les Toltèques, chassés dans les forêts et les marais du lac de Culhuacan, cédèrent la place à leurs ennemis, qui fondèrent, dans l'Anahuac, une troisième et nouvelle dynastie.

Digitized by Google

Telle fut la chute des Toltèques, d'après Ixtlilxochitl, qui fixe la date de la destruction de leur empire à l'an 950 ou 959 de notre ère.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer les fables multiples et variées, et les inepties historiques ou chronologiques qui rendent sa version souverainement ridicule aux yeux de l'histoire sérieuse, mais nous avons dû la retracer toutefois, nous réservant de demander à M. Brasseur de Bourbourg, dont le récit mentionne des noms identiques à ceux qui précèdent, des renseignements plus vrais, plus probables et plus positifs.

C'est ce que nous allons tâcher de faire dans les chapitres suivants, tout en rejetant, comme nous l'avons annoncé plus haut, la partie mythique et légendaire du savant américaniste, pour ce qui concerne surtout Mixcohuatl-Mazatzin, Tetzcatlipopoca, Huitzilopochtli et le grand Quetzaltcohualt, dans les temps fabuleux et antéhistoriques, où leur véritable place leur est assignée.

XI

Traditions mexicaines depuis le septième siècle jusqu'au commencement du neuvième, d'après M. Brasseur de Bourbourg.

Il est un fait incontestable et incontesté ; c'est que les Toltèques succédèrent dans l'Anahuac et dans toute l'Amérique centrale aux Aztèques et aux Votanides. Les anciennes tribus Otomis, Olmèques, Xicalanques, Mixtèques et autres, originaires du pays d'Atzlan, continuèrent néanmoins à subsister dans leurs provinces respectives sous l'autorité de leurs nouveaux maîtres, et au commencement du VIIe siècle de l'ère chrétienne, on retrouvait encore, dans les environs de Totomihuacan, d'Huitzilapan et de Cuetlaxcohuapan, l'ancienne race des Quinamés indigènes, mais considérablement déchue et abâtardie.

D'autres tribus toltèques ou nahoas, originaires d'Atzlan, ou Aztèques, comme les précédentes, commencèrent aussi à faire leur apparition dans le Mexique, à la faveur d'émigrations périodiques et successives d'habitants présumés originaires de l'Amérique du nord dans les régions de l'Amérique centrale.

Ces tribus furent celles des Lacandons, des Mems, des Huitzuahualcas, des Anahuatlaques ou Nahuatlaques; puis, les Mixcohuas, barbares et sauvages, appelés de Chalchiuhapan, où ils s'étaient d'abord arrêtés, à Téotihuacan, par les prêtres de cette ville divine et sacerdotale, qui croyaient

trouver en eux des auxiliaires précieux et utiles ; et les Chichimèques destinés plus tard à renverser les Toltèques leurs aînés et leurs précurseurs.

Ces derniers, conduits par les héros Xiuhnel, Mimich et Quauhuical, asservirent les Mixcohuas et s'emparèrent d'Huitzilapan, après un assaut héroïque et célèbre. Mais Xiuhnel fut assassiné peu de temps après par une femme étrangère, et Mimich se détourna de ses conquêtes précédentes pour tuer dans la montagne de Tépénec une magicienne renommée d'alors, appelée Itzpapalotl, dont les restes mortels furent ensevelis dans la ville de Cuitlahuac, à côté du sépulcre du vieux Mixcohuatl-Mazatzin, le second souverain de la première dynastie des Aztèques.

Toutefois l'anarchie était à peu près complète parmi les vainqueurs des Votanides, lorsque apparurent presque simultanément plusieurs guerriers renommés qui dominèrent bientôt leurs compatriotes et fondèrent de nouveaux royaumes.

Un chef toltèque, Mixcohuatl II Camaxtli, s'empara de Tollan et y fonda une dynastie et un gouvernement à la fois monarchique, démocratique et théocratique, dirigé spirituellement par le sage pontife Huémantzin, son ministre, auteur du livre divin intitulé : *le Téo Amoxtli*. (Vers 710 de J.-C.)

Un autre prince toltèque de Tollantzinco, Huéman, chassa les Othomis de Xocotitlan et des plaines de Mamhéni (la Tulhâ Votanide) dont il finit par s'emparer à son tour. Modeste et désintéressé, il refusa le titre de roi, et le fit accorder, sur le refus de deux de ses capitaines les plus braves et les plus valeureux, Acopich et Tlacamitzin, au jeune Chalchiuch Tlatonac, fils de son ami Chicon Tonatiuh. Huéman, après avoir placé sous l'autorité de son protégé sept chefs ou *pilli* héréditaires, appelés aussi *huéhué* ou anciens et investis de tous les pouvoirs civils, militaires et religieux à la fois, mourut peu de temps après sa conquête. (Vers l'an 712 de l'ère chrétienne.)

Chicon Tonatiuh, père de Chalchiuch Tlatonac, assimilé aussi quelquefois à tort à Mixcohualt Mazatzin, établi d'abord sur les montagnes des bords du lac d'Huéhuétocan en 687, vint se fixer ensuite à Macuexaucan, depuis Quauhtitlan, où il fonda le royaume de ce nom, en 715.

Un simple prêtre, ou papahua, Nauhyotl, fils d'un Mixcohua et devenu chef des Culhuas à l'âge seulement de vingt-deux ans, prit sous les titres de *topiltzin* et de *tlatoani* le gouvernement spirituel et temporel de Culhuacan, dont il fut le premier roi pontife en 717. Consacré et reconnu en cette qualité par les Culhuas, il réédifia Culhuacan en 721, civilisa ses nouveaux sujets, leur donna des lois et partagea le territoire entre ses amis et ses compagnons.

Digitized by Google

L'Anahuac compta alors trois royaumes principaux et héréditaires : 1° celui de Tollan, fondé par Mixcohuatl Camaxtli, surnommé aussi Xoycotl ou Totepeuch ; 2° celui de Quauhtitlan, institué par Chicon-Tonatiuh ; 3° celui de Culhuacan, établi par Nauhyotl.

Il y avait bien aussi celui de Mamhéni ou de la Tulhâ Votanide ; mais Chalchiuch Tlatonac, souverain de ce royaume, l'abandonna pour succéder à son père Chicon Tonatiuh, roi de Quauhtitlan, mort en 733.

Chalchiuch Tlatonac mourut lui-même en 753, laissant la couronne à son frère Xiuhnel, qui fut assassiné après quelques jours de règne. Après la mort de ce prince, les Aztèques se soulevèrent contre leurs oppresseurs et chassèrent de Quauchtitlan les Nahoas ou Toltèques pendant quelques années.

Par suite de cette révolte et du trépas du roi de Culhuacan, Nauhyotl Ier, enterré dans la ville sacerdotale de Téotihuacan, les divers royaumes de l'Anahuac se trouvèrent réunis sur la tête de Mixcohuatl Camaxtli, roi de Tollan, qui donna le royaume de Culhuacan à son fils aîné Mixcohuatl III, plus connu sous le nom de Nonohualcatl.

Nonohualcatl administra ses états avec une grande habileté et une rare énergie, et disciplina ses sujets par des lois régulières et équitables. Son règne fut en outre suivi d'une longue guerre contre les Aztèques indigènes, qu'il finit par soumettre à son autorité avec l'aide du chef chichimèque Huactli et de la princesse Xochiltzin, fille ou élève de la magicienne Itzpapalotl, tuée précédemment par Mimisch.

Mixcohuatl Camaxtli son père, mourut vers l'an 882, à un âge très-avancé et regardé comme un dieu par ses enfants et par les Toltèques. Mixcohuatl, qui laissa plusieurs fils, entre autres : Nonohualcatl, Huetzin, Néquametl, Amimitl, Iquehac et Nahuacan, et plusieurs filles, parmi lesquelles Cohuatl, Miahuatl, Coacuéyé, Yaocihuatl, Chichiméca, Cihuatl et Tlacochcué, fut remplacé à Tollan par son second fils Huetzin Ier, Itzlacalxiuhqui, son fils aîné Nonohualcatl ayant préféré la résidence de Culhuacan.

Toujours aidé de son général Huactli, ce dernier envahit et soumit en effet le Michoacan, le Cohuixco, Yopitzinco, Totollan, Tototepec ; dévasta et ruina les villes olmèques de Tepeyacac, de Tlaxcallan et de Tliliuhtepec, dont il partagea le territoire entre ses généraux et ses soldats.

Huactli, après ces grandes victoires, envoya les chefs Tepolnextli, Tlanqua Xoxohnqui et Xiuhtochtli subjuguer les vallées d'Acolhuacan et de Huetzotzinco, fut reçu en triomphe à Culhuacan par le roi Nonohualcatl, qui le nomma prince de Quauhtitlan en 804, et lui fit épouser la princesse Xochiltzin, son amie et sa compagne de succès et de gloire.

Digitized by Google

Huactli et Nonohualcatl firent toutefois hommage de leurs conquêtes au roi de Tollan, Huetzin, qui avait hérité, en raison de ce titre, de toute la suprématie de son père sur l'Anahuac.

Les règnes de cet Huetzin, surnommé Tezcatltepocatl et de son frère Nonohualcatl sont passablement ornés de fables et de mystères, et M. Brasseur de Bourbourg donne au premier un règne de 83 ans, au second un règne de 78. Nous avouons que nous avons la plus grande méfiance pour des règnes aussi longs et aussi prolongés, qui supposeraient des souverains plus que centenaires. Nous combattrons de toutes nos forces l'Huetzin séculaire de M. Brasseur, comme nous repoussons l'Iztacquauhtzin d'Ixtliltxotchitl, tué à l'âge de 150 ans sur un champ de bataille.

Cela dépasse de beaucoup les traditions vulgaires et surtout les annales contemporaines de l'Europe au IXe siècle, et permettraient de laisser supposer en effet aux plus incrédules que l'Amérique actuelle, bien loin d'avoir la moindre analogie avec les peuples européens, était bien un peuple à part, comme nous osons l'affirmer, et original parmi les autres nations du monde et qu'elle en était encore à ses temps primitifs et primordiaux.

Nonohualcatl, selon M. Brasseur de Bourbourg, fonda les villes de Chalchiuhapan, Tlaxcallan, Calpan et Huetxotzinco. Mais nous ferons observer que Tlaxcallan et Huetxotzinco avaient été déjà fondées avant lui par les Aztèques. Il n'aurait donc fait que les rebâtir et les restaurer, ce qui est bien différent.

Repoussé d'abord de Huïtzuahuac par l'amazone Chimalman, qui combattait toute nue avec ses compagnes, Nonohualcatl la prit enfin dans une embuscade, l'emmena à Culhuacan avec lui, et en eut un fils appelé Topïltzin et surnommé Quetzaltcohuatl, dont la naissance, célébrée par des fêtes solennelles, coûta la vie à sa mère, et qui fut alors confié aux soins de sa tante Cohuatl, fille aînée de Mixcohuatl Camaxtli, prêtresse du temple de Quilactli, et supérieure des vestales toltèques.

C'est ce Topiltzin, né en 839 de notre ère, que M. Brasseur de Bourbourg a voulu faire passer pour le grand prophète des Mexicains, et qu'il a confondu également avec les deux premiers Quetzaltcohuatl. La mère du fils naturel d'Iztac Mixcohualt s'appelait aussi Chimalmaïn ; mais la tradition ne nous dit pas qu'elle fût le moins du monde amazone. Nous avouerons en outre toute notre surprise de voir apparaître pour la première fois une nation ou un régiment d'amazones dans les régions de l'Amérique centrale, et nous serions fort obligé à M. Brasseur de Bourbourg s'il voulait bien nous indiquer leur origine et la race à laquelle elles pouvaient appartenir.


Digitized by Google

Comme on le voit, il y a encore bien des fables et bien des nuages dans cette partie de l'histoire de l'Anahuac, interprétée par le savant missionnaire, malgré le soin que nous avons apporté à en faire disparaître les plus absurdes et les plus incroyables.

A. de BELLECOMBE,
membre de la 1re classe.

(*A suivre.*)

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1867.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 8 mai à neuf heures du soir. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Masson donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

On donne lecture d'une lettre d'invitation pour assister au congrès scientifique de l'Institut des provinces, qui s'ouvrira le 5 juin, à Amiens.

Plusieurs livres sont offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le Bulletin du journal.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté. Les différentes lectures portées à l'ordre du jour, sont renvoyées à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté; même renvoi pour les lectures à la fin de la séance.

⁂ La quatrième classe (*histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. E. Breton, pour lire une notice nécrologique sur notre regrettable collègue, M. Ingres, de l'Institut, artiste peintre et sénateur. Après la lecture de cet intéressant travail et quelques observations faites par M. Marcellin, on passe au scrutin secret; la notice nécrologique est renvoyée au Comité du journal. M. Breton donne ensuite lecture d'une notice nécrologique aussi sur M. Hittorff, de l'Institut (académie des Beaux-Arts) architecte, dont on regrette la perte. M. Breton s'est acquitté savamment de cette double tâche, à la satisfaction de ses honorables collègues; même renvoi au Comité du journal.


Digitized by Google

M. Cénac Moncaut a commencé la lecture de son mémoire sur l'expédition de Crassus en Aquitaine; elle sera continuée dans la prochaine séance.

Il est onze heures et demie; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 24 MAI 1867.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Cénac Moncaut, président de la première classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée une lettre de notre honoré président, M. Patin, dans laquelle il exprime le regret de ne pouvoir présider cette séance.

M. Cénac Moncaut offre à l'Institut historique son ouvrage intitulé : *Histoire du caractère et de l'esprit français.* M. de Berty est nommé rapporteur.

Plusieurs livres ont été offerts à la Société pendant le mois. Des remerciements sont votés par l'assemblée aux donateurs. M. Rossignol est appelé à la tribune pour lire un mémoire qui a pour titre : *Les causes qui ont favorisé la conquête des Gaules.*

MM. Paringault, Masson et Renzi adressent à l'auteur quelques observations.

La lecture de ce mémoire sera continuée à la prochaine séance.

M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

M. Cénac Moncaut reprend la lecture de son mémoire intitulé : *Expédition de Crassus en Aquitaine.* Ce mémoire est renvoyé au Comité du journal.

M. Desclosières communique à l'assemblée un chapitre de son ouvrage intitulé : *Les grandes inventions.*

Après cette lecture, MM. Barbier, Paringault et de Berty, adressent quelques observations à l'auteur.

M. Masson lit un rapport sur les travaux de la Société académique de Maine-et-Loire : ce rapport est renvoyé au Comité du journal.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

PÉRUGIN, SA VIE ET SES ŒUVRES.

Il y avait jadis, dans la cathédrale de Lyon, au milieu d'autres richesses artistiques, un vieux et gothique tableau (comme disait alors le cicérone qui conduisait les voyageurs à travers l'ancienne basilique) devant lequel passaient sans s'y arrêter, ou du moins sans le regarder très-attentivement, la plupart des visiteurs ordinaires. Seuls, les artistes de profession et les véritables amateurs consacraient quelques instants à l'examen de la grande page dont je parle.

Et cependant, cette toile vénérable qui constitue aujourd'hui le diamant du *Musée de Lyon*, est un des chefs-d'œuvre de la peinture! — Elle appartient à la grande époque de l'art italien, et elle a pour auteur le *Pérugin;* — le *Pérugin* qui fut le maître de Raphaël, et en quelque sorte un Raphaël lui-même!...

Avant d'arriver à vous entretenir, messieurs, de la composition qui forme le sujet de cette merveilleuse toile où Pérugin a déployé toutes les splendeurs de sa palette, permettez-moi de vous dire rapidement quelque chose de l'existence et du génie de ce grand artiste dont la réputation a traversé les siècles sans être obscurcie par eux, et est arrivée jusqu'à nous éclatante comme le soleil.

D'après Mariette, Pérugin aurait pris ses premières leçons chez Pierre della Francesca, autrement dit *Il Borghèse*. D'après d'autres, c'eût été Buonfiglio ou Nicolas Alunno de Pérouse qui lui aurait donné les premiers principes; mais rien ne le prouve absolument, car on n'est pas même certain que Pérugin fût de Pérouse. Il signait ses tableaux du nom de *Castro plebis*, aujourd'hui *Città della Pieve,* où son père était né, et où lui-même avait probablement vu le jour; sa famille ne se transporta que plus tard à Pérouse.

Toutefois les leçons de son maître, quel qu'il ait été, ne furent pas inutiles au précurseur de Raphaël. En vantant sans cesse à son élève les priviléges, les honneurs, les profits qui attendent un artiste de distinction, ce maître enflamma chaque jour l'ardeur du jeune Pietro qui se promit bien, si la fortune voulait un peu aider son talent, de ne pas laisser perdre ses faveurs. Aussi ses premiers historiens racontent-ils que, lorsqu'il rencon-

Digitized by Google

trait quelqu'un qui avait un peu couru le monde, il l'interrogeait avec avidité *pour voir confirmer, par des récits, les paroles de son maître et pour savoir dans quels pays se formaient les meilleurs artistes.*

Dévoré d'ambition à un âge où les prédestinés ignorent d'habitude jusqu'à leur vocation, Pérugin n'était pas toujours satisfait des réponses qu'il obtenait. Un jour, son maître lui ayant dit que la meilleure école de l'art était Florence, le jeune homme lui en demanda la raison. L'explication du maître, qui pourrait s'appliquer tout aussi bien au Paris de nos jours, est assez curieuse à rapporter. « Il y a, répondit-il, trois choses qui à Florence peuvent former un grand artiste : — la première, c'est la critique; car la critique repousse impitoyablement la médiocrité; elle n'accepte que le beau et le bon sans s'inquiéter des personnes; — la seconde, c'est la nécessité; car c'est elle qui, à Florence, force l'artiste à être industrieux, sous peine de ne pas vivre; c'est elle qui le tient continuellement en haleine, l'oblige à être adroit et expéditif et lui fait mettre en pratique la science du gain sur un territoire où se paient si cher les premiers besoins de la vie ; — la troisième chose, non moins puissante que les autres, c'est la gloire : l'air du pays en engendre pour ainsi la soif inextinguible. A Florence, l'émulation devient si forte que, non-seulement on ne veut pas rester en arrière des célébrités; mais encore on se refuse à suivre constamment leur tracé et qu'on se crée de nouvelles voies. »

Une fois à Florence, Pietro étudia, selon Vasari, sous Andrea Verocchio; mais cette opinion est combattue par quelques historiens. Le père Resta notamment, dans sa 5e lettre du recueil de Bottari, s'élève avec force contre cette assertion qu'il trouve mal fondée. Quoi qu'il en soit, ce fut dans le couvent San-Martino, situé au delà de la porte du *Prato*, qu'il exécuta d'abord, chez les Camaldules, un Saint Jérôme. La muraille sur laquelle était peint ce Saint Jérôme, sa première œuvre, a été détruite avec San-Martino. Si l'on peut en juger par la copie qui en est restée, cette figure maigre ressemble plutôt à une étude anatomique qu'à autre chose. Elle n'a rien de la grâce ordinaire ni de l'amabilité habituelle que présente le coloris de Pérugin. — Généralement, en effet, notre peintre n'est pas pauvre dans sa manière de draper, et c'est par cela qu'il s'écarte sur tant de points de l'école gothique.

« Ce fut lui, dit avec raison Vasari, qui l'un des premiers remplaça, par l'étude sévère de la forme, la convention exclusivement naïve jusque-là des compositions de sainteté. »

L'illustre chroniqueur eût pu ajouter qu'il fut aussi l'un des premiers à donner une grâce et un charme inconnus avant son apparition, aux têtes

Digitized by Google

de ses personnages, surtout à celles des jeunes gens et des femmes. Auparavant, en Italie, on avait cherché *à faire vrai*, c'est-à-dire à représenter la nature physique et matérielle, mais à partir de Pérugin l'art s'élève ; il cherche son type, et avec Raphaël il arrive d'un seul coup à l'idéal.

Pérugin l'emporta encore sur tous ses prédécesseurs et même sur ses contemporains, par d'autres innovations. Doué du génie de la forme et d'une imagination sans égale, il sut jeter à profusion dans ses toiles ces beaux fonds d'azur qui communiquent tant de relief aux figures ; ces tons rosés et violets qui parcourent, avec un si grand charme pour l'œil, toutes les gammes de l'harmonie. Ses paysages n'ont pas, comme ceux qui les ont précédés, un seul et même plan ; on y rencontre au contraire un art exquis de la perspective, et l'air se joue dans leur architecture à la fois noble, riche et légère.

Aussi fallut-il à Pérugin peu d'années pour obtenir le plus brillant succès. Ses ouvrages, devenus immédiatement célèbres et accueillis avec enthousiasme, se répandirent très-vite, non-seulement à Florence et en Italie, mais encore en France, en Espagne et dans les autres pays catholiques. Ce ne furent pas exclusivement les grands seigneurs qui firent la fortune du Pérugin ; la spéculation s'en mêla aussi, et dès qu'ils virent la renommée de l'artiste s'accroître, les marchands s'empressèrent de lui commander des sujets qui, aussitôt exécutés, étaient disputés et payés très-cher. Au milieu de tous ses succès, Pietro n'oublia pas sa patrie ; il fit pour les religieuses de Santa-Chiara, un très-beau Christ mort. Le coloris de ce tableau avait tant de charme et de puissance que tous les artistes qui le virent comprirent aussitôt sur quelle route nouvelle Pérugin rêvait et cherchait le succès. Quelques-unes des têtes de vieillards qui y figurent sont d'une beauté saisissante, et les Maries qui contemplent le Christ ont un sentiment indicible d'amour et de douleur. Pour la première fois, le paysage ne fut plus sacrifié au sujet, et l'on admira ce Christ mort autant par le caractère de la peinture que par l'harmonie qui régnait dans toutes les parties de l'œuvre. L'effet de ce tableau fut si grand, que Francesco del Pugliese offrit aux religieuses de Santa-Chiara trois fois le prix du tableau. Il s'engagea de plus à leur en rendre une copie de la main même de Pietro ; elles hésitèrent à faire le marché, et pour se décider à l'exécuter elles allèrent consulter le Pérugin. — Celui-ci leur ayant dit qu'il croyait ne pouvoir produire un second tableau aussi complet, elles repoussèrent l'offre de Francesco.

Le couvent des Jésuites, situé au delà de la porte Pinti, renfermait avant sa destruction de nombreuses peintures de notre grand artiste. En effet,

Digitized by Google

l'église de ce couvent, bâtie par Antonio di Giorgio de Stignano, possédait un oratoire, dont l'autel était surmonté d'un grand tableau du Pérugin. Une fresque, genre dans lequel il excellait et où il a montré plus de fécondité encore et de hardiesse heureuse que dans ses tableaux sur toile (on peut en juger par son admirable suite de fresques qui ornent la salle du change à Pérouse) décorait la porte de son oratoire. Pérugin avait un tel faible pour l'établissement dont nous parlons, que tant qu'il vécut il en enrichit l'église et le couvent d'œuvres précieuses. Tableaux, fresques et cartons, tout chez les jésuites était de sa main; les verrières de l'église, d'une beauté remarquable, furent aussi inspirées par ses compositions.

Malheureusement, de tous les ouvrages qu'il exécuta, dans ce couvent, on n'a pu conserver que trois tableaux. Les fresques et les cartons ont disparu pendant le siége de Florence.

Quant aux toiles, elles furent transportées à la Porte Gastollini. La première peinture, qui ornait le mur de séparation de l'église et du couvent des Jésuites, représente le Christ priant au Jardin des Oliviers, tandis que les apôtres sont plongés dans le sommeil. Dans la seconde, le Christ détaché de la croix est étendu sur les genoux de sa mère, accompagnée de quatre personnages. Le froid de la mort semble avoir raidi sur la croix le corps de Jésus, de telle sorte que Jean et la Madeleine, tout en pleurs, sont obligés de le soutenir. La troisième peinture représente, au bas d'un crucifix, la Madeleine, saint Jérôme, saint Jean Baptiste, et Giovanni Colombini, fondateur de l'Ordre. Ces trois tableaux ont beaucoup souffert.

Dans une Nativité peinte sur la muraille du premier cloître des Jésuites, on remarquait parmi de nombreux portraits celui d'Andrea Verocchio, ce qui avait fait croire que Pérugin avait étudié sous lui. L'artiste avait disposé au-dessus de cette œuvre un ornement dans lequel il plaça des bustes de grandeur naturelle, entre autres celui du prieur des Jésuites ; celui-ci était si ressemblant que le prieur ne voulut plus recourir à d'autre peintre que son auteur pour l'ornementation de son couvent. Dans le second cloître, au couronnement de la porte qui conduisait au réfectoire, Pietro représenta le pape Boniface confirmant l'Ordre du bienheureux Giovanni Colombini. Au-dessus de cette peinture, il fit aussi une *Nativité*, où le Christ était entouré d'anges et de pasteurs d'une étonnante fraîcheur de coloris. Les trois figures à mi-corps, que le Pérugin plaça au-dessus de la porte de l'oratoire, furent regardées pendant longtemps comme ses meilleures peintures murales.

Le prieur du couvent des Jésuites, qui prisait si fort le talent de Pietro,

Digitized by Google

avait par malheur un faible qui a donné lieu à l'anecdote suivante, plaisamment rapportée par Vasari. Si Pietro, par l'admiration qu'il provoquait chez son Mécène, faisait justice de l'avarice qui était la passion dominante du prélat, ce dernier possédait un autre travers contre lequel Pietro eut à lutter longtemps. Le prieur était très habile, disait-on, à composer le bleu d'outremer, et il était aussi vain de son secret que Pérugin était fier de son pinceau. Par une manie qui était incompatible avec son esprit parcimonieux, le prieur voulait que Pietro mît du bleu d'outremer dans toutes ses peintures ; mais esprit avare et défiant, il exigea que notre artiste ne s'en servît qu'en sa présence. Ce procédé blessa surtout la fierté de Pietro ; il résolut de s'en venger. Chaque fois qu'il avait besoin d'outremer, le prieur, malgré son désir de voir sa couleur favorite s'étaler sur la muraille, exhalait un profond soupir ; il tirait à contre-cœur un petit sachet qu'il avançait lui-même contre une fiole en couvant des yeux ce qu'il y versait ; mais Pietro en avait à peine appliqué une ou deux touches sur la muraille qu'il trempait son pinceau dans un godet rempli d'eau ; et le fond du godet s'enduisait plus d'outremer qu'il n'y en avait en réalité sur le tableau. Le prieur en voyant son sachet se vider sans profit pour la peinture, soupirait de plus belle ; il s'écriait à chaque demande de l'artiste : « Oh ! quelle quantité d'outremer cette chaux dévore.—Vous le voyez ! répondait Pietro de l'air le plus tranquille et en redemandant une nouvelle provision de la précieuse couleur. » Le prieur parti, notre artiste mettait de côté l'outremer débordant de son godet, et le lendemain il forçait le prélat à se munir de nouveaux sachets. Lorsqu'il jugea le moment favorable pour terminer cette plaisanterie, il rendit au prieur son outremer tant regretté, et il lui dit : « Mon père, ceci vous appartient ; apprenez à vous fier aux gens de bien ; agissez franchement envers celui qui a foi lui-même en la probité des hommes d'honneur ; sachez que, s'il le voulait, il lui serait facile de tromper les gens soupçonneux. »

La réputation de Pietro Perugino était devenue si éclatante, qu'il se vit presque forcé d'aller à Sienne pour peindre à San-Francesco un grand tableau, et à San-Agostino un crucifix avec quelques saints. Dans l'église de San-Gallo, à Florence, il exécuta un saint Jérôme pénitent ; on le chargea aussi de représenter, au-dessus de l'escalier de la porte latérale de San-Pier-Maggiore, un Christ mort, avec saint Jean et la Madone. Quoique cette peinture ait été constamment exposée aux intempéries des saisons, aux rigueurs des climats, à tous les ravages du temps, elle a conservé une telle fraîcheur qu'on croirait qu'elle vient de sortir des mains de l'artiste. Ceci accuse, comme nous l'avons dit, chez notre peintre, pour la fresque,

Digitized by Google

une profonde connaissance du coloris; on la retrouve partout dans ses peintures murales.

En effet, quelle fraîcheur de ton! quelle vivacité merveilleuse de nuances dans sa belle fresque de Santa-Croce de Florence, par exemple, qui représente le Christ mort!

Pietro acheva ensuite deux tableaux, l'un pour le maître-autel de Vallombrosa, l'autre pour la chartreuse de Pavie. Par l'ordre du cardinal Caraffa, il peignit sur le maître-autel de l'évêché une Assomption de la Vierge; pour l'abbé Simone dei Graziani, il exécuta à San-Giulio del Borgo-San-Sepulcro les Apôtres groupés à l'entour du sépulcre; enfin, grâce à son talent inépuisable, malgré les nombreux travaux qu'il exécuta à Florence, il envoya à San-Giovanni-in-Monte, de Bologne, une Madone planant dans les airs. Je ne parle que pour mémoire d'un Christ vendu 400 écus d'or au roi de France.

« La renommée de Pietro, écrit Vasari, était si répandue en Italie et au dehors, que le pape Sixte IV l'appela à Rome et le fit travailler dans sa chapelle (la chapelle Sixtine) avec d'autres célèbres artistes. Pietro, en compagnie de dom San Clemente d'Arezzo, y figura le Christ donnant les clefs de l'Église à saint Pierre; la Nativité et le Baptême du Sauveur, la Naissance de Moïse et la fille de Pharaon le sauvant des eaux. Il représenta, sur le mur auquel est adossé l'autel, le pape Sixte agenouillé au bas d'une Assomption de Notre-Dame. Ces peintures ont entièrement disparu. A la place est le Jugement Dernier de Michel Ange. Les histoires du Christ, en grisaille, dont Pietro orna une voûte de la tour Borgia, excitèrent à cette époque une vive admiration; mais la meilleure de ses productions, à Rome, est l'histoire des Deux Martyrs que l'on voit à San-Marco, près du Saint-Sacrement; il décora, en outre, pour Sciarra Colonna, une loge et plusieurs pièces du palais de San-Apostolo. »

« Ces travaux lui ayant valu d'énormes profits, il résolut de ne pas demeurer davantage à Rome; il prit donc congé de la cour du pape, qui lui témoigna beaucoup de froideur; il revint à Pérouse où il entreprit une foule de tableaux et de fresques, entre autres une Madone et des Saints qu'il peignit à l'huile, dans la chapelle dei Signori. A San-Francesco-del-Monte, il couvrit de fresques deux chapelles. Il représenta, dans l'une, l'Adoration des Mages; dans l'autre, le Martyre de plusieurs religieux de l'ordre de Saint François, tués en allant trouver le soudan de Babylone. Il fit également deux tableaux à l'huile pour le couvent de San Francesco, une Résurrection du Christ, et un Saint Jean Baptiste, accompagné de plusieurs saints; puis dans l'église des Servites, une Transfiguration de

Digitized by Google

Notre Seigneur, et, non loin de la sacristie, une Histoire des Mages. On voit de lui, à San-Lorenzo, la Vierge avec les autres Maries, Saint Jean, Saint Laurent, Saint Jacques et différents Saints dans la chapelle du Crucifix ; puis le Mariage de la Vierge, sur l'autel del Sacramento, où l'on conservait l'anneau nuptial de la Mère de Dieu. Il enrichit de fresques toute la salle del Cambio ; il représenta sur la voûte les sept planètes, tirées sur des chars par divers animaux, et, sur la paroi du dôme, la Nativité, la Résurrection du Christ, puis Saint Jean-Baptiste entouré de plusieurs saints. Sur les parois latérales, il peignit Fabius Maximus, Socrate, Numa Pompilius, Camille, Pythagore, Trajan, L. Licinius, Léonidas, Horatius Coclès, Fabius, Sempronius, Périclès, Cincinnatus, et sur la quatrième et dernière paroi, les prophètes Esaïe, Moïse, Daniel, David, Jérémie, Salomon, les Sibylles d'Erythrée, de Libye, de Tibur, de Delphes, et les autres. Sous chacune de ces figures, il mit une inscription pour en donner l'explication nécessaire. Dans un riche ornement il plaça même son portrait au-dessous duquel ses compatriotes, pour honorer dignement la mémoire d'un aussi grand peintre, ont tracé depuis un éloge pompeux. »

Bientôt après, Pérugin fit, dans la chapelle principale de San-Agostino, un grand tableau isolé qui, d'un côté représente Saint Jean baptisant le Christ, et de l'autre, la Nativité de Notre-Seigneur ; les bords sont ornés de quelques figures de saints, et le gradin de plusieurs sujets plus petits, qui sont d'un travail très-soigné. Dans la chapelle de San Nicolo de la même église, Pietro exécuta un tableau pour Messer Benedetto Calera. De retour à Florence, notre artiste peignit, pour les moines de Certello, un Saint Bernard sur panneau, et à San-Dominico de Fiesole, dans la seconde chapelle à main droite, une Madone avec trois figures, parmi lesquelles est un Saint Sébastien que l'on admire beaucoup.

Pietro travailla également au Montone, à la Fratta, dans divers autres endroits du territoire de Pérouse, et surtout à Santa Maria degli Angeli, où il exécuta à fresque un Crucifiement de Notre-Seigneur, derrière la chapelle de la Madone qui correspond avec le chœur des religieux.

A l'abbaye des moines noirs de Pérouse, il peignit, pour le maître-autel, une Ascension dont le bas est occupé par les apôtres qui regardent le ciel. Le gradin est orné de trois sujets d'un fini précieux : l'Adoration des Mages, le Baptême, la Résurrection du Christ. De tous les tableaux à l'huile de Pietro, qui sont à Pérouse, celui-là est sans contredit le meilleur. Il commença une vaste fresque à Castello, mais elle ne fut jamais achevée.

Digitized by Google

Il n'est pas inutile peut-être d'expliquer la cause de cette lacune. Pérugin, esclave de sa parole, travailleur opiniâtre, a peu laissé de travaux en train; il fallut l'aventure qui lui arriva en allant de Pérouse à Castello, pour ne pouvoir cette fois terminer son œuvre. Lorsqu'il se rendait de Pérouse à Castello, de Castello à Pérouse, pour travailler à sa fresque, il avait le soin, en homme défiant, de porter tout son argent sur lui. Un jour il fut attendu et assailli par des voleurs qui le dépouillèrent complétement; la douleur qu'il en ressentit le mit dans un état voisin de la mort. Il ne revint à la vie, à la santé, que lorsque ses nombreux amis se furent cotisés pour lui remplacer la plus grande partie de ses écus soustraits. Pietro cependant était bien au-dessus de cette perte; il avait amassé, par son travail, de grandes et vraies richesses; il avait bâti et acheté des maisons à Florence, acquis de nombreuses propriétés à Pérouse, à Castello-della-Pieve; mais se souvenant des sages préceptes de son premier maître, il se mit toujours en garde contre les surprises de la misère.

Marié à une jeune fille d'une beauté remarquable, dont il eut plusieurs enfants, le Pérugin était plutôt son esclave soumis que son époux dévoué; il attachait tant d'importance à la parure de sa femme que c'était lui-même le plus souvent qui lui donnait tous ses soins avec l'assiduité d'un jeune homme. Il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, à Castello-della-Pieve, où il fut solennellement inhumé en 1524.

Comme peintre, il forma dans sa manière un grand nombre d'élèves qui tous devinrent des maîtres distingués. Je citerai le Pinturicchio, artiste de Pérouse qui imita toujours le style de son maître; Roccozoppo, Florentin, de la main duquel Filippo Salviati possédait une Madone pleine d'expression, retouchée par Pietro; mais surtout Jérôme Giùga, Gerino de Pistoia, Bacchio Ubertino, de Florence, et Giovanni l'Espagnol, surnommé le Spagna. Celui-ci peut être considéré comme un des meilleurs coloristes parmi les élèves du Pérugin. Aucun d'eux cependant n'égala la perfection de formes, ni le charme de coloris du maître.

Pérugin, comme nous l'avons dit, forma également à son école ce peintre qui a été le plus merveilleux des maîtres, Raphaël Sanzio d'Urbin. Raphaël, en effet, a travaillé pendant plusieurs années avec lui en compagnie de son père Giovanni de Santi, et il se plaisait à proclamer tout ce qu'il devait à son premier inspirateur.

Pérugin, tout en suivant les traditions de l'art idéaliste, s'est affranchi, au profit du beau et du vrai, de la manière sèche et inféconde des peintres catholiques, ou pour mieux dire ascétiques qui l'avaient devancé; il a créé, à

Digitized by Google

force de talent, la voie dans laquelle il s'est engagé, mais il l'a fermée derrière lui, et nul peintre de son école n'a pu l'égaler. Raphaël qui, par son génie, a embrassé toutes les combinaisons de l'art, qui a exploré tout le champ du beau, n'a pas dédaigné la manière de son ancien maître. On sent, dans quelques-unes des œuvres du Pérugin, le point de départ de son illustre élève, et plusieurs chefs-d'œuvre du premier rappellent, dans certaines parties, l'immortel génie du second.

Le Musée du Louvre a longtemps possédé cinq tableaux du Pérugin, qui, en 1815, lorsqu'on nous dépouilla de tant de chefs-d'œuvre conquis au prix de notre sang, furent remis au grand sculpteur Canova, nommé à cet effet commissaire du pape. Ces tableaux étaient : La Vierge et l'Enfant, Jésus recevant l'hommage des saints protecteurs de la ville de Pérouse. C'était un tableau magnifique et l'un des plus estimés qu'ait produits son auteur; — La Résurrection du Christ; — La Vierge, l'Enfant Jésus, Saint Jérôme et Saint Augustin; — Enfin l'Ascension du Christ, en présence de la Vierge et de ses Disciples.

La France a perdu ces toiles (moins l'Ascension du Christ qui avait été prêtée à la ville de Lyon et qui y est restée, comme on le verra plus loin avec détail) ; mais le Louvre possède encore cinq autres tableaux de notre artiste : 1° La Nativité de Jésus-Christ, offert en 1811 par la ville de Pérouse au baron de Gerando, chargé de la direction des affaires civiles dans les États-Romains. Ce tableau a été acquis, en 1843, par le roi Louis-Philippe, des héritiers de M. de Gerando, pour la somme de 25,000 francs. L'ordre et la disposition ne diffèrent guère de celui qui est actuellement au Vatican et qu'on connaît sous le nom de : Presepe della Spineta. — 2° La Vierge tenant l'Enfant Jésus adoré par deux saintes et deux anges. Ce tableau, qui provient du Palais Corsini, figura en 1825 à la vente Lapeyrière, et il a été acheté en 1850, par le gouvernement français, à la vente de la galerie du roi de Hollande, Guillaume II, pour la somme de 53,302 francs. — 3° La Vierge, l'Enfant Jésus, Saint Joseph et Sainte Catherine. Ce tableau est signé. — 4° Saint Paul. — 5° Combat de l'Amour et de la Chasteté. Il existe un document curieux à propos de ce dernier tableau, et l'on nous permettra d'autant plus de le citer ici, qu'il n'est autre chose qu'une lettre du Pérugin (chose très-rare), adressée par lui-même en 1505 à Isabelle d'Este, qui fut le premier acquéreur de sa toile. Voici la traduction de cette lettre : — « Illustrissime et Excellentissime Seigneurie, — Georges, votre envoyé, ici présent, m'a remis les huit ducats, prix fixé pour le payement du tableau destiné à Votre Très-Haute Seigneurie et à l'exécution duquel j'ai apporté tous les soins en mon pou-

Digitized by Google

voir afin de la contenter, sacrifiant dans ce but, selon mon habitude, tout espèce d'intérêt plutôt que de faillir à mon honneur. Je prie humblement Dieu de m'accorder la faveur d'avoir pu être ainsi en quelque chose agréable à Votre Très-Illustre Seigneurie; car mon vœu le plus cher est de la servir et de lui plaire autant que cela m'est possible. Je continue donc à me présenter à Votre Haute Seigneurie comme un bon serviteur et ami. — Le tableau est peint en détrempe, parce que, selon ce qui m'a été rapporté, celui d'Andrea Mantegna a été exécuté par le même procédé. Si je puis faire autre chose pour le service de Votre Haute Seigneurie, elle n'a qu'à parler, et je me recommande très-humblement à elle. — Que le Christ vous garde heureusement. — Fait le 14 juin 1505 par votre très-humble serviteur, Pietro Perugino, peintre, à Florence. »

Ce document est précieux sous plusieurs points de vue. En premier lieu, il nous montre quels étaient le fond et la forme des rapports qui avaient lieu entre les artistes et les princes italiens, et avec quel respect les premiers traitaient les seconds. Il nous met ensuite au courant du prix que coûtait, de son temps, un tableau du Pérugin. Les huit ducats d'Isabelle d'Este me paraissent une rétribution assez minime, et je ne serais point étonné que ce ne fût là le motif de l'infériorité du *Combat de l'Amour*, comparé à d'autres tableaux du même maître.

En effet, tout en disant à Isabelle d'Este qu'il a apporté à l'exécution du tableau tous les soins possibles, afin de la contenter, il ne lui livrait pas moins une esquisse rapide et incomplète plutôt qu'une œuvre terminée. Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est qu'on peut remarquer dans la lettre du Pérugin, quoiqu'il y mette toute la modération due à une illustre princesse, qu'il ne lui cache pas que, pour accomplir sa parole, *il a sacrifié* toute espèce d'intérêts. N'est-ce point là un reproche indirect, mais suffisamment clair, de la modicité du paiement qu'on lui accordait ?

Quant au tableau de Mantegna dont il est question dans la lettre du Pérugin, et qui devait, il est probable, faire le pendant de son tableau, il se trouve également au Louvre. L'inventaire du cabinet d'Isabelle d'Este, qui remonte au XVIe siècle, l'intitule ainsi : « *Mars et Vénus faisant l'amour; Vulcain, Orphée jouant de la lyre, et neuf nymphes dansant.* » Il entra au Louvre en même temps qu'un autre tableau du même peintre (La Sagesse victorieuse des Vices), et qu'un autre tableau de Lorenzo Costa, représentant la cour d'Isabelle à Mantoue et indiqué dans l'inventaire du XVIe siècle, cité plus haut, sous ce titre : « *Un couronnement.* » Vasari le désigne ainsi : « *La marquise Isabelle en compagnie de dames qui se livrent au plaisir de la musique.* »

Digitized by Google

Je reviens maintenant à l'inappréciable tableau qui m'a donné l'idée du présent travail, dont il aurait dû peut-être rester le sujet principal ; mais, en me laissant entraîner aux recherches biographiques, je n'ai point fait une œuvre inutile. La vie de Pérugin est peu connue, et elle méritait un sort contraire, car elle contient plus d'un enseignement qui ne la laisse point sans intérêt et sans charme.

Le Pérugin pouvait avoir quarante-neuf ans, c'est-à-dire qu'il était dans toute la force de l'âge et l'éclat du talent, quand il peignit, pour la cathédrale de Saint-Pierre de Pérouse, sa ville natale, cette belle toile qui a été reproduite en de magnifiques lithographies par un artiste des plus distingués, feu Marquet. La figure qui est placée derrière saint Jean, et qui regarde le spectateur, est, au dire de quelques historiens, le Pérugin lui-même. A droite et à gauche, des anges jouant de la viole et de la mandoline offrent cette disposition parallèle si fréquente dans les compositions du Maître de Pérouse, et qui contribue à leur imprimer un caractère archaïque. Ce tableau fut, en 1815, du nombre de ceux que réclamèrent les puissances alliées; mais, à la sollicitation de M. Artaud, directeur du musée de Lyon à cette époque, et à la prière de M. le comte Roger de Damas, gouverneur de la ville de Lyon, ce chef-d'œuvre du maître de Raphaël fut laissé aux Lyonnais par S. S. Pie VII, « *en témoignage*, dit sa lettre, *de leur affection pour sa personne sacrée et de son gracieux souvenir pour les sentiments religieux qui les distinguent.* »

Les qualités les plus éminentes du Pérugin se retrouvent au plus haut degré dans son *Ascension*, où il me semble égaler, sinon même surpasser Raphaël, dans l'expression du sentiment religieux. En cette toile, l'ordonnance de la composition est irréprochable; elle se distingue par une grande simplicité et surtout par l'absence de ces effets qui, s'adressant uniquement aux sens, les séduisent à force de grâce et d'une sorte de beauté voluptueuse, moitié païenne et moitié chrétienne.

Chacune des têtes de notre tableau est austèrement empreinte du caractère auguste que la tradition donne aux saints qu'elle représente, et leur expression contraste avec ces figures banales qui se sont multipliées depuis, et qu'on retrouve, en Italie comme en France, dans un si grand nombre d'œuvres religieuses qu'elles dénaturent, et dont elles décomposent, par des données sans caractère, l'effet original et traditionnel.

Mais la perfection dans notre toile ne se borne pas à l'ensemble des personnages, ni aux têtes : elle descend jusqu'aux détails les plus minimes de la personnalité. Ainsi, les mains sont d'une grâce et d'une harmonie parfaites, les pieds d'une finesse exquise, et une expression de jeunesse

Digitized by Google

et de pudeur naïve prête un charme particulier à toutes les poses du corps. L'agencement modeste et savant des draperies s'adapte au sujet avec un goût que n'a pas toujours eu Pérugin, et l'on ne peut se défendre d'une respectueuse admiration en voyant quelle simplicité de moyens, quelle candeur d'expression, quelle économie de prestige, permettaient à ce maître des maîtres, à ce père de la peinture, à ce véritable créateur du dessin, d'imposer aux générations à venir un caractère jusqu'à lui inconnu, une élévation de style que personne n'a jamais dépassée ! — Ses figures n'ont rien de matériel ni de vulgaire; elles semblent être détachées des choses de ce monde et appartenir plutôt au ciel qu'à l'humanité.

En les contemplant ainsi idéalisées par l'onction divine, on se sent entraîné à prier et à devenir meilleur.—N'est-ce pas là le but sublime que doit essayer d'atteindre l'art, cet immortel créateur des grandes pensées, — cet inaltérable rayon échappé au foyer divin et tombé sur la terre pour notre encouragement et notre consolation ?...

A. JUBINAL,
membre de la 2e classe.

HISTOIRE ANCIENE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.

(*Quatrième article*).

XI (*suite*).

Quelque temps après la naissance de Topiltzin, le roi Nonohualcatl, après avoir terminé ses grandes conquêtes par la soumission de Cuitlahuac révoltée, fut assassiné à coups de flèches dans cette même ville par les chefs Apanecatl, Zolton et Cuilton, qui vengèrent ainsi sur lui une injure privée qu'ils en avaient reçue.

Nonohualcatl fut enterré dans le temple de Mixcoatepetl. On attribua à ce souverain les statuts de chevalerie publiés sous le titre de Nahual Téteuctin (les maîtres de la science), association d'état politique et mystérieuse, ayant trait, comme on le suppose, aux mystères du tapir inventés par Votan. Ces statuts précédèrent de bien peu l'institution du premier ordre de chevalerie toltèque, dont les membres furent subdivisés par leur instituteur en juges supérieurs, et en chevaliers ou compagnons sacrés de l'Émeraude, de l'Aigle, du Tigre, du Faucon, du Loup et de la Taupe, septième ou dernier degré de la science ou de l'association.

La mort de Nonohualcatl, survenue en 845, c'est-à-dire la soixante-dix-huitième année du règne de ce prince, selon M. Brasseur de Bourbourg, fut suivie d'une grande insurrection dans l'Anahuac à la suite de laquelle Huetzin Texcaltepocatl, frère du défunt, abandonna Tollan à

Digitized by Google

son fils aîné Ihuitimal, et vint régner à Culhuacan sous le nom d'Yohuallatonac, l'espace de plus d'un demi-siècle. Comme les assertions de M. Brasseur de Bourbourg ne s'appuient sur aucun fait admissible, nous croyons plus convenable d'admettre que Nonohualcatl fut remplacé à Culhuacan par son fils légitime Yohuallatonac, et que son frère Huetzin dont avons avancé aussi le règne de trente-cinq ans, pour abréger le règne patriarcal de Mixcohuatl Camixtli, mourut aussi quelque temps après, et laissa par sa mort le royaume de Tollan à son fils Ihuitimal, vers l'an 850 de l'ère chrétienne.

La foi de M. Brasseur de Bourbourg est d'ailleurs si grande et si large pour les traditions mexicaines, qu'il nous retrace sans commentaires un acte héroïque et inouï du jeune Topiltzin Quetzaltcohuatl, âgé seulement de six ans, mais déjà doué d'une énergie toute virile et tout exceptionnelle.

Ayant appris, en effet, par le chef des compagnons sacrés, Cozcaquauhtli, l'assassinat de son père, l'enfant prodige marche aussitôt à la tête des chevaliers contre Cuitlahuac, pénètre par un souterrain dans la citadelle du temple de Mixcoatopetl, surprend les meurtriers de son père au moment du sacrifice divin, s'empare de Zolton et de Cuilton qu'il fait hacher en morceaux, enlève les restes de Nonohualcatl et les fait transporter à Culhuacan, dans le temple de Quilaztli; le jeune héros disparaît alors pour quelque temps de la scène historique (1).

Nous tirerons le rideau sur ce fait tout biblique et tout homérique, qui laisse bien loin derrière lui, comme on le voit, David luttant contre Goliath, Samson assommant les Philistins avec une mâchoire d'âne et les exploits du jeune fils d'Amphitryon et d'Alcmène.

XII

Traditions du IXe *et du* X^e^ *siècle. — Règnes d'Ihuitemal, de Topilzin Quetzaltcohuatl III et d'Huémac II à Tollan. — Bataille de Tenochtitlan, etc.* (850 *à* 930 *de J.-C.*)

Il y a encore, ainsi qu'on peut en juger, beaucoup de fables et beaucoup d'obscurité dans les annales de l'Anahuac présentées par M. Brasseur de Bourbourg.

C'est ainsi qu'il nous apprend, sans autre explication, l'existence d'un nouveau royaume connu sous le nom d'Otompan, qui fit alliance avec les

(1) Brasseur de Bourbourg, t I, l. II, ch. IV.

Digitized by Google

royaumes de Tollan et de Culhuacan, et représenta avec eux une nouvelle triade anahuacaise, remplaçant la première triade composée des États de Tollan, Culhuacan et Quauhtitlan. Cette fois Tollan s'effaça devant Culhuacan, qui devint la métropole des trois royaumes, sous l'autorité d'Huetzin, que M. Brasseur de Bourbourg fait régner à Culhuacan sous le nom d'Yohuallatonac, ou plutôt, selon notre opinion personnelle, sous Yohuallatonac, fils légitime et successeur de Nohohualcatl.

La suprématie de Culhuacan lui fut assignée dans une assemblée générale, où fut également réglée la succession hiérarchique des nouveaux souverains. Par suite de ces règlements le fils aîné, investi du titre de généralissime, succédait à son père, ou à son défaut ses frères, ses oncles et ses cousins, les princes du sang reconnus indignes ou incapables d'occuper le trône étant écartés de droit de l'hérédité.

Le roi d'Otompan siégeait à droite de l'empereur ou roi suprême de Culhuacan ; le roi de Tollan à gauche, ce qui prouve qu'il était réduit au troisième rang. Après eux venaient le fils aîné du roi de Tollan, général en chef de l'armée ; les grands prêtres du soleil et de Quetzaltcohuatl et le conseil d'État des grands et des seigneurs du royaume. L'existence d'un grand prêtre de Quetzaltcohuatl, l'an 856 de l'ère chrétienne, époque désignée par M. Brasseur de Bourbourg pour les transformations hiérarchiques de l'Anahuac, nous atteste donc et nous confirme que le grand prophète avait vécu quelques siècles plus tôt.

Toutefois, c'est quinze ans environ après la dernière date que nous venons d'indiquer, que M. Brasseur résume sur la tête du jeune Topiltzin, fils naturel de l'amazone Chimalman, la mission providentielle et réformatrice accomplie par le Quetzaltcohuatl du premier siècle de notre ère.

Topiltzin, le même enfant de six ans que nous avons vu venger si énergiquement et si miraculeusement la mort de son père assassiné, reparut tout à coup dans l'Anahuac, nous dit M. Brasseur de Bourbourg (livre III, chapitre Ier), après quelques années d'absence, prit en même temps possession du souverain pontificat et du surnom de Quetzaltcohuatl, modifia les dogmes de la religion aztèque, civilisa son peuple, établit les pompes religieuses, ajouta des cérémonies supplémentaires à celles qui existaient déjà, et accomplit *in extenso* les actes que nous avons attribués avec plus de raison à son prédécesseur.

L'histoire de ce Topiltzin Quetzaltcohuatl III se résume toutefois pour nous dans les faits historiques qui suivent.

Le roi de Tollan, Ihuitemal, successeur de Huetzin, étant venu à mou-

Digitized by Google

rir en 873, Topiltzin, secondé par les Toltèques et par un autre frère dont l'existence se révèle tout à coup, et que M. Brasseur de Bourbourg désigne sous le nom de Polos, tige des princes de Ciutzin et de Tzompanteteuch-tin, s'empara de Tollan, y fut reçu avec enthousiasme par les habitants, se rendit de là à Huitzilapan, puis à Culhuacan et força son frère Yohual-latonac à reconnaître sa souveraineté et sa suprématie.

Après quelques années de sujétion et d'asservissement, Tollan, relevée de son abaissement par son nouveau maître, devint une seconde fois la métropole de l'Anahuac. Topiltzin embellit en effet cette ville, située sur le Quetzalalt, de plusieurs édifices remarquables, fit construire les forts de Toltecapec, de Nonohualco et de Xicococ pour la protéger et pour la défendre et la subdivisa en vingt quartiers dirigés chacun par un capitaine ou gouverneur particulier.

M. Brasseur de Bourbourg s'étend avec complaisance sur la prospérité de Tollan et sur la splendeur du royaume de ce nom, où Topiltzin fit construire des ponts, des chaussées et des routes sur plusieurs points différents pour encourager le commerce et l'agriculture. Le savant américaniste nous donne des détails ethnographiques les plus intéressants, sur les places, les rues, les temples, les palais aux terrasses ornées de fleurs et les manufactures de la capitale aztèque, où des ouvriers et des artistes habiles exposaient sur ses marchés et sur ses foires annuelles les produits de leur industrie, tels que des tapis de cuir maroquiné, des étoffes de coton en poils de lapin ou de lièvre coloriées, des nattes, des écharpes de soie, de chenille, des coquillages, des bijoux, des coupes d'or et d'argent, des vases peints et même le précieux chocolat, qui fit alors son apparition dans le nouveau monde.

On citait surtout les quatre palais principaux ou impériaux de Tollan, l'un situé à l'est et connu sous le nom de temple d'or; le second appelé le temple des émeraudes et des turquoises, à l'ouest; au midi, celui des coquillages; celui de l'albâtre au nord.

Le luxe, l'abondance et une magnificence toute asiatique régnaient donc à Tollan sous les auspices du roi Topiltzin, et les provinces impériales, abritées du côté des Cordillères par les forêts et les ombrages épais de la vallée de Xocotitlan, étaient parsemées de jardins et sillonnées de champs de maïs et de cotonniers.

Topiltzin aurait pu régner longuement et heureusement chez les Aztèques reconnaissants et satisfaits, s'il s'était borné à son goût pour l'architecture et l'industrie; à sa passion pour la musique religieuse où il introduisit de nouveaux hymnes et de nouveaux chants; au développe-

Digitized by Google

ment des trompettes et des teponastli ou tambours inventés par Votan, et aux modifications hiérarchiques des prêtres ou des gardiens des autels.

Mais il s'attira l'animosité des rois vassaux d'Otompan et de Culhuacan, en voulant renverser les sacrifices humains qui s'étaient de nouveau introduits dans l'Anahuac ; et ces princes irrités suscitèrent contre lui le prince Huémac, surnommé aussi Naxacoch, et Mactlatxotchilt, fils de l'ancien roi de Tollan Ihuitemal, dont les prétentions royales avaient été annulées par l'usurpation de Topiltzin lui-même.

Beau, jeune, bien fait, habile et entreprenant, mais arrogant, orgueilleux et cruel, Huémac rallia à lui tous les Toltèques attachés aux cérémonies sanguinaires, et soutenu par les deux rois ses amis, fit révolter à la fois les villes, les provinces et même la cité de Tollan contre Topiltzin Quetzaltcohuatl III, qui essaya vainement de lutter contre ses ennemis.

Roi pacifique et débonnaire avant tout, Topiltzin, qui avait dû ses succès plus encore à la persuasion qu'à ses forces, abandonna volontairement sa capitale pour épargner le sang de ses sujets, et après avoir caché ses bijoux dans la fontaine sacrée d'Atecpan Amohco, il se retira à Tlapallan, suivi d'un grand nombre d'amis et de compagnons d'armes.

Sa retraite ou sa fuite fut des plus navrantes et des plus douloureuses, si l'on s'en rapporte à M. Brasseur de Bourbourg. Poursuivi par l'implacable Huémac, jusqu'à Tlapallan et Quauchtitlan, où il était arrivé, le parasol déployé, et jouant de la flûte comme David devant l'arche, Topiltzin, à qui l'on enleva ses artistes et ses livres, se dirigea dans les montagnes de l'Anahuac, et descendit dans la plaine de Huitzilapan, où il fut bien accueilli par la tribu des Olmèques, qui y résidait à cette époque. On assure même que Topiltzin, chassé de Tollan vers l'an 895 de notre ère, fonda dans cette contrée le nouveau royaume d'Huetxotzinco, d'Huitzilapan et de Chalchiuhapan, d'où il fut encore chassé en 904 par son infatigable adversaire. Ce qu'il y a de positif, c'est que Topiltzin, après avoir civilisé les Olmèques à demi barbares, discipliné les tribus du Mixtèque et du Zapotecapan, érigé les temples de la forêt d'Achiutla, de Yoopaa, de Mitlan, de Camaxtli à Huexotzinco, de Tlamazlco à Tlascallan, villes qu'il embellit en outre de grandes rues, de couvents et de palais remarquables, disparut alors pour ne plus revenir et fut probablement assassiné par les émissaires de son rival et de son antagoniste.

Proclamé roi de Tollan après la prise volontaire de Topiltzin, Huémac, qui s'affubla alors du nom de Tezcatlipopoca, et institua le culte de Texcaltepocatl, en l'honneur d'Huetzin, son grand-père, se fit bientôt des ennemis puissants en faisant sacrifier de tous côtés des victimes humaines,

Digitized by Google

et en traitant ses sujets avec tant de vigueur et de violence, que les Tollanais émigrèrent presque tous à Cholullan (la ville de l'exil), qui porta depuis cette émigration le nom de Tollan-Cholullan.

Huémac se rendit surtout impopulaire en poursuivant le malheureux Topiltzin dans sa retraite d'Huitzilapan, et en ravageant le territoire des bienfaisants Olmèques, dont le seul tort était d'avoir accueilli le proscrit.

Toutefois Huémac, depuis cette seconde expédition, régna vingt-six ans dans l'Anahuac terrifié et épouvanté par ses cruautés et ses crimes. Mais en 930, ce prince étant devenu vieux, les Tollanais persécutés se choisirent pour chef le prince Nauhyotl, descendant de l'antique famille des Aztèques et se réunirent contre Huémac avec Quetzallacxoyatl, successeur du roi de Culhuacan Yohuallatonac en 904 et neveu de Topilzin, et Mapach, fils de Camaxtli, chef des compagnons sacrés établis à Cuitlahuac. Huémac s'arma néanmoins de courage, à l'annonce de cette ligue formidable, et descendit à la rencontre de ses ennemis vers les bords du lac de Ténochtitlan, entre Texcuco et Culhuacan. Il se livra dans les environs une bataille sanglante et décisive où Huémac fut tué avec la plus grande partie de ses soldats par les confédérés. On peut rapporter cet événement dramatique à l'an 930 de l'ère chrétienne.

XIII

RÈGNES DE NAUHYOLT II ET DE LA REINE XIUHTLATZIN, SA FEMME. (945 à 949).

Il ne faut pas confondre ce Nauhyotl II, roi de Tollan, avec les trois Nauhyotl, souverains de Culhuacan, dans les VIIIe, XIe et XIIe siècles de l'ère chrétienne. Nous l'appellerons Nauhyotl II, en souvenir de l'antique Nauhyotl Ier de la dynastie aztèque citée par Tezozomoc, et de laquelle nous venons de voir qu'il était descendu. On pourrait l'assimiler plutôt à l'Ilacomihua d'Ixliltxotchil, dont la femme s'appelait Xiuhquentzin, nom à peu près semblable à celui de la femme de Nauhyotl II. Nous laissons ce point historique à démêler et à débattre encore.

La générosité, la douceur, la magnificence apparurent sur le trône avec Nauhyotl II, comme la bonté et la charité furent les apanages distincts de sa femme, la vertueuse Xiuhtlatzin.

Restaurateur du culte établi par Quetzaltcohuatl II, qu'il plaça de nouveau sous la direction d'un *tlachiach* ou grand prêtre et de l'Aquiah (gou-

Digitized by Google

verneur civil), et de quatre prêtres principaux, selon les règlements du prophète, et dont il célébra le rétablissement par une grande fête dans la ville de Cholullan, fête précédée par un jeûne de soixante jours et par des pénitences publiques, Nauhyotl II, éclairé par l'exemple de Topiltzin, céda cependant aux exigences de son siècle en permettant quelquefois sur les autels divins le sacrifice des victimes humaines.

Il toléra, en effet, plutôt qu'il n'encouragea de son approbation les sacrifices des captifs aux fêtes expiatoires en l'honneur de Camaxtli, à Tlascallan et à Huexotxinco. Il permit, comme précédemment, de sacrifier dans le temple de Tlaloc, un garçon et une petite fille, âgés de trois à quatre ans, et de naissance noble et illustre, pour assurer la prospérité de la récolte future (1) ; et quand le maïs commençait à monter, de renfermer dans une grotte obscure et ténébreuse et d'y laisser mourir de faim quatre enfants âgés de huit à douze ans. Il consacra la fête célébrée au mois d'Atlacualo (dix-huitième mois taltèque correspondant au mois de février), dans le temple de Tlacotepec, situé entre deux lacs profonds et dangereux, où des enfants étaient précipités dans un abîme, en l'honneur du dieu des nuages. Cette faiblesse fut assurément très-grande et très-répréhensible ; mais Nauhyotl II la racheta par une administration des plus habiles, des plus sages et des plus intelligentes.

Il divisa la ville de Tollan en quatre quartiers au lieu de vingt, et institua un Conseil d'État composé de guerriers et de nobles. Il établit des tribunaux à Téotihuacan, la ville sainte, et décida que les rois ses successeurs y seraient, à l'avenir, élus, sacrés et ensevelis. Tout en conservant à Tollan le premier rang dans les états de l'Anahuac, il choisit la ville de Culhuacan pour la réunion générale des États des trois royaumes. On lui dut la construction des grands palais de la vallée de Tolucan, de Xalizcotepec et de Quauhnahuac, en pierres énormes, mais sans bois ; du palais des Eaux-Vertes à Chalciuhapan, dont on admirait les grands escaliers, les bas-reliefs, les ornements et les tapisseries, et la réouverture des écoles de Tollan où il attira les plus grands artistes et les hommes les plus instruits par de grandes et de magnifiques récompenses. On montre encore les restes du temple et de la forteresse de Xochichalco, près de Quauhnahuac, dont on attribue la fondation au même roi toltèque.

Nauhyotl II fonda aussi sur les monts Matlalcuéyé un nouveau temple dédié à la déesse des eaux, considérée comme la compagne du dieu de la pluie, Tlaloc, et appelée des noms divers de Matlalcuéyé, d'Apoconallotl,

(1) Les cadavres de ces enfants, placés ensuite dans un cercueil en pierre, y étaient invoqués comme des reliques par les croyants et par les fidèles.

Digitized by Google

d'Acuecueyotl (vague et gonflement des eaux), ou de la dame aux grenouilles. L'érection de ce temple, qui fut desservi par un *Achcauhtli* où grand prêtre, des prêtres aux vêtements amples et flottants, et par un collége de vestales, serait une nouvelle indication pour assimiler Nauhyotl II à l'Ilacomihua d'Ixtliltxotchitl, qui fonda, selon ce dernier, un temple semblable en l'honneur de la grenouille, considérée comme la déesse des eaux.

Nauhyotl II, fort âgé à son avénement au trône, mourut au bout de quinze années de règne seulement, mais chargé de gloire et de renommée.

Son enterrement fut précédé de solennelles et de magnifiques cérémonies. On embauma son corps avec les parfums les plus précieux; on l'entoura d'une tunique blanche de toile fine; des bandelettes de toile enrichies de broderie furent placées sur ses jambes; on décora son cou d'un collier d'or aux breloques de turquoises et d'émeraudes, ses bras de bracelets d'or; sa tête fut couronnée d'un diadème royal formé d'un cercle d'or en forme de mitre, et ombragée par un bouquet de plumes de *quetzal;* sa bière fut recouverte d'un grand manteau blanc bordé de franges et orné de bijoux. Il fut enseveli dans le temple souterrain de Chalchiuchlicué, et à l'occasion de sa mort on enterra pour la première fois avec lui un jeune garçon qu'il aimait beaucoup, et ses deux maîtresses favorites, qui furent *murés* tout vivants dans le sépulcre de leur maître. Nous verrons depuis cet exemple imité sous les successeurs de Nauhyotl, et développé encore sur une plus grande échelle de barbarie et d'inhumanité.

Sa femme Xiuhtlaltzin lui succéda, et gouverna l'Anahuac pendant quatre années, comme la femme d'Ilacomihua. Nous croyons fortement qu'Ilacomihua et Nauhyotl II ne doivent faire qu'un seul et unique personnage.

XIV

RÈGNES DE MATLACCOATL, DE TLILCOATZIN ET D'HUÉMAC III A TOLLAN; ET DE CHALCHIUCH TLATONAC ET DE TOTEPEUCH A CULHUACAN (949 A 1029).

Sous le règne de Matlaccoatl, fils légitime de Nauhyotl II (949 à 973), la ville de Culhuacan, gouvernée par Chalchiuch-Tlatonac, fils de Quetzalacxoyatl (mort en 953), prit une importance considérable et effaça Tol-

Digitized by Google

lan, par les marchands et les navires, ou plutôt les barques ou acallis, qui se rendaient de tout l'Anahuac dans son port. Tollan demeura toujours la ville des arts, des lettres et le foyer de la civilisation toltèque, mais Culhuacan fut la ville ouvrière et industrielle par excellence, et écrasa complétement sa rivale par ses richesses et par sa magnificence.

Tlilcoatzin, fils de Matlaccoatl, fut d'ailleurs aussi obscur et aussi peu intelligent que son père, et mourut en 994 après un règne inconnu de dix-neuf années. En lui finit la race aztèque créée par Nauhyotl II, qui figure néanmoins avec son fils et son petit-fils, parmi les princes de la dynastie toltèque.

L'influence du roi toltèque de Culhuacan, Totepeuch, fils de Chalchicuh-Tlatonac, et son successeur en 985, était alors si grande dans tout l'Anahuac, qu'il disposa selon son bon plaisir, de la couronne vacante, et la fit accorder, du consentement sans doute du roi d'Otompan, à son fils, Huémac III, surnommé Atecpanécatl pour le distinguer de ses homonymes.

Déjà marié à la princesse Maxio, fille du grand vassal Peton, souverain de Meztitzlan ou Tollantzinco, Huémac, arrivé à Tollan avec ses frères Nauhyotl et Opochtli, se signala d'abord par son intégrité et par sa sagesse, et réunissant au pouvoir temporel du monarque l'autorité spirituelle affectée aux grands pontifes, il abolit courageusement les sacrifices humains à la suite de quelques disputes théologiques, et réforma la religion sur une base à la fois grande, forte, progressiste et humanitaire.

Mais les seigneurs irrités conspirèrent bientôt contre lui comme leurs pères avaient conspiré contre Topiltzin-Quetzaltcohuatl, et les principaux d'entre les conjurés, Teputztecatl, Quatlapanqui, Tliloa et Papatztac Tzocaca, imaginèrent d'aliéner la raison de leur maître, en mélangeant le pulqué découvert par Pantecatl et Maycoël (le premier homme ou la première femme), ou par Quetzaltcohualt, avec de l'agave et quelques plantes malfaisantes. Après avoir fait un essai satisfaisant de cette nouvelle liqueur sur un autre seigneur, nommé Cuextecatl, qui devint subitement fou et fut obligé de s'enfuir à Panuco par suite des indécences et des excentricités qu'il avait commises dans un festin public, ils engagèrent Papantzin, l'un des grands officiers de la cour, à en faire prendre à Huémac et à sa famille.

Les effets de ce pulqué composé furent des plus foudroyants et des plus redoutables ; le roi s'enivra, ainsi que ses officiers, et se signala par plusieurs extravagances que partagèrent bientôt son ami Ihuimécatl, son conseiller Toltecatl, et sa propre sœur Quetzalpetlatl,

Digitized by Google

Le traître Papantzin fut d'ailleurs la première victime de sa scélératesse; car Huémac, entraîné bientôt par son ivresse à de coupables égarements, fit enlever sa femme Quetxaltxotchitl, et la conduisit dans son palais de Palpan. Les amours d'Huémac III, qui n'avait eu jusqu'alors que des filles de son épouse la reine Maxio, furent tout aussi fertiles que ceux de David et de Bethsabée; il naquit un fils de cet adultère soigneusement caché à la reine et à toute la cour, par ceux qui en étaient les complices; et ce fils, le Salomon toltèque, fut nommé Miconetzin, ou l'enfant de l'agave, et surnommé plus tard Topiltzin II Acxitl.

Papantzin ayant dévoilé le mystère à tous les yeux en réclamant énergiquement sa femme disparue tout à coup, Huémac mit fin à ses réclamations en le faisant assassiner.

Huémac était entré dans une mauvaise voie. L'enlèvement de Quetxaltxotchitl et l'assassinat de son mari mécontentèrent de nouveau les grands et la cour, et le peuple protesta hautement contre la déclaration du roi, qui donna à sa maîtresse le rang et le titre de reine, et déclara son fils comme son héritier. Les amours non moins scandaleuses d'une des filles du roi et de Maxio, avec un beau macéhuatl (marchand d'axivert ou de poivre), nommé Tohuéyo, qu'Huémac fut obligé de lui accorder pour époux, portèrent l'exaspération des nobles au plus haut degré, et provoquèrent une révolte générale, à laquelle Nauhyotl, l'un des frères d'Huémac, ne demeura pas lui-même étranger.

Cohuanacox et Meyoxotzin, gouverneur de Quiahuitzlan dans l'Anahuac, furent les premiers à prendre les armes, et furent imités peu de temps après par Huetzin, prince de Xalisco, et plusieurs autres grands feudataires qui chassèrent les officiers envoyés par Huémac pour prélever les impôts, et s'emparèrent du fort de Coatepec, près de Tollan.

Le macéhuatl Tohuéyo, en butte aux outrages et à la haine des courtisans, qui lui attribuaient les malheurs du royaume, sauva alors l'empire d'Huémac par son courage et par sa vaillance, et justifia le choix de la jeune princesse qu'il avait épousée. Mis à la tête d'une armée contre les confédérés et trahi par les officiers d'Huémac, qui voulaient sa défaite et sa perte, il n'en battit pas moins les rebelles dans les environs de Coatepec, soumit la ville de ce nom, celle d'Itzoacan et les provinces insurgées, et revint en triomphe à Tollan où il confondit ses détracteurs et ses envieux.

L'orgueil et l'insolence d'Huémac III, encouragés par les victoires de son gendre, le rendirent toutefois l'objet de la haine et de l'exécration de tous ses sujets. Toujours sous l'impression du malfaisant breuvage du pulqué falsifié, auquel il s'était abandonné avec frénésie, ce prince si sage

Digitized by Google

et si digne se livra peu à peu à tous les vices et aux plus grands désordres et négligea les préceptes de la religion qu'il avait d'abord si énergiquement défendue.

Les présages les plus sinistres annoncèrent la colère des dieux aztèques contre cet Huémac, qui fut sans contredit l'Iztacquauhtzin d'Ixtliltxotchitl. Il y eut d'affreux tremblements de terre; le pont de Quetzalatl s'écroula avec un grand fracas; la montagne de Zacatepec lança des flammes dévorantes; des spectres effrayants se firent voir dans toutes les provinces.

Huémac et sa cour tremblèrent et s'effrayèrent. Un autre prince appelé aussi Huetzin, seigneur de Nonohualco, fit en vain sacrifier des captifs à Tollan pour apaiser l'Olympe mexicain; et à son exemple Huémac fit immoler des victimes humaines dans tout son empire.

Mais le retour à ses sanglants sacrifices ne put apaiser les divinités. Une peste affreuse succéda aux spectres sanglants, et Tlaloç, le dieu de la pluie, apparut à Huémac, et lui fit des prédictions sinistres et désolantes. Un froid rigoureux, la destruction des récoltes par les vers (1018 de l'ère chrétienne), la sécheresse de l'été suivant, une épidémie affreuse qui décima les Toltèques pendant quatre années, une famine et une grêle qui durèrent six ans, et le ravage de l'empire par des bandits furent suivis d'une rébellion plus générale encore que la précédente.

Huetzin, l'ancien prince rebelle de Xalisco, reparut en armes dans l'Anahuac, secondé par de nouvelles tribus, aussi d'origine aztèque, arrivées dans l'Anahuac en 958.

Ces tribus étaient les Chichimèques et les Acolhuas, issus des anciennes tribus aztèques de ce nom. Les Chichimèques, commandés par Xolotl Tocintaïchtli, avaient fondé dans le nord de l'Amérique centrale le royaume d'Amaquemé, et s'étaient établis quarante ans plus tard (998), du consentement du roi de Tollan, dans la ville d'Azcapotzalco. Les Acolhuas, leurs confrères, s'étaient installés dans les environs de Textcuco, dans le royaume d'Otompan, après avoir saccagé et ruiné la ville d'Huexotla.

Chichimèques, Acolhuas et Toltèques réunis s'avancèrent donc contre le malheureux Huémac, qui abandonna lâchement sa capitale et se retira avec sa famille à Xochicquetzalipan d'abord, et à Huitzcoc ensuite, d'où il revint enfin à Tollan après le massacre de ses partisans et la retraite de l'armée ennemie qui s'était contentée de piller et de ravager son empire, et se renferma dans le sanctuaire de Xicococ.

Peu de temps après, cessa la famine de six années (vers 1025), ainsi que l'atteste la légende merveilleuse de l'eau qui coula d'un rocher de Chapoltepec, devant un humble macéhuatl, qui la fit jaillir comme Moïse avec

Digitized by Google

une simple baguette. La pluie tomba alors avec une grande abondance et retrempa le sol aride et desséché. Les factions se calmèrent comme par enchantement ; mais toutefois Huémac songea à abdiquer en faveur de son fils.

Cette abdication se fit néanmoins trop attendre, puisque son frère Nauhyotl II, devenu roi de Culhuacan, en 1026, après le trépas du vieux Totepeuch, excita pour la troisième fois les Toltèques de Tollan contre Huémac et son fils naturel, et fit proclamer roi le grand prêtre Quauchtli, seigneur suzerain d'Atzompan, sous le nom duquel il espérait diriger le royaume.

Néanmoins les espérances du roi de Culhuacan ne devaient pas se réaliser. Quanchtli fut déposé par d'autres insurgés ayant à leur tête le prince de Xochimilco, Maxlatzin, qui traita avec Huémac et consentit à reconnaître pour roi son fils, moyennant sa reconnaissance comme héritier futur de la couronne après lui, au détriment des autres princes du sang.

Huémac accepta ces conditions d'ailleurs assez avantageuses et, après avoir assisté au sacre de son fils Topiltzin Acxitl, sur le corps et la tête duquel on versa un baume de substance rouge et jaune à la fois, et un ulli (huile) liquide et que l'on décora d'une mitre d'or aux plumes de quetzal, il se retira avec Quetzaltxotchil, dans l'intérieur du palais, d'où il ne sortit point pendant quelques années (1029).

(*A suivre.*)

A. De Bellecombe,
membre de la 1re classe.

M. Cantu adresse de Milan à M. Renzi, administrateur, la pièce suivante dont on a fait mention dans le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 28 juin (p. 192) :

COMMUNICATION A L'INSTITUT HISTORIQUE.

Dans la séance générale du mois de juin dernier, notre collègue M. Desclozières nous a lu un morceau très-intéressant sur les inventeurs de la télégraphie. A la suite de cette lecture, j'ai pris la parole pour faire observer que, semblable en cela aux autres historiens de cette invention, M. Desclozières n'avait pu mentionner la part qu'y avait prise Alexandre Volta. C'est pourtant ce savant qui le premier eut l'idée de transmettre des signes à grande distance au moyen d'un fil électrique suspendu à des poteaux. J'ai ajouté que la lettre dans laquelle il indiquait clairement cette idée se trouvait à l'Exposition. L'assemblée ayant bien voulu me charger

Digitized by Google

de l'informer en détail de ce nouveau titre de gloire pour mon pays, je viens m'acquitter de cette honorable mission.

Les enfants d'Alexandre Volta se trouvant dans la détresse, le royal Institut lombard des sciences, lettres et arts, dont j'ai l'honneur de faire partie, proposa d'acheter à ses héritiers, pour la somme de 10,000 livres d'Autriche, tout ce qui avait appartenu à Volta et qui était encore renfermé dans son cabinet de travail à Como. C'était à la fois le moyen de secourir noblement une infortune, et d'honorer la mémoire du grand homme. Cette proposition fut acceptée avec bonheur; l'Institut paya la somme en partie; pour le reste, il ouvrit une souscription à laquelle tout le pays a pris part. Le paiement effectué, on transporta tous ces objets dans une des salles de notre Institut, où ils ont été disposés sous le nom de *Cimeli di Volta*.

Tout ce qui regarde un grand homme est bien intéressant; sans parler de sa canne, de ses lunettes, de sa tabatière, nous avons ses instruments de physique, depuis le thermomètre jusqu'à la machine électrique. Mais ce qu'il y a de plus important, ce sont les instruments dont il se servit, soit pour ses expériences sur l'air des palus, comme on appelait le gaz hydrogène, soit pour l'électricité, ainsi que ceux qu'il inventa lui-même, l'électrophore, le condensateur, l'électromètre, le pistolet, etc. Vous savez que c'est au milieu de ces recherches qu'arriva la découverte de Galvani, et qu'en répétant les expériences du professeur bolonais, Volta trouva la pile, l'instrument qui est à la tête de toutes les découvertes physiques et chimiques de notre siècle. Eh bien! nous avons là ses premiers essais, la première pile, puis celles dont il se servit lorsque Bonaparte l'appela en France pour démontrer ses découvertes à l'Institut, enfin toute la série de cette immense invention.

Ajoutez à cela tous les papiers de Volta, depuis ses brouillons d'écolier jusqu'à sa correspondance avec les plus grands hommes de son temps. Parmi cette correspondance se trouve une lettre qu'il écrivait le 15 avril 1777 au professeur Barletti; c'est justement celle sur laquelle j'appelai votre attention; en voici le texte original et la traduction :

Texte original.

« Quante belle idee di esperienze sorprendenti mi van ribollendo in testa eseguibili con questo stratagemma di mandare la scintilla elettrica a far lo sbaro della pistola a qualsivoglia distanza e in quelsivoglia direzione e positura! Invece del colombino, che va ad appiccar l'incendio alla macchina di fuochi artificiali, io vi manderò da qualunque sito, anche

Digitized by Google

non diretto, la scintilla elettrica, che col mezzo della pistola aggiustata al sito della pianta artifiziata, vi metterò fuoco. Sentite. Io non so a quante miglia un filo di ferro tirato sul suolo dei campi o della strada, che in fine si ripiegasse indietro, o incontrasse un canale d'acqua di ritorno, condurrebbe giusta il sentier segnato la scintilla commovente. Ma preveggo che in un lunghissimo viaggio de' tratti di terra molto bagnata o dell' acque scorrenti stabilirebbero troppo presto una comunicazione, e quivi devierebbe il corso del fuoco elettrico, spiccato dall' uncino della caraffa per ricondursi al fondo. Ma se il fil di ferro fosse sottenuto alto da terra da pali di legno quà e là piantati ex. gr. da Como fino a Milano, o quivi interrotto solamente dalla mia pistola, continuasse e venisse in fino a pescare nel canale naviglio, continuo col mio lago di Como, non credo impossibile di fare lo sbaro della pistola a Milano, con una buona boccia di Leyda da me caricata in Como.

» V. aff. amico, A. Volta. »

Traduction.

« Combien de belles idées d'expériences surprenantes, qui s'agitent dans mon cerveau, et basées sur cet artifice d'envoyer l'étincelle électrique faire partir le pistolet à quelle distance que ce soit et dans toutes les directions et situations. Au lieu du *colombino* qui va mettre le feu aux feux d'artifice, j'y enverrai d'un endroit quelconque, et qui ne serait même pas en ligne droite, l'étincelle électrique, qui y mettra le feu au moyen du pistolet. Écoutez. Je ne sais à combien de milles un fil de fer tendu sur le sol des champs ou de la route, replié en arrière, ou traversant un canal d'eau, conduirait l'étincelle suivant le parcours indiqué. Mais je prévois que dans un très-long voyage sur la terre humide ou à travers les eaux courantes, il s'établirait bientôt une communication qui dévierait le cours du feu électrique, séparé du crochet de la bouteille pour retourner au fond. Mais si le fil de fer était soutenu à une certaine élévation au-dessus du sol par des poteaux en bois plantés de distance en distance, par exemple de Côme à Milan, et interrompu seulement dans ce dernier lieu par mon pistolet, qu'il continuât et vînt enfin plonger dans le canal d'irrigation (*naviglio*) qui communique avec mon lac de Côme, je ne crois pas impossible de faire partir mon pistolet à Milan, avec une bonne bouteille de Leyde chargée par moi à Côme.

» Votre affectionné ami, A. Volta. »

Il est à peine nécessaire de rappeler que le pistolet de Volta était chargé de gaz hydrogène et que l'étincelle électrique le faisait partir.

Cette lettre nous avait paru d'une telle importance que nous l'avions fait

Digitized by Google

photographier pour l'envoyer à l'Exposition universelle. Vous savez que nous l'y avons cherchée en vain. Elle était dans les tiroirs des commissaires, et aujourd'hui chacun peut la voir dans une vitrine de la section italienne, avec les livres. J'espère que l'Institut historique voudra donner à cette lettre la publicité de l'*Investigateur*. Vous comprenez à merveille qu'il n'y a rien là qui ressemble à la transmission électro-magnétique qui se fait aujourd'hui. Volta n'a pas connu l'action de l'électricité sur l'aimant, et encore moins les conséquences qu'on pourrait en tirer. Mais ici il reconnaît parfaitement la possibilité de transmettre un signe à une grande distance par le fil électrique. Et afin que l'électricité ne se disperse, il suggère de soutenir ce fil sur des poteaux, précisément comme cela se pratique aujourd'hui. Je crois que notre honorable collègue M. Desclozières, qui n'avait pu connaître ce détail complétement ignoré jusqu'ici, y trouvera la matière d'une demi-page à ajouter à son beau livre sur les inventeurs modernes.

César Cantu,
Membre correspondant de la 1re classe.

LE TAILLEUR ET LE CONFESSEUR

CONTE D'AUTREFOIS

Lu dans la séance publique du 28 *avril* 1867.

Dans le monde agité tout se transforme ou change,
Le progrès en marchant sous son drapeau nous range;
Jadis il détruisait les corporations,
Il adopte aujourd'hui les coalitions...
Et pour mieux expliquer les griefs qu'il élève,
Hardiment l'ouvrier fait appel à la *grève ! ! !*
C'est au nom *du travail* qu'elle dicte ses lois;
Et qu'elle fait *chômer* pour constater ses droits.
Ne nous en plaignons pas, si celui qui consomme
Y trouve un avantage, et si la grève, en somme,
Rend les prix modérés et les hommes meilleurs...
L'exemple qu'a donné *la grève des tailleurs*
N'a pas encor produit cet effet salutaire.
Pendant que se débat le *procès du salaire*,
Qu'ouvriers et patrons ne se sont pas compris,
Voilà qu'on ne peut plus *s'habiller* à Paris !
L'un veut un paletot pour faire un voyage;

Digitized by Google

Cet autre, un *habit neuf* pour un *grand mariage*.
Vains désirs ! Dans ces temps qu'on dit civilisés,
Il faut nous affubler de vêtements usés,
La grève ferme tout, et l'affiche, et l'avoue ;
C'est le fripier qui gagne, et fort chèrement loue
Quelque pauvre défroque au malheureux bourgeois
Qui voudrait trouver mieux, mais qui n'a pas le choix ;
Ici je n'entends pas élever de critique...
Du *travailleur* la cause est toujours sympathique :
Souhaitons que bientôt la concorde et la paix
Entre les combattants renaissent; leurs bienfaits
Finiront par produire (ayons-en l'espérance),
Avec le *bon marché*, le *bon goût*, l'élégance...
Mais laissons cet exorde, il n'avait d'autre objet,
Que de me préparer à traiter mon sujet.
Le conte d'autrefois que je suis prêt à lire,
Des métiers d'à présent n'est point une satire :
Sans rechercher qui peut avoir tort ou raison,
Je ne vous offrirai qu'une comparaison :
En ce temps-là peut-être on trompait sur l'étoffe...
Mais sans être forcé d'être trop philosophe,
Un citoyen pouvait s'habiller, se vêtir,
Tandis que maintenant... on a peur de sortir...
Dans le simple appareil..., oh ! j'entends l'auditoire
Qui me dit : « Commencez, débitez votre histoire ;
» Au déluge, avocat ! » je le comprends ainsi,
Daignez m'être indulgent, mon conte le voici :
« Certain faiseur d'habits se sentant fort malade
Et croyant toucher à sa fin,
Redoutait un trépas maussade,
Malgré les soins du médecin.
Aussi par cas de conscience
Se reprochant plus d'un péché,
Avant d'être en haut épluché,
Il voulut faire pénitence
Et demanda son confesseur.
Le saint homme est bientôt à son lit de douleur.
Soupçonnant qu'à plusieurs pratiques
Le coupeur avait fait peut-être quelque tort.

Digitized by Google

« Mon ami, lui dit-il, des aveux véridiques :
» Voilà ce qu'il vous faut pour une bonne mort !
» On ne doit rien cacher à son heure dernière ;
» Il faut que les pécheurs se montrent confiants...
» Qu'avez-vous dérobé d'étoffe à vos clients ?
» A cette question, répondez, ô mon frère ?
» — J'en ai pris quelquefois. — En preniez-vous beaucoup ?
» — Autant que je pouvais ; j'ai fait plus d'un bon coup !
» — Plus d'un bon coup ! quel mot ! quelle étrange parole !
» Il trahit les pensers de *l'espèce qui vole !*
» Mais passons là-dessus : frère, au moins, dites-nous
» Si vous vous souvenez du nombre de ces coups.
» — Ma foi, non, ma mémoire est par trop fugitive,
» Je sens qu'elle me quitte, et marche à la dérive.
» — Mon frère, vous avez le temps d'y réfléchir,
» Vous n'êtes pas encore en danger de mourir ;
» Je reviendrai demain, et demain, j'imagine,
» Vous vous soulagerez du poids qui vous chagrine. »
Le confesseur, fidèle à cet engagement,
Rejoint notre malade, et tout dévotement
Il cherche à travailler au salut de son âme ;
Et pour ouvrir la voie aux remords, il réclame
La carte où sont placés en ordre et par couleurs
Ces morceaux de tissus qu'exhibent les tailleurs
Pour tenter le chaland, et de leur mieux *surfaire !*
Du doigt, le pénitent indique un secrétaire,
Il en remet la clef au bon religieux,
Mais d'un air tout confus, en détournant les yeux,
Comme s'il ressentait une mauvaise honte ;
Le prêtre d'un tiroir sort la carte, il y compte
Nombre d'échantillons qu'on y voit rassemblés ;
Par lui, l'un après l'autre, ils sont tous appelés !
Rouge, vert, noir ou bleu, d'aucun il ne fait grâce
Au pécheur désolé ; l'assortiment y passe,
C'est comme un inventaire ; au bout de tout cela :
« — Sur cette pièce-ci, sur cette pièce-là,
» Avez-vous bien trompé, mon frère, en conscience ?
» Répondez sans détour pour faire pénitence ?
» — Mon père... Je ne sais... Je ne sais... C'est selon ! »

Digitized by Google

« Un tel mot, mon ami, n'en dit pas assez long !
» Avouez les larcins que sur les fournitures,
» Parements ou collets, boutons ou garnitures,
» Vous vous êtes permis. » — « Hélas ! mon père, hélas !
» J'aurai de la franchise, et ne vous cèle pas
» Que de chaque morceau j'enlevais quelque chose...
» Oui, je le reconnais humblement... et suppose
» Que vous m'accorderez votre absolution...
» — Telle est certainement ma disposition,
» Mais vous oubliez... — Quoi ? — Regardez ma soutane,
» Elle est courte, étriquée, et ma servante Jeanne
» A l'allonger partout s'occupe incessamment !
» Vos ciseaux ont taillé ce triste vêtement
» Et vous l'avez rogné ! Cette supercherie
» M'afflige : cependant pour vous, frère, je prie
» Et je demande au ciel qu'il vous soit indulgent.
» Je garderai l'habit, vous garderez l'argent !
» Je vous absous, mon frère, et mon cœur vous pardonne !
» Que Dieu vous fasse paix, là-haut qu'il vous la donne ! »
Se dégageant ainsi des intérêts humains,
Sur le pécheur le prêtre étend ses pures mains ;
C'était sage et vraiment digne du ministère
Que de Dieu remplissait ici le serviteur ;
Pour une peccadille il n'était pas sévère,
Ce n'était à ses yeux qu'un *voleur amateur !*
Il se disait sans doute en sa miséricorde :
« Il faut faire la part de notre humanité :
» Qu'est-ce, quand tant de gens ont mérité la corde,
» Qu'un peu de drap de moins devant l'Éternité ! »

H. de Saint-Albin,
Membre de la 3e classe.

CORRESPONDANCE.

Ministère de la justice et des cultes. — Division des affaires criminelles et des grâces.

Paris, le 1er juin 1867.

Messieurs,

Je vous adresse pour la bibliothèque de l'Institut historique un exem-


Digitized by Google

plaire des deux derniers comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France.

Je vous prie de m'en accuser réception.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

Par autorisation,

Le directeur des affaires criminelles et des grâces,

CH. BABINET.

Messieurs les membres du conseil de l'Institut historique, 47, rue Bonaparte.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1867.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 12 juin, à neuf heures du soir. M. Rossignol, président de la quatrième classe, occupe le fauteuil, M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Un ouvrage a été offert à l'Institut historique sous ce titre : *Qu'est-ce que le soleil? Peut-il être habité?* par M. Coyteux; rapport fait à l'Académie des sciences de Poitiers, par M. Trouessart, suivi d'une réponse par l'auteur.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs ouvrages sont offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le journal.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Les *Mémoires de la société d'agriculture, sciences, etc. d'Angers*, sont offerts à l'Institut historique. M. Masson est nommé rapporteur.

*** La quatrième classe (*histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence, M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Rossignol est appelé à la tribune pour continuer la lecture de son mémoire intitulé : *Les causes qui ont favorisé la conquête des Gaules.* MM. Masson, Breton et de Berty adressent quelques observations à l'auteur. Cette lecture sera continuée.


Digitized by Google

M. E. Breton donne lecture d'un rapport sur l'art chrétien, par M. Rioux. Ce rapport est renvoyé par le scrutin au Comité du journal, après quelques observations de MM. Rossignol, Masson, Renzi, de Berty et Marcellin.

Il est onze heures; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 JUIN 1867.

*** La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Rossignol, président de la quatrième classe, occupe le fauteuil, M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique, prévient l'administrateur qu'il regrette de ne pouvoir pas présider cette séance, se trouvant absent de Paris.

Lettre de Son Excellence M. le ministre de la justice et des cultes, garde des sceaux au conseil de l'Institut historique, par laquelle Son Excellence offre deux volumes des comptes généraux de la justice civile, commerciale et criminelle en France, pendant l'année 1865. M. Desclosières est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage important.

M. Desclosières offre à l'Institut historique son ouvrage intitulé : *Biographie des grands inventeurs dans les sciences, les arts et l'industrie, télégraphie et application de la vapeur*. M. Barbier est nommé rapporteur.

M. l'administrateur dépose sur le bureau les cinq médailles d'argent. M. le président les remet aux membres auxquels elles ont été décernées.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Rossignol pour continuer la lecture de son mémoire sur les *causes qui ont favorisé la conquête des Gaules*. Cette lecture sera continuée.

M. Cantu, présent à cette séance, adresse à l'auteur quelques observations. M. de Berty propose à l'assemblée de remercier notre honorable collègue, M. Cantu, de la visite qu'il a bien voulu nous faire. Cette proposition a été accueillie par des applaudissements unanimes.

M. Folliet lit son rapport sur l'ouvrage de M. Cantu, intitulé : *la Réforme en Italie, les précurseurs*. Ce rapport a été renvoyé au Comité du journal. L'auteur de l'ouvrage a adressé ses remerciements à M. Folliet, rapporteur.

M. Desclosières donne lecture de la suite de son travail sur les *grands inventeurs dans les sciences, les arts et l'industrie*.

Après cette lecture, M. Cantu adresse à l'auteur quelques observations au sujet de Volta et de la pile qui porte son nom.

Digitized by Google

M. le président invite M. Cantu à rédiger une note qui sera insérée dans notre journal. Notre honorable collègue a promis de le faire (1).

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

— *Correspondenza scientifica*, correspondance scientifique dans Rome pour le progrès des sciences, 19e année de sa fondation par M. Scarpellini, astronome au Capitole, plusieurs livraisons. Rome 1866.

— *Bulletin nautique et géographique dans Rome, appendice à la correspondance*, par M. Scarpellini, astronome. Rome, 1866.

— *Comptes généraux de l'administration de la justice civile et commerciale en France*, pendant l'année 1865, présentés à S. M. l'Empereur par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, v. In-4°. Imprimerie impériale. Paris, 1867.

— *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France*, pendant l'année 1865, présentés à S. M. l'Empereur par le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. In-4°. Imprimerie impériale. Paris, 1867.

— *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres du t. XVII de 1865, en 3 vol. Tours, 1865.

— *Annuaire philosophique*, par Louis-Auguste Martin, t. IV, 6e liv. Juin 1867. Paris.

— *Bulletin de la Société de géographie*, mai 1867. Paris.

— *L'Étincelle*, journal de Bordeaux, par M. Ernest de Rattier de Susvallon. Plusieurs numéros. Bordeaux, 1867.

— *Revue savoisienne*, journal publié par la Société Florimontane d'Annecy. Livraison de juin 1867.

(1) Voyez la communication, p. 183.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

IMPRIMERIE DE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

Digitized by Google

MÉMOIRES

HISTOIRE ANCIENNE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

XV

RÈGNE DE TOPILTZIN ACXILT A TOLLAN, ET DE NAUHYOTL II A CULHUACAN. (1029-1062).

Topiltzin II Acxitl est sans contredit le même que le Topiltzin d'Ixlilt-xotchitl, qui aurait vécu un siècle avant celui de M. Brasseur de Bourbourg. Mais l'identité des deux personnages n'en est pas moins établie par la ressemblance de leur vie et de leurs destinées.

Majestueux, gracieux, jeune et beau, comme l'avait été son père, Hué-mac Topiltzin II, qui fit observer la morale et la religion au commencement de son règne et qui parut avoir apaisé la colère des dieux par sa sagesse et par sa modestie, devint au bout de quelques années prodigue et dépensier, indolent et apathique pour les affaires publiques, et si voluptueux et si débauché, qu'il remplit son palais de courtisanes et de filles de joie. A l'exemple de la cour, la débauche passa dans les couvents et les monastères, et l'on vit les prêtres et les religieuses s'abandonner publiquement à la luxure et à la dépravation. Le grand pontife de Cholullan, Texpoltcatzin, séduisit enfin, dans le temple des eaux, la princesse Cihuaquaquil, grande prêtresse de la grenouille, qui devint enceinte de ses œuvres, et mit au monde un fils appelé Ichtcatl.

L'Anahuac et Tollan retentirent ainsi pendant quatre années de scènes d'orgie et de la débauche la plus crapuleuse; l'empire était en proie aux brigands et aux bandits et l'on volait et l'on assassinait au grand jour et sur toutes les routes. Dans une partie de chasse où le roi pervers avait tué un lapin, un colibri apparut, dit-on, à Topiltzin Acxitl, et lui annonça la destruction prochaine de sa race.

Topiltzin pleura amèrement et se repentit; mais il était trop tard sans doute, car les sinistres présages continuèrent. Un milan blanc apparut dans les airs; des pierres tombèrent du ciel, et de nouveaux spectres apparurent aux vieilles femmes (1036). Les princes du nord et du nord-

Digitized by Google

est, Huehuetzin, gouverneur de Xalisco, Cohuanox, seigneur de Quiahuitzlan, Xiuhtenan, seigneur de Colina, se révoltèrent et ravagèrent la vallée de Xocotitlan (1040).

Topiltzin envoya des présents à ces chefs pour les calmer et pour les apaiser, et l'apparition d'autres tribus étrangères venant du côté du Texas, du nouveau Mexique et de la Californie, le délivra heureusement des attaques d'Huehuetzin et de ses alliés, qui revinrent bientôt dans leurs provinces pour repousser les nouveaux venus. On s'accorde à désigner ces nouvelles tribus sous les noms de Chichimèques Téotenancas, subdivisés en Acxotèques et en Etzlépictins, reconnaissant toutefois des dieux spéciaux et privilégiés.

Loin de s'opposer, comme son intérêt lui commandait de le faire, à l'invasion imminente de l'Anahuac par les Acxotèques et les Etzlépictins, qui ravagèrent d'abord le Michoacan et Maxlaltzinco, Nauhyotl II, toujours dominé par ses projets ambitieux, déclara la guerre au roi de Tollan et s'avança dans la plaine de Xocotitlan pour le combattre. Il fut toutefois battu par Topiltzin, qui tailla ses troupes en pièces et le réduisit à prendre la fuite.

L'alliance des deux rois de l'Anahuac et de tous leurs vassaux n'aurait pas été cependant de trop contre les Chichimèques envahisseurs. Profitant des factions diverses qui agitaient la ville de Tollan, ces hardis étrangers se répandirent dans l'Anahuac, livrant Xocotitlan et les campagnes voisines au pillage et à l'incendie. Tololtécatl, chef des Etzlépictins, s'empara de la vallée de Ténanco, ravagea les environs de Cholullan, força les seigneurs toltèques à quitter cette ville et érigea un temple en l'honneur du dieu Nauhyoteuctli, inconnu jusqu'à ce jour aux tribus de l'Anahuac.

Xalliteuchtli, chef des Acxotèques, apparut aux portes de Tollan avec ses compagnons de fortune, et, réuni aux Eztlépictins, remporta sur Topiltzin et les Tollanais une grande victoire dans la vallée de Ténanco. A la suite d'une nouvelle bataille perdue par les Toltèques, Tololtécatl et Xalliteuchtli attaquèrent Tollan qui leur fut livrée par la trahison des prêtres opposés à la religion de paix prêchée par Quetzaltcohuatl (1041).

L'Anahuac et Tollan furent pillés, incendiés et ravagés par les vainqueurs qui construisirent aussi à Tollan un temple en l'honneur d'Acolla-calt Nauhyatuchtli. La prise de Tollan fut accompagnée d'une nouvelle disette et d'une nouvelle famine; puis d'une épidémie qui sévit à Téotihuacan, la cité des dieux. Xiuchutectli, dieu du feu des Aztèques, fit apparaître dans son temple un spectre affreux et gigantesque qui tua les Toltèques et les prêtres qui s'y trouvaient réunis.

Digitized by Google

Ce furent de tristes années pour les Toltèques que les années qui suivirent l'an 1041 jusqu'en 1047. Toutefois, Topiltzin II resta dans sa capitale subjuguée et conquise, et Xalliteuchtli étant venu à mourir (1047), son fils Atlauhtzin évacua Tollan pour venir résider à Hueyacocotlan.

L'empire de l'Anahuac se reposait à peine des ravages des Arcotèques Eztlépitins lorsque se présentèrent, pour partager la curée, comme les Alains, les Gépides et les Suèves à la suite d'Attila et des Huns, de nouvelles hordes toujours venues de Chicomoztoc, ou des sept grottes, et appelées par les historiens Téo-Chichimèques ou nouveaux Chichimèques pour les distinguer des hordes précédentes, leurs parentes ou leurs alliées.

Les Téo-Chichimèques et leurs chefs Ixcicohuatl, Quetzaltéhuéyac, Tezcohuitzil, Xelhua et Totolhuitzil, plus cruels encore que les précédents, ravageaient et massacraient tout ce qui se trouvait sur leur passage, sans pitié et sans miséricorde (1050 à 1058).

Une terreur panique s'empara alors des malheureux Tollanais, qui, dans l'impossibilité de prévenir ou de conjurer leur destruction et leur ruine, s'abandonnèrent aux orgies les plus honteuses et les plus incroyables, Une secte impie de plaisir et de libertinage, apportée du Cuextlan et appelée des Ixcuinamés, fut adoptée d'abord par les femmes, qui en furent les propagateurs et les chefs principaux. Les prêtres et les religieuses participèrent bientôt aux scènes phalliques dont elles étaient accompagnées, et, instituèrent ainsi la première fête de Xipé-Topec (le Priape de l'Anahuac).

Xocotitlan, l'Anahuac, Otompan, Téotihuacan et Tetzcuco tombèrent en attendant au pouvoir des terribles Téo-Chichimèques (vers 1060). Les Chichimèques d'Azcapotzalco s'allièrent inutilement au seigneur de Coatlichan et aussi de Culhuacan contre ces formidables antagonistes. Nonohualco tomba au pouvoir d'Ixcicohuatl et de Quetzaltéhuéyac, soutenus par les Quauhtinchas, les Moquihuicas, les Totomihuas, les Acolhas, les Tzantèques, les Zacatèques, les Texcaltèques et les Malpanèques, et autres familles ou tribus de la race téo-chichimèque. Culhuacan fut prise elle-même après une bataille signalée, et l'imprudent Nauhyotl II fut obligé de se soumettre au tribut (1060).

L'exemple de Nauhyotl II ne put empêcher le rebelle Huehuetzin et ses associés de reprendre sur Tollan leurs projets de conquête. Le vieux Huémac prit lui-même le commandement de l'armée de son fils Topiltzin, et s'avança, suivi de la reine Quetzaltxotchitl et de ses petits-fils Maxlatzin et Quauchtli, associés de la couronne, jusqu'à Poltxlan, où il rencontra les troupes ennemies. Mais la colère des dieux était toujours déchaînée contre

ce prince et sa malheureuse famille. Huémac fut battu par les insurgés, et Topiltzin II, après avoir fait partir les enfants en bas âge, s'enfonça dans les montagnes de l'Anahuac, abandonnant sa capitale au prince de Xalisco, qui l'incendia comme l'avait fait le prince chichimèque.

Le prince de Xalisco et ses collègues s'associèrent bientôt au prêtre Yaotl, chef du parti religieux de Tezcatlipopoca et aux Téo-Chichimèques pour poursuivre le malheureux Topiltzin et le vieux Huémac, qui essayèrent en vain de s'abriter sous les murs de Xaltocan, sur le lac de ce nom, et dans la ville sainte de Téotihuacan.

Attaqué à Iztapalocan, sur les bords du lac de Tenochtitlan, par ses ennemis réunis, Huémac, après avoir vu la déroute de ses partisans, disparut de la mêlée et se retira, dit-on, dans la solitude de Chalputépec, où il se pendit volontairement, selon une tradition, dans une grotte voisine de la ville, vers l'an 1070. Le prince Qucuchtli, le général Huehuexnaxal et la reine Quetcaltxotchitl, périrent bravement sur le champ de bataille. Maxhatzin et Popiltzin II échappèrent au carnage; le premier pour revenir peu de temps après à Tollan où il défendit jusqu'à la fin la puissance toltèque expirante et agonisante; le second pour s'embarquer et se réfugier dans les grottes de l'île Xicco.

Chassé de ce dernier asile par les Téo-Chichimèques, Topiltzin se rendit à Culhuacan, recommanda ses deux fils à son parent Xiuhtemal, frère de Nauhyotl II, s'embarqua à Hueyapan, et mourut plusieurs années après, accablé par les ans et par les épreuves qu'il avait subies, à Tlapallan où il fonda, disent les chroniqueurs, un nouvel empire (1062 de J.-C.).

XVI

RÈGNES D'HUÉMAC III ET DE NAUHYOTL II. DESTRUCTION DE L'EMPIRE TOLTÈQUE. (1062 à 1072).

La destruction de l'empire toltèque se trouvait ainsi presque complétement accomplie. Néanmoins, Tollan se défendit encore contre les Chichimèques, sous la direction du vaillant Maxtlatzin, qui se renferma dans la citadelle de Tottécatépec avec les deux fils de Topiltzin II, Huémac III et Pochotl, et les princesses vierges Quetzalquen et Quetzalxillotl.

Il y eut cependant un compromis entre les vainqueurs et leurs alliés. Les chefs chichimèques et les princes toltèques ou nonahualcas insurgés, Huéhuetzin, Xelhua, Quauhtzin et Citlalmacuetzin, s'entendirent avec Max-

Digitized by Google

latzin, pour décerner la couronne au jeune Huémac III, fils aîné de Topiltzin, sous le nom duquel ils gouvernèrent et commirent beaucoup de crimes et de violences.

Seul, le prêtre Yaotl protesta contre cette sorte de pacte d'alliance, livra un terrible combat dans Tollan aux Chichimèques et aux Nonohualcas, fit célébrer la fête de Xipé Totec, en 1063, et fit sacrifier en son honneur deux Othomis tombés entre ses mains, puis quitta la ville avec les bandits Icnotlacalt, Tziuhmazatl, Acxoquauht, Tzonquazec, Xiuhconcatl, Ozomateuchtli, Tlachqui-Yahuilteuctli, Hueytl, Tecolteuchtli, Quaulitli, Actaxoch, et Oztamannal, ravagea avec eux les provinces et les campagnes impériales et s'empara de Téocompan (1064).

Après le départ du prêtre Yaotl et sur le refus de Maxlatzin, qui préféra prudemment demeurer dans la citadelle, la régence fut disputée par le chef chichimèque Icxicohuatl au prince toltèque Xelhua, dont les partisans livrèrent aux Chichimèques plusieurs combats successifs. Effrayé de ces luttes et de ces querelles, le jeune Huémac essaya d'échapper à ses oppresseurs en prenant la fuite, mais le bandit Céocatl l'arrêta à Cinco avec la reine sa femme qui était alors enceinte, et les conduisit à Quauhuénec, où cette dernière accoucha du prince Quauhuéné. Ramené enfin à Oztotampan et traité de *Coyote* par ses compatriotes, le malheureux Huémac fut massacré par Xelhua et les princes toltèques.

Avec Huémac disparut le dernier représentant de la deuxième dynastie impériale de l'Anahuac. Son frère Pochotl, soustrait par sa nourrice à la fureur et à la barbarie des chefs, fut élevé obscurément dans une forêt voisine du village de Quauhtitenco. Maxtlatzin fut chassé de la citadelle qu'il avait défendue avec tant d'énergie. Tollan, pillée et livrée aux Chichimèques après le meurtre du roi Huémac par Xelhua et ses amis, fut abandonnée peu de temps après par Icxicohuatl et tomba entre les mains du prêtre Yaotl et de ses bandits, qui achevèrent de la ruiner et de la détruire (1065).

Les Chichimèques firent ensuite la guerre à l'imprudent roi de Culhuacan, Nauhyotl, prirent sa capitale et la saccagèrent et exilèrent ce prince à Cotolco, sur les bords de l'océan Pacifique, où il mourut de désespoir en 1072.

L'Anahuac se trouva alors dans la plus complète anarchie d'où il ne fut tiré qu'après de longues et pénibles années de souffrance et d'angoisse.

Digitized by Google

XVII

CARACTÈRE ET MOEURS DES TOLTÈQUES ET DES CHICHIMÈQUES. LEUR ORIGINE, ETC.

La ruine du puissant empire des Toltèques nous conduit aux temps historiques de l'Anahuac et du Mexique, traités avec talent et érudition par M. Brasseur de Bourbourg. C'est là seulement que, dégagé de toutes les légendes plus ou moins fabuleuses qui entourent les premières dynasties, il se montre historien exact et accompli, narrateur intéressant et aimable, peintre remarquable des mœurs et des coutumes.

Avant d'aborder cette nouvelle partie de l'histoire mexicaine, nous devons toutefois faire connaître succinctement les habitudes et les idées religieuses qui s'étaient introduites dans l'Anahuac, depuis les Aztèques et Quetzaltcohualt.

Les Toltèques sont représentés au physique comme des hommes de couleur presque blanche, grands et bien faits, robustes et agiles, passionnés pour le chant et pour la musique, chaussés de cothurnes couleur d'azur attachés avec des courroies aussi azurées, revêtus d'un manteau de coton parsemé de scorpions peints en bleu ; portant une sorte de pagne ou de petit caleçon pour garantir leurs jambes.

Leurs femmes, fileuses et tisseuses, ouvrières habiles et intelligentes, travaillant à la fois les étoffes de velours, de coton, les draps fins et la toile, chaussées de sandales de nequem, avaient adopté de préférence un manteau fond blanc orné de dessins de diverses couleurs, avec un capuchon pointu à la mauresque, connu sous le nom de torquizaitl, et le huipil, ou camisole à manches courtes.

Les prêtres se reconnaissaient à leurs longues robes noires et traînantes, à leurs cheveux longs et flottants sur les épaules, aux capuchons dont ils se coiffaient souvent à l'exemple des femmes.

Aux rois et aux souverains appartenaient plus spécialement les habits blancs ou jaunes avec des franges rouges ou bleues, les caleçons et des tuniques relevées d'or, les semelles des cothurnes également dorées, les colliers et les pendants d'oreilles, travaillés d'or et de pierres précieuses, les bijoux les plus riches et les plus gracieux sortant des mains des amantecas ou ouvriers les plus renommés de l'empire.

L'Anahuac et la ville de Tollan, surtout, étaient cités pour l'excellence

Digitized by Google

de leurs médecins, de leurs peintres, de leurs architectes et de leurs artisans de tout genre qui exploitaient et travaillaient presque tous les métaux, l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, l'étain et le laiton dont l'Anahuac recélait plusieurs mines considérables.

Leur architecture ressemblait prodigieusement à celle des premiers Aztèques, dont ils adoptèrent les tours pyramidales, les temples carrés et les palais aux escaliers extérieurs et intérieurs à la fois.

Les lois civiles établies par Quetzaltcohuatl sont peu connues et peu explicites; nous savons toutefois quel était le règlement adopté pour la succession royale ou monarchique.

Les rois pouvaient avoir plusieurs concubines, il est vrai, mais ils n'avaient qu'une femme légitime ou reine, à la mort de laquelle il leur était même défendu de se remarier. On sait que la reconnaissance de la mère de Topiltzin Acxitl, par Huémac III, comme reine, du vivant de sa femme légitime Maxio, provoqua la révolte générale des grands, des prêtres et du peuple contre le déloyal et parjure souverain. Les reines qui ne pouvaient se remarier non plus après la mort de leurs époux, succédaient et régnaient quelquefois, ainsi que nous le savons par l'exemple de la reine Xiuhtlatzin. Mais cet exemple est peut-être le seul cité dans les Annales mexicaines.

Quant aux simples Toltèques, moins rigoureusement traités que leurs souverains, ils pouvaient épouser à la fois plus d'une femme légitime et se remarier ensuite trois fois après la mort de la première.

Au premier abord les Toltèques semblent différer complétement des Chichimèques qui leur succédèrent. Barbares et peu civilisés, en effet, ces derniers étrangers, que l'on nous représente habillés de peaux de bêtes, dont ils tournaient le poil en dehors pendant les chaleurs de l'été, le poil en dedans pendant les rigueurs de l'hiver, se coiffaient de la tête de l'animal tué et s'en servaient comme d'un casque, et n'oubliaient pas de relever la queue du même animal par derrière, ce qui leur donnait de loin une grande ressemblance avec les singes, ces hommes ou animaux à queue dont parla plus tard Christophe Colomb au moment de ses découvertes et qu'il aussurait habiter l'île d'Anân.

D'une taille moins élevée que les Toltèques, ils avaient le teint plus olivâtre qu'eux, les cheveux noirs, longs et rudes, la barbe épaisse et fournie. Leurs chaussures étaient faites en écorces d'arbres, en cuir tanné ou cru, rappelant les mocassins des indigènes de l'Amérique du Nord, ce qui confirmerait l'opinion que nous avons émise souvent sur leur véritable origine. Leurs chefs portaient un diadème de plumes coloriées, une queue

Digitized by Google

d'oiseau entre les épaules, un petit miroir à la ceinture, et des morceaux de métal de Wampun, des colliers, des bracelets, des bijoux et même des coquillages, comme en portaient les sauvages hurons, algonquins ou iroquois.

Forts, robustes et musculeux comme les Toltèques, ils se servaient d'arcs, de flèches, de haches (tomahwaks), de massues, de frondes, de sarbacanes, de lacets ou *lassos* de corde ou de cuir. Ils adoraient le soleil et lui offraient en sacrifice des lions, des serpents ou des oiseaux dont ils coupaient le cou avant les cérémonies.

Leur nourriture était simple et frugale. Ils tuaient les vieillards trop âgés ou infirmes, et les malades au bout de trois à quatre jours de maladie, en leur perçant la gorge d'une flèche. N'ayant chacun qu'une seule femme, ils punissaient de mort l'adultère et les complices de l'adultère. Ils traitaient du reste assez brutalement leurs enfants et leurs femmes ; les maris jetant de l'eau sur leurs femmes enceintes, leur réchauffant les épaules avec des tisons au moment de leur accouchement, leur donnant après leurs couches deux ou trois coups de pied dans les reins pour faire évacuer le sang, entortillant les nouveau-nés dans des filets, et les portant ainsi sur leurs épaules pendant toute la durée de leurs expéditions. Chasseurs et guerriers, et habituant de bonne heure leurs enfants à la chasse et à la guerre, ils conservaient avec soin leurs généalogies, et les transmettaient oralement à leurs descendants.

Tout annonce dans les Chichimèques les indigènes du Canada ou des États-Unis. Nous avons déjà dit ce que nous pensions au sujet de l'uniformité des races aztèques, toltèques ou chichimèques, qui seraient autochtones, malgré les légères dissemblances que nous venons de signaler. Reste à fixer la position géographique du pays primitif d'Atzlan, qui ne serait autre chose que la Sonora, d'après M. Brasseur de Bourbourg, traversée par le Rio Gila, et ayant pour capitale, dans une île située au milieu de la mer, une ville grande et peuplée appelée aussi Atzlan.

M. Bonté, dans un travail sérieux sur l'origine de la race mexicaine indigène, publié dans la *Revue Orientale et Américaine,* semble partager cet avis tout en faisant une distinction et une réserve au sujet des Quinamés, des Pimas, des Opas, des Opatas, des Quiquimas, des Towas, des Guaymas et des Chipanèques, qui seraient les premiers habitants du Mexique, originaires même du Mexique, avant l'arrivée des émigrés étrangers dont nous regardons pour ce qui nous concerne les monts Apalaches de la Floride comme le berceau primordial, et en faisant une réserve semblable à

Digitized by Google

l'égard du pays d'Aztlan, qu'il ne considère que comme un lieu de halte pour les aventuriers aztèques, nahuas ou toltèques, dans l'Amérique centrale.

Le véritable berceau des tribus du Mexique serait toujours d'après lui l'Asie dont les traditions, les usages, les langues et les systèmes religieux et astronomiques semblent concorder de tout point avec les civilisations des Nahoas, des Toltèques et des Chichimèques. Mais le mot Asie est très-vague et très-étendu ; et M. Bonté eût dû préciser du moins le peuple asiatique qu'il assimile plus directement aux tribus qui émigrèrent dans l'Anahuac.

Nous ne nierons pas que des rapports frappants n'existent entre les tribus aztèques ou toltèques, les Indiens, les Européens et même les races africaines, car on trouve toutes sortes d'analogies quand on veut rapprocher les races humaines ; et les types indiens, juifs, phéniciens, égyptiens, éthiopiens, scandinaves et européens apparaissent tour à tour dans les types américains indigènes. Mais il est naturel de penser que toutes les espèces humaines doivent avoir ensemble de pareils liens de corrélation et d'affinités physiques et morales, quand il en est de même entre les animaux, les poissons et les végétaux d'espèces différentes. Toutefois, on ne doit pas tirer de là la conclusion que tous les hommes sont et doivent être issus d'un même père et d'une même famille.

Nous ne nierons pas que des émigrations partielles aient pu avoir lieu de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique en Amérique, mais nous pouvons avancer que la réciprocité d'émigrations semblables d'Amérique en Asie, en Europe et en Afrique, ne saurait être démentie. Si les Esquimaux, les Sibériens, les Scandinaves et les Asiatiques ont pu arriver dans l'Amérique du Nord par le détroit de Behring, la chaîne des îles Kouriles du Japon au Kamschatka, et le long des îles Aléoutiennes à la presqu'île d'Alarca, une route semblable a pu être prise par les tribus américaines du Nord et les Muskogiens de l'Ouest, qui, d'après les traditions des Chippeways, auraient émigré plusieurs fois et à différentes reprises.

Nous ne nierons pas que l'Amérique ait pu être connue avant Christophe Colomb.

Nous ne nierons pas : — la découverte de l'Islande, par Garder le Danois (863 de l'ère chrétienne) ; — le voyage du norwégien Ingolf en Islande (874) ; — la découverte du Groënland, par l'irlandais Gunbiorn (877) ; — la navigation de l'irlandais Ari Marsson dans les parages de l'Amérique du Nord (983) ; — la colonisation du Groënland, par Éric le Roux, vers la même époque ; — l'exploration de ses compagnons Eïnar,

Digitized by Google

Rafn, Kétil et Hériulf quelques années après ; — l'excursion de Biarne, fils d'Hériulf, dans le Groënland, vers la fin du xe siècle ; — le voyage de Lieft l'heureux, fils d'Éric le Roux, et de Tyrker, qui parcoururent les terres de Vinland, Marckland et Helluland (terres de vin, de bois et de pierres), dont nos géographes modernes ont fait la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, vers le commencement du xie siècle ; — les explorations de Thornstein et de Thorwalff, frères de Lieft, dans le Nord de l'Amérique (1004 de Jésus-Christ) ; — l'expédition de l'islandais Snorro, fils de Thornfinn Karslsefüe, dans le Groënland et le Vinland (1008) ; — la publication du code islandais, par l'évêque Thorlak Runaltson ; — la fondation de l'évêché de Gardar, en 1120, et le voyage de l'évêque Éric dans le Groënland et le Vinland (1121 à 1124) ; l'établissement d'un évêché du Groënland, suffragant de Hambourg, dans le xiie siècle, et les voyages des frères vénitiens Zéno dans le xve.

Mais la constatation de ces voyages et de ces découvertes n'implique en aucune façon l'origine européenne des races autochtones de l'Amérique, pas plus que les rapports existant entre les Aztèques, les Toltèques et les races éthiopiennes ou indiennes n'impliquent leur origine africaine ou asiatique.

Nous savons seulement que, dès les temps les plus reculés de l'Anahuac, les indigènes ou Quinamés se subdivisaient en tribus errantes vivant de la chasse, de la pêche, de fruits, de racines et même de pommes de terre, et en tribus agricoles ou civilisées récoltant le maïs, et buvant du pulqué, avant l'introduction du vin, du blé, du seigle et de l'avoine par les peuples errants et nomades venus des Antilles, de l'Amérique du Nord, de Chicomoztoc ou du pays d'Atzlan.

Nous savons que le maïs est essentiellement originaire de l'Amérique et peut y être considéré comme une plante ou un végétal purement indigène.

Nous savons que l'ocelot, le jaguar, le lion et le tigre de l'Amazone et du Rio Gila sont également originaires de l'Amérique du Nord, et n'ont pu y être transportés gratuitement et aux frais des explorateurs venus des autres continents.

Nous savons que l'Amérique possède en outre des animaux et des oiseaux différents de ceux produits par l'Asie, l'Afrique et l'Europe, et constituant des espèces uniques indigènes et primordiales propres à l'Amérique même.

Et, comme nous ne partageons ni l'opinion de saint Augustin, qui nous apprend que Dieu créa de nouvelles races après le déluge, ni surtout celle

Digitized by Google

de Torquemada qui assure que les anges transportèrent les animaux créés dans chaque coin de la terre, nous persistons à croire et nous combattrons jusqu'à la preuve du contraire en faveur de l'unité des races américaines, qui constituent selon nous, au moins deux espèces d'hommes entièrement distinctes des espèces observées dans les autres continents du monde connu, à savoir :

1° Les aborigènes ou Quinamés primitifs habitant depuis les temps les plus reculés l'Anahuac, le Chiapas, l'Yucatan, le Pérou et le Guatemala.

2° Les races aztèques, toltèques, chichimèques et alliées offrant entre elles une affinité certaine de mœurs, de religion, de langage (la langue maya ou tzendale, dit M. Brasseur de Bourbourg, était parlée généralement dans toute l'Amérique centrale) et de caractère, et dérivant de la seconde espèce américaine située dans les monts Apalaches de l'Amérique du Nord, mère également des Abénaquis, des Algonquins, des Chippeways, des Creks, des Hurons, des Iroquois, etc., dont les mœurs, les coutumes et la religion ont aussi plusieurs points de rapport avec les Toltèques et les Chichimèques, surtout dans le premier état de barbarie où ils étaient plongés à leur apparition dans l'Amérique centrale.

Nous terminerons cet appendice déjà assez étendu en rappelant succinctement, avec M. Bonté et d'après M. Bonté, ce que sont devenus de nos jours, non les premiers aborigènes de l'Anahuac, qui n'existent plus, mais la plupart des hordes émigrantes que nous avons déjà signalées dans ce mémoire historique :

On retrouve les Aztèques sur le plateau mexicain dans toute son étendue, depuis Santa-Fé au nord, jusqu'au lac Nicaragua au sud, et dans les provinces de Quérétaro, San Luis de Potosi et Quanajuto ;

Les Chichimèques, sur le territoire de Tlascala et de l'Yucatan, dans les montagnes de Tzichu et dans les provinces de San Luis de Potosi et de Quanajuto ;

Les Toltèques ou Nahoas, sur le territoire de Tlascala et de l'Yucatan, depuis les bords du Saint-Laurent, et les grands lacs du Nord et le long du Mississipi, jusqu'au golfe du Mexique ;

Les Quichés, dans le Guatemala ;

Les Culhuas, confondus avec les Chichimèques ;

Les Quauhcapolcas, mêlés avec les Toltèques ;

Les Tzendales, les Zoqui et les Chipanèques, dans le Chiapas ;

Les Mixi, dans les montagnes de Gulxila et de Guichicovi ;

Les Wabi à Tehuantepec ;



Digitized by Google

Les Chinantacas, les Mixtèques , les Chochoz, les Tlazcaltèques et les Zapotèques dans l'Oaxaca ;

Les Othomis, près de Mexico, dans le Michoacan, le Quérétaro et les vallées de Tolucan ;

Les Cores sur le versant occidental du plateau aztèque et dans les États de Sonora, Colima, Xalisco et de Cinalva entre la mer et les montagnes ;

Les Tarascas, dans l'état de Valladolid dans le Michoacan;

Les Mems, dans le Totonicapan et chez les Lacandons;

Les Totonaques, dans l'état de Véra-Cruz, à Puébla et dans l'île de Sacrificios;

Les Hicastécas et les Mayas dans le Yucatan;

Les Olmèques dans les bois de Potonchan;

Les Lacandons sauvages dans le Tabasco, le Chiapas, les montagnes du Guatemala, du Yucatan et les îles du lac Poten;

Les Yaqui dans le Rio Aqui, où ils occupent huit villages de l'empire mexicain.

C'est par de nouvelles études ethnographiques fondées sur les débris de ces tribus et de ces familles, que l'on pourra peut-être découvrir d'intéressants documents sur leur type unique et primitif, et nous espérons fortement que MM. les membres de l'ancienne Commission mexicaine s'en sont occupés avec zèle et discernement.

XVIII

RELIGION ET CALENDRIER DES TOLTÈQUES.

La religion des Toltèques avait fait de grands pas depuis le culte primordial de l'Etre suprême appelé et invoqué sous les noms divers d'Hurakan (l'éclair et la foudre), de Tonatiuh à Téotihuacan, de Téotl ou dieu par excellence, d'Ipalnemohuoloni (celui par qui nous vivons), de Tlaticpac (au-dessus de la terre), de Tloque Nahuaque (par qui tout existe), de Tonacateuchtli (soutien de la chair), et du tapir inauguré par les Votanides.

Les Aztèques primitifs pratiquaient une sorte de sabéisme en adorant à la fois le soleil, la lune, les astres, la terre, l'air, l'eau et le feu, considérés comme les éléments chargés de détruire tour à tour l'univers et le monde, et les esprits bons ou mauvais supposés habiter dans les éléments. Puis on avait adoré le roi demi-dieu Mixcohuatl ou le dieu des tempêtes, en lui

Digitized by Google

consacrant des idoles de forme bizarre et variée dans les maisons, à l'extrémité des carrefours et des chemins, sur le sommet des montagnes et des rocs escarpés, au pied des grands arbres, au bord des fleuves et des fontaines. La plupart de ces idoles, placées sur quatre autels pyramidaux en forme de croix et reposant sous une chapelle couverte, étaient invoquées avec zèle par les passants et les voyageurs qui déposaient devant elles des bouquets de fleurs ou d'anis sauvages, brûlaient quelques grains de copal, jetaient de l'encens et du papier dans les rivières voisines, et se tiraient du sang des oreilles, du nez, des mollets et des jambes dont ils frottaient ensuite les images du héros divinisé.

Après Mixcohuatl, furent élevés au rang de dieu les rois ses successeurs Huitzilopochtli, surnommé Tezauhteotl (dieu de l'épouvante), l'inventeur des sacrifices humains, et Huémac Texcaltepopocatl ou Tetxcatlipopoca qui les perfectionna singulièrement. On surnommait aussi ce dernier Yohualli Ehcuatl (vent de la nuit), Titlacahuan (dispensateur des biens et des maux), Moyocatzin (celui qui fait ce qu'il veut), Telpuchtli (le jeune homme), Yaotzin (dieu de la guerre et de la discorde). C'était l'un des dieux les plus redoutables et les plus redoutés; aussi lui dédiait-on des siéges placés sur les routes ou dans les rues, connus sous le nom de *momoztli* ou *chialoca*. Ses autels, ainsi que ceux de Huitzilopochtli, comme nous l'avons dit à l'occasion des sacrifices mexicains, regorgeaient de victimes humaines.

On donna au soleil représenté sous une figure humaine dans le sanctuaire de Quauhxicalco, et adoré quatre fois par jour (à son lever, à midi, à trois heures et à son coucher), le surnom d'Ometeuchtli et d'Omecihuatl (l'astre visible et invisible gouvernant l'univers), et on lui offrit de nombreux sacrifices. Les autres astres reçurent le nom de Citlallatonac ou Citllaliuyucé, et leur fête collective fut célébrée le 4 jour du mois izcalli :

On adora en outre :

1° Tlaloc Quiahuitl, dieu de la pluie, des orages et de la fécondité, sorte de Jupiter mexicain, dont Mixcohuatl était le Neptune, représenté armé de la foudre qui annonça plus tard la destruction de l'empire toltèque, et qui fut surnommé Ahuaque (le maître des eaux), Ahuitlcotl (le brouillard), etc.;

2° Chalcchiuchlycüé, sa femme, la protectrice des nouveau-nés, appelée aussi Matlalcuéyué (dame à la grenouille ou déesse des eaux) quand on l'invoquait sur le mont Matlalcuéyué où était placée sa statue; ou encore Macuitl Xochiquetcalli (déesse des amours honnêtes), habitant en conséquence de ce dernier attribut le jardin de Xochitlycacan dans le

Digitized by Google

Tamoanchan (l'Éden des Aztèques), filant et tissant sans cesse et servie par des nains, des bouffons et des bossus chargés de l'amuser et de la distraire ;

3° Les génies des eaux, ou Tlalloque Tlacamazco ;

4° Tlazolteotl, la déesse des amours impudiques, sorte de Vénus opposée à la Junon Macuitl Xochiquetcalli ;

5° Xiuhteuchtli, le dieu du feu qui échauffe, ou le vieux dieu (Huehueteotl), aux yeux couleur de flamme (Ixcoxanqhui), le Vulcain de l'Amérique centrale, appelé aussi Piltzinteuchtli, dieu du feu et de l'année, Teepalt (l'obsidienne), Xolotle-Tletl (le feu), etc. ;

6° Xochiquetzal Itzpapalotl, sa femme ou le papillon ;

7° Xelhua le géant, le constructeur de la pyramide de Cholullan ;

8° Omacatl qui présidait aux mariages ;

9° Ixtitlicton, protecteur des petits enfants, à qui l'on offrait le vin nouveau de l'année ;

10° Izquitecatl, dieu des ivrognes ;

11° Tezcatzoncatl, chef des 400 lapins, chargé de la garde des noyés ;

12° Nappateuchtli, dieu ou patron des nattiers ou Tepahpaca (dieu des blanchisseurs) ; Quitzelxalohua (le sable), Teatzelhuia (la rosée) ; Aznotenenque (le reconnaissant), en l'honneur duquel un feu brûlait nuit et jour sur ses autels décorés de fleurs et de guirlandes ;

13° Amimitl, dieu des pêcheurs de Cuitlahuac ;

14° Opochtli, dieu des pêcheurs aztèques ;

15° Chiuhnahui Itzcuintli et Nahualpilli, dieux des lapidaires et des orfèvres ;

16° Macuilcalli, déesse des bijoutiers ;

17° Centeotl, déesse des moissons, dont le culte était célèbre à Xochimilco et dans tout l'Anahuac ; la Cérès aztèque ;

18° Tzapotlatenan, déesse des remèdes et de la médecine ;

19° Tepictopon, les dieux pénates des Grecs ;

20° Mictlanteuchtli et Mictecacihuatl, dieux des enfers et des morts, portant la mitre impériale ;

Et plusieurs autres que nous avons indiqués dans le résumé qui précède.

Le doux et grave Quetzaltcohualt, qui réforma les Aztèques dégénérés et abolit un instant les sacrifices humains, Quetzalcohuatl, qui annonça, selon toutes les probabilités, aux tribus diverses de l'Anahuac, la création du monde en sept jours comme celle des Hébreux, la formation de l'homme avec un peu de cendres, Quetzaltcohuatl qui admit le dogme et l'immortalité de l'âme et qui décrivit les joies du Tlalocan (paradis) et les peines

Digitized by Google

réservées aux coupables dans le Mictlan (enfer), fut, selon nous, le dernier des dieux admis dans l'Olympe indigène (1).

Quoique venu tard et après les autres dieux, ses adorateurs l'élevèrent bientôt au rang des divinités les plus aimées et les plus invoquées et on lui érigea de nombreux autels, sous les noms de Tlahuizcalpanteuchtli (étoile du matin), Tonacateuchtli (maître de la nourriture), Cipactonal (auteur du calendrier), Pantecatl (inventeur du pulqué), Céacatl (dieu de la fécondation), Ehecatl (dieu de l'air), en souvenir de son intervention providentielle dans le troisième cataclysme de l'humanité.

On lui donna aussi pour femme Xochiquetzal, qui nous semble réunir les attributs de Chalchiuchlyeué et de Tlazolteotl (Junon et Vénus aztèques), et qui fut adorée aussi comme déesse de l'amour et des plaisirs des sens, Oxomoco, Tonacacihua et Cihuacohuatl (serpent présidant aux accouchements), Tetcoynan (mère des dieux), Toci (l'aînée), Altatcoynan (mère des eaux sacrées), etc.

Quetzaltcohuatl ne perdit donc rien dans l'adoration tardive de ses compatriotes, à qui il avait rendu des services variés, éminents et considérables.

Ce fut lui qui régla en effet les lois de l'astronomie, composa le calendrier régulateur des Aztèques et des Toltèques, fit ériger le zodiaque et l'observatoire de Tollantzinco, et indiqua les éclipses, le nom des astres et en particulier celui de la voie lactée, qu'il appela Citlalinyeué (le jupon étoilé).

Mathématicien, astrologue et astronome à la fois, Quetzaltcohuatl, qui plaça chaque astre sous la personnification d'un génie particulier, fut l'inventeur du cycle toltèque de cinquante-deux années, partagé en quatre indictions ou semaines de treize années chacune (Tochtli ou 1re année, Acatl, 2me année, Tecpatl, 3me année, et Calli, 4me année,) renouvelées ensuite alternativement treize fois chacune, ce qui constituait le cycle, et soigneusement indiquées par un faisceau de 52 cannes, assujetties entre elles, selon le codex chimalpopoca, par un cordon consacré, appelé le xiuh molpilli (ligature des années).

L'année, appelée haab dans le Yucatan et tonalpohualli ou comput du soleil par les Aztèques, était subdivisée en périodes lunaires de vingt-six jours chacune, et en dix-huit mois composés de vingt jours chacun, ce qui

(1) Les Tlascallans croyaient en outre à la métempsycose, et se figuraient qu'après la mort, les âmes des rois étaient changées en brouillard, en oiseaux ou en pierres précieuses, celles des guerriers captifs en astres lumineux, celles du peuple et des laboureurs, en belettes, scarabées ou autres insectes.

Digitized by Google

donnait un chiffre de trois cent soixante jours à l'année auxquels on ajoutait, comme dans notre calendrier respectif, cinq jours supplémentaires, appelés Nemontemi (ou inutiles), jours regardés comme funestes et néfastes, et un sixième jour seulement tous les quatre ans pour les années bissextiles.

Le calendrier établi par Quetzalcohuatl fut donc aussi parfait et aussi régulier du premier coup que le calendrier réformé sous les auspices de Grégoire XII, et nous croyons utile de faire suivre cette explication par la nomenclature et la signification des jours et des mois mexicains telle que nous la donne M. Brasseur de Bourbourg, dans le tome III de son *Histoire de l'Amérique centrale,* livre 12me, chapitre 1er :

CALENDRIER AMÉRICAIN.

1. Noms et significations des mois.	*Mois français correspondants.*
1. Atlacahualco (privation d'eau),	commençant au 2 février.
2. Tlacaxipehualitzli (écorchement),	22 id.
3. Tozoztontli (petite veille),	14 mars.
4. Huey-Tozotli (grande veille),	3 avril.
5. Toxcatl (collier de maïs),	24 id.
6. Etzacualitzli (panade de famille),	14 mai.
7. Tecuilhuitontli (petite fête des Princes),	3 juin.
8. Huey-Tecuilhuitl (grande fête des Princes),	23 id.
9. Tlaxochimaco (bouquet de fleurs),	14 juillet.
10. Xocohuetzi (chute des fruits),	3 août.
11. Ochpanitzli (balayage),	23 id.
12. Teotleco (arrivée des dieux),	12 sept.
13. Tepeilhuitl (fête de la montagne),	2 octob.
14. Quecholli (fête de la chasse),	22 id.
15. Panquetzaliztli (bannières arborées),	12 nov.
16. Atemoztli (chute de l'eau),	1er déc.
17. Tititl (le glanage),	21 id.
18. Izcalli (fête du feu ou de l'année).	10 janv.

2. Tonals ou jours aztèques avec leur signification.

1. Cipactli (espadon).
2. Ehecatl (esprit).
3. Calli (maison).
4. Cuetzpallin (lézard).

Digitized by Google

5. Cohuatl (serpent).
6. Miquitzli (mort).
7. Mazatl (cerf).
8. Tochtli (lapin).
9. Atl (eau).
10. Irtzcuintli (chien).
11. Ozomatli (singe).
12. Malinâlli (liane).
13. Acatl (canne).
14. Ocelotl (tigre).
15. Quauhtli (aigle).
16. Cozcaquautli (faucon).
17. Ollin (mouvement).
18. Teçpatl (obsidienne).
19. Quiahuitl (pluie).
20. Xochitl (fleur).

A. DE BELLECOMBE,
membre de la 1re classe.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. HITTORFF.

L'Institut historique, déjà si cruellement éprouvé au commencement de cette année par la mort de M. Ingres, vient encore de perdre, le 25 mars dernier, un de ses plus illustres et de ses plus anciens membres. Lié d'amitié depuis plus de trente années avec M. Hittorff, dont une des œuvres capitales nous a fourni le sujet d'un long mémoire inséré dans l'*Investigateur*, nous avons revendiqué l'honneur de vous raconter cette vie si honorable et si bien remplie et nous venons nous acquitter de cette tâche à la fois douce et pénible à notre cœur.

Jacques-Ignace Hittorff, architecte et archéologue, naquit à Cologne le 20 août 1793. Selon l'usage allemand, il commença par manier la truelle du maçon et le marteau du tailleur de pierres dans le temps même où plusieurs maisons s'élevaient déjà sous sa direction et sur ses dessins ; il n'avait encore que quinze ans. Deux ans plus tard, en 1810, le jeune Hittorff venait à Paris pour compléter ses études et entrait chez l'architecte Bélanger, dans lequel il trouva à la fois un maître habile et un second père. Bientôt il put l'aider dans la surveillance des travaux du grand abattoir de la barrière Rochechouart et de la nouvelle coupole de

Digitized by Google

la Halle au blé que Bélanger éleva en 1811, en remplacement de celle de Lecamus de Mezières qui avait été incendiée en 1802. Ces travaux n'empêchaient pas Hittorff de suivre l'école des Beaux-Arts où il remporta plusieurs médailles. A la vue de ses esquisses académiques, Percier devina l'avenir du jeune artiste, lui offrit gratuitement ses conseils, devint son second maître et lui voua une amitié qui ne s'est jamais démentie.

En 1814, au retour des Bourbons, Bélanger qui, avant la Révolution, avait été architecte des fêtes et cérémonies de la cour, fut appelé de nouveau à remplir cette place ; il s'attacha comme inspecteur son ancien élève qui l'aida dans tous les travaux dont il fut chargé jusqu'à sa mort, en 1818. Pendant cette période, Hittorff avait eu pour collègue Lecointe, qui, plus âgé que lui, fut d'abord son guide et bientôt devint son ami. Ces deux artistes se trouvaient naturellement désignés pour recueillir la succession de Bélanger, et, en effet, ils furent nommés tous deux architectes du roi pour les fêtes et cérémonies, dirigèrent ensemble, à Saint-Denis, les pompes funèbres du prince de Condé, du duc de Berry et de Louis XVIII ; à Paris, les décorations du mariage du duc de Berry et du baptême du duc de Bordeaux qu'ils publièrent en un volume grand in-f° ; à Reims enfin, le sacre de Charles X qui devait fournir le sujet d'un magnifique ouvrage dont la publication fut empêchée par la révolution de 1830.

Pendant leur séjour à Reims, les deux collaborateurs commencèrent la restauration de la précieuse église romane de Saint-Remi qui tombait en ruines et qui maintenant est rendue à sa splendeur première. La reconstruction de l'intérieur de la salle Favart, aujourd'hui occupée par l'Opéra-Comique et la construction, dans l'espace de huit mois, du joli et commode théâtre de l'Ambigu-Comique furent l'œuvre des mêmes architectes.

Durant cette période, Hittorff donnait seul les projets d'un monument à élever au duc de Berri, d'une chapelle mortuaire pour la princesse de Courlande, d'un musée et d'un théâtre avec salle de concert pour la ville de Cologne, projets dont les circonstances empêchèrent l'exécution, et il fournit aussi les plans de plusieurs maisons de ville et de campagne pour la France et l'étranger. Au salon de 1822, il exposa des aquarelles représentant les décors exécutés à Notre-Dame, pour le baptême du duc de Bordeaux, et à celui de 1827, les gravures exécutées d'après ces mêmes aquarelles lui firent décerner la seconde médaille d'or. En 1820 et 1821, Hittorff avait visité l'Angleterre et une partie du nord de l'Allemagne ; en 1822, 1823 et 1824, le roi Louis XVIII lui ayant accordé un long congé tout en lui conservant les émoluments de sa place, il parcourut le midi

Digitized by Google

de la France, l'Italie et la Sicile, et revint à Paris avec de riches portefeuilles de dessins et de notes. Dans ses explorations en Sicile, il était accompagné de ses élèves, MM. Zanth, aujourd'hui architecte du roi de Wurtemberg, et Stier, qui devint professeur d'architecture à Berlin. En 1826, il publia le premier résultat de ses découvertes qui attirèrent aussitôt l'attention des artistes et des savants ; il communiqua à l'Institut des restaurations, accompagnées de savants mémoires, des temples de Ségeste, d'Agrigente, de Syracuse, etc. Il se préparait à publier ces travaux quand la révolution de juillet vint lui ôter avec sa place les moyens de mener à fin cette dispendieuse entreprise. Cependant, au salon de l'année suivante, il exposait les premières planches de son *Architecture antique et moderne de la Sicile*, et plusieurs restaurations de monuments antiques, notamment celle de la basilique de Fano, d'après le texte de Vitruve, lui valurent la médaille d'or.

En 1832, Hittorff donna la traduction de l'ouvrage anglais intitulé : *Antiquités inédites de la Sicile*. Cette publication, accompagnée de soixante planches gravées par Ollivier, est enrichie d'un grand nombre de notes, de nouveaux dessins et de restaurations qui en font presque un nouvel ouvrage dont le succès fut tel, que même en Angleterre cette traduction est aujourd'hui plus recherchée que l'original. Enfin Hittorff entreprit la publication de l'*Architecture polychrome chez les Grecs, ou restitution du temple d'Empédocle à Agrigente*, travail qui, offrant pour la première fois un temple grec orné de couleurs dans toutes ses parties, avec ses peintures murales, ses ex-voto, ses autels, ses offrandes et ses sculptures également coloriées, assura à son auteur une place éminente parmi les archéologues, et attira l'attention des savants sur l'intéressante question de l'architecture polychrome des Grecs et donna lieu aux recherches spéciales qui, confirmant en tous points les assertions émises par Hittorff, établirent d'une manière irréfragable l'existence d'un système de décoration à peine soupçonné jusqu'alors. C'est à l'occasion de cette découverte que le savant Letronne adressa à Hittorff, son ami, ses *Lettres d'un antiquaire à un artiste sur la peinture murale*.

Quelque temps après, Hittorff fut nommé architecte de la sixième conservation des monuments de Paris, et architecte adjoint de la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul qui s'élevait sous la direction de Le Père, dont il avait épousé la fille. Hittorff avait pris une part considérable à la conception de ce monument ; aussi après la mort de Le Père en dirigea-t-il seul les travaux.

Après l'érection de l'obélisque de Louqsor en 1836, Hittorff fut chargé

Digitized by Google

des embellissements de la place de la Concorde et des Champs-Élysées. Nous avons dit alors, dans le journal de l'Institut historique, avec quelle habileté il a su vaincre les difficultés du programme, et faire de la place de la Concorde, par ses candélabres, ses colonnes rostrales, ses statues et ses magnifiques fontaines, une des merveilles de la capitale. Aux Champs-Élysées, Hittorff éleva cinq jolies fontaines, des cafés dans le style pompéien, et construisit la rotonde du Panorama, où, par un système aussi hardi qu'ingénieux, une couverture d'un diamètre égal à celui de la coupole du Panthéon de Rome est suspendue au moyen de douze câbles de fer. Commencé en octobre 1838, le Panorama fut ouvert au public en mai 1839. Les dessins de cet édifice furent exposés au Salon de 1841.

A la fin de 1839, Hittorff posait la première pierre du cirque des Champs-Élysées ou cirque de l'Impératrice qui, bien que contenant cinq mille spectateurs, était inauguré au bout de huit mois. L'excellente disposition de cet édifice ne permettait pas d'espérer qu'on pût rien imaginer de mieux approprié à sa destination; aussi en 1851, lorsqu'on voulut élever sur le boulevard des Filles-du-Calvaire, le nouveau cirque Napoléon, on demanda à Hittorff une répétition de celui des Champs-Élysées, lui laissant seulement toute liberté de varier l'ornementation. Commencé au mois d'avril, ce nouveau cirque fut ouvert en décembre de la même année. Ces trois édifices, dont les dessins furent demandés à Hittorff de presque toutes les parties de l'Europe, et qui furent publiés en France et à l'étranger comme des exemples remarquables de l'art de construire solidement, quoique à peu de frais, placèrent cet artiste non moins haut comme praticien qu'il ne l'était comme théoricien et comme antiquaire.

De 1848 à 1851, Hittorff a construit la mairie du cinquième arrondissement dont les façades, semblables à celles de l'École de droit, complètent la disposition symétrique de la place du Panthéon.

En 1854, en collaboration avec MM. Armand, Pellechet et Rohault de Fleury, il a rédigé les vastes projets du grand hôtel du Louvre.

En 1855, il donna le plan de la nouvelle disposition de la place de l'Étoile et des constructions qui devaient la décorer ; il traça l'avenue de l'Impératrice, et sur un croquis de l'Empereur, il exécuta les projets d'embellissements du bois de Boulogne.

Depuis lors il a construit encore la grande mairie du 1er arrondissement à laquelle il a eu l'ingénieuse idée, tout en adoptant le style renaissance, de donner dans son ensemble un galbe général reproduisant à l'œil la masse de l'église ogivale de Saint-Germain-l'Auxerrois à laquelle le nouvel édifice devait faire pendant; l'école communale de la rue des

Digitized by Google

Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, la maison Eugène-Napoléon fondée près la barrière du Trône par l'Impératrice pour l'éducation de trois cents jeunes filles d'ouvriers ; enfin la nouvelle gare du Nord, un des plus imposants édifices de la capitale, le plus vaste de ce genre en Europe et le plus hardi dans l'application du fer à la couverture de la grande halle longue de 180 m et large de 72 m.

On a peine à comprendre que la conception et la direction de travaux si considérables et si nombreux aient pu laisser à Hittorff le temps de publier les résultats de ses études approfondies de l'art antique et du moyen âge ; cependant ses travaux théoriques ne sont ni moins nombreux ni moins importants. En 1837, avec la collaboration de M. Zanth, il put achever l'*Architecture moderne de la Sicile*, grand in-folio, 76 pl., et bientôt publier la plus grande partie de l'*Architecture antique de la Sicile*, ouvrage malheureusement resté inachevé. Citons encore parmi les publications moins considérables, mais également savantes d'Hittorff, le texte des 3e et 4e parties de l'ouvrage édité par MM. Didot en 1827 sous le titre de *Vues des ruines de Pompéi*, grand in-4° ; — plusieurs articles de l'*Encyclopédie des gens du monde* traitant de l'architecture et de son histoire, un grand nombre de mémoires sur les *Pyramidions* en bronze doré employés par les Égyptiens au complément des obélisques, sur le *Spheritaton* ou moulage en métal battu chez les anciens et les modernes, comme moyen plus économique et plus convenable pour la statuaire colossale, sur la nouvelle église de la Madeleine, sur quelques voyages artistiques dans la Pouille, la Basilicate, le Caucase, l'Arménie et la Grèce, enfin sur divers autres points d'art et d'archéologie. Il n'y a pas encore beaucoup d'années qu'afin de compléter ses études sur l'architecture polychrome, Hittorff est allé de nouveau examiner avec le soin le plus scrupuleux les sculptures du Parthénon et du temple de Phygalie au musée de Londres, et celles du temple d'Égine à la glyptothèque de Munich, et qu'enfin il fit un nouveau voyage d'Italie pour étudier le résultat des dernières fouilles exécutées à Pompéi, à Rome, et à la nécropole de l'antique cité de Canosa.

Tant et de si beaux travaux ne sont pas restés sans récompense. Nous ne parlerons que pour mémoire de la grande et légitime fortune qu'ils ont assurée à leur auteur ; nous rappellerons seulement les distinctions qu'ils lui méritèrent. Chevalier de la Légion d'honneur en 1825, membre de l'académie des beaux-arts en remplacement d'Huvé en 1853, il fut fait officier en 1855. L'année précédente, il avait obtenu un des plus grands honneurs qui puissent être décernés à un architecte, la grande médaille d'or de la reine Victoria pour laquelle il fut désigné à l'unanimité par l'Ins-

Digitized by Google

titut des architectes britanniques, comme l'architecte qui avait été le plus utile à son art par ses publications sur l'architecture et l'archéologie et par l'érection de ses nombreux monuments.

Hittorff était chevalier de la couronne royale de Wurtemberg, membre de l'ordre royal de Prusse pour le mérite civil, commandeur du mérite de Saint-Michel de Bavière, d'Albert-le-Valeureux de Saxe, du Sauveur de Grèce, de Saint-Grégoire-le-Grand de Rome, et de l'Aigle-Rouge de Prusse; il était membre de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, de l'Institut national de Washington, de l'Institut des architectes britanniques, des académies de Berlin, Munich, Vienne, Milan, Copenhague, Anvers, Bruxelles, Amsterdam, etc.

Hittorff laisse un fils qui paraît devoir marcher sur ses traces et une fille mariée à un naturaliste distingué, M. Albert Gaudry, fils de l'ancien et honorable bâtonnier de l'ordre des avocats.

Ernest Breton.
membre de la 4e classe.

POÉSIE.

L'OPÉRA DANS LES BOIS.

Le crépuscule, heure charmante,
A ses plus brillantes couleurs ;
Le vent ne pleure plus, il chante,
Amoureux de toutes les fleurs.

Tout est joyeux : c'est moi qui passe ;
Bientôt il ne sera plus temps
D'aller babiller à voix basse
Dans les petits sentiers des champs.

Les théâtres des capitales
S'emplissent avec grand fracas,
Et l'on s'étouffe dans les salles
Pour entendre les opéras.

Mais nous, ô sublime nature,
Nous avons tes musiciens,
Invisibles dans la verdure
Et tes chanteurs aériens.

Digitized by Google

La nuit descend sereine et douce,
Et sans débourser, cette fois,
Prenons une stalle de mousse
Dans la clairière du grand bois.

Regarde ! au-dessus de nos têtes ;
Notre plafond est le ciel bleu,
Le lustre est formé des planètes
Et des étoiles du bon Dieu.

Les arbres sont des phalanstères
Où s'enseignent des chants bénis ;
La branche est pleine de mystères ;
On chuchote dans tous les nids.

Le chef d'orchestre est un vieux merle ;
Du bec il donne le signal :
Aussitôt un rossignol perle
Une chanson à l'idéal.

Et soudain le concert s'élance
Ainsi qu'une prière aux cieux ;
Les feuilles dansent en cadence
Dans un ballet capricieux.

Ils sont mille au gosier sonore
Qui chantent les beaux jours nouveaux,
Celui que la nature adore ;
Les merles font les sopranos.

Les sylphides sur l'herbe assises
En silence écoutent leurs voix ;
Car ces paroles sont comprises
Des esprits, hôtes des grands bois.

Quel est l'auteur de ce poëme
Que jamais l'homme n'apprendra,
De cette musique suprême ?
C'est Dieu qui fit cet opéra.

Quand ont paru les primevères,
Lisant sur un grand livre ouvert,

Digitized by Google

Pour apprendre ses notes claires,
Dans un conservatoire vert,

Les merles et les philomèles
Du printemps suivent les leçons,
En essayant leurs jeunes ailes,
Le long des odorants buissons.

CH.-J. DÉRISOUD,
membre de la 1re classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LA RÉFORME EN ITALIE. — LES PRÉCURSEURS.

Discours historique de César CANTU, *traduit de l'italien par* Anicet DIGARD *et* Edmond MARTIN (1).

Dans les seize discours historiques, enrichis d'abondantes notes, qui forment son dernier livre, notre illustre collègue, M. César Cantù, s'est proposé de retracer avec quelque détail l'histoire de l'origine et du progrès des nombreuses sectes religieuses qui ont pullulé en Italie plus que partout ailleurs, et qui ont donné à la Réforme plus d'un précurseur. Ce vaste et intéressant sujet, digne des laborieuses investigations de cet infatigable chercheur, est aussi l'un de ceux qui conviennent le plus à la tournure de son esprit; ses travaux antérieurs en sont une preuve incontestable.

« Dans les travaux historiques qui ont été les délices et aussi les dures épreuves de ma longue carrière d'auteur, dit M. Cantù dans sa préface, j'ai toujours donné une grande place à l'histoire religieuse, persuadé qu'on ne peut se former une idée claire et complète des temps et des hommes, sans savoir ce qu'ils croient, ce qu'ils craignent, ce qu'ils espèrent relativement aux choses surnaturelles. C'est surtout dans mon *Histoire des Italiens* que j'ai cherché à mettre en lumière les vicissitudes du catholicisme, qui eut toujours dans notre pays son trône et son chef : je l'ai fait tout particulièrement pour l'époque où il eut à subir les déchirements de la Réforme. » Seulement, en écrivain toujours maître de son sujet, M. Cantù n'a pas procédé cette fois suivant la même méthode; dans d'autres écrits, il a employé de préférence les aperçus synthétiques et

(1) Paris, Le Clère, 1867, 1 vol. in-8o de 668 pages.


Digitized by Google

les tableaux d'ensemble; dans celui-ci, au contraire, il a souvent recours à la biographie et aux récits anecdotiques. Cette forme rend peut-être plus difficile l'analyse de cet important ouvrage, surtout si l'on songe à l'exubérante richesse des détails dont il est plein. Il n'est pas, en effet, un chroniqueur, un biographe, un controversiste, que notre savant historien ne possède à fond, ainsi que le témoignent les innombrables citations dont ses notes sont surchargées. De plus, M. Cantù a pensé, avec raison, que la connaissance des controverses capitales de notre temps sur les origines du christianisme était un complément indispensable de son travail; « outre la *Vie de Jésus* de Strauss et celle de Renan, outre les Évangiles d'Eichthal, nous n'avons pas négligé, dit-il, de lire l'*Histoire des trois premiers siècles de l'Église,* par M. E. de Pressensé; l'*Histoire du Christ* d'Ewald; les *Études historiques et critiques sur l'origine du christianisme*, par A. Stop; l'*Histoire élémentaire et critique* de Peyrat; nous avons suivi les études critiques de l'école de Tubingen, les essais composés par les Anglais disciples de Colenso, et les discussions si multipliées de Jowel sur les Épîtres de saint Paul; celles de Milman sur le christianisme latin; celle de Witt sur la doctrine et l'école d'Alexandrie; enfin celles de Baur sur le christianisme et l'Église chrétienne, etc. »

Aussi notre auteur, nourri de ces fortes études dogmatiques, accorde-t-il une large place à l'exposition des dogmes et à la discussion des points controversés, mais il le fait toujours avec une droiture et une impartialité qui honore autant chez lui le croyant que l'historien. C'est ainsi qu'il expose dans son premier discours la fondation et l'établissement de l'Église. Dans le deuxième, nous voyons apparaître les premières hérésies, depuis les Ariens et les Gnostiques jusqu'aux Iconoclastes, dont l'apparition coïncide avec l'affermissement du pouvoir pontifical. Le troisième discours commence avec le xe siècle, auquel les simonies, les commendes, la corruption et l'incontinence du clergé, l'hérésie des Nicolaïtes sur le mariage des prêtres et les désordres des papes, ont mérité le nom d'*âge de fer de la papauté*. Au siècle suivant, le pontificat est relevé par Grégoire VII; mais, après la mort de ce grand pape, qui éleva la puissance pontificale à son apogée, nous trouvons, au XIIe et au XIIIe siècle, deux précurseurs de la Réforme. Le premier est Arnaud de Brescia, disciple d'Abailard « qui quitta la cuirasse pour le froc et porta les idées de son maître en Italie. Beau parleur, il commença comme tous les novateurs à tonner contre les mœurs du clergé, ensuite à battre en brèche la puissance ecclésiastique. Il était, suivant lui, contraire au droit et à l'Évangile que le pape possédât des biens, et que les évêques eussent le droit de la régale. Ils devaient

Digitized by Google

restituer aux princes les biens qu'ils en avaient reçus, revenir à la vie apostolique, et se contenter des décimes et des oblations ». Après avoir proclamé la république à Rome en 1141, Arnaud s'enfuit à Zurich, où il fut comme le précurseur de Zwingle; plus tard, en 1153, étant tombé entre les mains du pape, il fut livré à l'empereur et étranglé comme rebelle et hérétique.

Le second est l'empereur Frédéric II, ce voltairien du XIIIe siècle, grand admirateur de la civilisation païenne, railleur et sceptique, avec cela tourmenté de la fièvre du savoir, et en qui M. Cantù reconnaît une des plus grandes intelligences du moyen âge. Aidé de son secrétaire, Pierre des Vignes, qu'il appelait son *premier apôtre*, et qu'il finit par envoyer au supplice, Frédéric II fut le précurseur de Luther, en cherchant comme lui à établir des églises nationales et à soumettre l'Église à l'État.

Dans les quatrième, cinquième et sixième discours, l'historien parcourt les nombreuses sectes qui pullulèrent surtout à partir du XIIe siècle, et qui se rangent sous les dominations générales de Manichéens, de Vaudois, d'Albigeois, de Patarins (ainsi appelés du verbe *pati* (souffrir), parce qu'ils faisaient ostentation de la pénitence, ou du *Pater* qui était leur prière), et la secte, non moins nombreuse que les autres, des Mystiques. Tandis que les persécutions commencent et que les bûchers s'allument, l'Église oppose à ce débordement d'hérésies les hommes d'action comme saint François et les frères mineurs, saint Dominique, et les frères prêcheurs; des théologiens comme Lanfranc de Pavie, saint Anselme, Pierre Lombard et saint Thomas d'Aquin, et enfin l'Inquisition.....

Le septième discours nous montre l'omnipotence pontificale ébranlée sous Boniface VIII. A propos de ses luttes avec Dante, M. Cantù se pose de nouveau cette question déjà tant discutée. Dante était-il un précurseur de la Réforme? Il la résout négativement, et voit le grand Alighieri sous un double aspect : d'un côté, le poëte emporté, alarmé contre Boniface VIII, qu'il considère comme l'ennemi juré de son parti, le publiciste indigné des abus de la cour pontificale; mais de l'autre le chrétien toujours attaché à cette foi qui a son centre dans Rome. L'exil d'Avignon, le grand schisme et ses conséquences forment l'objet du huitième discours. Le suivant est un chapitre d'histoire philosophique du plus haut intérêt; l'auteur nous y montre le développement des hérésies scientifiques et littéraires qui se répandent en Italie, à la Renaissance, dans les doctrines des averroïstes, des néo-platoniciens, des éclectiques, dont les doctrines oscillaient entre Aristote et Platon, entre le paganisme et le christianisme; parmi ces derniers, il s'arrête plus particulièrement à Marsile Ficin, Pom-

Digitized by Google

ponace, Pic de la Mirandole, auxquels se joignent les écrivains qui propageaient dans leurs écrits les dogmes païens d'Epicure, tels que Platina, Pomponio Leto, le cardinal Bembo, etc.

Le dixième discours est un curieux et affligeant tableau des désordres et des scandales que le haut et le bas clergé, ainsi que les moines, donnaient au monde chrétien au xive siècle. Les écrivains et les poëtes s'indignaient ou s'égayaient de toutes ces turpitudes, car, ainsi que le remarque M. Cantù, en Italie on critiquait les abus ecclésiastiques avec plus de franchise encore que partout ailleurs. Mais si Dante et Pétrarque avaient appelé le feu du ciel sur les crimes de la moderne Babylone, leurs sublimes invectives étaient du moins dictées par le désir de corriger les vices qu'ils flagellaient. Après eux, Boccace, Massucio de Salerne, Poggio, l'Arétin, et bien d'autres prennent pour thèmes de prédilection les désordres et les vices des moines, les papes, les saints, les dévotions, les mystères; ils traînent tout dans la boue, mais ils n'ont d'autre but que d'en faire un sujet de plaisanteries. Au sein de cette corruption aussi profonde que générale, les ordres monastiques déploient un zèle admirable; en eux s'est réfugiée toute la vertu de l'Eglise. « Mais tant de piété ne suffisait pas, dit M. Cantù, pour accomplir une réforme qui aurait dû venir de plus haut. Pour arracher le monde à la corruption, il eût fallu encore l'énergie de Grégoire VII, le zèle et les exemples de saint François et de saint Dominique. » Or, ces exemples pouvaient-ils venir de papes comme Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI? C'est précisément sous les règnes de ces pontifes, que M. Cantù appelle les *papes politiques* (discours XI), que la papauté décline et perd son prestige. On est heureux de sortir de la fange de cette malheureuse époque pour saluer la grande figure de Savonarole, ce moine républicain, mystique sublime, qui eut à la fois pour disciples les derniers citoyens de Florence et les plus fervents catholiques; ce qui n'a pas empêché Luther de le regarder comme son précurseur. Ce n'est pas ainsi que le juge M. Cantù: « Homme de foi, superstitieux, homme de génie, il surabonde de charité; il s'abandonne à l'inspiration personnelle, bien différent en cela de Luther, qui cherchait sa force dans le raisonnement. On peut trouver des arguments pour et contre lui dans ses œuvres, de l'ensemble desquelles il résulte qu'il chercha l'harmonie de la raison avec la foi, et de la religion catholique avec les franchises politiques..... En résumé, il fut un croyant du moyen âge plutôt qu'un rationaliste du xve siècle. » Quant au dessein d'associer la morale et la religion catholique avec la liberté et la démocratie, sa doctrine lui a survécu, et l'on peut dire que Savonarole compte encore aujourd'hui pour

disciples plusieurs des premiers écrivains de l'Italie contemporaine, tels que MM. Manzoni et Tommaseo, et, plus qu'eux peut-être, M. César Cantù lui-même. Aux différents jugements rapportés sur Savonarole, les traducteurs ont cru devoir ajouter celui-ci, qui n'est pas le plus heureux : « Savonarole fut un moine sans esprit d'obéissance et sans humilité. » Cette appréciation ne nous paraît pas proportionnée à la taille du colosse, et nous préférons retrouver MM. Digard et Martin dans leur rôle, dont ils s'acquittent fort bien du reste, de traducteurs exacts et fidèles.

Nous passons à regret les deux discours suivants, consacrés l'un à Jules II, l'autre à Léon X et au tableau de son règne, qui est celui de la splendeur profane du pontificat, et nous nous arrêterons un instant sur le quatorzième discours, intitulé *les Allemands à Rome*. En Italie, l'opposition à la religion était ironique, railleuse et sceptique ; elle riait, mais elle se soumettait. En Allemagne, au contraire, elle se montrait positive, croyante, emportée ; elle voulait démolir pour réédifier. Aussi il faut lire les invectives de l'un de ces Allemands, Pugherbault, contre *ces écrivailleurs d'Italie*, Boccace, Politien, le Pogge, et contre Rabelais, qui vint à Rome imaginer son Pantagruel, *véritable peste des mortels*. Et Ulrich de Hutten, le chevalier-poëte, d'abord étudiant à Pavie, puis soldat, polémiste d'une vigueur étrange, et qui soutient que l'on rapporte de Rome trois choses : mauvaise conscience, estomac délabré, bourse vide ; qu'il y a trois choses auxquelles on ne croit pas dans cette ville : l'immortalité de l'âme, la résurrection des morts, l'enfer ; qu'enfin on y fait trafic de trois choses : la grâce du Christ, les dignités ecclésiastiques et les femmes. Le plus célèbre de ces Allemands est Erasme de Rotterdam, talent aux aptitudes universelles, aussi redoutable par sa verve caustique que par sa vaste érudition, et dont les *Colloques*, ainsi que l'*Éloge de la folie*, eurent un succès et une influence immenses. Erasme eut deux Italiens pour auxiliaires dans les guerres contre les *porteurs de froc :* Calvi et le célèbre jurisconsulte Alciat, milanais, qui professa à Bourges. Tous les hommes éclairés de l'Italie reconnaissaient d'ailleurs la nécessité d'une réforme ; le pieux et savant cardinal Sadolet, entre autres, revient sans cesse sur cette nécessité de corriger l'Eglise. Mais entre Luther révolté, d'une part, et l'Eglise romaine représentée successivement par ces quatre papes : Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II et Léon X, la conciliation n'était plus possible. L'histoire de la réforme de Luther et celle des progrès des protestants sont retracées dans les deux derniers discours. Le livre se termine par les premières variations du protestantisme : Zwingle et Calvin.

En résumé, l'ouvrage de notre savant collègue, envisagé au point de

Digitized by Google

vue historique, le seul que nous ayons à examiner ici, présente, malgré les difficultés de son sujet, la plupart des qualités qui distinguent son auteur : érudition profonde et variée, recherches consciencieuses, critique élevée, grave, honnête, et s'efforçant toujours d'être impartiale et juste.

André FOLLIET,
Membre de la 1re classe.

CORRESPONDANCE

Aux Quignons, près Nanterre, 15 juillet 1867.

A monsieur le Président de l'Institut historique.

Cher confrère et très-honorable président,

L'Institut historique a bien voulu remarquer mon *Essai de l'invasion anglaise de* 1346. Mes honorables confrères me manifestent leur approbation en me décernant *une médaille spéciale.* Aucun encouragement ne pouvait me paraître plus flatteur qu'en le recevant des arbitres mêmes d'un art qu'ils honorent constamment par leur talent et leurs profondes études. Ils méritaient plus que moi la distinction qu'ils m'accordent.

Veuillez, cher et digne président, exprimer à mes excellents confrères mes sentiments d'affection et de reconnaissance.

Votre tout dévoué,

PONGERVILLE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1867.

*** La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée, le 10 juillet, à neuf heures du soir. M. Masson, vice-président de la troisième classe, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg offre à l'Institut historique plusieurs cahiers de son Bulletin. M. Calfa est nommé rapporteur.

Digitized by Google

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe; leurs titres seront publiés dans le journal.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la même présidence; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. La lecture des mémoires portés à l'ordre du jour est renvoyée à la fin de la séance.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Masson donne lecture de son rapport sur les travaux de la Société académique d'Angers; ce travail est renvoyé au comité du journal.

Communication est faite à l'assemblée par l'administrateur de deux lettres de l'empereur Charles-Quint dont l'authenticité, contestée d'abord, paraît avoir été reconnue ensuite par l'exhibition des pièces originales. (Voir le journal l'*Institut, Académie royale de Belgique*). Renvoi à la chronique du journal.

Il est dix heures et demie. La séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 26 JUILLET 1867.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

Les membres qui ont assisté à cette réunion étaient nombreux; ils ont félicité M. Patin pour le remarquable discours qu'il a prononcé à la séance publique du mois d'avril et qui a paru dans notre journal. L'allocution de M. Patin a été accueillie comme un large programme des recherches et investigations auxquelles peut se livrer notre Société.

M. Gauthier la Chapelle étant absent, M. Desclozières, secrétaire de la troisième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée la correspondance suivante:

1° Lettre de M. de Pongerville, de l'Académie française et président


Digitized by Google

honoraire de l'Institut historique, par laquelle il remercie l'Institut historique de l'appréciation qui a été faite de son étude sur l'*Invasion anglaise au* xiv[e] *siècle*, mémoire qui a obtenu une des cinq médailles décernées par l'Institut historique.

2° Lettre de notre honoré collègue, M. César Cantù, de Milan, adressée à M. Renzi et renfermant la *Communication* qu'il avait annoncée à la séance du mois de juin, sur l'invention du *télégraphe électrique* par Volta (1777). (Voir la lettre originale dans l'*Investigateur*, liv. 39, page 183.)

M. Renzi fait observer que plusieurs candidats désirent faire partie de l'Institut historique; que l'assemblée générale ne faisant sa rentrée que le 25 octobre et les classes qui doivent les admettre ne se réunissant qu'au mois de novembre, les admissions définitives seraient renvoyées au mois de décembre. M. Renzi propose à l'assemblée de nommer une commission mixte des quatre classes, chargée d'admettre, comme d'ordinaire, les candidats qui se présenteraient.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Petin, Barbier, Nigon de Berty, Paringault, Renzi, de Bellecombe, de Montaigu, la commission est nommée par l'assemblée.

Cette commission se compose de MM. *Patin, Barbier, Gauthier de la Chapelle, Paringault, Carra de Vaux, de Berty, de Bellecombe, de Montaigu, Breton, Marcellin et Renzi.*

Sur la proposition de M. Patin, président, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée après la réunion de la commission, pour approuver les admissions des candidats.

M. Folliet est prié de lire la communication de M. Cantù.

Cette importante communication est renvoyée au comité du journal.

Il sera réservé à l'*Investigateur* de faire connaître, le premier, en France, ce précieux document qui, extrait des papiers particuliers de Volta, n'avait jusqu'alors en Italie reçu qu'une publicité relativement limitée.

La parole est à M. Barbier pour lire son rapport sur le deuxième volume de la *Vie de César*, par l'empereur Napoléon III. Cette étude largement conçue donne une idée complète de l'œuvre qu'elle se proposait d'analyser. Ce travail de M. Barbier n'a cessé de captiver l'attention de l'auditoire et a été renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures ; la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Notizie storiche e biografiche, etc. — Notice historique et biographique sur le comte Jean-François Fiochetto, proto-médecin général, archiâtre de S. A. R. le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier, par le docteur B. Trompeo.

Cette brochure de notre infatigable collègue est en quelque sorte le développement de la notice qu'il a consacrée à Fiochetto dans son *Catalogue des médecins et des archiâtres des princes de la maison de Savoie.*

J.-F. Fiochetto, né à Vigone, mort à Turin en 1642, archiâtre de Charles-Emmanuel Ier, qui le créa comte de Bussolino, fut aussi le médecin de plusieurs des enfants du duc. Il donna particulièrement ses soins au prince Philibert, troisième fils du duc, qui mourut à Palerme en 1624, à l'âge de 36 ans. Fiochetto a laissé une curieuse vie manuscrite de ce jeune prince, intitulée *Vita Serenissimi Principis Philiberti a Sabandia.* Fiochetto assista à la terrible peste qui désola le Piémont en 1630, et il la décrivit savamment dans son *Traité de la peste.* (*Trattato della peste e pestifero contagio di Torino,* Turin 1631.) Docteur agrégé, citoyen de Messine, lecteur de médecine pendant dix-sept ans à l'Université de Turin, Fiochetto mourut à 78 ans, laissant pour héritier un Ruscalla, dont le dernier descendant est aujourd'hui M. Juvenal Vegezzi-Ruscalla, connu pour ses travaux ethnologiques et philologiques.

André Folliet.

M. l'abbé Vincent, membre de l'Institut historique, nous a envoyé de Valence (Drôme) une *notice historique* d'un ancien bourg réduit à l'état de village ; *Serves* sur le Rhône. Notre confrère paraît s'être donné une tâche utile : la couverture de la brochure annonce que déjà ont paru les monographies d'environ trente-six communes et qu'il en paraîtra dix-sept autres sur la demande des communes intéressées.

P. M.

Notre honorable collègue M. Malves-Pons, conseiller de préfecture de la Haute-Savoie, vient d'être nommé par Sa Majesté le roi d'Italie chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

A. RENZI, *Administrateur.* — Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.



MÉMOIRES

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE AU SIÉGE DE TORTONE (1155).

Lorsque l'empereur Conrad III mourut en 1152, il eut pour successeur, dans l'empire d'Allemagne et dans le royaume d'Italie, Frédéric Ier, surnommé Barberousse, dont le nom retentit encore comme celui d'un autre Attila chez les populations italiennes et surtout chez celles de la Lombardie.

Ce prince avait pourtant de grandes qualités qui lui ont valu les éloges des écrivains allemands; mais la manière barbare dont il traita les villes d'Italie a rendu sa mémoire exécrée dans la Péninsule, et les historiens italiens le dépeignent sous les plus sombres couleurs. Dans mes études sur l'histoire d'Italie, j'ai recueilli beaucoup de souvenirs municipaux, qui peuvent éclairer bien des faits connus dans leur substance, mais dont les détails sont presque ignorés. Quelques-uns de ces souvenirs se rapportent au siége et à la destruction de Tortone et offrent à mon avis un grand intérêt pour tous ceux qui cultivent les études historiques; c'est ce qui m'a décidé à les réunir ici.

Avant d'entrer en matière, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'état et sur le caractère des peuples lombards, afin de mieux juger la conduite du féroce souverain allemand.

Je vais résumer ce qui a été écrit sur ce sujet par l'évêque Othon de Freisingen, oncle de l'empereur Frédéric. Ce prélat essaya de justifier les entreprises de son neveu et, dans le but d'accuser les Italiens, il fit un tableau de leur caractère et de leurs mœurs, qui loin d'être déshonorant pour eux, ne peut que leur faire honneur. Voici de quelle manière sont jugés les Italiens par les Allemands de ce temps-là.

Othon de Freisingen partage la haute Italie en trois parties : la Vénétie, l'Émilie et la Ligurie dont les chefs-lieux sont, dit-il, Aquilée, Ravenne et Milan. Il faut observer qu'au temps de cet historien Aquilée était déjà dépeuplée et en ruines.

Digitized by Google

« Rome, poursuit-il, est située au centre de la Tuscie ; vient ensuite la Campanie, qui se prolonge jusqu'au phare de Messine qui la sépare de la Sicile. La Sicile, la Sardaigne et d'autres îles de la Méditerranée appartiennent à l'Italie.

» Les anciens appelaient la Campanie *Grande Grèce;* les modernes la partagent en Pouille et en Calabre. Ce pays, arrosé par beaucoup de rivières, jouit d'un beau soleil et d'un climat très-doux. Le sol produit en grande abondance du blé, du vin et de l'huile. Les arbres à fruits y sont nombreux, et les figuiers, les châtaigniers et les oliviers y prennent un tel développement qu'ils forment de véritables forêts.

» L'Italie supérieure entre les Alpes et les Apennins a été colonisée par les Romains et ensuite occupée par les Lombards, qui s'étendirent jusqu'à l'Exarchat, appelé Émilie et maintenant *Romagne.*

» Les habitants n'ont plus trace de férocité barbare ; ils gardent la civilisation et la sagacité romaines. Ils parlent un élégant dialecte latin, ont des mœurs polies et suivent les usages des Romains dans leur constitution. Ils sont jaloux de leur liberté et aiment mieux être gouvernés par des consuls qu'être sujets à l'arbitraire d'un souverain...

» La population y est partagée en trois ordres : capitaines, vavasseurs et menu peuple. Afin que l'une de ces classes n'empiète pas sur les autres, on choisit de chacune un nombre égal de magistrats et on les change tous les ans, pour éviter les excès de pouvoir.

» Tous les nobles qui possédaient des terres et des châteaux, ont été obligés par les populations à transporter leur demeure dans les villes et à reconnaître les lois, de manière qu'il est difficile de trouver quelque puissant seigneur qui garde son indépendance féodale.

» Afin de se rendre forts pour opprimer les voisins, ils admettent aux honneurs de la milice et aux dignités les jeunes gens de basse naissance et les plus *vils artisans ;* enfin ceux qui ailleurs en sont exclus, comme des pestiférés. C'est par cette manière de se gouverner que les villes lombardes surpassent toutes les autres en richesse et en puissance.

» Si les Italiens ont réussi à atteindre cette prospérité et cette liberté, ils en sont redevables à leur plus grande civilisation et à l'habitude des empereurs romains de demeurer trop longtemps au delà des Alpes. Néanmoins il faut observer que, tout en étant plus fiers de vivre sous les lois de l'empire, ils ne les respectent guère ; ils n'obéissent pas au souverain ; son autorité n'est respectée que lorsqu'il se présente lui-même avec une grosse armée. Il arrive aussi quelquefois qu'au lieu de le bien recevoir, on lui résiste les armes à la main. Il en résulte de graves inconvénients ; le sou-


Digitized by Google

verain est obligé de distraire une partie de ses forces pour soumettre les villes, et celles-ci, étant domptées par la force, en souffrent beaucoup dans leurs intérêts. »

D'après ce qu'Othon de Freisingen nous raconte, il est facile de comprendre quels devaient être les sentiments des Allemands envers un pays riche, bien peuplé et socialement constitué d'une manière différente de la leur. Leur noblesse, qui quatre cents ans auparavant vivait dans les forêts, se revêtait de peaux, était barbare et opprimait les classes populaires, ne savait ou ne voulait pas comprendre que les Italiens, vivant d'une manière tout à fait différente, pussent être fiers d'une indépendance qu'elle croyait absurde. Elle méprisait les nobles italiens, car ils s'étaient laissé exproprier de leurs fiefs; elle méprisait le peuple qui était devenu égal aux nobles, montait à cheval, allait à la guerre, exerçait les charges publiques. Il lui apparaissait comme une masse d'esclaves révoltés contre leurs maîtres.

Les richesses de l'Italie excitaient la convoitise des Allemands. La politesse des mœurs italiennes était considérée par eux comme de la mollesse et de la paresse. On croyait qu'il était facile de vaincre un tel peuple.

De là cette hauteur, cette présomption, cette forfanterie que l'on observe dans les écrivains allemands de ce temps-là.

On en voulait surtout aux Milanais, qui étaient les plus puissants et les plus audacieux, quoiqu'ils eussent été longtemps dévoués à la cause impériale pendant que les Pavesans étaient dans le camp opposé. Mais lorsque Milan fut forcée de défendre sa propre liberté, les rôles changèrent; Milan joua celui de Pavie, et Pavie celui de Milan.

Les Milanais voulant dominer les autres villes, opprimèrent Lodi et Come. Ce fut alors que Crémone, Novare, Pavie, Vercelli, le marquis de Monferrat et les comtes de Seprio et de la Martesane devinrent leurs ennemis, de crainte de perdre leur liberté.

En février 1153, l'empereur Frédéric tenait une diète à Constance. Les Crémonais, les Lodesans, les Pavesans et Guillaume, marquis de Monferrat, y envoyèrent des représentants pour l'exciter à venger les insultes qu'ils avaient reçues des Milanais. Ces envoyés se présentèrent à la curie royale selon les mœurs du temps, un crucifix à la main, déclarant que la république de Milan, après avoir subjugué leurs villes, les traitait en pays conquis. L'empereur écrivit aux consuls de Milan une lettre sévère et tout à fait favorable aux Lodesans, menaçant le peuple milanais de sa colère. Cette lettre fut remise par un nommé Sichère qui, dans l'accom-

Digitized by Google

plissement de sa mission, ajouta sa propre insolence aux menaces de son prince.

Les consuls milanais irrités de ces procédés déchirèrent la lettre devant l'envoyé et le chassèrent de la salle. Ils appesantirent leur joug sur les malheureux Lodesans et déclarèrent la guerre aux Pavesans qui avaient excité contre Milan la colère de Barberousse et avaient demandé secours à l'étranger.

Vers la fin de l'année 1154, Frédéric descendit en Italie, en passant par Trente; il était accompagné de son oncle, l'évêque de Freisingen, et de son cousin Henri IV, duc de Bavière et de Saxe. Décidé à racheter les droits de sa couronne, à faire respecter son autorité, à réprimer, abattre, détruire quiconque oserait lui résister, il désirait par-dessus tout battre les Milanais, car ils étaient les plus puissants, et leur asservissement aurait amené aussi celui des autres villes qui étaient alliées avec eux et surtout celui de Tortone.

Ne s'arrêtant nulle part, il alla camper dans la plaine de Roncaglia entre Plaisance et Crémone, pour y tenir la diète du royaume.

Tous les feudataires s'empressèrent de lui apporter des présents et de lui rendre hommage. Les Gênois qui étaient de retour de leur expédition à Almérie et à Lisbonne, lui donnèrent de grandes sommes et une quantité d'autruches, de perroquets et d'autres objets rares qu'ils avaient apportés de ces pays.

Seuls les Milanais et les Tortonais ne se présentèrent pas; l'empereur en fut très-irrité et ne cacha pas sa colère. Les Milanais avertis, envoyèrent leurs consuls Hubert dell'Orto, et Gérard Negro, surnommé Cagapesto, offrir à l'empereur 4000 marcs de tribut annuel à payer à la trésorerie impériale, et la restitution des prisonniers qu'ils avaient faits dans la guerre contre Pavie.

Peut-être Frédéric Barberousse ne désirait-il rien de mieux, car il se trouvait dans de grands embarras financiers, mais les consuls de Lodi insistèrent pour que justice leur fût faite; l'empereur, sans donner de réponse désicive, retint les consuls milanais; puis exprimant le désir de passer par leur territoire pour se rendre à Pavie, il les chargea de lui préparer des logements. Les consuls étant partis négligèrent d'obéir à ses ordres, de sorte que son armée eut beaucoup à souffrir du manque de vivres. Frédéric accusant de mauvaise foi les consuls, résolut de se venger en ravageant le Milanais. Il commença par attaquer et incendier le château de Rosate; se trouvant à Abbiategrasso, il chassa les consuls de Milan qui étaient venus s'excuser et rejeter la faute du manque de vivres sur l'insouciance

Digitized by Google

du consul dell'Orto, dont on avait démoli la maison pour le punir d'avoir compromis la république. Rien ne put apaiser l'empereur; il continua sa marche sur le Novarais, où il détruisit les châteaux de Galliate, Trécate et Momo, et fit insurger les Lodesans qui secouèrent le joug des Milanais. Ceux-ci effrayés et voyant bien où tendait l'empereur, se préparaient à repousser la force par la force; mais Frédéric n'osa les attaquer directement et se tourna contre leurs alliés.

Pour atteindre son but, il commença par tenter de détacher Tortone de la ligue qu'elle avait faite avec Milan, et lui ordonna de se séparer de ses alliés; mais les Tortonais ne tinrent compte de ses ordres, et lui donnèrent ainsi prétexte de les traiter en ennemis.

Les Pavesans contribuèrent beaucoup à accroître ses dispositions hostiles contre Tortone; car étant en guerre avec cette ville, ils présentèrent à Barberousse leurs plaintes contre les Tortonais qui avaient occupé leurs châteaux, et finirent par le décider à attaquer Tortone.

Ce fut la plus glorieuse des entreprises militaires de ce monarque belliqueux; elle fut célébrée par les historiens allemands, surtout par son oncle et panégyriste Othon de Freisingen, dont le récit pompeux donna à Contère le Ligurin le sujet d'un poëme latin dont les vers ne sont pas inférieurs à ceux de quelques latinistes des temps plus modernes.

Prévoyant qu'ils allaient être attaqués, les Tortonais se préparèrent à une courageuse défense. Ils reçurent quelques secours des Milanais, ainsi que d'Opizzone Malaspina, puissant seigneur de Lombardie, qui joua dans ce temps un rôle analogue à celui des princes d'Orange en Hollande quatre siècles plus tard.

Pour n'être point gênés dans leurs opérations militaires, les Tortonais firent sortir de la ville les vieillards, les malades, les femmes et les enfants, qu'ils envoyèrent au château de Sarzane et ailleurs sur les collines des environs.

Au commencement de l'année 1155, l'empereur, excité par le marquis de Monferrat et par l'évêque d'Asti, marcha contre Tortone; il détruisit la Pieve del Cairo, gros château situé au confluent de l'Agogne et du Pô; et qui avait été déjà abandonné par ses habitants. Ayant trouvé la ville d'Asti également déserte, il la démantela et en fit don au marquis Guillaume de Monferrat. Enfin il marcha vers Turin et brûla la ville de Chieri. De là il se rendit à Bosco, dont le marquis était un de ses partisans, et alors il commença ses opérations contre Tortone.

Son armée était partagée en cinq corps, dont le premier était commandé par son frère Conrad, le second par Bertholphe, duc des Bourguignons,

Digitized by Google

le troisième par Othon son porte-bannière, le quatrième par le comte palatin, et le cinquième par Henri Guelfe d'Este, duc de Bavière et de Saxe.

A peine arrivé, Frédéric envoya des troupes reconnaître la position de Tortone et ensuite il assit son camp sur le bord de la Scrivia.

Trois jours après il tenta de passer la rivière avec son armée; c'était en hiver et les eaux étaient grosses; il dut s'arrêter pendant quelques jours; mais son corps d'exploration qui était déjà sur l'autre rive, eut beaucoup à souffrir des Tortonais, qui profitant de l'occasion l'attaquèrent vigoureusement.

Enfin les eaux baissèrent et Frédéric put traverser la rivière avec son armée et rejoindre son avant-garde. Il marcha aussitôt sur Tortone, en attaqua le faubourg et s'en étant emparé, y mit le feu. Il entreprit ensuite le siége de la ville même, qui s'élevait sur la colline, et avait été entourée de murs, de tours et de fossés, ce qui, joint à sa position naturelle, et au courage de ses défenseurs, rendait bien difficile l'entreprise de Barberousse.

Ce siége mémorable commença à la moitié de février 1155, dans les premiers jours du carême.

Frédéric avec la plus grande partie de son armée se plaça du côté de l'ouest; Henri d'Este occupa le faubourg; l'espace qui s'étendait entre l'est et le nord de la place fut destiné aux Pavesans. Les attaques furent continuelles de toutes parts, mais furent toujours repoussées par les Tortonais.

Les assiégeants avaient construit seize balistes, quatorze tours en bois et un nombre immense de catapultes; ils employaient tous les instruments de guerre, toutes les machines que pouvait offrir la poliarcétique de ce temps. Mais les assiégés faisaient autant pour la défense et, employant des dards, des balistes, des pierrières et autres engins, rendaient inutiles les efforts des ennemis.

Parmi les autres effets produits par les machines, les mémoires ont gardé le souvenir de celui-ci. Une pierre énorme qui avait été lancée dans la place, fit ébouler un pan de muraille, et tombant sur le toit de l'église l'enfonça et y tua trois des principaux personnages de la ville qui s'y entretenaient des affaires publiques. C'est alors que les assiégeants essayèrent de donner l'assaut à la place, mais ils furent repoussés avec une perte énorme par les Milanais qui étaient placés de ce côté. Il est vrai que les braves défenseurs payèrent bien cher leur victoire, car beaucoup d'entre eux y perdirent la vie. Les mémoires ont gardé les noms d'Othon Visconti,

Digitized by Google

Jean Magnerio, Lanfranco della Croce, Albertino di Cerate, Lanfranco Corte et Roger de Santa-Maria. Les assiégeants aussi essuyèrent de grandes pertes et eurent beaucoup de morts dont les noms restèrent ignorés, excepté ceux des princes Cadole de Bavière et Jean de Saxe. Ces pertes affligeaient d'autant plus Barberousse que le siége n'avançait pas et qu'il voyait tant de braves guerriers tomber inutilement.

Voici un exemple de bravoure individuelle qui mérite d'être signalé. Pendant l'assaut, un soldat impérial voyant qu'une tour de la place causait beaucoup de dommage aux assiégeants, armé d'un bouclier et d'une hache, se jeta sur la tour même, réussit à y monter, espérant se frayer un passage dans la place, mais après s'être héroïquement battu, il fut obligé de se retirer au milieu d'une nuée de traits dont il eut le bonheur de sortir sain et sauf.

L'empereur voulait récompenser la bravoure extraordinaire de ce soldat en le décorant du *cordon militaire*, qui était un ordre chevaleresque de ce temps-là; mais le généreux guerrier répondit *qu'il était né plébéien et qu'il voulait rester dans son état*; et qu'ainsi il refusait d'*être décoré de la noblesse*. Exemple bien rare!

Le siége n'ayant pas beaucoup de chances de réussite, Frédéric songea à employer une partie de ses troupes dans une expédition qui ne lui aurait pas donné un grand profit, mais qui aurait fait honneur à son armée. Il fit préparer un grand nombre d'échelles, et d'autres instruments de guerre, et laissa voir aux Tortonais ces préparatifs, voulant leur faire croire qu'ils étaient destinés à leur ville. Cependant ayant choisi l'élite de ses braves, il les plaça sous les ordres du duc Bertolphe et d'Othon, comte palatin, et les envoya surprendre pendant la nuit le château d'*Orrasco* qui était situé à peu de distance de Tortone. Ils y arrivèrent sans être découverts, mais à peine furent-ils montés sur les créneaux à l'aide des échelles qu'ils avaient portées avec eux, que les habitants du château et quelques Milanais qui s'y trouvaient les reçurent avec une telle bravoure qu'ils furent obligés de s'enfuir, et une autre troupe italienne fit une sortie du château pour leur couper la retraite et réussit à les mettre tout à fait en déroute.

Cette tentative de Frédéric ayant échoué, il songea à s'introduire dans Tortone par des mines. A cet effet il essaya de miner une forte tour appelée la *Rouge*, et qu'Othon de Freisingen baptise du nom de *Tarquinia*, supposant qu'elle avait été bâtie par le roi Tarquin. Cette tour, environnée d'un large fossé, située dans la partie de la ville la moins pourvue de défenseurs, étant rendue inaccessible par des rochers à pic, Barberousse fit creuser un chemin souterrain, par lequel ses soldats pouvaient pénétrer et faire écrouler

Digitized by Google

les fondements de la tour. Mais quelques précautions qu'il eût prises pour cacher les travaux, les Tortonais s'aperçurent de la tentative des Allemands et s'empressèrent de creuser une contre-mine où ils placèrent un grand nombre de combattants, et lorsque les impériaux allaient entamer la tour, ils furent attaqués par les Italiens qui en tuèrent et étouffèrent dans ces souterrains la plus grande partie.

Après ce nouvel échec Frédéric, convaincu qu'il ne pourrait réussir à prendre la ville par la force, eut recours à d'autres moyens contre lesquels la valeur des assiégés devait être impuissante, la faim et la soif, qui les obligeraient à se rendre. Il commença par détourner les canaux et couper les aqueducs qui portaient l'eau dans la ville. Mais les Tortonais ne s'en effrayèrent nullement ; ils firent des sorties du côté de Sainte-Lucie et de Rivarolo, où abondaient les ruisseaux et les fontaines et apportèrent de l'eau dans la place assiégée (1). Les Pavesans qui occupaient cette partie des environs de la ville, engageaient des combats continuels avec les Tortonais, et avec des troupes milanaises qui étaient accourues au secours de la ville, mais qui étaient restées dans les châteaux voisins. Frédéric envoya le marquis de Monferrat et autres barons italiens au secours des Pavesans, qui avaient été repoussés et battus par les Tortonais et par leurs alliés, mais on ne réussit pas pourtant à empêcher les assiégés d'aller fourrager.

C'est alors que Frédéric, voulant achever une entreprise qu'il n'aurait pu abandonner sans perdre tout crédit et faire tomber les siens dans le découragement, eut recours à un expédient dont l'effet ne pouvait manquer, mais qui était contraire aux principes d'humanité qui même alors étaient prescrits au milieu des horreurs de la guerre ; il fit infecter les eaux en y jetant non-seulement des cadavres, mais aussi des masses de soufre et de poix. Les assiégés, qui avaient résisté à des attaques répétées et aux machines de guerre les plus terribles, restèrent sans défense contre cet expédient inhumain, et il ne tarda pas à se montrer dans la ville quelques dispositions à se rendre.

Cependant, la fête de Pâques approchait ; et il fut convenu de part et d'autre de garder la *trêve de Dieu* pendant la semaine sainte.

Le clergé de Tortone, profitant de la suspension d'armes, sortit de la ville, le vendredi saint, revêtu des ornements sacrés et se rendit au camp impérial.

(1) Cet épisode du siége de Tortone a fourni au peintre Andrea Gastaldi le sujet du tableau important envoyé par l'Italie à l'Exposition universelle de 1867.


Digitized by Google

Barberousse envoya au-devant de lui des évêques et des gens savant demander l'objet de cette visite.

Les orateurs du clergé répondirent qu'ils désiraient n'être pas confondus avec les autres citoyens de Tortone ; quelques torts que puissent avoir ceux-ci et les consuls qui gouvernaient la ville, il était injuste que cela rejaillît sur les gens d'église, qui ne manient d'autres armes que les spirituelles et ne se mêlaient nullement de ce qui regardait les autorités laïques. C'est pourquoi ils demandaient humblement d'être épargnés dans le juste châtiment que l'on allait infliger à la ville. Othon de Freisingen fait une pompeuse narration de cet épisode du siége. D'après lui, les orateurs du clergé dirent : « On condamne Tortone sur l'accusation de Pavie; tandis que celle-ci est vraiment coupable et non pas Tortone. » Il est vrai que Tortone s'est alliée avec Milan, qui s'était révoltée contre l'Empereur ; mais pourquoi a-t-elle conclu cette alliance? Non pas pour empiéter sur les droits d'autrui, mais pour le défendre contre Pavie. Elle s'est alliée avec Milan, voyant comment les Pavesans avaient traité le bourg impérial de Lumello, qu'ils avaient surpris par trahison et ruiné de fond en comble, sans égard pour le comte palatin, vicaire impérial, qui y résidait et qui fut obligé par eux à habiter leur ville.

Le discours qui, selon l'évêque de Freisingen, fut prononcé par les représentants du clergé de Tortone, n'était qu'un prétexte pour cacher l'égoïsme de la démarche qu'il venait de faire en séparant son sort de celui des autres habitants de la ville.

Les mémoires du temps témoignent de l'indignation que ressentit l'Empereur en entendant ce langage du clergé tortonais, dont il n'exauça pas les prières. L'évêque de Freisingen raconte même que le clergé fut renvoyé *sans une réponse favorable*. Les faits nous montreront comment fut traité le clergé après la reddition.

La trêve expirée, les hostilités recommencèrent vigoureusement. Une nouvelle pierrière, établie au camp des assiégeants, causa de graves dommages à la *petite tour* ; mais les Tortonais, par un suprême effort, réussirent, à l'aide de leurs machines, à la mettre en morceaux. Ils avaient moins à souffrir encore des hostilités, que des maux intérieurs, qui étaient sans remède. Leurs forces étaient épuisées par les travaux continuels de la défense ; ils étaient tourmentés par la soif, et déjà attaqués par la peste, produite par l'excès de la fatigue, par la putréfaction des cadavres et l'infection des eaux. Ils n'avaient nulle espérance de secours extérieurs, car les Milanais, qui étaient partis de leur ville pour les aider, étaient restés dans les châteaux des environs, n'ayant pu pénétrer dans Tortone, et en outre

Digitized by Google

s'attendaient d'un jour à l'autre à être attaqués par les armes impériales, Il était donc inévitable de se rendre, et il ne s'agissait que de le faire aux conditions les moins dures.

Un homme qui, par sa sainteté, jouissait d'une immense influence, l'abbé de Chiaravalle, Brunon de Bagnolo, alla lui-même traiter de la capitulation avec l'Empereur : elle fut convenue le 16 avril. L'évêque de Freisingen, si exact dans la narration de quelques phases du siége, n'en donne pas les conditions, probablement parce qu'elles ne furent pas observées de la part de Barberousse ; mais Acerbo Morena, chef d'une partie de l'armée assiégée, les a conservées dans ses Mémoires.

« *Les Tortonais sortiront de la ville sans être inquiétés, et pourront emporter avec eux tout ce qu'il sera possible en une fois. Tout ce qui restera dans la ville appartiendra aux soldats impériaux.* » Le 17 avril, l'évacuation eut lieu : ce fut une scène de désolation, qui fournit à l'historien de Freisingen le sujet d'une description oratoire.

A peine le peuple fut-il sorti de la ville, que l'armée de Barberousse y entra, et tout fut livré à la licence soldatesque. — La ville fut pillée, les femmes qui refusèrent de remettre leurs bijoux furent tuées. Les autels furent dépouillés, et l'on ne respecta pas même les églises et les couvents des saintes vierges. On fit prisonnier un prince grec, qu'Obizzo Malaspina avait mis en captivité à cause de quelques extorsions qu'il avait commises.

Quelque grands qu'eussent été les excès commis pendant le pillage de Tortone, l'on aurait tort d'en accuser Frédéric : le vainqueur exerçait avec rigueur ses droits, d'après les mœurs du temps. Mais ce qui fut inexcusable et déshonora éternellement sa mémoire, ce fut l'ordre ou la permission qu'il donna de détruire la ville.

Afin que l'opération fût complète, il en laissa le soin aux Pavesans qui, depuis longtemps, désiraient ardemment voir disparaître la ville rivale, et qui, pendant huit jours entiers, employèrent le fer et le feu à cette œuvre de destruction.

L'abbé de Chiaravalle, le saint Brunon, qui avait traité de la capitulation, voyant qu'il avait été trompé par la perfidie du féroce Frédéric et que la belle Tortone était la victime de la haine des Pavesans, en mourut de douleur. Les Pavesans, charmés d'avoir anéanti la ville rivale, retournèrent chez eux tout chargés des dépouilles tortonaises.

Ils invitèrent l'Empereur à se rendre à Pavie, le reçurent triomphalement et le conduisirent à l'église de Saint-Michel, où il se fit couronner roi des Lombards. La cérémonie du sacre fut accomplie par Pierre, évê-

Digitized by Google

que de Pavie, usurpant les droits de l'évêque de Milan. Les Pavesans célébrèrent cette solennité par trois jours de réjouissances publiques.

Othon de Freisingen célébra les faits et gestes de son neveu; les poëtes élevèrent aux cieux le vainqueur de Tortone; mais les Italiens ne virent dans Frédéric qu'un tyran orgueilleux et cruel. La postérité reconnaît qu'il fut un brave guerrier, mais elle le blâme d'avoir taché ses lauriers par d'inutiles barbaries.

MARCELLO RANZI,
membre de la 3e classe.

RAPPORT

sur les comptes généraux de l'administration de la justice civile, commerciale et criminelle en France, pendant l'année 1862.

Messieurs, la statistique a pour but de constater et d'apprécier les faits sociaux exprimés en termes numériques.

Elle doit principalement rechercher les faits qui concernent la justice, parce qu'ils intéressent au plus haut degré l'ensemble et les divers membres de la société. Aucune nation ne saurait, en effet, subsister sans des lois qui maintiennent l'ordre public et protégent les droits de chaque citoyen, et sans des magistrats chargés de les appliquer.

Les comptes généraux de l'administration de la justice sont à la fois l'un des produits les plus précieux de la statistique et les preuves manifestes de son utilité. C'est la France qui a eu l'honneur de commencer la publication annuelle, ainsi que l'a remarqué M. Quételet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles (1). La Belgique, le grand-duché de Bade, l'Angleterre et plusieurs autres États ont successivement suivi l'exemple du gouvernement français; il en est résulté une collection considérable de documents qui ont agrandi la sphère de la statistique comparée.

Le premier compte général exclusivement consacré aux travaux de la justice criminelle durant l'année 1825, a été imprimé, en 1827, sous le ministère de M. de Peyronnet et sous l'habile direction de M. Guerry de Champneuf. En 1831, M. Barthe, garde des sceaux, a présenté au roi

(1) Voyez la *Revue étrangère et française de législation*, tome II de 1839, page 401, contenant la dissertation de M. Quételet sur *la statistique de l'administration de la justice criminelle et civile en Belgique.*

Digitized by Google

Louis-Philippe un rapport et un essai qu'il a déclaré lui-même incomplet, sur la justice civile pendant les dix années écoulées depuis 1820 jusqu'à 1830. En 1833, le même ministre a réuni dans un résumé collectif les affaires civiles et les affaires commerciales pour l'année judiciaire 1830-1831. Depuis trente-deux ans, les comptes distincts de l'administration de la justice criminelle et ceux de la justice civile et commerciale sont publiés séparément chaque année. Malgré les observations plus ou moins spécieuses qu'ils ont soulevées, ils exercent une influence sensible sur la marche et la distribution de la justice.

Activer la conclusion des affaires de toute nature, abréger la durée des instructions criminelles, des ordres, des contributions, faciliter la surveillance de l'autorité supérieure, préciser le nombre et l'importance des occupations de chaque tribunal, appuyer sur des bases solides les demandes d'augmentation ou de réduction des juges et des officiers ministériels, constater les lacunes ou les imperfections des lois existantes, prouver par la pratique la nécessité de les modifier ou de les compléter, tels sont les principaux services que les comptes annuels de l'administration de la justice ont déjà rendus et sont appelés à rendre dans l'avenir.

Ces comptes sont dressés, depuis 1827, sur les chiffres que réunissent chaque jour les magistrats éclairés du ministère public et les greffiers familiarisés par un long usage avec les difficultés d'un tel travail ; ils présentent plus de garanties d'exactitude que les autres statistiques administratives dont les éléments sont préparés par des agents moins expérimentés. De leur côté, les employés du ministère de la justice, suivant les bonnes traditions de l'un de leurs chefs les plus regrettables, M. Arondeau, forment les états numériques avec un soin, une clarté et une précision qu'on ne saurait trop louer. On y introduit sans cesse des renseignements et des perfectionnements nouveaux. Cependant il est encore quelques parties qui nous ont paru susceptibles d'être améliorées ; nous croyons devoir les signaler ici pour qu'on puisse apprécier si nos observations sont fondées :

Dans les 8e et 30e tableaux de la justice civile, on a désigné le nombre total des présidents et membres de la cour de cassation (49), des cours impériales (768) et des tribunaux civils de première instance (1,651) ; celui des juges suppléants (1,209) de ces tribunaux ; des juges de paix (2,939) ; ainsi les cours, les tribunaux et les justices de paix sont ensemble composés de 6,616 magistrats. On a inscrit, en outre, le nombre total des avocats (5,793), y compris les avocats stagiaires ; des avoués près les cours impériales (375) ; des avoués près les tribunaux de première ins-

Digitized by Google

tance (2,899); des huissiers (7,036), et des notaires (9,787). Mais on a omis d'indiquer le nombre des membres du ministère public près les cours impériales et les tribunaux de première instance. Il a été fait mention seulement du parquet de la cour de cassation, qui est composé d'un procureur général et de six avocats généraux. Le ministère public, bien qu'il ne prononce pas les jugements, prend une très-grande part à l'administration de la justice en matière criminelle et même en matière civile; il a donné, en 1862, ses conclusions dans 77,981 procès civils, c'est-à-dire dans plus de la moitié du total des affaires jugées pendant cette année. Est-il d'ailleurs une raison plausible d'exclure des comptes de la justice l'indication du nombre variable des magistrats du ministère public attachés à chaque cour et à chaque tribunal, et qui, légalement, en sont inséparables, lorsqu'on y insère celui des notaires et des huissiers?

En second lieu, dans la cinquième partie concernant l'instruction des affaires criminelles, une note préliminaire *annonce le relevé, par arrondissement, du nombre des officiers et agents de police judiciaire.* Toutefois les 118ᵉ et 119ᵉ tableaux ne contiennent réellement que le nombre des commissaires et agents de police, des gardes champêtres communaux ou particuliers, des gendarmes et des douaniers. Ils ne font pas connaître le nombre total des autres officiers de police judiciaire dénommés dans l'article 9 du code d'instruction criminelle, tels que les maires et les adjoints du maire, les juges de paix, les juges d'instruction, les procureurs impériaux et leurs substituts. Ce relevé, sous le rapport purement numérique, n'est donc pas complet. On énonce, il est vrai, le nombre des plaintes reçues directement par le ministère public et par les juges d'instruction et celui des procès-verbaux transmis par les maires et les juges de paix; mais, en voyant seulement que les procès-verbaux sont transmis par ces fonctionnaires, un étranger, qui ne connaîtrait pas les attributions de police judiciaire que la loi confère aux maires des 37,000 communes de la France et aux juges de paix des 2,939 cantons, pourrait croire que les procès-verbaux ne sont pas dressés par eux, et que leur mission se borne à les envoyer au procureur impérial. Cette cinquième partie du compte de la justice criminelle a besoin d'être éclaircie et complétée. Il nous semble nécessaire, *ou de rectifier ce qu'il y a d'inexact dans les termes de la note préliminaire*, ou de former la liste collective de tous les officiers de police judiciaires désignés par le code d'instruction criminelle. Cette liste aurait l'avantage de faire saisir d'un seul coup d'œil les diverses classes et la totalité des fonctionnaires chargés d'exercer la police judiciaire en France.

En troisième lieu, on a divisé les quatre premiers tableaux des affaires

Digitized by Google

criminelles jugées par les cours d'assises en crimes contre les personnes et crimes contre les propriétés; mais, dans l'analyse des chefs d'accusation et de la nature des crimes, on n'a suivi ni l'ordre alphabétique, ni l'ordre de la gravité des crimes. La première catégorie des crimes contre les personnes commence ainsi qu'il suit : *Violences jusqu'à effusion de sang envers des fonctionnaires ou agents de la force publique.* Puis viennent *les évasions de détenus favorisées par un gardien, les meurtres, les assassinats, les parricides,* etc. Le lecteur a quelque peine à deviner le motif pour lequel on a intercalé entre ces grands attentats contre la vie des hommes les évasions de détenus favorisées par la connivence d'un geôlier, et par conséquent sans aucune espèce de violences. D'un autre côté, celui qui veut savoir le résultat des poursuites dirigées contre tel ou tel crime est forcé de parcourir toute la nomenclature des accusations pour découvrir l'objet de ses études.

Il nous paraît préférable de rétablir l'ordre alphabétique dans ces premiers tableaux et d'effacer ainsi la disparité qui les distingue de ceux qui les suivent. Nous insistons d'autant plus fortement sur cette observation que nous pouvons l'appuyer sur l'opinion même des rédacteurs du compte de la justice criminelle; ils ont adopté, en effet, dans les 5e et 6e tableaux des cours d'assises, l'ordre alphabétique, *afin,* selon leurs propres expressions, *de faciliter les recherches et les comparaisons.*

Après avoir exposé ces considérations générales et les détails historiques, nous examinerons rapidement les comptes de l'administration de la justice, en 1862, sous trois rapports spéciaux : 1° la justice civile; 2° la justice commerciale; 3° la justice criminelle.

Ire Partie. — *Justice civile.*

En 1862, une augmentation s'est produite dans le nombre des affaires civiles à tous les degrés de juridiction.

Cette augmentation a été, comparativement à l'année 1861 :

Pour les pourvois devant la Cour de cassation, de.	98
Pour les appels devant les Cours impériales, de.	472
Pour les causes nouvelles soumises aux tribunaux de première instance, de.	2,505
Total.	3,075

La cour de cassation, créée en 1790 par l'Assemblée constituante sous

le nom de tribunal de cassation pour remplacer *le conseil des parties* qui dépendait, sous l'ancien régime, du conseil du roi ou du conseil d'État, règle l'application des lois et fixe la jurisprudence sur toutes les questions judiciaires. (Lois des 12 août et 27 novembre 1790.) Elle a reçu 759 pourvois en 1862, au lieu de 661 en 1861. Sur les 584 affaires qu'elle a jugées en 1862, elle a rendu 473 arrêts de rejet des pourvois et 111 arrêts de cassation; par conséquent elle a annulé un cinquième environ des décisions déférées à sa haute juridiction.

Durant la même année, on a interjeté appel de 11,384 jugements des tribunaux civils ou consulaires. Les vingt-huit cours impériales ont prononcé 6,187 arrêts. Elles ont confirmé 4,141 jugements et en ont infirmé 2,046. Le nombre des infirmations est de près du tiers des jugements attaqués. On a reconnu que la proportion des appels avec le total des jugements des tribunaux civils est d'un sur sept jugements.

151,280 affaires ont été inscrites sur les rôles de 370 tribunaux civils de première instance, en y comprenant celles qui y avaient été portées avant 1862 sans avoir reçu une solution; il en a été terminé :

68,875 par jugement contradictoire;
29,351 par jugement par défaut;
31,395 par transaction ou par désistement.

Total. . . 129,621. Si l'on ajoute à ces 129,621 affaires terminées les 21,659 affaires restant à juger le 31 décembre 1862, le total de 151,280 est égal à celui des affaires inscrites sur les rôles des tribunaux civils.

Ces tribunaux ont eu, en outre, à statuer sur 46,365 affaires introduites sur requête ou sur rapport (463 de plus qu'en 1861). Ils en ont jugé 34,098 (les trois quarts) en audience publique et 12,267 en chambre du conseil.

Nous avons été frappé du grand nombre des ordonnances rendues par les présidents de ces tribunaux; il s'est élevé, en 1862, à 240,662. En 1841, il n'était que de 91,695. Ainsi dans l'espace de vingt et un ans, il s'est presque triplé. Ces chiffres montrent que les fonctions conférées par la loi aux présidents seuls sur diverses matières ne sont pas des sinécures; mais ils accusent aussi la tendance progressive à soumettre le plus d'affaires qu'il est possible à la décision des présidents en référé ou sur requête. Toutefois nous devons remarquer ici qu'en 1841 on ne mentionnait pas sur le tableau le nombre des ordonnances *de taxes de frais*, et que le nombre de ces ordonnances s'est monté, en 1862, à 110,216.

Digitized by Google

Parmi les institutions fondées par l'Assemblée constituante, il en est une qui a toujours obtenu et mérité par ses services l'approbation générale, c'est celle des juges de paix. (Loi du 16-24 août 1790.) Ces magistrats modestes et populaires exercent, à la satisfaction publique, leurs quatre attributions principales de conciliateur, de juge, d'officier de police judiciaire et de président des conseils de famille. Ils ont délivré, en 1862, 3,614,034 billets d'avertissement pour inviter les parties, qui voulaient plaider, à comparaître devant eux. Ils sont parvenus à les concilier dans 1,577,107 affaires, c'est-à-dire dans plus d'un tiers (43 p. 100). En outre, ils ont statué, comme juges civils, sur 453,765 affaires, et, comme présidant les tribunaux de simple police, sur 434,602 contraventions de police.

Les circonscriptions judiciaires des tribunaux civils et des justices de paix sont en complète harmonie avec les circonscriptions administratives des arrondissements et des cantons, excepté les trois arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux (Seine) et de Puget-Theniers (Alpes-Maritimes) qui n'ont pas de tribunal de première instance. C'est pourquoi on compte actuellement, en France, 370 tribunaux civils et 373 sous-préfectures. Il n'en est pas de même des cours impériales dont les circonscriptions sont très-variables. La cour de Paris comprend dans son ressort sept départements; la cour de Rennes, cinq; les cours d'Aix, de Nîmes, de Poitiers, de Riom et de Toulouse, quatre; seize autres cours, trois; il est quatre cours qui n'ont que deux départements, ce sont celles de Chambéry, de Colmar, de Metz et de Rouen. La cour de Bastia, située dans une île, n'a qu'un seul département, celui de la Corse. Il s'en suit une notable différence dans la quantité des travaux des cours impériales. Ainsi la cour d'Angers a eu seulement à juger, en 1862, 142 affaires civiles ou commerciales; la cour de Bastia, 150 affaires, et la cour de Metz, 151; tandis que la cour de Lyon en a eu 1,048; la cour de Caen, 979, et la cour de Bordeaux, 892. Le premier rang doit toujours être réservé à la cour de Paris qui a été saisie de 4,832 affaires.

Nonobstant l'identité des circonscriptions judiciaires et administratives des arrondissements, on remarque aussi entre les tribunaux de première instance une très-grande inégalité dans la répartition des causes à plaider. Ces tribunaux sont divisés en six classes d'après le nombre des juges et des chambres. On trouve dans la 4ᵉ, la 5ᵉ et même la 6ᵉ classe, des tribunaux plus occupés que ceux de la 3ᵉ classe. Ainsi, par exemple, le tribunal de Chambéry (Savoie) de la 5ᵉ classe, a compté, en 1862, 1,213 affaires inscrites pour la première fois au rôle d'audience; le tri-

Digitized by Google

bunal de Caen (Calvados) de la même classe, 982, et le tribunal de Thonon (Haute-Savoie) de la 6e classe, 775; tandis que le tribunal de Toulouse (Haute-Garonne) de la 3e classe n'en a eu que 660.

Il y a trente-huit tribunaux qui n'ont pas 100 affaires à juger par année; nous citerons seulement ici les tribunaux de Castellane (Basses-Alpes) et de Quimperlé (Finistère) qui en ont eu 46, et le tribunal de Paimbœuf (Loire-Inférieure), porté le dernier sur le 32e tableau, et qui a été réduit à 43 affaires en 1862 et à 36 en 1859. Ce n'est pas une affaire par semaine.

En présence de ces dispositions exorbitantes dans la distribution des procès civils, qui pourrait s'étonner de voir demander sans cesse la réduction du nombre des tribunaux et le remaniement des circonscriptions judiciaires?

Néanmoins nous ne sommes pas d'avis de prendre à ce sujet une mesure générale et collective. Quel que soit le plan adopté, on ne parviendra jamais à établir une parfaite égalité dans la superficie, la population, les habitudes plus ou moins processives, et les ressources des arrondissements. D'ailleurs, à une époque où les développements fortuits de l'industrie et les constructions de chemins de fer peuvent changer tout à coup la situation pécuniaire d'un arrondissement, est-on jamais sûr de ne pas être obligé de modifier le lendemain ce que l'on aura fait la veille? Il nous paraît plus sage de maintenir les choses consacrées par le temps, de respecter les droits acquis, de ne porter aucune atteinte aux intérêts des villes qui possèdent un tribunal et des officiers ministériels, et surtout de conserver, au point de vue de l'ordre public, les moyens efficaces de réprimer promptement les crimes et les délits. En voulant trop étendre l'action de la justice, on risque de l'affaiblir. Nous croyons qu'on pourrait seulement dans des circonstances exceptionnelles lorsque l'état des lieux, des distances et des communications le permettrait, détacher des arrondissements judiciaires très-étendus un ou deux cantons et les annexer aux arrondissements voisins des tribunaux trop peu occupés. Ces modifications partielles de circonscription sont souvent effectuées pour les communes et pour les paroisses sans inconvénients sérieux.

Parmi les matières du droit commun qui ont donné lieu au plus grand nombre de procès, il faut placer en première ligne les successions, donations et testaments, les contrats de toute espèce, les privilèges et hypothèques, les sociétés, les expropriations pour cause d'utilité publique, les faillites, les demandes de dommages-intérêts pour raison de responsabilité civile, etc. Nous nous contenterons d'attirer votre attention, messieurs,

Digitized by Google

sur les séparations de biens et de corps, les ventes judiciaires d'immeubles et les adoptions.

Aux termes de l'art. 1443 du Code civil, la femme mariée a seule le droit de provoquer en justice la séparation de biens lorsque sa dot est mise en péril et que le désordre des affaires de son mari lui fait craindre de ne pas obtenir le remboursement de ses reprises matrimoniales. Il y a eu, en 1862, 4,690 demandes de séparation de biens, dont 178 seulement n'ont pas été accueillies. Ce nombre de 4,690 pour une seule année n'est point un indice de l'aisance des ménages.

Les présidents des tribunaux ont rendu 3,434 ordonnances pour appeler dans leur cabinet des époux qui voulaient se séparer de corps; ils ont réussi à réconcilier 634 femmes avec leurs maris. Le nombre des demandes de séparation de corps réellement portées à l'audience a été de 2,360, dont voici les causes :

	167	pour adultère de la femme;
	98	pour adultère du mari;
	2,199	pour excès, sévices et injures graves;
	26	pour condamnation de l'un des époux à une peine infamante.
Total. .	2,490,	en y comprenant 130 demandes reconventionnelles de séparation de corps.

Il est digne de remarque que 2,113 demandes principales ont été formées par les femmes, et 247 seulement par les maris. En somme, 7,050 ménages, ou 14,100 époux, ont été, en 1862, séparés judiciairement de *biens* ou de *corps*.

Personne n'ignore que, dans les diverses classes de la société, et notamment parmi les ouvriers, le nombre des séparations volontaires résultant, en fait, soit de l'abandon du domicile conjugal, soit de conventions stipulées d'un commun accord entre les époux pour éviter le scandale de la publicité des débats et des journaux, est beaucoup plus considérable. La statistique judiciaire, sur ce point comme sur d'autres que nous indiquerons, n'est pas et ne peut être le miroir fidèle de la réalité, parce qu'elle ne rassemble que les faits portés à la connaissance de la justice.

Nous avons lu avec un vif intérêt la partie du compte général relative aux ventes judiciaires d'immeubles. Le nombre de ces ventes s'est élevé, en 1862, à 16,749. Il a dépassé de 409 celui de l'année précédente. 5,006 aliénations ont été les pénibles conséquences de saisies immobilières. 753 des propriétés vendues étaient des biens de faillis.

Il nous a toujours paru contraire à l'esprit de la loi et à plusieurs dis-

Digitized by Google

positions du Code civil de permettre au père d'un enfant naturel et reconnu de l'adopter. Suivant les expressions de M. Berlier, conseiller d'État, dans l'exposé des motifs du titre VIII de ce Code, *le but de l'adoption est d'introduire dans une famille un individu que la nature n'y a point placé, et d'unir deux êtres jusque-là étrangers l'un à l'autre.* Elle ne peut donc être admise à l'égard de l'enfant naturel reconnu qui porte le nom de son père, à la possession d'état d'enfant, et tient de la loi des droits, fixés d'après le degré de parenté des héritiers légitimes, sur la succession de son père naturel. Mais la jurisprudence en a décidé autrement. La tolérance des tribunaux pour les adoptions des enfants naturels a eu pour effet de les multiplier, de diminuer le nombre des légitimations par mariage subséquent, et de frustrer les héritiers légitimes des pères adoptifs de toute part dans leurs successions. C'est là un grave enseignement que l'on peut tirer de la statistique judiciaire. En 1862, il y a eu 129 adoptions soumises à l'homologation des cours impériales ; deux seulement ont été rejetées. Sur les 127 adoptions approuvées, on compte 34 enfants naturels reconnus par les adoptants et 26 enfants naturels qui n'étaient pas reconnus; en tout 60, c'est-à-dire près de la moitié de 127. Cette proportion de la moitié environ, qui s'est reproduite depuis 1841 jusqu'à 1862, a été encore plus forte en 1863, suivant le compte de la justice civile qui vient d'être publié. Sur 106 personnes adoptées en 1863, il y a 74 enfants naturels des adoptants, ou près des deux tiers.

IIe Partie. — *Justice commerciale.*

Il existe en France 399 tribunaux de commerce, dont 218 spéciaux et 181 tribunaux civils jugeant les affaires de commerce; ce nombre de 399 dépasse de 26 celui des 373 arrondissements *administratifs*, parce que plusieurs tribunaux de commerce ont été institués dans des arrondissements très-industriels.

En 1862, les affaires de leur compétence se sont augmentées de 10,003, relativement à l'année 1861.

Des 266,178 affaires portées devant ces tribunaux,

	63,040	ont été terminées par jugement contradictoire;
	123,558	jugées par défaut;
	69,238	éteintes par transaction ou désistement;
	10,342	restaient à juger le 31 décembre 1862.
Total égal. .	266,178	

Les tribunaux civils de première instance ont été saisis d'un moins


Digitized by Google

grand nombre d'affaires (151,280) que les tribunaux de commerce (266,178). Cependant il leur restait à juger, le 31 décembre 1862, 21,659 affaires, le double des affaires (10,342) que les tribunaux consulaires n'avaient pu terminer avant la même époque. La justice commerciale est donc plus expéditive en raison de l'urgence des affaires de commerce et des formes plus simples de sa procédure.

Il convient d'observer, en outre, que les tribunaux de commerce ont rendu, en 1862, 123,558 jugements par défaut, tandis que les tribunaux civils n'en ont prononcé que 29,351. Cette différence de plus des deux tiers s'explique par la nature des affaires de commerce qui ont le plus souvent pour but de poursuivre le paiement d'une lettre de change ou d'un billet à ordre protestés.

On a dit avec raison que les prud'hommes sont les juges de paix de l'industrie. Quatre-vingt-quinze conseils de prud'hommes étaient établis, en 1862, dans les villes manufacturières de la France. Composés de maîtres et d'ouvriers, ils connaissent des différends qui s'élèvent entre les marchands, fabricants, chefs d'ateliers, contre-maîtres, ouvriers, compagnons et apprentis, et ils sont aussi investis de la police des ateliers. Ils sont d'abord saisis des différends, *en bureau particulier*, pour tâcher de les concilier; ils n'en connaissent, *comme juges*, *en bureau général*, que lorsqu'ils n'ont pu mettre d'accord les personnes intéressées. Les *bureaux particuliers*, appelés à examiner, en 1862, 43,567 contestations, ont concilié 25,970 affaires; mais ils n'ont pu y parvenir dans 8,445 affaires. Les parties en ont retiré 8,910 avant leurs décisions. Quant aux bureaux généraux, 8,626 affaires leur ont été soumises; ils en ont terminé 2,475 par des jugements en dernier ressort et 622 par des jugements susceptibles d'appel. Ils avaient encore à statuer, le 31 décembre 1862, sur 126. Les parties en ont retiré 5,403, c'est-à-dire plus de la moitié, avant tout jugement. En résumé, sur 43,567 différends, 40,283 ont été assoupis par l'arrangement des parties et par la bienfaisante médiation des conseils de prud'hommes. Qui pourrait mettre en doute l'utilité de ces conseils qu'on ne saurait trop multiplier?

C'est avec douleur qu'on voit croître chaque année le nombre des faillites :

De 1856 à 1860, il a été (année moyenne),		de.	3,994
En 1861	—	de.	4,862
Et en 1862	—	de.	5,390

L'excédant pour cette dernière année sur 1861 est de 528, et sur les années antérieures de 1856 à 1860, de 1,396.

Ainsi les tableaux statistiques de l'année 1861 constatent simultanément

Digitized by Google

l'augmentation du nombre des faillites, des affaires soumises aux tribunaux de commerce, des séparations de biens entre époux, et des ventes judiciaires d'immeubles. Il est difficile d'apercevoir dans ces quatre tableaux, même en se servant du microscope de l'optimiste, des signes de la prospérité générale.

IIIe Partie. — *Justice criminelle.*

Les comptes de l'administration de la justice criminelle ont été le principal objet des rapports, que vous avez entendus depuis 1839 jusqu'à ce jour, de nos savants confrères, MM. Vénedey, Lairtuillier, Hardouin et Joret-Desclosières. Nous nous bornerons, pour éviter des redites annuelles, à les analyser succinctement et à les considérer à deux points de vue particuliers : celui des crimes et délits contre la morale publique, et celui des méfaits imputés aux jeunes gens de moins de vingt et un ans. Nous rechercherons d'abord si la statistique de la justice criminelle peut être le résumé complet, ou même approximatif, des crimes réellement commis pendant une année et de la situation morale de la France.

Il importe de rappeler ici que cette statistique est exclusivement destinée à énumérer les faits parvenus à la connaissance de la justice. C'est surtout en matière criminelle que l'on redoute l'intervention des magistrats. D'un côté, les personnes coupables de faits réprimés par les lois pénales ont le plus pressant intérêt à les cacher. De l'autre côté, le défaut de preuves, la crainte des vengeances, les considérations de famille, et les transactions obtenues à prix d'argent empêchent fréquemment les parties lésées de les dénoncer à la justice. Qui pourrait compter les délits, et même les crimes, qui échappent, par ces diverses causes, à la vindicte publique? Il suffira de citer ceux qu'on révèle le moins souvent aux magistrats : ce sont les attentats à la pudeur sur des jeunes filles dont on ne veut pas compromettre l'avenir, les adultères dont la publicité est si funeste aux familles, les vols commis par les domestiques que leurs maîtres se contentent de renvoyer en murmurant ce vieux dicton : *qu'il aille se faire pendre ailleurs ;* les mutilations d'arbres, les bris de clôtures et les autres dégâts causés aux propriétés dans les campagnes, les abus de confiance, les tromperies dans les ventes de marchandises, les filouteries dans les opérations de finances et de Bourse, etc., etc. Du reste, il est et il sera toujours impossible de préciser le nombre des délits dérobés aux investigations de la justice. Dieu seul le connaît !...

Lors même que les délits sont constatés par des procès-verbaux, ou des plaintes, transmis aux procureurs impériaux, il en est beaucoup qui ne

Digitized by Google

sont pas poursuivis, parce qu'ils sont sans gravité ou qu'on n'a pu en découvrir les auteurs, ou pour d'autres motifs; ils ne figurent donc pas dans les tableaux des affaires jugées par les tribunaux. M. Vénedey, dans son ingénieux rapport sur les comptes de la justice de l'année 1835, a manifesté en termes très-vifs son étonnement d'avoir vu le ministère public laisser sans suite 22,401 faits criminels ou délictueux. Que dirait-il pour l'année 1862, où 61,120 faits constituant des crimes ou des délits sont restés sans poursuites? L'augmentation de l'année 1862, comparée à celle de 1835, est de près du triple. Quelles que soient les causes de cette énorme augmentation, les chiffres de 61,120 équivalent aux deux cinquièmes du total (qui est de 149,152) des affaires portées, en 1862, devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels. Si l'on ajoute à ces deux cinquièmes le nombre considérable des méfaits prévus par le Code pénal que les parties lésées ne dénoncent point au ministère public, les affaires criminelles ou correctionnelles, au nombre de 8,865, terminées, en 1862, par des ordonnances de non-lieu à suivre qui ont été rendues par les juges d'instruction pour défaut de preuves ou de découverte des coupables, il faut reconnaître que les trois cinquièmes environ de ces méfaits, réellement commis en France dans le cours d'une année, sont soustraits aux châtiments de la justice humaine. Dès lors la statistique criminelle ne peut donner qu'une idée très-imparfaite du nombre véritable des crimes et des délits. Cette observation générale nous a paru nécessaire pour détruire les illusions des personnes qui croient trouver dans cette statistique un résumé complet de la situation morale de la France.

Au surplus, les chiffres officiels sont loin d'attester une amélioration sous les deux points de vue que nous venons de vous désigner :

Le nombre des crimes jugés par les cours d'assises a été, en 1860, de 3,621; en 1861, de 3,842, et en 1862, de 3,906. Il y a eu, en 1862, une augmentation sur l'année 1861 de 64 accusations et de 177 accusés. Si l'on rapproche le total des accusés (4,990) de celui de la population de la France, qui est de 37,386,161 habitants d'après le dernier recensement fait en 1861, on compte un accusé sur 7,492 habitants. Les départements qui renferment le plus grand nombre d'accusés, proportionnellement à leur population, sont la Corse (1 accusé sur 3,161 habitants) et la Seine (1 accusé sur 3,625 habitants). On remarque à la tête des départements qui contiennent le moins d'accusés celui de la Côte-d'Or (1 accusé sur 17,461 habitants) et celui d'Eure-et-Loir (1 accusé sur 16,136).

Depuis plusieurs années, les magistrats et les jurés déplorent l'accroissement des attentats à la pudeur avec ou sans violences sur des enfants et sur des adultes. Le nombre de ces forfaits, si pernicieux à leurs jeunes

Digitized by Google

victimes sous les rapports moral et physique, s'est encore augmenté, en 1862, de 5 p. 100. Il s'est élevé à 941. Si l'on y joint 25 accusations d'avortement et 3 de bigamie, le total des crimes contre la morale publique est de 969, et forme près du quart des 3,906 affaires renvoyées devant les cours d'assises.

Au premier aspect, les affaires jugées par les tribunaux correctionnels paraissent avoir éprouvé une diminution. Leur nombre, qui était, en 1861, de 148,209, s'est restreint, en 1862, à 145,246; mais la différence de 2,963 consiste principalement dans la diminution (de 2,470) des poursuites judiciaires contre les délits forestiers et dans celle des délits de pêche. Depuis que la loi du 18 juin 1859 a accordé à l'administration des forêts le pouvoir de transiger avec les délinquants sur les procès-verbaux de ses agents, les délits forestiers, qui montaient jusqu'à 75,357 dans les états statistiques de *l'année* 1847, sont beaucoup plus rarement déférés aux tribunaux; le nombre des poursuites judiciaires s'est réduit, en 1862, à 16,052. On ne doit pas perdre de vue les effets surprenants et très-sensibles de cette loi lorsqu'on compare le nombre des affaires correctionnelles jugées postérieurement à l'année 1859 avec celui des années antérieures.

Nous avons extrait de ces chiffres les délits qui blessent le plus directement la morale publique et décèlent le plus de perversité; le tableau comparatif suivant des années 1861 et 1862 prouvera qu'ils se sont accrus en 1862 :

	1861		1862	
	Affaires	Prévenus	Affaires	Prévenus
1° Délits contre la religion et outrages envers les ministres des cultes.	86	122	97	136
2° Délits divers contre les mœurs et outrages publics à la pudeur.	3,456	4,671	3,503	4,688
3° Escroqueries.	3,524	4,285	3,842	4,739
4° Abus de confiance.	2,850	3,250	2,929	3,319
Totaux.	9,916	12,328	10,371	12,882

Digitized by Google

Il y a eu, en 1862, sur ces quatre espèces de délits, une augmentation de 455 affaires et de 554 prévenus.

Toutefois, il est juste d'observer que, dans cette année, les vols simples, sans circonstances aggravantes, ont été moins fréquents que durant l'année 1861. Les tribunaux correctionnels n'en ont jugé que 32,131, au lieu de 32,729. La différence pour 1862 est de 598. Elle a été plus grande pour les vols qualifiés dont les cours d'assises ont eu à s'occuper. Ne doit-on pas attribuer ces résultats à l'influence des progrès de l'instruction primaire? car la plupart des vols sont commis par des gens illettrés ou tombés dans l'abrutissement de la misère.

Qu'il est triste de reproduire chaque année les mêmes doléances sur l'accroissement continuel des récidives sans avoir l'espérance de le voir s'arrêter? En 1862, sur 4,990 accusés devant les cours d'assises, 1,943, près des deux cinquièmes, avaient déjà été condamnés. Sur 176,456 prévenus devant les tribunaux correctionnels, 47,448, plus d'un quart, étaient en récidive.

Quant aux suicides, ils ont doublé depuis trente ans en France. On n'en comptait, en 1832, que 2,156. Le nombre des suicides a été, en 1862, de 4,770, et il a excédé de 316 celui de l'année 1861. L'un des tableaux statistiques en indique les motifs présumés. Il est remarquable que des 4,770 personnes qui se sont donné volontairement la mort, 1,002 (plus d'un cinquième) y ont été entraînées, soit par des excès d'ivrognerie, de libertinage et d'inconduite, soit pour se soustraire aux peines qu'ils avaient encourues par leurs crimes; 48 notamment s'étaient rendus coupables d'assassinat, de meurtre ou d'incendie. Les moralistes regardent avec raison le suicide sciemment exécuté comme l'un des symptômes caractéristiques des siècles sceptiques et corrompus; il était fréquent sous Tibère et rare sous Louis XIV.

Nous allons maintenant aborder la partie la plus douloureuse de notre rapport; il s'agit de relever la quantité, effrayante pour l'avenir, des crimes et des délits imputés aux enfants et aux jeunes gens.

Vous savez qu'aux termes de l'art. 68 du Code pénal, les individus âgés de moins de seize ans, qui n'ont point de complices présents au-dessus de cet âge, sont renvoyés devant les tribunaux correctionnels, lorsque les crimes dont ils sont prévenus ne sont pas punis de mort, de travaux forcés à perpétuité, de déportation ou de détention.

En 1862, 741 jeunes gens de moins de vingt et un ans ont comparu devant les cours d'assises sur 4,990 accusés; c'est un mineur sur sept accusés. En 1861, le nombre de ces jeunes gens était de 679. Il y a donc eu une augmentation de 62 personnes.

Digitized by Google

On a traduit, en 1862, devant les tribunaux correctionnels :

5,486 garçons âgés de moins de 16 ans;
1,176 filles âgées de moins de 16 ans;
18,181 garçons de 16 à 21 ans;
3,368 filles de 16 à 21 ans.

Le total de 28,211 jeunes gens au-dessous de 21 ans représente un peu plus du sixième des 176,456 prévenus jugés par les tribunaux correctionnels. 60 enfants âgés de moins de 16 ans ont été poursuivis pour attentat à la pudeur. Quelle immoralité précoce ! On remarque aussi avec une pénible émotion que les coups et blessures envers les ascendants se sont accrus, en 1862, dans la proportion de 34 p. 100.

De leur côté, les pères ont souvent été contraints d'user de leur autorité pour ramener leurs enfants dans la bonne voie. 1,071 enfants ont été arrêtés en exécution des ordonnances des présidents des tribunaux civils et détenus par mesure de correction paternelle. 868 d'entre eux, c'est-à-dire les quatre cinquièmes, demeuraient dans le département de la Seine. Un tel chiffre ne fait pas l'éloge de l'éducation donnée à la jeunesse dans ce département. Il est curieux d'observer que parmi les 1,071 enfants ou jeunes gens détenus par correction paternelle se trouvent 590 *filles* et 481 *garçons*. C'est seulement dans le cas où les parents sentent l'impérieuse nécessité de retirer leurs filles des désordres du libertinage que le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes ; il leur est très-inférieur dans les autres cas et ne forme notamment que le cinquième ou même le sixième des prévenus et des accusés traduits devant les tribunaux.

En somme, les résultats de la statistique criminelle de 1862, aux deux points de vue que nous avons particulièrement signalés à votre attention, ne sont point satisfaisants ; cependant ils ne sont pas de nature à décourager les amis de notre belle patrie. Puisqu'il est permis de faire des coalitions, il faut que les honnêtes gens se concertent d'un commun accord pour fortifier par leurs exemples et par leurs écrits le respect des lois et des autorités, à commencer par l'autorité paternelle, et pour propager partout les préceptes et la pratique de la religion catholique qui est, suivant les expressions d'un illustre protestant (1), *la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais eue le monde*... D'après les enseignements de l'histoire, que notre société prend toujours pour guide, l'ordre

(1) M. Guizot, *Méditations et études morales*, pages 70 et 71.

Digitized by Google

matériel ne suffit pas pour assurer le bien-être d'un peuple; il est peu solide s'il n'a point pour base et pour garantie l'ordre moral.

NIGON DE BERTY,
membre de la 3e classe.

POLYGÉNISME ET MONOGÉNISME.

Considérations générales sur le polygénisme et le monogénisme, etc., par M. André DE BELLECOMBE. (Paris, chez Furne et Ce, 1867.)

Le nouveau travail de notre savant collègue, M. A. de Bellecombe, est presque tout entier consacré à la réfutation des théories monogénistes que M. de Quatrefages a émises dans son ouvrage sur l'unité de la race humaine. Polygéniste sincère et convaincu, M. de Bellecombe critique vivement le système de son adversaire, tout en lui dédiant courtoisement sa brochure. « Je ne conçois pas, en effet, dit M. de Bellecombe, que l'on » fasse la guerre à autrui au sujet de divergences purement littéraires et » scientifiques; que l'on s'attaque directement à l'homme ou à l'individu, » alors qu'il ne s'agit que de discussions générales soulevées dans le seul » intérêt de la science. »

M. de Bellecombe se déclare « monogéniste, quant à un Dieu créateur, » c'est-à-dire qu'il croit « tous les hommes fils de Dieu, égaux et frères à ce » titre, mais non comme issus d'un seul homme et d'une seule femme » primitifs et primordiaux. »

Il est donc polygéniste, en ce qu'il croit « que toutes les parties du » monde ont été habitées également et synchroniquement, et qu'il y a eu » par conséquent plusieurs espèces d'hommes créés à la fois, ou plu- » sieurs berceaux de l'espèce humaine. »

Il croit par conséquent « que toutes les émigrations antiques passées de » l'Asie en Occident ou de l'Occident en Amérique, ont trouvé dans tous » les pays où elles se sont dirigées des peuples et des tribus indigènes et » autochtones.

» Ainsi, que le Mexique était peuplé avant l'arrivée des Aztèques; les » Gaules avant l'arrivée des Scythes; le Latium avant celle des Grecs et » des Hellènes; l'Égypte avant celle des Indiens et des Phéniciens.

» Les Pélasges, venus en Italie dans le xve siècle, avant l'ère chré- » tienne, y ont trouvé en effet des aborigènes, ainsi que le témoigne un

Digitized by Google

» excellent travail de M. Renzi, notre collègue à l'Institut historique, sur
» les peuples primitifs de l'Italie et de la Sicile.

» Les Celtes ou Celtibériens étaient établis en Europe avant l'immigra-
» tion des enfants de Japhet ou des Japhétides.

» Les Kimris passés en Asie y ont trouvé des Mèdes, des Perses, des
» Assyriens et des Phéniciens.

» Il y avait des indigènes et des peuples primordiaux avant l'expédi-
» tion des mythiques Héphaïstos et Hélios sur la terre des Ptolémées.

» Iztac Mixcohualt et les premiers Aztèques venus de Tollan ou
» d'Aztlan ont dû lutter contre les Quinamès ou géants indigènes et pri-
» mordiaux du Mexique.

» Ainsi des autres tribus ou hordes dont les migrations ont été signa-
» lées par l'histoire. »

Quant à nous, nous répéterons avec M. de Bellecombe que le plus vrai de tous les systèmes est toujours le plus simple et le plus naturel.

Or, le polygénisme explique aisément la diversité des religions, des mœurs, des coutumes, des traditions historiques, des langues, des formes et des couleurs.

Avec le polygénisme, les linguistes ne se creuseront plus la tête pour faire tendre et converger les langues les plus opposées à une commune origine; et tous les peuples pourront prétendre à une origine contemporaine et séparée. Les discussions sur l'antiquité de tel ou tel peuple seront dès lors sans objet, et le premier peuple du monde sera non le plus ancien et le plus riche d'aïeux, mais le plus intelligent, le plus moral, le plus habile, le plus travailleur et le plus civilisé.

La première religion du monde sera le christianisme, car la religion du Christ est la plus juste et la plus tolérante, la plus sage et la plus humanitaire; est-il une morale plus pure que celle de l'Évangile?

Les fables, les traditions apocryphes, les légendes et les récits imaginaires inventés par l'orgueil des peuples et des races ou des espèces humaines, s'évanouiront et disparaîtront des pages véridiques de la chronique, de l'histoire et de la biographie.

Telles sont, en partie, les conclusions de M. de Bellecombe, qui, nous en sommes convaincu, ne rallieront pas toutes les opinions à son système, mais que nous adoptons complétement.

La brochure de M. de Bellecombe est terminée par deux lettres de M. de Quatrefages et par une lettre de M. le vicomte de Charencey, secrétaire de la Société de linguistique de France, laquelle est un véritable et savant mémoire sur la division des familles de langues. M. de Charencey cons-

Digitized by Google

tate la diversité des systèmes grammaticaux des différents peuples. De là à la diversité des idiomes primitifs il n'y a pas loin, et une fois ce dernier point admis, la logique mène tout droit au polygénisme.

ANDRÉ FOLLIET,
membre de la 1re classe.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA COMMISSION EXTRAORDINAIRE DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AOUT 1867.

(*Voir Procès-Verbaux de l'Assemblée générale de juillet.*)

⁂ La commission extraordinaire des classes s'est assemblée le 27 août, à quatre heures précises de l'après-midi. M. Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

M. Gauthier de la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 26 juillet dernier, qui autorise la réunion de cette commission à l'effet d'examiner les titres de plusieurs candidats qui ont demandé à faire partie de l'Institut historique et de les admettre, s'il y a lieu, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. l'administrateur présente à la commission les demandes d'admission de *sept* candidats adressées à M. le président.

Ces candidats sont MM. *Charles Lucas*, architecte, secrétaire général de la Société libre des Beaux Arts, quatrième classe; *Giovanni Masserano*, homme de lettres de Biella (Italie), deuxième classe ; le chanoine *Fernandes de Pinhéiro*, homme de lettres de Rio de Janeiro (Brésil), première classe; marquis *de Nettancourt*, homme de lettres, château de Moustoirlan, près de Napoléonville (Morbihan), première classe; l'abbé *de Béranger*, linguiste, curé à Noisy-le-Sec, deuxième classe ; *Vial* (*Antoine-Alexandre*), chevalier de la Légion d'honneur et des Saints Maurice et Lazare, commandant le fort de Bicêtre, deuxième classe; *de Vintimille de Geraci, prince de Castelbuono*, de Palerme (Italie), première classe.

La commission a constaté d'abord l'honorabilité des candidats présentés.

Elle a examiné ensuite et successivement les titres imprimés produits par chacun ; elle regrette cependant de n'avoir pu donner suite à la demande de M. le prince de Castelbuono, qui n'a pu présenter les titres requis par nos statuts.

Digitized by Google

M. le président invite les membres de la commission à procéder par le scrutin à l'admission de *cinq* candidats.

Sont admis successivement MM. *Vial*, commandant le fort de Bicêtre, et l'abbé *de Béranger*, curé de Noisy-le-Sec, comme membres résidents, et MM. *Masserano* de Biella, marquis de *Nettancourt*, chanoine *Fernandès de Pinhéiro*, de Rio de Janeiro, comme membres correspondants, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

La commission a procédé à l'admission de M. Charles Lucas, sous réserve de faire apprécier ses titres par l'assemblée générale. M. Marcellin est nommé rapporteur de la commission.

Il est six heures. La séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 30 AOUT 1867.

*** La séance est ouverte à neuf heures du soir.

M. Carra de Vaux, président de la troisième classe, occupe le fauteuil.

M. Paringault, en l'absence de M. le secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Il est adopté.

Sont offerts à l'Institut historique les ouvrages suivants : *Histoire de l'abbaye de Rougemont*; M. Carra de Vaux est nommé rapporteur.

Le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*; M. Rossignol, rapporteur.

Mémoire de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut; M. Paringault, rapporteur.

Biella ed i dal Pozzo, par Giovanni Masserano; rapporteur, M. Breton.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la commission mixte des classes, nommée par l'assemblée générale et chargée d'examiner les titres de plusieurs candidats et de statuer sur leur admission.

M. Marcellin donne lecture de ce rapport qui constate que MM. *Vial*, commandant le fort de Bicêtre, et *de Béranger*, curé de Noisy-le-Sec, ont été admis comme membres résidents, et que MM. *Masserano de Biella*, marquis *de Nettancourt*, le chanoine *Fernandès de Pinhéiro* du Brésil ont été admis comme membres correspondants.

En conséquence, sur l'invitation de M. le président, on passe au scrutin, et les cinq admissions sont approuvées à l'unanimité. Quant à la candidature de l'honorable M. Charles Lucas, l'assemblée, après avoir entendu la lecture des titres du candidat et la discussion qui l'a suivie, a décidé, par un vote au scrutin secret, que cette admission serait ajournée.

Digitized by Google

M. Marcellin donne lecture d'un mémoire intitulé : *Mémoire sur le musée du Vatican, la chapelle Sixtine et la tapisserie de Raphaël.*

Cette intéressante lecture sera continuée.

Il est dix heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

Société académique de Maine-et-Loire.

La Société académique de Maine-et-Loire a envoyé à l'Institut historique deux volumes, les XIXe et XXe de ses mémoires (travaux de la section des sciences physiques et travaux divers).

Le premier volume contient un long et savant mémoire de M. Parot sur *Guillaume Poyet,* avocat, chancelier de France, né près d'Angers, en avril 1474, mort au mois d'avril en 1548.

Un mémoire de M. Planchesseau suit celui de M. Parot; c'est une *Notice sur la culture de la vigne spécialement en Anjou.* En finissant, il renvoie au traité de Chaptal ceux qui ont des vins malades. « Quant à nous, dit-il, » nous ne faisons que de la médecine préventive, préférable à toutes les » autres... J'estime qu'il n'y a qu'un petit nombre de variétés. Mais il y a » un très-grand nombre de modifications tellement distantes du type pri- » mitif qu'on peut les prendre pour des variétés... »

Suit un mémoire intitulé : *Études sur l'homme.* M. Ridard, l'auteur, résume en une suite de propositions les idées générales qui l'ont guidé dans ses recherches. Ce résumé divisé en vingt-trois paragraphes n'est pas susceptible d'être lui-même analysé exactement ici. Le dernier énonce que « l'homme ou plus exactement l'humanité apparaît à l'auteur comme » une fonction de Dieu sur cet atome de l'univers infini qu'elle habite, » fonction de travail et de progrès qu'elle saura mieux de jour en jour » remplir, à mesure qu'elle ajoutera des conquêtes dans le domaine sans » limites de la vérité, de la justice et de l'amour. »

Voici encore un mémoire de M. Parot; c'est une suite de la monographie des abbayes de Saint-Florent en Anjou. Ce mémoire est orné d'une belle carte de Tours à Nantes au moyen âge, dressée par l'auteur lui-même.

La plupart des sociétés académiques de province embellissent leurs tra-

Digitized by Google

vaux de la présence des muses. M. Ridard les cultive à Angers. Il a fait insérer quelques pièces légères dans ce volume : *L'Empereur à l'Hôtel-Dieu* ; *Rose pompon* ; *le Voyageur et le Ruisseau* ; *Coquette avant le oui* ; *Ésquisse d'un drame du beau monde au* XIX[e] *siècle, en cinq tableaux et en peu de vers.*

Le volume est terminé par les procès-verbaux des séances de 1866.

Le suivant commence par un mémoire intitulé : *Essai sur la canalisation de l'Èbre et sur la florule du delta de ce fleuve.* C'est un récit de voyage, de M. Victorin Larevalière, et trop court.

Puis un *catalogue de la florule des environs de Mortagne-sur-Sèvre* (Vendée), de M. Genevier ; — Un *Précis des principales herborisations faites en Maine-et-Loire en* 1865, de M. Boreau ; — *Révision de la sect. Tomentosa du genre Rosa*, de M. Déseglise ; — encore une petite dissertation de M. Boreau sur le *sedum* ; — sur un *halo solaire* observé à Angers le 30 août 1866, de M. Decharme ; — enfin sur la *pierre d'aigle*, de M. Ménière.

Trois notices nécrologiques et le règlement de la Société terminent le volume.

P. Masson,
membre de la 3[e] classe.

PETITE MACHINE GÉOCYCLIQUE (1).

Cette petite machine, que j'appellerais plutôt mouvement de la terre autour du soleil, représenté par une machine géocyclique, est une idée heureuse qui a été conçue et exécutée par M. le professeur Fioritoni, de Rieti, professeur du pensionnat national dans la même ville.

Visible à l'Exposition universelle (2), elle est destinée à l'instruction des jeunes gens qui s'appliquent à l'étude de la géographie, afin qu'ils puissent se rendre compte des principaux phénomènes qui ont lieu dans le cours de l'année.

Ce que le spectateur admire en regardant cette machine, c'est sa simplicité et ses mouvements réguliers. On voit en effet une petite colonne ayant un globe de cristal à son sommet, éclairé par un flambeau à l'intérieur, ce qui représente le *soleil* ; au-dessus du globe de cristal est fixée une flèche inclinée, au bout de laquelle est suspendu un globe qui représente

(1) Voir le dessin, page suivante.

(2) Palais de l'Exposition universelle. — *Italie,* galerie II, matériel des arts libéraux.


Digitized by Google

la *terre*, et à peu de distance de ce globe de la terre, un troisième petit globe, également suspendu à la flèche du côté du soleil, près de la terre, qui représente la *lune*.

Un petit engin invisible, placé dans l'intérieur du globe de cristal, produit le mouvement de la flèche et des deux globes, sans que l'observateur s'aperçoive de la cause motrice. On voit donc avec une agréable surprise :

1° La terre faire dans l'espace sa révolution annuelle autour du soleil, et en même temps la rotation diurne autour de son axe; on peut observer aussi la diversité des jours et des nuits, la diversité des saisons, l'inclinaison de l'écliptique et de l'axe terrestre;

2° La *lune* fait en même temps sa révolution autour de la *terre* et la rotation sur son axe; on comprend comment ont lieu les phases lunaires, les éclipses et autres phénomènes célestes.

La colonne qui soutient tout l'appareil qu'on regarde est fixée sur une table à plan incliné à 23 1/2 degrés, pour avoir toujours sous les yeux l'inclinaison de l'écliptique; sur cette même table se trouvent décrits les saisons, les mois, les signes du zodiaque, les jours, etc.

On peut remarquer comment les rayons du soleil s'étendent naturellement sur la *terre* et sur la *lune* et démontrent clairement pourquoi les jours sont tantôt plus longs et tantôt plus courts, pourquoi ont lieu les phases lunaires, etc., et le temps que mettent à faire leur révolution la terre autour du soleil et la lune autour du globe terrestre.

Mais ce qui a intéressé le plus les observateurs de la petite machine, c'est de voir faire en même temps aux globes terrestre et lunaire les deux mouvements mentionnés, sans aucune impulsion apparente. Cette simplicité du mécanisme, jointe à la facilité de l'enseignement géographique, par la démonstration des faits, aux lieu et place de mots incompréhensibles ou de lourdes machines qui n'expliquent rien sur ce même sujet, font le plus bel éloge du mérite du professeur inventeur Fioritoni.

L'adoption de ce nouveau moyen d'enseignement, si utile à la jeunesse, par ceux qui dirigent son instruction, serait un véritable progrès et en même temps un encouragement pour l'inventeur de la *machine géocyclique*.

RENZI,
membre de la 1re classe.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imp. L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

Digitized by Google

Imp. Giron, 3 rue Thérèse, Paris.

Digitized by Google

la *terre*, et à peu de distance de ce globe de la terre, un troisième petit globe, également suspendu à la flèche du côté du soleil, près de la terre, qui représente la *lune*.

Un petit engin invisible, placé dans l'intérieur du globe de cristal, produit le mouvement de la flèche et des deux globes, sans que l'observateur s'aperçoive de la cause motrice. On voit donc avec une agréable surprise :

1° La terre faire dans l'espace sa révolution annuelle autour du soleil, et en même temps la rotation diurne autour de son axe ; on peut observer aussi la diversité des jours et des nuits, la diversité des saisons, l'inclinaison de l'écliptique et de l'axe terrestre ;

2° La *lune* fait en même temps sa révolution autour de la *terre* et la rotation sur son axe ; on comprend comment ont lieu les phases lunaires, les éclipses et autres phénomènes célestes.

La colonne qui soutient tout l'appareil qu'on regarde est fixée sur une table à plan incliné à 23 1/2 degrés, pour avoir toujours sous les yeux l'inclinaison de l'écliptique ; sur cette même table se trouvent décrits les saisons, les mois, les signes du zodiaque, les jours, etc.

On peut remarquer comment les rayons du soleil s'étendent naturellement sur la *terre* et sur la *lune* et démontrent clairement pourquoi les jours sont tantôt plus longs et tantôt plus courts, pourquoi ont lieu les phases lunaires, etc., et le temps que mettent à faire leur révolution la terre autour du soleil et la lune autour du globe terrestre.

Mais ce qui a intéressé le plus les observateurs de la petite machine, c'est de voir faire en même temps aux globes terrestre et lunaire les deux mouvements mentionnés, sans aucune impulsion apparente. Cette simplicité du mécanisme, jointe à la facilité de l'enseignement géographique, par la démonstration des faits, aux lieu et place de mots incompréhensibles ou de lourdes machines qui n'expliquent rien sur ce même sujet, font le plus bel éloge du mérite du professeur inventeur Fioritoni.

L'adoption de ce nouveau moyen d'enseignement, si utile à la jeunesse, par ceux qui dirigent son instruction, serait un véritable progrès et en même temps un encouragement pour l'inventeur de la *machine géocyclique*.

RENZI,
membre de la 1re classe.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imp. L. TOINON et Ce, à Saint-Germain.



Imp. Giron, 3 rue Thérèse, Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DES ASSOCIATIONS.
LA MAINMORTE (1).

La mainmorte! Ce mot lugubre évoque tout un monde de souvenirs; on voit se dresser devant soi le moyen âge, avec son cortége de bizarre créations, avec son organisation compliquée et savante, avec cette forte et terrible hiérarchie féodale qui soumettait tout à ses lois, hommes et choses, en les marquant d'une ineffaçable empreinte.

Au dernier degré de l'échelle féodale, plus bas encore s'il est possible, étaient les serfs de mainmorte, êtres à figure humaine, mais considérés et traités comme des choses, plutôt que comme des hommes.

Qu'est-ce que la mainmorte? Que signifie cette expression funèbre, qui a traversé les siècles pour jeter un écho sinistre jusqu'au milieu de notre législation civilisée?

Aujourd'hui en effet, nous connaissons encore, mais nous ne connaissons plus, Dieu merci, que les biens de mainmorte; il y avait autrefois, hélas! les gens de mainmorte.

Les biens qui ont conservé ce nom sont ceux qui appartiennent à des corporations, et sont soustraits à la circulation qui est la loi générale des biens privés. Sans nul doute c'est à cette immobilité forcée qu'ils doivent leur qualification; car ils sont semblables aux gens de mainmorte, attachés à la *glèbe*, et qui ne pouvaient quitter la terre du seigneur sans être poursuivis comme des esclaves fugitifs.

Les serfs ne sont pas esclaves de la personne, mais de la terre; ils ne peuvent faire un testament, et c'est le seigneur qui est leur héritier nécessaire. Pour eux pas de famille, le cri de la nature est étouffé; le seigneur exclut les enfans. Dans certaines coutumes il prend tout; dans d'autres, il n'a que les meubles, ou les immeubles (2).

Cependant ils sont aptes à posséder, à contracter, aliéner; la faction de testament leur est seule interdite; ils vivent libres et meurent esclaves. Ils vivent libres! Ce sont les anciens auteurs, disons-le bien vite, qui profa-

(1) Ce travail a été lu en séance publique de l'Institut historique de France, le 28 avril 1867.

(2) Ferrière, *Dict.*, V. *Mainmorte.*

Digitized by Google

nent ainsi ce mot sacré de liberté. Amère dérision ! Libres, des hommes enchaînés dans le champ qui les a vus naître, qui n'en peuvent franchir les limites sans être traqués comme des bêtes fauves, et ramenés de vive force sur cette terre ingrate qu'ils sont condamnés à féconder jusqu'à leur mort, sans emporter à ce moment la consolante pensée que leurs enfants recueilleront le fruit de leurs travaux.

Ah ! ils étaient bien nommés; on les appelait gens de poursuite. Le seigneur avait un droit de suite sur leur personne, comme aujourd'hui un créancier hypothécaire sur l'immeuble qui lui était affecté. C'est toujours l'assimilation de l'homme à la chose; le système féodal a tué la personne humaine faite à l'image de Dieu; il a enlevé l'âme pour mieux se servir du corps, machine vivante, instrument de travail perfectionné.

On n'avait pas en ce temps-là de fausse honte, le mot disait crûment la chose; les serfs de mainmorte étaient dits aussi serfs de *corps* pour bien montrer qu'ils faisaient partie de la terre, qu'ils étaient *membres* du fonds, avec lequel ils étaient vendus comme un cheptel humain. On les comptait par têtes comme les animaux d'un troupeau. « Ils se baillaient au sei-» gneur, dit Ferrière, en aveu et dénombrement par les vassaux; ils ne » pouvaient par conséquent devenir libres et franches personnes que par » l'affranchissement fait du consentement du seigneur. »

Le serf tient si fortement à la glèbe qu'il est réduit à une vie en quelque sorte végétative et semble se confondre, juridiquement au moins, avec le sol. Il est immeuble par nature, à l'instar des fruits et récoltes pendants par racine, ou, si l'on veut, immeuble par destination, comme les objets placés sur le fonds à perpétuelle demeure. Le maître a seul le privilége d'arracher au sol cet *homme-plante* (1); il peut le transporter, disons le mot vrai, le transplanter ailleurs, à son caprice, aussi loin qu'il veut; et le mainmortable, devenu chose inerte et passive, ne sait plus balbutier un murmure de résistance, ni même adresser à la patrie perdue le plaintif adieu du poëte :

Nos patriæ fines, et dulcia linquimus arva (2).

Ce qui est effrayant, c'est que ce n'est pas seulement l'homme qui est anéanti et comme frappé de mort. La terre elle-même est maudite et donne la servitude à qui l'approche. Un étranger libre vient l'habiter pendant un an et un jour; c'en est fait de lui, il a pris racine. Comme la nymphe

(1) Voltaire, t. V, p. 487.
(2) Virgile, *Églogue* I.

Digitized by Google

Daphné métamorphosée en laurier, il s'implante dans le sol et s'y incorpore. Par une épouvantable fiction juridique, la personne humaine s'est évanouie instantanément, elle est devenue chose !

Ne croyez pas que le mainmortable puisse revenir à la vie libre. Non, il est le damné qui doit renoncer à toute espérance, il est affecté d'un vice qui a pénétré sa chair et son sang. « La mainmorte, dit Voltaire (1), est plus » tenace que la noblesse, on ne peut plus la perdre, ni ne pas la communi» quer. » Elle est, suivant l'expression du plus autorisé des commentateurs, Dunod, « comme une maladie inhérente aux os, » maladie éternelle et que la prescription la plus longue est impuissante à guérir.

Écoutez Dunod, qui a employé un volume in-4° (2) à commenter avec une inexorable dialectique cette législation digne d'Attila : « Le main» mortable ne peut prescrire la liberté ; la prescription de cent ans, ou » d'un temps immémorial, ne suffit pas ; il faut un titre valable, ou une » possession accompagnée d'actes éclatants et manifestes. »

Mais ce n'est pas assez ! Voilà ce mainmortable, de hasard ou de naissance, qui traîne avec lui sa robe de Nessus. Eh bien ! il ne saurait s'en débarrasser, dût-il se jeter dans les flammes. Pour tous, la mort est la délivrance. *Mors omnia solvet*. Pour lui, non. Ses descendants sont atteints, le mal est héréditaire, et Dunod, en promenant son scalpel sur ces plaies, prétend tout voir et tout montrer. « Par le mot *descendants*, dit-il, on doit en» tendre les descendants *à l'infini ;* c'est le sens du mot *postérité* qui est » celui de la Coutume. » Il fait de la mainmorte un second péché originel (3). Il faudra le baptême révolutionnaire pour laver cette souillure.

On a cherché l'origine de ce mot : mainmorte. Voici une explication qui a été donnée (4) : lorsque le seigneur n'était pas content des dépouilles dont il s'emparait dans la chaumière du serf après sa mort, il le faisait déterrer ; on coupait la main droite au cadavre, et on la lui présentait en cérémonie, comme une indemnité de l'argent qu'il n'avait pu ravir à l'indigence du serf, et comme un exemple terrible avertissant les enfants de ne jamais toucher aux effets de leur père, qui devaient être la proie du souverain.

Cette explication est-elle dépourvue de vraisemblance ? Mais le sombre et mystérieux moyen âge est rempli d'usages bizarres, trop souvent cruels, qui attestent une véritable perversion des sentiments naturels, tels que

(1) Voltaire, t. V, p. 486.
(2) *Commentaire de la Coutume de Franche-Comté*, p. 222. Imprimé en 1733.
(3) Voltaire, *loc. cit.*
(4) Voltaire, t. V, p. 482.

Digitized by Google

nous les concevons aujourd'hui. C'est par excellence l'époque du symbolisme, qui doit parler aux yeux pour atteindre l'esprit. Le crâne de l'homme barbare est épais et dur ; le symbole, au besoin, se fera féroce pour pénétrer jusqu'au cerveau.

Est-ce que d'ailleurs l'image de la mort n'est pas répandue partout! La foi catholique est ardente, et l'aile du doute ne l'a pas encore effleurée. Elle est le seul foyer, le soleil sans tache qui échauffe et qui éclaire le monde. Or on sait ce qu'elle fait de la vie humaine, un passage; le corps n'est qu'une enveloppe périssable, qui retient captive l'âme immortelle, aspirant sans cesse vers la patrie céleste.

L'idée de mort n'a donc rien qui étonne, ni repousse. Aussi la retrouve-t-on souvent sous le symbole ; elle est prodiguée pour caractériser l'état de servage. La mainmorte est, comme nous l'avons vu, le terme générique employé pour désigner une certaine classe de serfs. Il y aura encore la *mortaille* qui est plus spécialement le droit de succession du seigneur sur les biens de son serf.

Celui ci sera appelé *mortaillable,* c'est-à-dire *taillable* jusqu'à la mort, en certaines Coutumes « à plaisir et volonté (1), » en d'autres « à volonté raisonnable (2).

Vous vous demandez quelle affinité il peut y avoir entre la mainmorte, ce vestige trop manifeste de la barbarie ancienne, et l'association qui apparaît, surtout de notre temps, comme un fruit exquis de la liberté et de la civilisation ? Est-il donc un invisible chaînon qui les rattache l'une à l'autre? Est-il possible que celle-ci ait pu jamais être contenue dans celle-là ? La chose peut surprendre ; et cependant c'est en recherchant les origines de l'association, en étudiant et suivant sa filiation à travers les âges, qu'on se heurte, au milieu des ténèbres féodales, à cette chose énorme et monstrueuse qui s'appelle la mainmorte, au sein de laquelle on découvre en effet le rudiment informe, l'embryon comprimé, étouffé, de l'association.

Les serfs mainmortables s'associaient souvent, famille par famille, pour cultiver les terres concédées par le seigneur, qui daignait, en raison de avantages qu'il retirait de ces associations, renoncer à son droit de mortaille ou de succession féodale.

Les avantages étaient réciproques : le serf, assuré de n'être pas dépossédé, osait entreprendre des améliorations agricoles; et le domaine, mieux

(1) Dict. de Ferrière, V. *Mortaillables, Coutume d'Auvergne,* ch. CXXVII; *Coutume de La Marche,* ch. XVII.

(2) *Nivernais,* chap. VIII, art. 1er.


Digitized by Google

cultivé, offrait une plus large prise à la taille du seigneur. Dunod, témoin suspect il est vrai, prétend même qu'il y avait plus de prospérité « en lieux mainmortables qu'en franchise (1). »

Ces associations formaient des corps moraux, des communautés s'entretenant et se perpétuant entre les membres d'une même famille, vivant à mêmes *feu, pain et sel* (2).

Des auteurs bénévoles ou superficiels ont vanté les douceurs et le charme de ces communautés patriarcales, les bienfaits de l'association florissant en plein moyen âge. Mais ils n'ont pas aperçu le point noir, signe de décomposition intérieure : cette association était forcée, indissoluble, éternelle, à peine de retomber sous l'expropriation de la mortaille. La dissolution de la société faisait revivre le droit du seigneur à la succession du serf.

Qu'est-ce à dire, sinon que, devant cette menace toujours présente, devant ce spectre effrayant de la mortaille, l'association devait durer, et durait, bon gré mal gré, entre les parsonniers (3). Des discordes surgiront, toutes les passions, la jalousie, la haine, la cupidité, envahiront la communauté, jetteront dans les cœurs les plus dévorantes ardeurs; il faudra rester ensemble, à côté les uns des autres, demain, toujours, jusqu'à la mort. Ah ! sous les idylles rustiques que vous chantez, il devait y avoir bien souvent du désespoir et des larmes !

Est-ce qu'à ces traits on reconnaît l'association véritable, librement formée, contractée pour un temps déterminé, et même en ce cas pouvant toujours se dissoudre si la discorde éclate et vient rendre la vie sociale impossible (4) ?

L'association ne vit que par la liberté. La communauté mainmortable ne méritait pas ce nom ; c'était l'esclavage en commun.

Notez que cette obligation de vivre ensemble était des plus rigoureuses et formellement sanctionnée par les coutumes. Le droit de mortaille renaissait de lui-même et de plein droit :

Si les parsonniers cessaient de vivre à feu, à pain et sel commun (*Coutume de Bourgogne*, chap. v, art. 17) ; si pendant une année, ils avaient des domiciles dictincts (*Coutume de Nivernais*, chap. VIII, art. 13).

L'enfant qui va demeurer hors la maison de ses père et mère, tient feu et lieu hors la compagnie d'iceux, par an et par jour, perd le droit de leur succéder (même *Coutume*, art. 14).

(1) *Des Mainmortes*, p. 11, chap. I.

(2) *Coutume de Bourgogne*, chap. v, art. 17.

(3) *Parsonniers* ou *comparsonniers ;* ainsi s'appelaient les associés.

(4) La dissolution avant le terme fixé peut avoir lieu dans tous les cas dont la légitimité et la gravité sont laissées à l'arbitrage des juges. (Art. 1871 Code Nap.)



Certaines Coutumes n'attendent pas l'an et jour; elles prononcent la déchéance immédiate : ainsi une fille qui n'a pas couché dans la maison de son père la première nuit de ses noces, mais dans celle de son mari, n'a plus droit à la succession paternelle. On lance contre elle des monitoires qui effraient tout un pays et qui forcent souvent les paysans intimidés à déposer que la mariée pourrait bien avoir commis le crime de passer la première nuit chez son époux. Alors c'est le seigneur qui hérite, que l'héritage soit de 20 écus ou de 100,000 fr. (1).

D'ailleurs ce n'est point au figuré qu'il faut prendre ces expressions : *mêmes feu, pain et sel.* La Coutume est positive et veut être obéie à la lettre :

« Le feu, le sel et le pain
» Partent (séparent) l'homme morte-main. »

Quelquefois elle est encore plus précise : « Compaignie se fet, dit Beaumanoir, pour manoir ensemble à mêmes pain et pot (2). » De là ces termes : *être en pain et pot; hors de pain et pot* (3). Il faut que tout soit commun, non-seulement la maison, le foyer, mais jusqu'aux instruments du ménage.

Les commentateurs ne s'y trompaient pas ; ils comprenaient, en matière de pareille conséquence, la nécessité des définitions. Le *feu* est ainsi défini par Coquille (4) : « C'est la marque d'un ménage et famille ès villages; car en chacune famille et communauté, quoiqu'ils soient plusieurs mariés, tous n'ont qu'un foyer où s'appreste à manger pour tous, auprès duquel tous dînent et soupent, auprès duquel les femmes accouchent de leurs enfants; et n'y a cheminées ès chambres particulières de chacun marié..... Aussi la vulgaire usance en ce païs est, quand quelqu'un veut changer de domicile, il éteint son feu, en présence de personnes publiques au lieu qu'il délaisse, et va l'allumer en son nouveau domicile. »

C'est un tableau complet d'intérieur rustique, curieusement et naïvement tracé. Tout y est, jusqu'aux soins les plus intimes de la vie domestique et conjugale.

On voit par quels liens étroits était garrottée la communauté mainmortable, et quel danger courait le pauvre parsonnier à éteindre son feu pour le rallumer ailleurs. Il se trouvait hors de *pain et pot*, et retombait sous la dure loi de la mortaille. Sa succession était perdue pour les siens.

(1) Voltaire, t. V, p. 482.
(2) Chap. XXI.
(3) Michelet, *Orig. du Droit franç.*, p. 268.
(4) *Sur Nivernais*, art. 13.

Digitized by Google

Ce qu'il y a de plus odieux, c'est que le seigneur, en demeurant héritier, n'était pas tenu des dettes. Il trouvait le moyen de doubler l'iniquité, de spolier à la fois les héritiers et les créanciers. Les créanciers! disons-nous, ils devaient être rares, car qui donc aurait fait crédit et confiance aux serfs mainmortables? Pourront-ils même emprunter le linceul destiné à les ensevelir? Écoutez les plaintes lamentables que Voltaire met dans la bouche de ces malheureux : « A la mort de nos parents, on nous chasse du logis paternel; nous demandons l'aumône à la porte de la maison où nous sommes nés; non-seulement on nous refuse cette aumône, mais nos maîtres ont le droit de ne payer ni les remèdes fournis à nos parents, ni les derniers bouillons qu'on leur a donnés. Aussi dans nos maladies nul marchand n'ose nous vendre un linceul à crédit; nul boucher n'ose nous fournir un peu de viande; l'apothicaire craint de nous donner une médecine qui pourrait rendre la vie. Nous mourons abandonnés de tous les hommes, et nous n'emportons dans le sépulcre que l'assurance de laisser des enfants dans la misère et l'esclavage. »

Ce régime d'iniquité avait son impitoyable logique; tout y convergeait vers ce but unique : l'intérêt du seigneur. Si celui-ci contraignait les serfs à vivre en ménage commun, c'était en vue de l'amélioration des terres. Mais une fois les terres améliorées, la communauté devient obstacle, et on multipliera les occasions de dissolution. Qu'un seul des associés se mette à ménage séparé, la communauté ne subsistera pas entre les autres; la succession réciproque est abolie entre tous. *Un parti, tout est parti*, dit la *Coutume* (1). La cérémonie s'accomplissait par la rupture du pain : *le chanteau* (le pain) *part* (sépare) *le villain.*

Mais il fallait tout prévoir : le déserteur pourrait revenir, et la communauté se reconstituer; le maître n'y aurait pas trouvé son compte, et la Coutume y a pourvu :

« Communauté une fois départie ne peut être rassemblée pour succéder les uns aux autres, *sans le consentement exprès du seigneur* (2). »

Ici du moins la communauté aura peine à réprimer un cri de protestation : « Cet article semble *rude,* dit Coquille, parce que les sociétés et communautés sont libres et dépendent de la pure volonté. Mais les gens de condition servile n'ont pas leurs volontés du tout libres et franches. Et est cet article comme une *bride* pour retenir les parsonniers, à ce qu'ils ne soient faciles à se mouvoir pour faire partage. »

Oui, elle était rude et misérable, la vie des gens de condition servile. Lorsqu'ils croyaient avoir trouvé la communauté comme un refuge, il

(1) Loisel, l. I, t. I, n. 76.
(2) *Coutum. de Nivernais*, art. 15.

Digitized by Google

suffisait du caprice d'un des leurs pour les faire expulser de ce lieu d'asile; et qui ne comprend que cette désertion pouvait toujours être provoquée et obtenue par le seigneur à l'aide de la ruse ou même de la violence! N'avait-il pas la toute-puissance au service de sa cupidité!

Mais hâtons-nous de quitter cette étouffante atmosphère de servitude, et levons les yeux vers des régions plus sereines. Le moyen âge est fertile en contrastes; et sans sortir du champ d'études que nous avons choisi, nous découvrirons le consolant spectacle d'associations véritables, librement formées entre des hommes libres : ce sont les *sociétés taisibles* ou tacites, consacrées par le plus grand nombre des Coutumes, et qui se formaient généralement par l'habitation commune pendant l'an et jour.

On les appelait *compagnies*, du mot *compain*, « par lequel nos ancêtres, dit Pasquier, voulurent représenter celui avec lequel ils vivaient, ou (si ainsi voulez que je le dise) mangeaient leur pain d'ordinaire..... et nous, du mot *compain*, fîmes celui de *compagnie*, pour ceux qui mangeaient leur pain ensemblement (1). »

La constitution de ces compagnies n'est pas uniforme partout :

Tantôt elles ont lieu entre frères seulement (2), mais presque toujours entre frères ou sœurs ou autres demeurants ensemble (3).

Tantôt entre personnes de roturière condition (4), mais « étant de soi et usant de leurs droits (5), c'est-à-dire de condition libre, franches personnes (6) »; tantôt même, mais plus rarement, entre personnes nobles (7).

Coquille, l'ingénieux commentateur de la *Coutume de Nivernais*, définit ainsi, en son langage original, ces compagnies ou communautés coutumières : « C'est celle, dit-il, qui, selon l'usance commune, est des meubles et conquêts, entre les deprésent parsonniers, ou les prédécesseurs de la même communauté, laquelle est censée se continuer entre leurs enfants et successeurs, qui ont demeuré et vécu ensemble, vivant de même pain et sel, travaillant par ensemble, et mêlant leurs fruits et meubles, de quelque âge qu'ils soient, tant qu'il n'y a point partage (8). »

Les sociétés taisibles s'appliquaient à l'agriculture et aussi au commerce, à la différence des communautés mainmortables qui étaient et ne pouvaient être qu'agricoles.

(1) Reich, t. I, p. 804.
(2) *Coutume de Bourbonnais*, art. 267.
(3) *Berry*, t. VIII, art. 10.
(4) *Poitou*, art. 231.
(5) *Chartres*, art. 61.
(6) *Troyes*, art. 101.
(7) *Troyes*, art. 101.
(8) *Du Bordelages*, chap. VI, sur l'art. 18.

Digitized by Google

Ce n'est pas sans étonnement que nous retrouvons enfoui sous la couche des âges ce que nous appelons dans un langage tout moderne, comme semblait l'être la chose elle-même, l'association coopérative de production; car le personnel, quoique peu nombreux de ces compagnies, devait rarement recourir à l'emploi d''auxiliaires salariés; les compagnons ou *compains* étaient de rudes travailleurs se suffisant à eux-mêmes, et à ce titre méritant assurément le nom de coopérateurs.

Comment expliquer, en ces temps reculés, l'apparition de ce phénomène économique, et à quelles causes faut-il attribuer sa décadence, puis sa disparition?

On connaît l'organisation féodale; c'était une série de divisions et de subdivisions infinies, de cercles enchevêtrés non sans ordre les uns dans les autres, et se rétrécissant de plus en plus, depuis le seigneur haut justicier jusqu'à l'arrière-vassal ou *vavasseur* (1) le plus humble. Chacun se trouvait parqué dans le plus étroit horizon, enfermé dans des barrières infranchissables, sans communication avec l'extérieur. De là, uniformité de la vie, similitude de mœurs, identité de goûts et d'occupations. C'était l'idéal du chacun chez soi. Dans un pareil milieu l'imagination n'est pas surexcitée par les bruits du dehors; partout règnent le silence et la nuit. Quand le chef de famille mourait, pourquoi les enfants se seraient-ils séparés ? L'ambition n'était pas née et n'aurait pu prendre racine dans ces existences ternes et monotones; d'ailleurs les carrières auraient fait défaut aux ambitieux. On suivait d'instinct les traditions; on embrassait naturellement la profession paternelle; la force des choses tendait ainsi à faire naître et à développer l'esprit d'association.

Mais au déclin de la féodalité, on voit des causes inverses amener peu à peu la dissolution et la dispersion presque totale des communautés coutumières. Les barrières s'ouvrent, les relations s'étendent, les horizons grandissent ; au repos absolu succèdent le mouvement, l'agitation et la vie ; c'est une véritable renaissance de l'initiative individuelle ; la vie de famille en recevra des atteintes ; le ménage commun n'aura plus le même charme, ni d'ailleurs la même nécessité, et on assistera de plus en plus à la cérémonie symbolique du partage du pain entre les comparsonniers.

Déjà, à la fin du XVIe siècle, quelques-unes des Coutumes nouvellement révisées (2) proscrivent les sociétés tacites. L'ordonnance de Moulins, de 1566, en exigeant la preuve par écrit des contrats, devient un obstacle à leur pérennité.

Puis un jour, villains et roturiers auront leur transfiguration ; ils

(1) Dict. de Ferrière, v. Vavasseur.
(2) Notamment *Orléans*, art. 213.



deviendront citoyens du tiers état. La Révolution, abrogeant les anciennes coutumes locales, achèvera l'œuvre de destruction des sociétés taisibles.

Quelques-unes cependant survivront au cataclysme, vivants débris d'un autre âge, véritables fossiles dans l'ordre moral, d'institutions disparues et oubliées. Dans le Nivernais, M. Dupin aîné (1) a retrouvé une de ces communautés fonctionnant comme en plein moyen âge, et continuant imperturbablement de vivre à même feu, pain et sel.

Les sociétés universelles, reconnues par le Code napoléon, descendent directement de la communauté coutumière ; mais la loi moderne défend l'homme contre lui-même ; elle ne permet que l'engagement écrit et temporaire.

Les communautés mainmortables ne pouvaient, comme les sociétés taisibles, franchir la démarcation profonde creusée par la Révolution entre l'ancien et le nouveau régime.

Depuis longtemps aussi, elles diminuaient avec la mainmorte elle-même, par les affranchissements qui avaient commencé dès l'époque des croisades (2), et se multipliaient de plus en plus.

Cependant au XVIIIe siècle la mainmorte existait encore en diverses provinces. On estimait à 12,000 environ le nombre des serfs mainmortables de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Auvergne et de la Marche (3).

Le droit de poursuite n'était pas tombé en désuétude. Un secrétaire du roi avait été traqué jusqu'à Paris et à Metz, sous prétexte qu'il était né ou qu'il avait demeuré dans sa jeunesse sur un fonds mainmortable.

Cette audacieuse revendication avait soulevé la conscience du grand écrivain-philosophe que nous avons déjà cité. Ce fut pour lui l'occasion d'inimitables pamphlets, qui remuèrent vivement l'opinion, et amenèrent l'édit de 1778, abolitif du droit de poursuite.

Dans ces ardentes satires, Voltaire se montre sous un aspect nouveau ; il se fait jurisconsulte pour établir que la mainmorte ne peut dériver que d'une convention primitive, d'un contrat social, entre le seigneur et le serf. Il argumente contre Dunod, qui tient pour la prescription ; et l'indignation prenant le dessus, il malmène et apostrophe son adversaire qu'il appelle un professeur d'esclavage.

Mais l'abolition de la poursuite n'était qu'une demi-mesure, et la mainmorte ne disparut définitivement que dans la grande hécatombe féo-

(1) Lettre à M. Étienne, à la suite du comment. de la cout. de Niv. M. Dupin cite un arrêt de la cour de Bourges du 6 mars 1832, qui aurait écarté une demande en dissolution de la société.

(2) Doyen, *De la Mainmorte*, p. 184.

(3) Voltaire, t. V, p. 484.


Digitized by Google

dale qui éclaira d'une lueur si resplendissante l'immortelle nuit du 4 août 1789.

Cette fois c'est bien fini, la mainmorte n'est plus ; on ne verra plus le cadavre du serf réveillé dans sa tombe pour subir l'odieuse mutilation. Cependant l'oppression a été si longue, elle a pesé si durement sur les poitrines, qu'il semble qu'on n'ose croire à la délivrance, et qu'on craigne le retour de l'effrayant cauchemar. Dans la constitution politique, en tête des droits nouveaux, on inscrira la liberté d'aller et de venir, réminiscence évidente de l'édit de 1778 ; et ce dernier vestige des temps féodaux sera reproduit par le législateur, qui aura perdu le sens de son origine, dans toutes les constitutions qui suivront.

En terminant, laissez-moi dire que ces retours vers le passé, ces patientes investigations dans le domaine des choses qui ne sont plus, ont, à mes yeux comme aux vôtres, un but plus élevé que la satisfaction d'une vaine curiosité, ou l'étalage d'une frivole érudition. S'il en était autrement, la science historique serait stérile et impuissante ; ce serait une science morte, tandis qu'elle doit être vivante et féconde en enseignements.

L'histoire n'est pas seulement le témoin des temps, la messagère de l'antiquité ; elle doit être aussi l'école de la vie, et Cicéron ne l'a pas oublié dans la belle définition qu'il nous en a laissée. C'est elle qui, en déroulant le tableau des fastes du monde, nous permet de comparer et de juger les mœurs, les institutions, et même les lois ; qui nous montre l'humanité toujours en travail, incessamment agitée, tourmentée, déchirée de mille manières ; et la civilisation accomplissant ses douloureuses étapes, tantôt radieuse, tantôt assombrie et comme éclipsée par la barbarie, mais réapparaissant toujours avec un éclat de plus en plus vif. Cette lumière, c'est le progrès.

Jusque sur l'ombre épaisse du moyen âge, elle projette des lueurs étranges et magnifiques : la chevalerie, les croisades, l'affranchissement des communes, attestent la puissance d'un sentiment moral qui persiste, qui grandit et qui aura son plein épanouissement le jour où la renaissance, aurore et crépuscule à la fois, viendra plonger le monde dans le ravissement et la joie.

Où sont les esprits assez rebelles pour résister à ces leçons de l'histoire ! Ne voyez-vous donc pas s'élever les étages successifs de l'édifice social ; à la base, l'esclavage, puis le colonat, le servage, le salariat, et en voie de formation l'œuvre nouvelle qui s'élabore en faisant tressaillir ce siècle, l'association !

Regardez plus haut, plus haut encore, jusque dans les profondeurs lumineuses de l'éther ; et si votre œil est assez puissant vous pourrez con-

Digitized by Google

templer la face de l'idéal, la perfection suprême et infinie, but inaccessible des désirs enflammés de l'humanité qui se consumera jusqu'à la fin des siècles sans y atteindre jamais.

Certes, ce labeur immense ne s'accomplira pas sans troubles et sans secousses. Nul enfantement sans douleur, telle est la loi universelle du monde moral et matériel. N'est-ce pas aussi au milieu d'effroyables bouleversements que les assises du globe se sont construites ! N'est-ce pas en ouvrant ses entrailles que la terre en a fait surgir les Alpes ou les Cordilières !

Donc, arrière les lâches défaillances ! S'il en est qui craignent la lutte et l'effort, qu'ils restent immobiles, les yeux tournés vers le passé. Contempteurs du temps présent, qu'ils vantent, avec Dunod, la prospérité des pays de mainmorte, le bien-être de l'esclave, assuré du boire et du manger ; qu'ils adorent à leur aise la servitude, cette courtisane aux joues fleuries, mais au cou pelé par le collier d'ignominie. Il en est d'autres heureusement qui préfèrent à la paix du tombeau les orages de la liberté. Nul de nous n'a oublié l'apologue du loup et du chien.

Un loup n'avait que les os et la peau
Tant les chiens faisaient bonne garde.
Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.

Le loup envie pareil sort et voudrait bien le partager ; mais :

Chemin faisant il vit le cou du chien pelé,
Qu'est-ce là? lui dit-il. — Rien. — Quoi? rien! — Peu de chose.
Mais encor? — Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.
Attaché! dit le loup, vous ne courez donc pas
Où vous voulez?

Et après la réponse que vous savez :

Maitre loup s'enfuit et court encor.

Il retourne à la liberté et à ses âpres jouissances.

Mais, où le fabuliste ne voit qu'un but, l'historien et le philosophe aperçoivent un moyen. Pour eux, la liberté, c'est l'indispensable et puissant outil du progrès social ; c'est le levier qui soulève le monde et le pousse en avant. Laissez faire, laissez passer, aplanissez les voies, écartez les entraves, laissez s'enfler les cœurs, *sursum corda !* Laissez vibrer les enthousiasmes, laissez les jeunes esprits s'élancer vers l'idéal, s'enivrer de l'absolu !

Ce sont là des forces vives qui, dans tous les temps, ont formé contre-


Digitized by Google

poids à l'esprit attardé de résistance et de conservation. Il faut donc les utiliser pour que s'établisse une lutte égale et libre, féconde et glorieuse comme toutes les luttes pacifiques, et qui préparera de belles et nobles pages pour l'histoire des générations futures.

A. V[illegible]SSEUR,
avocat à la Cour i[illegible]ale de Paris, membre de la 3e classe.

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE AU SIÉGE DE TORTONE (1155).

Suite et fin.

Frédéric partit de Pavie dans l'intention de faire éprouver à Plaisance le sort de Tortone; mais en route, il apprit que les Milanais avaient envoyé à Plaisance de puissants secours; alors il se désista de cette entreprise et se dirigea vers Rome. Il n'était pas encore arrivé à Bologne, où il entra, le 13 mai, qu'il était déjà question de relever Tortone. Ainsi que nous l'avons dit, les Milanais avaient envoyé pendant le siége quelques centaines de cavaliers et un certain nombre de fantassins au secours de la place ; mais ceux-ci n'ayant pas réussi à y pénétrer, s'étaient arrêtés sur les collines d'alentour et avaient occupé les châteaux de *Sarzane Garlimia* et d'*Orrasco* et autres terres du territoire tortonais et du marquis Malaspina, afin d'inquiéter les assiégeants et de secourir en quelque façon les assiégés. En effet, ils contribuèrent beaucoup à l'approvisionnement de la ville, et ceux d'entre eux qui se trouvaient à Orrasco, firent essuyer au comte palatin et au duc Bertolphe cette fameuse déroute dont nous avons parlé.

A peine les Allemands et les Pavesans furent-ils partis de Tortone, que les Milanais et une partie des émigrés de Tortone y entrèrent, s'y fortifièrent de leur mieux et commencèrent à réparer les ruines. En même temps ils demandèrent d'autres secours à Milan, en annonçant quelles étaient leurs intentions.

Le sénat de Milan jugea que l'entreprise était téméraire et leur conseilla de se retirer pendant qu'ils pouvaient encore le faire; mais ceux qui avaient occupé les ruines de Tortone ne les quittèrent pas, écoutant la voix du cœur, plutôt que les conseils du sénat.

Les Pavesans, ayant été avertis, prirent les armes et tâchèrent de chasser les Tortonais et les Milanais des ruines de la ville détruite, et d'empêcher qu'elle ne fût reconstruite ; mais ils eurent contre eux non-seulement les Milanais et les Tortonais, mais encore le marquis de Montferrat qui voulait voir s'élever cette nouvelle Tortone; ils furent défaits et obligés de retourner à Pavie. Leur retraite augmenta le courage des Tortonais : on

Digitized by Google

envoya de nouveau demander des secours à Milan. Leur succès anima les Milanais de manière que l'on résolut de relever la ville qui s'était sacrifiée pour Milan. — Sachant que Frédéric avait abandonné l'entreprise de Plaisance pour se rendre à Rome, ils firent un choix de combattants à pied et à cheval des quartiers de *porte Neuve* et de *porte Comasine,* et les envoyèrent par le territoire de Plaisance à Tortone, où ils arrivèrent le 26 avril. Ensuite, on y envoya aussi les combattants des quartiers de *porte Tessinoise* et de *porte Vercelline.* Les citoyens milanais travaillèrent très-activement et à leurs frais à relever les murs de la ville de Tortone. — Quinze jours après, les Milanais des deux premières portes furent remplacés par les fantassins et les cavaliers des quartiers de *porte Romaine* et de *porte Orientale,* qui arrivèrent à Tortone le 18 mai, et campèrent au *Broglio-de-l'Évêque*, jardin où l'on jugeait les procès ecclésiastiques.

Le 19 mai, les Milanais allèrent attaquer le pays de *Sala* qui appartenait à la maison d'Este; il était alors possédé par Henri Guelfe, duc de Bavière et de Saxe, qui, ainsi que nous l'avons dit, guerroyait avec Frédéric contre Tortone. L'attaque ne réussit pas, car les habitants et la garnison repoussèrent les Milanais. Le vendredi suivant, partirent pour Milan les guerriers des quartiers des *portes Vercelline et Tessinoise;* ceux des *portes Romaine* et *Renza* demeurèrent à Tortone.

Les Pavesans ne restèrent pas spectateurs tranquilles de la reconstruction de la ville rivale et préparèrent une grosse armée pour l'empêcher (1).

Le 25 mai, ils parurent sous Tortone et campèrent dans le territoire de *Fabrica.* Ils ne pouvaient arriver dans un meilleur moment : on allait introduire de la *Frascheta* dans la ville une quantité considérable de provisions.

En outre, les consuls milanais Margaglia, et Hugon de Passiluco, taient en désaccord. Ce fut Margaglia seul qui sortit avec les soldats pour attaquer l'ennemi hors des fossés du faubourg. Le combat s'engagea avec acharnement, près de l'église de Saint-Marcien, qui à présent est détruite, avec une égale valeur des deux côtés. Les Milanais, qui étaient inférieurs en nombre, furent obligés de se retirer, abandonnant à l'ennemi quantité de butin et de prisonniers. Les provisions n'étant pas arrivées, les habitants de Tortone et ses défenseurs furent réduits à se nourrir seulement de pain.

A l'aube du jour suivant, les Pavesans s'avancèrent près du faubourg pour donner l'assaut à la ville.

(1) Sire Raoul dit qu'ils n'eurent jamais ni auparavant ni après une aussi forte armée.


Digitized by Google

Ils promirent un prix considérable à celui qui monterait le premier sur les murs. L'attaque fut très-impétueuse ; les Pavesans réussirent à pénétrer avec deux drapeaux dans la ville, du côté de la *tour Blanche*.

Cela effraya une partie des défenseurs, de sorte que, quittant le champ de bataille, ils se réfugièrent dans la cathédrale, qui était le seul bâtiment qui n'eût pas été entièrement ruiné et qui, par sa grandeur, sa situation et sa solidité, pouvait être bien défendu.

L'autre partie des défenseurs de Tortone se précipita furieusement sur les ennemis qui étaient entrés dans la ville, et se battit avec tant de bravoure, qu'elle réussit à les repousser hors des murs.

Cependant il commença à tomber une pluie torrentielle qui mit fin à ce sanglant combat. Les Pavesans, ne pouvant pas se tenir debout sur le penchant de la colline et encore moins s'avancer, n'osèrent pas donner une autre fois l'assaut, mais se bornèrent à assiéger la ville pendant quelques jours, et ensuite se retirèrent.

Pendant ce nouveau siége de Tortone, les consuls de Milan donnèrent l'ordre à tous les combattants de *porte Tessinoise* et de *porte Vercelline* de porter secours à la place. Le lundi, ils arrivèrent à Plaisance ; le mardi (c'était le 1er juin), à Orrasco et à Sarzane, où ils s'arrêtèrent jusqu'au jeudi pour restaurer leurs forces.

Le vendredi, ils entrèrent à Tortone et trouvèrent leurs compatriotes affligés par le manque des vivres et par les maladies, et abattus par la fatigue.

Leur désir était de poursuivre l'ennemi en fuite qui ravageait le pays et détruisait les moissons déjà mûres, surtout dans le territoire de *Villoria*.

Trois jours après, Milanais et Tortanais sortirent de la ville, et poursuivirent les Pavesans : ils les rencontrèrent, le 3 juin, sur le territoire de Sarzane, qu'ils avaient pillé et ruiné, les attaquèrent, les vainquirent et les poursuivirent jusqu'à *Pontelungo*, en tuèrent quelques centaines, faisant plus de deux cents prisonniers.

Après cette déroute les Pavesans ne furent plus en mesure de tenir la campagne et moins encore d'empêcher la réédification de Tortone que les Milanais s'empressèrent d'achever. Chaque *porte* fournissait alternativement les hommes pour le travail et pour la défense. Ceux de *porte Tessinoise* et de *porte Vercelline* y restèrent jusqu'au jour de saint Jean-Baptiste, ayant renvoyé à Milan ceux des *portes Orientale et Romaine*. Après que ceux-ci aussi furent retournés à Milan, les consuls emmenèrent avec eux pour garder Tortone 800 soldats avec la paie de 40 sous par jour pendant

Digitized by Google

quatre mois, somme très-forte pour le temps et qui avec raison excite l'étonnement de l'historien.

Les Pavesans n'osant attaquer ouvertement les réédifications de Tortone, pour tirer de quelque manière vengeance de leur défaite, eurent recours à des stratagèmes. Ils firent accroire aux Milanais, par l'entremise de faux amis de ceux-ci, qu'il était facile de s'emparer du château de *Pozzolo-Formigaro*, et qu'une ou deux *bannières* suffiraient à cette entreprise. Les Milanais ajoutèrent aveuglément foi à cette insidieuse proposition, et ordonnèrent à Obizzo Malaspina de réunir de bonnes troupes et de marcher sur ce château. Les Pavesans se mirent en embuscade non loin du château même, et lorsque les Milanais furent passés, ils se jetèrent sur eux et en tuèrent un grand nombre. Un brouillard épais empêcha les Milanais de se remettre en ordre après la première alerte. Le combat continua longtemps avec acharnement sur les mêmes lieux, car on ne pouvait plus se reconnaître. Deux cents Milanais restèrent prisonniers; les autres prirent la fuite vers Tortone, poursuivis par les Pavesans. Malaspine même réussit à peine à se sauver par des chemins que les ennemis ne connaissaient pas.

Lorsqu'il fut arrivé à Tortone, apportant la nouvelle de la déroute, les Tortonais prirent les armes pour en tirer vengeance; ils sortent de la ville poursuivant l'ennemi, le rejoignent, le battent, lui enlèvent tous ses prisonniers et retournent à Tortone avec un grand nombre de Pavesans enchaînés.

Après ce combat les Milanais et Malaspina restèrent encore quatre mois à Tortone : on envoya de Milan une autre garnison remplacer celle qui avait travaillé pendant tout l'hiver et tout l'été à la réédification et aux fortifications de Tortone où les Milanais dépensèrent des sommes immenses.

Lorsque les travaux furent achevés, les Milanais envoyèrent aux Tortonais la lettre suivante :

« *Consulatus, populusque Mediolanensis consulibus Derthonensibus omnique populo salutem.*

» Urbem vestram, quam nostram deinceps dicemus, nostris auspiciis restauratam, cunctorumque nostrum civium opera, sudore, diligentia circumdatam muris, et in melius divina ope reformatam gaudemus plurimum, et universo imperio romano notum esse volumus. Quare tria civilia ad vos in præsenti conjunctionis et mutui amoris nostri signa mittimus : tubam æneam qua incrementum vestrum significantes in concionibus vestris, et cum populus in unum vocandus est utamini : vexillum album

rubra cruce intersectum a cruentis inimicorum manibus liberatos vos esse, et ad candidum vitæ sæculum perductos significat : idem solis et lunæ imagine ornatum est, quo sicut notum est illam a sole lumen mutuari, ita Derthonam a Mediolano vim, vitamque accipere intelligatur : his additur sigillum duarum civitatum effigie insculptum, ut eo obsignata littera vestra quocumque deferantur nobis pares animos, pariaque studia esse declarent : hasque nostras in perpetuum apud vos custodietis. »

C'est probablement à ces présents que fait allusion Goffre, de Viterbe, lorsque, après avoir raconté la destruction de Tortone, il conclut :

Inclita Terdona nimis irascente corona
Victa ruit prona capiens tria tristia dona
Quippe tribus vicibus diruta tota domat.

On appelle barbares les temps dont nous avons parlé ; mais une barbarie qui offre de tels exemples de foi, de constance, de reconnaissance, n'est-elle pas bien préférable à l'égoïsme de temps plus civilisés ?

Paris, mars 1867.

MARCELLO RANZI,
membre de la 3e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

DE L'ART CHRÉTIEN

par M. A. F. RIO

L'ouvrage de M. Rio avait d'abord paru en deux volumes publiés en 1841 et 1855 ; mais ce ne fut qu'en 1861 que l'auteur donna une édition entièrement refondue, considérablement augmentée, en trois volumes, qu'un quatrième vient de compléter. L'apparition de cette œuvre fit époque dans l'histoire de l'art ; la presse entière s'empressa de rendre hommage à l'étendue des connaissances, à la grandeur de vues, à la science de critique, au goût artistique et au sentiment vraiment chrétien dont l'auteur donnait à chaque page des preuves si éclatantes. Nous n'aurons donc pas à revenir ici sur ces premiers volumes dont nous nous bornerons à indiquer rapidement le sommaire.

Dans une introduction qui occupe plus de 80 pages, M. Rio prend l'art chrétien à son origine dans les catacombes romaines, peint ses développements à partir du jour où, sous Constantin, il put s'épanouir librement et


Digitized by Google

à la face du soleil, le montre pendant les siècles suivants tombé dans une entière décadence et semblant s'être réfugié dans les poëmes des cycles de Charlemagne et d'Arthur et dans quelques monuments de l'époque carlovingienne, après laquelle les ténèbres étaient redevenues plus épaisses que jamais; et si, ajoute-t-il, quelques étincelles brillaient encore de loin en loin, si quelques bonnes traditions se maintenaient encore parmi les moines miniaturistes, c'était surtout grâce aux relations que l'Occident entretenait avec l'Orient et grâce à l'empire que certaines représentations traditionnelles avaient conservé sur les imaginations populaires. C'était à peu près à cela que se bornait alors le culte de l'idéal, du moins en matière de peinture. Au XIIIe siècle enfin parut en Italie l'aurore de la renaissance, et c'est avec raison, qu'ainsi que nous l'avons fait nous-même ailleurs, M. Rio revendique pour l'école de Sienne l'honneur d'avoir fait faire à l'art ses premiers pas dans la nouvelle carrière, honneur qui trop généralement est attribué à l'école florentine qui, dans l'ordre chronologique, n'a droit qu'à la troisième place. Dès l'an 1100 Sienne peut citer Pietro di Lino et dans les premières années du XIIIe, nous trouvons à Pise Giunta Pisano. Guido de Sienne fut le contemporain de Giunta, mais ce dernier était déjà connu en 1210, tandis que la célébrité de Guido ne date guère que de 1230. Dans l'école florentine, nous trouvons peu après, il est vrai, Margaritone, disciple de l'école grecque et Bonaventura Berlinghieri de Lucques qui florissait vers 1235; mais le véritable chef de cet école, Cimabuë, ne naquit qu'en 1240, et son immortel élève, le véritable père de la peinture italienne, Giotto, né en 1276 et mort en 1336, appartient plutôt au XIVe siècle.

Ne se bornant pas à l'histoire de la peinture, M. Rio consacre un intéressant chapitre aux architectes et sculpteurs du XVe siècle et aux influences que les révolutions politiques et la domination des Médicis exercèrent sur l'art florentin pendant cette période qu'à tort, peut-être, M. Rio appelle la première période de la renaissance. Ne serait-il pas plus juste de donner ce titre à l'époque qui vit Buschetto et Diotisalvi élever la cathédrale et le baptistère de Pise dont au même temps Niccolà Pisano sculptait la merveilleuse chaire?

Dans les deux volumes suivants M. Rio nous montre la papauté attirant les arts à Rome et favorisant la naissance de l'école ombrienne; il nous fait connaître à Florence cette école mystique dont Frà Angelico fut la plus complète expression; enfin il fait successivement l'histoire de l'école lombarde et de son illustre chef Léonard de Vinci, celle des écoles de Bergame, de Lodi, de Crémone et de Ferrare, et il arrive ainsi à l'école vénitienne

Digitized by Google

qui ouvre le quatrième volume que nous avons surtout pour but de faire connaître.

Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec M. Rio sur l'époque à laquelle il faut chercher l'origine de l'école vénitienne; selon lui cette école proprement dite ne remonterait pas au delà du xve siècle; pourtant, quand en Toscane florissaient Giunta Pisano et Guido de Sienne, Venise pouvait citer Martinello de Bassano, le Pievano, l'Alberegno et l'Esegremio. Bien plus, avant le xiiie siècle nous trouvons chez les Vénitiens des traces de peinture. La plupart des historiens font dater la naissance de l'école vénitienne du xie siècle, époque à laquelle le doge Selvo fit venir de la Grèce les artistes qui décorèrent de mosaïques la cathédrale de Saint-Marc. Cette première impulsion donnée à l'art fut encore favorisée en 1204 par la prise de Constantinople par les Vénitiens qui en rapportèrent une foule de modèles; enfin l'exemple du Giotto qui peignit à Padoue en 1306, à Vérone vers 1317, ne pouvait manquer de faire ressentir à l'école de Venise une partie de l'influence que ce peintre avait exercée sur celle de Florence. Un peu après, Tommaso da Modena et les autres peintres qui ornèrent Saint-Nicolas de Trévise de fresques dont malheureusement nous voyons peu de traces aujourd'hui, durent aussi, comme le remarque fort bien M. Rio, avoir une heureuse influence sur l'école vénitienne.

Après Giusto, Giovanni et Antonio de Padoue, élèves de Giotto, après le Guariento, moins servile imitateur du peintre florentin, nous voyons en 1372 apparaître Altichieri de Vérone qui, après s'être adjoint un peintre bolonais nommé Jacopo Avanzi, peignit avec lui la curieuse chapelle de Saint-Félix, à Saint-Antoine de Padoue.

L'école fondée dans cette ville par Squarcione joua aussi un rôle important dans l'histoire vénitienne, à cause des éléments nouveaux qu'elle y introduisit, soit par l'action directe de son fondateur, soit par l'influence beaucoup plus décisive de son disciple Mantegna.

Enfin, au xve siècle, vinrent les Bellini qu'on peut regarder, sinon comme les pères de l'école vénitienne, au moins comme les premiers grands maîtres qu'elle ait possédés.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir ici suivre avec M. Rio les développements rapides de cette école, s'élevant avec l'aide du Giorgione, du Pordenone et de Palma Vecchio jusqu'au Titien, la plus haute expression de son génie.

A son point de vue spécial, M. Rio ne trouve pourtant pas le grand maître de Cadore absolument irréprochable. « Pendant la première période de sa carrière, dit-il, période qui s'étend jusqu'au delà de sa qua-

Digitized by Google

rantième année, l'art chrétien n'a presque rien à désavouer parmi les produits de son pinceau, ce qui ne prouve nullement que son génie ait été assez puissant pour s'élever à la hauteur des sujets mystiques ou ascétiques qu'il avait à traiter. La région de l'idéal lui resta toujours inaccessible même au sortir de l'école si pure de Bellini, et le type des madones qu'il peignit dans sa jeunesse, soit pour des églises, soit pour des oratoires, est presque toujours insignifiant ou même vulgaire. »

C'est peut-être pour cette raison même que, surtout dans les dernières années de sa vie, toutes les prédilections du Titien furent, au dire de M. Rio, pour ses peintures profanes. « Entre tous les éloges qui lui furent prodigués, ajoute avec raison le savant critique, le plus mérité fut précisément celui que Bembo avait mis si mal à propos dans l'épitaphe de Raphaël, en disant que *la nature avait pu craindre d'être vaincue par lui.* S'il était un artiste à qui cette banalité pût s'appliquer avec quelque justesse, c'était assurément le Titien; seulement, il faut ajouter qu'il contribua plus qu'aucun autre peintre de son école et peut-être de son siècle à discréditer l'idéal et à introduire définitivement le naturalisme dans l'art. »

L'espace nous manque pour suivre M. Rio dans l'examen des œuvres des Bonifazio, des Paris Bordone, des Tintoret; nous avons hâte d'arriver avec lui au plus illustre des successeurs du Titien.

L'éducation artistique de Paul Véronèse avait été aussi pure que son éducation morale, et le souffle de l'Arétin, qui avait été l'ami du Titien, n'avait flétri aucun des heureux germes qui avaient été déposés dans son âme ; son premier ami, qui était aussi son compatriote, fut le P. Bernardo Torlioni, prieur du couvent des Hiéronymites de Saint-Sébastien, et le même couvent fut le théâtre des premiers essais de son pinceau encore timide. Paul Véronèse purifiait toutes ses facultés, son imagination aussi bien que son cœur, au contact de ces âmes d'élite familiarisées avec l'idéal sous sa forme ascétique. Après avoir peint les martyres de saint Sébastien et des saints Marc et Marcellin, l'artiste sentit qu'il avait trouvé la veine qui correspondait à une certaine fibre de son cœur. « Cette veine, dit l'auteur, est celle du sacrifice surhumain, c'est-à-dire du martyre, et la manière dont elle fut exploitée par Paul Véronèse atteste à la fois la pureté de son goût et l'élévation de ses sentiments. L'appareil du supplice, les tortures préalables, les costumes pittoresques des spectateurs et des bourreaux auraient été pour tant d'autres une tentation irrésistible !

» Pour lui, tout l'intérêt se concentre sur la victime, non pas sur la victime sanglante et torturée, mais sur la victime indifférente au coup qui va

Digitized by Google

la frapper et embellie par l'avant-goût de la récompense céleste dont le gage apporté par des messagers célestes brille déjà devant ses yeux. »

M. Rio trouve aussi que même la branche subalterne de l'art qu'on appelle la *décoration* ne s'est jamais élevée à une aussi grande hauteur ; sous le pinceau de Paul Véronèse elle touchait presque à l'idéal, grâce à la prépondérance de l'élément religieux dans ses compositions patriotiques qui ne se bornaient pas à exalter l'amour-propre national.

L'auteur ne consacre que quelques pages à la décadence de l'école vénitienne si rapide après Paul Véronèse, surtout dans les dernières années du XVIIe siècle et dans le cours du XVIIIe, et il arrive à l'école romaine.

Bien lui prend que Vasari ne soit plus de ce monde, car il eût eu à soutenir contre lui une terrible polémique. Je ne suis pas Vasari, aussi ne m'indignerai-je pas, mais m'étonnerai-je seulement de voir M. Rio, décapitant l'école florentine, placer dans l'école romaine Michel-Ange, né en Toscane, élève des Ghirlandajo et protégé de Laurent le Magnifique et de Pierre de Médicis.

Cette réserve faite, nous ne contesterons pas l'influence que Michel-Ange exerça sur l'école romaine, bien que nous ne croyions pas, avec M. Rio, qu'il en ait eu une bien sensible sur Raphaël qui ne paraît avoir voulu s'inspirer de sa manière, ou plutôt montrer ce qu'il pourrait faire dans cette manière que lorsqu'il peignit à Saint-Augustin de Rome la grandiose figure du prophète Isaïe, et sans doute aussi lorsqu'il dessina les merveilleux cartons d'Hampton-Court.

Après avoir passé en revue les ouvrages de Michel-Ange qui précédèrent ses peintures au Vatican, après avoir payé au Moïse un éloquent tribut d'admiration, M. Rio décrit avec une justesse de critique qu'on ne saurait assez louer le prodigieux plafond de la chapelle Sixtine.

« Maintenant, dit-il en terminant cette description, si après avoir examiné cette vaste composition dans ses détails, on veut résumer ses impressions pour la juger dans son ensemble, on n'aura pas de peine à lui assigner la place qui lui appartient dans l'histoire de l'art. Cette place est la première de toutes, tant au point de vue de la science qu'au point de vue de l'inspiration biblique. Pour s'élever d'un premier essor à une pareille hauteur, il fallait dans l'artiste des qualités latentes encore plus prodigieuses que celles dont il avait fait preuve jusqu'alors ; il fallait une main intelligente qui vînt briser à point nommé l'enveloppe de cette chrysalide qui attendait son jour ; il fallait un génie puissamment méditatif, puissamment instructif et puissamment plastique pour suffire à la conception, à la gestation et à la production de toutes ces idées presque acca-

Digitized by Google

blantes par leur grandeur. Je serais même tenté d'ajouter, au risque d'être accusé de paradoxe, qu'il fallait professer, comme le faisait Michel-Ange, le culte de la sculpture et le dédain de la peinture pour arriver à modeler si vigoureusement la figure humaine et à réaliser à tel point le *beau concret* dans toutes les parties qui le constituent. »

A la profonde étude de Michel-Ange qui, dans l'œuvre de M. Rio, n'occupe pas moins de cent pages, succède un travail plus important encore consacré à Raphaël qu'il ne nous est malheureusement pas possible de suivre dans son développement.

Nous avons regretté de voir ici l'auteur faire peut-être un peu trop bon marché du Pérugin, ce grand artiste auquel nous devons Raphaël, et dont les œuvres, empreintes à notre avis d'un si profond sentiment religieux, auraient dû trouver grâce devant l'historien de l'art chrétien. Raphaël profita sans aucun doute des exemples de Léonard de Vinci, mais sans pourtant oublier les conseils de son maître. Du reste, M. Rio le reconnaît lui-même implicitement quand il écrit ces mots :

« Entre les fruits immédiats de ces impressions diverses et simultanées, il en est un qui, participant à la fois de l'inspiration ombrienne et de la science florentine, offre une fusion tellement heureuse de ces deux éléments qu'on peut dire que chacun des deux y est élevé à sa plus haute puissance. Je veux parler de la *Madone du Grand-Duc* devant laquelle les paroles manquent pour exprimer l'admiration qu'elle inspire. Jamais l'art chrétien ne produisit une œuvre qui méritât mieux que celle-ci la qualification de vision céleste. »

M. Rio oublie-t-il que la *Madone du Grand-Duc* est peut-être la plus *péruginesque* des œuvres de Raphaël ?

Une influence non moins grande, que M. Rio n'a pas manqué de constater, est celle qu'exercèrent sur Raphaël pendant son séjour à Florence la vue des fresques de Masaccio à l'église *del Carmine*, et surtout l'amitié de Frà Bartolommeo, influence si reconnaissable par exemple dans la *Vierge au Baldaquin*.

« Quand Raphaël arriva enfin à Rome, il était devenu le véritable peintre chrétien ; il peignit au Vatican la *Dispute du Saint-Sacrement*, et quel que soit le siècle ou l'école où l'on voudra chercher un terme de comparaison pour donner une idée de cette œuvre vraiment merveilleuse, il sera difficile de trouver dans le domaine de l'art idéal et mystique quelque chose qui la surpasse. »

Bien plus prodigieuse encore au point de vue religieux est la perle du musée de Dresde. « La *Madone de Saint-Sixte*, dit M. Rio, avait une desti-

Digitized by Google

nation encore plus relevée ; car il s'agissait, non plus d'une image de dévotion, mais d'une sorte de transfiguration, exprimée par ce que l'art du peintre avait de plus immatériel, c'est-à-dire par un idéal de formes et de couleurs qui répondît à la sublimité de sa conception. »

Ce n'est pas sans quelques restrictions que M. Rio reconnaît en Raphaël le peintre religieux ; en tout cas, il voit en lui le dernier de l'école romaine auquel ce titre puisse être donné. « Quant à ses disciples, dit-il en terminant, telle fut leur décadence au point de vue des inspirations que l'appréciation de leurs œuvres n'appartient plus à l'histoire de l'art chrétien. »

Nous n'avons pu donner qu'une rapide analyse de l'important ouvrage de M. Rio auquel nous n'avons qu'un seul reproche à adresser : l'histoire de l'art chrétien y est presque exclusivement l'histoire de l'art en Italie et par conséquent ne répond pas complétement à son titre qui semblerait promettre un panorama plus étendu, mais ce cadre restreint étant admis, il était impossible de mieux le remplir. Juste appréciation des maîtres, de leur talent et de leurs tendances, critique intelligente qui sait rejeter les fables accréditées trop souvent par Vasari et ses copistes, initiation aux véritables aspirations de l'art religieux, telles sont les qualités qui placent l'œuvre de M. Rio au nombre des plus remarquables de notre siècle.

En offrant à ses lecteurs un résumé si intelligent et si complet de ce qui a été écrit sur l'art italien, il leur épargne de longues lectures qui ne leur auraient que trop souvent fait sentir la vérité de l'adage que M. Rio a pris pour épigraphe de son livre :

Ars longa, vita brevis.

ERNEST BRETON,
membre de la 4e classe.

ANNALI D'ITALIA, par A. COPPI.

RAPPORT (SUITE)

II

(1796-1813)

Du deuxième au cinquième volume, les *Annales* de M. Coppi renfermen la période de l'occupation française en Italie, qui fut en même temps pour la Péninsule une époque laborieuse et sanglante de transformation politique et sociale.

Les trois années (1796-1798) dont l'histoire forme l'objet du deuxième

Digitized by Google

volume (1), constituent la période vraiment révolutionnaire en Italie. Les victoires de la France réveillent ce peuple endormi depuis deux siècles, et ce vieux sol, si souvent envahi, se met à trembler au bruit des batailles. L'antique édifice s'écroule aux cris de *liberté*, *égalité*, *fraternité*, les petites principautés disparaissent, les provinces se rapprochent, et l'on est tenté de croire que ces populations encore si hétérogènes vont s'unir dans une pensée et dans un but communs. Mais l'heure n'est pas venue, et les évolutions que subit l'Italie sont bien moins le résultat des vœux de la nation, que des volontés d'un jeune héros ou des caprices du Directoire. Des républiques dotées de constitutions toutes invariablement calquées sur le modèle français avec le Directoire et les deux conseils, sont créées, supprimées, rétablies, modifiées; le peuple règne, les généraux français gouvernent, et les agents du Directoire n'oublient pas de s'enrichir. Mais en même temps l'armée accomplit une mission vraiment civilisatrice.

L'année 1796, remplie par l'étonnante campagne de Bonaparte, s'achève par la conquête du Milanais et l'établissement sur la rive droite du Pô de la république Cispadane, formée de Bologne, Reggio, Modène et Ferrare.

En 1797, cette république est fondue avec la Cisalpine, dont Milan devient la capitale. Tandis que Venise est cédée à l'Autriche, par le honteux traité de Campo-Formio, Gênes fait sa révolution démocratique, et Ancône devient le centre d'une nouvelle république.

L'année 1798 voit s'accomplir des changements non moins importants. Le général Berthier enrichit Rome, expulse Pie VI et fonde la république romaine. Cette invasion devient le motif de la guerre entre la France et Naples; les Napolitains marchent sur Rome et sont mis en fuite. Championnet à son tour s'avance dans le royaume de Naples. A la première émeute populaire, la cour, toujours pusillanime, s'embarque en toute hâte pour la Sicile. Cette nouvelle guerre et la prise de Malte donnent lieu à une coalition de l'Autriche, de la Russie et de la Turquie contre la France. Tandis que la guerre déchire le centre et le midi de la Péninsule, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, forcé d'abandonner une souveraineté qui n'était plus que nominale, proteste en vain contre les faits accomplis.

Les événements des quatre années suivantes, 1799 à 1802, remplissent le troisième volume (2). Nous ne pouvons, dans les limites de ce rapport, indiquer, même d'une manière générale, la marche des événements qui se pressent dans l'année 1799, la plus sanglante et la plus malheureuse

(1) Rome, 1848.
(2) Rome, 1848.

Digitized by Google

pour l'Italie pendant toute la période révolutionnaire. Au nord, les victoires de Souwarov arrachent la Lombardie et le Piémont aux Français. Au midi, les admirables campagnes de Macdonald et de Championnet ne peuvent sauver la république Parthénopéenne ni empêcher Naples de tomber au pouvoir des bandes du cardinal Ruffo. La Toscane se soulève, Rome est occupée par les troupes du roi de Naples, Ancône tombe au pouvoir des alliés, et au milieu de cette restauration générale, la réaction se montre, surtout à Naples, aussi sanguinaire que la révolution avait été humaine et paisible. L'anarchie et la guerre civile viennent compléter cet effroyable tableau, et les milliers de patriotes qui échappent au gibet ou au bagne viennent demander à la France un asile pendant cette tempête.

Le siècle se termine par la bataille de Marengo, qui rend à la France le Piémont, la Lombardie et la Toscane, et par l'élection de Pie VII, qui restitue au Saint-Siége les États pontificaux.

Nous allons indiquer sommairement les changements politiques les plus importants de chaque année.

1801. Cession de la Toscane au prince de Parme, sous le nom de royaume d'Étrurie. Concordat entre la France et le Saint-Siége.

1802. Réunion définitive du Piémont à la France. La république Cisalpine, réorganisée en 1800, devient la *république Italienne*, avec Bonaparte pour président et Melzi pour vice-président. Les républiques de Gênes et de Lucques se voient aussi imposer de nouvelles constitutions par Bonaparte, et les états de Parme sont occupés par les Français. Réunion de l'île d'Elbe à la France.

Le quatrième volume (1803-1007) (1) et le cinquième (1808-1813) (2) contiennent toute l'histoire de la domination impériale en Italie. Voici, année par année, les faits les plus saillants de cette double période d'organisation et de déclin.

1803. Concordat entre la république Italienne et le Saint-Siége.

1804. Organisation financière et monétaire de la république Italienne. Réunion de la république Ligurienne à la France.

1805. Napoléon se fait nommer roi d'Italie, promulgue le Code civil français, nomme Eugène vice-roi et Melzi chancelier, crée l'ordre de la Couronne de fer, supprime la république de Lucques, pour la donner, ainsi que Piombino, à sa sœur Élisa, déclare la guerre à la coalition, et tandis qu'il marche sur Vienne, Masséna conquiert la Vénétie, qui est réunie au royaume d'Italie.

(1) Rome, 1849.
(2) Rome, 1850.

Digitized by Google

1806. Conquête du royaume de Naples; Joseph Bonaparte y introduit les institutions françaises. Établissement de la fédération du grand Empire-Français, dont les royaumes d'Italie et de Naples font partie. Création de vingt-deux grands fiefs de l'Empire en Italie, et de trois nouveaux états souverains : Guastalla, Bénévent et Ponte-Corvo.

1807. Occupation de la Toscane par les Français, et soumission de la Calabre. Le Code de procédure civile est promulgué dans le royaume d'Italie, et un cadastre général est décrété. Napoléon visite Venise, crée à Milan un *Sénat consultant*, accorde au vice-roi le titre de prince de Venise et à sa fille celui de princesse de Bologne, et confère au chancelier Melzi le titre de duc de Lodi avec un fief transmissible ; il préside les trois colléges des propriétaires, des doctes et des commerçants, et fixe à 120 millions les dépenses du royaume pour 1808.

1808. Parme et la Toscane sont définitivement réunis à l'Empire. Occupation de Rome, réunion des Marches au royaume d'Italie et promulgation dans ce royaume du Code de commerce. Joachim Murat succède à Joseph. L'Italie fournit son contingent à la guerre d'Espagne; sur les trente mille Italiens qui prirent part à cette guerre de 1808 à 1814, il n'en revint pas le tiers.

1809. Campagne du prince Eugène contre l'archiduc Jean. Les Franco-Italiens, vaincus à Sacile, gagnent les batailles de la Piave et de Raab, et pénètrent en Allemagne.

1810. Réunion des États pontificaux à l'Empire. Publication des codes du royaume de Naples. La liste civile du royaume d'Italie est fixée à 6 millions, et celle du vice-roi à 1 million. Réorganisation de l'Institut italien, qui se compose de soixante membres pensionnés. Réunion du Tyrol italien au royaume qui se compose dès lors de vingt-quatre départements.

1811. Combat naval de Lissa, où les Franco-Italiens sont défaits par les Anglais. Le Code pénal est promulgué en Italie, et le budget des dépenses pour le royaume est élevé à 131 millions de francs. Premières agitations des carbonari dans le royaume de Naples.

1812. Constitution anglaise réclamée en Sicile. Campagne de Russie : sur vingt-sept mille Italiens qui firent partie de la Grande-Armée, il en revint environ un millier. Budget de 1812 : 144 millions.

Le cinquième volume se termine par l'histoire de l'année 1813; ce n'est point sans intérêt que l'on suit le récit de l'agonie de l'Empire. Tandis que l'armée italienne, renforcée de trois levées de quinze mille hommes chacune en cette seule année, sous les ordres d'Eugène, dispute pied à

Digitized by Google

pied le terrain aux Autrichiens, un souffle d'indépendance et d'unité se répand d'un bout à l'autre de la Péninsule, et Murat, jugeant le moment opportun, médite sa défection, qu'il consomme en 1814, en s'alliant avec l'Autriche, en envahissant l'Italie centrale, et en attaquant, quoique sans grand succès, les Franco-Italiens. Tant d'aveuglement ne devait pas, hélas ! l'empêcher de subir sa destinée.

III

(1814-1849)

La période de compression et d'agitations stériles, fruit de la politique de M. de Metternich et du régime imposé à l'Italie par la Sainte-Alliance, est racontée par M. Coppi en trois volumes; le sixième (1814-1819) (1), le septième (1820-1829) (2), le huitième (1830-1845) (3).

Les trois derniers volumes des *Annali d'Italia* commencent avec l'ère de régénération inaugurée en 1846 par Pie IX et Charles-Albert, et par leurs précurseurs Gioberti, Balbo et d'Azeglio ; ils finissent avec l'année 1849, au milieu des angoisses et des difficultés d'une situation d'où l'excès même du mal devait faire sortir plus tard un nouvel ordre de choses. Le neuvième volume ne renferme que les années 1846 et 1847 (4) ; le dixième (5), le plus volumineux de l'ouvrage — il a 816 pages — est consacré tout entier à l'année 1848, et enfin le onzième et dernier volume comprend l'histoire de l'année 1849 (6).

Ce travail considérable, riche surtout en documents officiels et diplomatiques, et qui a dû nécessiter d'immenses recherches, est complété par un volume de *Table générale des matières* (7) par ordre alphabétique ; cette table, indispensable dans un travail de cette nature, ne va malheureusement pas au delà de 1845.

En terminant nous exprimerons le vœu, qui sera partagé par tous ceux qui comme nous ont pu apprécier l'utilité de cet ouvrage, que M. Coppi continue ses *Annales* depuis 1850 ; il rendra un véritable service à l'histoire et se montrera le digne continuateur de l'infatigable Muratori.

André Folliet,
secrétaire de la 1re classe.

(1) Rome, 1850.
(2) Lucques, 1843.
(3) Rome, 1851.
(4) Florence, 1859.
(5) Florence, 1860.
(6) Florence, 1862.
(7) *Indice generale dal* 1750 *al* 1845. Rome, 1851.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Société académique des Hautes-Pyrénées a tenu tout récemment sa séance publique, non pas à Tarbes, comme tous les ans, mais à Argelès, charmante petite ville qui forme le centre de la vallée de ce nom. La Société s'y rendait pour assister à l'érection d'un monument qu'elle élevait elle-même au poëte béarnais D'Espourrin.

Voici l'allocution prononcée à l'ouverture de la séance par M. Cieutat, curé de Sainte-Hélène de Tarbes, président de la Société :

Messieurs,

Dans un discours prononcé à propos de l'inauguration, dans sa commune, au milieu de ses descendants et compatriotes, d'un tableau représentant la glorieuse image d'un soldat populaire, et qui m'est cher à moi-même qui suis petit-fils de Campan, un des membres de notre Société, notaire dans la célèbre vallée chantée par Ramond, s'exprimait ainsi sur son fondateur :

« Le département des Hautes-Pyrénées a contracté depuis une douzaine d'années envers l'honorable M. Jubinal une dette que chaque jour accroît et à laquelle nous nous trouvons obligés aujourd'hui d'une manière toute particulière. C'est la dette de la reconnaissance.

» M. Jubinal a voulu relever notre beau pays d'une sorte de déchéance artistique et littéraire prononcée par je ne sais quel amateur de statistique dont notre honorable député parlait naguère devant la Société académique des Hautes-Pyrénées.

» M. Jubinal réunit dans une sorte d'association philomatique tout ce que notre département renfermait de littérateurs, de savants, d'agronomes et d'industriels amis du progrès. Leurs travaux recueillis dans un bulletin périodique et portés dans tous nos cantons tendent incessamment à y développer l'idée du beau et du vrai, à épurer le goût, à répandre partout des notions exactes sur toutes choses et à relever le niveau intellectuel et moral du pays. Aujourd'hui la Société académique des Hautes-Pyrénées est hors de page ; elle a conquis sa place au soleil à côté de sociétés provinciales ses aînées, ses travaux ont été naguère et dans une autre enceinte appréciés d'une façon magistrale par son fondateur, bon juge en fait de choses de l'esprit. »

Ainsi s'exprimait, il y a quelques années, l'honorable conseiller muni-


Digitized by Google

cipal de Campan, notre collègue, M. Soucaze. Mais depuis, combien d'autres bienfaits ont été, dans le même but, dans la même tendance religieuse et morale, répandus par la même personne!... Fondation de plusieurs musées dont pourraient s'enorgueillir de grandes villes ; — récompenses à messieurs les instituteurs. — Encouragements annuels à l'agriculture ; — subventions aux bibliothèques communales d'Arreau, à celle de Lourdes, à celle de Lomné ; — tableaux et objets d'art donnés aux églises de Bagnères, de Luz, d'Asté, de Vieille-Aure... Que sais-je?... sans compter la restitution du vieux château de Mauvezin et de la chapelle d'Agos, dont notre président s'occupe dans l'intérêt de l'histoire et de la religion : telles ont été les œuvres auxquelles s'est livré M. Jubinal.

Les deux cérémonies auxquelles nous venons assister aujourd'hui sont encore le résultat de son initiative personnelle et ajoutent un anneau de plus à la chaîne des entreprises ingénieuses et dignes d'éloges qu'il a dirigées comme autant de croisades habilement combinées, contre l'ignorance, la routine et l'irréligion.

Je pourrais vous lire vingt lettres, messieurs ; mais je me contenterai de vous citer quelques fragments d'une seule et des plus remarquables. Ces fragments les voici : « C'est avec un profond intérêt que j'ai suivi depuis plusieurs années, la marche et les développements de votre honorable compagnie. Si, dès son début, elle s'acquit d'incontestables droits à l'attention et à la faveur de tout ami du pays, par le lustre qu'elle promettait de donner à l'une de ses plus intéressantes contrées en y popularisant le goût des sciences, des lettres et des arts, elle s'est, il faut le dire hautement, montrée fidèle dans son programme dans les conditions les plus nobles et les plus dignes. Ses actes successifs ont été la brillante consécration de ses engagements, et pour quiconque a pu, comme moi, se pénétrer à fond des documents et publications émanés d'elle, il n'est pas douteux qu'elle n'ait, dès à présent, conquis son rang parmi celles de ces belles institutions littéraires et savantes dont la France s'honore le plus.

» Mais ce qui donne à votre compagnie une force réelle, c'est l'alliance, l'union, dans une pensée commune de bien public, de tous les hommes de bonne volonté qui la composent. Leur valeur intellectuelle reconnue, jointe à l'honorabilité de leur caractère, à la sûreté de leurs principes, fait de votre Société l'arbitre de l'opinion et vous permet d'exercer l'autorité morale la plus utile, la plus féconde, celle qui est fondée sur l'estime universelle. Même isolés, votre influence est grande ; mais c'est surtout réunis et en corps qu'il vous est donné d'opérer une domination sur les

Digitized by Google

esprits, — domination qui peut avoir les résultats les plus décisifs, les plus salutaires, dans l'état de nos mœurs publiques.

» Comment contester la puissance d'action d'une Société comme la vôtre ? Comment se refuser à comprendre tout ce qu'il y a d'irrésistible ascendant sur les masses, dans ces enseignements donnés de haut et de toutes parts, sous les formes les plus variées, et dans les conditions les mieux faites pour toucher l'esprit et le cœur ; dans cette sorte de rappel en permanence aux idées saines, élevées, généreuses, qui protestent hautement, énergiquement, contre l'égoïsme, contre la matérialité, dont la pression tient à rabaisser de plus en plus notre nature propre à étioler, à déshonorer notre caractère d'homme, de chrétien, de citoyen ? N'est-il pas visible que cette constance d'efforts à signaler le mal, à glorifier le bien, à faire rougir le vice, à encourager la vertu, doit faire opérer à tous un retour sur eux-mêmes. Oui, je le dis avec une conviction profonde, du jour où le pays intellectuel sera en possession sur le plus grand nombre possible de points de ces nobles confréries comme la vôtre, de ces tribunes révérées d'où se répand dans le public la féconde parole de l'enseignement du bien, de ce jour-là, l'intérêt si haut de la moralisation du peuple aura acquis un gage infaillible, et les tendances à la corruption devront de toutes parts reculer devant cette force majestueuse de l'honnêteté publique, solennellement proclamée et glorifiée.

» Voilà précisément, messieurs, ce qui, par l'étude à laquelle je me suis livré de votre honorable fondation et des principes qui la dirigent, m'a pénétré pour elle de la plus haute estime et de la sympathie la plus profonde. J'ai vu en elle l'un de ces puissants éléments de moralisation dont le temps présent réclame si impérieusement le secours ; et tout sensible que je sois assurément à la gloire, au progrès des lettres, des sciences et des arts, je confesse que ce qui m'a le plus radicalement touché dans le résultat de mon examen, c'est ce caractère tout spécial d'encouragement au bien et à la propagation des bonnes doctrines, qui ressort si clairement de vos publications comme de la distribution de vos récompenses, ainsi que des nobles paroles par lesquelles votre honorable président a expliqué publiquement, à plusieurs reprises, l'esprit dominant de votre fondation. »

L'auteur de cette belle lettre, messieurs, est, et cela ne vous surprendra pas, M. Mareschal, notre collègue, auteur d'un livre des plus utiles et des plus remarquables, intitulé *le Devoir*. Il est impossible de mieux apprécier, et plus fidèlement nos intentions et nos actes.

D'autres correspondances, parmi lesquelles je citerai surtout une lettre

Digitized by Google

d'un grand poëte, M. Emile Deschamps, une autre de M. le baron Taylor, une troisième de M. Adolphe Bordes, poëte des plus distingués et notre lauréat de l'an dernier que la mort vient malheureusement de nous enlever il y a quelques jours, complètent, en se joignant aux félicitations de tous les pouvoirs publics, l'approbation et l'estime générales recueillies par notre Société.

R.

Trattato medico-pratico delle malattis degli ecchi (*Traité médico-pratique des yeux, par le docteur* Martin, *traduit en italien par les docteurs* D. Conti *et* A. Lombardò. — Cosenza, 1865.

Les traducteurs de cet ouvrage médical, dont nous n'avons pas à examiner ici le mérite, l'ont fait précéder d'une introduction pleine d'intérêt dans laquelle M. le docteur Dominique Conti trace un tableau historique de la science des maladies des yeux.

Cette science a eu pour berceau l'Égypte, où les prêtres pratiquaient l'art de guérir. Ensuite Hippocrate, chez les Grecs, fit un Traité à part sur les maladies des yeux. A Rome, au temps d'Auguste, Cornelius Celsus décrivit une opération qui porte encore son nom, et Gallien consacra un petit livre aux maladies oculaires : *De compositione medicamentarum secundum locum.* Plus tard, les Arabes, seuls dépositaires de la science à une époque de barbarie, connurent l'opération de la cataracte par abaissement, et Avicenne assure qu'ils en connaissaient même les deux méthodes.

A la renaissance, les études recommencèrent en Europe sur cette science, qui fut éclairée par les travaux de nombreux savants, en Italie, en France, en Allemagne, etc.

Au commencement de ce siècle, le célèbre Scarpa fit paraître en Italie son excellent *Traité sur les maladies des yeux*, dans lequel il indiquait les opérations les plus utiles et les meilleures méthodes curatives. Quadri eut ensuite, le premier, une clinique à Naples.

En moins de dix années, remarque M. le docteur Conti, la science de l'ophthalmiatrie a fait des progrès immenses, qui ont été couronnés par l'invention de l'ophthalmoscope. Telles sont les principales données de l'intéressante introduction de l'ouvrage de M. Martin.

FOLLIET.


Digitized by Google

LES GRANDES ROUTES.

PIGNEROL, poésie dédiée à M. l'abbé Jacopo Bernardi, membre de l'Institut historique de France, par F.-G. GENSIAC.

Sous le titre de *Pignerol*, M. Gensiac a écrit un véritable petit poëme, qui lui a été inspiré par les beautés de la nature alpestre et par ce charme rêveur que les grands souvenirs historiques ont toujours eu pour les esprits méditatifs. Le poëte évoque, au milieu de la vieille cité piémontaise, tous les souvenirs du passé, qui rendent l'histoire de ce pays si attrayante : le roi Cottius, le moyen âge, les princes d'Achaïe,

Et tout ce qui fut grand dans ma patrie, un jour;
Les exploits, les revers, les rois et les ministres,
Les mystères d'Etat, les mystères de cour.......

Mais déjà les grandes guerres avaient dévasté ce malheureux pays, qui

Comme dépouille opime, ou matière à marché,
Est deux siècles esclave et martyr de la guerre.
. . . .
Là surgissent les chefs, semence de grands jours;
C'est Victor Amédée, aux yeux bleus, aux front pâle,
Qui, guidant la fortune ou nageant dans son cours
Des rudesses des camps aux souplesses des cours,
Fonde un peuple et s'élève à la pourpre royale.

C'est Catinat avec ses mousquetaires gris,
Vieux type de vertu, perdu pour notre époque,
Qui, toujours surprenant, ne fut jamais surpris,
Et des revers futurs console nos esprits,
Des gloires qu'il nous cueille aux combats qu'il provoque.

Arrêtons-nous ici; il faudrait tout citer. FOLLIET.

ERRATUM.

391e LIVRAISON. — JUIN 1867.

Page 184, ligne 5, au lieu de : la somme de 10,000 *livres*, lisez : la somme de 100,000 *livres*.

Page 185 (TRADUCTION), ligne 16, au lieu de : canal d'*irrigation*, lisez : canal de *navigation*.

393e LIVRAISON. — AOUT 1867.

Page 255 (PETITE MACHINE GÉOCYCLIQUE), ligne 4, au lieu du mot *professeur*, lisez : *recteur*.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.


Digitized by Google

MÉMOIRES

ÉTUDE SUR CLAUDE GAULTIER,

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS (1613–1666)

(*Mémoire lu à la séance publique de l'Institut historique du* 28 *avril* 1867.)

Au début de sa neuvième satire, Boileau, dans des vers que tout le monde sait par cœur, gourmande plaisamment son esprit de son penchant à la critique, et il lui adresse cette verte apostrophe :

> Je ris quand je vous vois, si faible et si stérile,
> Prendre sur vous le soin de réformer la ville,
> Dans vos discours chagrins plus aigre et plus mordant
> Qu'une femme en furie, *ou Gaultier en plaidant*.

Ce trait, décoché contre un avocat célèbre, vint frapper un homme descendu depuis peu dans la tombe. En effet, la neuvième satire, que Boileau composa en 1667, ne vit le jour que l'année suivante. Or, dès le 16 septembre 1666, s'était éteint, à l'âge de soixante-seize ans, dans son logement de la cour du Palais, Claude Gaultier, avocat au parlement de Paris, après avoir été, pendant plus de cinquante ans, l'une des forces vives, et, à certains égards, l'une des gloires du barreau.

Gaultier était né à Paris en 1590, d'une famille bourgeoise. On a peu de détails sur sa jeunesse, mais on peut facilement conjecturer qu'elle fut laborieuse et nourrie de fortes études. Il aborda la barre à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans : un passage de l'épître placée en tête du premier volume de ses plaidoyers, épître adressée au premier président de Lamoignon, qui naquit en 1617, montre qu'à cette date Gaultier comptait déjà au barreau. « J'ai commencé, dit-il, de paraître dans les premières » courses de cette illustre carrière, lorsqu'à peine vous commenciez à » naître, et ce m'est un insigne bonheur de renaître en quelque façon par » une vie plus glorieuse qui se consacre à la postérité, et de me voir en-

Digitized by Google

» core combattre aux premiers rangs, quand toute la France vous regarde » élevé sur le trône de l'empire de la justice et chef du plus auguste par- » lement. » Mais les débuts de Gaultier peuvent être fixés d'une manière bien plus précise, car les registres du parlement constatent que le 21 mars 1613, il plaida devant cette haute juridiction une cause de *retrait lignager*. On appelait ainsi le droit accordé aux parents du vendeur d'un immeuble d'obliger l'acheteur à le leur délaisser moyennant remboursement du prix. C'était la première cause que Gaultier plaidait devant la grand'-chambre, et il le fit avec succès. L'avocat Guéret, qui a publié le second volume des plaidoyers de Gaultier, après sa mort, nous apprend que sur celui qu'il prononça en 1613 Gaultier avait inscrit cette annotation, plus vraie que modeste, mais que l'on pardonnera sans doute aux premiers enivrements de la victoire ressentis par le jeune et studieux orateur : « Cause plaidée en la grand'chambre le jeudi vingt et unième jour de » mars de l'année 1613, à la satisfaction générale des avocats présents et » des juges, *cùm summo tùm judicum omnium, tùm patronorum assensu et* » *laudabili acclamatione, et elogio concesso à principe Senatùs.* »

Ainsi Gaultier commença à plaider vers 1613, et jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1666, il fut en possession d'un emploi considérable au palais, et chargé, comme nous le verrons tout à l'heure, des causes les plus importantes. Il les traitait avec une rare puissance. Parfois on pouvait lui contester le goût et la mesure ; mais jamais la vigueur de l'esprit et le dévouement à sa cause ne lui firent défaut. Aussi Gaultier s'était-il fait de bonne heure et conserva-t-il jusqu'à la fin de sa carrière une réputation saine et de bon aloi, qui le plaçait aux premiers rangs d'un barreau dans lequel on comptait Pousset, Langlois, Hylaire, Jobert, Bataille, Brodeau, Martinet, Lemaître et Patru. Ces deux derniers lui furent souvent opposés comme adversaires ; et dans l'étude comparée des plaidoiries de ces trois maîtres, on trouverait les éléments d'une appréciation générale de l'esprit du barreau et de l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle.

Tous les contemporains de Gaultier reconnaissaient en lui l'assemblage des grandes et principales qualités qui font le véritable orateur. Il avait une taille élevée, une physionomie mâle et expressive, ainsi qu'on peut en juger encore, car son portrait figure parmi ceux des onze jurisconsultes qui décorent la chambre du conseil de la cour de cassation. Son organe était plein et sonore, son geste vif et juste, même dans sa turbulence : il avait surtout au plus haut degré le don de l'improvisation facile et abondante, et le mérite plus rare d'assortir les effets spontanés de cette improvisation féconde aux produits laborieux de la méditation et de l'étude.

Digitized by Google

C'est pourtant de cet homme qu'un biographe a dit : « Une éloquence » impétueuse et caustique *le rendit un moment célèbre*. Il n'est guère connu » aujourd'hui que par les vers de Boileau. » Il nous sera permis, au nom de Gaultier, de faire appel de cette sentence, et, sans surfaire son mérite, de le replacer au rang qui lui appartient.

La nature particulière du talent de Gaultier avait dû lui créer bien des ennemis. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on l'ait surnommé par dérision *Gaultier la Gueule*, ainsi que le rapporte Brossette, dans ses annotations sur notre grand satirique. Il ajoute que lorsqu'un plaideur voulait intimider sa partie adverse, il la menaçait *de lui lâcher Gaultier*. Cela est possible, et nous retrouverions, même de nos jours, des exemples de l'espèce d'effroi que peut inspirer une parole incisive et puissante. Mais serait-il juste d'en faire un reproche à l'orateur, s'il ne met point cette parole au service de la passion, s'il s'inspire toujours de sa conscience et de sa conviction personnelle ?

Pour nous faire une idée exacte du caractère et du talent de Gaultier, il faut rechercher comment il a été jugé par ses pairs. Voici d'abord les souvenirs que nous a transmis de lui Gabriel Guéret, son confrère et l'éditeur de ses œuvres :

« Le peu qu'il y a que je fréquente le barreau ne m'a permis d'entendre M. Gaultier que sur le déclin de son âge ; je n'ai point été témoin de ces actions éclatantes qui ont fait tant de bruit dans le monde, et, pour me servir des propres termes de M. Langlois, je n'en ai *vu que les cendres*. Mais, à n'en point mentir, j'ai remarqué avec étonnement dans ces cendres tout le feu des autres ; j'ai admiré dans ses dernières causes une vivacité surprenante, et le voyant s'abandonner aux mouvements impétueux que lui suggérait la défense de ses parties, il me semblait voir les éclairs et les foudres de Périclès, si vantés par l'antiquité.

» Outre ces généreux emportements qui lui étaient naturels, il avait une force d'imagination et une présence d'esprit qui le rendirent extraordinairement prompt et subtil à la réplique.

» Il n'est pas croyable combien M. Gaultier excellait en cette partie. Il n'y avait rien de fort qu'il n'affaiblît. Il déconcertait son antagoniste, il en éludait toutes les ruses, il démontait pour ainsi dire tout son plaidoyer, et il repoussait les coups avec plus de vigueur qu'on ne les avait lancés contre lui. Aussi avait-il l'adresse de se ménager toujours la réplique ; il en préparait si adroitement le piége, que l'on ne pouvait s'en garantir ; et alors son esprit de feu pénétrant les raisons qu'on lui avait opposées, il les battait en ruine et même pour l'ordinaire il les rendait ridicules.

Digitized by Google

» A ces talents extraordinaires, il joignit une fierté noble et généreuse et une profession hardie de dire la vérité. Il fit perpétuellement la guerre au libertinage. Les traits de sa satire étaient si piquants que les personnes les plus abandonnées à la licence rougissaient de ses reproches, et la face du juge leur était moins redoutable que la censure de cet orateur.

» Il ne fut point esclave de l'autorité; il respecta la grandeur sans la craindre, et jamais la considération de la puissance ne lui a fait refuser une bonne cause.

» Nous n'avons point d'exemple au barreau d'aucun avocat qui ait si longtemps fait face dans le champ de la plaidoirie ; il avait de si grands avantages dans ce parti-là, qu'il ne l'a quitté qu'avec le jour, et l'année même de sa mort, il parut dans deux ou trois grandes causes où l'activité de son esprit se fit admirer. »

Enfin, nous lisons dans l'extrait des *Vrais portraits et éloges des anciens de l'ordre des avocats au parlement* quelques lignes écrites du vivant de Claude Gaultier et qui donnent sa très-exacte mesure :

« Jamais homme n'a tenu si longtemps les premiers rangs dans le barreau aux plus grandes et importantes actions, ni avec plus d'estime, de réputation et de suite. Le beau feu dont il anime ses pensées a souvent fait dire de lui :

« Igneus est olli vigor et cœlestis origo. »

» Sa présence d'esprit aux répliques a été un préciput si avantageux, que souvent il a surpassé toute l'étude et la méditation des autres. Il s'est soutenu dans la liberté d'une si forte expression du bien et du mal, qu'il a toujours fait trembler l'injustice, la violence, l'oppression, la débauche, la licence et le crime. S'il n'a point encore quitté le barreau, il l'honore ; on voit en ses actions le même feu et la même vigueur. Il a toujours entretenu parmi ses confrères cette espèce de conversation dans laquelle on faisait autrefois consister toute la douceur de la profession. Son grand emploi n'a pas été sans fruit; et sa manière de vivre dans le monde avec honneur n'a pas été attachée à l'épargne. »

Maintenant nous connaissons l'homme tout entier : il nous semble le voir revivre au milieu de nous. Ce n'est point une sorte de *bravo* de la parole, toujours à la solde du plaideur passionné qui veut tuer une réputation : c'est un orateur véhément, excessif peut-être dans la forme, mais dont l'ardeur obéit aux mobiles les plus avouables, l'amour de la vérité et l'horreur du vice, alors même que le vice se présente sous les dehors les plus pompeux. Il ne faut pas médire d'une telle nature : c'est à l'emporte-

Digitized by Google

ment du bien qu'elle cède, et ces sortes d'excès sont trop rares pour qu'il y ait péril à les excuser. Certes, aux temps où vécut Gaultier, ce ne fut point un petit mérite que d'être toujours prêt à patroner un droit en souffrance, sans regarder à la personne de l'adversaire et sans jamais connaître ni hésitation ni défaillance. On lui rendit ce témoignage qu'il se chargea plus d'une fois de causes justes, mais que bien d'autres n'auraient pas entrepris de faire triompher, et qu'en mainte occasion il osa bravement remonter le courant de l'opinion publique. Cette noble indépendance de caractère lui valut l'estime de tous les gens de bien et lui fit pardonner ce qu'il y avait de trop mordant et de trop caustique dans son langage. Des amitiés sûres et précieuses lui restèrent fidèles jusqu'à ses derniers jours, et sa demeure, dans la cour du Palais, honorable sans être somptueuse, était visitée par des confrères et des hommes de lettres qui se plaisaient à la conversation de Gaultier.

Avant de jeter un coup d'œil sur les travaux qui remplirent la longue et laborieuse carrière de cet avocat célèbre, il est nécessaire, pour faire une équitable appréciation de ses œuvres, de rappeler quel était le goût alors adopté au barreau, ce qu'on a si justement appelé *le défaut de l'époque*. On croyait nécessaire de faire, dans un plaidoyer ou une harangue, un grand étalage d'érudition. Les livres sacrés, les Pères de l'Église, les philosophes païens, les historiens, les poëtes anciens ou modernes défrayaient tour à tour les oraisons des avocats, et ce travers était si général que pas un (sans en excepter Lemaître ni Patru lui-même) ne s'en est absolument garanti. Or, Patru, chacun le sait, ce n'est pas seulement le premier avocat devant lequel s'ouvrirent les portes de l'Académie naissante : Patru, c'est l'oracle du goût au XVII[e] siècle, c'est bien celui dont on a pu dire :

« Quem penès arbitrium est et jus et norma loquendi. »

Quand Boileau veut railler une de ses victimes et lui attribuer ironiquement la palme dans l'art d'écrire, Boileau, sous sa plume acérée, trouve cette formule qui, dans sa syncope hardie, n'est peut-être pas irréprochable, au point de vue grammatical :

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt *ni* Patru.

Ce qu'il faut conclure de là, c'est que les meilleurs esprits du barreau, les plus habiles aux secrets de la parole, écrite ou parlée, se laissaient aller à la pente commune, et ne craignaient pas d'émailler leurs œuvres de ce luxe de citations que le public aimait à y trouver, parce qu'ils savaient bien

Digitized by Google

que la première condition pour captiver ce juge redoutable, c'est de le servir selon son goût. Bien loin de déplaire alors, ces emprunts faits au commun patrimoine des œuvres de l'esprit humain, charmaient l'auditoire, s'ils étaient heureusement amenés; et lorsque l'avocat rencontrait cette bonne fortune, plus d'un grave magistrat, et non pas des moins lettrés, disait à mi-voix, avec une conviction aussi sincère que celle de Dandin écoutant l'Intimé :

Vraiment, il plaide bien !

Depuis longtemps, la plaidoirie a déserté une telle méthode. Cette science d'emprunt, si complaisamment et si fastueusement évoquée, paraît ridicule et pédante, et l'on se demande comment la véritable éloquence ne périssait pas étouffée au milieu de tant de broussailles et de plantes parasites. Cependant, ne jugeons pas avec trop de sévérité les discours qui ont charmé nos pères. S'ils ont eu cette puissance, c'est qu'en leur enlevant *les lambeaux de pourpre* que l'usage invitait à y coudre, il leur reste un mérite propre et qui conserve encore tout son prix. D'ailleurs, et pour terminer sur ce point, moquons-nous un peu, j'y consens, du luxe d'érudition dont nos ancêtres faisaient étalage, mais à la condition de ne pas étaler nous-mêmes dans nos œuvres le dénûment et l'indigence.

Essayons maintenant de donner une idée de la manière de Gaultier. Nous avons à choisir au milieu des nombreux travaux de sa longue carrière. Lorsqu'en 1662, plus que septuagénaire, il publia le premier volume de ses plaidoyers, qui en contenait vingt-sept, prononcés presque tous dans un espace de trente années, entre 1620 et 1650, Gaultier promettait au public un recueil de trente autres plaidoyers, revus par lui. « Ce nombre, disait-il, remplira plus d'un juste volume : l'on pourra en ajouter d'autres encore qui ne sont pas mis dans cette table, pour en composer un troisième volume. » Mais Guéret, son éditeur posthume, eut le bon esprit de se borner à un second tome, composé de vingt plaidoyers seulement, plus châtiés que ceux auxquels leur auteur avait d'abord fait voir le jour.

L'ensemble des œuvres de Gaultier embrasse une grande variété de matières : droit civil, droit criminel, droit public, droit ecclésiastique, il fut appelé tour à tour à traiter les différentes parties de la science juridique. Les plus nobles personnages composaient sa clientèle, et il parla notamment, dans des occasions diverses, pour le comte d'Harcourt, pour le duc de Rohan et pour Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang.

Si nous arrêtons nos regards sur Gaultier vers les années 1629 et 1630,

Digitized by Google

nous voyons qu'il comptait alors plus de vingt ans d'exercice : il était dans toute la force de son talent; il se mesurait chaque jour, à la barre, avec le jeune et éloquent Lemaître, qui allait se dérober aux plus éclatants triomphes pour se réfugier dans la retraite; avec Patru, lui aussi plein de jeunesse et de séve, et sur lequel l'Académie fixait déjà les yeux. La renommée de Gaultier ne perdit rien dans ces luttes périlleuses, et, s'il n'eut pas toutes les qualités de ses brillants émules, il ne leur resta point inférieur, grâce au feu de sa parole et à la vigueur de son argumentation.

J'ai nommé tout à l'heure le comte d'Harcourt; voici dans quelles circonstances il devint le client de Gaultier :

La duchesse d'Elbeuf, mère du comte d'Harcourt, s'opposait à l'entérinement de lettres-patentes du roi, assurant au comte l'égalité du partage des biens avec son frère aîné, après le décès de leur mère commune. Le 20 décembre 1635, Gaultier plaida cette cause devant le roi Louis XIII, séant en son lit de justice, et il flagella en termes ironiques la prétendue tendresse de cette mère, devenue l'adversaire de son fils : « Le comte » d'Harcourt est le fils bien-aimé de madame d'Elbeuf; c'est le plus puis- » sant objet de son amour, le sujet de tous ses soins, l'entretien de toutes » ses pensées. Il faut que les yeux et les mains expliquent ce langage du » cœur, il est temps de convertir ces signes muets en effets visibles et sen- » sibles; et comme la fortune d'un prince de naissance peut recevoir son » appui de quelque mariage avantageux, deux ou trois partis s'étant » présentés, tout ce que l'on a jamais pu obtenir d'elle a été que, offi- » cieusement, ce glorieux nom de mère porterait sa présence et sa signa- » ture au contrat, et qu'elle donnait assez en offrant une personne si » chère ! » Il semble que tout l'appareil de la majesté royale ne glaçait pas trop chez Gaultier la verve incisive et mordante.

Quelques années auparavant, Gaultier avait plaidé contre Lemaître le procès *de la fille supposée*. Il avait à repousser, dans cette cause, la prétention d'une fille *Marie*, élevée dans la maison d'un sieur Coignot, médecin de la Faculté de Paris, considérée et traitée comme une servante par les époux Coignot, tant que le mari avait vécu; mais qui, après la mort de celui-ci, avait revendiqué contre la veuve le titre et l'état de fille légitime, dont elle n'aurait été dépouillée jusqu'alors que par suite d'une fraude concertée entre les époux. Les questions d'état sont des affaires où se présentent fréquemment des circonstances bizarres et des faits d'une nature romanesque : l'esprit de Gaultier se jouait à l'aise au milieu de ces sortes de causes, et il semble les avoir traitées avec une prédilection particulière.

Digitized by Google

Une note écrite de sa main nous donne sur le procès de la fille Marie les détails suivants :

« La cause fut plaidée deux fois ; la première, au mois de juillet 1631. Après que j'eus plaidé pour la veuve Coignot, en qualité d'appelante, et M. Lemaître pour cette prétendue fille, comme intimée, l'accident de la maladie de M. l'advocat général Bignon fit cesser. La seconde plaidoirie fut au mois de mars 1632. Il y eut contestation pour l'audience, à cause de l'absence de ma partie. M. Lemaître pressa, et, pour engager la cause, il prit le premier la parole, quoiqu'il fût intimé, et récita son premier plaidoyer. Je ne refusai pas l'avantage qu'il me faisait de la réplique ; c'était en carême, où l'audience étant de trois heures, je répliquai sur-le-champ et commençai en ces termes : etc..... »

Le plaidoyer est long, et l'exposé de faits, qui avait une grande importance, nous a paru présenté avec beaucoup d'art et d'une manière qu'aujourd'hui l'on appellerait *pittoresque*. L'avocat raconte d'abord tous les événements qui se rattachent à l'enfance de son adversaire. Elle a été recueillie dans la maison de maître Joachim Coignot qui faisait profession honorable de la médecine. Cet homme, bienfaisant à tout le monde, avait vu la douceur de son mariage mêlée de cette amertume, que les gages précieux de l'affection conjugale avaient tous été ravis par la mort, et que sa maison était déserte. De là, les bontés sans nombre des époux Coignot pour la fille Marie, bontés dont elle essaie aujourd'hui de se faire une arme, pour réclamer un titre qui ne lui appartient pas. A peine son maître et son bienfaiteur a-t-il fermé les yeux, qu'elle prétend se transformer en maîtresse et unique héritière de la maison, et prendre l'air et le ton impérieux d'une fille légitime qui commande, au lieu de cet abaissement auquel l'avait réduite jusqu'alors son état de servage. Elle traite, d'ailleurs, sa mère prétendue en ennemie et en criminelle... « On a vu » avec scandale un juge se transporter dans notre maison, informer, dé» créter, interroger, sceller et mettre garnison. *Tout le monde sait que le » baillif de Saint-Germain, quand il s'agit d'apposer un scellé, n'y court pas » seulement, mais y vole.* Sa procédure violente a été un torrent impétueux » que rien n'a pu arrêter. Notre appel a été un remède inutile, et votre » autorité, par un arrêt de défenses, a été impuissante et n'a pu l'empê» cher de rendre une sentence par laquelle, sans preuve, sans contradic» tion, il affranchit une esclave révoltée, fait violence aux droits de la » nature et prononce hardiment un titre de filiation ! »

Plus loin, il interpelle ainsi sa partie adverse : « Enfin, ce n'est pas assez, malheureuse, que les morts t'aient jugée, écoutons ta condamnation

Digitized by Google

par la bouche des vivants. Voyons, après la mort du mari, ce que la femme survivante a fait pour ta reconnaissance. Elle n'était plus alors retenue par la crainte de la tyrannie d'un plus puissant. Veuve et libre, elle pouvait expliquer le mystère de ta naissance... Cependant tu as toujours passé pour sa servante et jamais pour sa fille; cependant ton approche ni ta voix ne lui ont point porté d'autre émotion que celle de l'étonnement de ton mensonge, qui la surprend et l'épouvante comme la vision d'un spectre et d'un démon; cependant elle te juge et te condamne par sa méconnaissance; cependant sa répugnance et son aversion rejettent l'impureté du sang dont tu prétends faire un injuste mélange avec le sien, et confond toutes les ruses et tous les artifices employés pour la surprendre... — L'admirable sagesse du roi Salomon, s'écrie l'avocat dans sa péroraison, a prononcé cette sentence à jamais mémorable : *Date eum illi mulieri, quia mota sunt viscera ejus in filio suo*. Donnez l'enfant à cette femme, elle est sa véritable mère, car ses entrailles se sont émues, au péril dont il était menacé. Voulez-vous, Messieurs, suivre la règle qui a été dictée par l'esprit de Dieu? N'infligez pas à une femme une maternité qu'elle repousse. Ne vous attachez pas, en cette matière, aux subtilités de la prudence humaine, dont toutes les mesures sont fausses. C'est là un secret réservé à Dieu, où vous ne pouvez jamais pénétrer. Pour produire au jour ce mystère incompréhensible de la filiation et de la naissance, il faut que la voix de la nature se fasse entendre, par ce prompt et violent éclat de l'amour maternel, qui ne se peut couvrir ni cacher. »

A peu près vers la même époque, Gaultier plaida une cause qu'il a nommée lui-même *le combat des deux testaments*. Un certain abbé de Fontenay venait de mourir, et l'on avait trouvé après lui deux testaments authentiques, passés à quelques heures de distance, et absolument contradictoires. Par le premier, il léguait à une demoiselle Marguerite Tabert et à son enfant mineur une rente viagère de 900 livres pour chacun d'eux, 1,800 livres au total. Par le second testament, il déclarait révoquer le premier et instituait quelques-uns de ses parents collatéraux légataires universels. Une particularité remarquable était celle-ci : le premier testament contenait la déclaration *que le testateur avait signé* en présence de deux notaires, et il portait effectivement une signature qui paraissait être celle de l'abbé de Fontenay; dans le second, au contraire, les deux notaires, qui ne sont pas ceux appelés pour recevoir les précédentes dispositions testamentaires, déclarent que le testateur *étant aveugle* n'a pu apposer sa signature sur l'acte qu'ils reçoivent. Il était bien vrai que, vers la fin de sa vie, l'abbé de Fontenay se trouvait atteint de cécité; mais il n'était pas

Digitized by Google

moins certain que jusqu'à ses derniers jours cette infirmité ne l'avait point empêché de signer des quittances, des comptes et même des actes publics. Les héritiers de l'abbé soutenaient que, dans aucun cas, la libéralité faite à Marguerite Tabert et à son enfant ne pouvait recevoir son exécution, parce qu'elle avait une cause honteuse, des relations illégitimes entre l'abbé et sa légataire.

« Dites-nous donc, s'il vous plaît, leur répondait Gaultier, où est la honte dans la délivrance d'un legs conçu par le testament dans des termes si honnêtes, qu'il n'y a que votre seule diffamation qui le déshonore et qui vous rend indignes de succéder à celui dont vous flétrissez la mémoire?... — Ma partie, Marguerite Tabert, n'est point de si basse extraction : elle est fille d'un huissier des requêtes du palais, nièce d'un greffier. Sans doute que les filles de cette condition sont trop heureuses de porter le tribut de leur honneur à des gens comme vous, qui faites gloire de déshonorer le sexe !... — Que s'il y a eu offense et péché en la conduite de leur parent, est-ce donc à mes adversaires d'en faire la censure publique ? Ne sont-ils pas justes censeurs et dignes réformateurs d'une action de cette qualité ? Le péché ne leur déplaît pas, mais la réparation les blesse. Qu'il ait vécu, qu'il soit mort dans le désordre, qu'il se perde en mourant, il n'importe, pourvu qu'il ne donne rien pour la satisfaction de son crime, et qu'eux ne perdent rien de son bien par cette voie qui ne les satisfait point ! C'est assez (disent-ils) que le défunt était abbé, et que, portant le caractère, il y a incapacité en sa personne. La pureté de nos mœurs, la sainteté de ceux qui tiennent à l'ordre ecclésiastique ne peuvent souffrir que leurs dispositions portent les marques infamantes de leurs débauches. Il faut chasser ces femmes qui ont été des pierres de scandale au pied des autels, et ne pas autoriser le crime par la liberté d'en donner ou d'en recevoir la récompense. »

A la suite de cette apostrophe, pleine de vigueur et de sanglante ironie, Gaultier discute sa cause et fait ressortir toutes les circonstances qui peuvent rendre suspecte la sincérité du second testament, si brusquement substitué à une œuvre de réparation légitime, et il montre combien sont modérées, eu égard à la fortune assez importante de l'abbé de Fontenay, les libéralités dont on dispute le bénéfice à ses clients. Ses efforts eurent en définitive un résultat favorable ; et le parlement, en confirmant le legs fait à la mère, adjugea en outre à l'enfant 600 livres de rente en toute propriété, au lieu du legs de 900 francs de rente viagère qui avait été fait à son profit.

Gaultier parut dans un autre procès, dont les circonstances sont restées

Digitized by Google

mystérieuses, et dont le dénouement fut tragique, c'est celui *de la comtesse de Munstre.* Une jeune femme qui jouissait alors d'une grande réputation d'esprit et de beauté, Magdeleine d'Elcampe, qu'un récent mariage avait faite comtesse de Munstre, demandait paiement à la succession du baron de Merville d'une somme de 24,000 livres que son père, disait-elle, avait prêtée au défunt baron. La veuve, la baronne de Merville, n'hésita pas à soutenir que cette prétendue obligation de 24,000 livres n'avait rien de sérieux et qu'elle avait été arrachée à la faiblesse du baron par l'habileté de la demanderesse, la plus belle peut-être, mais aussi la plus rusée des maîtresses hélas ! trop nombreuses entre lesquelles s'était partagée la vie du baron, au grand désespoir de l'épouse légitime. Gaultier, au nom de sa cliente, s'indignait à la pensée qu'on pût voir dans le titre dont le paiement était réclamé le prix du déshonneur, *pretium stupri.* Il discutait avec beaucoup de finesse une correspondance amoureuse et compromettante, que la comtesse de Munstre ne désavouait point, et que sa partie adverse avait produite au procès, sous ce titre : *Lettres d'amour de la damoiselle Francisque au baron de Merville.* La comtesse avait pris en effet quelquefois le nom de Francisque. Mais elle soutenait que les lettres ainsi placées sous les yeux de la justice, et dévorées par la curiosité publique, n'avaient jamais été adressées au baron ; qu'elles n'étaient venues entre les mains de sa veuve que par trahison ; et que le véritable destinataire de ces épîtres passionnées était un sieur de Cruy qui l'avait recherchée en mariage et dont elle agréait alors la recherche. « En peut-il être autrement, s'écriait son avocat, et croira-t-on jamais que cette correspondance ait un caractère criminel, quand on y rencontre des passages tels que celui que j'emprunte à la lettre sixième : « *Je n'ai rien trouvé de plus doux que l'entretien de mes pensées, lorsqu'elles me figurent votre vertueuse affection.* » Et cet autre, pris dans la septième lettre : « *Je vous dirai en passant que l'on voudrait porter ma volonté à un mariage, mais assurez-vous que j'aurai plutôt celle de mourir que de vous manquer.* » Cette assurance de n'écouter jamais aucune proposition de mariage ne pouvait être donnée qu'à celui qui en avait la pensée et le désir, et qui restait libre de s'unir à ma cliente ; le défunt baron de Merville, au contraire, aurait reçu avec joie la nouvelle d'un mariage projeté ; car, selon son humeur et son inclination, il eût goûté avec plus d'appas le plaisir qui aggravait le crime et qui ajoutait à la simple prostitution l'horreur de l'adultère, à l'exemple de cette Messaline « *quæ cum adultero nomen matrimonii concupivit, ob magnitudinem infamiæ, ut non solita peccaret.* » Qu'auraient pensé les juges, en fin de compte, de la validité du titre présenté par la comtesse de Munstre ? Il est

Digitized by Google

difficile de le dire ; mais ils n'eurent point à se prononcer. La cause fut plaidée en 1633 (nous apprend une note de Gaultier), en la chambre de l'Édit, feu M. Héraut plaidant pour la dame de Merville. Elle fut appointée au conseil. Depuis, la poursuite de cette affaire aigrit les esprits. Querelle prise dans le palais, le comte de Munstre (mari de la demoiselle Magdeleine d'Elcampe) se battit en duel et tua le marquis de Châteauneuf, qui assistait la dame veuve de Merville, ce qui obligea le comte de Munstre à se retirer avec sa femme à Bruxelles.

En 1646, c'est au duc de Rohan-Chabot que, dans des circonstances mémorables, Gaultier prêta le secours de sa parole.

La duchesse douairière de Rohan s'était vainement opposée au mariage de sa fille avec messire Henry de Chabot. Le mariage avait eu lieu, de l'agrément du roi qui, avant même la célébration, avait fait expédier au profit de Henry de Chabot les lettres de duché-pairie lui conférant le nom et les armes de la maison de Rohan. La douairière gardait le plus vif ressentiment contre le gendre qui lui était imposé. Elle crut pouvoir obtenir de la justice du parlement des arrêts propres à servir ses désirs de vengeance. D'abord, elle suscita un jeune aventurier, du nom de Tancrède, qu'elle alla chercher au fond de la Hollande, qu'elle reconnut publiquement pour son fils, et qui revendiqua hautement la qualité et les droits de fils légitime du feu duc de Rohan. La douairière avait concerté avec lui une fable assez habilement ourdie, ayant pour but d'établir que, peu de temps après la naissance de cet enfant, des craintes sérieuses sur la sûreté de sa personne l'avaient déterminée, ainsi que son mari, à le faire élever secrètement. Henry de Chabot et les familles de Rohan et de Béthune, auxquelles appartenait la duchesse, se liguèrent pour déjouer son intrigue, et cette cause solennelle, qui agita singulièrement alors la société française, fut portée devant le parlement au mois de février 1646. Gaultier partagea avec deux autres avocats, restés célèbres à des titres divers, Martinet et Patru, l'honneur de résister aux prétentions de la duchesse et de faire triompher la vérité et le bon droit. Sa tâche fut facilitée par l'attitude de la douairière qui sembla déserter l'audience et fuir au moment du combat. Gaultier, dans sa plaidoirie, caractérisait en ces termes cette reculade judiciaire :

« Elle craint qu'on lui fasse voir qu'elle a commis le larcin de Prométhée ; qu'elle veut que le feu de sa passion soit le feu dérobé du ciel, qui anime un enfant supposé, lui donne un nouvel être et falsifie l'ouvrage de la nature ; elle craint qu'on lui montre que l'antiquité n'a jamais rien vu de pareil, ni dans les fables, ni dans l'histoire ; que l'on a bien vu une

Digitized by Google

Constance, femme de l'empereur Henry, fils de Frédéric Barberousse, supposer un faux accouchement, à l'âge de soixante ans, à un mari crédule et qui voulait bien être trompé, et l'enfant d'un meunier passer pour le fils d'un empereur; mais qu'une veuve, sept ans après la mort de son mari, enfante par la seule chaleur de son esprit; et que sa colère en quatorze jours produise un enfant de quinze ans, cela ne peut être imaginé ni par vérité dans l'ordre des choses naturelles, ni par miracle dans les effets de la toute-puissance, ni par enchantement dans l'effort de toute la malice des démons. »

Inutile de dire que la cour, par un arrêt rendu toutes chambres assemblées, débouta Tancrède et la duchesse douairière de toutes leurs demandes, avec inhibitions et défenses d'attribuer audit Tancrède le nom et les armes de la maison de Rohan.

A la suite de cet échec, la douairière voulut prendre une revanche. Elle osa porter devant le parlement une demande en révocation des donations et avantages qu'elle avait faits à sa fille, et ce pour cause d'ingratitude, et le motif unique de cette demande n'était autre que le mariage contracté par la fille au mépris de la volonté maternelle.

Gaultier, dans son plaidoyer pour les sieur et dame de Chabot, rappelle d'abord le texte de l'ordonnance de 1556, sur laquelle prétendait s'appuyer l'instance introduite par la douairière :

« Les enfants de famille qui contracteront mariages clandestins contre le gré, vouloir et consentement de leurs père et mère, pourront, pour telle irrévérence et ingratitude, mépris de leurs père et mère, transgression de la loi et commandements de Dieu, et offense contre les droits de l'honnêteté publique, être exhérédés et exclus de leur succession, sans espérance de pouvoir quereller l'exhérédation qui aura été faite; et pourront les père et mère, pour les causes ci-dessus, révoquer toutes les donations et avantages qu'ils auraient faits à leurs enfants. »

Il montre ensuite que cette première partie de l'ordonnance n'est point applicable, puisqu'il faut la compléter par les dispositions suivantes : « Ne seront sujets à la peine susdite les mariages qui seront contractés par les fils excédant trente ans, et les filles ayant vingt-cinq ans passés et accomplis, pourvu qu'ils se soient mis en devoir de requérir l'avis et conseil de leurs père et mère. »

Or, ajoute l'avocat : « De quoi se plaint madame la douairière ? Madame » sa fille, étant majeure de vingt-cinq ans, a pris le dessein de se marier; » elle a suivi la voie d'inclination, d'honneur et de jugement. Elle n'a pas » commencé directement par un acte de sommation; satisfaisant à l'ordon-

Digitized by Google

» nance, elle n'a pas craint de rendre à sa mère l'hommage qu'elle lui de-
» vait de son obéissance. Que madame la douairière se souvienne d'avoir
» vu sa fille prosternée à ses genoux, dans l'hôtel de Sully; qu'elle se sou-
» vienne que la présence d'un grand prince devant lequel tout cède et rien
» ne résiste, devait emporter la victoire de la dureté de sa résistance;
» qu'elle se souvienne de l'entremise du comte de Maure, parent de la
» maison de Rohan, qui porta les dernières paroles de respect et de per-
» suasion; et après tout cela, elle n'aura pas de peine à se souvenir que
» rien ne put fléchir son âme de fer et de diamant, εξ αδαμαντος και σιδηρου
» ψυχην μελαιναν. — ... On ose parler de mésalliance !... Le roi et la reine
» ont pourtant jugé que tout l'éclat et le lustre de la maison de Rohan
» pouvait s'attacher sans disparité au nom illustre de Chabot... Souffrirez-
» vous, Messieurs, que, dans le Louvre, ce mariage soit l'objet de toutes
» les grâces qui peuvent faire revivre l'ancienne splendeur des ducs de
» Rohan, et que devant vous ce soit un sujet de disgrâce, de scandale et
» d'infamie? »

A la suite de ce plaidoyer, la douairière succomba une fois de plus dans ses prétentions.

Un dernier exemple fera voir que l'esprit de Gaultier savait se prêter aux sujets les plus divers, et que si cet avocat maniait surtout l'ironie, il connaissait le langage propre aux situations touchantes ou délicates.

Dans l'année 1655, il eut à plaider pour la validité d'un mariage contracté par un jeune homme aveugle de naissance, du nom de Lestorel. Ce jeune homme avait épousé une demoiselle Rousseau, et la mère de celle-ci, la veuve Rousseau, soutenait que le mariage devait être annulé, parce qu'il était le résultat de la séduction opérée sur la personne de sa fille : celle-ci était loin de s'associer à l'action intentée par sa mère.

« Il faut donc se défendre, s'écriait Gaultier, en signalant l'étrangeté de la demande; il faut prouver à cette mère que le crime de rapt ne peut être le crime d'un aveugle.

» Les yeux, que Platon appelle les fenêtres de l'âme, sont, à proprement parler, les portes du cœur : c'est par eux que passent toutes les passions qui nous agitent; ils sont les premiers complices de nos désordres, et les objets qu'ils reçoivent se coulent insensiblement dans le cœur, et y font ces impressions dangereuses qu'il est si malaisé d'effacer.

» Celui pour qui je parle aurait bien voulu pouvoir perdre sa liberté de cette manière : mais les portes du cœur étaient fermées. Aussi, bien loin qu'on puisse dire qu'il a séduit la fille de l'appelante, c'est elle qui l'a surpris, qui l'a enchanté par ses caresses; elle a charmé ses oreilles, et

Digitized by Google

sa parole a fait l'office de ses yeux... Nous accuse-t-elle de l'avoir abusée ? Interrogez l'oracle infaillible de son cœur, elle vous dira qu'une inclination libre et volontaire a formé le nœud de son mariage, que les doux accords d'une sympathie secrète ont allumé dans son âme ces feux légitimes qu'on veut éteindre aujourd'hui, et que si elle a pris un aveugle, il en ressemble mieux à l'Amour.

« Eh ! quoi, Messieurs, aux yeux d'une mère, dans Paris, en présence de toute une famille nombreuse, il aurait suborné une fille ! et ce que le plus téméraire de tous les hommes n'aurait pas osé concevoir, on veut qu'un aveugle ait eu l'audace de l'exécuter ! Si cette fable peut trouver quelque créance dans les esprits, la vérité sera désormais l'esclave de l'imposture, et la fortune des hommes dépendra du caprice d'un accusateur insolent. »

Je pourrais multiplier les citations, mais il faut borner cette étude et ne pas fatiguer l'attention du lecteur.

Nous savons maintenant ce que fut Claude Gaultier, ce rude jouteur qui, pendant plus d'un demi-siècle, se signala dans les luttes judiciaires : parole véhémente et caustique, mais pleine de droiture et de probité ; esprit cultivé, imagination ardente ; toutes les qualités de l'ami sûr et du galant homme, voilà ce qui lui appartient et ce que l'on ne saurait, sans injustice, ravir à sa mémoire. Voilà le témoignage que ses contemporains ont porté de lui et qu'ils ont transmis à la postérité. Je me persuade que le barreau parisien du dix-neuvième siècle, qui se connaît si bien en vrais modèles, qui se fait gloire d'estimer plus encore le caractère que le talent, n'hésite point à voir dans Gaultier un de ses ancêtres, et qu'il lui donne une place honorable parmi ses portraits de famille.

J. Barbier,
Membre de la 2e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LA RÉPUBLIQUE DE VENISE ET LA PERSE

PAR GUGLIELMO BERCHET.

En 1861, le gouvernement du roi d'Italie résolut d'envoyer une mission diplomatique en Perse et il fit choix du commandeur Marcello Cerruti ; voulant, en outre du but politique, profiter de cette occasion pour obtenir de nouveaux renseignements sur ce pays trop peu connu, il adjoignit au


Digitized by Google

chef de la mission des naturalistes, des mathématiciens et des officiers de diverses armes. L'expédition partie en avril 1862 par la voie de Constantinople était de retour par celle de Pétersbourg au mois de décembre suivant.

Le commandeur Cristoforo Negri de Turin avait été consulté sur les instructions à remettre aux membres de la mission; il conçut alors la pensée de provoquer des recherches dans les différents dépôts d'archives de l'Italie pour retrouver les documents relatifs aux rapports de ce pays avec la Perse. Ces recherches n'eurent en général que des résultats peu importants dans la plupart des villes; mais il ne devait pas en être de même à Venise dont la République s'était trouvée tant de fois et depuis si longtemps en relation avec la Perse. Un savant Vénitien, M. Berchet, s'occupait alors de travaux importants sur les anciennes ambassades vénitiennes, le commerce et les lois monétaires de la République; ce fut à lui, auquel l'unissaient déjà d'anciens liens d'amitié, que s'adressa le commandeur Negri, et M. Berchet s'empressa de répondre à son appel. C'est le résultat de ces patientes investigations que M. Negri a publié à Turin en 1865 sans rien ajouter, sans rien retrancher au travail de M. Berchet.

Pour faire apprécier l'importance des documents mis au jour, il suffirait des quelques lignes que nous lisons dans la lettre adressée au commandeur Negri par M. Berchet, lettre qui sert d'avant-propos.

« Depuis le jour où la Perse commença à se relever dans le xve siècle, la République de Venise qui, après la conquête de Constantinople, ne cessa d'entreprendre des luttes séculaires contre la Turquie, eut sans cesse les yeux tournés vers la Perse sur laquelle reposaient toutes ses espérances pour la division de l'empire Ottoman, résultat qui, comme le disaient dans le sénat ses hommes d'État, ne pouvait être obtenu que par l'accord des princes chrétiens avec la Perse opposée à la Turquie, et son ennemie, tant par le sentiment religieux que par la jalousie de la suprématie en Asie. »

En effet, les Vénitiens prêtèrent assistance aux Persans dans la guerre de 1470 à 1474, entre Mahomet II et Usum-Cassan; ils établirent même d'accord avec ce dernier les bases d'un partage des possessions turques; plus tard ils poussèrent les Shah de Perse à conquérir le Laristan qui leur ouvrit le golfe Persique et ils les engagèrent à s'emparer de l'Asie turque pendant les guerres de Chypre, de Candie et de Morée.

« Ce but, dit M. Berchet, ne fut pas le seul que se proposa la politique traditionnelle de la République en entretenant un continuel accord avec la Perse au moyen d'une série de missions diplomatiques, publiques ou

Digitized by Google

secrètes; elle visait aussi à la protection et au développement des rapports commerciaux et s'efforçait de conserver ou de ramener vers la Méditerranée le riche trafic de l'Asie intérieure qui, depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance, tendait à prendre la route du Midi. »

Le savant mémoire dont M. Berchet a fait précéder les documents originaux qu'il a publiés est divisé en deux parties comprenant : la première les relations diplomatiques de la République de Venise et de la Perse, la seconde les relations commerciales de ces deux pays. Un appendice traite des voyageurs vénitiens en Perse et des descriptions soit publiées, soit inédites, qu'ils ont laissées de cette contrée.

La première partie du mémoire est naturellement pour nous la plus intéressante, puisque, plus que la seconde, elle se rattache à nos études.

Le nom de la Perse avait presque disparu pendant la période du califat, de 652 à 1258; cette contrée subjuguée et divisée par les Arabes, les Mongols, les Tartares et les Turcomans, commença seulement à se relever au XVe siècle par la valeur de Usum-Cassan qui fit revivre avec le nom persan les glorieuses traditions des Achéménides et des Sassanides.

Dans les luttes des deux factions turcomanes du *Mouton noir* et du *Mouton blanc*, Hasenbie, nommé plus tard Usum-Cassan, chef de la dernière, étant demeuré vainqueur, occupa les États et les forteresses de plusieurs de ses puissants voisins. Un peu après la moitié du XVe siècle, il marcha contre Gihan Shah, souverain du *Mouton noir*, et le vainquit dans les campagnes d'Erzengiah; ayant ensuite défait Ebusaid, seigneur de l'Azerbeigian, il s'empara de toute la Perse comprise entre l'Indus et la Tartarie au levant, la Géorgie, l'empire de Trébisonde, la Caramanie, la Syrie et la petite Arménie au couchant, l'Arabie et la mer de l'Inde au midi, et la montagne de Bakou au nord.

Usum-Cassan épousa Théodora, fille de Jean, empereur de Trébisonde, qui ne la lui accorda qu'à la condition qu'elle continuerait à suivre la religion grecque, et qui espérait trouver dans son gendre une protection contre le conquérant de Constantinople.

L'empereur Jean donna son autre fille au duc de l'Archipel Niccolo Crespo, et de cette alliance naquirent quatre filles qui épousèrent autant de gentilshommes vénitiens des familles Cornaro, Priuli, Loredan et Zeno; la première fut mère de la fameuse reine de Chypre, Catarina Cornaro. Voici donc déjà des relations de famille qui, en dehors des intérêts politiques, s'établissent entre Venise et la Perse. D'un autre côté, Mahomet II qui, depuis son entrée à Constantinople, prenait le titre de seigneur de deux mers et de deux parties du monde, rêvait de nouvelles conquêtes aux

Digitized by Google

dépens de ses voisins dont les plus puissants étaient, du côté de l'Europe, Venise avec ses possessions d'Orient, remparts de la civilisation; du côté de l'Asie, la nouvelle monarchie persane. L'alliance entre Venise et la Perse était donc aussi naturelle qu'indispensable; elle fut décidée par la conquête de Trébisonde par Mahomet II en 1461, et son expédition en Morée, en 1463, qui commença par la prise d'Argos et les attaques dirigées contre les princes de Caramanie. C'est de cette époque que datent les premières relations diplomatiques entre la République de Venise et la Perse qui s'envoyèrent réciproquement des ambassadeurs, des *orateurs*, comme on disait alors, en même temps que le sénat vénitien s'efforçait d'entraîner les nations chrétiennes dans une ligue contre le Turc, ligue dont le pape Pie II se déclarait le chef (1).

La reine Théodora qui se regardait comme parente de la seigneurie de Venise, ne contribua pas peu à faciliter les négociations. En 1472, Mohammed, un des envoyés d'Usum-Cassan, apporta à Venise, parmi d'autres présents, un vase qui est regardé comme l'un des objets les plus précieux du trésor de Saint-Marc et dont une photographie accompagne l'ouvrage de M. Berchet. C'est une coupe creusée dans une seule turquoise, bien que son diamètre ne soit pas moindre de 0m228; sur la coupe sont sculptés cinq lièvres et au fond sont les mots *Bar Allah*, que Montfaucon a traduits *Opifex Deus;* c'est qu'aux yeux des Persans, Dieu seul avait pu produire une telle merveille.

Ce ne fut qu'en 1473, neuf années après la mort de Pie II, que commencèrent enfin les opérations militaires. Les premiers combats livrés par Usum-Cassan furent autant de victoires, mais ils furent suivis d'une défaite terrible à Terdshan, près Erzengian, et le roi de Perse dut alors s'adresser aux puissances chrétiennes pour demander de nouveaux subsides; son ambassadeur fut Caterino Zeno, qui remplissait depuis longtemps les mêmes fonctions auprès de lui-même au nom de la République de Venise. Avant d'avoir été secouru, Usum-Cassan mourait le 6 janvier 1478.

Il est curieux de suivre dans l'ouvrage de M. Berchet les vicissitudes de ces diverses et nombreuses ambassades; on y voit à chaque instant les pauvres ambassadeurs arrêtés par les difficultés et les dangers du voyage, au point que l'un d'eux, ce même Caterino Zeno, n'échappa aux Ottomans que dans une barque avec un seul domestique et que pour continuer son voyage, il fut obligé de vendre, de son consentement, ce fidèle

(1) Une des fameuses fresques de la *libreria* de Sienne, par Pinturicchio et Raphaël, représente ce pontife encourageant par sa présence les préparatifs de guerre contre le sultan.


Digitized by Google

serviteur que la République s'empressa de racheter et de récompenser comme il le méritait. Un autre envoyé, Josaphat Barbaro, ne parvint en Perse que seul et sous le costume d'un pèlerin ; celui-ci a laissé une très-curieuse relation de son voyage que la mort d'Usum-Cassan rendit infructueux.

Les choses en étaient venues au point que les seigneurs vénitiens ne voulaient plus accepter ces fonctions périlleuses et que le sénat dut décréter des peines sévères, contre ceux qui étant nommés se refuseraient à les remplir.

Privée de son plus puissant allié, la République avait dû faire provisoirement la paix avec le sultan; mais lorsque le valeureux Ismaïl, chef de la secte des Chyites, fut devenu maître de la Perse, le sénat s'efforça dès 1494 de faire alliance avec lui et le prince de Caramanie contre la Turquie à laquelle il déclara de nouveau la guerre ; mais son ambassadeur n'ayant point obtenu d'Ismaïl les résultats qu'il espérait et n'ayant point reçu de la France et du Portugal les subsides qu'il avait demandés, il fut forcé en 1502 de faire encore la paix avec la Turquie. L'ambassadeur près de Sophi Ismaïl, avait été un gentilhomme de Constantinople, habitant de Chypre et sujet vénitien, Constantin Lascaris qui, à son retour, lut au sénat une intéressante relation qui fait partie des pièces publiées par M. Berchet.

Plus tard, en 1508, Ismaïl rendu encore plus puissant par de nouveaux succès, rechercha à son tour l'alliance de Venise ; mais malheureusement celle-ci ne put profiter de cette précieuse occasion, car elle se présentait au moment même où la République se sentait menacée par la fameuse ligue de Cambrai, formée contre elle par l'empereur Maximilien I[er], le roi de France Louis XII, le roi d'Aragon Ferdinand le Catholique et le pape Jules II.

La paix de Bologne ayant en 1529 mis fin à la guerre que les princes chrétiens faisaient à la République, celle-ci tourna de nouveau les yeux vers l'Orient, suivant avec le plus vif intérêt les vicissitudes de la guerre qui continuait entre les Persans et les Turcs. Toutes les pièces émanées des envoyés ou voyageurs vénitiens pendant cette première moitié du XVI[e] siècle, présentent unanimement le Sophi comme le seul obstacle à l'envahissement de l'Asie entière par le sultan. Même après la paix d'Amasie, qui termina en 1555 la guerre entre la Turquie et la Perse, la rivalité continua de subsister entre les deux pays, et nous en trouvons la preuve dans les rapports lus au sénat par Antonio Erizzo, Marino Cavalli, Marcantonio Barbaro et autres envoyés vénitiens.

Digitized by Google

Lorsque Sélim II, déclarant la guerre à Venise, entreprit la conquête du royaume de Chypre, la République pensa à rechercher l'alliance de Thamasp, roi de Perse, et à s'unir à lui pour venger leurs anciennes et leurs nouvelles injures. Le 27 octobre 1570, elle confiait une lettre écrite dans ce but au Cagia Ali, négociant de Tauris, qui retournait en Perse, et trois jours après, elle chargeait Vincenzo di Alessandri, secrétaire du sénat, homme versé dans les langues orientales et qui avait longtemps habité Constantinople, de se rendre secrètement en Perse avec une autre lettre par laquelle le doge informait le Sophi des grands préparatifs que les puissances chrétiennes faisaient contre le Turc et l'engageait à profiter de l'occasion que lui offrait l'Asie dégarnie des troupes ottomanes, toutes employées à la guerre de Chypre.

M. Berchet publie *in extenso* une longue lettre en date du 24 juillet 1572, par laquelle l'envoyé vénitien, retenu à son retour à Cracovie par la maladie, rend compte au doge et au sénat du résultat de sa mission, résultat que les lenteurs de la cour de Perse avaient rendu complétement négatif. Arrivé enfin à Venise, Vincenzo di Alessandri lut au sénat un curieux rapport sur la Perse, ses habitants, ses mœurs et son commerce, qui figure parmi les documents publiés par M. Berchet, mais qui fut tout ce que produisit son long et pénible voyage.

La République, abandonnée de ses alliés après la glorieuse bataille de Lépante et ne pouvant plus compter sur le concours de la Perse, fut obligée en 1572 de signer encore une fois la paix avec la Turquie dont elle ne pouvait plus espérer d'abattre la puissance. Peu de temps après, en 1580, ce fut le tour du nouveau roi de Perse de solliciter en vain l'alliance de Venise qui ne se crut pas en position de rompre la paix récemment conclue avec le sultan.

Dans les dernières années du XVIe siècle, la perte de la Médie, du Karassan, d'une partie de l'Arménie et de la ville de Tauris avait tellement affaibli la Perse, que son alliance n'était plus bien désirable quand Shah Abbas le Grand monta sur le trône en 1585, et pendant un règne glorieux de 44 ans releva l'empire persan par ses victoires et la sagesse de ses lois et rétablit les bons rapports qui avaient existé entre la Perse et la République. Le 1er juin 1600, un ambassadeur envoyé par lui pour solliciter l'amitié de Venise, se présenta devant le Conseil, apportant des présents et entre autres un tissu d'or et de velours représentant l'*Annonciation de la Vierge*. Cette mission fut suivie en 1603 d'une ambassade plus solennelle composée de son chef Fethybey, d'un drogman, de six Persans et de trois Arméniens chargés de riches présents. Parmi ces dons se trouvait un ma-

Digitized by Google

gnifique tapis qui existe encore aujourd'hui, bien qu'en mauvais état, dans la sacristie de Sainte-Marie. En souvenir de l'audience accordée à cette ambassade, le sénat commanda à Gabriele Caliari, le fils aîné de Paul Véronèse, un tableau qui fut placé au palais ducal dans la salle des *Quatre-Portes*. Au mémoire de M. Berchet est jointe une photographie de ce tableau, l'un des meilleurs du maître.

Cette ambassade tout amicale eut cependant un résultat politique pour la République en inquiétant le grand Seigneur qui, en 1605, s'empressa de renouveler et d'étendre les anciens traités de paix faits avec Venise.

Un second envoyé de Shah Abbas se présenta devant le Conseil le 30 janvier 1610, porteur d'une lettre dont M. Berchet a donné le *facsimile*. Enfin en 1613, la paix ayant été signée entre la Turquie et la Perse, deux envoyés persans vinrent encore à Venise, pour assurer le doge et le sénat que rien n'était changé dans les dispositions amicales du roi de Perse à l'égard de la République. L'un de ces envoyés revint à Venise en 1621 pour améliorer encore, s'il était possible, les rapports internationaux des deux États. Parmi les présents qu'il apporta étaient quatre tapis qui sont encore conservés à Saint-Marc.

Lorsque la République vénitienne fut menacée par l'entreprise des Turcs contre Candie et qu'elle demanda en vain aux États européens de l'aider dans la défense de cette île, rempart de la chrétienté et de la civilisation, elle ne manqua pas de s'adresser aussi à la Perse qui pouvait opérer en Asie une si puissante diversion. Ce fut en 1646 que l'envoyé vénitien, le P. Antonio, de l'ordre des Dominicains, partit de Varsovie en compagnie d'un envoyé polonais qui mourut à son arrivée à Ispahan. Le 27 octobre, le P. Antonio présenta au roi de Perse les lettres du doge de Venise et du roi de Pologne ; il obtint une réponse affectueuse, mais sans aucune promesse positive, et le principal, le seul fruit que Venise retira de cette démarche fut une intéressante relation de son voyage que le P. Antonio lut au sénat le 28 mars 1649. Cette relation, jusqu'ici restée inédite, est publiée par M. Berchet.

Une nouvelle tentative faite par la République auprès du roi de Perse en 1660 n'eut pas plus de résultat, et après une lutte glorieuse qui ne dura pas moins de vingt-cinq années, Venise dut renoncer à défendre le royaume de Candie qui fut occupé par les troupes ottomanes.

La paix avec la Turquie était à peine signée qu'arrivèrent à Venise deux Dominicains, les PP. Maria di San-Giovanni et Antonio di San-Nazzaro, envoyés par le roi de Perse pour renouer et consolider les rapports d'amitié et de commerce des deux pays et en même temps pour exprimer les

Digitized by Google

regrets que ce prince éprouvait de la prise de Candie et de l'impossibilité où il s'était trouvé de venir en aide à ses défenseurs.

Cette ambassade fut la dernière envoyée à Venise par la Perse; mais les rapports épistolaires ne cessèrent jamais entre les deux États, et nous trouvons dans le livre de M. Berchet le *fac-simile* de la réponse du Shah Husein à la lettre de congratulation qui lui avait été envoyée par la République à son avénement au trône en 1692.

Le long mémoire de M. Berchet était suivi de quatre-vingt-cinq pièces inédites, fruit de ses recherches dans les archives publiques ou particulières de Venise; le savant historien a continué ses investigations même après leur publication, et l'année suivante, en 1866, il a pu compléter son travail par l'adjonction de huit nouvelles pièces et surtout d'une table analytique et chronologique de tous les documents vénéto-persans existant dans les archives de Venise. Ces documents, au nombre de quatre cent dix, comprennent une période de près de cinq siècles, de 1320 à 1799. Enfin nous trouvons encore à la fin de cette seconde brochure la liste des manuscrits persans conservés à la bibliothèque de Saint-Marc.

Nous regrettons de n'avoir pu, dans cette analyse déjà fort longue, que donner une idée bien succincte de l'intérêt qui se rattache aux recherches de M. Berchet et des difficultés sans nombre que le docte investigateur a eu à surmonter.

Quand il n'aurait fait, et il a fait bien plus, qu'indiquer de nouvelles sources jusqu'alors inconnues et aplanir le chemin qui y conduit, il aurait déjà bien mérité de ses successeurs et de tous ceux qui s'intéressent comme nous aux études historiques fondées sur les documents originaux et non sur des hypothèses plus ou moins admissibles, des spéculations plus ou moins ingénieuses.

Ernest Breton,
membre de la 4e classe.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

La *Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* a envoyé à l'Institut historique une série de ses *mémoires* depuis le quatrième cahier de 1860 jusqu'aux premier et deuxième cahiers de 1864 inclusivement.

Tome III. Quatrième cahier de 1860. — M. Crépon ayant fait un mémoire *sur le droit d'anoblissement et sur l'usurpation de la noblesse avant* 89, M. Bougler en a fait un rapport en 36 pages. C'est un examen critique qui a lui-même l'importance d'un mémoire. On y voit que l'abus n'avait guère de conséquence fâcheuse pour l'égalité des charges publiques.

Digitized by Google

Je définis l'*instinct* une intelligence et un sentiment que le Créateur a mis dans chaque espèce de bêtes pour qu'elles pourvoient à leur nourriture, à leur conservation et à leur propagation. En même temps le Créateur leur a donné des sens très-fins et les seuls nécessaires à leur destinée. Cette définition étant claire, conséquente et complète, ne saurait m'être avec droit contestée.

La raison, la volonté, la dilection sont autre chose : ce sont des *dons* que Dieu a faits à chacun des individus de l'humanité. L'âme est propre à chacun de nous : voilà ce qui fait qu'elle est essentiellement immortelle. L'instinct aidé des sens ne trompe jamais la bête, c'est une lumière et un guide divins. L'homme, qui est aussi un animal, a un instinct et des sens, mais moins parfaits et moins sûrs, car la raison et la volonté leur demandent compte et les rectifient ou les poussent aux excès.

Assimiler les actes de l'instinct à ceux de l'âme humaine, c'est rabaisser celle-ci, c'est tendre à nier son libre arbitre, à affirmer celui de la bête et son individu.

Présentez des obstacles à son instinct, vous aurez occasion d'être surpris des ressources et des moyens qu'elle emploie pour les vaincre. Répétez l'expérience sur un autre individu avec les mêmes circonstances, vous aurez exactement le même spectacle, etc.

M. Courtiller commence une petite dissertation *sur les mœurs des insectes* par cette phrase hasardée : « On a vu assez longtemps que l'instinct suffi» sait seul aux insectes pour répondre à tous les besoins de leur existence; » que ce qu'avait fait un individu se répétait constamment chez tous au» tres, et que l'intelligence si nécessaire à l'homme dans la plus grande » partie des actes de sa vie leur était inutile. Cependant il se trouve bien » des circonstances où leur avenir eût été compromis si un certain degré » de cette intelligence n'était venu les aider à vaincre les obstacles et » contrebalancer les coups de destruction..., etc. » Ici l'auteur raconte comment le *colicargus* (insecte très-petit) prend, frappe d'anesthésie (ou torpeur) l'araignée et s'en sert pour faire éclore ses œufs et nourrir ses larves. Puis comment il vit un colicargue, chargé de sa proie, se servir d'un procédé à peu près semblable à celui des deux rats qui avaient pris un œuf, et il conclut comme le fabuliste : « L'instinct seul n'avait pas suffi pour arrivé au but proposé. » — Mais la bonhomie plaisante qu'on aime dans le poëte et faiseur de fables n'est pas permise dans le philosophe. Il n'est pas un mot des propositions de M. Courtiller qui ne soit sujet à réfutation.

Tome IV. 1861. — Le deuxième cahier commence par *quelques consi-*

Digitized by Google

dérations sur l'imposition des noms et sur leur influence, par M. Textoris, sujet assurément intéressant. Cicéron, Quintilien, Plutarque l'ont aussi considéré. Adam, par l'ordre de Dieu, donne un nom à tous les animaux selon leurs genres, leurs espèces, leurs naturels. Il nomme aussi sa femme Eve, *Eouah*, *vivante*. L'auteur, dans 24 pages, parcourt toutes les contrées, relève chez les peuples anciens ou modernes les principales dénominations des humains. Il examine l'influence des noms et rapporte quelques anecdotes à cet égard. Néanmoins ce n'est pas un traité complet; il déclare avoir consulté Noël et Eusèbe Salverte qui ont écrit sur l'*histoire du nom*; mais qu'il s'est restreint à ce qui confinait à son point de vue.

Numismatique angevine; c'est le titre d'une notice de 13 pages, par M. Godard-Faultrier, avec trois planches. On remarque que les empereurs romains cherchèrent à unifier les monnaies et pour cela, ôtèrent à plusieurs villes le droit d'exploiter leurs mines et par suite de battre monnaie.

Le troisième cahier comprend une ample *Etude sur la construction des voûtes en briques*, par M. Doinville, avec 14 planches au trait: — *Un dernier mot sur la roche de Mûrs*, par M. Belleuvre. C'est un site dans la paroisse d'Erigné, près du pont du Louet, sur la Loire. Là, il y eut un combat entre M. d'Autichamp, général vendéen, et le commandant Bourgeois, général des républicains, où le premier surprit et détruisit la troupe du second.

Je l'ai dit: point de société scientifique sans quelques poëtes. Est-ce que cela nuit aux études? Il y a dans ce volume huit ou dix pièces dans le genre sentimental, mais il en est une plus prétentieuse, dans le genre sublime ou prophétique; elle est intitulé *Pede libero*, épigraphe tirée, comme on sait, de l'ode d'Horace, sur la victoire d'Actium. La nôtre se compose de trente-cinq stances, de quatre grands vers et deux petits. Elle m'a l'air de raconter l'histoire de la vie et de la société humaine, sous la vieille figure du *Juif-Errant* et de ses *cinq sols, immortale jecur*. Je ne vois pas quel rapport y a le *Pede libero*, à moins qu'il ne veuille faire allusion à la marche libre du poëte. En effet, il a répandu dans son œuvre non-seulement beaucoup de poésie, mais encore des métaphores hardies, surprenantes et quelquefois difficiles à comprendre. Néanmoins c'est une œuvre remarquable. L'auteur est M. Victor Pavie.

J'ai oublié de faire mention d'une anecdote sur *Charette*. Arrêté le 3 germinal an IV, 23 mars 1796, accablé de fatigue et couvert de blessures, il fut amené à Angers, et comme il disait beaucoup souffrir, on envoya à la geôle un médecin, le citoyen Lachèse; celui-ci avait dans son cabinet, quand on vint l'avertir, un de ses parents de son nom, jeune officier de santé at-

Digitized by Google

taché aux ambulances. Il lui proposa de l'accompagner pour l'aider. On commença par la blessure du front, elle fut bien lavée avec de l'eau tiède recouverte de charpie très-fine, de compresses maintenues par un bandage de tête et par un mouchoir. Ensuite l'aide, avec beaucoup de précaution, débarrassa le bras blessé d'un appareil sali et exhalant déjà une très-mauvaise odeur ; plusieurs coups de sabre et des coups de feu avaient produit des plaies qui étaient très-enflammées (suivent les détails du pansement). De plus, on lava les jambes du prisonnier, on nettoya ses vêtements couverts de poussière et de boue. Il exprimait pendant ce long pansement sa reconnaissance ; et quand les médecins se préparèrent à se retirer, il fouilla de sa main saine dans la poche de son gilet et présenta à M. Lachèse un louis d'or que, bien entendu, celui-ci refusa. Le général n'insista pas et remercia plusieurs fois ces messieurs avec la plus cordiale effusion. Au moment de l'exécution militaire, le général sortit son bras blessé de l'écharpe, et debout, les yeux nus, commanda le feu. — Ce récit de M. Lachèse, l'académicien d'Angers, il le tient de son père qui était alors ce jeune officier de santé. Charette avait trente-quatre ans, il est qualifié dans son jugement, d'ancien lieutenant de vaisseau.

Tome V. 1862. — M. Textoris ouvre ce volume par un mémoire de 32 pages : *Doutes sur quelques récits historiques*. La matière est ample. Aujourd'hui et depuis les siècles éclairés, on cherche dans l'histoire l'exactitude des faits. Permis toutefois à chacun de les présenter sous la couleur de son parti et de ses opinions ; c'est un mal qu'on ne peut pas empêcher et dont il n'est pas possible de se défier. Autrefois il n'y avait que des traditions et point de monuments certains, point de documents. Les faits connus ou reçus servaient de thème aux moralités et à l'éducation des peuples. L'histoire n'avait pas d'autre but. Le droit des gens était inconnu. Il y avait bien çà et là des alliances de petits peuples, mais ce n'étaient pas des confédérations visibles, solides, perpétuelles.

Le conseil des amphictyons n'eut aucune force propre à lui. Jamais il n'y eut, chez les anciens, une autorité qui pût s'imposer entre ennemis au nom de la raison, de l'humanité, de la justice seules. Les vaincus ont toujours tort, et ce sont les vainqueurs qui écrivent leur histoire.

M. Textoris n'entre pas dans les grandes erreurs ou imaginations de l'histoire ; il se borne à relever les mots à effet les plus connus ; il montre qu'ils ont été rédigés ou arrangés après coup ; et par exemple, le lieutenant d'Assas était accompagné d'un sergent nommé Dubois, qui fut le premier qui aperçut l'embuscade et qui cria, etc.

Dans deux précédents cahiers, il avait été traité de la *numismatique an-*

Digitized by Google

gevine. On continue. On remarque que les monnaies de l'Anjou, du temps des rois mérovingiens, ne portent le plus souvent que le nom du monétaire, jamais celui du roi.

Note sur un cartulaire de Saint-Robert de Cornillon, en Dauphiné. — Il s'éleva entre les prieurs de Saint-Robert et les évêques de Grenoble des démêlés au sujet des immunités du prieuré. Un privilége, accordé par le pape en 1342, reconnaît que de tout temps l'abbaye de la Chaise-Dieu, et ledit prieuré qui en dépend, sont exempts de la juridiction de l'ordinaire. Le prieur gagna son procès à Rome, De plus, il s'était fait donner plusieurs immunités par la puissance laïque; haute, moyenne et basse justice sur tous les vassaux du couvent (les cas de condamnation capitale exceptés). Après la réunion du Dauphiné à la France, nouveau procès par les officiers de la justice royale. — Cette *note* est de M. d'Epinay.

Rapport sur une fable inédite attribuée à la Fontaine, par M. Sorin; 42 pages. M. Castaigne, conservateur de la bibliothèque d'Angoulême, a publié une brochure sur une fable de la Fontaine, qu'il aurait trouvée écrite d'une main étrangère sur la feuille de garde d'un bouquin. Cette fable est imitée d'une fable latine du P. Comire, *Asinus judex.* En effet, le P. Comire adressa un madrigal latin à la Fontaine, pour l'honneur qu'il reçoit de sa traduction poétique, et le bouquin porte l'estampille imprimée : *Du cabinet des livres de Pontchartrain,* avec les insignes du chancelier; or, on sait les relations de la Fontaine avec ce dernier. Quant à l'œuvre, l'imitation est supérieure au modèle, si l'on considère la composition; mais elle paraît inférieure à la tournure et au style du fabuliste français. Tel est le jugement qu'en porte M. Sorin, et auquel moi-même j'acquiescerais. La Fontaine aura voulu la laisser dans l'oubli.

M. Sorin présente une *Étude comparative sur un passage d'Homère et un morceau de Bossuet.* Ces deux morceaux sont la description du bouclier d'Achille et un extrait du *Sermon sur la loi de Dieu.* Le premier consiste en une centaine de beaux vers, qui ne se sentent en rien de la gêne d'une traduction. On imagine bien que c'est l'élan, la grandeur et la richesse d'imagination qui sont comparées, et point du tout la ressemblance ou l'analogie des idées.

Sur l'histoire de Çakia-Mouni, traduit du thibétain par M. Foucaux. M. Lemarchand nous apprend que Çakia-Mouni est un mystérieux personnage né dans le VIIe siècle avant l'ère chrétienne, et que les peuples de l'Inde, de la Chine et de la Tartarie le regardent comme l'incarnation du dernier Bouddha qui ait paru sur la terre.

Les cartulaires angevins. Étude historique sur la législation féodale en

Digitized by Google

Anjou. — Tel est le titre d'un mémoire académique de deux cent quarante pages, qui a obtenu le prix fondé par le conseil général. L'auteur est M. Despinay. Le rapport en est fait par M. Fairé. C'est un livre d'histoire et de droit, ou plutôt c'est l'étude de l'histoire par le droit.

Tome VI, 1863. — Le premier cahier est entièrement rempli par un discours de M. Bougler, *sur la polémique qui s'est élevée à l'occasion de Henri Arnaud, évêque d'Angers, au* XVII*e* *siècle.* Henri Arnaud était frère du grand Arnaud, docteur de Sorbonne, oncle du marquis Arnaud de Pomponne, ministre de Louis XIV. Henri fut préconisé évêque d'Angers en 1650; il mourut en 1692, à 75 ans, sans avoir jamais quitté sa résidence apostolique. Il fut un pasteur vigilant, charitable, tout à tous, aux grands comme aux petits. Dans la grande, longue et déplorable querelle du jansénisme, il se trouva un des quatre évêques *dissidents,* qu'il ne faut pas confondre avec les *appelants*, touchant cette prétendue hérésie du jansénisme (et qu'on ne me chicane ni sur le mot *hérésie* ni sur le mot *prétendue*; je parle en laïque, en vrai ignorant; quoiqu'ayant beaucoup lu et même écrit sur la matière, je ne sais pas trop ce que c'est); touchant, dis-je, le jansénisme, il faut distinguer les époques. La bulle qui condamnait *cinq propositions* devait être acceptée sans hésitation, Mais celle qui vint plus tard, et le formulaire, convertissaient la question de droit et de doctrine en une question de fait, sous la forme d'une *proposition complexe : les cinq propositions contenues dans le livre de Jansenius !* Au moins devait-il être permis aux signataires d'ajouter *en tant qu'elles y sont,* sans nier qu'elles y fussent; mais non ! C'est ce qui amena, après cent cinquante ans, le triomphe de l'impiété, du matérialisme et de la révolte ; un désordre et des horreurs telles, que pas un peuple ancien ou moderne n'en vit de pareilles; car, ce qui les caractérise, c'est qu'elles se commettaient au nom de la raison, de l'humanité, du droit naturel et civique, de la loi et de la justice, et qu'elles se couvraient du masque de ces saintes images.

Pour en revenir à notre sujet, un abbé Pletteau publia dernièrement une brochure, où il traite l'évêque d'Angers Arnaud d'*hérétique et d'excommunié.* Quelle occasion de rire et de maudire pour les soi-disant libres penseurs ! Immédiatement, M. Bourdillon, de l'Académie d'Angers, en a pris texte pour tomber à bras raccourcis sur la gent cléricale; et cela, à la manière voltairienne, dans un écrit bien plus plaisant que celui de M. Pletteau ; et il en aurait fait tirer et distribuer des milliers d'exemplaires. C'est alors que M. Bougler, son ancien, son parent et son ami, a cru de son devoir de composer et publier à son tour l'apologie du saint évêque. Et l'Académie qui, bien entendu, ne prend point sur elle la res-

Digitized by Google

ponsabilité des productions de ses membres, a néanmoins jugé bon d'écouter ce discours et de l'insérer dans sa publication périodique.

M. Lachèse fait une *Note sur un personnage figurant parmi les statues des saints de Solesmes.* Ce sont deux monuments élevés dans l'abbaye de Solesmes, à des dates différentes; l'un, en 1496, représente la *Sépulture du Christ;* l'autre, dans le siècle suivant, la *Sépulture de la sainte Vierge.* Dans le premier on voit Nicodème; en face, Joseph d'Arimathie avec le costume du temps de Louis XI, et décoré du collier d'un ordre de chevalerie. Ce personnage est évidemment un portrait-figure des anciens seigneurs de Sablé. Quel est-il? C'est, suivant notre auteur, celui du bon roi René; le collier est celui de l'ordre du Croissant, aboli, il est vrai, par le pape dès 1440, mais que le roi René, qui l'avait fondé, ne cessa pas de porter jusqu'à sa mort, arrivée plus tard.

M. Despinay, que nous avons déjà nommé, continue son travail sur *La féodalité et le droit civil.* — Il donne aussi une *Note sur des fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, publiés par M. Chazaud, archiviste de l'Allier.* La chapelle Saint-Aude était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, et situé dans le Bourbonnais, diocèse de Bourges. Le cartulaire est perdu, mais M. Chazaud a cherché à le reconstituer autant que possible, à l'aide de diverses collections imprimées ou manuscrites.

Une note sur le *magnolia* est tirée des annales de la Société académique de Nantes. Le premier fut apporté en 1711 ou 1731. Le jardinier, le voyant grandir dans la serre, et persuadé que les végétaux du nouveau monde ne pouvaient réussir en pleine terre ici, se décidait à le couper au pied et à le jeter au feu, quand sa femme le supplia de lui permettre de le planter près du château. Elle insista tant qu'il céda à l'ignorance et au caprice de sa femme; et tel est le père de tous les magnolias qui existent en Europe. Valmont de Bomare, en compagnie des botanistes de Nantes, étant venu le voir, et ayant appris comment et par qui l'arbre avait été sauvé, serra dans ses bras la jardinière.

M. Paul Lachèse, dans un récit de 25 pages, décrit *la Défaite de Dumnacus et l'émigration qui la suivit.* M. Lachèse rappelle en commençant les observations qu'il a présentées, il y a quelque temps, sur l'établissement des colonies angevines dans le midi de la Gaule, à la suite de la conquête du pays par les Romains. Le fait de l'émigration est attesté par César lui-même. Après la bataille d'Alesia, les Andes presque seuls refusèrent de se soumettre à l'autorité de Rome. Dumnacus, leur chef, marcha contre Duracius, chef des Pictons, devenu l'allié de César, et mit le siége devant Poitiers. Duracius effrayé appelle les Romains à son aide. Caninius

accourt, mais jugeant ses forces insuffisantes il se retranche à quelques lieues de Poitiers. Dumnacus pousse activement son siége, mais apprenant que Fabius arrive avec vingt-cinq cohortes, il se retire et veut repasser la Loire sur un pont à quelques lieues de là. Fabius le devine et le prévient. Là, un grand combat où, disent les *Commentaires*, plus de 12,000 ennemis périrent. Bien des érudits ont travaillé sur ce passage des *Commentaires*. M. Fallue, ancien officier (*Conquête des Gaules, analyse raisonnée des Commentaires de César*), place le lieu de ce combat du côté de Mirebeau, à six lieues de Poitiers. Bodin pense que Fabius avait déjà pris position sur les bords de la Loire quand parut l'armée ennemie. M. Godard de Faultrier (*l'Anjou et ses monuments*) suit plus fidèlement les *Commentaires*. Il place le combat sur les hauteurs de Juigné. Une première question s'élève : est-ce sur la rive droite ou sur la rive gauche qu'il eut lieu ? Suivant l'auteur de notre article, c'est sur la rive gauche ; tradition la plus généralement reçue aujourd'hui. — Le récit et la dissertation de mon auteur me mèneraient trop loin. La seconde partie de son travail est sur l'émigration qui suivit cette défaite ; et il relève ici une quantité d'inscriptions où se trouvent les mots *andossus*, *andecomulus*, *andus*, *andosten*, *anderessa*, etc. Ces inscriptions ont été trouvées à Nevers, à Roucou, dans les Pyrénées, à Comminges, à Cuir-de-Rivière, dans la vallée de la Nette, etc. MM. Protat, de Dijon, Barry, de l'Académie de Toulouse, ont pensé que c'étaient des épithètes de l'Hercule gaulois, *le fort*, *le vainqueur*. M. Lachèse conclut autrement et je l'en félicite. « Je préfère, dit-il, voir dans le radical *And* un souvenir de leur origine conservé pieusement par des proscrits dans le nom de leurs enfants et dans ceux de leurs dieux. Il y a là une idée touchante et qui s'allie à merveille à celle du dévouement à la patrie dont firent preuve les soldats de Dumnacus et de Julius Florus... Un fait digne d'attention, c'est que cette syllabe caractéristique *And* ne se lit dans aucune des rares inscriptions romaines découvertes dans notre pays. J'en trouverais l'explication dans ce qui se passe de nos jours : parcourez nos cimetières, lisez les épitaphes .. En général la place dans ce cimetière des personnes qui nous sont chères dit assez qu'elles ont vécu où elles sont mortes... mais pour un exilé, c'est autre chose, le nom de la patrie est inscrit sur sa tombe par ceux qui lui survivent comme un souvenir et comme une espérance que quelque jour un compatriote, un ami, en voyant ces lignes, aura une larme et une prière. »

Tome VII, 1864, premier et deuxième cahiers. — M. l'abbé Pletteau publie son livre intitulé *Evêques et moines angevins ou l'Anjou ecclésiastique*. Il en donne l'introduction et le premier livre : *les Origines de l'Église d'An-*

Digitized by Google

gers du IIe *au* V^e^ *siècle*; il y en aura huit autres : *l'Eglise d'Angers en face des Barbares Francs, Bretons et Normands*; *les Abbayes d'Anjou et la lutte de l'Église d'Angers contre la féodalité*, du Xe au XIIe siècle; *les Ordres mendiants et la grande époque de l'Université d'Angers*, du XIIe au XVe siècle; *l'Eglise d'Angers au* XVe *siècle*; *le Protestantisme et la Ligue en Anjou*, XVIe siècle; *le Jansénisme angevin*, XVIIe siècle; *l'Eglise d'Angers au* XVIIIe *siècle*; *l'Eglise d'Angers depuis le Concordat*. — Ce qui en est donné annonce un habile écrivain, un érudit et un esprit ferme.

A l'occasion du musicien *Moreau*, angevin, d'abord enfant de chœur à la cathédrale d'Angers, puis maître de chapelle à Langres et à Dijon, puis venu à Paris chercher fortune, M. Cosnier a fait un récit de *la première représentation d'Esther à Saint-Cyr*, une tragédie sans amour, Assuérus, Aman, Mardochée, représentés par Mlles de Lastic, de Glapion, d'Abancourt, et pour spectateurs uniques, le Grand Roi, le prince de Condé, Fénelon et trois ou quatre autres personnages, avec Mme de Maintenon se tenant couchée derrière le roi sur un tabouret; dans la coulisse, Racine dirigeant les entrées de ses acteurs féminins. Quel charmant sujet! L'auteur de l'article n'a pas manqué d'en tirer parti.

P. Masson,
membre de la 3e classe.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DE RENTRÉE DU 25 OCTOBRE 1867.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Martin de Moussy, président de la 3e classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Breton, vice-président adjoint de l'Institut historique, remplacera au fauteuil M. le docteur Martin de Moussy.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée la correspondance suivante :

⁂ Lettre de M. Hallez, juge au tribunal civil de Digne, qui envoie un mémoire intitulé : *Études ethnographiques sur l'île de Madagascar*; *Recherches sur l'origine et l'histoire des principales peuplades de cette île*.

⁂ M. Lemesle du Porzou offre à l'Institut historique deux ouvrages ayant pour titres : *Excursion dans le Finistère* et *Considérations sur l'histoire des classes agricoles en France*.

Digitized by Google

*** M. del Punta, professeur à Florence, offre à la Société son ouvrage intitulé : *Réforme* (en italien) *de l'enseignement médico-chirurgical en Italie.* — M. le docteur Martin de Moussy, rapporteur.

*** M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, offre à l'Institut historique deux gros volumes : *Bulletins de cette savante compagnie et son annuaire.* — M. Masson, rapporteur.

*** M. Hahn envoie à la Société un ouvrage intitulé : *Monuments celtiques dans les environs de Luzarches.* — M. Breton, rapporteur.

*** M. César Cantu adresse à notre président, M. Patin, de l'Académie française, quelques renseignements sur le congrès international de statistique réuni à Florence, auquel il a assisté comme représentant de l'Institut historique.

*** M. Henry, secrétaire général de l'institution smithsonienne de Washington, envoie trois volumes contenant les travaux de cette docte compagnie. — M. Alix, rapporteur.

*** Lettre de M. le secrétaire de l'Institut Essex, à Salem (États-Unis) et envoi de la collection des travaux de cette savante institution à notre Société, avec d'autres ouvrages. — Même rapporteur.

*** Sont également offerts à l'Institut historique, par M. Negri, secrétaire-directeur des consulats au ministère des affaires étrangères d'Italie, trois volumes en italien ayant pour titre : *l'Histoire de l'antiquité.* — M. Ranzi, rapporteur.

*** Par l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, les *Bulletins* de ses travaux. — M. Calfa, rapporteur.

*** Par l'Académie d'Angers, un volume de ses travaux. — M. Paringault, rapporteur.

*** Par l'Académie Stanislas, un volume de ses *Mémoires.* — M. Vavasseur, rapporteur.

*** Par la Société des Antiquaires de Picardie, un volume de ses *Mémoires.* — M. Marcellin, rapporteur.

*** Par M. Henri Martin, l'*Annuaire philosophique.* — M. Carra de Vaux, rapporteur.

*** Par M. P. Carlo Mª Alcantorino, *Un quadro geografico-statistico-politico mondiale : grand tableau géographique, statistique, politique, universel*, contenant la situation astronomique, superficie en milles géographiques carrés, la population absolue et relative, religion, forme de gouvernement, finances, force armée de terre et de mer de presque tous les États autonomes du monde, avec leurs capitales, les armoiries de tous les

gouvernements et des figures représentant les types des races humaines de tous les pays du globe, etc.

Des remercîments aux donateurs sont votés par l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Hallez. M. Vavasseur, en l'absence de l'auteur, lit la première partie de ce travail qui est renvoyée au comité du journal.

M. Ernest Breton, traducteur de l'ouvrage italien *les Nielles*, par notre honoré collègue M. le comte Vimercati-Sozzi, en donne lecture à l'assemblée; même renvoi au comité du journal.

Il est onze heures. La séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

Notre excellent, respectable et laborieux collègue, M. l'abbé Trompette, adresse à l'Institut historique un petit manuscrit qu'il intitule *Notes grammaticales*. C'est un sommaire méthodique des notions élémentaires et néanmoins raisonnées de la grammaire. Il la définit comme *science et art*. Il traite des lettres, des mots, des voyelles et consonnes, de l'accent, des parties du discours, du substantif ou nom, de l'article, de l'adjectif et de sa place dans la proposition, du pronom, du verbe, de sa signification essentielle et des espèces variées dans lesquelles il se produit, enfin du participe et de son accord avec le substantif; il en réduit les règles à peu de mots. Ce petit ouvrage ne paraît pas achevé de transcrire ; des feuillets blancs recevront probablement bientôt les notions sur les quatre parties du discours indéclinables : l'adverbe, la proposition, la conjonction et l'interjonction. Cela fera alors un entier qui ne sera pas sans utilité pratique pour les personnes non lettrées.

P. MASSON.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.

Imp. L. TOINON et Ce, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

LES JONGLEURS ET LES MÉNESTRELS.

I

S'il existe dans notre langue des mots harmonieux et sympathiques, c'est assurément ceux de *troubadour* et de ménestrel. Quand on s'abandonne aux douces méditations qui font remonter le cours des âges, c'est toujours avec un charme nouveau que l'on retrouve dans l'histoire leur poétique et gracieuse figure. Bien qu'on ait souvent prononcé leurs noms, étudié leur rôle littéraire et artistique, il reste encore bien des points obscurs à éclaircir, bien des incertitudes à dissiper. Serait-ce trop présumer de l'esprit investigateur de notre siècle que d'espérer attirer quelque attention sur un sujet qui devrait avoir le privilége de ne pas vieillir?

Ce fut au xe siècle que le réveil des langues vulgaires et la décadence du latin arrachèrent aux clercs et aux savants le privilége de la poésie... Aussitôt que le bourgeois, l'homme du peuple, le gentilhomme purent rimer dans la langue rustique, chacun s'occupa de chansons... La noblesse, imitant la conduite de l'aristocratie grecque, prit la littérature et les arts d'accompagnement sous sa protection.

Les troubadours furent les pontifes de cette religion de l'inspiration et du goût, les castels des gentilshommes en furent les temples.

L'apparition du troubadour, ou poëte voyageur, inaugura donc l'ennoblissement de l'art et de la poésie vulgaire ; elle mit à la portée de toutes les classes ce qui jusqu'alors avait été le privilége des gens lettrés et des érudits.

Mais le troubadour, en composant des poésies plus distinguées que celles des anciens chanteurs ambulants, ne supprima point cette corporation cosmopolite. Au contraire, il la releva, il l'ennoblit en l'attachant à sa fortune par l'identité des intérêts.

Depuis la fin de l'empire romain jusqu'au xe siècle, l'artiste ambulant avait exploité le monde en véritable enfant perdu.

Digitized by Google

M. Fauriel nous montre un certain Guibert, qui, devenu aveugle, gagnait sa vie du métier de jongleur. Dans les dernières années de la littérature latine, des chanteurs populaires parcouraient le monde en déclamant des légendes dévotes et des aventures belliqueuses écrites en langue vulgaire. Le troubadour paraît; il devient le protecteur naturel du musicien et du déclamateur populaire. Il leur donne dans le monde une position plus distinguée.

Si certaines communautés d'occupations et de destinées réunissent le jongleur et le troubadour, voici les différences qui les distinguent :

Le troubadour a le privilége de l'intelligence et de l'inspiration : c'est lui qui trouve la pensée, qui l'arrange dans un certain rhythme ; à lui appartient et le fond et la forme; c'est ce qu'on appelle *trobar*, *far canzonetas*.

Malgré sa naissance et son illustration personnelle, il ne reste pas moins dans la classe des poëtes voyageurs, car il ne se contente pas de composer ses œuvres, il les répand lui-même dans le monde, les récite devant les princes et les chevaliers, les chante aux pieds des châtelaines et souvent sur les places publiques. Les membres de la famille des troubadours offrent une grande variété d'origine. Ces enfants gâtés de la vogue pouvaient être de simples poëtes sans fortune, de riches bourgeois, des chevaliers, des princes, même des monarques.

Telle était l'estime des peuples de *langue d'oc* pour le chant rimé, que tout homme animé du souffle poétique sortait de la sphère où la naissance l'avait placé et s'élevait dans un rang supérieur. La poésie augmentait la gloire du roi, grandissait le chevalier au niveau du prince et le bourgeois au niveau du gentilhomme. Admis aux banquets, aux cours plénières de l'aristocratie, le fils du simple artisan voyait les plus nobles châtelaines se disputer l'honneur de recevoir ses hommages, et de le combler de leurs bienfaits; souvent des passions malheureuses ou des bonnes fortunes extraordinaires furent les conséquences de ces relations disproportionnées.

Quand le troubadour ne joint pas au talent du poëte celui du chanteur et du musicien, il emprunte le secours d'un ou de plusieurs jongleurs pour faire déclamer ses poésies, avec accompagnement de pantomimes et de musique; alors commence entre eux le système d'association dont nous avons déjà parlé. Le jongleur est l'interprète, l'acteur, le metteur en scène de l'œuvre du troubadour. Si celui-ci appartient fréquemment à des familles nobles, le jongleur sort toujours des rangs les plus obscurs de la société; il est fils de valet, d'artisan, de laboureur; mais la nature pratique largement à son égard le système des compensations; elle l'a doté

Digitized by Google

d'une belle voix, d'une excellente mémoire, d'un esprit alerte et résolu. Habile à profiter de ces avantages, il se met aux ordres d'un troubadour de haut lignage qui le paye, ou bien il s'attache aux pas d'un troubadour pauvre, mais estimé, avec lequel il partage les bénéfices de sa renommée ; souvent enfin il court le monde pour son propre compte, chantant les poésies des poëtes morts ou de ceux qui lui ont cédé le privilége de déclamer leurs œuvres (1).

Aussi, malgré les services que les jongleurs rendent aux troubadours, ces derniers les traitent avec le sans-façon brutal que les maîtres de l'ancienne comédie montrent envers leurs valets, et dont Scapin prit une si belle revanche sur les épaules du malheureux Géronte. C'est que le jongleur n'est autre chose en effet que le domestique, le servant à gage (*sirvens*) du troubadour, et celui-ci lui fait rudement sentir le prix de l'argent qu'il lui donne (2). Nous voyons Garin d'Arpchier, tout vaillant guerrier et galant troubadour qu'il est, consacrer cinq de ses plus vives satires à tourner en ridicule son pauvre jongleur Communal. Après lui avoir reproché sa voix cassée et sa vieillesse, il assure qu'il n'aurait qu'à lui retirer ses chansons pour lui fermer la porte de tous les castels et le réduire à la misère.

« Quel est le mari qui s'inquiéterait de ses galanteries surannées, et ne lui permettrait pas de faire le beau auprès de sa femme ? Il n'a ni chair ni coloris, pas plus de vigueur que de jeunesse, et l'on aimerait mieux entendre limer des éperons ou des faucons chanter avec des coqs que d'avoir les oreilles écorchées par sa voix chevrotante. »

On comprend aisément que dans cette situation assez infime les talents que l'on réclamait du jongleur ne fussent pas tous d'une haute distinction. Quand il avait appris l'art de chanter et de violonner, il devait se mettre au courant des ressources comiques des anciens histrions : la prestidigitation, la ventriloquie, l'art d'imiter le cri des animaux, celui de faire des gestes et des grimaces burlesques, afin de prêter aux pièces satiriques et bouffonnes tout le relief de la mimique, surtout quand il montait sur la borne de la rue et qu'il s'adressait à la foule rieuse et grivoise.

(1) Plusieurs passages des poëmes des troubadours établissent ces sortes de contrats : le troubadour était donc le *maestro*, le jongleur était l'*impresario*; le second composait, vendait ou affermait son privilége d'auteur, le second achetait le droit d'exploiter l'œuvre.

(2) C'est ce sirvens que nous retrouvons dens la majeure partie des personnages de la comédie du XVIe siècle, dans les Crispin, les Scapin, les Covielle, même dans le Leporello de don Juan, qui porte la mandoline derrière le dos, pour accompagner les sérénades de son maître.

Digitized by Google

Le troubadour Giraud de Colanson voulait qu'il complétât ces qualités en sachant « trouver rimes, bien parler et soutenir un jeu parti, jouer du tambour et des cymbales, faire retentir la symphonie, être habile à lancer et à retenir de petites pommes sur la pointe des couteaux, imiter le chant des oiseaux, exécuter des tours d'adresse avec des corbeilles et des cerceaux, jouer de la citale et de la mandore, de la manicarde et de la guitare, de la harpe et de la lyre, garnir la roue à dix-sept cordes, les instruments à dix, bien accorder la gigue pour égayer l'air du *Psalterion,* agiter les grelots et surtout savoir attaquer les castels (1) » ; il devait enfin pouvoir dire comment l'amour marche et vole sans vêtements, comment il s'y prend pour repousser la justice avec ses flèches bien aiguisées, l'une d'or fin qui éblouit, l'autre d'acier, qui blesse et qui tue ; il devait connaître les arrêts, les priviléges et les remèdes de ce dieu, les divers degrés de ses feux, quelle était la rapidité de sa marche, la nourriture dont il était friand, et comment il s'y prend pour détruire ceux qui l'ont le mieux servi. Alors il remplissait toutes les conditions de son rôle, il savait *cantar, violar* et *juglar.*

Nat de Mons, le Toulousain, avait des conseils plus sérieux à donner aux jongleurs ; et comme la nature humaine ne change guère et que le bon sens ne vieillit pas, ils pourraient encore être utilement écoutés de nos jours par des artistes plus distingués que de simples violonneurs de la rue. « Ne vous louez jamais vous-même, leur disait-il, et ne vous pressez pas trop de parler, vous pourriez ne pas montrer plus d'éloquence que vos confrères ; n'accusez pas les gentilhommes de ne rien comprendre à vos poésies ; il en existe d'aussi éclairés que généreux, qui savent dignement récompenser les bons jongleurs et les mettre en équipage... » La profession de ces joyeux chanteurs d'amours n'était pas en effet sans douceur et sans bénéfices. Le troubadour Miravals raconte que le sirvente qu'il a confié au jongleur Bayonna a valu à ce dernier, lors de son voyage à Narbonne, un beau cheval, une selle carcassonnaise, une lance à banderole, une cotte d'armes et un bouclier. Il lui conseille de parcourir les divers châteaux du comté de Toulouse, lui promettant que chaque châtelain le comblera des cadeaux réservés aux jongleurs les plus estimés.

(1) Que faut-il entendre par cette phrase? Probablement l'imitation du bruit, du tapage d'un assaut. Le jongleur devait reproduire les cris des combattants, les plaintes des blessés, le désespoir des femmes et des enfants..... Nous avons connu dans notre enfance un vieux paysan, véritable descendant des jongleurs, qui excellait à imiter le bruit du vent, du tonnerre et de la grêle par le grondement et le sifflement de sa voix, la crépitation de ses lèvres, le roulement de ses mains frappant avec une effrayante apidité sur sa tête, sa poitrine et ses genoux.

Digitized by Google

La générosité des grands seigneurs avait, en effet, rendu leur état si lucratif qu'une foule de gens, séduits par l'appât du gain, se livraient à cette spéculation et s'en allaient alors en *jonglerie*, comme, de nos jours, on se rend en Amérique. Soldats et sergents quittaient le métier des armes pour celui d'artiste ambulant.

Miravals conseillait au sergent Forniers : « D'oublier, avant de prendre la viole, l'usage des lances et des dards; il devait renoncer à piller les hospices et les monastères, et ne plus effrayer le ciel de ses jurements, comme il le faisait autrefois autour d'une table de jeu. » Il l'engageait enfin « à se rendre chez le comte Raimond, de la part de la belle Azalaïs, et de montrer toujours une dose égale de folie et de sagesse, celle-ci ayant besoin d'être mitigée par la première, afin d'éviter les gaucheries qui compromettent le succès. »

II

Rien ne manqua, dès les débuts, à la vogue des chanteurs ambulants régénérés par l'association des troubadours. On était en plein moyen âge, l'omnipotence de la féodalité avait élevé la puissance conjugale jusqu'à la tyrannie, la jalousie jusqu'à la cruauté; la femme franque sentait s'appesantir sur elle, sous l'autorité de la loi salique, un joug orgueilleux qui la rapprochait singulièrement de l'esclave de l'antiquité.

Enfermée sous triples verrous, au plus haut étage du donjon, toute communication lui était interdite avec l'humanité entière ; à la plus légère imprudence, elle pouvait disparaître, sans que nulle autorité en demandât compte au mari. Telle était la situation de la femme mérovingienne et carlovingienne, au moment où les troubadours et les jongleurs couvrirent la société de leur alliance artistique et littéraire.

Voilà qu'un jour cette femme voit passer près du castel un pauvre hère, ayant une mandoline suspendue au col et fredonnant une chanson langoureuse; elle l'écoute attentivement et le remercie du geste et du sourire; il apporte un instant de distraction à leur triste captivité.

Remarquons, nous aussi, ce jongleur, ce rimeur sans asile; les séductions de la musique et de la poésie auxquelles nul mortel ne peut se soustraire, lui permettent de chanter devant tous ce que peu de personnes n'oseraient dire. Il publiera les soupirs de la femme vers la liberté, à une époque où elle vit prisonnière ; les prérogatives de libre arbitre en affaire de cœur, alors que le père dispose de la destinée de sa fille sans daigner

Digitized by Google

consulter ses désirs et ses vœux. Devant les châtelaines, il célébrera les hauts faits des chevaliers; devant les chevaliers, il plaindra les larmes et les ennuis des châtelaines; aussitôt s'établit un double courant d'attraction et de sympathie entre les opprimés qui souffrent et les hommes généreux qui veulent les délivrer.

Dans un siècle où la poste n'était pas plus inventée que les gazettes, où les livres étaient rares, le troubadour dans le Midi, le trouvère dans le Nord, devinrent de merveilleux instruments de relations sociales. Le poëte ou le jongleur ambulant ont découvert, durant leurs courses, l'existence d'une femme opprimée; ils riment une chanson sur cet événement; ils vont la chanter dans les festins des chevaliers et à la porte des cathédrales... Certains auditeurs écoutent le récit avec le simple intérêt de la curiosité, d'autres avec l'indifférence de l'égoïsme. Mais, tôt ou tard, il se trouve un homme généreux et brave que la tyrannie indigne, que le malheur intéresse; il réfléchit et s'occupe de faire cesser une grande injustice. Qui lui donnera le courage de délivrer la captive? Deux sentiments également forts : l'amour et la charité. Cet homme qui obéit à l'impulsion de la nature et de la foi remplira le monde entier. Nous avions le troubadour, l'homme de l'inspiration et du sentiment; maintenant nous avons le protecteur des opprimés, le défenseur des belles; le chevalier, exclusivement consacré d'abord à la défense de la patrie et de la foi, est devenu le héros de la galanterie.

III

Si le troubadour fut ordinairement distinct du jongleur ménétrier, soit dans la Provence, soit dans le nord de la France, les deux artistes se trouvèrent presque toujours confondus dans la province de Gascogne. Les Gascons, en effet, ne cultivèrent ni la poésie noble et sentimentale, ni la poésie belliqueuse; ils ne connurent que le rondeau sautillant, le sirvente satirique, la chanson érotique et bouffonne... Panperdut, Cercamons, beaucoup plus jongleurs que troubadours, excellèrent dans ces *pastorelas*, où les aventures de bercail, les bonnes fortunes de buissons étaient racontées en style très-cavalier. Plusieurs autres se permirent les mêmes licences et montrèrent les chevaliers *trouvant joie de chambre en pâturage.*

La Gascogne, pays pauvre, habité par une population aventureuse et guerrière, éminemment satirique et enjouée, manquait des conditions essentielles à la prospérité des véritables troubadours; elle n'eut pas avant

Digitized by Google

le XIVe siècle de cours seigneuriales renommées, et fut privée, par conséquent, d'écoles de bon ton chevaleresque et de galanterie raffinée. Une noblesse rude, un peu grossière, turbulente surtout, guerroyant sans cesse dans la Guienne ou en Espagne, ne trouvait guère le temps de cultiver la gaie science, la mandoline à la main. Dans cette situation, elle ne pouvait guère produire que des rimeurs populaires, continuateurs des jongleurs des premiers siècles.

De tous les chants que nous avons recueillis dans l'ancienne Novempopulanie, il n'en est pas un seul qui puisse être rangé dans la classe des poésies des troubadours. Pas de galanterie sentimentale, pas de mélancolie, sauf dans quelques chants montagnards du Béarn. La rêverie, le soupir, la plainte amoureuse sont des cordes que les Gascons ont oublié de mettre à leur lyre; aussi les cours d'amour, ces académies de toutes les raffineries du sentiment, ne franchirent-elles pas la Garonne ? Nées dans la Provence, qui ne cessa d'être leur terre promise, elles ne pénétrèrent que timidement dans l'Aquitaine elle-même; pour la Gascogne proprement dite, elle leur fut obstinément fermée.

La littérature populaire de la Gascogne, en revanche, brille d'une verve, d'une gaîté inépuisables... L'amour y prend un entrain, l'esprit une malignité, l'observation une finesse, qui peuvent défier celles de toutes les langues... Nous ne connaissons pas un conte, une légende, une chanson, un noël dans lesquels ne dominent ces qualités.

Cependant tout n'est pas également louable dans la vie du jongleur provençal, et loin de nous la pensée d'en faire le pendant du guerrier sans peur et sans reproche. Entre autres défauts qui peuvent amuser un instant le spectateur, mais qui ne font pas la gloire de l'artiste, il a celui de tirer vanité d'une excentricité qui côtoie de bien près la folie. Pierre Vidal, le Toulousain, fut le type de ces héros de l'extravagance. Il est vrai qu'il paya cher ses fantaisies... Admirateur, à son début, de la femme du chevalier de Saint-Gilles, il montra tant d'impertinence, que le mari ordonna à ses valets de le saisir et de lui couper la langue. A peine remis de cette affreuse mutilation, Vidal va rejoindre le roi Richard dans la Palestine, épouse une aventurière qu'on lui présente comme la nièce de l'empereur de Constantinople, prend pompeusement le titre d'empereur, donne celui d'impératrice à sa femme, et se met en tête de reconquérir sa capitale. Rentré dans la Provence, il apprend que le comte Raymond, son ami, vient de mourir; cette perte lui cause une douleur profonde et légitime; mais il la manifeste de la façon la plus bizarre. Il se couvre de noir, coupe la queue et les oreilles à ses chevaux et fait raser les cheveux à ses

Digitized by Google

gens. Après avoir parcouru la Provence dans cet accoutrement ridicule, il devient amoureux de dame *Louve*, de Penautier, et prend le nom de *Loup*, espérant se rendre plus digne d'une châtelaine qui passait pour assez vorace; il ne se contente pas d'adopter le nom de cet animal, il se revêt de sa peau et se sauve ainsi déguisé dans les montagnes de Cabaret, après avoir chargé les bergers du pays de lui donner la chasse. Ces derniers prennent goût à ce jeu, et lancent après lui toutes sortes de chiens (*cas, mantis e lebres*). Ce que Vidal prenait pour une simple plaisanterie devint si sérieux, qu'on dut un jour le rapporter à moitié mort chez sa *Louve* (1).

Il n'est pas de métier qui ne se gâte, sous l'influence de l'encombrement; à la fin du XIIe siècle, Pierre de la Mula déclarait « vouloir abandonner la jonglerie, attendu que les bénéfices étaient en proportion inverse des longs services que l'on rendait aux troubadours : les jongleurs s'étant multipliés, au point que les lapins pullulaient moins dans une garenne; réunis deux à deux, comme des aveugles, poursuivait-il, on les rencontrait criant partout : « Donnez-moi, car je suis jongleur. » Refusait-on de les satisfaire, ils accablaient les plus honnêtes gens d'injures. »

IV

Dans le Nord, les trouvères et les ménestrels eurent une origine, remplirent un rôle, un peu différents de ceux de leurs émules de langue romane.

Si le troubadour appartenait ordinairement à la haute noblesse ou à la bourgeoisie riche, le trouvère sortit fréquemment de la classe des clercs et des simples artisans. Ce ne fut qu'à de très-rares exceptions que des chevaliers franco-normands se permirent de manier à la fois la plume et l'épée. Dans ce dernier cas, ils ne menaient pas la vie nomade des troubadours. Le métier des armes était réputé tellement supérieur à celui du

(1) Les chevaliers, il faut le reconnaître, luttaient parfois d'excentricité avec les jongleurs :

Dans une fête de Beaucaire, les seigneurs du pays voulurent éclipser par leur luxe les chevaliers accourus d'Aquitaine, d'Aragon et de Catalogne. Le comte de Toulouse fit distribuer cent mille sols d'argent aux chevaliers, par le seigneur Raimond d'Agout; le comte d'Orange, Raimbaud, fit labourer les environs de son château et semer jusqu'à trente mille sous; Raymond de Vaison mérita le premier prix d'excentricité en livrant trente de ses plus beaux chevaux aux flammes.

Digitized by Google

scribe, au nord de la Loire, que ces chevaliers-poëtes abandonnaient le soin de chanter leurs œuvres à des ménétriers de profession. Mais le simple trouvère ou *clerc lisant*, déclamait et chantait lui-même ses poésies; et s'il n'occupait pas dans le monde la place élevée des troubadours princes et monarques, rarement, en revanche, descendait-il dans la classe infime des histrions et des prestidigitateurs.

Les jongleurs provençaux devaient savoir jouer avec des pommes et des petits poignards, imiter le cri des animaux, faire une foule de simagrées burlesques : le trouvère ménestrel portait l'épée à côté de la viole; il marchait à cheval à la tête des armées pour les exciter au combat; il célébrait les hauts faits des guerriers, plus volontiers que les ruses des amants et les malheurs des maris.

Le ménétrier Taillefer nous en donne un frappant exemple. Wace le montre à la fameuse bataille d'Hastings, précédant les lignes normandes, à cheval, l'épée à la main, et chantant de sa voix puissante les plus beaux passages de la chanson de Roland. Il se permettait certains tours d'adresse et de jonglerie, sans doute; mais il jouait avec ses armes et non point avec des boules; il faisait de la *fantasia* équestre et non point des prodiges de ventriloque.

Quand il eut exalté les guerriers par ses chants, il leur donna des leçons de courage pratique; se lançant avec une sorte d'ivresse, au milieu des rangs des Saxons, il ne cessa de fendre des têtes et d'ouvrir des entrailles que lorsqu'il tomba mort sous son cheval éventré.

Tel fut le type le plus élevé du ménestrel franco-normand, type qui ne devait offrir le même degré de gaîté railleuse et d'héroïsme chez aucun autre peuple de l'Europe. Taillefer, digne successeur des Gaulois des premiers âges, ne cessa de fournir des descendants à toutes nos armées; il revécut surtout dans ces héroïques volontaires de nos jours, qui enlevaient les redoutes à la baïonnette aux accents de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*.

Parfois, sans doute, des gens corrompus ou sans aveu essayèrent de se glisser dans les rangs de ces fiers artistes et d'usurper leurs priviléges; mais les véritables enfants de l'art les chassaient de leurs réunions et les renvoyaient distraire les manants dans les carrefours (1).

(1) Le roman de Thèbes nous en donne un exemple :

Or s'en aillent de tous mestiers
Se il n'est clers ou chevaliers;
Car autant peuvent écouter
Comme les ânes au harper.

Digitized by Google

Les trouvères et les ménestrels offrent donc généralement, au XII[e] siècle, quelque chose de plus belliqueux, de plus féodal que les troubadours et les jongleurs. Toutefois, comme on n'était pas toujours à se battre, ces enfants de la poésie passaient volontiers des armées et des tournois dans les fêtes populaires. Des compagnies de ménétriers, semblables à nos orchestres, s'attachaient aux municipalités, aux jurandes et aux corps d'état les plus importants (1).

V

Le troubadour, le jongleur, le trouvère et le ménestrel ne sont pas les seuls artistes ambulants du moyen âge ; il en est d'autres plus vifs, plus alertes, plus séduisants, mais moins connus. Nous voulons parler des joyeux écoliers de l'Université de Paris.

Dès le XI[e] siècle, la montagne Sainte-Geneviève était devenue un foyer d'instruction où l'on accourait de toutes les parties de l'Europe, parce que tous les goûts y étaient flattés, toutes les connaissances prodiguées, toutes les aptitudes satisfaites. Le nombre des écoliers devint tel qu'il dépassa bientôt celui des citoyens. On attribue même à cette circonstance la nécessité où se trouva Philippe-Auguste d'agrandir la ville ; les étrangers ne pouvaient plus se loger dans les maisons garnies, tant elles étaient envahies par une jeunesse turbulente.

Ce concours immense nécessita la division de l'Université en facultés et en nations, selon l'origine des écoliers et des professeurs (2). Le premier titre constatant l'établissement des *nations* ne remonte qu'à 1249. On distinguait *l'Ile de France*, autour de laquelle se groupaient les Italiens, les Provençaux et les Gascons ; *la Normandie*, *la Picardie* qui comprenaient aussi les Flamands ; *l'Angleterre* enfin qui avait pour sujets les Anglo-Saxons et les Allemands.

Malgré cette division très-naturelle des langues, chaque écolier n'enten-

(1) Les usages du Nord étaient à cet égard semblables à ceux du Midi.
Nous voyons, par exemple, la municipalité de Montpellier aller à la rencontre de Charles le Mauvais, seigneur de la ville, puis à la rencontre de sa femme, Jeanne de Navarre, précédée de la bannière de la ville, et *escortée des ménétriers du consulat comme eux à cheval.* (Histoire de cette commune, III, 194.)

(2) A l'origine, les Facultés étaient au nombre de quatre : celle de théologie, celle de décrets, celle de médecine et celle des arts.

Digitized by Google

dait pas moins parler tous les dialectes successivement et retenait quelques mots nouveaux, quelques phrases étrangères. Or, les Gascons et les Provençaux possédaient au plus haut degré les qualités intellectuelles et physiques qui s'imposent à la foule et la captivent. Toute cette jeunesse méridionale, vive, insouciante, rieuse, bruyante, et par-dessus tout *bonne enfant*, apportait sur les bords de la Seine provision de chansons et de rondeaux, de sérénades et d'aubades ; elle joignait à la gaîté force tours de jonglerie et l'art mimique des descendants des Romains et des Grecs. Grâce à ces talents expansifs, les habitants des plaines de la Garonne et du Rhône se faisaient admirablement comprendre des populations les plus étrangères à leur langue. L'usage de la musique complétait les charmes des écoliers du Midi ; ils accompagnaient leurs chansons du son de la viole, du *rebec* ou de la manicarde. Peut-être même joignaient-ils l'art de la danse à ceux du chant et de la déclamation.

Nous trouvons au XIIIe siècle, dans le poëme provençal de *Flamenca*, un type précieux de l'écolier de cette époque. Guilhem de Nevers est un jeune homme accompli, initié aux connaissances des sept arts, à la Faculté de Paris ; il est si savant qu'il pourrait tenir école et si vaillant qu'on ne pourrait écrire en un an ce qu'il exécute en un jour.

Passionné pour les tournois et les joutes, les dames et les éperviers, les chiens et les chevaux, il se livre avec passion à tous les amusements qui plaisent à l'homme. Il connaît aussi chansons, lais, descors, verses, sirventes et autres chants plus que nul jongleur de profession, et se plaît à combler de pièces d'argent, de beaux habits et de chevaux tous les chanteurs et ménétriers, sans tenir compte de leur mérite.

Tel est le portrait que le troubadour nous donne du parfait chevalier. Si l'on compare ce bachelier galant, instruit, poëte, artiste, avec le héros féodal des *chansons de gestes* qui vit au milieu du carnage, et se plaît à éventrer ses adversaires, on saisira la profonde différence qui séparait l'Aquitain sans reproche du Franco-Normand sans défaut.

Si tel était l'écolier gentilhomme, que ne devaient pas être les simples clercs, les étudiants pauvres qui vivaient bien souvent de la charité publique (1) ?

(1) Les écoliers du moyen âge étaient généralement très-pauvres ; ils vivaient d'aumônes, de travaux manuels, ou mendiaient leur pain. L'exemple des ordres mendiants, notamment des franciscains, enlevait à la mendicité tout ce qu'elle offre aujourd'hui de méprisable. Les boursiers du collége de Laon distribuaient leurs restes aux écoliers pauvres de leur nation ; les professeurs faisaient passer à leurs élèves leurs vieux habits et leurs vieilles chaussures ; les étudiants laborieux écrivaient des livres,

Digitized by Google

La plupart d'entre eux se rendaient assurément des bords de la Méditerranée aux rives de la Seine, en menant la vie du jongleur; chantant de gais refrains dans les rues des bourgs, à la porte des castels, et faisant courir la sébile, afin de gagner les frais de ce long voyage; car ils devaient s'aider de toutes les ressources d'un esprit inventif pour acquitter les petits impôts de la république des lettres (1).

Ces enfants du Midi, toujours amusants et très-sympathiques, ne pouvaient manquer d'être bien accueillis, non-seulement par les écoliers parisiens, mais par la population entière de la capitale de Philippe-Auguste et de saint Louis. Dans cet échange de bons procédés, il est probable qu'ils imposaient leur gaîté bruyante, leurs chansons folles ou gracieuses aux gens de Paris, beaucoup plus que les écoliers du Nord n'enseignaient leurs froides et lourdes chansons de gestes à leurs camarades de langue romane.

Ne soyons donc pas surpris si les premières chansons de langue d'*ouil*, dont l'histoire fasse mention, remontent précisément à l'époque où les écoliers des pays romans envahirent les écoles de Paris, et concoururent à former la nation de l'Ile de France. Antérieurement, les Francs avaient connu les chansons politiques, écrites en latin, comme celle de Clotaire, et des cantiques religieux en *langue rustique.* L'histoire ne dit pas qu'ils cultivassent le chant d'amour ou de joyeuseté; la montagne Sainte-Geneviève

balayaient, ramassaient les ordures, ou se mettaient au service d'un collége, d'un professeur.

En 1527, l'un d'eux était cuisinier au collége d'Autun. Dès le XIIe siècle, des citoyens charitables s'occupèrent de leur assurer des secours. Ils ouvrirent des pensions, où ces pèlerins de la science recevaient la nourriture et le logement.

Tels furent les colléges de Saint-Thomas du Louvre, de Saint-Nicolas du Louvre, des Dix-Huit, des Bons-Enfants Saint-Honoré, des Bons-Enfants Saint-Victor.

(1) Le chapelain de saint Louis, Robert Sorbon, créa dans leur intérêt une association semblable à celle des ordres mendiants (1250); les membres s'honoraient du titre de *pauvres maîtres de Sorbonne.* Une foule d'autres bienfaiteurs fondèrent, à son exemple, des maisons hospitalières, où une quinzaine, une vingtaine d'écoliers venaient chaque semaine faire garnir leur bourse de la somme de deux sols à huit sols parisis, ce qui leur valut le surnom de *boursiers.* Malgré tous ces efforts, la charité ne parvenait pas à satisfaire tous leurs besoins. L'histoire de l'Université montre fréquemment les sujets de monseigneur le recteur tellement besoigneux, qu'ils sont réduits à s'associer aux truands, aux brelandiers, aux voleurs : Alors battant le pavé en armes, ils outragent, assassinent, pillent, forcent les églises, jouent aux dés sur les autels, et vont en grand nombre garnir les deux cachots du clos Bruneau et du Fouarre, que le prévôt Hugues Aubriot avait spécialement construits pour eux (Thurot, *de l'organisation de l'enseignement*, p. 39, 40, 122, 124).

Digitized by Google

ne commença qu'au XIIe siècle de retentir des poésies de ce genre, déjà très-répandues dans les pays romans.

VI

Le jongleur et l'écolier méridional ne transmirent point leur excentricité bouffonne et leur charmante gaîté aux bardes voyageurs de la Bretagne; ceux-ci, toujours graves dans leurs inspirations, convaincus et probes dans l'exercice de leur ministère, interprètes sacrés des sentiments patriotiques et religieux, dressent leur noble figure au milieu de l'auréole dramatique et poétique de la grande et de la petite Bretagne.

Nous ne pouvons lire une des odes sublimes d'Ossian, un des chants mélancoliques et saisissants, recueillis par M. de la Villemarqué, sans nous représenter le barde, la harpe à la main, le front haut, le regard inspiré, répétant ces poésies de sa voix solennelle, au bruit des vagues de l'Océan, aux échos des rochers de la Basse-Bretagne et des plaines de Carnac.

Le barde, tout différent du troubadour et du jongleur, ne daigne jamais chanter le plaisir ou la volupté; il réserve toute son ardeur pour célébrer la guerre avec ses embuscades et ses succès, ses vengeances et ses désastres; il ne prête le charme de sa voix, l'harmonie de sa harpe aux douleurs individuelles qu'autant qu'elles se rattachent aux luttes nationales et aux sentiments publics.

Rien de gracieux ou d'efféminé dans son emploi du merveilleux et de l'allégorie; toutes ses révoltes contre le prosaïsme de la vie réelle sont inspirées par le fanatisme religieux ou patriotique; il conserve dans ses erreurs mêmes un caractère de gravité majestueuse.

Merlin, le type de l'enchanteur, espèce de demi-dieu qui connaît les secrets des relations du ciel avec la terre, fut le barde par excellence, le barde à la harpe d'or, à la harpe enchantée. Il transmit ses priviléges à tous ses successeurs; aussi les simples bardes du moyen âge mêlaient-ils aux traditions religieuses les sciences occultes, l'art des évocations et des enchantements.

Chaque roi, chaque seigneur breton avait des bardes attachés à son service; non pour l'amuser par leurs jongleries pendant ses repas ou pour marquer la mesure aux danseurs, mais pour l'émouvoir et l'exalter par des chants dramatiques et belliqueux.

Le jeu de la harpe constituait dans les châteaux bretons, comme dans

Digitized by Google

ceux du pays de Galle, une charge honorable, bien autrement distinguée que celle des jongleurs du Midi et des fous de l'Ile de France. Le harpiste Berhald était officier laïque à la cour du vicomte de Donge, dans le XIe siècle, et s'intitulait *telenerius*, du mot breton *telener*, joueur de harpe.

L'auteur du *Chevalier Bran* (1) nous montre la dame de Léon « assise à table avec sa famille, les *joueurs de harpe à leur poste.* » Quand elle apprend la captivité de son fils, elle leur ordonne « de cesser de jouer, car elle porte un grand chagrin dans le cœur. »

C'est par ce côté merveilleux surtout que Merlin occupe une place considérable dans la littérature et les traditions du moyen âge. Merlin est le grand prêtre d'une sorte de démonologie multiforme qui envahit toutes les branches des phénomènes naturels et moraux. Sorcier romanesque par excellence, il est amoureux d'une fée; il habite *la maison flottante de cristal*, c'est-à-dire la mort, selon le langage figuré des anciens bardes; il délivre l'île de Bretagne du terrible fléau du dragon rouge et du dragon blanc.

VII

Si les bardes bretons eurent le privilége de conserver leur caractère respecté, leur mission nationale à travers le moyen âge, les troubadours et les jongleurs provençaux, moins favorisés, éprouvèrent au XIIIe siècle un cataclysme qui bouleversa leur prospérité et modifia gravement leur rôle social.

La terrible croisade dirigée contre les Albigeois renverse les comtes de Toulouse, les vicomtes de Carcassonne et de Narbonne. Les simples teneurs de fiefs qui surnagent au naufrage, à la faveur de leur obscurité, ne se font pardonner leur origine qu'à force de soumission envers les conquérants. Plus de cours d'amour, de réunions élégantes et littéraires; les troubadours chevaliers ont péri dans les cachots, les auto-da-fé ou les champs de bataille.

Toutefois, si les poëtes de l'amour ou de la gaîté ont disparu du sol de la Provence, les jongleurs sont restés à leur poste. Simples artistes ambulants, ils appartiennent à la catégorie des histrions et des musiciens de l'antiquité, qui n'eurent jamais, avons-nous dit, des principes littéraires ou moraux bien arrêtés. L'appât du gain, le désir de bien vivre dirigent

(1) De la Villemarqué, *Chants populaires*, t. I.

Digitized by Google

leur conduite. Peu préoccupés des questions de religion et de politique, ils prennent résolûment leur parti; ne pouvant plus chanter pour Raymond et pour Roger, ils chanteront pour le nouvel évêque de Narbonne, pour Levis de Mirepoix ou Amaury de Montfort. Ils possèdent assez de souplesse d'esprit et d'imagination pour ne pas se laisser vaincre sans combattre (1). Ils sont hardis, subtils, savent tour à tour flatter ou gourmander leurs auditeurs pour réclamer leur générosité et leur bienveillance.

Le jongleur du Midi a donc résisté à la grande tempête du XIIIe siècle, le roman de Flamenca nous en donne la preuve incontestable; la nombreuse catégorie des artistes ambulants développe dans cet ouvrage toutes les variétés de ses talents et de ses ressources.

Dès le début, des centaines de ménétriers et de jongleurs passent sous nos yeux et nous mettent au courant des habitudes de cette corporation excentrique et folâtre. A la fin des repas, ils envahissent la salle : l'un raconte des fables, l'autre joue d'un instrument, un troisième chante (2); mais c'est aux conteurs que revient la meilleure part des applaudissements.

L'un, conte de Priam, l'autre de Pyrame,... l'autre de la Belle-Hélène et de Pâris, d'Ulysse, d'Hector et d'Achille, d'Enée et de Didon, de Lavinie, de Tydée, d'Etéocle, d'Apollon, d'Alexandre, de Héro et de Léandre, de Démophon et de Philis.

L'antiquité tout entière y passe. L'ancien Testament, l'histoire romaine ne sont pas plus épargnés. Ils entament ensuite le moyen âge, chantent de la table ronde, de Gauvain et du lion, du chevalier qui délivra Lunette, de Lancelot et de sa dame, et autres héros fameux des légendes.

La danse succède aux ébats des artistes et des poëtes; deux cents jongleurs, bons joueurs de viole, accordent leurs instruments, et, placés deux à deux sur des bancs éloignés, donnent le branle aux danseurs. Les couples prennent un si vif plaisir à se trémousser qu'ils comparent leur joie, dit assez cavalièrement le poëte, aux délices du paradis. Surviennent des per-

(1) Il y avait, dit du Faïl, dans les *Contes d'Entrapel*, un vieillard à Montpellier, qui chantoit *la vie d'Ogier le Danois* avec tant d'art, qu'il menoit et ramenoit les pensées du peuple qui l'écoutoit en telle fureur ou amitié, qu'il forçoit les cœurs des jeunes hommes, renforçoit celui des vieux à courageusement entreprendre les labeurs et voyages que le bon Ogier avoit faits.

Dans la fameuse *Cansos de la Croxade*, nous les voyons, tantôt se plaindre des seigneurs avares qui ne les paient plus, tantôt les accabler de flatteries à la manière arabe; ils les appellent : *celui qui me dore; celui qui me met en splendeurs.*

(2) Li juglar comensan leur faula,
Son estrumen mena et toca,
Lus et lautre canta de boca.

Digitized by Google

sonnages allégoriques, tels que Pierre Vidal le Toulousain les avait inventés. Nous voyons ensuite un jongleur effronté, précurseur des Scapin et des Covielle, se poser carrément en *capitan* complice des amoureux et redouté des maris.

Cependant le jongleur méridional fripon, aventureux, plein de malice et d'esprit, ne reste pas renfermé dans son pays natal; les troubadours, chassés de la province par la guerre des Albigeois, se sont réfugiés en partie dans l'Ile de France; les jongleurs ne manqueront pas de les y suivre; c'est parmi leurs descendants que Marot choisira plus tard ce valet de Gascogne.

Buveur, pipeur, jupeur, blasphémateur,
Au demeurant le meilleur fils du monde...

Dès le XIIIe siècle, les jongleurs provençaux et gascons ont donc envahi Paris avec leurs chansons joviales et satiriques, leurs prestidigitations et leurs jongleries;... leur influence ne tarde pas à transformer les ménestrels des premiers âges. Nous les avons vus, dans le XIe siècle, marchant à la tête des armées, l'épée à la main. Les jongleurs provençaux et gascons les façonneront à leur image et ressemblance; ils les transformeront en Arlequin et en Pierrot.

Le trouvère lui-même, le poëte subirent leur influence. Ce fut par la satire en effet que la poésie méridionale pénétra d'abord dans l'Ile de France; elle s'y répandit avec d'autant plus de rapidité qu'elle arrivait du Midi, portée dans le léger bagage du bohémien littéraire. Rien de sans-façon et de gai, d'indépendant et de frondeur comme l'artiste cosmopolite qui n'a rien à perdre, et peut se venger impunément du fort en le tournant en ridicule.

Le jongleur est de tous les pays; il se glisse dans tous les rangs de la société. Jeune, beau garçon, élégant, il est accueilli dans les castels et jusque dans les abbayes et les évêchés. Il chante des chansons érotiques chez ceux-là, des complaintes et des légendes chez ceux-ci; il égaie les repas de tous par des contes amusants et des récits d'aventures. Ses hôtes, satisfaits de son talent, le comblent d'argent, de riches habits et de chevaux.

Vieux, cassé, perdant la voix, il sent la générosité des grands se refroidir; ses beaux habits s'usent et ne sont plus renouvelés; honteux, il descend du château dans les carrefours et les bouges; se traîne à travers les villages en souliers troués, en pourpoint râpé, la viole derrière le cou, un bâton à la main.

Cette misère du jongleur, objet du dégoût des hautes classes, ne manque

Digitized by Google

pas de séduction pour certaines âmes qui cherchent dans la misanthropie ou dans l'indépendance de la vie errante des compensations aux rigueurs de la fortune. Le peuple ne refuse pas sa sympathie à ces déshérités de l'état social. Il fait un excellent accueil aux exilés provençaux, si malheureux et toujours amusants. Dans toutes les parties de la France, le populaire a du sang gaulois dans les veines, de la verve gauloise dans le cerveau; il a appris avec horreur les cruautés commises par les croisés franco-bourguignons contre les malheureux Albigeois; il tient à protester contre ces nouvelles violences d'une aristocratie qui lui fait sentir aussi la pesanteur de son despotisme.

Maint rimeur du Nord trouve de bon goût d'imiter à la fois leur fier vagabondage, leur misère joyeuse et se moquant de tout. Le ménestrel renonce même volontiers à son nom pour prendre celui de *jongleur*... Ne nous plaignons pas trop de cette détresse des rimeurs et des fabliers. Ésope ne tourna-t-il pas la roue et Phèdre n'était-il pas esclave chez Auguste?... Ce fut assurément à leur pratique de la vie réelle et laborieuse, à leur lutte contre la tyrannie des grands qu'ils durent la majeure partie de leur naïveté charmante et de leur rare bon sens.

Rutebeuf, un de nos plus célèbres ménétriers, type complet du trouvère ambulant, met une certaine vanité à se représenter *bâillant de faim, toussant de froid,* frappant en vain à la porte des châteaux, et se traînant à pied quand son unique cheval s'est estropié dans l'encombrement d'un tournoi. La fortune ne lui épargne aucune de ses rigueurs. Elle lui a donné pour femme une mégère vieille et laide, qui le maltraite quand il rentre la bourse vide; il perd son bon œil droit dans un dernier assaut de la misère, et apprend ainsi aux Parisiens, par l'exemple de sa vie, quelles durent *être les tristesses des exilés de Troie.*

On comprend sans peine, il est vrai, que les grands seigneurs, les prélats surtout, ne répondent pas aux suppliques du rimeur en détresse avec un généreux empressement. Rutebeuf ne se contente pas d'emprunter aux jongleurs provençaux leurs chansons d'amour et leur vagabondage, il leur prend surtout leur audace frondeuse. Il se montre tellement irrité contre les prêtres et les *béguins* qu'on le prendrait pour un Provençal échappé des bûchers de Carcassonne et de Toulouse. Ses satires ont toute la hardiesse de celle des libres penseurs albigeois. Sa première profession de foi est une énumération des vices et des travers de tous les ordres séculiers et réguliers de son temps.

Dans *le testament de l'âne,* très-mordantes satires des legs pies, il montre un pauvre roussin, achetant par bonne donation le privilége d'être hono-

Digitized by Google

rablement enseveli dans un cimetière, avec l'approbation de l'évêque... Il a pour faire passer les âmes de ce monde dans l'autre des moyens d'un cynisme sans exemple, et cherche *la voie du ciel*, de façon à scandaliser les chrétiens les moins exaltés. Envoie-t-on en exil des frondeurs de son école pour leurs querelles avec les dominicains, il prend leur défense avec courage, et trouve des accents d'une éloquence que Voltaire pourra imiter dans sa défense de *Calas et de Vanini*.

A quoi donc a servi la guerre des Albigeois, puisque le zèle des dominicains, la vigilance de l'inquisition de Toulouse n'ont pu empêcher la hardiesse des troubadours de se propager dans les domaines de saint Louis? Rutebeuf est un de leurs héritiers les plus directs; peut-être même a-t-il de leur sang dans les veines? Son nom n'avait pas à l'origine l'orthographe franco-normande que nous lui avons donnée, mais celle tout à fait méridionale de *Rutebues*, *Rustebues*, qu'il prend lui-même, et dont la seconde syllabe signifie *bouvier*.

S'il n'est pas né au sud de la Loire, il pourrait bien du moins être le fils de quelque jongleur ou de quelque troubadour. Il a d'ailleurs eu de longues relations avec les gens du Midi. A son retour d'une croisade, il nous apprend, dans son *Dit de Lérberie*, qu'il a séjourné dans la Morée, à Salerne, à Burienne (près de Sienne), à Byterne (Viterbe). La Pouille, la Calabre, la Sicile lui sont familières.

S'il a très-attentivement exploré les richesses botaniques de ces contrées, de manière à faire une collection de plantes médicinales qui laisse bien loin en arrière le baume de *Ferabras*, n'est-il pas probable qu'il a étudié plus soigneusement encore les chants grecs, latins, osques, siciliens et romans? Son français se ressent de cette influence; il renferme bon nombre de mots italiens et provençaux. Nous citerons *ere* (était), *dou* (du), *borde* (ferme), *signor* (signorie).

Rutebeuf n'est pas seul à se plaindre de sa misère avec une complaisance misanthropique. Collin Musset, autre vielleur chansonnier du XIIIe siècle, rime de longues complaintes sur sa pauvreté. De nombreux compagnons de *menestrandie* suivent aussi Rutebeuf dans la carrière du frondeur peu dévot, sans s'inquiéter des ordonnances de saint Louis.

Parfois cette misère conduit le jongleur à un niveau singulièrement bas de l'échelle. Le successeur des histrions romains ajoute au produit de son art celui du jeu et autres industries honteuses. Le fabliau du *curé* et des deux ribauds nous montre deux ménétriers, les plus audacieux truands du monde, passant leur vie à jouer aux dés. Rutebeuf, lui-même, dut une partie de sa pauvreté à cette passion malheureuse (1).

(1) Legrand d'Aussi, t. III, p. 133.

Digitized by Google

Ne soyons pas trop surpris de la hardiesse des jongleurs et des ménétriers! Ces enfants de l'art se montrent d'autant plus libres d'esprit qu'ils ne sont attachés à aucun point du sol et ne relèvent d'aucune autorité. Le poëte du moyen âge n'a pas à subir les exigences et les craintes d'un éditeur patenté; il se publie lui-même en plein air; le délit, s'il y en a, ne laisse pas de traces; il échappe à l'appréciation de la police. Chaque ville, chaque castel forme d'ailleurs un petit État dans l'État, un boulevard d'indépendance, en guerre ouverte avec ceux qui l'entourent. Le libre penseur y trouve un asile contre ses ennemis. Moyennant quelques mots d'un exorde flatteur, il fait aisément croire au duc de Bourgogne ou au comte de la Marche, que ses satires contre la noblesse ne s'adressent qu'au duc d'Orléans ou de Normandie. Il persuade à l'évêque de Sens ou à l'abbé de Cîteaux que ses facéties contre les religieux ne concernent que les prêtres d'Italie ou de Provence, de Gascogne ou des Pays-Bas. Chez les grands seigneurs, il se moque des ridicules de la bourgeoisie; chez les prévôts et les échevins, de la morgue des barons et des vicomtes. Grâce à la jalousie, à l'état de guerre qui tiennent toutes les classes de la société sur le qui-vive, le plus hardi critique trouve chez un des mille barons, des cent évêques, des mille conseils de ville une protection qui raffermit cette indépendance d'esprit, dont la moindre conséquence serait aujourd'hui de faire confisquer l'œuvre, interdire la représentation et emprisonner l'auteur. Aussi peut-on assurer que le moyen âge, si injustement dénigré pour la tyrannie des uns et le servilisme des autres, fut, au contraire, l'époque la plus audacieuse de la pensée humaine. Cette audace se produisit avec un tel éclat dans les républiques italiennes qu'il n'est plus possible d'en douter en ce qui concerne cette nation. Il serait temps de reconnaître que ce spectacle se répétait dans plusieurs parties de l'Europe et principalement en France.

VIII

A mesure qu'on avance dans le moyen âge, l'influence du jongleur ménétrier s'étend et grandit; le valet de comédie se détache de plus en plus du bouffon et du paillasse de la rue. Le roman de *Baudoin de Sebourg*, poëme héroï-comique du XIVe siècle, est le théâtre où s'opère plus particulièrement cette curieuse métamorphose. Le jongleur qui déclame le roman sur la place publique intercale une foule d'observations et d'intermèdes personnels dans l'œuvre du trouvère primitif; il se pose devant son

Digitized by Google

public sous le jour le plus amusant, et prend une part considérable à la mise en scène. Sous le règne des anciennes chansons de gestes, le ménestrel se bornait à dire au commencement des principaux épisodes :

« Voici une vieille chanson, voulez-vous l'écouter, » et il en indiquait le sujet en quelques vers : « — Seigneurs, le récit est des plus graves. — Seigneurs, écoutez, et que Dieu vous protége. — Écoutez, seigneurs, par le Dieu d'espérance, une chanson fort agréable.... » Il ne sortait pas de ces formules banales... A partir de la fin du XIIIe siècle, le ménestrel a pris leçon des jongleurs méridionaux ; il s'est initié à leur genre familier et plaisant. Au début et à la fin de chaque chant, il réveille l'attention, gourmande la paresse, stimule la générosité des spectateurs par des intermèdes de l'esprit le plus fin, par des lazzis les plus piquants. On dirait paillasse faisant ses jongleries devant l'échoppe de la foire et s'efforçant à chaque entr'acte d'augmenter l'attrait du spectacle pour grossir la recette de la troupe.

Est-il gêné par la foule qui le presse, il la prie d'agrandir un peu le cercle et engage les auditeurs sans argent à céder les premières places à ceux dont l'escarcelle est mieux garnie (1) ; il demande même à ces derniers de se rapprocher davantage, afin de lui faire courtoisie de quelque monnaie (2).

Sa mémoire lui fait-elle défaut, il prend son manuscrit et le consulte (3).

La foule se permet-elle de faire du bruit, il l'invite au silence. Ailleurs, il décoche cette boutade burlesque : « Une pierre se détacha d'un pilier, et celui-ci loin de tomber demeure suspendu en forme de cul-de-lampe ; vous avez l'air de le mettre en doute ; qui ne le veut croire aille s'en assurer. »

Désirant enfin tranquilliser son auditoire sur la bonne destination qu'il

(1) Or traiez vous en cha, signour, je vous en prie,
Et qui n'a point d'argent, si ne s'assieche mie,
Car cil qui n'en ont point ne sont de ma partie. (Chant V.)

Ce qui semble dire qu'il y avait des places assises pour les auditeurs payants, parmi lesquels le jongleur faisait courir sa sébile, et des places debout pour le populaire.

(2) Biau signour cheste istoire doit être prisie,
Ecouter le devez et faire courtoisie,
A celui qui vous a le matière nouchie ;
Or, vous traiez en cha, pour Dieu le fils Marie ! (Ch. XI.)

(3) Ainsi com vous orrez ; mais que je lise avant. (Ch. XIX.)
Ainsi com vous orrez au livre retraitier.



donne à l'argent versé dans sa sébile, il fait serment qu'à peine en son pouvoir il se hâtera d'aller le boire au cabaret (1).

Le nord de la France reproduisit donc le phénomène dont l'Italie d'abord, le midi de la Gaule ensuite, avaient été les théâtres, après la conquête de la Grèce et celle de la province romaine.

De même que les chanteurs ambulants avaient puissamment secondé l'invasion de l'esprit grec en Italie et celle de l'esprit latin en Gaule ; de même les jongleurs provençaux devinrent les agents qui popularisèrent, dans les cours féodales et les communes du Nord, la littérature et le caractère du Midi ; ils contribuèrent à donner à la poésie française cette naïveté charmante, cet esprit d'observation et de bon sens, ce sentiment naturel et simple, qui font le charme de Thibaut de Champagne et de Marot, de Malherbe et de Régnier. Maîtres souverains de la situation, ils rejetèrent dans l'oubli les scaldes saxons, les bardes bretons et arrachèrent notre littérature à l'influence des sombres et terribles conceptions des Scandinaves et des Germains.

IX

Malgré les différences qui les caractérisent, les troubadours et les trouvères, les jongleurs et les ménestrels, les écoliers chanteurs et les bardes, n'eurent pas moins des points de ressemblance notables et des destinées analogues. Le culte de l'art commun à toutes les races, bien qu'à des degrés différents, les mit en possession de la faveur publique et leur assura une grande autorité dans la marche de la civilisation. Régénérés par le christianisme et par leur association avec les troubadours, les jongleurs et les ménestrels surent être joyeux, sans trop offenser la foi, pleins de malice et d'esprit sans fouler aux pieds le patriotisme et la morale. Interprètes des poëtes et des artistes créateurs, ils faisaient passer dans la vie des peuples les sentiments et les passions qui, d'abord confus et disséminés en quelque sorte dans l'air, venaient prendre des formes plus positives, plus nettes dans leurs chants. Instruites, émues, charmées par eux, les différentes classes de la société ne se montraient pas ingrates; elles leur prodiguaient gracieux accueil et dons généreux.

Les bandits et les *ribauds* qui arrêtaient les grands dignitaires en voyage, les hobereaux qui rançonnaient les marchands, les *pastoureaux* qui éven-

(1) Car sitôt que larez le tavernier laura.

Digitized by Google

traient leurs seigneurs, s'inclinaient devant le simple ménestrel et n'avaient qu'applaudissements à prodiguer à ces heureux dispensateurs des émotions guerrières et joyeuses.

L'aventure de l'Arioste, arrêté par des brigands et les voyant tomber à ses pieds, quand il leur dit : « Je suis l'Arioste, écoutez quelques passages de mon Roland, » est assurément le témoignage légendaire le plus touchant de l'empire exercé par les poëtes sur les hommes de tous rangs. Qu'on ne nous objecte pas que les mœurs italiennes ne sauraient être appliquées aux rudes populations du Nord; la faveur publique étendait la même protection sur les trouvères dans tous les pays de la chrétienté; elle faisait une sorte de loi d'ouvrir généreusement sa porte à tout ménestrel en voyage, à lui donner, en toute circonstance, secours et protection (1).

Le pauvre abandonné, le captif assez heureux pour briser les portes de son cachot voulaient-ils rejoindre leur pays en gagnant leur pain; ils prenaient un violon, chantaient quelques chansons populaires et trouvaient dans chaque castel, dans chaque maison bourgeoise, une bienveillante hospitalité.

Blondel ne prit pas d'autre moyen pour explorer le monde à la recherche de son maître Richard. Dans l'histoire d'*Aucassin et de Nicolette*, lorsque la jeune fille s'est échappée de la prison de Carthage, elle apprend à jouer de la viole, revêt des habits d'homme et apprivoise si bien un marinier du pays des Turcs, qu'il consent à la transporter dans la Provence. Elle débarque et s'en va, le violon à la main, et sous l'équipage d'un simple musicien, violonner à travers le pays jusqu'à ce qu'elle atteigne le château de Beaucaire, où demeurait son doux ami.

Éternelle et suave légende d'Amphion et d'Orphée, que l'histoire intime des peuples rajeunit sans cesse, et qui, même à l'époque des ribauds et des écorcheurs, comme au milieu des bêtes féroces et des êtres infernaux, place une des plus grandes puissances humaines dans les mains du simple poëte et de la faible femme de la musique et de la poésie.

CÉNAC-MONCAUT,

membre de la 1re classe.

(1) Dans la satire intitulée : *Excommunication du Ribaud*, l'auteur lance l'anathème sur tout homme « qui hait les conteurs, » sur tout gentilhomme qui ferme sa porte aux ménétriers quand ils chantent Olivier, Roger, ou Roland (Legrand, tome III, p. 338).


Digitized by Google

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

RAPPORT SUR LES MÉMOIRES ET PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport sur le tome dixième de la deuxième série et sur le tome premier de la troisième série des *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, imprimés à Mons en 1866 et 1867, et afférents aux années académiques 1864-1865 et 1865-1866. Par cette bienveillante désignation, vous avez commis, permettez-moi de le dire, une erreur de compétence; il appartiendrait à un plus savant de rendre compte des travaux de la Société montoise; mais, quoi qu'il en soit de mon insuffisance sur beaucoup de points, je vais essayer de vous présenter, à défaut d'une appréciation plus autorisée, une analyse fidèle des deux volumes que vous avez renvoyés à mon examen.

On a imprimé un jour cette phrase dans un journal parisien : à Mons, on comprend le français, mais on ne le parle pas. La publication que nous avons eue sous les yeux est une protestation contre ce jugement ; elle nous prouve en effet que la langue française, à part quelques rares locutions ayant le goût du terroir, est maniée fort habilement dans le Hainaut, et que la propriété exacte du mot y est habituellement en rapport avec la parfaite justesse de la pensée. Il y a assurément dans les deux tomes que nous avons lus, bon nombre de publications dont le style est bien approprié au sujet et dont la forme serait accueillie sans réserve, dans notre capitale, par les corps savants les plus justement exigeants. Ceci dit, j'entre, sans nouveau préambule, dans le compte rendu que j'ai à vous présenter.

Le tome dixième de la deuxième série s'ouvre par un mémoire sur le grisou, ou gaz hydrogène protocarboné, par M. Renier-Malherbe, sous-ingénieur des mines à Liége. Ce travail étendu a justement valu à son auteur une mention honorable au jugement de la Société.

Après ce travail nous en rencontrons un autre qui, quoiqu'il s'agisse d'un petit poëme, rentre tout à fait dans la spécialité des travaux de notre Institut historique. Le héros chanté par M. Pierre Montrieux, professeur de langues à Mons, est le célèbre Ambiorix, roi des Eburons, dans la Gaule, au pays de Liége, qui battit plusieurs généraux romains, mais qui

Digitized by Google

finit pourtant par être défait lui-même par Jules César, dans un combat où, selon la tradition, Ambiorix perdit soixante mille hommes. Depuis cette bataille on ne revit plus Ambiorix, soit qu'il ait lui-même péri dans le combat, soit qu'il ait cherché à se soustraire par l'exil à la vengeance des vainqueurs. Cette disparition est racontée poétiquement par l'auteur, dont l'œuvre, qui comprend cinq cent vingt-deux vers, a été jugée digne d'une médaille en vermeil. Comme l'a dit le rapporteur du concours, au jugement duquel nous nous associons pleinement, ce travail respire de nobles et généreux sentiments à l'endroit de la Belgique (1).

Dans la nécessité où je suis de me montrer ménager des moments que vous voulez bien m'accorder, je ne citerai que par son titre le travail suivant : *de l'Apparition des plantes à la surface du globe*, discours prononcé dans la séance publique annuelle par M. Alfred Wesmael. Même mention sommaire pour le discours d'ouverture de la même séance, qui a été prononcé par M. Albert Toilliez, vice-président de la compagnie, et qu'il a intitulé : *Sur quelques faits géologiques pris pour le résultat du travail de l'homme*. Votre rapporteur est, il le confesse, étranger à ces études spéciales ; aussi se bornera-t-il à vous dire que l'auteur de ce travail, comme celui du précédent, lui a paru savoir se rendre accessible à la moyenne des intelligences de son auditoire. Cette même qualité de lucidité d'exposition se rencontre dans un autre travail : *l'Industrie minière, minéralogique et métallurgique dans le Hainaut*, par M. Ch. Lehardy de Beaulieu.

Le même volume renferme une production exotique qui fait honneur à son auteur et sur laquelle je regrette de ne pas pouvoir m'arrêter davantage. Il s'agit d'un *Mémoire sur la goutte et son traitement*, par M. le docteur d'Anduran (de la Rochelle). Ce mémoire a obtenu, à titre de récompense académique, une mention honorable avec médaille en vermeil, et s'il était dans sa destinée d'être lu par tous les goutteux, il aurait à compter sur un bien nombreux public.

Aux amateurs de philologie nous recommanderons spécialement un bon écrit intitulé : *A propos du patois de Mons*. Ce travail de M. L. Dumont se fait remarquer par une exposition claire et ingénieuse. L'idée de l'auteur est juste ; travailler à la suppression du patois, c'est travailler au progrès de l'unité nationale et à la suppression de ce qu'on peut appeler l'aristocratie du langage.

Le tome premier de la troisième série n'est pas moins riche en travaux de mérite que le dernier volume de la deuxième série. Nous citerons tout

(1) On peut citer ici, à ce titre, les vingt-neuf vers composant la page 129.

Digitized by Google

d'abord le discours d'ouverture à la séance publique, qui a été prononcé par M. Devillez. L'auteur y a traité, dans un style souvent élevé et toujours lucide, *du rôle que jouent les machines dans les sociétés modernes et de leur influence sur la civilisation*. Son travail, remarquable à beaucoup de titres, se termine par cette phrase qui nous paraît d'une parfaite justesse : « Il ne faut pas oublier que c'est aux machines que nous devons l'affranchissement général de l'humanité, car il n'y a aucun développement intellectuel possible avec l'obligation de consacrer, chaque jour, douze heures à un travail de bête de somme, qui ne laisse après lui qu'un besoin, celui du repos. » Nous estimons, comme l'auteur, que la substitution de la machine aux bras de l'homme est un instrument puissant d'émancipation des intelligences, et en même temps la restitution de la mère à la famille pour l'accroissement du bien-être de ses enfants, et, ce qui n'est pas de moindre importance, pour la direction de leur éducation morale.

Le même volume contient un travail très-étendu dû à MM. F.-L. Cornet et A. Briart, ingénieurs civils, et rédigé en réponse à un sujet de concours proposé en ces termes : « Description minéralogique, paléontologique et géologique du terrain crétacé de la province de Hainaut. » Ce travail a mérité une médaille d'or à chacun de ses auteurs.

Nos auditeurs ne nous sauront pas mauvais gré, nous le pensons, de nous arrêter un moment sur une ingénieuse étude de M. Emile de Puydt, président de la Société. Il a pris pour titre de ce travail : *Le fabuliste La Fontaine*; *ses idées politiques et philosophiques*. L'auteur indique, en fort bons termes, au début, le but qu'il a voulu atteindre (1). — La lecture de cette étude doit être recommandée aux amis de La Fontaine, c'est-à-dire à peu près à tout le monde, car les amis du fabuliste ne sont-ils pas tous ceux qui savent lire un peu couramment? La Fontaine est un auteur qu'on devine alors même qu'on ne l'entend pas encore. — M. Emile de Puydt a eu, incontestablement, la main heureuse, en choisissant le point de vue auquel il s'est placé. La même étude se ferait avec opportunité, selon nous, sur Molière, sur Racine, sur Boileau, sur Mme de Sévigné et sur plusieurs autres grands écrivains, leurs contemporains. Il nous semble qu'on pourrait, sans trop de témérité, prédire des succès à ceux qui entreraient dans cette voie insuffisamment frayée jusqu'ici.

Nous avons trouvé un intérêt d'une autre sorte dans la lecture d'un travail d'un savant professeur de l'école des mines de Mons, M. Lehardy de Beaulieu, qui nous parle *des crapauds vivants* PRÉTENDUMENT *trouvés à l'état*

(1) Voir depuis ces mots : *ce que l'on aime* (pag. 206) jusqu'à ceux-ci : *homme de cœur* (pag. 208).

Digitized by Google

fossile. — Nous tenons moins que l'auteur, nous l'avouons, au mot *prétendument*, en faveur duquel il réclame le droit de cité dans la langue française. Sans professer systématiquement un respect aveugle pour les décisions de l'Académie qui rejette ce malencontreux adverbe, nous nous rangeons tout à fait, dans la circonstance présente, du côté de la compagnie privilégiée, et nous ne croyons pas le moins du monde que le mot *prétendument*, dont l'utilité est fort contestable, doive enrichir désormais nos lexiques. Cette réserve faite, nous aimons à louer l'auteur de la parfaite netteté de sa dissertation et nous vous demandons la permission d'entrer dans un sommaire exposé du sujet qu'il a traité. — Un savant géologue anglais, dans ces dernières années, a émis l'opinion qu'un crapaud vivant, trouvé dans une pierre, était d'origine antédiluvienne, et qu'il devait être réputé contemporain, ni plus ni moins, du premier âge du monde. M. le professeur Lehardy de Beaulieu nous paraît démontrer très-péremptoirement que la tradition du crapaud vivant à l'état fossile doit être considérée comme purement légendaire, et qu'en réalité le crapaud doit rentrer désormais, purement et simplement, dans la vulgaire famille des oiseaux aquatiques, à l'aide desquels certains journaux, quand la matière habituelle de la rédaction fait disette, s'égayent parfois trop facétieusement aux dépens des plus débonnaires de leurs lecteurs. — M. Lehardy de Beaulieu établit d'une manière très-convaincante, ce nous semble, qu'aucun être doué de la vie ne peut la maintenir qu'à la condition d'accomplir continuellement certaines fonctions, dont trois sont véritablement essentielles, savoir : la nutrition, la circulation et la respiration. Ceci posé, et pour en revenir au crapaud pseudo-phénoménal, dont il s'agit, nous rappellerons, après l'auteur, que comme il n'y a pas d'insectes en hiver, et qu'en outre la gelée serait mortelle pour le crapaud, son instinct le porte à affectionner alors tout particulièrement de s'insinuer dans les fissures des rochers, où pénètre toujours un peu d'air et d'humidité. Ainsi blotti et étroitement serré entre deux surfaces de pierre, le crapaud s'engourdit pendant plusieurs mois, et l'activité de ses fonctions vitales se ralentit à tel point qu'une très-petite quantité d'air et d'humidité suffit à les entretenir. Pendant cette période d'engourdissement le crapaud consomme aussi un peu de son fonds ; il fait des emprunts à sa substance, comme l'ours et la marmotte. — Ce qui viendrait surabondamment établir, s'il en était besoin, l'entière exactitude de la réfutation de M. Lehardy de Beaulieu, c'est que la découverte du prétendu crapaud fossile (et c'est ce qui lui assure le bénéfice des circonstances atténuantes) a généralement lieu pendant l'hiver. On ne connaît guère de découvertes du crapaud fossile pendant l'été.

Digitized by Google

Le même membre, infatigable pionnier des œuvres de l'intelligence, a fourni au recueil dont nous vous rendons compte, un article d'un genre tout différent. Il a traité, en quelques pages fort substantielles, de l'orthographe étymologique et de l'orthographe phonétique. L'auteur se prononce nettement pour la substitution de l'orthographe phonétique à l'orthographe étymologique. Plusieurs croisades de cette sorte ont été prêchées en France, notamment dès le XVIIe siècle, par le pacifique et vénérable abbé de Saint-Pierre et, plus près de nous, en 1829, sous les auspices d'une fraction de la Société grammaticale de Paris, par l'ardent réformateur M. Marle. Y aurait-il, en réalité, une économie de temps bien notable, et de vingt-cinq pour cent, comme on nous l'affirme, à faire des suppressions de lettres dans toutes les correspondances; et le budget de l'État, au point de vue des écritures administratives, s'en trouverait-il très-notablement allégé? On nous permettra de conserver des doutes sur l'importance de cette bonification pour nos finances. Mais ce n'est là qu'une considération de second ordre, et la réforme proposée nous paraît pécher par sa base, quand elle prend pour point de départ la prononciation. La prononciation est le *criterium* de l'écriture phonétique ; or ceux qui invoquent ce type, par eux réputé infaillible, ne sont pas eux-mêmes d'accord sur leur prononciation. Evidemment la prononciation d'un Montois ne sera pas tout à fait celle d'un Parisien, et chez nous l'abbé de Saint-Pierre et son continuateur exagéré, M. Marle, ne devaient pas non plus, à un siècle et demi de distance, prononcer les mots de la langue d'une façon tout à fait identique. D'ailleurs, le changement radical qu'on nous propose aurait pour premier résultat d'obliger à avoir deux sortes d'écriture, l'une étymologique pour les lettrés et l'autre phonétique pour ceux qui n'auraient reçu qu'une instruction du premier degré. Nous l'avouerons, nous serions loin de voir un progrès dans cette bifurcation ; à notre sens, il ne faut pas réserver, à l'usage d'une classe privilégiée, nos grands classiques ; il nous semble qu'il faut tendre, au contraire, à rendre leur lecture de plus en plus accessible à toutes les intelligences, en faisant tomber leurs œuvres dans le domaine public, dans toute la plénitude du mot. Nous ne nous sentons nullement disposé, pour notre part, à prêcher l'imitation de ce qui se fait au Japon, qu'on recommande à notre admiration, parce qu'il y existe, à ce qu'il paraît, une orthographe savante et une orthographe vulgaire; cette dualité nous paraît ne constituer qu'un progrès à reculons. Dans l'innovation proposée il n'y a rien de neuf et rien non plus de sérieux et de pratique.

Un autre article de grammaire, mais beaucoup moins révolutionnaire que le précédent, se trouve dans le même volume. L'auteur du poëme

Digitized by Google

d'Ambiorix, dont nous avons parlé presque au début du présent rapport, a, quelque sujet qu'il traite, des préférences toutes particulières pour la poésie. Il nous l'apprend lui-même quand il dit :

« Que chacun ici-bas exerce son métier.
. . . .
» Pour moi, je fais des vers. J'ai beau fermer la porte :
Bon ! par la cheminée, un trilby les emporte.
C'est que je suis de Mons, village près d'Hyon,
Et je rime, je rime à triple carillon. »

L'auteur a, plus d'une fois, la muse heureuse : témoin, pour n'en donner qu'un exemple, ces deux vers pleins de verve :

« Connaissez-vous le grec ?... quel silence, bon Dieu ?
On dirait que pour vous le grec est de l'hébreu. »

Le rapporteur remarque qu'il ne vous a pas encore fait connaître le sujet de cette nouvelle œuvre de M. Montrieux. Cette fois, l'auteur a chanté les figures de style; c'est à l'antonomase, à l'hypallage et à la métalepse, qu'il a consacré ses vers, refaisant d'une nouvelle manière, dans ses *figures de style*, le traité des tropes, un siècle après Dumarsais. Moins enthousiaste que le savant grammairien, il parle de l'emploi des figures de style avec une grande liberté et, en particulier, la muse du professeur montois regimbe volontiers contre ceux

« Dont le docte langage
A besoin d'un drogman qui l'explique au jeune âge. »

Avant de terminer notre compte rendu nous signalerons encore, comme un travail très-utile, une table générale et méthodique qui s'applique à toutes les matières contenues dans les mémoires et publications de la Société, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1866. Il y a là la récapitulation, en fait d'histoire, de législation, de philologie, de sciences naturelles et de sciences sociales, de travaux, de mérites divers, dont plusieurs ne sont pas sans importance et qui témoignent, par leur variété encyclopédique, de l'activité de la Société qui les a publiés. L'ensemble des publications de la Société est l'œuvre collective de quatre-vingt-cinq auteurs qui y ont contribué à un titre quelconque. Depuis sa fondation, en 1833, la Société montoise a toujours progressé, et elle tient très-vaillamment sa place aujourd'hui parmi les compagnies savantes de la florissante Belgique, chez laquelle, depuis un tiers de siècle, par une heureuse alliance, le progrès industriel et le progrès intellectuel ont eu la même marche ascendante.

J'arrête enfin ici ce rapport peut-être trop long; mais, outre que j'ai escompté un peu témérairement par avance la bienveillance de mes col-

Digitized by Google

lègues, j'étais surtout trop bien convaincu par avance que mes assertions, par elles-mêmes, manqueraient de valeur, pour ne pas essayer de vous faire connaître les bases de mes jugements; c'est dans ce but que j'ai cherché à vous faire pénétrer, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'intérieur même de l'importante publication qui nous a été adressée. En somme, l'Institut historique ne peut qu'applaudir au succès d'une compagnie, dont la fondation est contemporaine de la sienne et qui, depuis lors, comme notre Société elle-même, a toujours plus songé à ce qui lui restait à faire qu'aux heureux résultats déjà obtenus dans le passé. Des deux côtés le but est le même, et si je ne craignais pas de paraître me tromper de frontières, quand je parle spécialement d'une œuvre belge, je dirais qu'il n'y a plus aujourd'hui de Pyrénées dans le monde des lettres, des sciences et des arts, et qu'il a été donné à notre siècle de saluer l'avénement du libre échange dans les idées et dans les études qui se rattachent aux développements des diverses branches des connaissances humaines. EUG. PARINGAULT,

membre de la 3e classe.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. L'ABBÉ CLERC-BIRON.

L'Institut historique vient de perdre un de ses plus anciens membres, M. l'abbé Clerc, correspondant de la quatrième classe.

M. François Clerc-Biron, né au Villard-sur-Thones, le 22 novembre 1785, curé de la paroisse de Versonnex, canton de Ferney (Ain), était le doyen d'âge des curés du diocèse de Belley.

Amené et installé, en 1813, dans son modeste presbytère de Versonnex par M. de Varicourt, alors curé de Gex, et plus tard évêque d'Orléans, l'abbé Clerc était d'apparence si frêle et si délicate, que ses robustes paroissiens disaient « que ce n'était pas la peine de leur envoyer un curé *à » demi mort.* » Ce pasteur *à demi mort,* tout en se livrant aux études les plus variées et les plus opiniâtres, a guidé son troupeau pendant plus d'un demi-siècle, et s'est éteint au mois de juillet 1867, à l'âge de 83 ans, exempt de maladies et d'infirmités. Sa dépouille mortelle est réunie aujourd'hui dans le cimetière de Versonnex, à celle des deux générations de paroissiens qu'il avait lui-même rendues à la terre pendant un espace de cinquante-quatre ans.

Admis dans nos rangs à l'époque de la fondation de l'Institut historique, M. Clerc consacrait les instants de repos que lui laissaient ses fonctions pastorales, à l'étude des sciences naturelles, de la géographie, de la géologie, de l'apiculture et surtout de la peinture, qui fut toujours l'objet de ses préférences et le charme de ses loisirs.

Digitized by Google

Deux intéressantes notices biographiques ont été consacrées au vénérable et savant curé de Versonnex : l'une, par notre honorable collègue M Folliet, l'autre par M. l'abbé Delaigue, dans le *Journal de l'Ain* du 9 août 1867.

GAUTHIER LA CHAPELLE,
membre de la 3e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS VERBAUX
DES SÉANCES DES CLASSES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1867.

⁂ La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 13 novembre, à neuf heures. M. Masson, vice-président de la troisième classe, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe; des remercîments sont votés aux donateurs.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; on donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la même présidence; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur les Bulletins de l'Académie royale des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts de la Belgique. M. Masson donne lecture de ce rapport, qui est renvoyé au comité du journal.

M Paringault est appelé à la tribune pour lire son rapport sur les travaux de la Société des sciences, des lettres et des beaux-arts du Hainault. Après cette lecture intéressante, quelques observations sont adressées au rapporteur par MM. de Berty et Desclosières. Le travail de M. Paringault est renvoyé, par le scrutin, au comité du journal.

Il est dix heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1867.

La séance est ouverte à neuf heures du soir.

M. Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique, oc-

Digitized by Google

cupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Renzi, administrateur, communique à l'assemblée la correspondance suivante :

Lettres de deux candidats qui se présentent avec des titres imprimés pour faire partie de l'Institut historique.

1° M. le docteur Chevalier Ange Villa-Pernice, de Milan, député au parlement italien, vice-président de la chambre de commerce de Milan, président des salles d'asile pour l'enfance, membre du tribunal de commerce et l'un des vice-présidents du dernier congrès de statistique internationale tenu à Florence. M. le chevalier César Cantu, notre honoré collègue de Milan, est son présentateur, M. Renzi appuie cette candidature.

2° M. l'abbé Rouquette, chanoine honoraire de Bordeaux. Notre honorable collègue, M. l'abbé Denys, curé de Saint-Eloi à Paris, est son présentateur. M. de Bellecombe appuie cette candidature.

Sont adressés à l'Institut historique les ouvrages suivants de Washington, États-Unis d'Amérique, avec les lettres d'envoi :

M. Henry, secrétaire général de l'institution Smithsonienne, de Washington, accuse d'abord réception de *l'Investigateur* et envoie en même temps une note imprimée de la collection entière de l'Institut historique.

Il offre à notre Société deux gros volumes in-8° sur les sciences diverses, sous le titre de : *Collections diverses de l'institution Smithsonienne*, vol. VI, et VII. — *Rapport annuel du conseil des régents de l'institution Smithsonienne, exposant les opérations, dépenses, et la situation de l'institution pendant l'année* 1865, 1 vol. in-8°, plus la liste assez étendue de tous les ouvrages publiés sur les sciences par cette institution. — *Rapport annuel du secrétaire de la guerre des États-Unis d'Amérique pour l'année* 1866, 1 vol. in-8°, à l'imprimerie du gouvernement. — *Recueil des brevets d'invention ou de perfectionnement accordés par la surintendance de la commission des États-Unis depuis* 1790 *jusqu'au* 1er *janvier* 1839, publié à Washington en 1840, 1 vol. in-8°.

A ces ouvrages sont joints douze volumes du calendrier des États-Unis d'Amérique, de 1822 à 1836.

Lettre de M. Henry Coleatland, secrétaire de l'institut d'Essex à Salem (États-Unis), qui offre à notre Société *la collection historique* de sa savante compagnie (sept volumes). Sont offerts à l'Institut historique par *l'Institut d'Albany* (États-Unis) ses *travaux*, en cinq vol., 1867, plus un vol. sur *le congrégationalisme ou assemblées dans la Nouvelle-Angleterre depuis leur origine*, Salem, 1861.

Digitized by Google

Enfin, *le Rapport annuel des administrateurs du musée de zoologie comparée*, dans le collége Harvard, à Cambridge, avec un rapport du directeur, 1866.

Plus douze cahiers (1 à 12) du journal intitulé : *Weal-Reaf, Essex institute Fair*, publié par M. Charles W. Swasey.

L'assemblée vote des remercîments aux donateurs de ces livres.

Lettre de M. le secrétaire de l'Académie des sciences de Lisbonne, qui accuse réception de *l'Investigateur*.

Une autre lettre de M. Michaud, instituteur communal à Vierzon, demande à l'Institut historique l'indication des livres propres à amuser, à instruire et à moraliser ses élèves. L'Assemblée invite M. l'administrateur à vouloir bien répondre à cette demande.

Notre honorable collègue M. le comte Reinhard, président honoraire, nous adresse une lettre par laquelle il exprime ses regrets de n'avoir pu assister à la séance de l'assemblée générale d'octobre ; il se rappelle au souvenir de ses collègues et il espère soumettre à leur jugement un mémoire dont il s'occupe en ce moment.

M. le président nomme une commission de trois membres pour l'examen des titres des candidats présentés à la troisième classe ; elle se compose de MM. Masson, Gauthier la Chapelle et Paringault, rapporteur.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Masson pour lire son rapport sur les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Vavasseur lit un rapport sur les mémoires de l'Académie Stanislas. Il est renvoyé également au comité du journal.

M. Renzi fait à l'assemblée la proposition suivante : Les peuples de l'Europe ne parlant pas la même langue ne peuvent se connaître.

Faire lire à chacun de ces peuples, dans sa propre langue, l'histoire particulière de tous les peuples, ce serait le seul moyen de se connaître entre eux, de s'apprécier, de s'estimer réciproquement. Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Patin, président, de Berty, Vavasseur et Paringault ; l'idée est admise par l'assemblée. Quant à l'exécution, une commission est nommée par M. le président. Elle se compose de tous les membres du grand bureau, auxquels sont adjoints MM. de Bellecombe et Paringault.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imp. L. Toinon et Cᵉ, à Saint-Germain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ÉTUDES ETHNOGRAPHIQUES SUR L'ILE DE MADAGASCAR.

Recherches sur l'origine et l'histoire des principales peuplades de cette île.

Il est peu de contrées dans le monde sur l'histoire desquelles il règne encore autant d'incertitude et sur lesquelles il ait été publié plus de relations inexactes que l'île de Madagascar, bien que cette île ne soit plus aujourd'hui qu'à une distance de vingt-huit jours de Marseille, et à une distance de deux ou trois jours seulement des importantes et populeuses colonies de Maurice et de la Réunion, que la nécessité d'assurer leur subsistance met en relations journalières et suivies avec ce pays. Les inexactitudes historiques et les erreurs économiques que nous avons relevées chez les auteurs français qui ont écrit sur la grande île africaine proviennent, selon nous, de causes complexes qu'il serait trop long d'indiquer ici ; nous nous bornerons à dire que la plupart de ces auteurs (dont nous n'entendons du reste mettre aucunement la bonne foi et la sincérité en suspicion), nous semblent avoir écrit au point de vue exclusif de la colonisation de l'île au moyen de la conquête, et avoir subi ainsi, peut-être à leur insu, les inspirations d'un esprit de parti pris. On comprend facilement dès lors combien une semblable préoccupation d'esprit a pu nuire à la sûreté et à la justesse de leurs appréciations, et l'intérêt qu'ils ont dû avoir à présenter les faits sous le jour qui répondait le mieux aux projets qu'ils patronnaient, de manière à déterminer dans le public un courant d'opinion favorable à leurs vues.

Quant à nous, qui regretterions de voir notre pays céder aux imprudentes suggestions dont nous venons de parler, et compromettre de nouveau son honneur et ses finances dans d'aventureuses tentatives d'occupation, qui seraient sans nul doute la source de cruels mécomptes, nous ne renonçons pas cependant à l'espoir de voir ce magnifique pays initié aux bienfaits de la civilisation ; mais c'est une conquête pacifique que nous rêvons, et qui, nous en avons la ferme conviction, s'accomplira graduellement par la plus grande fréquence des relations, par le rapprochement des intérêts, et par la force irrésistible d'assimilation qui réside dans les nations initiatrices.

Les voyageurs et auteurs modernes nous ont fourni des détails plus ou



moins complets sur la géographie physique de cette île, en nous renseignant sur la nomenclature des peuplades qui l'habitent, et en nous décrivant, avec plus ou moins d'exactitude, les mœurs de ses habitants (1) ; mais nul d'entre eux, à notre connaissance du moins, ne s'est attaché à rechercher, en remontant le courant des âges et en interrogeant les traditions, l'influence qu'ont pu exercer les civilisations éteintes ou déchues sur les tendances et les mœurs actuelles de ce peuple. C'est une lacune que nous nous sommes proposé de remplir, dans l'humble mesure de nos moyens et de nos facultés. L'ethnographie serait la plus stérile des sciences, si elle se bornait à la sèche énonciation des faits positifs ou contingents qui ont donné naissance à la formation des sociétés humaines ; cette science, reconnaissons-le, a un but plus élevé et plus philosophique ; en nous retraçant la filiation des peuples, en cherchant à discerner les éléments divers qui ont concouru à leur formation, en nous indiquant la part d'influence qui appartient à chacun de ces éléments dans la manifestation du génie propre à ces peuples et dans leur constitution morale et politique, elle nous éclaire implicitement sur les modes d'action les plus propres à féconder et à faire revivre les germes de civilisation qui ont pu jadis être déposés dans leur sein.

Avant d'aborder l'ordre d'idées qui doit faire l'objet de notre travail, nous croyons indispensable d'entrer dans quelques détails sommaires sur la configuration de l'île et sur la position relative des diverses peuplades qui l'habitent.

L'île de Madagascar s'étend en longueur entre 13°12′ et 25°45′ de latitude Sud, et en largeur entre 41°20′ et 48°50′ longitude Est de Paris ; l'extrémité sud de l'île est coupée par le tropique du Capricorne, de sorte que cette île participe, quant à la température et aux productions du sol, des conditions communes à toutes les contrées intertropicales ; toutefois la partie centrale, beaucoup plus élevée au-dessus du niveau de la mer, et composée de plateaux superposés les uns aux autres, se trouve dans des conditions climatériques toutes différentes que le littoral ; cette partie de l'île étant entièrement déboisée, par suite sans doute de l'habitude des indigènes d'incendier leurs forêts pour établir leurs rizières, la terre y est presque totalement dépouillée de terre végétale, et exige conséquemment de la part des naturels de grands efforts de culture, pour en obtenir des

(1) Nous devons mentionner, à la décharge de nos devanciers, les obstacles presque insurmontables et les difficultés de toute nature qui ont jusqu'ici empêché toute exploration sérieuse et méthodique de ce pays.

Digitized by Google

produits qui croissent presque spontanément dans les autres parties de l'île.

La superficie totale de l'île est d'environ 25,000 lieues carrées, et égale ainsi, à peu de chose près, celle de la France. Elle est séparée du continent de l'Afrique par le canal de Mozambique, large de quatre-vingt-cinq lieues marines.

On comprend qu'en l'absence de toute statistique locale, on ne puisse émettre que des données fort conjecturales sur le chiffre de la population de l'île, d'autant plus que plusieurs des provinces de ce pays sont restées jusqu'ici fermées aux investigations des voyageurs. Les plus anciens voyageurs ne portaient cette population qu'à un million et demi ; d'autres l'évaluent à 2,800,000 habitants ; enfin un auteur plus récent l'a évaluée de 4 à 5 millions (1) ; en adoptant la moyenne entre les évaluations extrêmes, on arriverait peut-être à un chiffre qui se rapprocherait davantage de la vérité.

Pour faciliter ses moyens d'administration, le gouvernement hova a divisé l'île en vingt-deux provinces, en assignant à chacune d'elles un nom particulier, tiré la plupart du temps du nom de la principale tribu qui l'habite ; mais cette division toute politique ne nous offre aucun intérêt, et nous avons préféré nous arrêter à une division ethnographique plus rationnelle, et surtout plus vraie, en ce qu'elle se rattache à l'histoire même du pays ; nous nous bornerons donc à indiquer les noms des grandes peuplades entre lesquelles se divisent les indigènes, et qui elles-mêmes en comprennent dans leur sein de moins importantes.

Sur la côte orientale, on compte huit peuplades qui sont, en partant du nord : les *Antankars*, les *Betsimsaraks*, les *Bétanimènes*, les *Antatchimes*, les *Antaymours*, les *Antarayes* et les *Antanosses*.

Sur la côte occidentale, se trouvent les *Sakalaves*, répandus dans les trois provinces de *Bouéni*, d'*Ambongou* et de *Ménabé* ; viennent après, en suivant le littoral du nord au sud, les *Andraïvoulas* et les *Mahafales*.

Enfin, dans la contrée montagneuse qui forme le centre de l'île, on trouve six grandes agglomérations qui sont, en partant du nord, les *Antsianaks*, les *Hovas*, les *Betsiléos* (appelés aussi *Hovas du Sud*), les *Vourimes*, les *Machicores* et les *Androuis*.

La langue malgache appartient à la famille des langues malaises, qui

(1) W. Ellis, *History of Madagascar*, t. I, p. 113. Voyez aussi les *Notices statistiques sur les Colonies françaises*, publiées par le ministère de la marine et des colonies, c. IV, p. 29.


Digitized by Google

sont parlées depuis les plages de l'Afrique orientale jusqu'aux rives occidentales de l'Amérique du Sud (1); on y trouve quelques mots évidemment dérivés de l'arabe. Cette langue est la même dans toute l'île (sauf quelques légères différences de prononciation d'une province à l'autre), et les vocabulaires que nous en ont laissés les auteurs français qui ont écrit vers le milieu du XVIIe siècle nous prouvent de plus qu'elle n'a, depuis cette époque jusqu'à nos jours, subi aucune altération sensible (2). Cette unité et cette fixité de la langue chez un peuple aussi impressionnable et doué d'une si grande vivacité d'imagination constitue, à notre sens, un fait fort remarquable, et peut-être unique dans l'histoire, surtout si on considère l'isolement dans lequel vivaient l'une de l'autre les différentes peuplades qui le composent. En interrogeant l'histoire, nous voyons en effet que, partout ailleurs, la langue des peuples placés dans les mêmes conditions que celles que nous venons d'indiquer, a subi, par l'effet du temps, de profondes modifications, et s'est scindée en une infinité de dialectes.

Les différentes races (3) qui ont fourni les éléments de la population actuelle de Madagascar peuvent être ramenées à trois types principaux :

1° La race *cafre*, à laquelle, suivant toute probabilité, appartenaient originairement toutes les peuplades de l'île, et dont on reconnaît encore aujourd'hui les principaux caractères physiques dans les habitants des deux zones occidentale et orientale, sauf, pour cette dernière portion de l'île, les altérations passagères qui ont pu y être produites, à une époque éloignée, par le mélange de sang arabe, et à une époque plus récente, par les croisements des indigènes avec les Européens.

2° La race *arabe*, qui semble avoir fourni jadis un large contingent à la population de l'est de l'île, et dont on retrouve encore aujourd'hui le type dans plusieurs des localités de l'ouest. Les descendants des Arabes qui s'établirent dans l'ouest, et qui, du reste, ne formèrent jamais de tribu ni de peuplade distinctes, s'appellent encore aujourd'hui *Antalotes* (4),

(1) Balbi, *Atlas ethnographique*. Les langues malaises sont elles-mêmes comprises par Balbi dans la grande classe des *langues océaniennes*.

(2) *Relation de François Cauche*, Paris, 1651. Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*. Paris, 1661.

(3) Nous n'avons pas besoin de dire que le terme de *races*, que nous employons ici, ne doit pas être interprété dans le sens scientifique du mot, mais dans celui de *variétés*.

(4) En malgache *anti-Allaoutsi*, homme d'outre-mer. Voyez Guillain, *Documents sur l'Histoire, la Géographie et le Commerce de la côte occidentale de Madagascar*, pp. 21 et 363. — Barbié du Bocage, *Madagascar, possession française depuis 1642*, p. 67.

Digitized by Google

dénomination qui s'appliqua également aux indigènes, bien peu nombreux d'ailleurs, que ces émigrés convertirent à l'islamisme (1).

3° Enfin la race *malaise*, qu'on s'accorde généralement à reconnaître dans les *Hovas*, peut-être aussi dans les *Betsiléos*.

Des auteurs dignes de foi assurent qu'il existe encore aujourd'hui, dans quelques cantons de la partie occidentale, des échantillons des races aborigènes, qui se seraient maintenues jusqu'à ce jour purs de tout mélange avec les races immigrantes ; tels seraient *les Vazimbas*, qui habitent dans la province de Ménabé, entre la rivière Sizoubounghi et celle dite Manamboule, et les *Sandangouatsis*, dont les villages sont groupés à peu de distance des premiers, autour et aux environs du lac Kinkouni, situé dans la partie orientale du pays de Mandzarai (2). Quelques-uns de ces auteurs ont cru reconnaître dans les caractères physiques des Vazimbas, des traits de ressemblance avec ceux d'une peuplade nommée les *Zembas*, qui habite le nord-est de l'Afrique vers le bassin supérieur du Nil (3). Ce fait ne présente rien d'absolument impossible, et l'analogie de noms, qu'on fait ressortir, donnerait même à cette opinion un certain caractère de vraisemblance ; mais, quoi qu'il en soit de cette question, rien ne prouve que les Vazimbas soient, à proprement parler, des autochthones : les particularités que les auteurs nous ont signalées à leur sujet, ne prouveraient qu'une chose, c'est qu'antérieurement aux migrations des Cafres, d'autres peuples de l'Afrique ont pu faire irruption dans la grande île, sans se mêler aux habitants qu'ils y trouvèrent déjà établis, ou aux autres peuples qui vinrent plus tard se juxtaposer à eux.

Nous croyons aussi devoir signaler ici et combattre l'opinion émise par Flacourt (4), qui attribue une filiation juive aux populations qui habitaient de son temps l'île Sainte-Marie et la côte voisine, depuis Tamatave jusqu'à la baie d'Antougil. Cette singulière opinion est suggérée à cet auteur par des traditions locales qu'il aurait recueillies de la bouche des indigènes,

(1) Nous ajouterons que la pureté du type arabe ne tarda pas à se perdre chez ces colons, par suite des rapprochements fréquents qu'ils eurent avec les femmes malgaches.

(2) Voyez Noël, *Recherches sur les Sakkalava*, p. 8. L'existence des deux peuplades désignées sous ces noms est du reste attestée par les relations de tous les voyageurs ; il en est de même de l'emplacement que nous leur avons assigné.

(3) Voyez Macé Descartes, *Histoire et Géographie de Madagascar*, p. 271.

(4) Ouvrage cité, introduction et page 22. Cet auteur fait remonter l'établissement de cette colonie juive à l'époque de l'Exode, ou tout au moins de la captivité de Babylone. Plusieurs autres auteurs ont reproduit et soutenu l'opinion de Flacourt. — Voyez aussi Guillain, ouvrage cité, p. 308, et Macé Descartes, page 292.


Digitized by Google

par la dénomination donnée par eux à l'île Sainte-Marie (*Nossi Ibrahim*, île d'Abraham, dont les habitants se nommaient eux-mêmes *fils d'Abraham*); enfin, par certaines pratiques religieuses observées chez ces peuples, et usitées également dans le culte mosaïque, telles que la circoncision, la solennisation du sabbat le samedi, l'abstinence de la viande de porc, l'interdiction de se nourrir d'animaux autres que ceux tués par des individus de leur caste, etc. Nous ferons observer à ce sujet que l'usage de la circoncision n'est pas particulier à cette partie de l'île, mais qu'il est encore aujourd'hui universellement pratiqué dans le pays, sans que les indigènes rattachent cette pratique à aucune prescription religieuse; nous démontrerons plus loin que cette coutume est évidemment d'origine arabe. Quant aux autres circonstances relatées par Flacourt à l'appui de son opinion, elles nous semblent avoir été de sa part l'objet d'observations trop superficielles pour qu'il soit possible d'y attacher aucune valeur sérieuse. Il nous semble plus rationnel de rattacher le souvenir biblique que rappelle le nom donné par les indigènes à l'île Sainte-Marie, à une immigration de colons arabes qui ont pu, à une époque indéterminée, s'établir sur ce point du littoral, comme il est certain qu'ils le firent dans d'autres provinces de l'île ; les descendants de ces Arabes ont pu dès lors s'intituler *fils d'Abraham*, à aussi juste titre assurément qu'eussent pu le faire les Juifs, et conserver jusqu'à l'époque où écrivait Flacourt, quelques pratiques défigurées de la religion de Mahomet, dont quelques-unes, comme la circoncision et l'interdiction de la viande de certains animaux, sont, ainsi qu'on le sait, communes à l'islamisme et au mosaïsme.

Enfin, chez les peuplades de la côte orientale, qui a été le plus anciennement fréquentée par les Européens, on comprend facilement que les caractères physiques propres à la race cafre aient pu subir quelque altération (1) par suite du contact des indigènes avec les Européens, Portugais, Français ou Hollandais, qui y fondèrent des établissements dès le commencement du XVIe siècle (2). Ces croisements se continuèrent au XVIIIe siècle par les pirates anglais qui, pour se soustraire aux poursuites des croisières dirigées contre eux, se réfugièrent en grand nombre dans la partie nord-est de l'île, s'y fortifièrent et purent s'y maintenir assez longtemps, grâce à l'empressement avec lequel leur alliance était recherchée par les chefs

(1) Les voyageurs assurent en effet que les indigènes de cette partie de l'île, surtout ceux qui habitent vers le S. E., sont d'une nuance moins foncée que ceux de la côte occidentale. Nous avons pu vérifier par nous-même la justesse de cette observation. Voyez Barbié du Bocage, ouvrage cité, page 64.

(2) On sait que tous ces établissements n'ont eu qu'une durée éphémère.


Digitized by Google

malgaches, qui appréciaient la supériorité de leurs armes et l'utilité de leur concours ; mais leurs exactions et leurs cruautés finirent par soulever contre eux les indigènes, qui les massacrèrent (1). Toutefois ces forbans ont fait souche à Madagascar, et leurs descendants, qui étaient désignés sous le nom de *Malattes* (altération probable du mot *mulâtres*), jouirent depuis lors sur les indigènes d'une sorte d'autorité qui prenait sa source dans le prestige exercé de temps immémoral sur ceux-ci par la race blanche (2).

L'histoire des peuplades d'origine africaine qui habitent le circuit elliptique formé par les côtes de l'île est extrêmement obscure et confuse, et n'offre d'ailleurs qu'un médiocre intérêt, au point de vue spécial où nous nous sommes placé ; nous devons toutefois faire une exception pour les Sakalaves, qui furent appelés à jouer un rôle considérable dans l'île, et constituèrent pendant quelques années une agrégation politique telle qu'il a été rarement donné à une race presque sauvage d'en fonder une pareille.

D'après les traditions locales, cette peuplade, originaire du pays de Mohafali, dans le sud, quitta, au commencement du XVIIe siècle, les bords de la rivière *Sakalava*, où elle était fixée et d'où elle prit son nom, et guidée par des chefs habiles et entreprenants, elle fit rapidement la conquête de toute la partie occidentale de l'île. Bientôt après, la tendance envahissante de ce peuple se manifesta avec une énergie croissante, et les Sakalaves, à l'aide des munitions et des approvisionnements de toute nature qu'ils recevaient des Arabes établis sur le littoral et des navires négriers qui fréquentaient leurs ports, étendirent leurs conquêtes jusqu'à la pointe nord, de sorte qu'à la fin du XVIIIe siècle, ils étaient maîtres de plus de la moitié de l'île.

Mais, à cette époque, la puissance des Hovas avait aussi pris de rapides développements, et les Sakalaves ne devaient pas tarder à se mesurer contre ces nouveaux adversaires, avec lesquels ils avaient de nombreux points de contact. Radama venait de succéder à son père Andrian-Ampouine, et sous le règne de ce prince, aussi intelligent que brave et ambitieux, les Hovas devaient asseoir leur domination sur toute l'île ; en effet, dès son arrivée au trône, non-seulement Radama se refusa à payer aux Sakalaves le tribut auquel s'étaient soumis ses prédécesseurs, mais il entreprit de faire la conquête des royaumes de Ménabé et de Bouéni. Après une lutte acharnée qui se prolongea pendant plusieurs années, les

(1) Voyez Christian, *Histoire des Pirates*, t. III, pages 236 et suivantes.
(2) Voyez Macé Descartes, ouvrage cité, pages 272 et 330.

Digitized by Google

troupes de Radama, que ce prince avait armées et disciplinées à l'européenne, vinrent à bout de la résistance opiniâtre que leur opposaient les Sakalaves; la soumission définitive de ce peuple fut achevée quelques années après par la reine Ranavalou.

Depuis lors, les Sakalaves ont cessé d'exister comme corps de nation, et les débris désunis et découragés de ce peuple, maintenus dans l'obéissance au moyen de postes nombreux répartis sur toute l'étendue du pays, ont accepté, au moins de fait, l'état de sujétion que les événements lui ont faite, trop heureux lorsque cette sujétion ne dégénère pas en oppression.

Pour terminer, nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt de présenter ici un aperçu sommaire de l'organisation sociale et politique des Sakalaves, durant la période dont nous venons d'esquisser l'histoire à grands traits (1).

Dans la première phase d'expansion et d'activité conquérante, le pouvoir était exercé sans partage par le chef qui avait donné l'impulsion, et à la suite duquel la population avait été entraînée; le prestige attaché à l'origine privilégiée d'Andrian-Dahéfoutsi ne permettait à aucun autre de lui disputer l'autorité; ses succès lui en rendirent l'exercice encore plus facile, ainsi qu'à ses successeurs immédiats, et, à la faveur de ces circonstances, tous les éléments d'une monarchie absolue s'introduisirent dans le gouvernement de la peuplade. L'hérédité étant une conséquence de la possession absolue, l'autorité du roi sakalave était héréditaire; puis, comme par suite de la loi qui prescrivait aux membres de famille voulamène de ne s'allier qu'entre eux, la supériorité originelle du chef se perpétuait dans sa descendance, la préférence du peuple était assurée à celui qui en était le représentant le plus direct.

La guerre et la conquête, par lesquelles le peuple sakalave s'est trouvé formé, ont produit les résultats qu'elles engendrèrent d'abord partout ailleurs; les chefs vainqueurs se sont partagé les terres conquises, sous le bon plaisir du souverain, et ont formé, avec ceux des anciens chefs du pays qui ont conservé leurs priviléges territoriaux, la caste des nobles, nommée *ampadzakas* (2) et *anakandrians* (3); ce sont les grands vassaux

(1) On pourra consulter avec fruit sur ce sujet l'intéressante monographie de M. Vincent Noël, intitulée *Recherches sur les Sakkalava*; voy. aussi Guillain, ouv. cité.

(2) Ce mot a le sens général de *prince;* ce titre était donné aux membres de la famille royale, à tous ceux qui tenaient par un degré quelconque à cette famille, et enfin aux descendants des chefs dont les territoires, réunis par la conquête, formèrent les royaumes de Ménabé et de Bouéni; suivi du mot *mandzaka*, il désignait le prince régnant, le souverain.

(3) Fils de seigneurs.

Digitized by Google

de la couronne et les seigneurs de fief dominant. Autour de ceux-ci étaient groupés les hommes libres, vainqueurs et vaincus, en nombre d'autant plus considérable pour chacun que son patronage pouvait être plus efficace pour ses clients; ces hommes libres ont formé la classe des vassaux, sous le nom d'*anakombé;* enfin les dernières classes des vaincus ont été attachées à la glèbe sous le nom d'*ampouria* ou d'*andévou*.

Le droit de propriété sur toutes les terres résidait exclusivement et tout entier dans la personne du souverain, qui pouvait les concéder ou les retirer à son gré aux ampadzakas et anakandrians; de là résultaient, pour lui, les droits de dîme et de corvée qu'il jugeait convenable d'établir; chacun de ces grands vassaux avait partagé la portion de territoire qui lui était échue entre les familles libres placées sous son patronage, et qui formaient la population d'un ou de plusieurs villages.

Tel a été d'abord l'état des choses dans les deux royaumes sakalaves : monarchie absolue pour le gouvernement, féodalité pour la constitution politique et territoriale; mais peu à peu cet état de choses se modifia sous l'empire de circonstances nouvelles qui se produisirent; quand l'ambition et les rivalités des membres de la famille voulamène eurent mis la division entre les chefs et la population, ou quand l'extinction des descendants mâles dans la dynastie de Bouéni réclama une modification dans la loi de succession, les grands furent appelés à prendre une plus grande part dans le gouvernement, le peuple s'arrogea le droit d'élire les rois, de sorte que l'autorité royale se trouva virtuellement tempérée par des institutions oligarchiques et démocratiques.

Malgré les garanties de force et de durée que semblait offrir pour ce peuple la constitution politique et sociale dont nous venons d'exposer le mécanisme, l'issue de sa lutte avec un peuple issu d'une autre race, et doué d'une incontestable supériorité intellectuelle, ne pouvait être un instant douteuse; l'enchaînement de faits que nous venons de parcourir nous prouve en effet que les Sakalaves ne possédaient aucune des qualités nécessaires pour constituer d'une manière durable une grande agglomération politique; on ne devait pas s'attendre, du reste, à rencontrer chez cette peuplade africaine l'esprit de suite, ni le sens politique, ni la puissance d'agrégation qui sont exclusivement le partage des races supérieures. Dans de semblables conditions, et quelles qu'eussent été d'ailleurs les alternatives de succès et de revers qui ont marqué son déclin et sa chute, la suprématie politique, que lui avaient momentanément assurée des circonstances fortuites et tout à fait accidentelles, devait, à un moment donné, s'échapper fatalement de ses mains, pour passer aux mains de ses vainqueurs.

Digitized by Google

Disons toutefois que si le rôle politique des Sakalaves n'a été qu'éphémère, il n'a pas été sans gloire, et l'histoire rappellera ce qu'ils ont accompli ou tenté de faire pour constituer l'unité politique de Madagascar, œuvre que leurs vainqueurs devaient continuer à leur profit, et réaliser enfin au prix de gigantesques efforts.

TH. HALLEZ,
membre de la 1e classe.

MÉMOIRE HISTORIQUE

Sur la construction de la Basilique de Saint-Pierre de Rome, commencée l'an 75 *de notre ère et finie en l'année* 1775.

Saint-Pierre de Rome! quel est celui dont l'esprit n'a pas été frappé par ce nom magique, qui réveille à la fois le souvenir de toutes les pompes du catholicisme et de toutes les richesses de l'art!

Comment détacher ses yeux des merveilles qu'offre sans cesse aux regards cette immense basilique, et ne pas admirer les productions des Bramante, des Raphaël, des Bernini, des Canova, des Thorwaldsen? Comment ne pas être ravi devant les chefs-d'œuvre de cette légion d'artistes immortels qui l'ont décorée, en lui prodiguant tout le grandiose, toutes les audaces, toutes les magnificences monumentales!...

Comment, surtout, ne pas rester dans l'enchantement, devant la coupole, ouvrage de Michel-Ange, cet esprit fécond que le Ciel créa poëte par la peinture, par la sculpture, par l'architecture, par la langue des dieux enfin! Michel-Ange, dont le caractère fougueux, élevé, produisit dans tous les arts des chefs-d'œuvre qui éclipsent tous ce qui les entoure, comme les phares éclipsent les faibles lumières qui les environnent.

Tel il se montra dans les peintures de la chapelle Sixtine, dans son Moïse et dans l'église du Vatican, où nous allons admirer son puissant génie, sans oser en sonder la profondeur.

Nul lieu dans la ville éternelle ne convenait mieux pour élever ce mémorable édifice, que le Mont-Vatican, cette colline où se trouvaient le cirque et les jardins de Néron, là même où, par son ordre, on massacra une foule de chrétiens; tout près de ce lieu le corps de saint Pierre fut transporté dans le même cimetière, où les reliques de ces zélateurs de la foi nouvelle furent ensevelis par de pieux fidèles.

Le pape saint Anaclet, élu en 75, voulant perpétuer le souvenir de tant

Digitized by Google

de martyrs, et particulièrement de saint Pierre, éleva un oratoire sur son tombeau.

Constantin le Grand en 306, à l'instigation du pape saint Sylvestre, fit abattre le cirque, pour ériger à sa place un temple magnifique en mémoire des saints Apôtres.

Ce temple, dans le genre des basiliques antiques, se composait de cinq nefs, séparées les unes des autres par quatre-vingt-treize énormes colonnes de marbre; sa longueur était de 88 mètres et sa largeur de 104 mètres environ.

Onze siècles plus tard, cet édifice menaçant ruine, le pape Nicolas V chargea en 1450 l'architecte Bernado Rosselini et Leo Baptista Alberti, de faire les dessins d'un nouveau temple, qui par ses dimensions colossales excitât à jamais l'étonnement et qui surpassât en beauté, en richesse, celui même de Salomon.

Tout se présentait favorablement dans le *Borgo*, ce faubourg dénué de constructions monumentales, pour créer de belles choses, pour donner suite aux vastes entreprises de Nicolas V et au rare talent de ses architectes.

La mort de ce pontife fit échouer ces grands projets, et vint interrompre la construction de la basilique, qui ne s'élevait alors qu'à un mètre et demi environ au-dessus du sol.

Paul II, une dizaine d'années après la mort de Nicolas V, continua, mais bien lentement, les travaux commencés par son prédécesseur.

C'est à Jules II surtout, élu en 1503, qu'on doit attribuer la gloire de la fondation de Saint-Pierre. Ce pontife, après avoir établi une espèce de concours, et consulté les plus fameux architectes de l'Italie, adopta les plans du Bramante, représentant une église en forme de croix latine, avec coupole au centre et péristyle à colonnes.

Jules II, qui désirait qu'on exécutât ses projets avec la plus grande célérité, fut parfaitement secondé par la vigilante activité du Bramante, qui s'empressa de faire place nette, en démolissant les ouvrages élevés par les architectes qui l'avaient précédé.

La cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu le 18 avril 1506.

On travailla jour et nuit aux constructions, mais, il faut le dire, sans prendre les dispositions nécessaires pour leur donner la solidité voulue. Les divers fondements en furent établis avec une diligence incroyable ; les pierres, jetées à moellons perdus, se plaçaient d'elles-mêmes, au hasard, dans le mortier.


Digitized by Google

Cette précipitation excessive, ce zèle mal entendu, furent cause que des tassements énormes eurent lieu ; que certaines parties des murailles se fendirent, que d'autres tombèrent, et qu'il fallut complétement réparer le tout.

Après la mort de Jules II et de Bramante, Léon X offrit à Giuliano da San-Gallo la conduite des travaux de Saint-Pierre ; mais ce célèbre artiste, accablé sous le poids des années et souffrant d'une maladie grave, refusa d'accepter cette mission honorable.

Léon X choisit alors pour architectes Antonio da San-Gallo, et Fra-Giocondo, père dominicain, auxquels il adjoignit le grand Raphaël. A peine investis de leur emploi, ces artistes présentèrent de nouveaux projets, suivant cette tendance naturelle qu'a l'homme de trouver bien rarement à sa convenance ce qui ne sort pas de son cerveau.

Raphaël proposa une croix latine à trois nefs avec chapelles sur les ailes : les petits bras de la croix se terminaient en parties circulaires, ornées de colonnes et de pilastres. Le dôme était placé à l'intersection des transsepts. La façade, aux entre-colonnements inégaux, ce qui est presque toujours disgracieux, offrait un triple portique à colonnes.

Un simple perron environnait ce portique de trois côtés. Cette idée vulgaire manquait de majesté, de grandeur, et n'était nullement digne du divin Raphaël.

Antonio da San-Gallo fournit également plusieurs projets, et en fit exécuter un en bois par Labacco, l'un de ses élèves.

Ces nouveaux projets n'ayant pas prévalu, nos trois artistes se mirent immédiatement à l'œuvre, pour reprendre cette construction immense qui se fendait de toutes parts, tellement le Bramante en avait négligé la solidité.

Afin de l'asseoir sur le bon sol, ils creusèrent de distance en distance, sous les fondements, des puits carrés d'une grande profondeur ; ils remplirent ces puits de moellons très-durs, formant par ce moyen des piliers recevant de forts arceaux, espèces de voûtes qui supportent les anciennes fondations.

L'édifice, qui menaçait ruine, se trouva, dès lors, parfaitement consolidé.

Après la mort de Frà-Giocondo et de Raphaël, Léon X, persuadé que les diverses parties du projet du Bramante étaient mal liées, chargea de cette construction Baldassare Peruzzi, au goût si noble et si pur ; cet artiste, sans rival dans l'entente de la perspective, et qui voyait, de suite, ce qui pouvait nuire à un projet ou le faire valoir, rejeta, dans ses dessins,

Digitized by Google

le plan du Bramante, substitua la croix grecque à la croix latine, comme moins dispendieuse, plus favorable à l'effet perspectif et au grandiose.

Les quatre extrémités de la croix grecque de Perruzzi étaient terminées en demi-cercle; à chacune d'elles, une entrée s'ouvrait sur un portique demi-circulaire. donnant, par trois portes, accès dans le temple. Le dôme, placé au centre, recouvrant l'autel, avait quarante mètres environ de diamètre.

Cet artiste au caractère doux et élevé, aux compositions pleines de noblesse et de majesté, mourut, malheureusement, au milieu de sa carrière, en 1536, empoisonné, dit-on, par des envieux ; il venait d'achever la branche de la croix faisant face à l'entrée, que l'on considère comme une des plus belles parties de la métropole.

On rendit les plus grands honneurs aux dépouilles mortelles de Peruzzi, et son tombeau se trouve dans le Panthéon, à côté de celui de Raphaël.

San-Gallo vit successivement disparaître les hommes célèbres qui le secondaient, et continua, sous Paul III, à renforcer considérablement les quatre massifs qui supportent le dôme ; il remplit les vides qui s'y trouvaient avec les matériaux les plus résistants ; il en employa en si grande quantité, qu'on ne pouvait croire, en les voyant, qu'ils pussent être engloutis dans ces vastes excavations, espèce de gouffres sans fond.

Ce grand artiste mourut à Terni, en 1546 ; son corps, porté à Rome, eut l'insigne honneur d'être enterré à côté de la chapelle du pape Sixte-Quint, dite du Saint-Sacrement.

Depuis près d'un demi-siècle les travaux languissaient, presque interrompus, lorsque vint le grand maître au talent audacieux et sans bornes, Michel-Ange Buonarotti !... Nouvel Encelade, il va placer le Panthéon dans les nues !...

Paul III, qui avait en lui une confiance illimitée, le chargea, malgré ses soixante-douze ans et ses refus, de remplir le vœu de Nicolas V, et de faire un monument qui excitât à jamais l'admiration !...

Qui pouvait mieux réaliser un semblable programme que l'auteur prodigieux du Moïse, des Prophètes, des Sibylles et du Jugement dernier ?

Les hommes illustres qui l'avaient précédé n'avaient été que les précurseurs de sa venue ; en agrandissant les fondations du dôme, ils n'avaient que préparé la voie, où ce messie des arts, qu'attendait le temple chrétien, devait élever sa coupole, œuvre gigantesque qui étonne l'esprit humain !...

Avant de se mettre à l'œuvre, son premier soin fut d'étudier, dans toutes ses parties, le plan de San-Gallo. Il se vit obligé de le rejeter pour

Digitized by Google

épargner, au moins, cinquante années de travail et beaucoup de dépenses; et aussi parce qu'il ne l'approuvait nullement sous le rapport de la beauté des lignes : il trouvait les colonnes du dôme trop petites, trop délicates; il fit remarquer, en outre, que la multiplicité des coupoles pouvait masquer ce dôme, et que l'ensemble de cette composition tenait plus de la maigreur du genre gothique, que de la noble architecture des anciens.

Il songea, dès lors, obéissant à l'impulsion de son puissant génie, à élever sa basilique dans un style plus simple, plus majestueux.

Il forma, comme Baldassare Peruzzi, son plan en croix grecque d'une belle proportion; les branches, excepté celle de l'entrée principale, étaient terminées par des parties circulaires. Buonarotti exécuta le modèle de son vaste édifice en quinze jours; il ne coûta que 200 écus romains, 1000 fr. environ, tandis que celui de San-Gallo en avait coûté plus de 20,000, et plusieurs années de travail, chose peu surprenante, si l'on songe que les diverses personnes qui se mêlaient de cette vaste entreprise, n'avaient d'autre but que de traîner les travaux en longueur et de se ménager longtemps d'énormes bénéfices.

Michel-Ange, au caractère désintéressé, qui trouvait de si grandes jouissances dans son art noblement exercé, ne put souffrir de telles bassesses, et comme pour donner une leçon à tant de cupidité, il ne voulut jamais recevoir d'honoraires; il exerça sa mission sans appointements, quelques détours qu'on prît pour lui faire accepter quelque récompense.

Cet homme probe, doué d'une si grande énergie, s'empressa, avant d'accepter l'emploi d'architecte de Saint-Pierre, de dire hautement à tous ceux qui y avaient été occupés : « de ne venir jamais lui demander la » moindre direction dans les travaux, car il les chasserait tous. » Il devint, dès lors, l'objet de leur haine, et ils se vengèrent plus tard.

Le Bramante avait fait les quatre massifs destinés à supporter le dôme, trop faibles; ses successeurs, ainsi que nous l'avons vu, les avaient renforcés; Michel-Ange, qui avait une prudence consommée, ne leur trouvant pas encore assez d'empatement, ni assez de solidité pour exécuter son vaste dessein, les fortifia de nouveau.

Le terrain occupé par chacun de ses massifs est si grand, qu'il égale la surface qu'occupe l'église Saint-Charles, de la place des Quatre-Fontaines, à Rome.

Buonarotti eut la prévoyance de construire le plus solidement possible, non-seulement les fondements de ces massifs, mais encore toutes les parties de son édifice qui pouvaient éprouver quelques changements; aussi a-t-on toujours respecté ses constructions, non-seulement pour leur beauté, mais encore par la difficulté qu'on aurait eue à les détruire.

Digitized by Google

Une fois à l'œuvre, il donna une prompte impulsion aux travaux; il attaqua, vivement, plusieurs parties à la fois, et plaça au-dessus des arcades de la principale nef le grand encadrement qui reçoit les voûtes : il commença les deux extrémités circulaires des transsepts de l'église, dans chacune desquelles il disposa trois autels seulement, au lieu de huit qu'on voulait y placer.

A quatre-vingts ans, il suivait encore avec passion les travaux, mais avec le poignant regret de voir gâter sous ses yeux cette basilique par l'ignorance de ses collaborateurs, et de tous ceux qui gagnaient à éterniser les constructions.

Il n'est point d'intrigues, de bassesses que n'aient mises en œuvre ses concurrents pour lui enlever la conduite des travaux de Saint-Pierre; on n'alla pas jusqu'à l'empoisonner pour avoir sa place, comme on avait fait au malheureux et célèbre Peruzzi, mais on lui donna, à son insu, un certain Nanni Bigio, qui déjà, par son incapacité, avait causé la chute du pont Sainte-Marie et la ruine du port d'Ancône. Michel-Ange, dès qu'il s'en aperçut, s'en plaignit amèrement au pape Pie IV, qui défendit de rien changer au plan de ce grand maître. Pie V renouvella formellement les mêmes ordres; les papes qui leur succédèrent n'eurent, malheureusement pas, la même prévoyance, ni la même fermeté.

Pirro Ligorio, qui avait été adjoint à Michel-Ange, avec injonction de se conformer strictement à ses projets, au lieu de vénérer cet homme de génie, le regardait comme un vieillard tombé dans l'enfance; il eut des discussions continuelles avec lui, et voulut changer son projet. Paul IV ne put souffrir un orgueil si déplacé, une prétention si singulière, et priva Ligorio de son emploi.

Le temple était déjà élevé jusqu'au tambour qui devait porter le dôme, lorsque les amis de Michel-Ange, et surtout le cardinal Carpi, le prièrent d'en faire le modèle, parce qu'il était très-âgé, et que l'ouvrage allait fort lentement, par les motifs que nous avons signalés.

Cet artiste incomparable comprit dès lors, à ces instances, qu'on désirait qu'il laissât une image en relief de ses projets, afin qu'en dépit de la mort même, on pût voir, pour ainsi dire, son travail achevé; afin aussi qu'on n'y changeât rien, alors qu'il aurait tracé à ceux appelés à le continuer, les limites dans lesquelles ils devaient se renfermer.

Il fit d'abord un modèle en terre glaise, sur une petite échelle; ensuite il en exécuta un autre, avec un soin extrême, contenant toutes les parties de la basilique, sans omettre dans ce minutieux travail, même les plus infimes détails, ni aucun des nombreux échafaudages nécessaires à sa construction.

Digitized by Google

Ce modèle à peine achevé, après avoir, pendant quatre-vingt-dix ans, fourni une carrière des plus laborieuses et créé des productions admirables, reflets sublimes des œuvres célestes, Michel-Ange mourut, et son âme retourna vers Dieu, laissant après elle une traînée immortelle de gloire !....

Le testament de ce grand homme, qui appréciait les choses de ce monde à leur juste valeur, fut bref et digne de sa noble existence : il donna son âme à Dieu, son corps à la terre, et ses biens à son plus proche parent.

Vignole, nommé architecte de Saint-Pierre sous le pontificat de Pie V, après la mort de Michel-Ange, continua son plan selon le désir de ce pape, et fit construire les coupoles latérales aux formes si nobles et si élégantes tout à la fois.

Il mourut à Rome en 1579, à l'âge de soixante-six ans. Son corps fut porté, en grande pompe, au Panthéon par les académiciens de Saint-Luc, mais, chose regrettable, on n'aperçoit aucune trace de son mausolée.

Giacomo della Porta, élève de Vignole, devint, sous Sixte-Quint, architecte de Saint-Pierre ; il mit la dernière main au projet de Michel-Ange, en voûtant cette fameuse coupole, qui, au milieu des majestueuses ruines antiques, et des monuments modernes de la ville éternelle, vient donner une si grande célébrité à cette Rome des papes, centre de la chrétienté.

Sixte-Quint posa la dernière pierre de cette coupole le 14 mai 1590, au bruit du canon du château Saint-Ange.

Giacomo della Porta et Domenico Fontana employèrent 600 hommes à la voûter ; on y travailla, jour et nuit, pendant 22 mois, tellement on était désireux de voir achever cet ouvrage sans pareil au monde !

Sous Clément VIII, la coupole de Saint-Pierre fut ornée de mosaïques, la voûte de l'église de stucs dorés, et le pavé formé de différents marbres.

Domenico Fontana éleva l'obélisque de granit rouge qui occupe le centre de la place ; Giovanni Fontana, son frère, qui l'aidait dans tous ses travaux, devint aussi architecte de la basilique.

Paul V chargea Charles Maderne de terminer ce grandiose édifice. Ce fut à cet architecte sans goût qu'on confia le soin de mettre la dernière main au chef-d'œuvre de tant de fameux artistes. Il ne restait presque plus rien à faire à cet auguste temple ; trois branches de la croix et le dôme étaient complétement achevés ; on n'avait plus qu'à finir la partie antérieure, en lui donnant la même forme qu'à celle du fond où est la chaire

Digitized by Google

de saint Pierre. On eût alors complété la croix grecque selon le projet de Peruzzi et de Michel-Ange ; Maderne, dépourvu de génie, abandonnant le tracé de ces artistes inspirés, adopta la forme d'une croix latine, et pour vouloir faire plus qu'eux, il gâta tout le plan. Il ajouta encore les deux étroites nefs latérales, parallèles à celle du milieu, presque terminée par Michel-Ange ; il construisit le bizarre portique servant de frontispice à cette majestueuse basilique, et pécha, en l'érigeant, non-seulement contre le bon sens et le bon goût, mais encore contre la règle la plus essentielle de l'architecture : la solidité. Bâtissant sur un terrain mouvant, il devait prendre toutes les précautions voulues en pareil cas, pour les fondements ; il devait les faire en pierres de taille, placées sur de solides pilotis ; faute de ces précautions, le portique, à peine achevé, commença à menacer ruine du côté du midi ; Maderne, obligé de renforcer les fondements, négligea cependant encore de leur donner la solidité convenable, ainsi que nous l'allons voir, aux endroits qui devaient supporter les deux clochers, dont cette immense façade avait besoin pour orner ses extrémités, et rompre la monotonie de ses longues lignes.

Maderne mourut en 1629 ; après sa mort, Urbain VIII chargea le Bernin de décorer les quatre énormes piliers du dôme. Cet artiste exécuta ses ordres, et fit de majestueuses niches dans lesquelles il plaça quatre statues colossales en marbre ; dès que les envieux aperçurent quelques légères fissures dans le dôme, ils s'écrièrent que ces niches, et les escaliers que le Bernin avait pratiqués dans l'intérieur des massifs pour aller aux balcons, les avaient affaiblis.

Le Bernin, chargé par le pape d'achever la façade en élevant les deux clochers qui devaient orner ses extrémités, d'après le dessin fait par Charles Maderne, en édifia un du côté du midi, chose regrettable, car déjà cet artiste avait construit de plus beaux clochers sur ses propres plans.

Cet ouvrage, à peine achevé, menaça ruine. Les ennemis du Bernin, au lieu d'en rejeter la faute sur Maderne, lui firent, injustement, une guerre ouverte, et voulurent assiéger son œuvre pour la détruire. Des conférences tumultueuses, toujours terminées en faveur de notre artiste, aboutirent à cette conclusion : qu'il fallait renforcer les fondements de la façade et élever la deuxième tour pour équilibrer parfaitement l'ensemble des constructions.

La mort d'Urbain VIII empêcha l'exécution de ce projet.

Sous le pontificat d'Innocent X, les adversaires du Bernin représentèrent au pape que ce clocher allait s'écrouler, et lui surprirent l'ordre de le démolir, ce qu'on exécuta sur-le-champ.

Digitized by Google

On est forcé de convenir que le Bernin manqua de prudence, en surhaussant sur les bâtisses de Charles Maderne ; il devait connaître la réputation de cet artiste comme constructeur, et se rendre compte du caractère défectueux des travaux exécutés par cet architecte ; il devait savoir ce qui était arrivé pour la façade de Saint-Pierre ; il devait s'assurer si les fondements que Maderne avait établis étaient capables de supporter les nouvelles constructions dont il allait les surcharger.

Alexandre VII, qui aimait et estimait le Bernin, le chargea de lui présenter un projet de place au-devant de l'église. Le Bernin, gêné par le Vatican, choisit la forme elliptique et éleva sa fameuse colonnade, qui remédie, autant que possible au frontispice anormal, à la malheureuse conception de Charles Maderne.

En même temps que le célèbre artiste était chargé de très-grands travaux au palais du Vatican et ailleurs, il exécutait, en 1633, par les ordres d'Urbain VIII, au-dessus du tombeau de Saint-Pierre, placé au centre du dôme, le somptueux baldaquin en bronze doré, qui recouvre l'autel où le pape seul officie.

Ce baldaquin, étincelant de dorures, est soutenu par quatre colonnes torses de la plus grande magnificence.

Le bronze qu'on y employa fut arraché, malheureusement, au Panthéon Romain : on eut la barbarie de dépouiller le plafond du portique de ses beaux caissons.

La dépense de ce baldaquin, sans y comprendre la valeur du bronze, s'élève à plus de cent mille écus d'or, cinq cent mille francs environ.

Le Bernin exécuta, toujours d'après les dessins de Michel-Ange, la tribune de Saint-Pierre, dans la partie supérieure de la grande nef terminée en demi-cercle; on monte à cette tribune par deux degrés de porphyre; dans le fond est placé un majestueux autel composé de beaux marbres au-dessus duquel s'élève la fameuse chaire de Saint-Pierre en bronze doré, soutenue par quatre statues colossales, également en bronze, hautes de cinq mètres environ; elles représentent les quatre Pères de l'Eglise, dont deux grecs et deux latins.

Cet artiste éminent mourut en 1680 à l'âge de quatre-vingt-deux ans; on l'enterra à Sainte-Marie-Majeure. Il laissa quatre cent mille écus, deux millions de francs environ.

On prétend que la reine Christine trouva que ce n'était qu'une bagatelle, et dit au prélat qui lui annonça cette nouvelle : « S'il eût été à mon » service, j'aurais honte qu'il n'eût laissé que si peu. »

Le pape Pie VI, élu en 1775, mit la dernière main à l'église de Saint-

Digitized by Google

Pierre. Il termina cette œuvre somptueuse et colossale tout à la fois, en faisant construire la sacristie, d'après les dessins de Charles Marchionni, en établissant les deux horloges sur la façade, et enfin en faisant redorer la voûte de la grande nef.

Ce temple eut, ainsi que nous l'avons vu, pour commencement, au premier siècle, l'oratoire élevé sur le tombeau de saint Pierre par le pape saint Anaclet élu en 78. Puis vint la basilique fondée par Constantin à l'instigation du pape saint Sylvestre vers 314, en mémoire des apôtres; puis enfin, après la ruine de cette basilique, Jules II, le 18 avril 1506, posa la première pierre de l'église actuelle terminée par Pie VI en 1775.

Il a donc fallu, pour combiner et ériger ce colossal, cet auguste édifice, environ dix-sept siècles; plus de trois cents millions (Sainte-Geneviève, le Panthéon français, n'en a coûté que quinze) quatorze architectes et la succession de trente-trois pontifes, nombre égal à celui des années que le Christ a passées sur terre.

MARCELLIN,
Membre de la 4e classe.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

La *Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* nous envoie la suite de ses *mémoires*, savoir : le tome IX depuis la page 176 jusqu'à la page 502 et le tome X pour les 127 premières pages.

Le premier cahier contient le rapport de M. Sorin sur un mémoire de M. Godart-Faultrier sur quatre inventaires des objets mobiles garnissant le château d'Angers et deux autres domaines du roi René lors de son *parlement* en 1473.

Ce prince, né en 1408, devint comte d'Anjou en 1432, eut pour héritier Charles, qui lui-même en 1451 testa en faveur de Louis XI, roi de France, par qui l'Anjou se trouva annexé au royaume de France. Le mémoire de M. Godart-Faultrier indique le départ de René pour son pays de Provence à l'an 1473 et sa mort à Aix au 10 juillet 1480, âgé de 72 ans. Déjà dans une précédente notice, j'ai parlé de ces quatre inventaires, qui ne présentent aucun meuble *méritant description* (comme on dit en termes de métier), à l'exception de soixante-seize pièces de bétail et quatre-vingts charretées de foin.

Une notice sur le *murus* gaulois de Cinars (Indre-et-Loire) avec une

Digitized by Google

carte ; par M. Prevost, officier du génie. C'est toujours d'*Alise* et *Gergovie* qu'il est question. Le site est une vallée de la Vienne et du Negron, sur la route de Condes à Chinon. On désigne ce lieu comme un camp mi-partie gaulois, mi-partie romain.

M. Pavie a mis en regard dans une explosion de regrets Westminster et Fontevrault, sépultures anglo-normandes. Il s'agit de statues tombales disputées entre la France et l'Angleterre. (Depuis, la querelle d'honneur a été résolue à la satisfaction des Angevins.)

Une *Étude* de M. Lachese *sur les inondations de* 1866, *à propos de la rupture de la digue insubmersible de Gohier*, est un travail important. Il est terminé par une proposition faite au gouvernement par un homme qui paraît s'y entendre des travaux qu'il y aurait à faire.

Voici un morceau d'histoire de France peu connu, par M. P. Lachèse. C'est la conquête d'Arras par Louis XI. M. Lachèse indique la source de son travail dans un mémoire de l'abbé Proyart, intitulé : *Louis XI à Arras*. On n'imagine pas les horreurs, les trahisons et les meurtres de ce nouveau seigneur de la malheureuse ville. D'abord il lui ôte son nom et veut qu'on l'appelle *Franchise*. Ensuite il en chasse les bourgeois, et il y appelle d'autres citadins, et pour cela il impose Rouen, Angers, Poitiers, Orléans, Tours et autres villes. Mais comme de toutes parts on ne lui envoie que la lie de la population, des gens pauvres et dénués d'industrie, il en réclame d'autres. Il faut obéir. Cet écrit est curieux pour les détails de la vie et de l'administration municipale de ces temps.

Le second cahier qui va jusqu'à la page 445 est le relevé de l'enquête agricole, au comice de Thouarcé et à celui de Ségré. C'est un document local, le même à peu près dans tous les cantons de la France. Si un pareil monument historique se retrouvait dans l'antiquité ou dans le moyen âge, de combien d'études serait-il la matière ? Il y a bien des vœux énoncés : celui surtout de tout faire pour rattacher l'ouvrier des champs à la campagne.

Le troisième cahier contient les procès-verbaux des séances et par conséquent le rapport analytique des travaux de la Société. Dans la première séance, M. le comte de Quatre-Barbe, ami et compagnon du valeureux général Lamoricière, raconte ses *Souvenirs d'Ancône*. Rien n'est plus émouvant.

Le quatrième cahier commence le tome X^e des mémoires et travaux de la Société.

M. A. de Falloux lit une notice nécrologique sur M. le conseiller Bougler.

M. Belleuvre a embelli ce cahier d'une ode à saint Florent, le patron de la cathédrale.

Digitized by Google

Une note de M. Godart-Faultrier, qui annonce que M. le maire d'Angers vient de se rendre adjudicataire pour la ville, ou pour lui à défaut de ratification, de la *Tour Saint-Aubin*. Elle a 42 mètres plus 10 mètres en cône tronqué. Elle fut bâtie de 1127 à 1154. Elle a servi à Cassini pour sa grande carte de France.

M. Lachèse disserte de nouveau sur les inondations. Il fait le journal de celle de 1866; du 30 septembre au 4 octobre, que de ruines, que de transes, dans tout le val de la Loire aux Ponts-de-Cé!

Dans une dissertation sur la linguistique, son histoire, ses résultats, ses méthodes, en vingt-sept pages, M. Gillet traite avec précision son sujet. Il a fait sentir l'étendue et les conséquences de la science et il a émis le vœu et l'espoir de la voir plus cultivée.

On revient aux statues de Fontevrault. Le gouvernement les avait offertes aux Anglais, mais sur les réclamations de la ville d'Angers, attendu que Henri II, Richard Cœur de Lion, Éléonore de Guienne et Isabeau d'Angoulême étaient de race angevine, des Plantagenets et des Tudors, la reine d'Angleterre a dégagé l'Empereur de son offre.

Une protestation des Angevins et une consultation de tout le barreau termine ce cahier. Déjà il paraît que le déplacement des statues, sinon leur enlèvement, était opéré. Elles ont enfin été restaurées.

P. Masson,
Membre de la 3e classe.

CORRESPONDANCE.

À Monsieur Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique de France.

Milan, le 22 octobre 1867.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur de représenter notre savante Compagnie au congrès international de statistique qu'on a réuni à Florence les derniers jours de septembre. Pas plus que moi, vous ne croyez que ce soit dans de telles réunions qu'on fait progresser les sciences. Cependant, c'est une heureuse occasion de se connaître, de communiquer ses idées, d'apprendre ce qu'on fait de mieux dans les autres pays.

Vous savez que l'objet de ce congrès était de rendre, au plus possible, uniformes les renseignements qu'on demande à la statistique, afin que les données de cette science soient comparables. On a posé des questions; les

Digitized by Google

différentes sections se sont appliquées à donner les solutions les plus raisonnables.

Lorsque les actes de ce congrès seront publiés, je me ferai un devoir de vous les envoyer.

En attendant, je suis heureux de pouvoir me dire, Monsieur,

Votre confrère,
César Cantu.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1867.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 11 du mois, à 9 heures du soir. M. Barbier, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe ; des remercîments sont votés aux donateurs.

L'administrateur communique à l'assemblée les lettres suivantes :

Notre honoré collègue, M. Depoisier, nous prévient d'Alger que bientôt il enverra à l'Institut historique son rapport sur la notice biographique de l'astronome Calandrelli, par Mme Scarpellini, astronome au Capitole, et qu'il s'occupera d'un travail sur les volumes de la Société royale : *Historie patrie monumenta*, de Turin. M. Depoisier se rappelle au souvenir de ses honorables collègues, surtout de MM. Barbier de Montaigu, Gauthier la Chapelle et *tutti quanti* ; il fait en même temps un sombre tableau de la situation de la population arabe décimée par la faim, produite par la sécheresse et les sauterelles, et par le choléra qui a enlevé plus de cent mille Arabes. Quoiqu'on jouisse dans ce pays d'un temps magnifique et de nuits superbes, on soupire après la pluie qui doit faire disparaître une sécheresse qui afflige la population.

Notre honorable collègue, M. Carra de Vaux, s'excuse de n'avoir pu se rendre à nos séances pour lire son rapport sur l'*Abbaye de Rougemont*.

L'Institut historique vient de perdre deux de ses honorables membres, M. le comte de Terlecki (Ignace), décédé à Marseille, et M. Éloi (Pierre), homme de lettres, à Paris.

Digitized by Google

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée ce même jour sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La lecture des mémoires et rapports est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est assemblée le même jour sous la même présidence.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. Paringault, rapporteur de la Commission chargée d'examiner les titres de deux candidats, MM. Villa Pernice, de Milan, et l'abbé Rouguette, de Paris, est appelé à la tribune pour lire son rapport. La Commission ayant émis un vœu favorable, la classe passe au scrutin, et MM. Villa Pernice et l'abbé Rouguette sont admis, le premier comme membre correspondant, et le deuxième comme membre résidant de la troisième classe.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Masson offre à l'Institut historique un volume intitulé : *Les tragiques grecs, traduits en vers français.* — M. Barbier est nommé rapporteur.

M. Gauthier la Chapelle donne lecture d'une notice nécrologique sur notre regretté collègue, M. l'abbé Clerc-Biron, renvoyée au comité du journal.

M. Barbier lit un rapport sur l'ouvrage de MM. Beaufred et Desclosières intitulé *Biographies des grands inventeurs en sciences et en industrie ;* ce travail est renvoyé au comité du journal. M. Breton lit un rapport sur le livre intitulé : *les Beaux-Arts de l'Italie à l'Exposition universelle*, par M. Ranzi, sur une brochure intitulée *Excursion dans le Finistère*, de M. Lemesle du Pourzou et sur un monument celtique dont M. Hahn, notre honoré collègue, à Luzarches, a fait la description dans un travail offert à l'Institut historique; ces divers rapports ont été renvoyés au comité du journal.

On procède au renouvellement des bureaux des classes pour l'année 1868.

Sortent de l'urne les noms suivants :

PREMIÈRE CLASSE : MM. de Bellecombe, *président*; De Montaigu, *vice-président* ; Cenac-Moncaut, *vice-président adjoint*; Folliet, *secrétaire* ; Minoret, *secrétaire adjoint*.

DEUXIÈME CLASSE : MM. Barbier, *président* ; Alix, *vice-président* ; Bonnet

Digitized by Google

Belain, *vice-président adjoint*; Derisoud, *secrétaire*; Denis, *secrétaire adjoint*.

TROISIÈME CLASSE : MM. Carra de Vaux, *président*; Paringault, *vice-président*; Joret-Desclosières, *vice-président adjoint*; Vavasseur, *secrétaire*; Dechampeaux, *secrétaire adjoint*.

QUATRIÈME CLASSE : MM. Rossignol, *président*; Cogniet, *vice-président*; De Montlaur, *vice-président adjoint*; Marcellin, *secrétaire*; Raymond, *secrétaire adjoint*.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1867.

La séance est ouverte à neuf heures du soir. M. Patin, de l'Académie française, président de l'Institut historique, occupe le fauteuil. M. Jubinal, membre du Corps législatif, secrétaire général, et M. Renzi, administrateur, sont au bureau. M. Jubinal donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Renzi communique à l'assemblée la correspondance suivante.

Lettre de notre honorable collègue M. Bonnet-Belair, vice-président de la deuxième classe, qui s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

Lettres adressées à M. le Président, par deux candidats qui se présentent avec des titres imprimés pour faire partie de la troisième classe de l'Institut historique.

Ces candidats sont M. le docteur *Valdes y Martinez*, sous les auspices de nos honorables collègues, MM. le docteur Caffe et Renzi, et M. *de Ventimillo*, comte et marquis de Geraci, prince de Castelbuono ; MM. Gauthier la Chapelle et Renzi sont ses présentateurs.

La Société de Géographie adresse à l'Institut historique une lettre d'invitation pour assister à la séance générale du 20 décembre. Elle offre en même temps à l'Institut historique une carte qui a pour titre : *Expédition française au pôle nord, sous le commandement de M. Gustave Lambert Régions polaires boréales, d'après V. A. Malte-Brun*, 1867. Les trois projets, *français*, *allemand*, *anglais*, sont fort bien désignés dans cette carte.

Notre honorable collègue, M. le docteur commandeur Trompeo, envoie de Turin à l'Institut historique le Rapport imprimé (en italien) sur le congrès international de statistique, tenu à Florence le 29 septembre dernier.

Notre honoré collègue M. Jubinal, secrétaire général, fait hommage

Digitized by Google

à la Société du discours qu'il a prononcé au Comice agricole de Bagnères.

Notre honoré collègue, M. Depoisier, envoie d'Alger une notice biographique sur l'astronome Calandrelli, d'après la notice offerte à l'Institut historique, par Mme Scarpellini, astronome au Capitole.

Plusieurs livres sont offerts à la Société ; des remercîments sont votés aux donateurs. M. de Bellecombe offre à l'Institut historique son XIIe volume de l'*Histoire universelle*. M. Cenac-Moncaut est nommé rapporteur

M. le Président fait connaître à l'assemblée que deux candidats, MM. Villa Pernice, de Milan, et l'abbé Rouguette, de Paris, ont été admis par la troisième classe, le premier comme membre correspondant, et le second, comme membre résidant. L'assemblée est appelée à approuver ces admissions. L'on passe au scrutin secret : l'élection des deux candidats est approuvée.

M. le Président nomme une commission pour examiner les titres de deux nouveaux candidats : M. le docteur Valdes et le prince Ventimille. Cette commission se compose de MM. Paringault, de Bellecombe et Masson.

L'ordre du jour porte le renouvellement du grand bureau pour l'année 1868.

M. le Président déclare que le scrutin est ouvert pour l'élection du président ; l'assemblée, sur la proposition de M. Breton, proclame par acclamation unanime M. Patin, de l'Académie française, président honoraire de l'Institut historique de France. M. Patin remercie l'assemblée de sa bienveillante sympathie. On procède ensuite à l'élection du Président. Après deux tours de scrutin, la majorité est acquise à M. E. Breton, qui est proclamé Président pour l'année 1868. Sortent ensuite de l'urne les noms de M. Cenac-Moncaut, vice-président, et de M. de Saint-Albin, vice-président adjoint. M. Gauthier la Chapelle est confirmé secrétaire général adjoint à l'unanimité des suffrages.

Le grand bureau pour l'année 1868 se trouve composé de la manière suivante :

MM. le comte Reinhard, ministre plénipotentiaire, de Pongerville et Patin, de l'Académie française, présidents honoraires ; E. Breton, président ; Cenac-Moncaut, vice-président ; de Saint-Albin, conseiller à la Cour impériale, vice-président adjoint ; Achille Jubinal, député au Corps législatif, secrétaire général ; A. Renzi, administrateur ; Gauthier la Chapelle, avocat à la Cour impériale, secrétaire général adjoint. M. Jubinal, secrétaire général, quitte son fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire général adjoint, le remplace.

Digitized by Google

M. Barbier est prié par M. de Bellecombe de lire son rapport sur le Calendrier des États-Unis. Après quelques observations de MM. de Berty et Breton, ce rapport est renvoyé par le scrutin au comité du journal.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE

Dans une brochure extraite des bulletins de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, notre collègue M. Alexandre Hahn a fait connaître un important monument celtique existant aux environs de Luzarches (Seine-et-Oise) et connu sous le nom de la *Pierre Turquaise*. Ce monument se trouve dans l'ancienne forêt de Carnelle, à mi-côte et sur le versant sud d'une des collines formant la séparation du bassin de la Seine de celui de l'Oise, à une hauteur de 150^m au-dessus du niveau de la mer. Bien qu'il paraisse, au premier abord, du nombre de ceux qui sont désignés sous le nom d'*Allées couvertes*, et qu'il présente une grande analogie avec la fameuse *Grotte aux Fées* de Saumur, comme il est encore enterré en partie, on pourrait peut-être y reconnaître plutôt la chambre sépulcrale d'un *tumulus*, telle que celles reconnues dans les tumulus de *Pornic*, de *Graw'rinis*, etc.

Le monument de la forêt de Carnelle est composé d'énormes grès sur lesquels d'autres grès sont placés horizontalement. Il forme une galerie et un portique ou vestibule se dirigeant du S.-O au N.-E. La longueur totale est de 14^m : 3 pour le portique et 11 pour le reste; la largeur est de 2^m 80 et la hauteur moyenne de 2^m 35.

Dans la même notice, M. Hahn signale deux monuments moins importants existant également aux environs de Luzarches, deux *men-hir* ou *pierres-fiches* connus sous les noms de *Pierre longue* et *Pierre de Saint-Martin*.

E. B.

Une petite brochure, qui nous a été adressée par notre collègue M. le comte Le Mesle du Porzou, et qui porte le titre d'*Excursion dans le Finistère*, signale l'existence, aux environs de Tregune, près Cancarneau (arrondissement de Quimper), d'une réunion de monuments druidiques

Digitized by Google

non moins nombreuse et aussi intéressante que celles de Carnac et de Lacmariaker. La lande de Rouz-Kergunus présente un des monuments celtiques les plus rares en France, un *cromlech* ou cercle de pierres, sanctuaire formé de treize pierres énormes ayant près de 30^m de diamètre, et présentant au centre la pierre isolée que les antiques poésies gaëliques appellent la *pierre du pouvoir*. Près d'un magnifique *dolmen* est une des plus belles *pierres branlantes* de la Bretagne ; elle n'a pas moins de 4^m de hauteur et doit peser environ 80,000 kil., et pourtant elle est en équilibre si parfait que deux hommes peuvent lui imprimer facilement un mouvement d'oscillation. Un grand *men-hir* haut de 7^m 50, et que le christianisme a surmonté d'une croix, est connu dans le pays sous le nom de *Monsieur le Curé*, *Autrou ar Person*. Autour de lui sont groupés plusieurs *dolmen* et un monument qui dut comme eux servir d'autel aux sacrifices humains et dont nous ne connaissons pas d'analogue ; c'est le *dolmen de Kerangalou* (demeure du Gaulois), composé seulement de deux pierres. Bien que la pierre supérieure qui forme la table ait une hauteur de 6^m 50 et pèse de 110 à 120,000 kil. et qu'elle domine le sol de 9^m, elle a été posée horizontalement, comme par enchantement, sur une autre pierre beaucoup moins volumineuse, où elle semble être en équilibre. Sa face supérieure est creusée d'un bassin très-profond et d'une rigole parfaitement tracée, ayant un décimètre de profondeur et 20 centimètres de largeur par laquelle s'écoulait le sang des victimes.

A ces monuments se rattachent les légendes ordinaires, les trésors cachés, les danses au clair de lune des *cornicanets* (nains habitant les dolmens), etc. ; et notre collègue n'a pas manqué de reproduire ces traditions qui donnent aux landes arides et aux monuments grossiers de l'antique Armorique ce caractère de sombre poésie qu'on ne peut voir sans peine, s'effacer chaque jour et disparaît devant le progrès des lumières et de la civilisation.

E. B.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, etc., d'Indre-et-Loire.

Déjà l'Institut historique a reçu trois livraisons des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres d'Indre-et-Loire. On y remarque, entre autres documents, un rapport de M. Diard sur le grand *Atlas de statistique morale de l'Angleterre et de la France*, de feu M. Guerry, ouvrage couronné par l'Institut de France et consistant en 20 cartes. Qui-

Digitized by Google

conque sait ce que c'est qu'un ouvrage fait avec science et conscience sait aussi combien de matériaux employés, essayés, réservés, écartés, quoique non sans valeur, entourent l'œuvre achevée. La famille du défunt a donné à la Société les papiers littéraires et scientifiques; il s'y trouve un manuscrit de 100 pages dont le rapporteur rendra compte plus tard. La Société avait constitué une commission de parcours de comices; elle a fait son rapport pour plusieurs cantons du département pour l'agriculture et pour la viticulture, et un autre sur l'enseignement agricole. Là on voit cette vie des champs, naguère si dédaignée, aujourd'hui se relevant par les progrès de l'instruction, et la Touraine se distingue entre les diverses contrées de l'Empire. P. M.

ALLOCUTION DE M. FERDINAND BERTHIER, sourd-muet, doyen en retraite des professeurs de l'Institution impériale de Paris, membre de l'Institut historique de France, au banquet commémoratif de la naissance de l'abbé de L'Épée, qui a eu lieu, sous sa présidence, le dimanche 24 novembre 1867.

Mes chers amis,

Au milieu du discours que j'ai eu l'honneur de vous adresser l'année dernière, dans une circonstance pareille, j'ai cru devoir placer cette remarque, que ce n'était pas tout d'entourer de notre concert annuel de louanges la mémoire si chérie de notre second créateur, l'abbé de L'Épée, et que nous devions, de plus, contribuer selon nos facultés, dans le moindre délai possible, au bien et à l'avantage de nos frères, tant français qu'étrangers. Avec quel doux transport n'ai-je pas vu votre assentiment unanime sanctionner une telle observation!

Mais la question de la recomposition de notre ancienne société ne devait-elle pas précéder nécessairement celle des cours d'adultes qui, à notre confusion, je vous l'avouerai, manquent à ces malheureux depuis trop longtemps? Ce premier point n'a pas tardé à recevoir du reste du pouvoir une sorte de consécration. Mille grâces lui en soient rendues! Attendons patiemment, mes amis, que notre association ait pris toute la consistance dont elle a encore besoin pour en venir au second point.

Notre société, à peine ressuscitée, ne pouvait pas ne pas provoquer certaines demandes d'explications du dehors. Rien ne nous semble cependant plus clairement défini que les motifs qui ont dicté impérieusement une

Digitized by Google

œuvre de ce genre. Celle qui marche à côté de la nôtre n'a-t-elle pas pour unique but l'éducation et l'assistance, tandis que nous, anciens élèves de diverses écoles, exerçant aujourd'hui, pour la plupart, des professions libérales, peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, etc., tenons, sur toutes choses, à former dans notre sein un conseil indépendant, permanent, dont les attributions doivent se borner à la correspondance, non-seulement avec la France, mais encore avec les pays étrangers, au bulletin périodique, à la formation d'une bibliothèque, d'un musée, etc.

Espérons qu'avec le temps notre nouvelle situation se dégagera des commentaires auxquels elle peut être en butte, et que tout le monde, finissant par voir les choses sous leur vrai jour, reconnaîtra que notre œuvre, loin d'être rivale de l'autre, ne pourra que la seconder sans le moindre détriment pour aucune d'elles. Cette conviction n'est-elle pas, d'ailleurs, corroborée par l'exemple de la *Société centrale des sourds-muets de l'Isère*, dont le règlement a été approuvé par les autorités locales presque en même temps que le nôtre.

Ce n'est pas ici le lieu de vous rendre compte des impressions que, lors de mon récent voyage dans le midi de la France, j'ai éprouvées en assistant aux essais philanthropiques de ces membres dévoués et de leur digne président, M. Aimé Gérard, l'un des meilleurs élèves de M. Claudines Forestier, sourd-muet, directeur de l'Institution de Lyon.

Je ne saurais certainement mieux terminer ma trop faible allocution qu'en réclamant encore une fois de votre fidélité, de votre persévérance, de vous grouper en bataillon serré autour de votre indigne président que vous avez bien voulu choisir pour votre seul et unique drapeau, et qui regarde, lui aussi, comme son plus beau titre de gloire de se sacrifier pour une aussi sainte cause, car ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons être sûrs de voir tout réussir tôt ou tard au gré de nos désirs légitimes, et de ne pas répondre trop mal aux nobles inspirations du héros de la fête!

A la gloire immortelle de l'abbé de L'Épée!

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIIe TOME

DE LA IVe SÉRIE.

Livraisons 386 à 397. — Janvier à Décembre 1867.

LIVRAISONS. MÉMOIRES. PAGES.

POÉSIE.

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Digitized by Google

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

PROCÈS-VERBAUX.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA.

A. RENZI, *Administrateur.*

Achille JUBINAL, *Secrétaire général.*

Imprimerie de L. TOINON et Ce, rue de Paris, 80, à Saint-Germain.

Digitized by Google

EXTRAIT DES STATUTS.

ADMISSION DES CANDIDATS.

Pour être admis à faire partie de l'Institut historique, il faut être auteur d'une œuvre imprimée rentrant dans la spécialité de l'une des quatre Classes. Un rapport sur l'œuvre présentée et sur les conditions d'admission du membre donne lieu à un vote au scrutin, qui décide de son admission. Le postulant, en adressant sa demande au Président, doit indiquer ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualités et domicile, ainsi que la Classe à laquelle il désire appartenir. La demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de l'Institut historique.

DÉMISSION

ART. 67 DES STATUTS. — Tout membre qui, par démission volontaire ou par quelque motif que ce soit, cessera de faire partie de l'Institut historique, est tenu de rendre son diplôme et de s'abstenir de porter le titre de membre de la Société, à partir du jour de sa radiation du contrôle général. S'il refusait de se conformer à ces dispositions, LA RADIATION MOTIVÉE SERAIT PUBLIÉE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DU JOURNAL.

Digitized by Google

L'Institut historique de France correspond avec les Sociétés savantes françaises et étrangères.

Il publie le recueil de ses travaux.

Tous les membres, français ou étrangers, payent 20 fr. de cotisation par an, ou *une cotisation à vie de* 400 *fr.* Ils versent, en outre, la première année, le prix de leur diplôme, qui est de 20 fr. L'année, pour tous les membres, commence le 1er janvier qui précède leur admission.

Titres d'admission. (*Voyez la page intérieure.*)

Les sommes offertes à l'Institut historique en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de don par le Conseil; les noms des donateurs sont publiés, s'ils ne s'y opposent pas.

Les membres de l'Institut historique, français et étrangers, reçoivent gratuitement le journal.

Ce journal (L'INVESTIGATEUR) paraît une fois par mois.

Le prix d'abonnement par an est, pour { Paris, 20 fr. ; les départements et l'étranger, 25 }

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Le prix de la collection entière, devenue très-rare, contenant 22 tomes ou 11 volumes grand in-8° des 1re et 2me séries, de 1834 à 1850.	350
Plus, dix tomes de la 3me série, ou 5 volumes, de 1851 à 1860.	200
Plus, les tomes Ier, IIe, IIIe, IVe, Ve et VIe de la 4e série, années 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866, ou trois volumes	120
Total de la collection des 36 tomes, ou 18 volumes. .	670 fr.

Imprimerie L. TOINON ET Cie, à Saint-Germain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


F.X.BEER
kgl: Hofbuchbinder
in
MÜNCHEN
Lederergasse N° 25.



